



**HAL**  
open science

# Les associations d'anciens combattants de Moselle de la fin de la seconde Guerre mondiale à nos jours : organisation, buts et influence

Aurélie Bludszus

## ► To cite this version:

Aurélie Bludszus. Les associations d'anciens combattants de Moselle de la fin de la seconde Guerre mondiale à nos jours : organisation, buts et influence. Histoire. Université de Strasbourg, 2014. Français. NNT : 2014STRAG033 . tel-01266582

**HAL Id: tel-01266582**

**<https://theses.hal.science/tel-01266582>**

Submitted on 3 Feb 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**ÉCOLE DOCTORALE ED 519, Sciences Humaines Sociales  
EA 3400 ARCHE - Arts, Civilisation et Histoire de l'Europe**

**THÈSE** présentée par :  
**Aurélie BLUDSZUS**

soutenue le : **3 décembre 2014**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'Université de Strasbourg**  
Discipline/ Spécialité : **Histoire Contemporaine**

**Les associations d'anciens combattants  
de Moselle de la fin de la Seconde Guerre  
mondiale à nos jours :  
organisation, buts et influence**

THÈSE DIRIGÉE PAR :

**Monsieur GRANDHOMME Jean-Noël**

Maître de Conférences en histoire contemporaine  
(HDR), Université de Strasbourg

**Monsieur COCHET François**

Professeur d'histoire contemporaine, Université de  
Lorraine

PRESIDENT DE JURY ET RAPPORTEUR :

**Monsieur HEYRIES Hubert**

Professeur d'histoire contemporaine, Université Paul-  
Valéry Montpellier III (antenne de Béziers)

RAPPORTEUR :

**Monsieur TATU Laurent**

Professeur d'anatomie, Université de Franche-Comté

AUTRE MEMBRE DU JURY :

**Monsieur HAU Michel**

Professeur émérite d'Histoire économique et sociale,  
Université de Strasbourg

## Remerciements

Je voudrais remercier les membres des Associations des Anciens Combattants qui ont pris le temps de répondre à mon étude et tout particulièrement MM. HARIG et DONNET, qui m'ont aidés et guidé durant mes recherches. Ils n'ont pas hésité à prendre le temps de m'accueillir pour me faire partager leur histoire.

Je souhaiterais dire merci à mes directeurs de thèse Jean-Noël GRANDHOMME et François COCHET ainsi qu'à toutes les institutions, organismes et associations qui m'ont permis de consulter leurs archives, et spécialement, aux Archives Départementales de la Moselle, à Philippe WILMOUTH de l'ASCOMEMO et à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Moselle.

Enfin, je remercie mes parents pour s'être pris d'affection pour ce sujet ainsi que pour leur participation active à cette thèse et pour leur soutien quand les temps sont devenus difficiles. Je remercie Florian pour sa patience et son aide durant ces longues années de recherche. Merci à tous ceux qui ont répondu présent lorsque j'avais besoin d'eux et qui ont rendu possible cette thèse.

# TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES FIGURES DE LA THESE</b>	<b>21</b>
<b>TABLE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS</b>	<b>22</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>24</b>
<b>Chapitre I : La Moselle, une situation particulière</b>	<b>25</b>
LA MOSELLE, UNE TERRE DE CONVOITISE AU DESTIN COMPLEXE	26
LA MOSELLE AU CŒUR DE NOTRE PROPOS...	32
LES MOSELLANS, UNE POPULATION BALLOTEE ET MEURTRIE DANS SES CHAIRS	37
<b>Chapitre II : Démarche et données de l'étude</b>	<b>42</b>
SYNTHESE HISTORIOGRAPHIQUE	43
PROBLEMATISATION DU SUJET	46
DEMARCHES ET ENQUETES	51
Processus général	51
« Malgré-Nous » : une démarche spécifique	53
<b>DEMARCHE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION</b>	<b>58</b>

<b>PARTIE I : QU'EST CE QU'UN COMBATTANT ? CONCEPT ET TERMINOLOGIE DU MONDE ANCIEN COMBATTANT</b>	<b>59</b>
<b>Introduction à la partie I</b>	<b>60</b>
ANCIENS COMBATTANTS ET GROUPE SOCIAL	60
PRISE EN COMPTE DES ANCIENS COMBATTANTS	61
<b>Chapitre I : Les fondements des associations d'anciens combattants</b>	<b>65</b>
HISTORIQUE DU MOUVEMENT COMBATTANT	66
GENESE DU MOUVEMENT COMBATTANT	70
<b>Chapitre II : Les raisons d'être des associations d'anciens combattants</b>	<b>74</b>
NATURE DU MOUVEMENT COMBATTANT	75
DEUX SENTIMENTS MOTEURS : PATRIOTISME ET PACIFISME	78
LES TRAUMATISMES DE LA GUERRE	81
COMBATTANT ET ANTIMILITARISME	84
<b>PARTIE II : ANCIENS COMBATTANTS ALSACIENS-MOSELLANS : UNE REELLE SPECIFICITE.</b>	<b>87</b>
<b>Introduction à la partie II</b>	<b>88</b>
<b>Chapitre I : Le cas spécifique des anciens combattants Alsaciens et Mosellans</b>	<b>91</b>
DES SOLDATS ALLEMANDS	92
LE RETOUR DES SOLDATS ALSACIENS-MOSELLANS	94
PRISE EN CHARGE SPECIALE DES ALSACIENS-MOSELLANS	96

LES PREMIERES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS	98
<b>Chapitre II : Un particularisme mosellan : les « <i>Malgré Nous</i> »</b>	<b>103</b>
INTRODUCTION	104
DES COMBATTANTS « FELDGRAU » POURTANT SI DIFFERENTS...	104
LA NAISSANCE DES PREMIERS « MALGRE-NOUS DE MOSELLE »	106
LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS SOUS LES YEUX DE LA PRESSE MOSELLANE : LES EDITIONS « LE LORRAIN », L'ORGANE DE DIFFUSION	108
« MALGRE-NOUS », UN CONCEPT TRES FRANÇAIS	113
<b>Chapitre III : Le statut particulier des « <i>Malgré-Nous</i> », incorporés de force</b>	<b>120</b>
INTRODUCTION	121
SITUATION DES INCORPORES DE FORCE EN 1945 EN MOSELLE	121
L'annexion de fait : la naissance de l'incorporation de force	121
Installation de la situation illégale de l'annexion de fait	121
Accélération de la nazification de l'espace mosellan : la précipitation de l'encadrement	123
Du « Reichsarbeitsdienst » à l'incorporation de force dans la « Wehrmacht »	124
Le « RAD », service national du travail allemand	124
Vers l'incorporation de force	128
Le refus de l'incorporation de force	133
La décision de refuser l'incorporation de force	133
Le traitement des incorporés de force par les Alliés	136
Le rapatriement des « non-rentés »	137
La situation spécifique des Incorporés de Force.	138
L'après guerre, un climat insupportable	140
Une situation sans évidence	140
Comment être reconnu ?	143
Les femmes, incorporées de force	145
Les Traumatismes de la guerre	147

L'HOMME QUI FIT LE LIEN ENTRE DEUX GENERATIONS DE « MALGRE NOUS » : PAUL DURAND	148
L'intégration de la première association « Malgré Nous »	150
L'appel à l'union	151
LA COMPOSITION DE L'ASSOCIATION	157
Un comité directeur composé d'évadés	157
La composition socio-professionnelle	159
Lors de la guerre	159
Après la libération	161
Le soutien extérieur et les membres d'honneur	162
ANALYSE DES STATUTS DE L'ACMNR	164
L'organisation administrative et le recrutement	165
Le comité directeur	166
Les sections locales	167
Les membres de l'Association	167
Le Bulletin	168
Le rôle du Bulletin	169
Structure du bulletin	173
Analyse de la composition de l'Association	176
<b>PARTIE III : D'AUTRES ASSOCIATIONS, D'AUTRES SPECIFICITES</b>	<b>185</b>
<b>Chapitre I : Une association d'arme : Les Marins et Marins Anciens Combattants et leur Fédération (AMMAC)</b>	<b>186</b>
INTRODUCTION	187
LES FONDEMENTS HISTORIQUES : DES AMICALES EPARPILLEES	187
LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS (FAMMAC) : GENESE	191

COMPRENDRE SON HISTOIRE	192
Les activités de service et de propagande	197
LES PREMIERES ACTIONS SIGNIFICATIVES DE LA FEDERATION	201
LA FEDERATION MOSELLANE DES ASSOCIATIONS DE MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS	204
Les amicales	205
C'est mon drapeau	207
 <b>Chapitre II : Une association de classe d'âge : La Fédération Nationale des Combattants de Moins de Vingt ans (1914-1918, 1939-1945 et T.O.E.)</b>	<b>210</b>
INTRODUCTION	211
LE CAS DE LA GRANDE GUERRE	211
LE CAS DE LA SECONDE GUERRE	212
ACTUELLEMENT	214
 <b>Chapitre III : Associations des Anciens Combattants et Militaires Français, Section Fédérale André Maginot de la Moselle affiliée à la Fédération Nationale André Maginot G.R. 140</b>	<b>215</b>
INTRODUCTION	216
LE FONCTIONNEMENT GENERAL DU GROUPEMENT 140	217
Origine de l'association	217
Les buts de l'association	218
SECTION ACMF / FNAM DE MAIZIERES LES METZ, HAUCONCOURT ET ENVIRONS	222
Angélo Manza raconte la vie de l'association	223
Les Présidents des 40 dernières années	227
Le Comité (en 2010)	227



<b>Chapitre IV : l'Amicale des Pieds Noirs et Mouvement National des Rapatriés</b>	
<b>d'Outre-mer - Municipalités et Souvenir - section Moselle</b>	<b>229</b>
INTRODUCTION	230
HISTOIRE DE L'ASSOCIATION DES PIEDS NOIRS	230
LA CONSTITUTION EN ASSOCIATION	233
<b>CHAPITRE V : Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve de</b>	
<b>Moselle</b>	<b>238</b>
INTRODUCTION	239
RAPPEL HISTORIQUE	240
EN MOSELLE	246
<b>PARTIE IV : CONVERGENCES ET DIVERGENCES DES ACTIONS DES ASSOCIATIONS</b>	
<b>D'ANCIENS COMBATTANTS DE MOSELLE</b>	<b>248</b>
<b>Chapitre I : Démarches et missions des associations mosellanes</b>	<b>249</b>
UNE CERTAINE CONVERGENCE DES ACTIONS	250
LE DISCOURS PROPRE AUX « MALGRE-NOUS »	257
L'indemnisation pour le préjudice subi suite à l'incorporation de force	257
Rôle des « Malgré-Nous » dans le rapatriement	266
Les revendications propres à notre province	266
<b>TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÔLES ET DES ATTRIBUTIONS DES ASSOCIATIONS</b>	
<b>D'ANCIENS COMBATTANTS</b>	<b>275</b>
<b>DESIDERATA ET ATTENTES D'UN ANCIEN COMBATTANT</b>	<b>276</b>

<b>Chapitre II : Se Souvenir : un Devoir ?</b>	<b>277</b>
INTRODUCTION	278
L'ENTRETIEN DU SOUVENIR : COMMEMORER POUR REPOUSSER L'OUBLI	278
RAPPELER LE DRAME DE LA MOSELLE ET INSTRUIRE LA JEUNESSE	281
UN RELAIS PUISSANT AU SEIN DES POUVOIRS PUBLICS	283
DU « DEVOIR DE MEMOIRE » AU « TOURISME DE MEMOIRE »	285
<b>CONCLUSION</b>	<b>289</b>
<b>SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>295</b>
<b>I. SOURCES D'ARCHIVES</b>	<b>295</b>
1. SOURCES MANUSCRITES	295
1. 1. Archives publiques	295
1.2. Archives privées	295
2. SOURCES ORALES	296
<b>II. Sources imprimées</b>	<b>296</b>
1. DOCUMENTS OFFICIELS	296
2. MEMOIRES ET TEMOIGNAGES DE « MALGRE-NOUS »	297
Autres associations	299
3. JOURNAUX ET REVUES	299
<b>Le bulletin d'information de l'association des « Malgré-Nous »</b>	<b>299</b>
<b>Les autres périodiques et revues</b>	<b>300</b>

<b>La presse Régionale</b>	<b>300</b>
<b>III. Bibliographie</b>	<b>300</b>
1. OUVRAGES GENERAUX	300
* Le traumatisme de la guerre	303
* Les anciens combattants	304
2. OUVRAGES SUR L'INCORPORATION DE FORCE ET SES CONSEQUENCES	306
3. JOURNAUX ET REVUES	308
<b>IV. SITES INTERNET</b>	<b>309</b>

## TABLE DES MATIERES DES ANNEXES

<b>LISTE DES ANNEXES</b>	<b>311</b>
<b>LISTE DES FIGURES DANS LES ANNEXES</b>	<b>314</b>
<b>ANNEXE 00 : DEMARCHE &amp; DONNEES DE L'ETUDE</b>	<b>317</b>
<b>LISTE DES ENTITES D'ANCIENS COMBATTANTS DE LA MOSELLE</b>	<b>318</b>
<b>ETUDE DES ASSOCIATIONS DE MOSELLE</b>	<b>343</b>
CRITERE = NATURE DE L'ENTITE	344
CRITERE = PORTEE GEOGRAPHIQUE	344
CRITERE = THEMATIQUE	345
CRITERE = « CONFESSION »	345

<b>ANNEXE 01 : LA MOSELLE « BALOTTEE »</b>	<b>346</b>
Entre « Etre Français » et « Etre Allemand »	347
LA MOSELLE, ENTRE France ET Allemagne	348
<b>ANNEXE 02 : LES ACTEURS DU MONDE « ANCIEN COMBATTANT »</b>	<b>351</b>
<b>LE MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (AC-VG)</b>	<b>353</b>
MINISTERE DE LA DEFENSE : UN RAPPEL HISTORIQUE	353
ATTRIBUTIONS LEGALES AU SEIN DU MINISTERE DE LA DEFENSE	354
Ministre de la défense	354
Ministère de la Défense	354
Le livre blanc de la Défense	354
La loi de programmation militaire	355
Le projet de loi de finances	355
LE SECRETARIAT AUX ANCIENS COMBATTANTS	356
Lien Armée- Nation	356
La politique de mémoire	356
Préservation et la mise en valeur du patrimoine mémoriel	358
Les sépultures de guerre	358
Les hauts lieux de la mémoire nationale	358
Favoriser le développement du tourisme de mémoire	359
PETITE REVUE DE PRESSE	359
<b>L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG)</b>	<b>360</b>
UN PEU D'HISTOIRE	361

ORGANISATION DE L'OFFICE	361
BUDGET DE L'OFFICE	362
ACTIONS DE L'OFFICE	362
Réparation	362
Reconnaissance	362
Mémoire	364
Hébergement	364
Reconversion professionnelle	364
PETITE REVUE DE PRESSE	365
<b>L'INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES (INI)</b>	<b>365</b>
LES MISSIONS DE L'INSTITUTION	365
ORGANISATION DE L'INI	366
<b>LE SOUVENIR FRANÇAIS</b>	<b>366</b>
UN PEU D'HISTOIRE	367
LE SOUVENIR FRANCAIS, AUJOURD'HUI	369
<b>LA Fédération Nationale André Maginot (FNAM)</b>	<b>369</b>
PETIT HISTORIQUE	369
ACTIONS DE L'ASSOCIATION	370
LES PRESIDENTS DE LA FNAM	371
« LA CHARTE », LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA FNAM	371
« LA GRANDE GARENNE », SITE D'ACCUEIL ET DE REPOS	371
PRIX DE LA MEMOIRE ET DU CIVISME ANDRE MAGINOT	371

PETITE REVUE DE PRESSE	372
LA FNAM, ACTIONNAIRE DE LA FDJ	372
<b>Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures – OPEX (FNAME-OPEX)</b>	<b>373</b>
<b>Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)</b>	<b>374</b>
BUTS DE LA FEDERATION	375
LA FNACA, AUJOURD’HUI	376
REVUE DE PRESSE	377
<b>Fédération nationale des Plus Grands Invalides de Guerre (FNPGIG)</b>	<b>377</b>
UN PEU D’HISTOIRE	378
UN JOURNAL, DES MESSAGES	379
LA FONDATION	380
<b>Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT)</b>	<b>380</b>
UN PEU D’HISTOIRE	380
UN REPRESENTANT UNIQUE DU MONDE DES INVALIDES	381
LA FONDATION, AUJOURD’HUI	381
<b>Union Fédérale des Associations Françaises d’Anciens combattants, DE Victimes de guerre et des Jeunesses de l’Union Fédérale (UF)</b>	<b>383</b>
COURT HISTORIQUE	383
L’UNION FEDERALE, AUJOURD’HUI	384

<b>Union Française des ASSOCIATIONS DE Combattants et Victimes de Guerre (UFAC)</b>	<b>384</b>
RAPPEL HISTORIQUE	384
LES PRESIDENTS DE L'UFAC	385
L'UFAC, AUJOURD'HUI	385
<b>Union Nationale des Combattants (UNC)</b>	<b>386</b>
<b>ANOPEX</b>	<b>387</b>
<b>ANNEXE 03 : ANCIENS COMBATTANTS : DONNEES GENERALES</b>	<b>389</b>
<b>UN PEU D'HISTOIRE</b>	<b>389</b>
LA PRISE EN CHARGE DES COMBATTANTS	389
LA PRISE EN CHARGE DES MORTS	392
LA PRISE EN CHARGE DES SURVIVANTS	393
<b>LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS</b>	<b>393</b>
<b>LA CARTE DE COMBATTANT</b>	<b>396</b>
<b>LA CARTE D'INVALIDITE</b>	<b>398</b>
<b>LE TITRE DE RECONNAISSANCE DE LA NATION</b>	<b>398</b>
<b>LES MENTIONS &amp; TITRES</b>	<b>399</b>
LA MENTION « MORT POUR LA FRANCE »	399
LA MENTION « MORT EN DEPORTATION »	399

<b>LES DECORATIONS</b>	<b>399</b>
CATEGORIES DE DECORATIONS	400
Les croix :	400
Les ordres	400
Les ordres nationaux :	400
Les ordres des ministères :	400
Les médailles	400
<b>ASPECTS BUDGETAIRES</b>	<b>401</b>
RESSOURCE DU MINISTERE (SECRETARIAT) DES AC-VG	401
LE LIEN ENTRE L'ARMEE ET LA NATION	403
LA JOURNEE « DEFENSE & CITOYENNETE »	404
LA POLITIQUE MEMORIELLE	404
Aspects budgétaires	404
Valorisation du patrimoine mémoriel	405
Le calendrier commémoratif	405
Autres actions pour la mémoire	407
Concours national de la résistance et de la déportation	407
RECONNAISSANCE & REPARATION DES ANCIENS COMBATTANTS	407
PETIT RETOUR HISTORIQUE	408
SITUATION ACTUELLE	409
CAS DES OPEX	410
INDEMNISATION VICTIMES DE LA SECONDE GUERRE	413
<b>ANNEXE 04 : LES MALGRE-NOUS</b>	<b>414</b>
<b>PREMIERE ASSOCIATION DES « MALGRE-NOUS » (1920)</b>	<b>415</b>
<b>LES STATUTS DE L'ASSOCIATION ACMNR (réactivée en 1945)</b>	<b>417</b>



<b>L'ASSOCIATION DES « MALGRE-NOUS », NOUVELLE GENERATION</b>	<b>421</b>
<b>LES « MALGRE-NOUS » ET LES AUTRES ASSOCIATIONS</b>	<b>426</b>
QUELQUES EXEMPLES...	426
LIEN DE L'ASSOCIATION ACMNR AVEC LE LUXEMBOURG	427
RASSEMBLEMENT DES « MALGRE-NOUS »	427
<b>QUELQUES EXTRAITS DU BULLETIN DE L'ACMNR</b>	<b>428</b>
LE MOT DU PRESIDENT (bulletin n° 204 de 2003)	428
<b>LIEUX DE CONGRES DE L'ASSOCIATION ACMNR</b>	<b>429</b>
<b>L'INDEMNISATION DES INCORPORES DE FORCE</b>	<b>431</b>
<b>L'INDEMNISATION DES INCORPORES DE FORCE au 31 décembre 2013</b>	<b>434</b>
INDEMNISATION 1	435
INDEMNISATION 2	436
INDEMNISATION TOTALE	437
ALLOCATION RAD	438
SUBVENTIONS	439
TOTAL DES MONTANTS VERSES PAR LA FEFA	440
<b>ANNEXE 05 : LES AUTRES ASSOCIATIONS D'ALSACE - MOSELLE</b>	<b>441</b>
<b>ASSOCIATION DES ANCIENS DE TAMBOV ET AUTRES CAMPS</b>	<b>442</b>
PETIT RAPPEL HISTORIQUE	442
AMICALE DES ANCIENS DE TAMBOV DE METZ	444

GENESE DE L'ASSOCIATION « ANCIENS DE TAMBOV »	444
OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION	445
HISTOIRE DE L'ASSOCIATION ET FAITS MARQUANTS	445
LES PRESIDENTS DE LA FEDERATION	448
AVENIR DE L'ASSOCIATION	448
MUSEE D'HISTOIRE ET DE TAMBOV	449
UN CELEBRE ARTISTE	449
LE LUXEMBOURG ET SES ENROLES DE FORCE	450
BIBLIOGRAPHIE	450
<b>L'AMICALE DES « FLECHARDS »</b>	<b>451</b>
SPECIFICITES	451
GENESE DE L'ASSOCIATION	451
OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION	452
HISTOIRE ET FAITS MARQUANTS	452
BIBLIOGRAPHIE	452
<b>LES « MALGRE-ELLES »</b>	<b>453</b>
QUELQUES RAPPELS	453
ALLOCATION RAD – KHD	453
BIBLIOGRAPHIE	454
<b>LA FONDATION POUR L'ENTENTE FRANCO-ALLEMANDE (FEFA)</b>	<b>455</b>
SERVICES PUBLICS	455

ASSOCIATIONS	455
OBJECTIFS DE LA FONDATION	456
INDEMNISATION DES INCORPORES DE FORCE	456
COOPERATION FRANCO-ALLEMANDE	456
LES PRESIDENTS DE LA FEFA	456
L'INDEMNISATION DES INCORPORES DE FORCE	457
SITUATION ACTUELLE DE LA FEFA	457
<b>LES « A. D. E. I. F. »</b>	<b>458</b>
BREF HISTORIQUE	458
ADEIF DU BAS-RHIN : SES PRESIDENTS	459
ADEIF DU HAUT-RHIN : SES PRESIDENTS	460
<b>UNION INVALIDES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE D'ALSACE</b>	
<b>LORRAINE (UIACAL)</b>	<b>460</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE CONCERNANT L'INCORPORATION DE FORCE</b>	<b>461</b>
AUTRES PUBLICATIONS ET OUVRAGES	462
<b>ANNEXE 06 : LES LIEUX DE LA MEMOIRE</b>	<b>463</b>
<b>LES TRACES DE COMBAT</b>	<b>464</b>
<b>LES SEPULTURES</b>	<b>466</b>
<b>LES NECROPOLES &amp; CIMETIERES</b>	<b>467</b>
<b>LES HAUTS LIEUX DE mémoire</b>	<b>468</b>

<b>LES MONUMENTS AUX MORTS</b>	<b>470</b>
<b>LES OSSUAIRES</b>	<b>473</b>
L'OSSUAIRE DE DOUAUMONT	473
<b>LES COMMEMORATIONS</b>	<b>473</b>
LA FLAMME	474
COMMEMORATIONS EN MOSELLE	474
LISTE DES SITES DE LA JOURNEE « MEMOIRE DE LA MOSELLE »	474
CEREMONIE DU VIEIL-ARMAND	476
DISCOURS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE	476
<b>LES SITES MEMORIELS DE MOSELLE</b>	<b>477</b>
AVANT LA GUERRE DE 1870-1871	478
L'ALSACE-MOSELLE ANNEXEE	478
L'ENTRE DEUX GUERRES	478
LES SEQUELLES DES GUERRES	479
<b>SE SOUVENIR ET TRANSMETTRE</b>	<b>479</b>
LE CENTRE EUROPEEN DU RESISTANT DEPORTE	479
LE MEMORIAL D'ALSACE-MOSELLE DE SCHIRMECK	480
LE MUSEE DE GRAVELOTTTE	480
LE FORT DE METZ-QUEULEU	480
LES EXPOSITIONS	481
ASCOMEMO	482

<b>ANNEXE 07 : TOURISME DE MEMOIRE</b>	<b>483</b>
<b>LA MISSION DU « CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE »</b>	<b>484</b>
<b>EVENEMENTS EN LORRAINE</b>	<b>485</b>
EN MEURTHE & MOSELLE	485
EN MEUSE	485
EN MOSELLE	486
DANS LES VOSGES	486
<b>AUTRES EVENEMENTS</b>	<b>486</b>
JOURNEES D'HISTOIRE REGIONALE	486
SALONS DU LIVRE	486
JOURNEES DU PATRIMOINE	487
<b>QUELQUES CITATIONS</b>	<b>487</b>

# TABLE DES FIGURES DE LA THESE

Numéro de la figure	Titre de la figure
FIGURE 01	LA PRUSSE A UNE FRONTIERE COMMUNE AVEC LA FRANCE
FIGURE 02	LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE AVANT L'ANNEXION DE 1871
FIGURE 03	LA LORRAINE A LA SORTIE DE L'ANNEXION
FIGURE 04	INTEGRATION DES ZONES ANNEXEES DANS LE REICH
FIGURE 05	LES TERRITOIRES ANNEXES DEVIENNENT « ELSASS-LOTHRINGEN »
FIGURE 06	LA LIMITE DE LA « LORRAINE » A L'EPOQUE CAROLINGIENNE
FIGURE 07	LIMITES DU FRANCIQUE (vers l'an 1000)
FIGURE 08	INDUSTRIES DU FER ET DU CHARBON
FIGURE 09	SELECTION DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS DE MOSELLE : EVOLUTION DU NOMBRE AU FIL DE LA DEMARCHE
FIGURE 10	SELECTION DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS DE MOSELLE : MOTIF DE LA DEPERDITION EN NOMBRE
FIGURE 11	LOGIGRAMME DE LA DEMARCHE DE CONTACT DES ASSOCIATIONS
FIGURE 12	LOGOTYPE DE LA PREMIERE ASSOCIATION DES « MALGRE-NOUS »
FIGURE 13	ORIGINE TERRITORIALE DES INCORPORES DE FORCE
FIGURE 14	LOGOTYPE DE LA SECONDE ASSOCIATION DES « MALGRE-NOUS »
FIGURE 15	REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES LIEUX DE CONGRES
FIGURE 16	DETAILS DES LIEUX DE CONGRES ANNUELS DE L'ACMNR
FIGURE 17	ORIGINE DES « MALGRES NOUS » DE MOSELLE
FIGURE 18	ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ACMNR (Estimation)
FIGURE 19	REPARTITION DES ADHERENTS ACMNR PAR SECTION
FIGURE 20	DONNEES SUR LA PROGRESSION DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION ACMNR
FIGURE 21	NOMBRE D'ADHERENTS PAR SECTION ACMNR
FIGURE 22	IMPLANTATIONS DES SECTIONS DE L'ASSOCIATION ACMNR
FIGURE 23	REPARTITION « HOMME – FEMME » AU SEIN DE L'ACMNR
FIGURE 24	SYNTHESE SUR LE MOUVEMENT DES INCORPORES DE FORCE EN ALSACE – MOSELLE
FIGURE 25	PART DES HOMMES DE PLUS DE 65 ANS ET TITULAIRE DE LA CARTE DE COMBATTANT (PAR ZONES)
FIGURE 26	NOMBRE DE RETRAITES DU COMBATTANT

## TABLE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS

Sigle	Signification
ACMF	Anciens Combattants et Militaires Français
ACMNR	Anciens Combattants Malgré-Nous Réfractaires
ACORAM	Association Centrale des Officiers de Réserve de l'Armée de Mer
AC-VG	Anciens Combattants – Victimes de guerre
ADEIF	Association des Déserteurs, Evadés et Incorporés de Force
AFN	Afrique du Nord
AGISM	Association pour la Gestion des Institutions Sociales Maritimes
AMC	Association des Mutilés et anciens Combattants de la grande guerre (de Nancy)
AMMAC	Association des Marins et Marins Anciens Combattants
ANFANOMA	Association Nationale des Français d'Afrique du Nord, d'Outre-mer et de leurs Amis
ANOPEX	Association Nationale des Opérations Extérieures
ARAC	Association Républicains d'Anciens Combattants
ASCOMEMO	Association
CARAC	Caisse Autonome des Anciens Combattants
CORAN	Confédération des Officiers de Réserve de l'Armée Nouvelle
DCA	Défense Contre Aéronefs
DNA	Dernières Nouvelles d'Alsace
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
FAMAC	Fédération des Anciens Marins Anciens Combattants
FAMMAC	Fédération des Associations de Marins et Marins Anciens Combattants
FASOR	Fédération Nationale des Amicales de Sous-officiers de Réserve
FEDAMMAR	Fédération française des Associations amicales de Marins et Marins Anciens Combattants
FEFA	Fondation pour l'Entente Franco-allemande
FEVAL	Fédération des Engagés Volontaires Alsaciens et Lorrains
FNACA	Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, en Tunisie et au Maroc
FNAM	Fédération Nationale André Maginot
FNR	Front National des Rapatriés
FORR	Fédération des Officiers de Réserve Républicains

Sigle	Signification
FSORR	Fédération des Sous-officiers de Réserve Républicains
HJ	HitlerJugend
KHD	KriegHilfDienst
LVF	Ligue des Volontaires Français
NSDAP	NationalSocialisches Deutsche ArbeitPartei
NSKK	NationalSocialisches KrafftfahrerKorps
ONAC	Office National des Anciens Combattants (et Victimes de Guerre)
OPEX	Opérations Extérieures
OPMNAM	Orphelins de Pères de Malgré-Nous d'Alsace -Moselle
RAD	ReichArbeitsDienst
STO	Service du Travail Obligatoire
UF	Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens Combattants, Victimes de Guerre et des jeunesses de l'Union Fédérale
UFM	Union Fédérale des mutilés
UFAC	Union Française des Anciens Combattants
UFFM	Union des Fédérations Françaises de Marins
UNAM	Union Nationale des Anciens Marins
UNC	Union Nationale des Combattants
UIACAL	Union Invalides Anciens Combattants et victimes de guerre d'Alsace Lorraine
UNOR	Union Nationale des Officiers de Réserve
URSS	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
WASSt	Deutsche Dienststelle, Die Auskunftsstelle für Wehrmarchtsnachweise



# Introduction

CHAPITRE I :

LA MOSELLE UNE SITUATION PARTICULIERE

CHAPITRE II :

DEMARCHE ET DONNEES DE L'ETUDE

# CHAPITRE I : LA MOSELLE, UNE SITUATION PARTICULIERE

LA MOSELLE, UNE TERRE DE CONVOITISE AU DESTIN COMPLEXE

LA MOSELLE AU CŒUR DE NOTRE PROPOS

LES MOSELLANS, UNE POPULATION BALLOTEE ET MEURTRIE DANS SES CHAIRS.

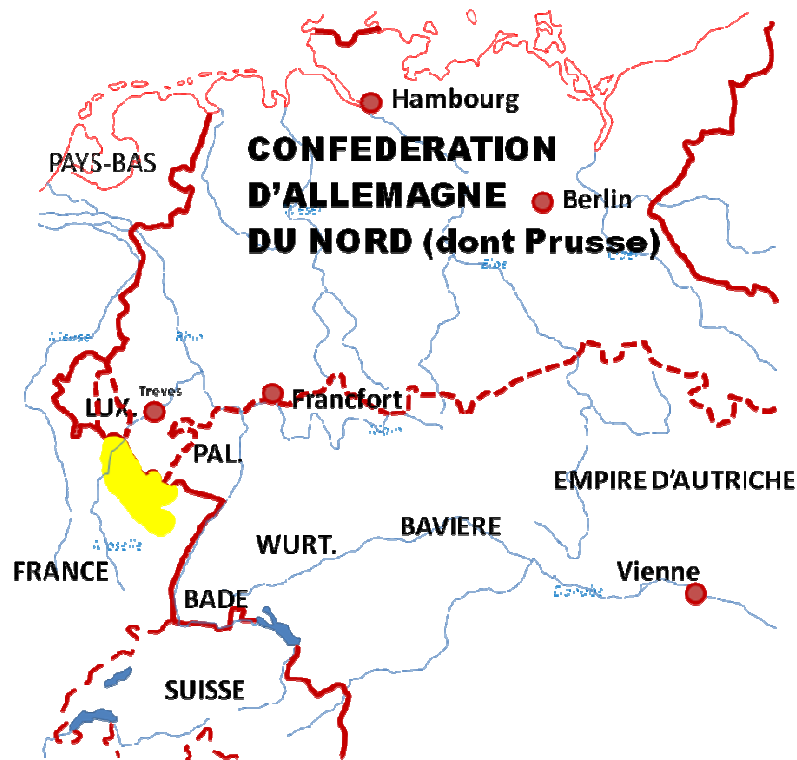
## **LA MOSELLE, UNE TERRE DE CONVOITISE AU DESTIN COMPLEXE**

L'Alsace et la Lorraine ont toujours été des terres convoitées par ces deux grandes puissances que sont la France et l'Allemagne.

Le traité de Chambord du 15 janvier 1552 concrétisa la première incursion française sur le territoire « Lorrain ». En effet, en échange de la participation du roi de France Henri II et de son soutien financier dans la guerre menée contre l'empereur Charles Quint par les Princes protestants, celui-ci pouvait acquérir, soit les comtés de Ferrette et de Montbéliard, soit les Trois-Évêchés (Metz, Toul et Verdun). Henri II fit un choix stratégique et opta pour les Trois-Évêchés pour disposer d'un point d'appui en Lorraine face au Saint Empire. Même si le roi ne détient que le titre de « vicaire d'empire » et ne possède pas ces cités en propre, c'est un premier pas légal et militaire sur les terres lorraines. La Lorraine était déjà considérée à cette époque comme une zone d'influence française, une sorte de base avancée dans la lutte contre les Habsbourg.

Après avoir été longtemps sans frontières réellement définies, le Duché de Lorraine, en intégrant la France en 1766, prendra le nom de Province de Lorraine. En 1790, elle couvrira les futurs départements des Vosges, de la Moselle, de la Meurthe, de la Meuse ainsi qu'une partie des Ardennes, de la Haute-Saône et de la Haute-Marne.

Le territoire de la Moselle a connu, comme le Duché de Lorraine en son temps, des conflits que la convoitise de ses voisins a suscités. Depuis la création du département, la Moselle s'est retrouvée au premier plan, en contact de ses potentiels agresseurs puisque formant la frontière géographique avec le Royaume de Prusse.



**FIGURE 01 : LA PRUSSE A UNE FRONTIERE COMMUNE AVEC LA FRANCE**

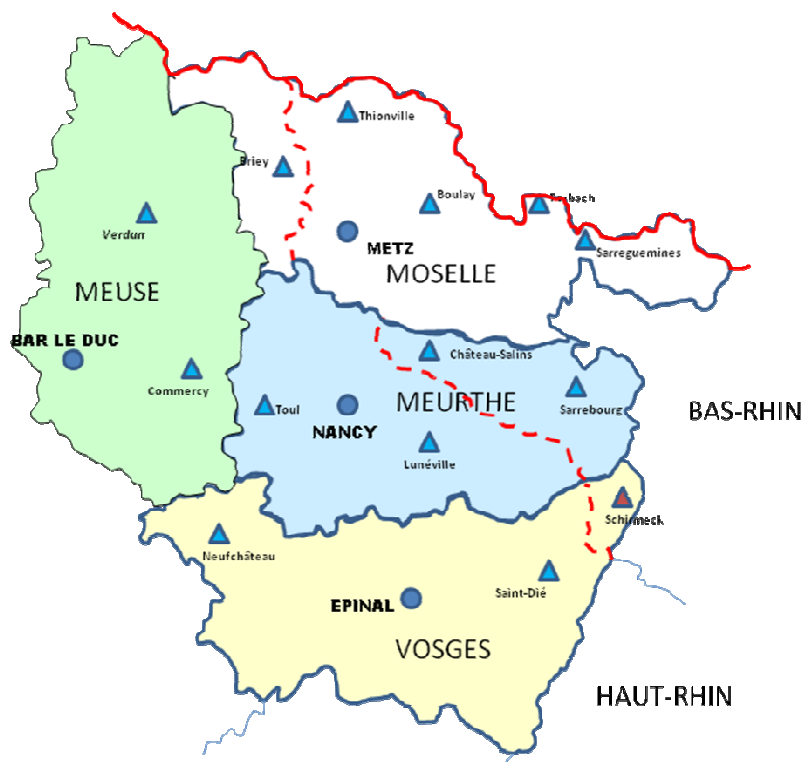
**COMMENTAIRE :**

En 1815 (traité de Vienne le 9 juin), la Prusse gagne à l'est des territoires polonais et à l'ouest une partie de la Ruhr et les régions de Cologne, Coblenche, Trèves et Aix la Chapelle, et une grande partie de la Sarre. Ainsi la Prusse et la France ont une frontière commune. La Prusse « pèse » alors plus de 10 millions d'habitants pour une superficie de 278 000 km<sup>2</sup>.

En 1866 et la victoire de Sadowa sur l'Empire Austro-hongrois, la Prusse connaît alors une expansion maximale lui permettant de relier les deux parties du royaume prussien (Hanovre, Hesse et Nassau, notamment). La Prusse pèse alors 15 millions d'habitants pour un territoire de 350 000 km<sup>2</sup>, de Trèves à Memel, prélude à la constitution de la future Allemagne du Nord.

En effet, les souverains prussiens ont tour à tour conquis de nouvelles terres et la victoire de Sadowa leur a donné une puissance politique que les dirigeants européens de l'époque ont commencé à craindre. Ainsi, l'idée d'expansion territoriale a grandi au sein du nouveau grand royaume dont les ambitions semblaient fonder un espace germanique dont les contours de la Meuse rappelleraient la Lotharingie.

Le stratagème de la dépêche d'Ems a déclenché le conflit armé entre l'Empire français et les forces alliées à la Prusse. Les défaites françaises successives ont conduit à l'armistice puis le traité de Francfort qui a abouti à l'amputation calculée de zones alsaciennes et lorraines. Non seulement les populations ont connu les combats (jugés sanglants et atroces) mais ont eu à subir pour nombre d'entre eux l'annexion de droit. Ainsi des français sont devenus par un trait de plume des citoyens allemands d'une nation naissante.



**FIGURE 02 : LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE AVANT L'ANNEXION DE 1871**

**COMMENTAIRE :**

En 1870, le département de la Moselle compte les arrondissements de : Brieux, Thionville, Boulay, Forbach et Sarreguemines et sa préfecture est Metz.

Le département de la Meurthe, préfecture Nancy et ses arrondissements de Toul, Château-Salins, Sarrebourg et de Lunéville.

Aussi, après la défaite de la France, cette dernière devra céder à l'Allemagne, conformément au traité de Francfort du 10 mai 1871, la partie septentrionale de la Lorraine c'est-à-dire : la Moselle (à l'exception de Brieux), ainsi qu'une partie de la Meurthe<sup>1</sup>. Les parties de la Meurthe et de la Moselle restées françaises formeront le département de la Meurthe-et-Moselle. A partir de 1871, les territoires annexés ont évolué socialement et industriellement. La nouvelle frontière, a été le déclencheur, des deux côtés, de nouvelles initiatives et des villes ont connu un essor significatif. Mais au bout de près d'un demi-siècle, les gouvernants français dont une partie

<sup>1</sup> L'annexion comprend les territoires de l'Alsace (sauf Belfort et des communes avoisinantes, formant par la suite le Territoire de Belfort), ainsi qu'une grande partie de la Moselle (excepté la région de Brieux), à laquelle sont rattachés deux arrondissements de la Meurthe, ceux de Sarrebourg et de Château-Salins. Nous verrons par ailleurs que ce découpage territorial explique l'emploi indistinct et courant des termes d'« Alsace-Lorraine » et d'« Alsace-Moselle », issus de la notion allemande d'« *Elsass-Lothringen* », pour parler de ces provinces.

se voulait être des « revanchards » alliés à une population dont certains se rangeaient à cette formule « ce n'est pas pour toujours », ont utilisé leurs accords politiques avec la Russie et la Grande Bretagne pour se confronter une nouvelle fois à nos voisins germains d'alors, les Allemands du Reich de Guillaume II, pour une guerre qu'ils avaient déclarée. Après 48 ans de présence allemande, le premier grand conflit mondial éclata : les alliés victorieux et le Traité de Versailles signé en 1919, la zone annexée redevient française et ne formera, à son tour, qu'un seul et unique département, la Moselle.



**FIGURE 03 : LA LORRAINE A LA SORTIE DE L'ANNEXION**

**COMMENTAIRE :**

Au retour à la France en 1919, suite au traité de Versailles, le département de la Moselle perd l'arrondissement de Briey et gagne les arrondissements de Château-Salins et de Sarrebourg.

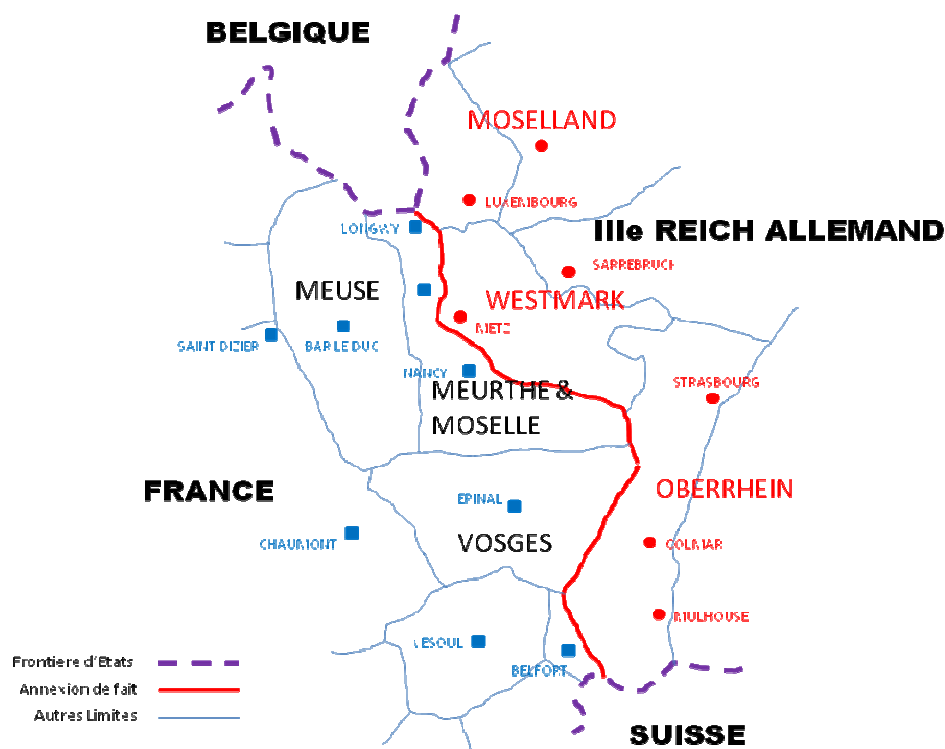
Le département de la Meurthe gagne l'arrondissement de Briey mais cède les arrondissements de Château-Salins et Sarrebourg.

Le département des Vosges cède le canton de Schirmeck à l'Alsace.

Après la défaite française de juin 1940, le III<sup>ème</sup> Reich occupe une nouvelle fois les territoires formant les départements de l'Alsace : Bas et Haut-Rhin et de la Moselle. La France libérée en mai 1945 induit le retour des départements annexés de fait pendant près de 5 ans.

La Seconde Guerre mondiale mettra un terme à ce ballottage culturel et politique. Elle sera surtout la marque du pire affront subi par l'Alsace et la Moselle. En effet, lorsque le gouvernement français constate l'avancée fulgurante des troupes allemandes, face à une défaite inévitable, il accepte de signer une Convention d'Armistice, celle de Rethondes, le 22 juin 1940. Cet accord signé par le général Huntziger<sup>2</sup> pour la France et le maréchal Keitel<sup>3</sup> pour l'Allemagne, est pourtant muet quant au devenir de l'Alsace et de la Moselle, alors territoires occupés.

<sup>2</sup> Huntziger Charles (1880-1941), général. Formé à Saint-Cyr. Il représente, sur les recommandations de Charles de Gaulle à Paul Reynaud, ministre de la Défense nationale et de la Guerre et des Affaires étrangères, le gouvernement



**FIGURE 04 : INTEGRATION DES ZONES ANNEXEES DANS LE REICH**

COMMENTAIRE :

Les représentants du III<sup>ème</sup> Reich décident à l'intégration des territoires « repris » (annexion de fait) dans le giron allemand. Les nouvelles contrées prennent les noms de : Moselland, de Westmark et d'Oberrhein.

Mais l'Allemagne interprètera ce texte de manière à mettre la main sur ces territoires empreints de germanité<sup>4</sup> : le 7 août 1940, l'éviction de la souveraineté française fut consommée

français lors de la signature de l'Armistice de Rethondes, le 22 juin 1940. Il devient Secrétaire d'Etat à la Guerre du Gouvernement de Vichy. Il signera par ailleurs le statut des juifs le 3 octobre 1940.

<sup>3</sup> Keitel Wilhelm (1882-1946), Chef suprême des troupes allemandes depuis 1938 et Maréchal depuis juillet 1940. Il représente l'Allemagne national-socialiste lors de la signature de l'Armistice. Il est choisi par Hitler essentiellement pour sa fidélité au régime. Il est condamné à mort lors du procès de Nuremberg.

<sup>4</sup> Citation du Général Doyen au procès de Philippe Pétain : « Les trois départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et de la Moselle, dès le lendemain de la signature de l'armistice ont été brutalement ré-annexés par le Reich d'une façon totale. Les bornes ont été replacées là où elles étaient autrefois. Le cordon douanier été replacé à l'ancienne frontière. Cela a été la séparation totale de la France à ces trois départements », cf. Nonnenmacher Georges-Gilbert, *La Grande Honte*, Colmar, Alsatia, ADEIF du Haut-Rhin, 2<sup>ème</sup> Edition, 1966, 239p, page 117. (1<sup>ère</sup> Ed : 1965).



par l'installation de la *Zivilverwaltung*<sup>5</sup>. Joseph Bürckel prend officiellement son poste de chef de l'administration civile, à Metz, le 21 septembre 1940. Le 1<sup>er</sup> décembre 1940, la Moselle, la Sarre et le Palatinat sont officiellement intégrés dans le *Gau* de la *Westmark*<sup>6</sup>, divisé en 26 *Kreise*<sup>7</sup>, dont la capitale est désormais Sarrebrück. Il est alors chargé comme ses homologues Simon pour le Luxembourg et Wagner pour l'Alsace, d'encadrer l'ensemble de la population de ces provinces dans un but de «regermanisation» des masses.

### **LA MOSELLE AU CŒUR DE NOTRE PROPOS...**

Que l'on parle de « Lorrain » ou de « Lorraine » ce que nous qualifierons dans notre étude sera une simple différenciation par rapport au terme « Alsace ». Ce terme représentera, pour notre période et notre travail, le département de la Moselle mais aussi ses habitants. Cet emploi alternatif du nom « Moselle » ou « Lorraine » s'explique facilement. Tout d'abord, c'est une « habitude » que de parler d'Alsace-Lorraine, expression formulée par Bismarck en 1871, lors de la création du *Reichsland Elsass-Lothringen* qui prit ce nom par simple traduction, alors que seulement un quart de la région (précisément 6 800 km<sup>2</sup> sur 24 500) avait été en fait rattaché à l'empire, représentant la Moselle amputée de l'arrondissement de Briey.

---

<sup>5</sup> Administration civile allemande.

<sup>6</sup> La « Marche occidentale ».

<sup>7</sup> Districts.



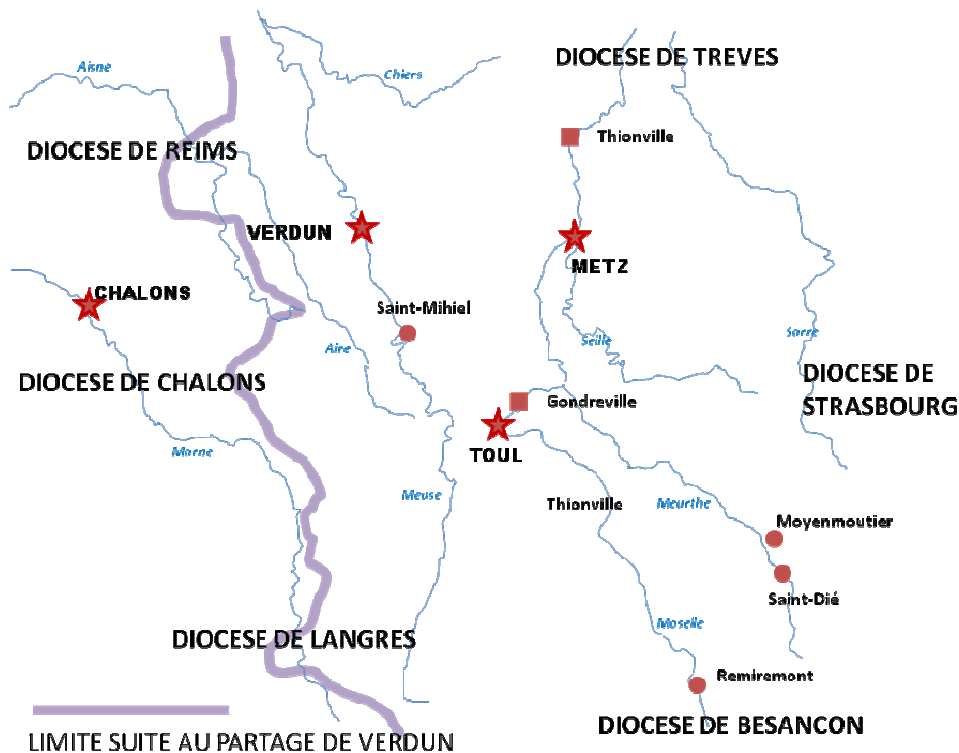
**FIGURE 05 : LES TERRITOIRES ANNEXES DEVIENNENT « ELSASS-LOTHRINGEN »**

COMMENTAIRE :

En 1871, la décision est prise par Guillaume Ier : les zones françaises obtenues dans le cadre des négociations de paix préalable au traité de Versailles constitueront, en allemand : « *Reichsland Elsass – Lothringen* ». En français, littéralement : la terre d'empire « Alsace – Lorraine ».

Ensuite, les trois autres départements lorrains sont, eux, inclus dans une zone dite « interdite » et qui le restera jusqu'au printemps 1943. La limite ouest de cette zone depuis Charleville-Mézières jusqu'à Langres correspond à la frontière de l'ancienne Lotharingie, fixée par le traité de Verdun en 843<sup>8</sup>.

<sup>8</sup> Schneider Jean, *Histoire de la Lorraine*, Paris, QJS ?, PUF, 125 pages (carte).



**FIGURE 06 : LA LIMITE DE LA « LORRAINE » A L'EPOQUE CAROLINGIENNE**

COMMENTAIRE :

Suite à la répartition de l'empire carolingien en 3 parties, est créé un territoire médian alors appelé « Lotharingie ». Ses limites occidentales (établies d'après une carte proposée par Jean Schneider : La Lorraine à l'époque carolingienne) rappelle les frontières ouest du futur duché de Lorraine (lorsqu'il sera rattaché à la France) et à l'actuelle région administrative de Lorraine.

Cette limite historique semble signifier pour la population de la Lorraine la possibilité imminente d'une annexion de fait du reste du Territoire dans le cadre d'une issue victorieuse de la guerre pour l'Allemagne. Cette zone aurait d'ailleurs été rebaptisée par un certain nombre d'auteurs allemands la « Franconie occidentale »<sup>9</sup>. Les Lorrains de l'ouest vivront longtemps dans le doute d'une annexion généralisée. Pourtant, cette situation ne verra jamais le jour et même si les Lorrains ont vécu la peur au ventre pendant trois années, seule la Moselle fut touchée par une véritable annexion et surtout par l'incorporation de force. Nous utiliserons donc de préférence les termes plus exacts d' « Alsace-Moselle » et de « Moselle ». Par contre, lorsque nous parlerons des

<sup>9</sup> Informations extraites de « 1944-1945, les Années Liberté », Editions Serpenoise, 2004, Nouvelle Edition, 62 pages, qui reprend l'article de Roger Bour publié dans le *Républicain Lorrain* intitulé : « La Lorraine, ses hommes et ses activités ».

« *Malgré-Nous de Moselle* », nous pourrions utiliser le terme de « mosellan » aussi bien que celui de « lorrain ».

Une autre particularité émanant de ce département vient de son parler, qui dans ses sonorités rappelle la langue allemande. Cette langue cohérente avec son histoire engendre des ambiguïtés quant à la considération de l'origine de la population de cette zone géographique : sont-ils Allemands ou bien Français ?

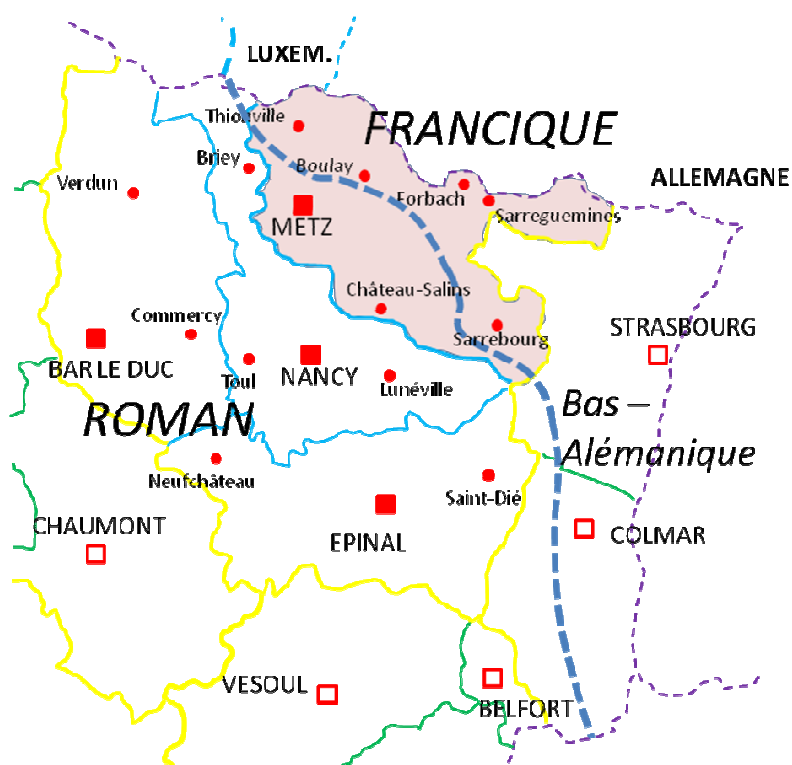


FIGURE 07 : LIMITES DU FRANCIQUE (vers l'an 1000)

COMMENTAIRE :

Le nord-est de la France a entretenu au fil des siècles des parler locaux. Dans la zone constituant de nos jours le département de la Moselle, il est utilisé le francique, version locale d'un dialecte germanique. A l'aube du XXIème siècle, seuls les anciens le pratiquent entre eux et il est très rare de l'entendre dans les conversations.

En Lorraine coexistent deux langues, le roman et le francique. Ce dernier qui prend des accents et un vocabulaire voisin tout en étant différent s'étend du Luxembourg actuel (au nord) jusqu'au canton de Bâle en Suisse (au sud).

Comme dans d'autres régions, ce parler francique qui se transmet de façon orale de génération en génération s'essouffle un peu en ce début du XXIème siècle. Mais dans les années

de la Seconde Guerre mondiale, les populations de la zone rouge ne parlent que ce dialecte germanophone, autrement dit le roman ou français échappé le plus souvent, à leur compréhension dans les discussions du quotidien.

On mesurera exactement les conséquences de cette particularité lorsque ces populations seront évacuées ou expulsées vers les territoires du sud-ouest de la France, notamment. Certains journaux locaux avaient même traduit en allemand certaines rubriques ce qui avait choqué plus d'un Mosellan. Cela a beaucoup ajouté à l'incompréhension des populations de la « France de l'intérieur » qui, même en 2014, « fusionne » l'Alsace et la Lorraine mais pour certains croient qu'au XX<sup>ème</sup> siècle les deux régions actuelles sont allemandes.

Enfin, la Lorraine est une terre riche et économiquement active durant ces longs siècles d'histoire tumultueuse. Son activité se concentre surtout autour de la mine (la minette et le charbon) et de la sidérurgie (fonte, acier et produits marchands). Ce pôle de développement donne naissance à une complexité ethnique puisque elle fonctionnera essentiellement grâce à la main œuvre issue de l'immigration (selon les périodes : italienne, allemande, belge, polonaise, africaine du nord,...). Mais cette richesse fait surtout de cette terre un lieu attractif économiquement et explique l'attention qu'on lui porte durant les guerres successives. Enfin, c'est la sidérurgie qui donne naissance aux villes de Moselle, surtout dans le bassin de la Fensch (Florange, Hayange, Nilvange, ..), de la vallée de l'Orne (Amnéville<sup>10</sup>, Gandrange, Moyeuvre,...) sans omettre Thionville, Hagondange et le bassin de la Chiers (Longwy,...). Il en sera de même (mais après 1950) pour les régions carbonifères : Forbach, Freyming, Merlebach,... et Saint-Avold<sup>11</sup>.

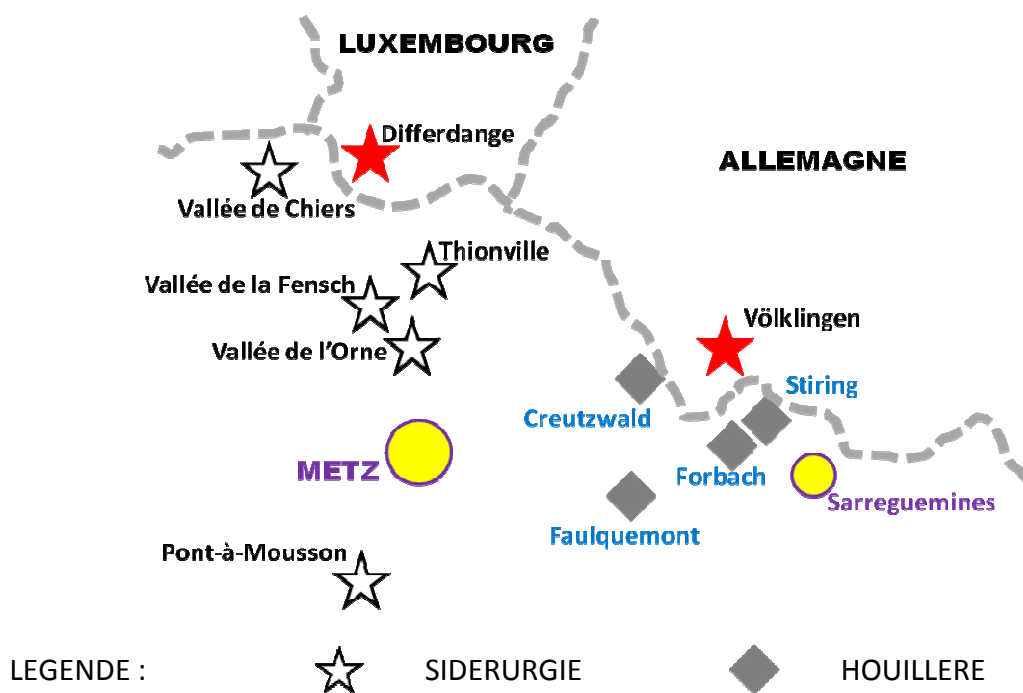
En s'urbanisant et se péri-urbanisant, suite à l'explosion démographique, due à la présence de plus en plus de main d'œuvre dans ces zones d'emploi, ces communes semblaient sans fin, surtout le pourtour des bassins miniers et sidérurgiques. Cette population alors très importante en nombre explique aussi l'implantation d'associations dont l'adhésion est plus conséquente

---

<sup>10</sup> Au cours de la l'annexion allemande, en 1894, la commune d'Amnéville est créée par scission, à partir de la commune de Gandrange. En 1895, la population est inférieure à 100 habitants. En 1921, on en compte plus de 5 000 et depuis 2004, plus de 10 000 personnes.

<sup>11</sup> Sans rentrer dans les raisons de cette évolution, un village comme Farébersviller comptait 600 âmes en 1964 et près de 8500 habitants lors du recensement de 1962. Se reporter à : Doumergue Y., « La vitalité démographique du bassin houiller lorrain d'après le recensement de 1962 », in: *L'information géographique*. Volume 27 n°3, 1963. pp. 115-121.

qu'ailleurs. En effet, sortis de la guerre, ces jeunes anciens combattants vont retrouver leur famille et leurs villes et villages, chercher à reprendre leurs études mais surtout vont rechercher un emploi. Le secteur secondaire étant le plus pourvoyeur d'emplois dans le département de la Moselle, nombre d'entre eux s'installeront à proximité de leur travail et alimenteront ensuite les associations proches de leurs logements.



**FIGURE 08 : INDUSTRIES DU FER ET DU CHARBON**

COMMENTAIRE :

Le sous-sol de la Lorraine contient les gisements de minette et de charbon qui pendant plus d'un siècle et demi vont faire sa richesse, sa notoriété et aussi... la convoitise de notre voisin german.

Des millions d'emplois seront ainsi créés, directement et indirectement, assurant la prospérité des résidents locaux et des travailleurs immigrés venus de l'Est et du Sud de l'Europe

## **LES MOSELLANS, UNE POPULATION BALLOTEE ET MEURTRIE DANS SES CHAIRS**

La Grande Guerre a vu en près de 1 500 jours tant de pays, tant de nations, tant de soldats, tant de population, de civils et d'enfants mourir ou être grièvement blessés. Mais ici en Moselle (et en Alsace) annexée, les soldats ont combattu en uniforme « vert de gris ». Et lorsque les derniers soubresauts des unités combattantes se sont arrêtés et que les armes de destruction massive se sont tues, les militaires mosellans étaient du côté des perdants.

Un processus de réhabilitation s'est engagé mais n'a pas pu en quelques années faire oublier dans les familles la langue de Goethe, l'école, l'adolescence et son insouciance, le mariage et la promesse des belles années d'une famille fondée, et les enfants qui grandissent,... et à leur tour, engendrent « les bambins » qui sautent sur les genoux de leur grands parents.

La Grande Guerre et ses horreurs ont conduit à poser de façon claire ce que la Nation pouvait faire pour « réparer » physiquement et financièrement ses militaires, ses combattants, leurs veuves, leurs enfants devenus orphelins. Ainsi naquit ce « nouveau monde » de la solidarité hautement affichée des « anciens combattants » et au fil des ans s'adjoignirent d'autres personnes obtenant ce statut, la carte d'ancien combattant et les attributs et avantages associés. Ainsi, est fondée en Moselle l'association des « *Malgré-Nous* ».

Et voilà qu'une génération plus tard, à peine vingt ans, la guerre reprend. Les armées du III<sup>ème</sup> Reich envahissent les pays de Centre Europe et aux premiers beaux jours de mai « croquent » les armées françaises, pourtant déployées selon des plans maintes fois affinés par l'Etat Major, en quelques jours. En septembre 1939, avait commencé l'évacuation des zones proches des lignes de défense. Ainsi, 227 000 Mosellans venants de 214 communes doivent abandonner leurs maisons et leurs terres, auxquels il faut probablement ajouter au moins 50 000 personnes<sup>12</sup>. Après la débâcle, plus des deux tiers des exilés, germanophones pour la majorité, durent revenir en Moselle. Le 22 juin 1940, le gouvernement du maréchal Pétain, signe l'armistice. Et les vainqueurs reprennent possession des territoires de l'est français sans que les accords entre belligérants ne le prévoient. Entre juin 1940 et la libération de la Lorraine (Bitche, mars 1945), soit pendant près de cinq années, les populations de Moselle et d'Alsace sont à nouveau des citoyens allemands, de surcroît placés sous le joug nazi. On peut donc penser que 400 000 Mosellans se retrouvaient dans le département à partir de l'automne 1940.

Mais dès le milieu de l'été 1940, 85 000 Mosellans francophones furent brutalement expulsés vers la France de l'intérieur par les nazis, avec seulement une valise de 50 kg et une somme de 2 000 francs en poche.

Il est triste de penser que durant ces quelques mois, les trains qui ramenaient les réfugiés germanophones, de la zone rouge vers la Moselle, ont croisé symboliquement les trains qui déportaient les expulsés francophones, depuis la Moselle vers la France de Vichy. 10 000 autres

---

<sup>12</sup> Ce chiffre incluant tous ceux qui, par peur ou par pressentiment, ont préféré se mettre à l'abri.

Mosellans, suspectés de patriotisme (PRO), furent transplantés entre 1941 et 1943, mais cette fois vers des territoires contrôlés par l'Allemagne<sup>13</sup>.

Si la campagne de France a connu son lot de soldats français morts ou blessés, le cas des Alsaciens-Mosellans devient, dès 1941, très spécifique, par la mise en œuvre du travail forcé des hommes et des femmes et en 1942, par l'intervention du gauleiter Bürckel qui met en place l'incorporation de force. Des jeunes hommes et femmes français, mais devenus en conséquence de l'annexion de fait des « soldats » allemands, feront la guerre, notamment sur le front de l'Est, à leur grand désarroi pour la quasi-totalité.

Cette spécificité de l'incorporé de force et du concept de « *Malgré Eux* » (hommes et femmes) n'a pas été comprise par la France de l'intérieur (voir le premier procès de Bordeaux) et il a fallu des dizaines d'années pour que la lente reconnaissance de l'Allemagne et de la France<sup>14</sup> soit effectivement et officiellement proclamée (Président de la république française, Nicolas Sarkozy, Colmar, discours du 8 mai 2010).

Il y eut 7 800 arrestations dont 1 602 réfractaires à l'incorporation ou évadés, 1 053 résistants et 206 otages. Au total, 5 800 d'entre eux furent déportés en Allemagne. Il y eut aussi 151 exécutions de Mosellans durant la guerre. On peut tout de même constater que ce dernier chiffre est inférieur à 1% des cas. Cependant personne ne pouvait alors imaginer quelles conséquences aurait réellement une arrestation. 30 000 Mosellans furent incorporés de force dans l'armée allemande à partir de 1942 mais environ 7 à 8 000 d'entre eux parvinrent à s'extirper de l'engrenage, soit en quittant clandestinement le département vers la « France de l'intérieur », soit en désertant lors d'une permission ou d'un mouvement de troupe sur le front. Environ 8 000 des Incorporés de Force Mosellans ne sont jamais revenus. D'autres sont rentrés bien après la fin de la guerre. Ces chiffres restent approximatifs car « la guerre ne permet jamais que l'on tienne avec soin le registre des horreurs qu'elle entraîne » (Jacques Gandebeuf). Pour les trois départements de l'est de la France (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle), il y eut au total 129 979 Incorporés de Force<sup>15</sup>. Le fichier WAST<sup>16</sup> établit un nombre plus élevé de disparus que le ministère

---

<sup>13</sup> Le plus souvent en « Vieille Allemagne » ou l'ex-territoire polonais, surtout la Silésie.

<sup>14</sup> Annexe 04 – les Malgré-Nous - indemnisation de la FEFA

<sup>15</sup> Nous trouvons plus généralement le chiffre arrondi de 130 000 incorporés de force français. Ce chiffre est probablement légèrement plus important que la réalité, mais reste toutefois représentatif.

<sup>16</sup> WAST : *Deutsche Dienststelle. Die Auskunftsstelle für Wehrmachtsnachweise*. C'est un fichier de renseignements militaires allemand pour l'information des proches parents de tués de l'ex-Wehrmacht. C'est aussi le service de



français des Affaires Étrangères car il prend sans doute en compte des notions plus larges d'« Alsaciens » et de « Lorrains ».

Si pour l'Alsace et la Moselle<sup>17</sup>, ces évènements sonnent comme une tragédie, il n'est pourtant connu du reste de la France que le sort des 44 réfugiés Mosellans francophones, installés en région Limousin, après leur expulsion par les nazis vers la fin de 1940, morts en victimes de la cruauté des *Schutzstaffel* (SS) à Oradour-sur-Glane, le 10 juin 1944. Ces familles venaient de Charly (devenu depuis Charly-Oradour, en souvenir de ce drame) et de Montoy-Flanville. Ce jour de juin 1944, 642 personnes dont des femmes et des enfants moururent. La révélation au grand jour de ce massacre ne fera qu'enfoncer les « *Malgré-Nous* » dans le silence et le ressentiment. En effet, parmi cette section de la *Waffen SS* « *Das Reich* », il y avait 13 Alsaciens incorporés de force.

A partir du procès de Bordeaux, qui s'est déroulé du 12 janvier au 13 février 1953 et qui devait condamner ceux qui avaient pris part à ce massacre, les gens feront un amalgame et tous les « *Malgré-Nous* » seront traités en parias et en traîtres. Mais jamais ils n'abandonneront leurs camarades. Lorsque les condamnations tombèrent (des peines de prison et une condamnation à mort), ils manifestèrent inlassablement dans les rues, jusqu'à ce qu'ils soient réhabilités. En finalité, ils seront amnistiés conformément à la loi n° 53-112 publiée au JO du 21 février 1953. Pourquoi condamner des hommes qui étaient contraints, le fusil sur la tempe, de se soumettre aux ordres ? Les Incorporés de Force ne savaient que trop bien ce qu'il en coûtait de refuser d'exécuter un ordre. Mais comment expliquer aux gens, plein de haine envers les Allemands, que même en sacrifiant sa propre vie quelqu'un aurait bien fini par exécuter les ordres : il y a d'autres temps pour l'héroïsme.

La Moselle et son destin mouvementé et toujours tragique a enfanté des anciens combattants qui ont longtemps gardé leur spécificité, convaincus de leur droit et de leur droiture, et confrontés à l'ignorance des représentants régionaux et nationaux. Depuis, comme d'autres, les descendants des combattants français des guerres mondiales ont rejoint les conflits dans lesquels l'empire colonial français arrivant à bout de souffle et devant affronter plus puissantes que canons et les bombes, les armes que sont la volonté, la ténacité, issues du besoin de liberté des peuples

---

renseignements de la *Wehrmacht* pour les pertes de guerre et les prisonniers de guerre.

<sup>17</sup> Voir annexe 01 – la Moselle « ballotée »

des zones occupées, colonisées et exploitées. Enfin, depuis quelques dizaines d'années<sup>18</sup>, est apparue ce que certains qualifient de « quatrième génération du feu ». En effet, la France, dans le cadre de coalitions, sous couvert de mandats ou encore dans le cadre de conventions ou traités signés, intervient dans des missions regroupées sous le terme d' « OPEX<sup>19</sup> ». Les régiments stationnés en Moselle (incluant des mosellans de cœur) ont fournis les ressources matérielles et surtout humaines à de nombreux contingents déployés sur la planète pour représenter la France et ses valeurs. A ce jour, plus de 600 militaires français ont été les victimes de ces opérations.

---

<sup>18</sup> Probablement depuis les 2 attentats du 23 octobre 1983 à Beyrouth (Liban) qui ont tués 241 Américains et 58 parachutistes français (1<sup>er</sup> RCP) qui occupaient, dans le cadre de leur déploiement de forces multinationales de l'ONU, l'immeuble Drakkar.

<sup>19</sup> OPérations EXtérieures.

## CHAPITRE II : DEMARCHE ET DONNEES DE L'ETUDE

SYNTHESE HISTORIOGRAPHIQUE

PROBLEMATISATION DU SUJET

DEMARCHES ET ENQUETES

## **SYNTHESE HISTORIOGRAPHIQUE**

Un territoire aussi complexe, autant modifié et manipulé par les guerres, a nécessairement des combattants spécifiques. Nous nous sommes alors demandé si les particularités de cette terre pouvaient aussi avoir un impact sur les associations d'anciens combattants qui y naissent. Ainsi la base de notre réflexion s'est appuyée sur l'étude que propose Antoine Prost en 1975, dans une thèse en 3 volumes, mesurant l'implication et l'importance des anciens combattants dans la société française, en s'appuyant sur l'analyse, l'organisation et le comportement des associations d'anciens combattants. Cette thèse demeure l'ouvrage de référence en la matière. Il se rattache cependant à un courant culturel né dans les années 1970 ciblant l'histoire de la Grande Guerre mais déplaçant l'objet d'étude central des combats proprement dits vers l'analyse de l'homme-soldat et de son expérience en tant que combattants. Bruno Cabanes<sup>20</sup> relève cependant un long vide historiographique sur la sortie de la guerre suite au premier conflit mondial. Certes la guerre et ses différents aspects restent un sujet dominant en Histoire Contemporaine, mais rares sont les ouvrages qui traitent des anciens combattants. Cette thématique sur l'expérience combattante renaît pourtant dans les années 1990, incluant toutefois de nouveaux domaines de recherches abordant majoritairement des cas particuliers, mais se cristallisant toujours autour de la Première Guerre mondiale et l'immédiat après guerre : les mutilés<sup>21</sup>, les fusillés<sup>22</sup>, les oubliés<sup>23</sup>. En ce qui concerne plus particulièrement les Alsaciens-Lorrains du premier conflit mondial nous pouvons citer les travaux de Jean Noël Grandhomme<sup>24</sup> et ceux Raphaël Georges<sup>25</sup> qui, par l'analyse de

---

<sup>20</sup> Cabanes Bruno, *La victoire endeuillée, la sortie de la guerre des soldats français (1918-1920)*, Seuil, Paris, 2004, 549 pages.

<sup>21</sup> Delaporte Sophie, *Gueules Cassées, Les blessés de la face de la Grande Guerre*, Noesis, Paris, 2001, 231 pages.

<sup>22</sup> Offenstadt Nicolas, *Les fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective (1914-1999)*, Odile Jacob, Paris, 1999, 264 pages (Nouvelle édition chez Odile Jacob en 2009, revue et augmentée, 284 pages).

<sup>23</sup> Becker Annette, *Oubliés de la Grande Guerre, humanitaire et culture de guerre, 1914-1918 : populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Noesis, Paris, 1998, 405 pages. (Rééditions : 2003 et 2012)

<sup>24</sup> Grandhomme Jean-Noël, « Esquisse d'une histoire des combattants alsaciens-lorrains de l'armée allemande (1914-1919) », in Cazals Rémy, Picard Emmanuelle, Rolland Denis (dir.), *La Grande Guerre, pratiques et expériences*, Toulouse, 2005, p.214-225 (412 pages). Voir aussi, du même auteur, *Ultimes sentinelles*, Strasbourg, Nuée Bleue, 2006, 221 pages.

<sup>25</sup> Georges Raphaël, *Les anciens combattants alsaciens-lorrains dans l'entre-deux guerres*, Mémoire de Master 1 Histoire, Université de Strasbourg, 2007 et *Un après-guerre particulier : les soldats alsaciens-lorrains après 1918*, Mémoire de Master 2 Histoire, université de Strasbourg, 2008 (sous la direction de Grandhomme Jean-Noël).

témoignages et d'archives publiques et privées, apportent une vision éclairée sur l'expérience combattante de ces populations dans l'armée allemande et surtout sur cette difficile réintégration dans une société redevenue française. Mais nous devons constater que pour le cas spécifique de la Moselle combattante, il n'existe que très peu d'ouvrages.

Pour faire face à ce manque d'informations, il semblait nécessaire de produire un projet à la fois synthétique et novateur. Ainsi, une telle étude rejoignait aussi bien les travaux et les questionnements de spécialistes de la Seconde guerre mondiale, comme ceux de François Bédarida et de Jean-Pierre Azéma sur « La France des Années Noires »<sup>26</sup>, que ceux de Henry Rousso sur Vichy<sup>27</sup> ou encore ceux de Paul Fussell<sup>28</sup> sur la psychologie et les comportements en temps de guerre. Cette thèse entraine donc dans la catégorie d'études du « passé récent », histoire qui connut ces quarante dernières années, un renouvellement majeur. Dès lors, les historiens français et étrangers purent développer les champs d'études du temps présent, comme l'attestent les travaux de recherche de l'historien Laurent Douzou sur la mémoire de la résistance<sup>29</sup> ou les travaux d'Anthony Rhodes sur la propagande durant la Seconde Guerre mondiale<sup>30</sup>. Nous laissons de côté l'évènementiel et les études purement techniques pour une analyse plus psychologique de l'histoire. Alors que le résistant de la dernière heure sortira de la guerre en héros, le « *Malgré-Nous* » contraint et menacé devra accepter son étiquette de victime ou pire de paria alors qu'il aurait tout donné pour s'évader. Pourtant, il aura sacrifié sa jeunesse et parfois sa vie pour sauver les siens : n'a-t-il pas le droit au même titre que le résistant d'être traité en héros ?

Toutefois, de nombreux travaux existaient déjà quant à la situation de la Moselle et de sa population sous l'occupation allemande, entre 1940 et 1945, comme l'ouvrage de Gérard Le

---

<sup>26</sup> Bédarida François et Azéma Jean-Pierre (dir.), *La France des années noires*, deux tomes, Points Seuil, Réédition et mise à jour, 2000 (Ed. 1993). Tome 1, *La France des années noires : de la Défaite à Vichy*, 580 pages. Tome 2, *La France des années noires : De l'Occupation à la Libération*, 632 pages.

<sup>27</sup> Rousso Henry et Conan Eric, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Fayard, 1994, 328 pages. Rousso Henry, *Le régime de Vichy*, Paris, PUF QSJ ?, 2007, 127 pages (ressource électronique). Rousso Henry, *Les années noires : vivre sous l'occupation*, Paris, Gallimard, Réédition 2009, 191 pages.

<sup>28</sup> Fussell Paul, *A la guerre. Psychologie et comportements pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Points Seuil, Reed. 2003, 415 pages (1992).

<sup>29</sup> Douzou Laurent, *La résistance française : une histoire périlleuse*, Paris, Points Seuil, 2005, 365 pages.

<sup>30</sup> Rhodes Anthony, *Histoire mondiale de la propagande : de 1933 à 1945*, Paris Bruxelles, Elsevier, 1980, 285 pages (traduction *Propaganda : the art of persuasion : the World War two*, 1975).

Marec, « *Les années noires, la Moselle annexée par Hitler* ». En effet, mis à part les innombrables témoignages sur l'expérience même de l'enrôlement de force (« *La parole retrouvée* » de Gandebeuf Jacques ou « *Malgré-Nous et autres oubliés* » de Joseph Burg et Pierron Marcel), des ouvrages divers couvraient la période allant de l'annexion à la libération via l'incorporation de force, dont des études sur la Moselle occupée (« *Nazification de la Lorraine mosellane* » de Wolfanger Dieter), des écrits juridiques sur le statut des incorporés (« *La Grande Honte* »<sup>31</sup> de Nonnenmacher Georges), des articles et des revues (« *Revue d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale* », « *Saisons d'Alsace* »,...) ou encore des ouvrages de synthèse (« *Les Malgré-Nous* », de Riedweg Eugène), quasiment tous les champs d'études ont été plus qu'exploités, du moins jusqu'à la fin de la guerre. Nous nous apercevons, en effet, en étudiant de plus près la bibliographie attenante à ce sujet, que la majorité des travaux sur les « *Malgré-Nous* » s'arrêtaient en 1945, laissant ainsi de côté la situation des enrôlés de force après la fin des hostilités et, plus généralement, la construction de la mémoire de l'incorporation de force de l'après seconde guerre. La plupart des ouvrages sur les « *Malgré-Nous* » sont issus des incorporés de force eux-mêmes, leurs enfants ou leurs petits-enfants ainsi que de quelques passionnés régionaux comme Laurent Kleinhentz<sup>32</sup>.

Parmi tous les récits de guerre d'enrôlés de force dans l'armée allemande, fort peu sont écrits de la main de Mosellans. Parmi ces rares récits, quelques-uns seulement ne relatent uniquement que leur expérience personnelle. Ce sont souvent des condensés de divers souvenirs d'incorporés de force se trouvant à un moment ou un autre dans la même unité ou dans le même camp de prisonniers. De plus, ces récits ont été publiés, pour la plupart, dans les années 1980. On peut alors s'interroger sur l'exactitude de ce récit qui a certainement été répété maintes et maintes fois, racontés entre enrôlés de force, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Est-ce que tous les détails de ce souvenir en font vraiment partie ? Le témoignage différé est problématique car il est bien connu que « les mécanismes de la mémoire sont mystérieux »<sup>33</sup>. La

---

<sup>31</sup> Nonnenmacher Georges-Gilbert, *La Grande Honte*, Colmar, Alsatia, 1965, 239p. Georges Nonnenmacher est avocat à la cour de Colmar et membre de l'ADEF. Il rédigea ce mémorandum à la demande de la *Fédération internationale des victimes du nazisme*. Ce texte est destiné en priorité à être déposé auprès des gouvernement de France, du Luxembourg et de Belgique

<sup>32</sup> Kleinhentz Laurent, *Tambow, la face cachée : le rapport secret de Ioussitchew, commandant du camp 188 de Tambow*, Metz, Editions Serpenoise, 2001, 421 pages. Kleinhentz Laurent, *les barbelés rouges*, Metz, Editions Serpenoise, 2003, 336 pages. K. L., *Dans les griffes de l'URSS*, Metz, Editions Serpenoise, 2007, 581 pages.

<sup>33</sup> De nombreux chercheurs, dont les Professeurs Susumu Tonegawa (Prix Nobel 1987) et Xu Liu, rappellent que la

remémoration d'un fait, d'un événement,... est-elle toujours reconstituée à l'identique du passé ? Par contre, on ne peut douter de la fiabilité des récits dans leur globalité, car « leur » histoire, ils ne l'ont certainement pas oubliée. En réalité, tous ces récits apportent bien une contribution précieuse au bilan de la monstruosité nazie et son application illégitime dans les zones occupées. Et, selon Nina Barbier<sup>34</sup>, cette « histoire orale » est pour « l'historien du temps présent » un matériau riche, indispensable mais aussi partiel. Il faut alors ne pas omettre de comparer ces informations avec d'autres sources (administratives, de presse, militaires,...).

Ainsi, il existe peu de travaux historiques sur ce sujet, c'est à dire sur la manière dont les « *Malgré-Nous* » ont construit, selon l'expression de Henry Rousso, un « passé diabolisé »<sup>35</sup>, afin de se donner une identité et demander réparation pour le crime de guerre dont ils furent les victimes.

## **PROBLEMATISATION DU SUJET**

Ce projet de thèse s'articule autour de plusieurs thématiques : l'histoire militaire, sociale et orale. Ce sujet est innovant car il existe peu d'ouvrages sur les associations d'anciens combattants. La double originalité réside dans le choix d'un département fortement marqué par le fait militaire mais aussi concerné par une spécificité commune à la région alsacienne : avoir été constamment ballottée entre la France et l'Allemagne depuis 1871. Aujourd'hui, la Moselle est en décalage avec le reste de la France.

Nous tiendrons compte de tous les conflits ayant nécessité la participation de l'armée française de 1870 à nos jours. Les limites temporelles seront alors doubles. Tout d'abord, elles seront liées aux classes d'âge encore vivantes en 1945 jusqu'au dernier ancien combattant (1840-1990). Ensuite, nous étudierons les associations existantes en 1945 mais aussi celles issues de la

---

mémoire est dynamique et qu'une image ne peut être gravée définitivement, car au contraire, nous modifions une image chaque fois que nous y faisons référence, que nous nous souvenons. Le cerveau peut donc créer un « vrai faux souvenir » composite lorsque celui-ci fait appel au même centre, pour ce qui nous concerne, la peur et le traumatisme.

<sup>34</sup> Barbier Nina, *Malgré-elles : les Alsaciennes et Mosellanes incorporées de force dans la machine de guerre nazi*, Strasbourg, Editions du Rhin, 2000, 110 pages.

<sup>35</sup> Rousso Henry, *la hantise du passé : entretien avec Philippe Petit*, Paris, Textuel, coll. « Conversations pour demain », 1998, 143 pages. Selon la théorie de Henry Rousso, la mémoire tente de reconstruire un passé soit idéalisé soit au contraire « diabolisé ».

troisième vague (après 1945) incluant les nouvelles générations d'anciens combattants nées des conflits postérieurs (1945 à nos jours). Donc, nous verrons, l'évolution de la place et du pouvoir de ces associations, envisagées dans leur grande diversité, aussi bien au niveau social qu'au niveau politique. Nous nous demanderons quelles sont la ou les organisations spatiales et hiérarchiques, ainsi que le contenu de leur discours (revendications et réalisations morales et matérielles). Afin de préserver cette mémoire nous réaliserons des entretiens car plus nous attendrons moins il y aura de personnes pour parler de leur sort, et nous ne disposerons alors que de sources indirectes. Ainsi, la diversité des conflits qui ont touché la Moselle et les Mosellans et la singularité géographique et historique de ce département, ont rendu difficile la construction d'une mémoire collective des conflits en Moselle. Si cette thèse me permet d'aboutir à des conclusions sur les associations d'anciens combattants en Moselle, elle apportera surtout une grille de lecture pour des travaux sur d'autres départements.

Pour analyser la situation des anciens combattants mosellans, nous pouvions essentiellement nous baser sur un travail comparatif, dont les ouvrages les plus proches de notre sujet seraient généralement des mémoires de master et quelques thèses de doctorat. Mais pour les conflits postérieurs à la seconde guerre mondiale ayant un impact sur les combattants mosellans, les histoires sont peu communes surtout lorsqu'il s'agit des guerres d'indépendance. Pourtant si nous pouvons trouver des ouvrages généraux sur le sujet, peu de mosellans en ont laissé un récit. Il nous fallut donc mener une enquête exhaustive auprès des membres des associations qui les accueillent, où ils sont désormais souvent très peu nombreux. Si les récits sur le conflit « Algérie-Maroc-Tunisie » sont plus courants, il faut démarcher les associations pour connaître l'histoire de celles-ci. Pour les conflits dits « Opérations extérieures », nous dénombrons très peu de jeunes retraités de l'active ayant adhéré à ce jour à une association d'anciens combattants. De plus, une seule association spécifique, l'ANOPEX<sup>36</sup>, leur est consacrée et ils ont le plus souvent choisi de garder le contact avec leur régiment ou à l'inverse de changer de vie. Ainsi, pour mener ce sujet à bien, un travail de fond était nécessaire, car les sources étaient trop peu nombreuses et les ouvrages plutôt absents.

---

<sup>36</sup> L'Association Nationale des participants aux OPérations Extérieures, ANOPEX, a été créée le 20 janvier 2011. Elle est affiliée à la Fédération André Maginot, groupement 34. Son Président est André Soubirou et le délégué mosellan, Angel Pico. Ils souhaitent prendre « le relais des anciens dont la représentativité baisse avec l'âge ». Site internet : <https://anopex.org>



Pour analyser la situation des associations d'anciens combattants mosellanes au sortir de la guerre dans une optique sûre et intéressante, il semblait judicieux de cibler mon sujet de thèse sur une association spécifique d'anciens combattants d'Alsace-Moselle. Cette motivation repose sur, d'une part, leur force évidente après la Libération et, d'autre part, leur perte de vitesse actuelle constatée, qui s'explique par la diminution irréversible du nombre de ses membres... ayant tous, aujourd'hui, plus de 80 ans. Mon choix fut donc celui de l'« *Association des Malgré-Nous de Moselle* »<sup>37</sup>. Mon intérêt se porta tout naturellement sur la Moselle car, au-delà du fait que j'y aie grandi, cette terre est celle de mes ancêtres maternels. Ils connurent eux-aussi ces bouleversements intempestifs, et cette terre. Ils choisirent de la quitter après la guerre de 1870 pour ne pas avoir à être les victimes, ce que durent endurer les « *Malgré-Nous* ». Nous voulons dire par là, se battre pour une nation qu'ils ne reconnaissaient pas, être sacrifiés pour un idéal et une cause qui ne pouvaient pas être les leurs. Il me paraît important de parler de ces hommes qui ont su se coaliser face parfois à l'incompréhension et au mépris. Soucieux de défendre leurs droits, ils se sontentraîdés devant l'adversité. Ainsi, par la même occasion, ils ont contribué à la préservation de leur propre mémoire et à la construction de l'Histoire de leur région. Ils ont en fait surtout souhaité combler ce qu'ils considèrent comme un « long silence »<sup>38</sup>, un non-dit de l'Histoire Française et de la mémoire nationale.

Cette association semble être le point de départ le plus approprié pour une étude comparative, entre à la fois, diverses associations particulières typiquement mosellanes et alsaciennes et d'autres associations mosellanes non spécifiques, afin de déterminer s'il existe une ou plusieurs typologies d'associations d'anciens combattants mais aussi extraire les points communs et les divergences dans leurs modes d'action et de fonctionnement.

Nous essaierons d'établir, dans un premier temps, ce qu'est un combattant ainsi que de comprendre ce que représente le concept et la terminologie d'« ancien combattant ». Puis nous verrons que les Alsaciens et les Mosellans ont une réelle spécificité en étudiant le cas général des associations d'anciens combattants d'Alsace-Moselle, celle des « *Malgré-Nous* » et enfin les cas particuliers des incorporés de force. Nous comparerons ensuite avec d'autres associations

---

<sup>37</sup> Ou : Association des « Anciens Combattants « *Malgré-Nous* » et Réfractaires » (ACMNR).

<sup>38</sup> Ce type de discours revient très souvent dans les témoignages et récits de souvenirs d'anciens combattants et encore plus fréquemment chez les Incorporés de Force.

mosellanes d'anciens combattants. Pour réaliser notre étude, nous avons choisi une association d'arme, une association de classe d'âge, une association de conflit, une association politisée et enfin une association de réservistes. Nous pourrions alors émettre des conclusions concernant l'existence d'une identité combattante mosellane. Cela nous permettra de voir en quoi l'association des « *Malgré-Nous* » est spécifique à la Moselle.

Nous verrons alors comment sont nés les « *Malgré-Nous* » et comment ils ont vécu, ce qui a fait d'eux des « victimes » mais aussi des parias. Nous tenterons donc d'apporter notre propre contribution à l'éclaircissement de ces aspects de l'Histoire locale. Nous allons essayer aussi de répondre à des questions concernant la mise en place de cette association « particulière » d'anciens combattants.

Nous souhaitons en premier lieu aborder sa structure administrative et géographique mais aussi sa composition sociale. Ensuite, on pourra se demander pourquoi les « *Malgré Nous* » de la seconde génération ont souhaité intégrer l'association des « *Malgré-Nous* » créée en 1920, alors que ces anciens combattants, en dehors du fait d'être Mosellans, n'avaient pas connu les mêmes conditions d'engagement dans l'armée allemande ? Nous traiterons de la question « Pourquoi ne pas avoir plutôt intégré une autre association d'Anciens Combattants de la Seconde Guerre mondiale » ? Et encore « Pourquoi ne pas avoir formé une seule et même association regroupant tous les incorporés de force<sup>39</sup>, hommes et femmes, de France, du Luxembourg et de Belgique » ou, tout au moins, réunissant ceux d'Alsace et de Moselle ? Dans un second temps, nous identifierons les membres de cette association dite de « *Malgré-Nous* » et nous déterminerons leurs rôles effectifs. Ainsi nous sera-t-il possible de comprendre pourquoi ils ont choisi de se réunir sous cette même désignation. Nous aborderons ensuite cette association d'un point de vue social en dégagant une synthèse mettant en avant les types d'activité professionnelle que ces femmes et hommes avaient avant et après la guerre. Nous pourrions ainsi proposer une série de statistiques concernant leur appartenance sociale et en proposer un certain nombre d'interprétations. Nous tâcherons aussi d'établir, s'il existe, un profil de « *Malgré-Nous – type* », un peu à l'instar du « Poilu » de la Première Guerre mondiale ou, au contraire, si la diversité des cas fait d'eux une entité à typologies multiples appelée « *les Malgré-Nous* ». Nous nous demanderons quelle est la

---

<sup>39</sup> L'ADEIF aurait préféré parler de « déporté militaire » mais le gouvernement français de l'époque a choisi le vocable d'« incorporé de force ».

place des femmes dans cette association d'anciens combattants. Il est vrai qu'elles sont moins nombreuses à avoir subi l'enrôlement de force, mais que sont-elles alors devenues ? Enfin, nous verrons comment l'association des « *Malgré-Nous* » a choisi d'organiser son implantation administrative et géographique, aussi bien du point de vue départemental que national.

Puis, nous verrons la démarche suivie par l'association en abordant ses combats dans le monde associatif, son discours et sa participation à la construction de la mémoire de l'incorporation de force. Nous verrons comment elle se définit par rapport aux autres associations d'Incorporés de Force et d'anciens combattants. Comment a-t-elle su et pu s'imposer au sein du monde des anciens combattants ? Nous examinerons les prises de position, surtout en ce qui concerne le rapatriement et la reconnaissance des droits des Incorporés de Force. Nous établirons une synthèse des aides sociales et administratives apportées aux « *Malgré-Nous* » depuis plus de 50 ans.

Nous nous demanderons enfin comment cette association s'est investie dans le problème du rapatriement qui mobilisa d'ailleurs de nombreuses associations d'anciens combattants ainsi que les autorités gouvernementales françaises jusqu'à la fin des années 1950. Il sera utile d'observer si elle disposait réellement d'une véritable force de pression à la manière d'un « lobby » lui permettant de jouer un rôle déterminant dans les diverses démarches collectives entreprises après guerre. Nous verrons quelles sont les actions qui ont abouti en faisant la distinction entre les actions collectives et les actions à caractère privé, entre les actions nationales et régionales. En outre, nous veillerons à identifier et distinguer les différents types de reconnaissances obtenues (financières, morales, sociales,... et autres).

En conclusion, il s'agira pour nous d'étudier le degré d'intégration géographique de cette association de « *Malgré-Nous* », son implication concrète dans le monde des anciens combattants mais aussi dans la vie des femmes et des hommes qu'elle représente, tout en analysant sa posture, son discours et ses interventions.

## **DEMARCHES ET ENQUETES**

### **Processus général<sup>40</sup>**

Puisqu'il n'existe pas de documents à proprement parler sur les associations mosellanes d'anciens combattants, nous avons mis en place un système d'enquête à partir d'une liste de 125 associations actives selon les dernières informations de l'ONAC<sup>41</sup>. Ces informations ont été recoupées avec les données fournies par le conseil général de la Moselle. En effet, ce dernier organise chaque année, plutôt aux mois d'octobre-novembre, une journée dédiée à la mémoire patriotique mosellane<sup>42</sup>. A cet effet, ses représentants invitent les associations mosellanes d'anciens combattants à participer à cette journée composée d'une cérémonie, d'un dépôt de gerbes, d'une conférence - table ronde et d'un repas sous forme de buffet. Il organise aussi le déplacement des membres par bus et convie les différentes autorités locales et régionales, publiques et militaires. Nous avons donc pu obtenir une liste de Présidents encore en activité que nous avons contactés par courrier. Nous avons donc au préalable supprimé de la liste, les associations finalement inactives, les doublons ainsi que repéré les Présidents de plusieurs associations pour obtenir un chiffre de 106 contacts potentiels.

Puis nous avons élaboré un planning incluant deux phases de contact. La première phase devant constituer un premier échange épistolaire suivi, si nécessaire, d'une relance et la seconde phase étant destinée à une rencontre unique ou multiple, généralement prévue au siège de l'association.

Il fallut constituer un support d'entretien double : le premier support était destiné au membre de l'association et le second est conçu pour traiter de l'association dans son ensemble. Ces documents nous servaient à prendre des notes aussi précises que possible ainsi qu'à orienter, si nécessaire, le cours de l'entretien.

---

<sup>40</sup> Voir annexe 00 – Démarche et donnée de l'étude

<sup>41</sup> Voir annexe 02 - les acteurs du monde ancien combattant - ONACVG

<sup>42</sup> La 8<sup>ème</sup> journée Départementale de la Mémoire Patriotique Mosellane s'est déroulée les 15 et 16 novembre 2014 à Thionville sous l'autorité de P. Weiten (Président du conseil général de la Moselle) avec le partenariat de l'association Moselle River. Son thème principal était le soixante-dixième anniversaire de la libération de Thionville par les soldats américains, remontant à l'automne 1944 (septembre-décembre).

En novembre 2010, nous avons donc envoyé une lettre expliquant notre démarche accompagnée d'un questionnaire administratif initial à 106 Présidents d'associations d' « anciens combattants ». Nous avons eu 33 retours par courrier, par téléphone ou par mail, relance comprise. Sur ces 33 réponses, 4 nous ont dit par téléphone ne pouvoir nous recevoir car ils se sentaient trop âgés ou en mauvaise santé, pour commencer une telle démarche. De même, 4 Présidents ou secrétaires, nous ont signalé ne pas se sentir concerné par notre démarche, soit concernant la possibilité de réunir des membres acceptant de témoigner, soit sur l'objet même de leur association ou encore parce qu'il n'y a plus d'anciens combattants au sein de leur association. Nous avons donc eu 25 réponses pouvant donner lieu à des entretiens. Après interviews, il s'avère que seulement 15 d'entre elles pouvaient contribuer à une réponse pertinente à notre sujet, les membres de certaines associations étant parfois éparpillés sur le territoire français ou difficilement accessibles. Nous avons aussi choisi délibérément de ne pas traiter de certaines associations qui selon nous ne concernent pas suffisamment le sujet des anciens combattants, comme les médaillés de la Légion d'Honneur. Enfin après analyse des entretiens nous avons choisi de privilégier 6 d'entre elles, afin de ne retenir que les plus spécifiques et ne pas créer de catalogues associatifs.

Ces entretiens se sont réalisés le plus souvent au siège de l'association, c'est-à-dire dans certains cas, dans la maison familiale du Président. Nous avons toujours été très bien reçus et les personnes présentes ont le plus souvent accepté de nous parler de leur engagement dans l'association et parfois même de nous raconter leur expérience personnelle au combat et au travail. Nous avons donc employé nos supports pour réaliser ces interviews, mais il nous a souvent été difficile de maîtriser le déroulement comme nous l'aurions souhaité. Malgré tout, nous nous sommes aperçus que, puisque nous connaissions parfaitement notre modèle de référence, il nous suffisait généralement d'engager une simple conversation tout en prenant des notes sur notre support. En effet, en respectant trop notre structure nous aboutissions certes à des réponses brèves et à un questionnaire complet, mais nous n'avions pas su créer une situation de confiance. Alors qu'en écoutant simplement les personnes rencontrées, nous avons pu établir une certaine convivialité. Cet échange plus spontané donnait une plus grande richesse à notre entretien. Certains interviewés ont abordé des sujets très intimes, bien que nous ayons essayé de minimiser les sujets pouvant créer des tensions ou remémorer de mauvais souvenirs. Il suffisait alors de poser les dernières questions sans réponse. Il nous est tout de même arrivé de partir riche d'informations variées, mais avec certains points non abordés. Si cette démarche est

chronophage, elle fut pour nous pleine d'enseignements. Ces rencontres nous ont permis d'aborder notre sujet avec un regard statistique et scientifique, mais aussi de mieux comprendre les hommes et les femmes qui composent ces associations d'anciens combattants et pour lesquels nous avons beaucoup d'affection. Nous avons cependant constaté que les effectifs de nombreuses associations étaient en déclin, parfois même proches de l'effondrement.

En ce qui concerne l'accessibilité des archives, nous pouvons affirmer qu'aucune n'a déposé de dossier aux archives départementales de la Moselle. Seules les associations très structurées d'officiers et de sous officiers réservistes et désormais l'« *association d'anciens combattants Malgré-Nous et Réfractaires* » ont confié en partie leur archives. Généralement, les dossiers sont donc classés dans les archives personnelles des Présidents d'association, de manière plus ou moins organisées. Elles sont souvent incomplètes. Mais dans la plupart des cas, ces documents restaient en possession du précédent Président et ont fini à la déchetterie au décès de celui-ci. Seules quelques associations nous ont permis de consulter leur dossier. Très peu d'entre elles disposent d'un site internet, mais c'est par exemple le cas de l'association des marins et marins anciens combattants de Moselle.

### « Malgré-Nous » : une démarche spécifique

Notre première démarche fut de contacter le Président actuel de l'Association des « *Malgré-Nous* », Monsieur Louis Harig, pour obtenir des informations sur les documents à exploiter. Ainsi, nous avons appris que tous les documents se trouvaient au siège de l'association, au 57 de la rue de Chambièrre à Metz et qu'aucun fond n'avait été déposé aux archives départementales de Moselle, à Saint-Julien-Lès-Metz, ou aux archives municipales de Metz<sup>43</sup>.

En outre, les archives de la première association issue de la Grande Guerre ont été brûlées par les Allemands lors de l'occupation de Metz, excepté le drapeau qu'un membre a pu mettre à l'abri. En effet, lors de l'entrée des Allemands dans la ville de Metz en 1940, l'association fut dissoute. Déclarée illégale par les nazis, ses biens furent séquestrés et les archives détruites (aucun document de 1920 à 1940 n'a subsisté). Donc, dès août 1940, les Allemands obligent la plupart des « *Malgré-Nous* » à partir en exil. Cet acharnement contre les « *Malgré-Nous* » se justifie pour les Allemands « par leur action volontaire de s'exclure de la communauté germanique

---

<sup>43</sup> Désormais, les archives ont été confiées à l'association ASCOMEMO et aux archives départementales de Moselle.

et pour avoir manifesté publiquement et solennellement leur attachement à la France »<sup>44</sup>. Il était d'autant plus facile qu'une liste des membres avait été remise par un « citoyen consciencieux » à la *Gestapo*<sup>45</sup>.

Pour commencer nos recherches, nous avons pu ainsi disposer de la quasi totalité des exemplaires du Bulletin de l'Association, un mensuel qui deviendra par la suite trimestriel, de toutes les fiches d'adhésion nominatives des membres vivants et décédés et de la gestion de la Trésorerie de l'Association des *Malgré-Nous*. Malheureusement, il manque les numéros du Bulletin de la fin de l'année 1950 à la fin de l'année 1958 qui restent introuvables à l'association comme aux archives. Nous n'eûmes aucun succès en faisant publier une annonce dans le bulletin pour retrouver les dits numéros. Qui pouvait bien conserver de si vieux numéros ? En effet, ces bulletins sont très importants dans nos recherches car ils contiennent des articles sur les premières démarches de l'association et notamment, en ce qui concerne l'obtention de la carte française du combattant, en 1957. A partir de janvier 1949, le bulletin est publié en tant qu'« organe d'information et liaison des associations d'incorporés de force et réfractaires d'Alsace et la Moselle »<sup>46</sup>. Cette publication commune doit répondre à deux attentes : tout d'abord, à la nécessité pour les associations d'incorporés de force de travailler désormais ensemble de manière permanente, mais surtout pour faire face à des problèmes de trésorerie. Avec l'accord des différents responsables, nous avons pu profiter d'une assemblée mensuelle, pour les interviewer sur la vie de l'association d'hier et d'aujourd'hui.

Nous disposons aussi grâce à Monsieur Léon Vigneurt, Trésorier de l'Association, des statuts produits après la Seconde Guerre mondiale<sup>47</sup>. Nous avons pu obtenir, au Tribunal de Grande Instance de Metz, les derniers statuts de l'association datés du 20 mai 1990. Les premiers statuts de l'Association née de la Première Guerre mondiale, fondée le 21 mai 1920, rédigés par

---

<sup>44</sup> Cette citation concerne toutes les associations à caractère patriotique et plus encore les associations d'anciens combattants. Extrait du bulletin des « *Anciens combattants, « Malgré-Nous » et Réfractaires* », (ACMNR) numéro spécial, mai 1970. Information reprise dans un numéro spécial de la Charte, 1985.

<sup>45</sup> Bulletin de l'association ACMNR, numéro spécial de mai 1970, édité pour le cinquantième de l'association des « *Malgré-Nous* ». « Son dernier message inachevé... », Page 6.

<sup>46</sup> Bulletin de l'ACMNR, 1949

<sup>47</sup> Voir annexe 04 – les *Malgré-Nous* - Les statuts de l'association réactivée en 1945, l'association des « *Malgré-Nous* » nouvelle génération

André Bellard sont, en dehors de quelques remaniements liés à la nouvelle génération de « *Malgré-Nous* », encore identiques en 1990, surtout l'article préliminaire, adaptés bien sûr à la situation résultant de la seconde annexion. Ces derniers ont été déposés par le Tribunal de Grande Instance de Metz aux archives départementales de la Moselle, sous la côte 304 M 102.

De plus, grâce à la gentillesse de Philippe Wilmouth, Président de l'association ASCOMEMO<sup>48</sup>, nous avons eu la possibilité de consulter des dossiers de presse sur les « *Malgré-Nous* » établi depuis les années 1970, le bulletin des « *Malgré-Nous* » et celui de l'association des Anciens Combattants de Tambov, ainsi qu'une importante bibliothèque sur ce sujet. Il possède également une copie de documents d'une association éphémère de *Familles de disparus* créée à Thionville. De plus en plus, les « *Malgré-Nous* » viennent confier à l'ASCOMEMO des documents personnels dont des photos, des documents d'état-civil, des lettres,... concernant leur état d'incorporé de force. De même, certaines sections, comme celle de Longeville-lès-Metz, sont venues déposer leur drapeau. L'ASCOMEMO peut ainsi étoffer régulièrement son musée qu'elle fait visiter au groupe scolaire comme aux autres personnes intéressées sur la Seconde Guerre mondiale en Moselle.

Enfin, il existe à Amnéville une section très importante de l'Amicale de Tambov<sup>49</sup> dont le Président est Klein Jean-Raymond<sup>50</sup> a créé un musée sur le camp de Tambov.

Nous avons pu, par ailleurs, consulter les archives de l'ONAC sur le *Reichsarbeitsdienst* et notamment les dossiers formés pour les demandes de carte du combattant<sup>51</sup> et de réfractaire ou de reconnaissance en tant que personne contrainte au travail en pays ennemi (PCT) et l'indemnisation qui en découle.

Le Mémoire de Arnold Joël<sup>52</sup> précise l'existence de documents concernant des échanges le plus souvent épistolaires entre l'ADEF<sup>53</sup> du Haut-Rhin et les *Malgré-Nous*. Ces documents sont classés dans les fonds 261 J, aux Archives départementales du Haut-Rhin enfin le mémoire de

---

<sup>48</sup> Association pour la Conservation de la Mémoire de la Moselle 1939-1945 (ASCOMEMO).

<sup>49</sup> Voir annexe 05, les autres associations d'Alsace-Moselle – l'association des anciens de Tambov

<sup>50</sup> Récemment décédé.

<sup>51</sup> Voir annexe 03 - Anciens combattants : données générales.

<sup>52</sup> Arnold Joël, L'ADEF du Haut-Rhin, de 1945 à 1955, mise en place institutionnelle et intervention dans le rapatriement des Alsaciens-Lorrains, Mémoire de Maîtrise d'Histoire Contemporaine rédigé sous la Direction de Vitoux Marie-Claire de l'Université de Haute-Alsace (Mulhouse) en Mai 2002.

<sup>53</sup> Association des (Déserteurs), Évadés et Incorporés de Force (ADEF).



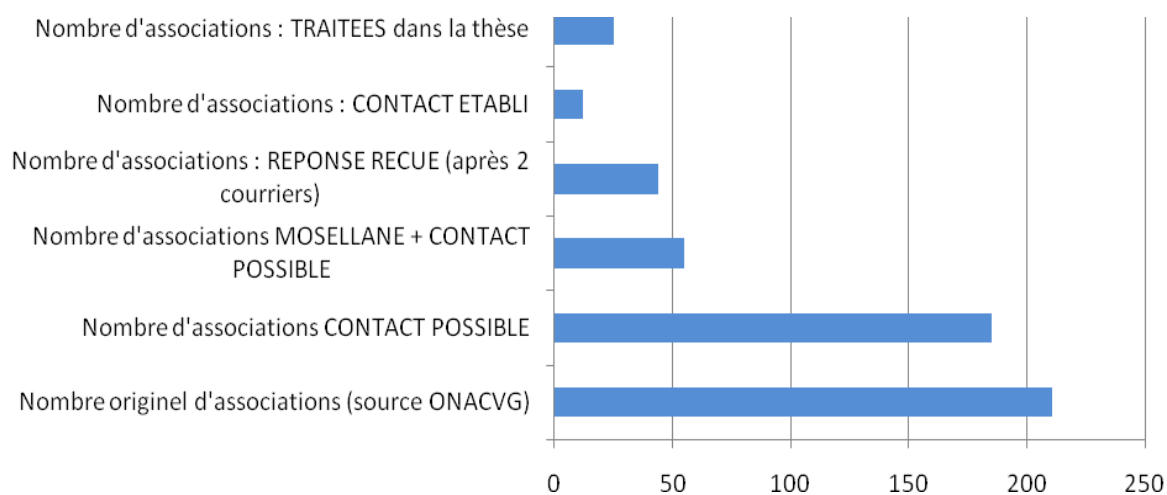
Doerr Sophie <sup>54</sup> sur l'ADEF du Bas-Rhin, nous a permis de comparer la situation des « *Malgré-Nous* » des trois départements de l'est de la France et de recenser les pièces d'archives intéressantes pour notre sujet.

Une autorisation par anticipation nous a été accordée par Benoît Charenton<sup>55</sup>, conservateur des archives départementales de Moselle, puisque l'ONAC, propriétaire des documents déposés, avait depuis longtemps donné son accord. Bien que l'utilisation des informations se trouvant dans les dossiers me soit interdite, ceux-ci nous ont permis d'envisager des conclusions et de proposer des statistiques quand aux catégories socioprofessionnelles composant l'association, les dates et procédures de demande de cartes et indemnisations,... Grâce à ces informations, nous allons donc pouvoir étudier la structure de cette association d'anciens combattants si « particulière ».

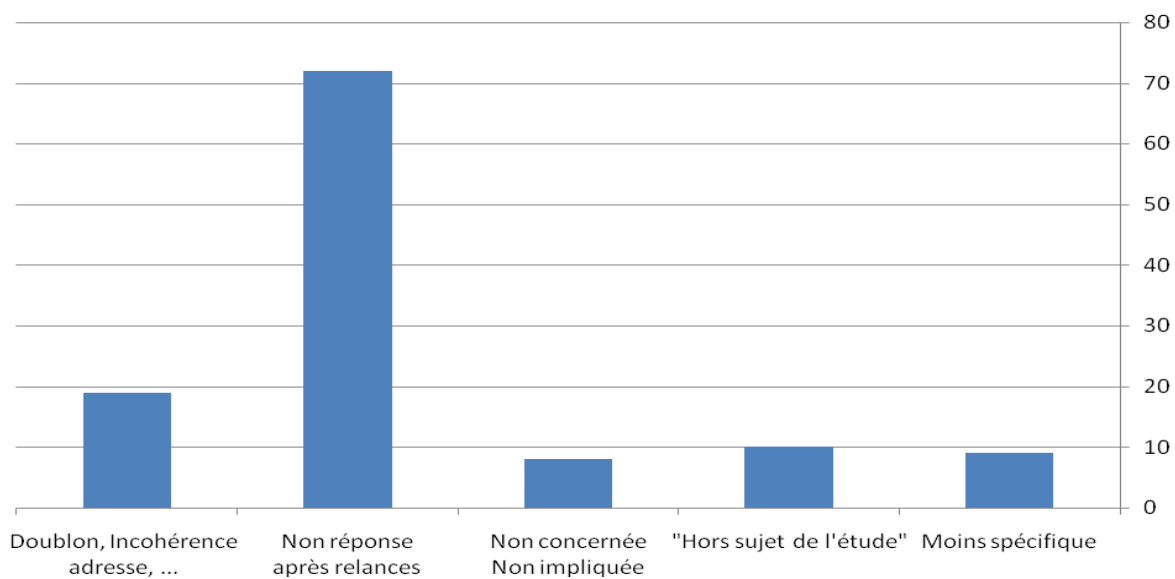
---

<sup>54</sup> Doerr Sophie, « Association des Evadés et Incorporés de Force du Bas-Rhin : pour la réhabilitation des incorporés de force, 1945-2010 », sous la direction de Grandhomme Jean-Noël, Université de Strasbourg, 2011, 236 pages et annexes.

<sup>55</sup> Benoit Charenton est depuis 2011 directeur des archives départementales de la Drôme. Nous pouvons citer son implication dans des sujets relatant le sort des Mosellans durant la Seconde Guerre mondiale, puisqu'il a notamment participé à la réalisation de deux expositions *Un exil intérieur : l'évacuation des Mosellans (septembre 1939-octobre 1940)* en 2009 et *De gré ou de force : l'expulsion des Mosellans (1940-1945)* en 2010 au sein des Archives départementales de Moselle.

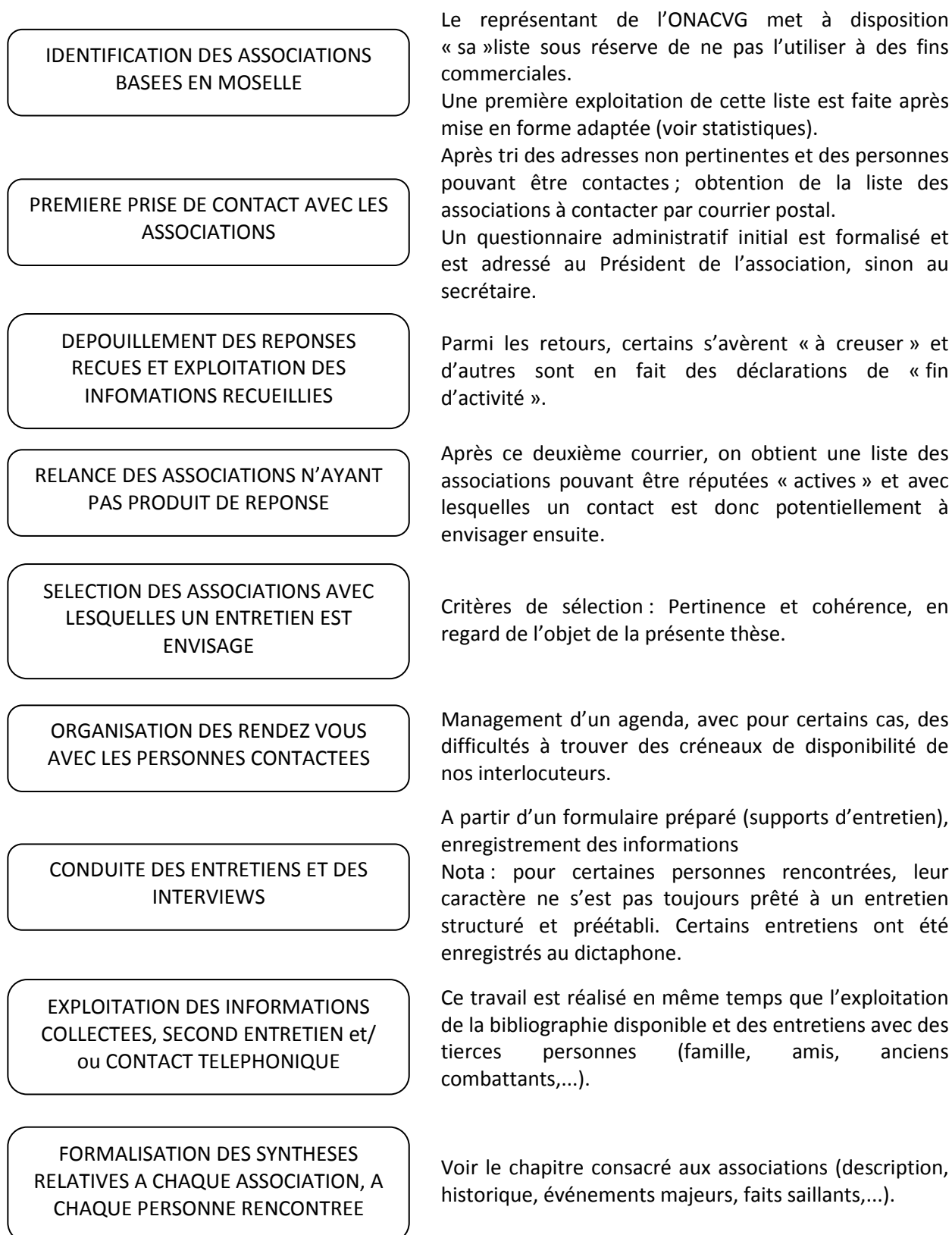


**FIGURE 09 : SELECTION DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS DE MOSELLE :  
EVOLUTION DU NOMBRE AU FIL DE LA DEMARCHE**



**FIGURE 10 : SELECTION DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS DE MOSELLE :  
MOTIF DE LA DEPERDITION EN NOMBRE**

## DEMARCHE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION



**FIGURE 11 : LOGIGRAMME DE LA DEMARCHE DE CONTACT DES ASSOCIATIONS**

# **Partie I : Qu'est ce qu'un combattant ? Concept et Terminologie du monde ancien combattant**

INTRODUCTION

CHAPITRE I :

LES FONDEMENTS DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS

CHAPITRE II :

LES RAISONS D'ETRE DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS

## INTRODUCTION A LA PARTIE I

Nous nous sommes demandé ce qui pouvait définir la notion d' « anciens combattants ». Dans un sens reconnu, il s'agit évidemment de l'ensemble des hommes qui ont fait la guerre. Mais, et c'est ce qui concernera plus particulièrement notre étude, cela renvoie aussi aux anciens combattants organisés, c'est à dire aux associations qui parlent en leur nom. Il existe en réalité un postulat de représentativité qui supprime toute distinction possible entre l'entité et ceux qui en sont les membres. Cette ambiguïté est par ailleurs largement entretenue par les associations d'anciens combattants puisqu'elles se présentent comme les porte-paroles incontestables de la génération du feu et que le mouvement combattant composé de ces dites associations de vétérans forme en apparence un corps sans qui « les anciens combattants n'auraient pas d'existence dans la société »<sup>56</sup>. Cette représentation est indubitablement le rôle même d'une association puisque, par définition, une association est un groupement volontaire de personnes mettant en commun leurs connaissances, leurs activités et leurs ressources, pour la défense d'un intérêt partagé. C'est cette volonté de réunion autour d'une valeur commune qui laisse à penser aux associations qu'elles seront toujours l'expression la plus représentative, et donc la plus adéquate, du groupe social auquel elles se réfèrent.

### **ANCIENS COMBATTANTS ET GROUPE SOCIAL**

Pourtant, selon Antoine Prost<sup>57</sup>, les anciens combattants ne sont pas réellement un groupe social contrairement, par exemple, aux ouvriers. Selon lui, sociologiquement parlant, pour qu'un groupe social ait une existence réelle, il faut qu'il puisse être dissocié des autres entités dans la société. Or, nous avons pu constater que l'opinion publique ne reconnaît pas les anciens combattants comme étant un groupe car leur participation à la guerre est leur seul trait distinctif commun, ainsi, ils ne sont perçus que comme une génération voire une classe d'âge parmi tant d'autres. Ils sont effectivement un *groupe* parce qu'ils ont choisi de s'organiser en *groupements*

---

<sup>56</sup> Prost Antoine, *Les anciens combattants et la société française (1914-1939)*, Paris, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1977, (Thèse 1975). Tome 1, Histoire, page 2.

<sup>57</sup> Prost Antoine, *Op. Cit.*, tome 2, Sociologie 261 pages.

dans la société et qu'ils ont pris conscience de leur particularité. Ils considèrent celle-ci comme devant être prise en compte, mais elle ne caractérise pas un groupe social, d'un point de vue sociologique. L'association des anciens combattants est donc plus vraisemblablement l'expression d'une nature, et non d'une classe (active) ou d'une idéologie (politique), née d'une communauté morale préexistante et d'une unité implicite<sup>58</sup>.

Pourtant, si en théorie, les anciens combattants n'ont pas la forme d'un *groupe social*, sur le fond ils vont prendre l'apparence d'un organisme de pression. Ainsi, ils vont agir sur les représentants du monde politique en réclamant de nouveaux projets de loi et en défendant des revendications spécifiques au monde combattant (pensions, retraites, mutuelle, demande de réinsertion). La formation de l'opinion publique en faveur de ces thématiques est également au cœur de leur propos. Socialement, les associations d'anciens combattants vont se mettre au service de leurs membres et de leurs familles en créant des œuvres sociales, des fonds de secours et des dispensaires accessibles. Ils semblent s'imbriquer parfaitement avec l'ensemble des acteurs du monde social.

Ces hommes et femmes sont à la fois des anciens combattants et des citoyens, et c'est pour cette raison qu'ils souhaitent donner une signification réelle au mouvement combattant et à la guerre. Ils vont donner un sens à leurs actions et choisir d'exprimer ce qu'ils perçoivent de la société et de la vie politique.

## **PRISE EN COMPTE DES ANCIENS COMBATTANTS**

Jusqu'à Louis XIV, rien n'est véritablement durable en ce qui concerne les anciens combattants. A l'initiative de Louvois<sup>59</sup>, est créée l'institution « Hôtel des Invalides » qui s'avère être la première attention concrète tournée vers les victimes de la guerre. La notion de « réparation », même si des faits isolés sont observables, trouve sa véritable et première concrétisation au lendemain de la révolution française : sous l'impulsion de Saint-Just<sup>60</sup>. Un

---

<sup>58</sup> Prost Antoine, *Op. Cit.*, tome 2, Sociologie. Cette affirmation pourrait être la synthèse du propos d'Antoine Prost, concernant la considération sociologique applicable aux regroupements des anciens combattants.

<sup>59</sup> (François Michel le Tellier de) Louvois, marquis, Secrétaire d'Etat à la Guerre et Ministre de Louis XIV.

<sup>60</sup> (Louis Antoine de) Saint-Just (1767-1794), homme politique révolutionnaire. Il se pose en spécialiste des questions militaires.

« budget » est alors constitué afin de verser aux victimes un dédommagement financier, une « pension du combattant » en quelque sorte. Mais jusqu'en 1831, aucune décision ne prend de forme officielle, y compris sous le premier Empire. Ce n'est, en effet, qu'à partir de cette date que l'on vote les premières lois sur le principe d'indemniser les victimes de guerre ou leurs ayants-cause, dès lors que ce statut de victime est reconnu au demandeur. En outre, est mise sur pied en 1887, une grille de classement de l'infirmité subie, sur laquelle est indexée une éventuelle pension. La loi de 1831 appliquée jusqu'en 1919, n'est cependant conçue que pour une armée de métier puisqu'elle fait bénéficier à l'invalidé d'une pension basée sur l'ancienneté. La Nation ayant été mobilisée durant ce premier conflit mondial, il fut nécessaire d'envisager un autre système.

La première guerre va modifier grandement le système existant. D'une part, la conscription massive a pris le pas sur l'armée de métier et le nombre de morts sur le champ de bataille dépasse tout ce qui a pu être enregistré jusqu'alors. Sous la pression de certains élus (dont Maurice Barrés<sup>61</sup>), une nouvelle législation est requise. Ainsi naît la loi dite Lugol<sup>62</sup> du 31 mars 1919<sup>63</sup> dont l'article premier dit :

*« La République, reconnaissante envers ceux qui ont assuré le salut de la Patrie, proclame et détermine, conformément aux dispositions de la présente loi, le droit à réparation due :*

- *Aux militaires des armées de terre et de mer affectés d'infirmités résultant de la guerre*

---

<sup>61</sup> Barrès Maurice, homme politique et écrivain engagé lorrain (1862-1923). Patriote, il joue un rôle important dans la propagande de guerre. Il lance notamment une campagne de presse pour l'attribution d'une médaille militaire récompensant les combattants de la première guerre mondiale, qui prendra la forme de la Croix de Guerre. Il prit une place importante dans l'identité lorraine.

<sup>62</sup> Valentino Charles-Louis, *La loi Lugol sur les pensions militaires aux infirmes, veuves, orphelins et ascendants*, Paris, Editions de la Revue interalliée, 1920, 759 pages. Le médecin-Major Charles Valentino a produit de nombreux textes concernant la prise en charge des accidents et des blessures. Il est à la fois docteur en médecine et en droit. Il est membre de l'*Union Fédérale des Mutilés*. Il est employé notamment à la direction du ministère des Pensions (directeur du cabinet ministériel) cf. Bulletin de l'*Association des Mutilés Anciens Combattants (AMC Nancy)* de la Région Est, « L'Ancien Combattant », 31 juillet 1922, année 4, n°72. Il va être avec Gaston Vidal, Marcel Lehmann et Gaston Rogé, l'un des initiateurs de la prise en charge réelle des mutilés.

<sup>63</sup> *Bulletin des lois de la République française*, Loi n°13969 du 31 mars 1919, promulguée le 2 avril 1919, loi modifiant la législation des pensions des armées de terre et de mer en ce qui concerne les décès survenus, les blessures reçues et les maladies contractées ou aggravées en service. (Dépôt à la Chambre des députés dès novembre 1915). Pour lire le texte intégral voir <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2208973/f930.image>, pages 852 à 884.

- *Aux veuves, aux orphelins et aux ascendants de ceux qui sont morts pour la France.* »
- 

Cette loi d'aspect social, constituera finalement une mesure d'assistance comparable au système de prise en charge des grands invalides civils. Ce premier article est d'ailleurs repris dans le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. La pension ne doit finalement pas être associée à la reconnaissance de l'Etat mais à la compensation ou la réparation du dommage subi par le militaire : il s'agit donc d'un droit. Le régime de prise en charge des victimes fait donc une distinction de droit entre le militaire qui s'oppose à l'ancien combattant, puisque l'ancien combattant est celui qui ayant appartenu à une unité combattante durant un temps déterminé devient titulaire de la carte du combattant. La pension ne dépend pas de l'obtention de la carte de combattant. Ce texte a non seulement envisagé l'existence possible de blessures de guerre ou de maladies contractées y compris par le personnel de santé, mais le Conseil d'Etat en a, selon les cas, étendu la portée aux personnes appelées n'ayant pas appartenu au corps militaire. La loi Lugol est donc le texte fondateur de la médecine de la rééducation puisqu'elle établit en priorité la prise en charge des mutilés de guerre. Finalement, pour que l'ancien combattant valide puisse être pris en compte, la société doit d'abord prendre conscience de l'existence du combattant invalide. C'est donc une naissance médicale des anciens combattants. Cependant, il faut rappeler qu'il n'existe pas de reconnaissance et donc, de prise en charge, des traumatisés psychiques de la guerre. Le 20 janvier 1920 est créé le ministère des pensions, des primes et des allocations de guerre attribué à André Maginot. A l'initiative de Paul Painlevé<sup>64</sup>, l'article 101 de la loi de Finance du 19 décembre 1926 crée la carte de combattant<sup>65</sup> qui devient la matérialisation de la reconnaissance de la Nation envers ceux qui ont fait le sacrifice de leur corps, voire de leur vie, lors de la Grande Guerre. Cette loi donne aussi naissance à un

---

<sup>64</sup> Paul Painlevé (1863-1933), homme politique français, Président du Conseil et Ministre de la Guerre. Avant la Grande Guerre, il tenait déjà une place importante dans la réflexion sur l'armement français.

<sup>65</sup> La carte du combattant est attribuée aux militaires ayant combattu durant la Première Guerre mondiale qui en font la demande. Cette loi s'appliquera aux conflits antérieurs de 1870-1871 et aux campagnes coloniales. Elle ne sera codifiée qu'en 1951. Elle permet notamment à son titulaire de porter la croix du combattant et de prétendre à certains avantages : « Il crée une carte du combattant qui sera attribuée dans les conditions fixées par un règlement d'administration publique à toutes les personnes ayant droit de recourir à l'aide de l'office national du combattant ». Les conditions d'attribution de la carte du combattant seront fixées par le décret du 28 juin 1927.



établissement public prenant le titre d'office national du combattant. Par la suite, est institué l'Office National des Anciens Combattants qui reçoit la mission de mettre en œuvre la politique de dédommagement voulue par la représentation nationale.

Cette législation va évoluer du fait :

- Des nouveaux conflits dans lesquels la France s'est trouvée engagée
- De l'élargissement des conditions d'octroi de la carte de combattant et de l'attribution d'une pension
- De la spécificité de certaines personnes : résistants, incorporés des force,... et le cas des personnes engagées dans des opérations de maintien de la paix.

A la suite de la Grande Guerre, on y intègre les premiers « *Malgré-Nous* », c'est-à-dire les jeunes gens nés Alsaciens ou Mosellans qui ont servi, du fait de l'annexion liée au traité de Francfort, sous l'uniforme allemand. Entre la première guerre et la seconde, sont pris en compte les militaires ayant servi sur les TOE, Théâtres d'Opérations Extérieures (citons : la Syrie, la Palestine, Constantinople, le Maroc, l'Afrique...). Ce groupe de combattants, les « poilus » et les TOE, est désormais considéré comme la « première génération du feu ». Les combattants de la Seconde Guerre mondiale deviendront quant à eux la deuxième génération du feu. Y seront ajoutés les militaires ayant servi à Madagascar, en Corée, en Indochine (loi du 18 juillet 1952). La troisième génération du feu sera constituée des personnels impliqués dans les conflits d'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie et Maroc) selon la loi du 9 décembre 1974. Dans une période récente (loi du 4 janvier 1993), on reconnaît aux personnes engagées dans les OPEX<sup>66</sup> d'être considérées comme des combattants et, de ce fait, de pouvoir recevoir la carte de combattant, en qualité de « quatrième génération du feu ».

---

<sup>66</sup> OPérations EXtérieures.

# CHAPITRE I : LES FONDEMENTS DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS

HISTORIQUE DU MOUVEMENT COMBATTANT

GENESE DU MOUVEMENT COMBATTANT

## **HISTORIQUE DU MOUVEMENT COMBATTANT**

La Première Guerre mondiale a profondément marqué les hommes, physiquement mais aussi moralement. Les premières associations naissent véritablement en 1916, en réponse aux problèmes des blessés aux combats qui s'entassaient dans les hôpitaux en attendant un éventuel retour à la vie civile.

Après 1918, le climat social est tendu. Cette protestation de citoyens français qui réclament justice, s'organisant pour faire reconnaître leur droit et prendre en mains leurs actions et leurs revendications, donne naissance aux associations de combattants. Celles-ci existent dans tous les pays vainqueurs comme vaincus, mais les associations françaises présentent des caractères originaux. Il semble que la création d'une multiplicité d'association de vétérans après guerre ne se justifie que par l'expérience de ceux qu'elle représente.

Malgré la dispersion de leurs membres, ces organismes sont puissants car ils comptent, dès les années 30, plus de trois millions d'adhérents. De plus, il est possible de dénombrer plusieurs milliers d'associations d'anciens combattants, les deux plus importantes étant l'*Union Fédérale des mutilés* (UF)<sup>67</sup> et l'*Union Nationale des Combattants* (UNC)<sup>68</sup>, réunissant plus de la moitié des effectifs. Leur fonctionnement et leur organisation est démocratique. Enfin, parce que ces électeurs ne veulent pas être considérés comme des assistés, elles entretiennent un rapport particulier avec le gouvernement français – tout en réclamant divers avantages matériels - et entendent bien prendre en main cette vie qui leur a échappé. L'histoire de la Moselle a favorisé l'engouement des mosellans pour le domaine associatif militaire. La multiplication des associations est liée à l'histoire du département et à l'utilisation en 1914, à la fois de conscrits, de soldats d'active mais aussi de nombreux réservistes.

Le domaine associatif prend une extension avec les débuts de l'industrialisation et l'urbanisation. La France et l'Allemagne voient naître de nombreuses sociétés sportives surtout de gymnastique ou encore de musique. Avec le Second Empire naissent les *orphéons*, société de chant animant la vie des villages, auxquels est souvent associée l'armée<sup>69</sup>. L'adhésion est liée à un accord de volonté d'unir les efforts des anciens combattants dans un but précis, qui repose sur un

---

<sup>67</sup> Voir annexe 02 – les acteurs du monde ancien combattant - UF

<sup>68</sup> Voir annexe 02 – les acteurs du monde ancien combattant - UNC

<sup>69</sup> Bouton Jean-Daniel, *l'orphéonisme en Moselle au XIXe siècle (1854-1870)*, Université de Metz, Mémoire de Maîtrise, 2000.

sentiment de communauté. Ils ont avant tout besoin de liens de sociabilité et l'association joue alors un rôle de substitution.

Il est possible de distinguer trois vagues successives d'associations d'anciens combattants. Les premières, constituées après 1871, ont pris la forme des *Kriegervereine* et d'amicales régimentaires en Lorraine annexée. Durant l'annexion en Moselle, on voit naître de nombreuses associations. Elles sont considérées par les autorités allemandes comme des modèles d'intégration. Nous pouvons citer les associations patriotiques de type paramilitaire comme les *Kriegervereine* nées en 1873 en Moselle. Ces associations semblent importantes dans le retour au sentiment francophile et révèlent un certain patriotisme mosellan. La loi du 19 avril 1908 sur les associations permet la création de nouveaux genres d'association et supprime la déclaration préalable des membres par le comité directeur au commissariat de police. Les *Kriegervereine* sont créés dans les Etats allemands suite aux guerres napoléoniennes de 1813-1815 pour rassembler les hommes servant ou ayant servi. Leur organisation est calquée sur celle de l'armée, uniforme, insigne, esprit de corps et ils sont dirigés par des officiers. Leur drapeau est honoré comme le serait celui d'un régiment. Leur but est d'entretenir le souvenir, enterrer les membres avec les honneurs militaires et organiser un système d'aides aux plus nécessiteux. On recense environ 3 millions de membres en Allemagne dont environ 20 000 en Moselle annexée<sup>70</sup>. La propagande est plutôt nationaliste et attaché un conservatisme politique. Le *Kriegerverein* de Metz compte près de 700<sup>71</sup> membres en 1886. Les *Kriegervereine* étaient avant tout un lieu de rencontre. Le *Kriegerverein* de Saint-Avold est né en 1875 du rassemblement de 15 personnes. Le premier article des statuts est d' « entretenir la fidélité et l'amour envers l'empereur et le Reich ». A cette époque, existent déjà 4 associations de ce genre en Moselle, la première étant celle d'Hayange en 1874. Par ailleurs, fonctionne une Fédération de *Kriegervereine* en Prusse appelée *Deutscher Kriegerbund* dont la Revue s'intitule *Parole*. Le modèle mosellan est calqué sur le modèle prussien.

---

<sup>70</sup> Metzler Lionel, « Les Kriegervereine en Lorraine annexée (1874-1914) » in Desmars B. et Wahl A. (org.), *Les associations en Lorraine annexée de 1874 à 1914*, Actes de la journée d'étude du 5 décembre 1998 à l'université Paul Verlaine de Metz en décembre 1998, Metz, Centre de Recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, 2000. P 19-37

<sup>71</sup> Metzler Lionel, *La politique de germanisation en Lorraine annexée (1870-1914), cultures et enjeux identitaires*, thèse de doctorat, sous la direction d'Alfred Wahl, Metz, Université Paul Verlaine de Metz, 2007, page 189. Lionel Metzler parle de 681 membres adhérents au *Kriegerverein* de Metz.

Saint-Avold et Forbach rejoignent rapidement la fédération mais il n'y a pas d'obligation de le faire. Cependant, il n'existe pas de regroupement régional. Leurs activités consistent essentiellement à se retrouver au café pour boire des bières et rencontrer les « camarades ». Ils se réunissaient pour l'anniversaire de l'association et surtout à Noël pour la décoration du sapin et le repas de fête. Ils vivaient, comme toute association, des cotisations. Une invitation est envoyée aux associations d'anciens combattants pour qu'elles participent à la *Kaiserparade*, lors de la venue de l'Empereur à Metz le 24 septembre 1879. D'après Lionel Metzler, on retrouve plus de « Vieux-Allemands » dans la composition de ces associations mais, dans le cas de Saint-Avold, il mentionne l'adhésion de « quatre anciens soldats français » en août et septembre 1881<sup>72</sup>. Le *Kriegerverein* de Saint-Avold ne comptera pas plus de 65 membres en 1892, alors qu'il en compte environ 200 à la veille de la Première Guerre mondiale. En 1899, les associations régionales se réunissent sous une fédération appelée *Kyffhäuserbund der Deutschen Landes-Kriegerverbände*. Selon L. Metzler, entre 1890 et 1912, ces organisations étaient plus proches d'associations paramilitaires qualifiées de « para-officielles » et devenaient un réel enjeu pour l'Etat allemand, car leur nombre est passé de 50 en 1890 à 188 en 1912, et surtout le nombre de membres est passé de 4728 à 18674 en Lorraine annexée. Si l'on compare avec le nombre d'associations allemandes pour cette époque, on notera, selon l'ouvrage de Thomas Rohrkrämer<sup>73</sup>, qu'elles étaient environ 22 000 et qu'elles rassemblaient environ 1,8 million de membres. Au début du XXe siècle, ils autorisèrent la création de section de jeunesse (*Jugendabteilung*) pour dynamiser les activités des associations et créèrent des sections spécialisées dédiées à la musique ou au sport. De même, ils créent des sections sanitaires en collaboration avec la Croix-Rouge et finalement propose de passer un accord avec l'armée pour autoriser le port d'un fusil et surtout l'entraînement au tir encadré. Mais l'exercice du tir eut du mal à s'imposer même à l'approche de la guerre. Les *Kriegervereine* de Lorraine annexée mettent aussi en place des actions plus spécifiques liées à la présence de bassins sidérurgiques et miniers comme des sociétés de soutien aux ouvriers et aux mineurs telles que les *Bergmanns-Unterstützungsvereine* de l'Hôpital.

---

<sup>72</sup> Metzler Lionel, *Les Kriegervereine en Lorraine annexée et à Saint-Avold (1874-1914)*, page 241.

<sup>73</sup> Rohrkrämer Thomas, « Der militarismus des « kleinen Leute » - Die Kriegervereineim Deutschen Kaiserreich 1871-1914 », Oldenbourg, Munich, tome 29, *Des Beitrage zur Militargeschichte*, publié par Militargeschichtlichen Forschungsamt, 1990. Voir aussi Rohrkrämer Thomas, August 1914 – Kriegsmentalität und ihre Voraussetzungen, in Michalka Wolfgang, *Der Erste Weltkrieg. Wirkung, Wahrnehmung, Analyse*, Munchen, 1994, 759-777pp.

En outre, se développe un réseau associatif francophile constitué entre 1879 et 1885 et animé essentiellement par le député Jules-Dominique Antoine<sup>74</sup>. Le monument aux morts de Noisseville en souvenir des combats de 1870, en l'honneur des soldats français, est inauguré le 4 octobre 1908. La cérémonie est organisée par le Souvenir Français<sup>75</sup> recueillant une foule estimée à 120 000 personnes. En 1908, naît la *Lorraine Sportive*, une association française sportive et musicale, accueillant des membres issus de l'Ouest de la Moselle, donc essentiellement francophone. Ils portent une tenue rappelant celle des militaires, notamment une vareuse blanche à boutons dorés et galons apparents. Cette association sportive nous laisse penser aux sociétés de gymnastes françaises. De plus, cette société sportive a choisi la Croix de Lorraine comme insigne<sup>76</sup>. Comme beaucoup d'associations sportives, elle connaît un patronage paroissial. Ses activités empreintes de patriotisme sont relayées par les deux journaux mosellans de langue française, *le Lorrain* et *le Messin*, dirigés par des patriotes de longues dates et notamment le chanoine Collin.

En parallèle, les anciens soldats mosellans de l'armée française rejoignent la *Société des vétérans des armées de terre et de mer* ou des amicales d'anciens coloniaux. Durant la guerre de 1914-1918, les associations regroupent des militaires inactifs en attente de réforme. Elles se composent alors essentiellement de mutilés et de blessés réformés. Mais comment peuvent-elles vivre quand l'Etat ne verse que de minces allocations ? La loi des pensions alors en vigueur date de 1831. Celle-ci a, à l'origine, été conçue pour une armée de métier et non pas pour une armée de conscription mobilisant plus de huit millions d'hommes. Ces vétérans connaissent alors un étrange dilemme : sortis de la guerre, blessés, voire pour certains sérieusement mutilés, ils sont des héros mais la gloire ne comble pas toutes leurs attentes et toutes leurs frustrations. Les jours passent et les jambes amputées ou autres infirmités majeures font d'eux des impotents à la charge d'un Etat, qui ne se décide pas à prendre soin d'eux. Le héros pour qui la seule issue semble être de devenir chômeur ou mendiant, sera désormais bien une charge pour sa famille. Le contraste entre le discours officiel héroïsant d'une part, et la réalité des souffrances de la vie quotidienne d'autre

---

<sup>74</sup> Jules-Dominique Antoine (1845-1916), élu député laïque et républicain lorrain au Reichstag en décembre 1882. Il fait parti des protestataires *Elsass-Lothringische Protestpartei*. Cf. Roth François, *Les Lorrains entre la France et l'Allemagne : itinéraires d'annexés*, Metz, Ed. Serpenoise, 1981 (Dominique, Antoine).

<sup>75</sup> Voir annexe 02 – les acteurs du monde ancien combattant – Souvenir Français

<sup>76</sup> Declair Caroline, *La Lorraine Sportive, une association francophile en terre d'Empire (1908-1912)*, mémoire de Maîtrise sous la direction de Baechler Christian, Strasbourg, Université Marc Bloch de Strasbourg, 1999.

part, est trop important. Face aux difficultés matérielles et morales les anciens combattants vont se sentir les laissés-pour-compte de la politique française. Parmi ces associations, certaines se spécialisent. Cela est par exemple le cas pour les aveugles, les blessés du poumon, les amputés ou encore les mutilés de la face : « les Gueules cassées<sup>77</sup> » ; d'autres dont font notamment partie les postiers ou les enseignants, sont plus corporatives. Il faut aussi prendre en compte les associations qui se politisent.

Mais les difficultés vont renaître avec le second conflit mondial. Que faire de ces nouveaux anciens combattants ? Certaines associations existantes choisissent de les accueillir. Mais plusieurs d'entre elles ne résistent pas à la tension entre des intérêts différents et se divisent en deux organismes distincts mais qui ne s'opposent pas. Enfin, d'autres encore n'acceptent pas les nouveaux combattants et voient alors se constituer à côté d'elles des associations de combattants de la seconde guerre mondiale. Indépendamment des difficultés financières, ces anciens combattants avaient bien des revendications communes à faire valoir auprès des maires et des préfets comme, par exemple, de pouvoir bénéficier de places réservées dans les transports publics, de recevoir une décoration ou encore de percevoir une pension.

## **GENESE DU MOUVEMENT COMBATTANT**

L'Histoire du mouvement combattant commence avec une procédure administrative, la *Pension de réforme et d'invalidité*. Le Gouvernement souhaite rapidement mettre en place une politique de reconnaissance et surtout, dans un premier temps, offrir un accueil bienveillant à ces soldats (par ex : les cérémonies...). En guise de « souvenir », le soldat français est, par exemple, autorisé à conserver son casque et reçoit une plaque officielle gravée de la mention « Soldat de la Grande Guerre ». Pour Bruno Cabanes<sup>78</sup>, il s'agit là d'un geste symbolique qui a cependant beaucoup d'importance pour les anciens combattants. Cet objet est en effet un signe manifeste de leur identité passée et la permission de le conserver devient une forme de reconnaissance formelle de leur courage et de leur statut particulier dans la société toute entière.

---

77 Voir Delaporte Sophie, Op. cit., pages 153 à 214.

78 Cabanes Bruno, *La victoire endeuillée, la sortie de la guerre des soldats français (1918-1920)*, Seuil, Paris, 2004, 549 pages.

D'un point de vue pratique, raviver la thèse de « l'armée invaincue sur le champ de bataille » a une fonction sociale immédiate et primordiale, dans ce climat de retour des mobilisés aux familles et de déséquilibre des repères, face à une société qui a profondément changé. Elle sert surtout à masquer l'impréparation du gouvernement qui ne créera que de manière tardive, le 6 décembre 1918, un *sous-secrétariat à la Démobilisation*, démobilisation qui se passa donc difficilement dans un premier temps et qui verra enfler le mécontentement des soldats de manière inquiétante. Pourtant, les combattants sont démobilisés suivant un système égalitaire basé sur les classes d'âge, l'ancienneté, la taille de la famille et le nombre de tués dans celle-ci. Mais leur inquiétude est surtout causée par l'ignorance de la date tant attendue du retour dans les foyers. Le contraste entre les attentes des soldats rentrés chez eux et la réalité pouvait s'avérer problématique. Il s'éveille rapidement, dans l'esprit du soldat et celui de sa famille, une forme très nette d'insouciance concernant le paiement de la solde : les familles comptaient entièrement sur un financement venu de l'Etat. Les soldats, acculés par cette mise en attente et perturbés moralement et physiquement par le retour des combats, développent un fort ressentiment envers ceux restés en arrière, y compris les familles et le gouvernement : ils accusent les civils de leur avoir pris leur travail et de refuser de le leur restituer. Parfois, au-delà des blessures physiques, la guerre détruit des couples. En effet, après les deux conflits mondiaux, et plus encore le premier, les taux de divorces deviennent plus importants qu'avant guerre<sup>79</sup> et, parallèlement, le taux de natalité baisse. Ils vivent donc dans l'idée d'une sorte de rejet, d'abandon ou d'oubli : une fois partis à la guerre, on les a remplacés sans état d'âme.

Le soldat blessé, épuisé et dans le besoin, se retrouvait face à un nouveau calvaire : l'engorgement administratif et hospitalier. L'administration militaire n'est alors faite que pour traiter une centaine de cas par mois alors qu'il faudrait pouvoir en traiter plusieurs dizaines de milliers. Ce n'est que le 1<sup>er</sup> juillet 1915 que Justin Godard, sous-secrétaire d'Etat au Service de Santé, propose une solution partielle prenant la forme d'un organe central de contrôle appelé Commission Consultative Médicale. Cette réorganisation, malgré quelques remaniements subsistera jusqu'en 1919. Justin Godard fait alors systématiquement renvoyer les blessés dans leurs foyers, afin qu'ils ne continuent pas à supporter la vie de caserne durant la prise de décision. Le soldat bénéficie toutefois de plusieurs types de rémunérations (solde, allocation militaire,

---

<sup>79</sup> Fouchard Dominique, *Le poids de la guerre : les poilus et leur famille après 1918*, 2013, Presse Universitaire de Rennes (PUR), 287 pages.



allocation représentative des vivres...), dont la somme correspond globalement à ses besoins matériels. En moyenne, à cette époque, un soldat en attente de réforme peut toucher jusqu'à 4 francs par jour, ce qui équivaut à un petit salaire.

Malgré cela, les mutilés ont la sensation que l'on ne s'occupe pas d'eux et dans les centres d'appareillages, les centres de réformes et les hôpitaux, d'ennui, ils discutent entre eux et forment des « communautés ». Dans ces lieux, se retrouvent des hommes simples de milieu le plus souvent modeste ou rural. En général, ceux-ci sont uniquement fréquentés par des soldats voire éventuellement par des sous-officiers. Les rares officiers qui deviennent membres d'association d'anciens combattants sont de très grands invalides. L'administration militaire et le système de réforme va être le premier sujet de mécontentement des associations de mutilés : il est trop lent et souvent absurde. Pour exemple, on va jusqu'à demander au mutilé de prouver qu'il a bien perdu un membre durant le conflit. Leur seconde revendication concernera le régime des pensions et le reclassement. Les invalides considèrent alors qu'ils perçoivent une pension qui ne correspond pas à leur perte. Bien que leur cas ne soit pas unique, la réinsertion d'un handicapé dans une France à dominante rurale pose rapidement problème, et ne fait qu'accroître ce sentiment d'inutilité. Il faudra attendre la « présomption d'origine »<sup>80</sup>. Cela soutient que l'armée n'est pas considérée comme apte à prétendre qu'une blessure n'a pas été causée au front, puisque cette même armée avait jugé le soldat concerné comme « bon pour le service » lors du conseil de révision ou de la visite d'incorporation. Ce système de présomption d'origine reste cependant trop compliqué et aléatoire. Le bénéficiaire ne comprend en fait pas grand-chose à toutes ces subtilités et les rémunérations qu'il touche de manière irrégulière ne correspondent pas à ses réels besoins. En outre, le coût de la vie augmente et les prix flambent, surtout à partir de 1917, alors que les pensions restent stables. Cette conjoncture complexe donne naissance à une économie parallèle et à la prolifération massive de prêts à des taux très élevés. Indexés sur les pensions, ces derniers sont proposés par des usuriers sans scrupules à des gens qui vivaient déjà dans la misère.

Le désir de reconnaissance des anciens combattants est, cependant, unanimement partagé. Plus encore que les revendications matérielles, c'est celui-ci qui pousse les mutilés à se regrouper pour exister collectivement dans l'espace public. Ce sont leurs valeurs morales qui vont les unifier. L'adhésion à une association permet aux anciens combattants et surtout, dans un premier temps aux mutilés de guerre, de ne pas se sentir marginalisés voire exclus. Elle offre un

---

<sup>80</sup> Salomon Robert, *Les pensions militaires*, PUF, collection QSJ ? 1019, 1962, p22 et svt.

espace de resocialisation et d' « entre soi » à ces derniers, sorte de perpétuation de l'esprit de camaraderie dont ils ont, dans leurs souvenirs, fait preuve pendant les années passées ensemble au front.

## CHAPITRE II : LES RAISONS D'ETRE DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS

NATURE DU MOUVEMENT COMBATTANT

DEUX SENTIMENTS MOTEURS : PATRIOTISME ET PACIFISME

LES TRAUMATISMES DE GUERRE

COMBATTANT ET ANTIMILITARISME

## **NATURE DU MOUVEMENT COMBATTANT**

Nous allons nous interroger sur la nature du mouvement combattant : que fut-il au juste et comment peut-on le définir ? Quels sont ses traits essentiels ? Mais aussi comment est-il possible de le situer à la fois par rapport à d'autres groupements en France ou par rapport aux organisations d'anciens combattants de l'étranger ? En quoi le mouvement ancien combattant a-t-il eu une influence positive ou négative sur la société française et, de manière plus locale, sur la société mosellane. Enfin, sur quels points son action a-t-elle été efficace ou, au contraire, a-t-elle échoué ?

Trois millions d'adhérents, c'est énorme pour des associations volontaires pour lesquelles l'adhésion n'est obligatoire ni en droit ni même en fait, par le biais d'avantages ou de services indispensables par exemple, comme cela serait le cas pour les assurances scolaires ou les syndicats dans certaines professions. Le mouvement combattant se développe donc sur une base d'unanimité et grâce à ses sections locales actives voire pugnaces et qui par ailleurs recrutent des adhérents aussi fidèles que nombreux. Le mouvement combattant s'enracine rapidement et profondément dans une France alors rurale grâce à ses nombreuses sections locales. Mais l'homme est par nature assez individualiste, le mouvement combattant ferait-il figure d'exception ?

Sans doute ce succès s'explique en partie par leur neutralité politique et non partisane puisque les rares associations politisées comme par exemple l'ARAC<sup>81</sup>, ont eu un recrutement plus faible. L'apolitisme n'a pourtant pas été une des garanties de ce succès mais n'est pas non plus l'une de ses causes. Les associations françaises combinent au contraire l'unité et la diversité. Elles préservent entre elles une entente limitée, mais qu'elles manifestent suffisamment pour inspirer

---

<sup>81</sup> *Association Républicaine des Anciens Combattants* est créée en 1917, par Raymond Lefebvre, Henri Barbusse et d'autres militants proches de la SFIO et de la SFIC, soit des syndicats ouvriers de gauche, proche par la suite du Parti communiste. Son bulletin s'intitule *Journal Le Réveil des Combattants*. Raymond Lefebvre (1891-disparu en 1920) est affecté comme auxiliaire infirmier en 1914. En 1916, il demande à aller au front mais en mai, il est blessé à la tête et évacué. Réformé en 1917, il fonde alors le journal *Clarté* et forme l'ARAC. Henri Barbusse est un écrivain et fut directeur littéraire de l'Humanité de 1928 à 1935. Il reçut le prix Goncourt pour son livre sur sa vision de la Première Guerre mondiale *Le Feu, journal d'une escouade*, Paris, Flammarion, 1924, 321 pages. Il fut l'un des proches collaborateurs de l'Internationale Communiste. Pour de plus amples recherches, Ginsburg Shaul, *Raymond Lefebvre et les origines du communisme français*, Paris, Editions Tête de Feuilles, 1975, 261 pages et Relinger Jean, *Henri Barbusse, écrivain combattant*, Paris, PUF, 1994, 288 pages.

confiance. Avant tout, elles respectent suffisamment les orientations politiques de leurs adhérents afin de les satisfaire. Ainsi, Antoine Prost<sup>82</sup> constate que l'apolitisme et le pragmatisme combattant ont sans doute participé au développement de certaines illusions sur la nature des relations internationales et de leurs finalités, telles que celles-ci apparaissent avec précision dans l'idéal genevois. En outre, il admet également que, pour les mêmes raisons, le mouvement ancien combattant a contribué d'une certaine manière à empêcher la tentation du fascisme au début des années 1930. Il en résulte des conjonctures politiques différentes qui révèlent tour à tour les faiblesses et les vertus de l'esprit combattant. En contrepoint aux « excès » des politiques, elles viendraient valider le caractère apolitique du mouvement, mais aussi son insertion dans les pratiques gouvernementales dès lors qu'on lui reconnaît des capacités à agir ou non sur elles. Le mouvement combattant ne considère pas les divisions politiques comme insurmontables. Les associations sont polyvalentes. Elles rendent à la fois les services d'une société de secours mutuel, d'un comité des fêtes et d'un club littéraire, tout en étant à la fois des groupes de pression, des mouvements civiques et des amicales chaleureuses.

Mais, si l'on peut retrouver en France une forme de pacifisme dans les associations d'anciens combattants y compris dans des groupements plus « extrémistes », il ne saurait en être de même pour l'Allemagne. En effet, on ne saurait généraliser l'existence d'une opposition au régime républicain, même si l'on peut constater un discours antiparlementariste chez certains anciens combattants. Il faut attendre l'apparition beaucoup plus tardive des *Croix-de-Feu*, créées en 1927 et devenues parti de masse en 1931<sup>83</sup>, pour rencontrer l'exemple d'un mouvement paramilitaire en France. En Allemagne, il est possible de citer quelques associations préexistantes à la Première Guerre mondiale, très conservatrices, comme le *Kyffhäuserbund*<sup>84</sup> qui compte environ 29 000 associations et plus de 2 millions de membres ainsi que le *Casque d'Acier*, *Stahlhelm*<sup>85</sup>, représentant environ 500 000 membres. Même dans des associations proches de

---

<sup>82</sup> Prost Antoine, *Op. Cit.*, tome 2, Sociologie.

<sup>83</sup> L'association des *Croix-de-Feu* (1927-1936) ou « Association des combattants de l'avant et des blessés de guerre cités pour action d'éclat », était une ligue d'anciens combattants nationalistes français, dirigée par le colonel François de La Rocque. A sa dissolution en juillet 1936 les *Croix-de-Feu* prendront le nom de Parti Social Français et constitueront un groupe parlementaire. Voir aussi Kechichian Albert, *Les Croix-de-feu à l'âge des fascismes : travail, famille, Patrie*, Epoques Champ Vallon, 2006, 410 pages.

<sup>84</sup> *Kyffhäuserbund der Deutschen Landes-Kriegerverbände*, Fédération des *Kriegervereine*, créée en 1899 (voir p 61).

<sup>85</sup> *Stahlhelm, Bund der Frontsoldaten* (Casque d'acier, ligue des soldats du front) est une organisation paramilitaire

partis plus démocratiques comme le *Reichsbanner Schwarz-Rot-Gold*, nous ne pouvons observer une idée pacifiste et patriote qui pourrait les réunir. On retrouve toutefois, comme en France, la théorie du soldat à la fois victime et héros mais à cette grande différence qu'en Allemagne vaincue, on s'interroge beaucoup sur la notion de victime. C'est dans ce contexte international particulier que l'on voit naître cette période de dérive puis de « cristallisation des interprétations de la guerre » soit par ceux qui l'avaient faite, soit par ceux qui désiraient s'approprier ce mouvement ancien combattant à des fins politiques.

Si les vétérans se réunissent, ce n'est pas seulement pour retrouver la solidarité et la fraternité qu'ils n'ont généralement pas « réellement » partagé avec leurs camarades de combat, mais plutôt parce qu'ils souhaitent affirmer un point sur lequel ils sont fondamentalement unis : la guerre a bien eu lieu et il ne faut pas l'oublier. Dans les faits, le mouvement combattant ne naît donc pas d'une belle histoire de camaraderie disparue. Tous les pays engagés dans les deux conflits mondiaux ont vu se constituer de puissantes associations combattantes. L'importance numérique des groupements n'est pas un fait spécifique à la France mais un phénomène mondial. Partout, les effectifs de ces associations sont à la mesure de la guerre qui les a fait naître. Le mouvement combattant français n'est pas davantage original dans ces objectifs. Dans tous les pays, les associations de mutilés et de combattants ont formé des groupes de pression efficaces dans le but d'obtenir des pensions, des retraites ou des avantages matériels. De plus, elles ont développé des œuvres sociales, pratiqué l'entraide et l'assistance. A aucun moment, elles ne se sont cependant limitées à une action revendicative ou sociale. Elles ont toujours prôné une fonction morale et nationale. Les associations ont réussi parce que les guerres ont été de grandes importances : mondiales, internationales, inoubliables et décisives.

---

issue des corps francs. Elle fut fondée en 1918 à Magdeburg par un officier de réserve Franz Seldte. Ses membres suivent la mouvance monarchiste radicale et donc antiparlementaire. Elle fut autorisée à perdurer sous le contrôle nazi puis est dissoute en 1935.

## **DEUX SENTIMENTS MOTEURS : PATRIOTISME ET PACIFISME**

Cette réussite va s'organiser autour de deux sentiments principaux : le patriotisme et le pacifisme. La France du début du XX<sup>ème</sup> siècle est caractérisée par un nationalisme fort. Les clivages politiques sont évidents : les patriotes souhaitent que l'on mène une politique de fermeté envers l'Allemagne alors que les pacifistes sont plutôt favorables à une réconciliation des deux principaux belligérants du premier conflit mondial et à l'organisation internationale de la paix. Tous les sentiments exprimés ne sont cependant pas aussi catégoriques et la plupart des gens désirent une stabilisation des relations et voudraient à la fois la réparation et la réconciliation internationale. Les anciens combattants ne se distinguent pas de l'opinion publique en ce point, mais il est important d'expliquer les racines de cette affection et l'importance qu'elle prend dans le mouvement.<sup>86</sup> En effet, c'est l'expérience de la guerre qui donne naissance à ce double attachement prononcé envers la patrie et la paix. Pour continuer à lutter durant le conflit, il fallait lui donner un sens. S'ils devaient mourir, autant que leur mort serve à quelque chose. La patrie et la paix allaient devenir leurs raisons de vivre et de laisser leur vie. Ce sentiment devenait de plus en plus fort d'autant qu'ils avaient dû prendre sur eux pour accepter une situation et des conditions à la fois dures et inhumaines. L'équilibre entre ces deux convictions n'est toutefois pas constant. La paix est plus décisive dans les valeurs du combattant puisque si le pays est victorieux alors la revanche disparaît ; la patrie étant rétablie dans son honneur et son intégrité.

A l'opposé, c'est le désir de revanche qui anime le plus l'action patriotique. La patrie n'est pas une valeur universelle. En effet, si chacun à une patrie, nous n'avons pas tous la même. Pourtant, les combattants n'expriment pas de haine pour cet « autre » devenu ennemi par la volonté des gouvernants et admettent volontiers que les Allemands se battent eux aussi pour leur patrie. La guerre est aussi sanglante pour ceux d'en face et la haine n'est pas un sentiment héréditaire. D'ailleurs, les combattants ne disent jamais qu'ils se sont battus contre l'Allemagne mais le plus souvent contre l'impérialisme allemand, c'est-à-dire ce qui était responsable de la rupture de la paix entre les deux patries. Ils se sont donc fixés comme règle de ne pas considérer le patriotisme allemand comme étant le moteur de la guerre et ont, par ailleurs, la conviction de l'innocence complète de la France dans le déclenchement du conflit. C'est cet idéal qui sert de fondement à l'exigence de réparations, dans l'idée qu'il faut reconnaître ses torts pour mettre en

---

<sup>86</sup> Prost Antoine, *Les anciens combattants et la société française (1914-1939)*, Paris, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1977, (Thèse 1975). Tome 1, Histoire.

place une relation amicale et franche. En réalité, cette compensation équivaut à un repentir mais cette culpabilité serait davantage celle d'un régime que celle d'une nation. Cependant, en Moselle, le sentiment d'appartenance à une patrie est d'autant plus compliqué que les soldats ne se sont pas battus pour la France mais pour l'Allemagne. Si la joie de la paix retrouvée et du retour de la Moselle et de l'Alsace à la France est inoubliable, le soldat mosellan se souvient que pendant le conflit, il avait bien fallu tirer sur un ennemi familier.<sup>87</sup> En devenant Français, comment s'intégrer dans un milieu combattant qui ne peut comprendre leur vécu. Même si la volonté est présente, l'unité n'est pas possible. En exemple, nous pouvons donc citer le cas des membres d'une association typiquement mosellane, les « *Malgré-Nous* ».

Le désir de paix est, lui, universel et commun à tous les peuples mais le patriotisme peut être envisagé de diverses manières. Le patriotisme est un sentiment d'appartenance à un pays, la patrie, qui renforce l'alliance selon des valeurs communes. Ce concept est différent du nationalisme qui touche plutôt le domaine politique. En effet, le nationalisme est effectivement un attachement vif à la nation mais il concerne plus particulièrement l'exaltation d'une idée nationale, intégrant la primauté de l'intérêt public. Le patriotisme met plutôt en avant l'existence d'une communauté historique et culturelle qu'il faut défendre face à une agression extérieure, un ennemi. Le patriote défend donc l'indépendance, l'unité et la prospérité de la nation et de son peuple. Claude Nicollet, dans *L'idée Républicaine en France*<sup>88</sup>, propose une typologie du patriotisme. Ainsi, il distingue le *patriotisme géographique social* qui se caractérise par un attachement à la terre représentant l'édifice d'une culture propre et d'une identité personnelle qui dépasse la notion même d'individu, et le *patriotisme juridique*, attesté par le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et garantissant les libertés démocratiques.

A leur retour, les soldats sont confrontés à une autre forme du patriotisme français, celui qui dissimule l'horreur des combats et qui a conforté l'opinion publique dans l'attente de héros. A travers cette image d'Epinal, les groupes d'anciens combattants sont parfois perçus comme des organisations guerrières dont on pense, souvent à tort, qu'elles ne sont donc pas qualifiées pour parler de la paix car elles n'ont à l'esprit que la revanche et la victoire. Pourtant, celles-ci rejettent toute idée de patriotisme revancharde. Lorsque les anciens combattants s'en retournent chez eux, ils aspirent à nouveau à être des hommes. Ils ne se sont pas battus pour la France mais pour

---

<sup>87</sup> Grandhomme Jean-Noël et Francis, *Les Alsaciens-Lorrains dans la Grande Guerre*, Nuée Bleue, Strasbourg, 2013.

<sup>88</sup> Nicollet Claude, *L'idée Républicaine en France*, essai d'histoire critique (1789-1924), Gallimard, Paris, 1982.



sauver leur honneur et leur propre vie. Finalement, ils en arrivent à se demander si, le patriotisme n'a pas uniquement servi à envoyer leurs compagnons à la mort.

Les anciens combattants ne valorisent pas à l'excès ce qui est français et ne se veulent pas nationalistes ou chauvins. Au contraire, ils désirent le bien commun dans l'intérêt général. Ils aspirent à un mouvement de dépassement d'eux-mêmes, tel que celui qu'ils ont vécu durant la guerre, qui les a conduits à surpasser ce sentiment français afin d'être avant tout des hommes. Cependant, un patriotisme élargi n'implique pas un affaiblissement du sentiment national mais simplement une éviction du passionnel et de l'irréfléchi. Bien que profondément moraux et même moralisateurs, les anciens combattants rejettent toute idée allant vers une sacralisation à outrance de la patrie<sup>89</sup>. Le sens donné à leur lutte, avec ses souffrances, ses angoisses et ses deuils, a renforcé leur conviction républicaine, et par la même occasion, leur volonté de condamner tous les régimes arbitraires et autoritaires qui, pour eux, conduisent inévitablement à la guerre. La République est un régime de droit et de justice entre les citoyens et la France doit incarner un idéal universel.

Le sentiment national et patriotique est simplement exacerbé par la guerre : il faut chasser l'autre de son territoire avec sa culture. Ceci s'explique par le sentiment de peur mais aussi par la tradition républicaine française. Depuis la guerre de 1870, la Moselle et ses représentants ont diffusé abondamment la légende du « patriote mosellan » associé à l'image de l'abandon de l'Alsace-Moselle par la France. Cela fait désormais partie du folklore. Le patriotisme folklorique des « *Malgré-Nous* » a été exacerbé par la Seconde Guerre mondiale et ce second « abandon ». Il constitue le caractère primordial de l'incorporé de force : sa fierté. Ainsi, pour ces derniers, être patriote, c'est : « reconnaître [leurs] souffrances et ne pas faire de degrés de patriotisme »<sup>90</sup>. Certains compatriotes cherchent suffisamment à les discréditer. Ils devaient tous subir la conscription allemande et se retrouvent autour de cet espoir qui les a certainement suivis au travers de la guerre. Chacun soutient qu'il n'a jamais perdu foi en son pays, la France, son sauveur. Ayant été obligés de combattre contre leur propre pays et ses alliés, ils doivent aujourd'hui être un « exemple de probité, d'honneur et de dignité ». Ils n'oublieront jamais cependant avoir été par deux fois la rançon de la France et que, moralement, celle-ci leur doit « des excuses » et de la reconnaissance. Ils ne peuvent pas oublier ce qui s'est passé mais, pour ne pas se cantonner dans

---

<sup>89</sup> Prost Antoine, *Les anciens combattants et la société française (1914-1939)*, Tome 1, Histoire.

<sup>90</sup> *Bulletin de l'association des Anciens Combattants, Malgré-Nous et Réfractaires (ACMNR)*, numéro spécial de mai 1970, édité pour le cinquantenaire de l'association des « *Malgré-Nous* ».

le seul passé, ils doivent être « les bons constructeurs de la cité nouvelle ». De ce fait, ils prônent, avant la résolution de leur propre cas, le redressement économique et la réorganisation sociale de l'Etat. Charles Hubert dira que s'ils se sont « sacrifiés pour la cause française, c'est pour que la France vive »<sup>91</sup>. Ils veulent donc avant tout défendre l'ensemble des ressortissants français victimes du mauvais sort « allemand » tout en garantissant leur statut de « français » qui a si souvent été mis en doute. Bien que la politique n'est pas de mise dans l'*Association des Malgré-Nous et des Réfractaires de Moselle*, il n'est toutefois pas possible de nier que son premier soutien est un éditeur nationaliste et que son rédacteur en chef n'est autre que le premier Président de l'association régénérée de 1945, Paul Durand<sup>92</sup>. Il est fort probable que le nationalisme était l'un des traits forts de la première association, ce qui expliquerait le choix évocateur de Maurice Barrès comme premier Président d'honneur. Le patriotisme de la seconde génération n'est autre que l'exagération de leur statut de français : ils se montrent « français » puisqu'ils sont français, pour faire taire les commérages. Ce nationalisme est donc bien différent de ceux exprimés à la fin du XIXème siècle. Ces nouveaux partisans sont fermement attachés à l'idée de nation une et indivisible, à sa grandeur et à sa force, mais ne sont pas de fervents représentants des partis politiques de droite ou centre-droite. Politiquement, ils sont de tous bords, mais ce ne seront jamais des extrémistes. Les camps soviétiques leur ont laissés trop de séquelles pour envisager le communisme comme une perspective...

## **LES TRAUMATISMES DE LA GUERRE**

Si les combats prennent fin, pour de nombreux « survivants », ou « revenants » comme nomment parfois les anciens combattants, le conflit ne s'arrête jamais réellement. Ainsi, Kurt Tucholsky<sup>93</sup> dépeignait le soldat de la Grande Guerre rendu à la vie civile comme « une chose qui

---

<sup>91</sup> Hubert Charles, membre de l'association des *Malgré-Nous ACMNR*. Il fut vice président lors de l'assemblée générale (re)constitutive des *Malgré-Nous* de Moselle le 20 novembre 1945. Il devient Président de la section de Basse-Yutz. Il était en charge de la rédaction et de la diffusion du bulletin de liaison.

<sup>92</sup> Paul Durand est un *Malgré-Nous* de la Première Guerre mondiale. Il est le principal artisan de la renaissance de l'association des *Malgré-Nous* après la Libération. Il fut le directeur politique du journal « *Le Lorrain* ». Il est aussi le fondateur de la section mosellane de l'UFAC. Avant la Seconde Guerre mondiale il était adjoint au maire de Metz.

<sup>93</sup> Tucholsky Kurt, *Bonsoir révolution allemande !*, Grenoble, Presse Universitaire de Grenoble, 1981, 215 pages.

devait assez bien ressembler à un être humain ». Il est évident que des millions de personnes sont sorties de la guerre avec des blessures dans tous les sens du terme. D'après Nicolas Beaupré<sup>94</sup>, la guerre rend à la vie civile 4 266 000 blessés français et 4 216 058 Allemands, le plus souvent mutilés ou « névrosés de guerre », entre 1914 et 1918. Mais, selon lui, le traumatisme se traduit encore plus souvent par le silence. Maurice Agulhon considérait la France de 1918 comme un pays « malade de la guerre »<sup>95</sup>. Ce sont ces diverses blessures et souffrances (invalides, mutilés, deuils,...) qui vont être prises en charge par un grand nombre d'associations.

La guerre ne laisse jamais indifférent et on en attend toujours quelque chose d'ultime, que ce soit la paix perpétuelle, que les Français résumant dans l'expression la « Der des Ders », ou au moins une paix durable. Parmi les grandes attentes figure une volonté pacifique, parfois interprétée comme une « nostalgie de paix », largement partagée mais qui ne pourrait être assimilée à un pacifisme politisé. Au regard des campagnes d'affichage et de presse, cette paix était conditionnée à la victoire sur l'Allemagne. Il existe en effet une seconde vision du traumatisme qui exploite la douleur collective pour faire naître un sentiment populaire, diffusé par les médias et souvent les politiques, insistant sur le mythe de l'ennemi. Souvent utilisé à des fins négatives comme on a pu le trouver dans les divers discours fascisant antérieurs à la Seconde Guerre mondiale, c'est aussi une forme de réappropriation du traumatisme que l'on note au sujet du patriotisme revendiqué par les associations d'anciens combattants. Nicolas Beaupré explique pour la Première Guerre mondiale que le pacifisme « par sa radicale démobilisation des imaginaires collectifs partagés pendant le conflit, était aussi après tout un moyen d'inventer un sens nouveau à plaquer sur la réalité de la guerre »<sup>96</sup>.

La société aspirait de manière générale à un retour à la paix et surtout un retour à la normale, aspiration à une vie ordinaire que Jay Winter a qualifiée de « nostalgie »<sup>97</sup> sentiment que les anciens combattants partagent avec ceux qui sont restés à l'arrière. La démobilisation a été réalisée sous la forme de ce que les ethnologues ou sociologues appellent un « rite de passage ».

---

(traduction)

<sup>94</sup> Beaupré Nicolas, *Le traumatisme de la Grande Guerre, 1918-1933*, page 13. Dans Histoire franco allemande collection en 11 volumes, volume 8, Presses Universitaires du Septentrion, 2012, 304 pages.

<sup>95</sup> Agulhon Maurice, *La République (1880-1932)*, Paris, 1990, 323 pages.

<sup>96</sup> Beaupré Nicolas, *Le traumatisme de la Grande Guerre, 1918-1933*, Op. cit., p15.

<sup>97</sup> Winter Jay et Robert J.-Louis, *Capital Cities at War, Paris, London, Berlin, 1914-1919*, 2 volumes, Cambridge, 2007, 622 pages et tome 2, a cultural History, 2007, 545 pages.

Celui-ci est décrit par Bruno Cabanes : « Durant une période de séparation, le soldat se défait à la fois du contact physique avec la zone des combats, de la compagnie de certains de ses camarades, de la proximité des morts. [...] S'ensuit une phase [...] où l'ancien combattant se forge peu à peu une nouvelle identité. Enfin lors d'une phase plus ou moins longue d'agrégation, les hommes s'intègrent – ou s'efforcent de s'intégrer – à la vie économique de l'arrière, aux règles de la vie civile, au quotidien des rapports familiaux et amicaux »<sup>98</sup>. Donc, comme la société dans laquelle ils tentent de se réinsérer et se faire « reconnaître », ils sont dans un état de passage qualifié d'« entre deux guerres ». C'est par le nombre d'actes symboliques, publics comme privés (monuments aux morts, cérémonie du souvenir, cimetières nationaux,...), qu'il devient possible d'évaluer l'importance qu'ont le deuil et la mort dans les sociétés d'après guerre.

Annette Becker écrit ainsi, en parlant de ceux de 1914-1918, que « pour la génération perdue, on a créé un ensemble parfaitement tragique : unité de temps, le 11 novembre ; unité de lieu, le monument aux morts ; unité d'action, la cérémonie commémorative »<sup>99</sup>. Ces rites sont formalisés de manière à toucher l'ensemble de la population, ceux qui ont vécu l'expérience du front autant que les « endeuillés » de l'arrière.

C'est avec la Première Guerre mondiale que l'on pourra le mieux caractériser quelles sont les influences de la mort de masse sur les consciences, caractéristiques qui pourront être ensuite appliquées aux conflits suivants, notamment pour leurs dimensions collective et sociale. Comment être consolé par ceux qui supportent le deuil d'un proche et comment faire face à un ordre naturel des choses bafoué où les fils meurent avant leurs parents. Nicolas Beaupré conclut que le monument aux morts ainsi que la cérémonie du souvenir ne sont pas le symbole de l'héroïsme ou du sacrifice mais participent plutôt à rassurer ou désangoisser les survivants. Alors que le cimetière militaire par son silence et l'idée d'apaisement qui s'en dégage masque par son uniformité les réalités de la guerre. Le corps des mutilés qui les fréquentent témoigne du « vrai visage de la guerre », celui que l'on ne saurait regarder en face. Pour les civils mais plus particulièrement pour les anciens combattants, le monument au mort est un lieu pour commémorer et honorer les soldats. C'est un outil mémoriel car il préserve à la fois la mémoire de l'anonyme mais aussi, pour la première fois, l'on accorde une identité propre aux « citoyens-soldats ». Le sacrifice est alors personnifié. Le plus souvent ces cénotaphes ne contiennent pas de

---

98 Cabanes Bruno, La victoire endeuillée. La sortie de la guerre des soldats français (1918-1920), Paris, 2004, p280.

99 Becker Annette, « Le culte des morts entre mémoire et oubli » in Audouin-Rouzeau Stéphane et Becker Jean Jacques, Encyclopédie de la Grande Guerre, Paris, 2004, p1102.

corps mais ils symbolisent le souvenir de celui qui n'est jamais rentré. A la suite de la Première Guerre mondiale, sont érigés des monuments nationaux élevés parfois directement sur les anciens champs de bataille. On dénombre environ 30 000 monuments aux morts élevés en France entre 1920 et 1925, soit un peu moins d'un par commune. Leur édification est réglementée et nécessite l'emploi de souscription publique pour faire face aux dépenses de cette France de la reconstruction. Réaliser un monument nominatif oblige des contraintes techniques très importantes quant à l'exécution d'une liste exhaustive. Le monument aux morts permet d'intégrer ceux qui ne sont pas revenus dans la société des vivants, comme un rappel permanent de ce que provoque la guerre. Lors des commémorations, le dépôt de gerbes devant le monument fait partie du protocole. Il est donc de plus en plus difficile de faire une distinction entre l'habitude et la nécessité de cet acte.

## **COMBATTANT ET ANTIMILITARISME**

Il est difficile de comprendre comment des hommes peuvent revendiquer la qualité de combattant, en réclamer les droits et la reconnaissance tout en se proclamant antimilitaristes. C'est là tout le paradoxe de *l'ancien combattant*, puisque, comme le rappelle Antoine Prost, il... « ne peut être insensible à la gloire militaire quand on est fier d'avoir combattu »<sup>100</sup>. Dans sa thèse, ce dernier affirme aussi que le vétéran fait le choix délibéré de rejeter tout formalisme militaire comme, par exemple, le défilé militaire ou encore le pas cadencé lors des cérémonies. « Rien ne rend plus antimilitariste que la fréquentation des militaires » affirme le peintre Robert Fernier<sup>101</sup>.

---

<sup>100</sup> Prost Antoine, Op. Cit., Tome Histoire.

<sup>101</sup> Robert Fernier (1895-1977), peintre français. Né à Pontarlier dans une famille d'origine modeste, il est mobilisé en décembre 1914 à l'âge de 19 ans au 15<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pieds (Besançon) durant la Première Guerre mondiale, alors qu'il était étudiant à l'école des Beaux-arts de Paris. Ce bataillon a notamment combattu dans le secteur Alsace-Vosges. Ces carnets de guerre ont été par ailleurs publiés par son petit-fils Bédât Gérard, *Robert Fernier. Les Années évanouies. Carnets de guerre. 1915-1919*, Cabédita, 2014, 208 pages. D'après Gérard Bédât, son grand père disait que ces cinq années passées à la guerre furent des « années perdues ». Il ne réalisa que quatre dessins durant la guerre mais laissa des correspondances et quelques carnets de guerre. Son petit-fils le décrit comme un homme contestataire et qui exprime ses opinions tranchées sur sa hiérarchie militaire.

Pourtant, aujourd'hui encore, lorsqu'un hommage est rendu à l'occasion de commémorations, en dehors même des fêtes d'armistice, le protocole s'exerce le plus souvent au son des marches militaires, accompagné par la fanfare régimentaire. Le militarisme choque car son autorité va à l'encontre de l'égalitarisme. Ceci explique en partie le fait que l'on ne retrouve que très peu d'officiers dans les associations d'anciens combattants. Antoine Prost parle d'un « militarisme humiliant ». Ainsi, il existe une méfiance envers toute forme de commandement militaire, liée à des comportements personnels durant la guerre mais surtout à l'institution militaire elle-même. Malgré tout, les anciens combattants s'élèvent plus contre la glorification du militarisme et les abus de l'arbitraire militaire que contre l'armée elle-même dont ils jugent l'utilité et l'organisation légitime. De même, ils reconnaissent comme nécessaire, dans certaines circonstances, le sacrifice pour la patrie et la commémoration solennelle.

Derrière la dénonciation du militarisme, se cache surtout la haine de la guerre. La racine du pacifisme combattant, c'est l'horreur des combats et la mémoire des morts. Les anciens combattants luttent contre toute forme d'approbation et de mystification que pourrait donner l'opinion publique à la guerre, en faisant l'éloge du courage et du sacrifice militaire. Ainsi, ils mettent en garde contre les défilés triomphants. De ce fait, lors des commémorations du 11 novembre devant le monument aux morts, ce n'est pas le culte de la patrie qui est célébré mais celui des morts. Ce sont les citoyens morts pour la liberté et l'espoir de paix qui sont commémorés et non la nation victorieuse. C'est donc la conception étroite du patriotisme qui est rejetée : ce sentiment cocardier et revancharde d'avant-guerre, à tendance nationaliste et celui non moins chauvin qui se manifestait à l'arrière par le biais de la propagande. Les mutilés préfèrent rappeler à la population le prix sanglant de la gloire militaire et que l'hommage qui sera rendu à leur sacrifice, ne tournera pas à l'exaltation des valeurs militaires ou guerrières mais à la mise en évidence de la souffrance, des misères et du deuil. Ils optent pour une mise en exergue de valeurs telles que le courage et le sens du devoir « citoyen » dans des circonstances quotidiennes. Les morts ont certes mérité d'être honorés, mais il ne faut pas se voiler derrière un faux héroïsme latent, utilisé pour taire le drame, cacher leur histoire ou embellir leur mort. Au contraire les vétérans veulent perpétuer le souvenir de la guerre telle qu'elle fut en racontant l'horreur de ce qu'ils ont vécu. Ils sont les seuls à pouvoir témoigner de ce qu'est la guerre sans se faire taxer d'ignorance ou d'exagération. Ceci résonne comme un devoir à l'égard de ceux qui sont morts mais également envers eux mêmes. Ils ne cherchent pas seulement à soulager leur mémoire d'un fardeau trop lourd à porter, mais, en exposant leur passé, ils veulent surtout œuvrer pour maintien de la paix. Les destinataires privilégiés de cette « propagande » sont les enfants des

écoles. Pour éviter le retour de la guerre, ils souhaitent donner une éducation pacifiste aux nouvelles générations. Elles seules peuvent matérialiser l'horreur de la guerre et pour marquer les mentalités il faut déconcerter, bouleverser et choquer.

Pourtant, la plupart des idées véhiculées par les anciens combattants concernant la patrie, l'humanité ou la paix ne sont pas originales et correspondent parfaitement aux valeurs de leur temps et celles de leurs concitoyens. Ce sont des principes éducatifs qui viennent des manuels scolaires. On s'aperçoit qu'elles sont la synthèse d'aspirations simples et idéalistes, à la fois humaines et citoyennes. La seule différence vient du souvenir de la guerre. Cette expérience suscite un refus viscéral de l'acte combattant et de tout ce qui en découle. Toutefois, la victoire pèse aussi sur leur comportement, puisqu'il est facile de dénoncer l'esprit de revanche quand la paix est déjà faite. L'esprit combattant quant à lui est indéfinissable mais la notion qui le caractérise le mieux est celle d'*action civique*. Il met en avant certaines valeurs morales comme la tolérance ou l'entraide mais aussi certains sentiments nés, pour la plupart des anciens combattants, de la guerre, comme la fraternité et l'union. C'est ce moralisme qui est l'un des éléments principaux de leur psychologie collective.

La guerre, dans un immense brassage, a mis en contact des hommes de toutes opinions, hier portés politiquement à se traiter en ennemis héréditaires. Elle a réduit ces hommes à une existence purement organique : celle de la faim, du sommeil, de la peur. A ce stade primaire, ils se sont découverts semblables et les désaccords politiques passés leur ont semblé au final si peu de choses, lorsqu'ils ont côtoyé la mort. L'« idéologie » du mouvement combattant est complexe. Ce n'est pas seulement celle de vétérans qui auraient été comme « convertis » par la guerre à une nouvelle mentalité, bien que le legs de celle-ci soit indéniable. Elle ne s'exprime pas non plus sous forme de ligue ou de classe, et refuse toute forme de politisation bien que ses choix et son discours dénotent tout de même une certaine vision politique du monde. Enfin, elle ne naît pas de ce phénomène historique qu'est la guerre, mais répond à une crise du parlementarisme, à des lacunes législatives et réglementaires et à la volonté de prévenir un nouveau conflit. A elle seule la réunion sur la base du souvenir commun ne pourrait expliquer une telle volonté de s'unir et engendrer une idéologie cohérente et entière.

# **Partie II : Anciens combattants Alsaciens- Mosellans : une réelle spécificité.**

INTRODUCTION

CHAPITRE I :

LE CAS SPECIFIQUE DES ANCIENS COMBATTANTS ALSACIENS ET MOSELLANS

CHAPITRE II :

UN PARTICULARISME MOSELLANS : LES « MALGRE-NOUS »

CHAPITRE III :

LE STATUT PARTICULIER DES « MALGRES-NOUS », INCORPORES DE FORCE



## INTRODUCTION A LA PARTIE II

L'Alsace et la Moselle sont des territoires allemands depuis le Traité de Francfort de 1871, donc lorsque la Première Guerre mondiale débute, les Alsaciens et Mosellans sont logiquement versés dans l'armée allemande. On peut alors noter le faible nombre d'engagements volontaires dans l'armée française chez les Alsaciens et les Mosellans<sup>102</sup>. Il est bien compliqué d'évaluer leur nombre, puisqu'il est peu aisé, compte tenu de l'histoire territoriale, de faire une différence entre les engagés volontaires, les optants<sup>103</sup> de 1872 ou ceux qui ont quitté le *Reichsland Elsass-Lothringen* et qui furent par la suite réintégrés ou naturalisés, ou simplement les mobilisés.

Pour exemple, nous pouvons citer le sous-lieutenant Noël Gourio, né le 1 avril 1879 à Maizières-lès-Metz recruté dans la Seine sous le matricule 2189 et incorporé au 71<sup>e</sup> Régiment d'infanterie, mort pour la France à Chattancourt (Meuse) le 2 juin 1916 et inhumé au cimetière de Froméreville-les-Vallons (Meuse)<sup>104</sup>.

Au contraire Charles Metrich est né le 27 juin 1890 à Aboncourt-sur-Canner<sup>105</sup>, a intégré le 261. *Infanterie-Regiment*, meurt des suites de ses blessures au *lazaret de Döberitz*<sup>106</sup> à Berlin le 1<sup>er</sup> octobre 1918.

---

<sup>102</sup> Carré Albert (lieutenant-colonel), « *Les engagés volontaires Alsaciens-Lorrains pendant la guerre* », Paris, 1923.

<sup>103</sup> Ce sont des Alsaciens et des Mosellans qui choisissent de quitter le territoire allemand pour aller vivre en France jusqu'au 1er octobre 1872. L'émigration se poursuit ensuite sous d'autres formes. En effet l'article 2 du traité de Francfort de 1871 permet aux habitants des territoires cédés d'opter pour la nationalité française sous certaines conditions. Cette option implique de déplacer son domicile avant le 1er octobre 1872 et l'article 1er de la Convention additionnelle du 11 décembre 1871 impose de déclarer son choix à la mairie sous peine de devenir citoyen allemand. Ceux qui choisissaient d'aller vivre en dehors de l'Europe géographique disposaient d'un délai supplémentaire, jusqu'au 1er octobre 1873. Il est bien difficile pour l'administration allemande de comptabiliser ces émigrations d'autant que des immigrés français s'installent dans les provinces récemment acquises soit environ 4 585 familles tolérées par le Kaiser.

<sup>104</sup> Mémoire des Hommes, fiche matriculaire, inscrit sur le Monument aux morts de Maizières-lès-Metz.

<sup>105</sup> Metrich Charles est cité sur le monument aux morts d'Aboncourt-sur-Canner (Moselle) accompagné d'autres militaires mosellans versés dans l'armée allemande comme Carmier Charles né en 1895, incorporé au 352. *Infanterie-Regiment* et mort en Russie le 28 avril 1916 ou Hieronimus Albert né le 11 janvier 1890, incorporé au 173. *Infanterie-*

Les Alsaciens et Mosellans qui se sont engagés dans l'armée française ont le plus souvent rejoint la légion étrangère. Cependant, tout engagement volontaire dans l'armée française permettait d'obtenir la nationalité française en application de la loi du 5 août 1914<sup>107</sup>. Il leur était aussi possible de choisir un nom d'emprunt. Un recrutement dans le 3<sup>e</sup> Zouaves impliquait des combats sur des terrains d'opérations étrangères (donc lointaines) et limitait les chances d'être repris pour désertion et trahison. Mais les diverses incompréhensions qu'ils vont subir durant leur incorporation sont représentatives de ce que la population alsaco-mosellane ressentira lors du retour de l'Alsace et de la Moselle à la France. Selon Philippe Boulanger, l'engagement volontaire est « une sorte de brevet de patriotisme envers la France, et témoigne de sa véritable appartenance nationale »<sup>108</sup> : c'est donc un gage de bonne conduite envers la Mère Patrie. Si la Moselle devait justifier sa place auprès de la France, nous pourrions citer nombre de ses Généraux et officiers.

---

*Regiment* et mort le 24 août 1914 à Spincourt (Meuse) mais aussi dans l'armée française comme le soldat 2<sup>ème</sup> classe Kauffmann Eugène Célestin né à Aboncourt le 25 juin 1887, recruté sous le matricule 124 au bureau de Compiègne (Oise), incorporé au 67<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie et mort pour la France le 5 février 1915 aux Eparges (Meuse) (fiche MdH).

<sup>106</sup> Döberitz (Doeberitz) est un camp de prisonniers situé à l'ouest de Berlin, disposant d'un lazaret (hôpital). Il semble avoir retenu en captivité de nombreux soldats d'origine anglo-saxonne. Il accueillait des prisonniers français, russes, anglais, roumains et italiens, ainsi que des civils déportés. Il existait un journal interne "*Döberitz Gazette*" et le responsable fut l'*Oberstleutnant* Alberti. Les prisonniers travaillaient surtout dans le complexe minier Erika.

<sup>107</sup> Loi n° 7452 du 5 août 1914, relative à l'incorporation, en temps de guerre, des hommes de troupe et des officiers de l'armée territoriale dans l'armée active, et réciproquement (Promulguée au JO du 6 août 1914.)

« Art. 1er. - Les Alsaciens-Lorrains qui contractent pendant le cours de la guerre un engagement volontaire au titre d'un des régiments étrangers, recouvrent, sur leur demande et après la signature de leur acte d'engagement, la nationalité française. Ils peuvent, en conséquence, être incorporés, après l'accomplissement de cette formalité, dans un corps quelconque de l'armée, s'ils remplissent les conditions d'aptitude exigées pour l'arme dont ce corps fait partie. »

« Art. 2. - Le bénéfice des dispositions de l'article précédent est également applicable aux Alsaciens-Lorrains, servant dans les régiments étrangers au moment de la déclaration de guerre, qui en feront la demande." »

« Art. 3. - Le Gouvernement est autorisé à naturaliser sans conditions de résidence les étrangers qui contracteront un engagement pour la durée de la guerre. »

<sup>108</sup> Boulanger Philippe, *La France devant la conscription : géographie historique d'une institution républicaine, 1914-1922*, Paris, 2001, page 297 (391 pages). Thèse remaniée.

Mais si l'en est un qui a su montrer tout son talent et toute son ingéniosité, ce fut très certainement l'intendant de l'armée française que fut le Polytechnicien Auguste Louis Adrian<sup>109</sup>.

---

<sup>109</sup> Adrian Auguste Louis, né le 29 août 1859 à Metz, fils de Jean Louis Adrian et de Cornélie Joseph Bar. Il est de confession catholique. Il quittera Metz avec ses parents lors de l'annexion allemande en 1871. Il est enregistré à l'Ecole Polytechnique comme boursier avec trousseau sous l'immatriculation 12060 le 19 octobre 1878. Son père est alors receveur du gaz à Tours où il a passé son examen d'entrée. Il est admis dans le service du génie en 1880. En août 1914, il est adjoint au directeur de l'intendance au ministère de la Guerre, chargé des questions d'habillement. Parmi ses nombreuses créations, on notera parmi ces inventions, le casque, la baraque et la tourelle blindée pour siège d'aviateur. Il est nommé intendant général en 1918, puis devient inspecteur général des cantonnements et du service des réfugiés et rapatriés. Grand officier de la légion d'honneur le 16 juin 1920. Il meurt en 1933 à l'hôpital du Val de Grâce à Paris.

# CHAPITRE I : LE CAS SPECIFIQUE DES ANCIENS COMBATTANTS ALSACIENS ET MOSELLANS

DES SOLDATS ALLEMANDS

LE RETOUR DES SOLDATS ALSACIENS-MOSELLANS

PRISE EN CHARGE SPECIALE DES ALSACIENS-MOSELLANS

LES PREMIERES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS

## DES SOLDATS ALLEMANDS

L'armée allemande reste l'engagement de la majorité. Le 2 août 1914, 22 000 Alsaciens-Lorrains de 17 à 45 ans sont mobilisés dans l'armée allemande pour 380 000<sup>110</sup> à la fin de la Première Guerre mondiale. Selon Jean-Noël et Francis Grandhomme, nous pourrions dénombrer 8 000 engagés volontaires dans l'armée allemande issus de la vieille souche Alsace-Lorraine contre 32 000 immigrés et *Altdeutschen* issus du reste de l'Empire<sup>111</sup>. Nous retrouvons des Alsaciens et des Lorrains dans toutes les fonctions et armes ainsi qu'à tous les grades. Jean-Noël Grandhomme<sup>112</sup> cite, par exemple, au titre d'officier subalterne lorrain, le cas de David Hellard, simple ouvrier, engagé volontaire comme mousse dans la *Kaiserliche Marine*, qui embarque sur le *Croiseur Undine* désormais promu en avril 1915 *Feuerwerksleutnant*<sup>113</sup>. Nous pouvons aussi citer l'exemple de Wilhelm Falley de Metz, officier pendant la Grande Guerre devenant *Generalleutnant* en 1944 et commandant alors la *91. Luftlande-Infanterie-Division*, à la tête de laquelle il est tué après le débarquement de Normandie<sup>114</sup>. Bien que Lorrain de pure souche celui-ci est totalement dévoué à la cause de l'Allemagne. Cependant, nous ne pouvons pas généraliser ce sentiment germanophile chez les Alsaciens et Lorrains, bien qu'engagés volontaires, auraient simplement devancé leur appel, la plupart du temps, pour choisir leur arme d'affectation. Ce phénomène est aussi souvent visible chez les engagés volontaires français dans l'armée française. L'Etat major allemand préférait toutefois tenir les soldats Alsaciens et Lorrains à l'écart des combats de l'ouest afin de prévenir tout passage à l'ennemi. Cependant, à l'évidence des témoignages, cette décision n'est pas appliquée de manière stricte<sup>115</sup>. Il n'est pourtant pas exclus que certains régiments aient

---

<sup>110</sup> Chiffre cité dans : Rosse Joseph (dir), « *Das Elsass von 1870-1932* », volume 1 : *Politische Geschichte*, Colmar, 1936, p 300 et du Comité Alsacien d'Etudes et d'Informations (CAEI), « *L'Alsace depuis son retour à la France* », Strasbourg, 1932, tome 1, p 78. Ces deux ouvrages sont considérés comme étant des ouvrages de propagande. Cependant, ce chiffre semble cohérent et est repris dans des ouvrages récents dont Grandhomme Jean-Noël et Francis, « *Les Alsaciens-Lorrains dans la Grande Guerre* », Nuée Bleue, Strasbourg, 2013, page 84.

<sup>111</sup> Grandhomme Jean-Noël et Francis, « *Les Alsaciens-Lorrains dans la Grande Guerre* », Op. Cit, page 104.

<sup>112</sup> Grandhomme Jean-Noël et Francis, Op. Cit, page 102. David Hellard est né en 1881 à Schneckbusch, en Moselle, tiré du manuscrit d'Hellard Alphonse, « *Papa, Maman, nos racines* », Sarrebourg, 1993.

<sup>113</sup> Correspond au grade d'enseigne de vaisseau 2<sup>ème</sup> classe artificier.

<sup>114</sup> Grandhomme Jean-Noël et Francis, Op. Cit, p 103. Wilhelm Falley est né à Metz en 1879. En 1914, il est officier au 93. Infanterie-Regiment puis au 7. Garde-Infanterie-Regiment en 1916. En 1944, il a le grade de Général de Division.

<sup>115</sup> Luc Nauroy, d'Ancy-sur-Moselle, soldats dans l'armée allemande, participe à la bataille de Guise (Aisne) appelée

appliqué plus volontiers de telles pratiques pour pallier un nombre important de désertions<sup>116</sup>. Il est toutefois avéré qu'un grand nombre de régiments où se trouvaient des Alsaciens et des Lorrains stationnaient sur des fronts lointains dits secondaires tels l'Orient ou les Balkans, mais rien ne laisse penser à une décision arbitraire les concernant directement. La censure serait davantage encouragée concernant le courrier des Alsaciens et Mosellans et leur permission ne leur permettait pas de rentrer dans leur famille respective mais seulement de se reposer chez des familles de « bons Allemands »<sup>117</sup> compte tenu de la distance. Le 9 mars 1917, l'accès aux permissions est restreint surtout pour les Alsaciens et les Mosellans puis le 15 mars 1918, l'état major décide tout simplement leurs suppressions. Pour exemple, en 1918, Louis Evrard explique lors de son jugement devant le tribunal militaire à Montmédy, qu'il est militaire depuis deux ans et qu'il n'a pas eu une seule permission depuis son incorporation<sup>118</sup>. De plus, on ne peut pas généraliser sur l'existence d'un puissant sentiment francophile lorsque l'on tient compte des grades ainsi que des médailles obtenus par les Alsaciens et les Mosellans durant la Grande Guerre. Ces derniers attestent plutôt une certaine fidélité à l'armée du *Vaterland* ainsi que d'une dextérité

---

bataille de Saint Quentin par les Allemands, les 29 et 30 août 1914 (Mémorial de Verdun, don de Pierre Brasme, extraits des entretiens avec des anciens combattants lorrains mosellans (1990-1993), cité dans Grandhomme Jean-Noël et Francis, *Op. Cit.*, p 109.

Louis Evrard, né le 15 février 1897 à Thionville, ouvrier aux laminoirs de Sérémange, incorporé au 37. *Feldartillerie-Regiment*, le 4 août 1916, avec lequel il part pour la Prusse Orientale. Téléphoniste au 52. *Feldartillerie-Regiment* prussien, il passera notamment par les Carpates, la Roumanie, la Hongrie... De retour en France, il rendra visite quelques jours à sa famille sans permission, motifs pour lesquels il passera devant un tribunal militaire et fera un mois de prison à la forteresse de Montmédy (Meuse). Au mois d'avril 1918, il est stationné à Armentières puis sur le Front des Flandres et participera à la bataille du Mont Kemmel. Témoignage recueilli par Jean Noël Grandhomme, transcrit et commenté dans *Ultimes sentinelles, paroles des derniers survivants de la Grande Guerre*, La Nuée Bleue, Strasbourg, 2006, pp 155-172

<sup>116</sup> A l'inverse, certains combattants étaient stationnés à côté de leur village natal, c'est d'ailleurs le cas de certains de mes ancêtres maternels. Selon Florian Hensel, le bLIR1 stationné au Linge comptait, par exemple, des gens de Soultzeren dans ses rangs qui allaient en permission dans la vallée de Munster, sans toutefois rentrer à Soultzeren, le village étant occupé par les Français. Hensel Florian, *Le Lingekopf de 1915 à nos jours, destruction-remise en état-revalorisation d'un champ de bataille alsacien de la première guerre mondiale*, Colmar, éditions Jérôme do Bentzinger, 2013, 274 pages.

<sup>117</sup> Georges Raphael, Les anciens combattants alsaciens lorrains dans l'entre-deux guerres, Mémoire de Master 1 Histoire, Université de Strasbourg, 2007 et Un après-guerre particulier : les soldats alsaciens-lorrains après 1918, Mémoire de master 2 Histoire, université de Strasbourg, 2008 (sous la direction de Jean-Noël Grandhomme).

<sup>118</sup> Grandhomme Jean Noël, « Ultimes sentinelles, paroles des derniers survivants de la Grande Guerre », La Nuée Bleue, Strasbourg, 2006, p. 168.

au combat (valeur) mais surtout que se sont des hommes dignes de confiance. Le témoignage de Louis Evrard rappelle toutefois qu'il existe une différence entre faire son devoir et faire face à sa conscience et surtout à sa famille. Lorsque le Capitaine Schuman, son supérieur, envisage de le nommer caporal chef, il s'y refuse en pensant : « Mes parents n'auraient pas été très fiers s'ils m'avaient vu revenir avec des galons d'*Unteroffizier* » et lorsque ses supérieurs lui attribuent la Croix de Fer, le 9 octobre 1918, il fait cette réflexion *a posteriori* : « ce qui était une récompense pour tout soldat allemand m'est apparu comme la honte suprême. Jamais mon père ne m'aurait laissé passer le seuil de la maison en arborant cette décoration. Mes grands-parents, nés français, en seraient peut-être morts de chagrin. J'ai donc bien reçu le papier qui m'avisait de l'honneur qui m'était fait mais je ne suis jamais allé chercher la croix ». <sup>119</sup> Coté français ou allemand, ils subissent des vexations de la part des autorités et se sentent en permanence comme des soldats de seconde catégorie. Ainsi Dominique Richert <sup>120</sup> pense que les Alsaciens et les Lorrains doivent rester sur le Front russe alors que le reste de leur régiment part pour l'ouest en décembre 1916. Ils seront aussi traités différemment lors de leur retour du front, souvent retenus en quarantaine et n'ayant aucune préférence nationale prédéfinie ils se demanderont même bien longtemps après la fin des hostilités où peut bien se trouver leur place. Ainsi Auguste Dubois utilise ces mots représentatifs de l'état d'esprit des combattants, lorsqu'il constate au petit matin les décès de deux de ses camarades : « Nous vivons des jours où l'avenir est réellement sombre. C'est une période qui se présenterait plutôt comme une page blanche sur laquelle tout peut s'inscrire, y compris même, que l'on me jettera finalement dans un trou comme un chat ou un chien crevé » <sup>121</sup>.

## **LE RETOUR DES SOLDATS ALSACIENS-MOSELLANS**

Le retour des soldats alsaciens et mosellans, qu'ils aient combattu dans l'armée française ou allemande, n'est pas homogène et s'étend pour le plus grand nombre entre novembre 1918 et

---

<sup>119</sup> Grandhomme Jean Noël, *op. cit.*, p. 160 et p. 169.

<sup>120</sup> Richert Dominique, « *Cahiers d'un survivant. Un soldat dans l'Europe en guerre, 1914-1918* », La Nuée Bleue, Strasbourg, 1994, p. 156. (Traduit de l'allemand par Marc Schublin), citation page 156.

<sup>121</sup> Pons Huguette et Francis, « Les carnets d'Auguste Dubois. Automne 1918. Carnet d'un soldat alsacien entre Meuse et Argonne », Société d'Histoire de Mutzig et environs, *Annuaire*, 1991, p. 102.

janvier 1919. Les premiers hommes de retour au pays sont logiquement les mutilés ainsi que les derniers déserteurs. On constate naturellement que plus on s'approche du dénouement de la guerre, plus le nombre d'insoumis à l'enrôlement augmente dans les rangs allemands, et cela bien que le conseil de guerre soit maintenu en cas de non-présentation au recrutement. Philippe Tomasetti cite ainsi Marie-Françoise Zingerlé de Vallerange (Moselle-Est) : « Avant-hier soir, un fils Jean-Pierre Schmidt d'ici et 2 de ses camarades alsaciens [...] sont partis sans permission des chefs et beaucoup de soldats lorrains se sauvèrent dans toutes les directions pour rentrer chez eux »<sup>122</sup>.

Richard Bessel<sup>123</sup> parle d'une « auto-démobilisation » quasi générale et indique que, compte tenu des événements (fin de la guerre, désertion, mutineries, refus volontaire de se présenter aux convocations militaires,...), une démobilisation organisée et cohérente serait improbable. De plus, comme dans les grandes villes d'Alsace, la Lorraine est à son tour touchée, début de novembre 1918, par les idées révolutionnaires diffusées suite aux mutineries de Kiel et de Wilhelmshaven au sein de la *Kaiserliche Marine*. A leur retour, certains marins et autres soldats déserteurs acquis à la cause « révolutionnaire » vont réorganiser, sous une administration toujours allemande, une première forme de maintien de l'ordre sur le modèle des *soviets* russes appelé *Soldatenrat*<sup>124</sup>. Jean-Claude Richez cite, dans son mémoire de maîtrise, le cas d'un Conseil de soldats créé à Thionville par un marin lorrain de retour de Wilhelmshaven<sup>125</sup>. Jean Noël Grandhomme affirme par ailleurs que des marins débarquaient en train à Metz le 8 novembre 1918<sup>126</sup>. Louis Evrard témoigne quant à lui d'une présence révolutionnaire à Thionville : « Scène étonnante, j'ai vu deux marins qui circulaient à cheval. L'un des deux était de mes amis. Il m'a hélé. « Comment, c'est toi, Julien Hehn ?! », me suis-je exclamé. « Viens par ici, je m'en vais te donner une permission jusqu'à la fin du monde » il m'a passé un brassard rouge. »<sup>127</sup>. Saurions-

---

<sup>122</sup> Tomasetti Philippe, *Étude du journal de guerre 1914-1918 d'une paysanne lorraine : Toujours fidèle à la France ! Marie-Françoise Zingerlé*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Catherine Maurer, Université de Strasbourg, 1999, 2 volumes. Citation, tome 1, page 236. (publié, Sarreguemines, Confluence, 2003, 352 pages)

<sup>123</sup> Cabanes Bruno et alii, *La société en guerre 1911-1946*, Paris, A. Colin, 286 pages. Extrait de Bessel Richard et Schumann Dirk, *Life after death : approaches to a cultural and social history of Europe during the 1940s and 1950s*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, 363 pages.

<sup>124</sup> Conseil de soldats.

<sup>125</sup> Richez Jean Claude, « *Novembre 1918 en Alsace* », page 120.

<sup>126</sup> Grandhomme Jean Noël, Op. Cit., page.376.

<sup>127</sup> Grandhomme Jean Noël, « *Ultimes sentinelles, paroles des derniers survivants de la Grande Guerre* », La Nuée Bleue, Strasbourg, 2006, page 171. Témoignage recueilli le 16 août 1995.



nous y voir une première forme d'organisation qui pourrait être les prémices d'association de « vétérans » ? Dans les faits, il s'avère que ce mouvement est limité par plusieurs points. En effet, ce modèle de *soviet militaire* ne s'applique qu'aux villes et sur une très courte période pour l'Alsace et la Moselle, en tout cas puisque l'armistice va réintégrer l'administration française dans ses fonctions. Cette courte durée s'explique aussi par un manque de cohésion du mouvement qui s'éloigne nettement de son épicentre, les ports allemands du Nord, pour être mené par une poignée d'hommes non acquis véritablement à la cause socialiste et qui vont généralement agir dans la précipitation pour reproduire un modèle « gouvernemental » incertain. De plus, il est impossible de savoir quelle proportion d'Alsaciens-Lorrains a participé à ce mouvement. Déserteurs pour la plupart, ces soldats ne désirent finalement que la fin de la guerre et de l'ordre militaire qu'ils viennent, pour certains, de subir pendant quatre ans. Ils veulent reprendre leur vie et leur ville en main, sans réelle conviction francophile ou germanophile. Dans les faits, si la convention d'armistice repousse la présence allemande de l'Alsace et la Moselle, il n'est pas encore certain que ces deux territoires redeviennent administrativement français ni même que sa population le désire réellement. Ce mouvement révolutionnaire, bien que rapidement étouffé par l'action collaborative des autorités civiles et militaires, a tout de même participé, dans une certaine mesure, à une pacification de la démobilisation, en permettant un ravitaillement actif des villes et un accès aux hôpitaux tout en évitant, par un système de conseil et de garde, de trop nombreux débordements. A la suite de la signature de l'armistice à Rethondes, le 11 novembre 1918, les *Soldatenräte* se dissolvent d'eux-mêmes, les protagonistes s'étant volatilisés. C'est à partir du 22 novembre 1918 que débutent les contrôles dans des centres de triage incluant l'établissement d'une fiche d'identité permettant la circulation sur le territoire et la mise en place d'enquêtes de moralité. Ces centres prennent pourtant souvent l'allure de centre de rétention pour prisonniers favorisant l'incompréhension des Alsaciens-Lorrains.

### **PRISE EN CHARGE SPECIALE DES ALSACIENS-MOSELLANS**

Le retour à la paix s'effectue globalement dans le calme en Alsace et en Lorraine. La germanophobie et les comités de triage entraînent le départ forcé ou volontaire d'intellectuels et de fonctionnaires, sous la menace d'un déclassement professionnel ou social, ce qui paralyse en partie les activités économiques et politiques de ces « trois » départements, comme par exemple dans les chemins de fer d'Alsace-Lorraine où 6 000 Allemands sont expulsés parmi lesquels

beaucoup de cadres techniques et administratifs<sup>128</sup>. Cette prise en charge du retour des Alsaciens et des Lorrains va accentuer l'indétermination de leur statut. Dans un premier temps on va voir naître deux groupes au sein même de ces anciens combattants de l'est de la France : ceux qui se sont maintenus dans leur régiment allemand jusqu'à l'armistice toucheront une prime de démobilisation versée par les autorités allemandes, alors que ceux qui ont déserté ne toucheront rien. Dès octobre 1919, les communes dressent des listes de soldats à indemniser et celles-ci sont transmises à l'office de compensation pour l'Alsace-Lorraine<sup>129</sup> qui traitera directement avec l'office des compensations allemand. Le nombre de demandes est conséquent puisqu'aux vétérans s'ajoutent les familles endeuillées. En outre, certains Alsaciens-Lorrains blessés et démobilisés pendant la Grande Guerre bénéficient déjà d'une pension, les démarches ayant été réalisées avant la fin du conflit. Mais la plupart des Alsaciens et des Lorrains vont finalement connaître le même problème que les Français : celui du droit aux pensions. A une différence pourtant : il semble plus difficile d'étendre le droit à pensions à ceux qui ont combattu dans l'armée ennemie, la France considérant légitime le fait de ne pas prendre en « charge » ces anciens qui ont combattu sous l'uniforme *Feldgrau*, d'autant que l'article 62 du Traité de Versailles<sup>130</sup> fait porter ces pensions sur le budget allemand. Chacun maintenant ses positions, l'Allemagne tardant à payer et la France devant faire face aux revendications de plus en plus forte de cette masse au pouvoir grandissant, le gouvernement français va mettre en place une allocation d'attente qui sera déduite du versement de la pension. Il faudra attendre la convention de Baden-Baden du 3 mars 1920 pour qu'enfin la politique d'indemnisation soit clarifiée : c'est à l'Allemagne de pensionner ces anciens combattants. Mais de cette convention ne naîtra aucune amélioration et ce n'est que la loi 17 avril 1923 qui va étendre le droit à pension français aux

---

<sup>128</sup> Grandhomme J.N, *Op. Cit.*, témoignage Schontz, p. 418-419 note 831.

<sup>129</sup> Richard Maurice, « *L'office de compensation pour l'Alsace et la Lorraine. Ses origines, son fonctionnement, son œuvre* », Editions Imprimerie des dernières nouvelles, 1936, 149p. (Histoire d'Alsace k/116, magasin) [http://www.senat.fr/comptes-rendus-seances/3eme/pdf/documents\\_parlementaires/1920/DP1920\\_0107\\_0205.pdf](http://www.senat.fr/comptes-rendus-seances/3eme/pdf/documents_parlementaires/1920/DP1920_0107_0205.pdf)

<sup>130</sup> Article 62. Traité de Versailles du 28 juin 1919

« Le Gouvernement allemand s'engage à supporter la charge de toutes pensions civiles et militaires acquises en Alsace-Lorraine à la date du 11 novembre 1918, et dont le service incombait au budget de l'Empire allemand.

Le Gouvernement allemand fournira chaque année les fonds nécessaires pour le paiement en francs, au taux moyen du change de l'année, des sommes auxquelles des personnes résidant en Alsace-Lorraine auraient eu droit en marks si l'Alsace-Lorraine était restée sous la juridiction allemande. » (Texte intégral sur <http://mjp.univ-perp.fr/traites/1919versailles3.htm#3>).

vétérans alsaciens-lorrains.<sup>131</sup> Parallèlement, à la fin de l'année 1921, les dispositions applicables aux familles françaises<sup>132</sup> avaient été étendues aux Alsaciens et Mosellans.

## **LES PREMIERES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS**

Etant donné la difficulté à établir et d'obtenir ce dont tout soldat à besoin, la naissance d'associations d'anciens combattants paraît évidente et nécessaire, ne serait-ce que pour centraliser les milliers de demandes liées aux dossiers de pensions. Sans ce porte-parole que seraient devenues ces quatre années et demie d'attente. Il aurait été facile d'intégrer des Sociétés ou Amicales préexistantes comme la *Société des anciens combattants de 1870* de Metz. Pourtant la guerre de 1870 et la Première Guerre mondiale sont deux conflits très différents quand à leur envergure et leurs conséquences. Ces vétérans n'ont pas vécu une expérience de guerre comparable. Ils doivent aussi se couper des anciens camarades restés de l'autre côté du Rhin avec qui ils ont pourtant combattu et il leur est donc impossible d'adhérer à des amicales régimentaires allemandes<sup>133</sup>.

Si désormais il faut s'intégrer à cette nouvelle Patrie qu'est la France, pourquoi ne pas rejoindre les anciens combattants français : après tout, ils ont combattu sur les mêmes fronts, dans des conditions assez similaires et ils ont vu le même genre de mort. Il est indiscutable que des mains tendues existent entre les vétérans des deux côtés du Rhin comme nous le verrons par la suite avec *l'Association des Mutilés et Anciens combattants de Nancy*, mais souvent les désirs de chacun créent des insatisfactions liées à un dolorisme excessif.

On peut tout de même citer quelques expériences d'intégrations notamment auprès de *l'Association des Poilus d'Orient* et celle des *Anciens de la Marine*, mais elles ne touchent souvent qu'un nombre limité d'Alsaciens et de Lorrains. De même *l'Union Nationale des Combattants* s'ouvre rapidement aux Alsaciens-Lorrains avec la création d'une section qui leur sera dédiée<sup>134</sup>. Cette décision est probablement plus liée à une politique d'adhésion mise en place pour toucher

---

<sup>131</sup> Georges Raphael, *Op. Cit.*, p35

<sup>132</sup> Dispositions : un voyage gratuit par an pour que les proches d'un militaire disparu puissent se rendre sur la tombe et le transport gratuit des corps des soldats morts pour la France.

<sup>133</sup> Les amicales régimentaires allemandes ont été interdites par le traité de Versailles.

<sup>134</sup> Groupe Alsace-Lorraine.

un plus grand nombre d'anciens combattants, car rien dans leur devise « Unis comme au front » choisie lors de la naissance de l'association le 11 novembre 1918 ne laissait envisager la possibilité d'une union franco-allemande. Elle se veut francophile et patriote, et souhaite diffuser ce désir d'union de tous les combattants de cœur français<sup>135</sup>. Mais la question n'est pas simple. L'esprit patriotique français est *importé* en Alsace et en Lorraine pour que ces populations se raccrochent à l'histoire du reste du pays. Mais ce rapprochement est souvent exercé sur un air de culpabilité qui rappelle sans cesse que ces deux provinces ont engendré un coût pour la France. Ainsi, même le discours patriotique gouvernemental tenu par Raymond Poincaré laisse un goût d'amertume puisque il leur est expliqué que les soldats français sont tombés au champ d'honneur pour les délivrer de l'Allemagne. D'un autre côté, il leur est impossible d'honorer leurs morts pour ce qu'ils ont été : des Alsaciens-Lorrains. Il faut donc redevenir français autrement puisque les représentants nationaux et locaux cherchent à masquer la réalité à travers les monuments et les rues francisées : on n'efface tout simplement leur réalité. Pourtant l'héritage allemand n'est pas rejeté en bloc. On opte pour une administration transitoire et la nouvelle frontière est celle tracée par Bismarck. En tardant à prendre des décisions acceptables pour tous les soldats désormais français, l'administration transitoire ne tient pas ses promesses et ses choix se superposent avec ceux de Paris. Le plus souvent l'Office d'Alsace-Lorraine ne pouvait prendre de décisions sans l'accord du cabinet du Ministre<sup>136</sup>. Le problème vient essentiellement de la politique francophile de Jules Jeanneney<sup>137</sup> qui souhaiterait faire table rase du passé et aligner tout simplement l'Alsace et la Moselle sur le reste de la France. Cette vague de francisation concerne tous les domaines de l'administration. Mais si la population possède encore quelques notions de français, la langue qu'elle a pratiquée durant près de cinquante ans est l'allemand. Des fonctionnaires du reste de la France sont ainsi implantés, ce qui va entraîner de nombreuses incompréhensions. Ceci crée des problèmes à tous les niveaux mais essentiellement sur le plan linguistique et culturel. Alexandre Millerand optera enfin pour plus de diplomatie et de compréhension, et proposera une alternative

---

<sup>135</sup> La réintégration et la naturalisation française sujette à une enquête de moralité et bien d'autres difficultés entraînaient souvent des retards dans la délivrance de papiers d'identité. Ces papiers faisant toujours une différence entre les Français « Alsaciens-Lorrains » et les autres Français. Cette identification à des « pièces rapportées », participe à l'indignation et parfois à la honte mais aussi à la montée des autonomismes et à la création de mouvements spécifiques.

<sup>136</sup> Richez Claude, *Conseils ouvriers et conseils de soldats : revendications nationales en Alsace en novembre 1918*, maîtrise, Strasbourg, 1979, page 127.

<sup>137</sup> Sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil.

toujours en place de nos jours : l'existence d'un droit local, dite loi d'introduction de la législation civile française entérinée le 1er juin 1924. Mais ce sentiment d'être laissé pour compte, tous les anciens de l'armée allemande l'on ressenti. Il existe une contrainte morale à la base de tous ces groupements. Cette ambiguïté est probablement liée aux développements de mouvement autonomiste après guerre.

*L'Union des Invalides, veuves et orphelins de guerre d'Alsace et de Lorraine* est créée le 1<sup>er</sup> avril 1919. Le nom choisi évoque une ouverture vers un public plus vaste, incluant désormais les familles endeuillées voire décomposées. Il informe aussi sur le type d'ancien combattant concerné en premier lieu, « les invalides » termes qui incluent à la fois le domaine physique, toutes les mutilations visibles mais aussi psychologiques c'est-à-dire toutes les mutilations invisibles à l'œil. Cette distinction a une importance car si les associations naissent c'est en premier lieu pour répondre aux demandes incessantes des mutilés de guerre. Ce choix de soutenir les invalides montre le besoin d'un secours plus profond, celui de ceux qui sont désormais sans défense face à Paris. L'administration française n'est pas capable de faire face à un nombre de demandes de pension colossal et la mise en place d'un système cohérent est tardive. Il faut prendre en compte la complexité de chaque dossier. Les personnes sont bien souvent perdues lorsqu'il s'agit de compléter un dossier et de joindre ou se procurer des justificatifs, surtout lorsque l'on doit faire face au deuil. Comme toutes les associations, *l'Union des Invalides* jouera donc un rôle actif dans l'évolution de la question *prioritaire* du règlement des pensions de guerre. Le choix de son Président est déterminant dans l'orientation de ses missions : invalide M. Meyer-Hofer est lui-même concerné par la cause qu'il défend. Le siège de l'association est implanté à Strasbourg<sup>138</sup> et elle crée des sections à la fois en Alsace et en Lorraine. En effet, ce mouvement est affilié à la *Fédération Maginot*<sup>139</sup> et intègre rapidement *l'Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens Combattants, Victimes de Guerre* et des jeunesses de *l'Union Fédérale*. Elle publie un journal, *L'Invalide de Guerre* ou *Le Journal de l'Union des invalides, veuves et orphelins de guerre de l'Alsace et de Lorraine*, à partir de juillet 1919. L'édition est bilingue et bimensuelle<sup>140</sup>. Pour la Moselle, nous pouvons citer le Vice-président de *l'UIACAL*, qui n'est pas un inconnu. Il s'agit

---

<sup>138</sup> *L'Union des Invalides, veuves et orphelins de guerre d'Alsace et de Lorraine* existe encore de nos jours et a toujours son siège à Strasbourg, 18 rue Thiergarten. En septembre 1983, elle comptait 42 685 membres. Ces représentants étaient alors le Docteur Bernard Schmitt, Albert Lazarus, Albert Schoeb et Louis Houpert.

<sup>139</sup> Fédération Nationale des associations françaises des mutilés, réformés et veuves de guerre.

<sup>140</sup> Journaux déposés à la BNUS côte M.600.153. A partir de 1920. Accès sur microfilm.

d'Emile Peter, né le 21 septembre 1887 à Sarrebourg. Pendant la Grande Guerre, il combat sous l'uniforme allemand et est blessé courant août 1914. Dès 1918, à la création de l'*UIACAL*, il en devient le Vice-président. Il prendra aussi rapidement le poste de secrétaire général de la mairie de Sarrebourg. Devenu conseiller général de son canton en 1925, il est ensuite élu député en 1928<sup>141</sup> puis rejoint alors le groupe parlementaire de *l'Action démocratique et sociale*<sup>142</sup>. Il est élu maire de Sarrebourg en 1935. Dès avril 1936, il devient membre des *Croix-de-feu*<sup>143</sup> puis à sa dissolution en juillet 1936, il rejoindra le groupe parlementaire du *Parti Social Français*. Il quittera son poste de maire au début de la Seconde Guerre mondiale, qu'il reprendra en 1944 et conservera jusqu'en 1959. Il décède à Sarrebourg le 1<sup>er</sup> février 1974.

La *Fédération des Engagés Volontaires Alsaciens et Lorrains* (FEVAL) figure également parmi les premières associations du mouvement combattant alsacien-lorrain d'après-guerre. Comme son nom l'indique, elle ne concerne que les engagés volontaires dans l'armée française. Elle est déjà constituée pendant la guerre sous la présidence d'Albert Carré. Après la guerre, des sections sont créées dans les zones urbaines, sur l'ensemble du territoire français. Ces associations se sont par la suite constituées en Fédération et son comité directeur fédéral sera présidé par Alfred Wallach, industriel mulhousien<sup>144</sup>. Son but est de faciliter leur réadaptation à la vie civile et «de réparer les injustices du sort dont ils ont été victimes». Elle va donc travailler en partenariat avec les administrations locales et avec le gouvernement pour faciliter toutes les démarches

---

<sup>141</sup> Réélu en 1932 et 1936. Emile Peter rejoint cette fois le Parti Démocrate populaire puis les Indépendants d'Action Populaire dont est membre l'Union Républicaine Lorraine (le 16/12/1936, ils sont 7 députés à faire partie de ce groupe parlementaire). Il conserve son siège de député jusqu'au 31 mai 1942 et refusera de voter pour l'octroi des pleins pouvoirs au maréchal Philippe Pétain. Il se rapproche donc des mouvements régionaux, catholique, de droite.

<sup>142</sup> L'Action Démocratique et Sociale (ADS) est un groupe parlementaire constitué en 1928 à la chambre des députés. Elle se positionne sur une politique de centre-droite, laïque et libérale. L'ADS est composée 31 députés, se situant à l'aile droite de l'Action Républicaine Démocratique. Ce sont plutôt des conservateurs.

<sup>143</sup> Kechichian Albert, *Les Croix-de-feu à l'âge des fascismes : travail, famille, Patrie*, Epoques Champ Vallon, 2006, 410 pages.

<sup>144</sup> Né le 5 mars 1882 à Mulhouse. Il s'engage volontairement comme cavalier de 2<sup>ème</sup> classe au 2<sup>ème</sup> Régiment de Cuirassiers à Paris. Il a reçu la croix de guerre avec trois citations. Il fut élevé au rang de chevalier de la Légion d'Honneur en 1948, dernier document déposé en 1979. (Non consultable sur Léonore). A Paris, il siège à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, ainsi qu'à de nombreuses commissions au Ministère de la Guerre traitant des anciens combattants. Il lutte contre l'autonomisme alsacien et fonde de nombreuses bibliothèques dans les villages. Il est chargé de la remise en état du Hartmannswillerkopf.

administratives et la mise en place d'un soutien financier et social. La plus emblématique des associations mosellanes nées du premier conflit mondial reste celle des *Malgré Nous*.

## CHAPITRE II : UN PARTICULARISME MOSELLAN : LES « *MALGRE NOUS* »

INTRODUCTION

DES COMBATTANTS « FELDGRAU » POURTANT SI DIFFERENTS...

LA NAISSANCE DES PREMIERS « MALGRE NOUS DE MOSELLE »

LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS SOUS LES YEUX DE LA PRESSE MOSELLANE

MALGRE NOUS, UN CONCEPT TRES FRANÇAIS



## **INTRODUCTION**

Depuis les années 1970, scientifiques et profanes ont pris l'habitude de désigner l'ensemble des Incorporés de Force dans l'armée allemande sous le vocable de « *Malgré-Nous* ». Pourtant, ce terme est improprement utilisé et désigne en réalité l'*Association des mutilés lorrains* créée au lendemain de la Grande Guerre. Mais, si cette définition n'est pas exacte, que signifie alors « *Malgré Nous* » ? Pour nous guider dans notre recherche, il n'existe pour ainsi dire aucun document datant de l'entre deux guerres évoquant la naissance et la vie de l'association mosellane. En effet, dès l'entrée des Allemands dans le département en 1940, leur première mission fut l'éviction et l'expulsion des infrastructures patriotiques françaises en commençant par les associations. Le groupement fut donc dissout et déclaré illégal par les nazis, ses biens séquestrés et ses archives détruites. Cet acharnement allemand contre l'*Association des « Malgré-Nous »* s'explique par leur choix de s'exclure volontairement de la communauté germanique en manifestant « publiquement et solennellement » leur attachement à la France. Ils durent s'exiler mais ne le firent pas de bonne grâce.

## **DES COMBATTANTS « FELDGRAU » POURTANT SI DIFFERENTS...**

Les premiers « *Malgré-Nous* » voulaient signifier par ce nom qu'ils avaient combattu à contrecœur au sein des troupes impériales durant la Grande Guerre bien que leur incorporation ait eu lieu dans la plus parfaite légalité. Après 1945, les combattants mosellans de la Seconde Guerre mondiale qui, comme leurs anciens, ont dû se battre sous l'uniforme allemand, ont tout naturellement trouvé leur place dans l'association préexistante. En se groupant sous le vocable de « *Malgré-Nous* », ils ont voulu signifier que bien qu'ayant été contraints d'endosser l'uniforme étranger, « leur cœur était toujours resté français ».<sup>145</sup> D'un point de vue moral et littéraire, il semble évident que de nombreux Alsaciens et Mosellans ayant combattu dans l'armée allemande durant les deux conflits mondiaux l'on fait à contrecœur donc « malgré eux ». Ils ont donc en commun l'uniforme allemand et leurs sentiments francophiles. Pourtant, les « *Malgré-Nous* »

---

<sup>145</sup> Bulletin de l'association « *Anciens combattants, « Malgré-Nous » et Réfractaires* » (ACMNR), nouvelle série n°3, 24<sup>ème</sup> année, décembre 1970, page 5. Congrès du Cinquantenaire à Metz le samedi 23 mai 1970.

n'étant pas implantés en Alsace, les Alsaciens ont préféré créer de toutes pièces une association spécifique à leur situation. Cela aboutit à la naissance de deux groupements, un pour chaque département alsacien, prenant toutefois la même dénomination : « ADEIF <sup>146</sup> ». Malgré tout ils se définissent unanimement comme « rançon de la France, à la suite de l'issue malheureuse, à 70 ans d'intervalle, en 1870 et 1940, de deux guerres meurtrières entre la France et l'Allemagne ». Mais ils sont juridiquement différents et c'est surtout cette volonté de faire de l'incorporation un particularisme régional qui les met en opposition avec les convictions des « *Malgré Nous* ». Enfin, pour donner une illustration au problème complexe de la définition de ce terme, nous pouvons rappeler un conflit <sup>147</sup> avec l'ADEIF qui avait intitulé son bulletin d'information « *Malgré-Nous* » en 1945. L'association mosellane lui aurait contesté le droit d'utiliser ce nom. Cependant, le comité directeur de l'ADEIF du Haut-Rhin constata que les « *Malgré-Nous* »-Lorrains n'avaient pas encore produit de bulletin, ce qui lui donnait tous les droits pour utiliser ce titre <sup>148</sup>, jugeant que cet intitulé était applicable à la majorité des Incorporés de Force et qu'elle n'avait donc pas à le changer. Pourtant, d'un point de vue juridique, le comité directeur de l'ADEIF avait tort. En effet, il est inscrit dans les statuts de l'Association des « *Malgré-Nous* » que la dénomination même de « *Malgré-Nous* » est la propriété intellectuelle de l'association mosellane. On peut cependant citer le discours du maréchal de Lattre de Tassigny lors de la remise de drapeau à l'ADEIF, le 12 juin 1948, qui démontre que le vocable « *Malgré-Nous* » est généralisé très tôt à l'ensemble des incorporés de force : « incorporés de force [...] qui avez traduit votre protestation en vous appelant vous-même les « *Malgré-nous* », c'est à vous que [...] l'ancien chef de la 1ere Armée Française qui libéra votre province confie ce drapeau, symbole de la Patrie » <sup>149</sup>.

---

<sup>146</sup> Association des (Déserteurs), Évadés et Incorporés de Force.

<sup>147</sup> Arnold Joël, L'ADEIF du Haut-Rhin, de 1945 à 1955, mise en place institutionnelle et intervention dans le rapatriement des Alsaciens-Lorrains, Mémoire de Maîtrise d'Histoire Contemporaine rédigé sous la direction de Marie-Claire Vitoux de l'université de Haute-Alsace (Mulhouse) en mai 2002.

<sup>148</sup> Premier bulletin publié le 10 août 1946.

<sup>149</sup> Archives de l'ADEIF du Bas-Rhin, dossier de la création de l'ADEIF, Extrait du discours du général de Lattre de Tassigny. Cf. Doerr Sophie, *Op. Cit.* p18.

## **LA NAISSANCE DES PREMIERS « MALGRÉ-NOUS DE MOSELLE »**

L'essentiel des informations se rapportant à la création de la société des « *Malgré-Nous* » se trouve dans un numéro spécial de la *Charte*<sup>150</sup>, dans quelques bulletins de *l'Association des Anciens Combattants*, « *Malgré-Nous* » et *Réfractaires*<sup>151</sup> ainsi que dans le quotidien *Le Lorrain*. Ce journal fera par ailleurs office d'organe de diffusion durant l'entre-deux-guerres. Cela peut s'expliquer par la présence d'un certain nombre d'employés de ce quotidien au sein du comité fondateur. C'est notamment le cas d'André Bellard (journaliste) et Henri Pincemaille (comptable). La création de « *Malgré-Nous (Association des Mutilés Lorrains)* », est annoncée dans le n°110 des 9 et 10 mai 1920 de la *Chronique Messine*<sup>152</sup> :

*« Fondé par les mutilés lorrains, Malgré Nous veut réunir tous ceux qui, de 1914 à 1918, ont servi à leurs corps défendant sous les drapeaux de l'Allemagne.*

*Entre les défunts « Kriegerverein » que nous méprisons et les présentes associations de combattants de l'Armée Française, il y a une place à prendre et un geste à faire pour Malgré Nous. C'est de Metz qu'il faut que le mouvement parte. Le Reichsland n'a que trop vécu. Malgré Nous, c'est notre profession de foi. Notre groupement limité à la Moselle, sera la grande famille des Lorrains authentiques qui ont porté le « feldgrau » malgré eux. Le linge sale - le feldgrau - c'est en famille que nous le laverons. Entre nous, nous saurons nous connaître.*

*Camarades Lorrains, quels que soient notre langue, notre religion, notre idéal politique, nous devons nous grouper pour aller au devant de la patrie retrouvée : en raison même de son organisation démocratique, c'est à nous de mettre la main à la pâte. Nous devons nous grouper pour défendre les intérêts de ceux des nôtres qui ont été blessés dans les plus cruelles conditions morales. Mutilés de la vieille France et mutilés lorrains ont un commun débiteur : l'Allemagne. Cette fois nous ferons front ensemble.*

*La puissante association des mutilés et anciens combattants de la grande guerre pour la région de l'Est nous promet son patronage auprès de l'Union Fédérale et groupe parlementaires des Mutilés.*

*Vive la France ! »*

---

<sup>150</sup> Bulletin de la *Fédération Nationale André Maginot (FNAM)*, août 1985.

<sup>151</sup> Les réfractaires sont (ici) les Alsaciens et les Lorrains qui ont refusé et se sont soustraits à l'enrôlement obligatoire dans l'armée allemande durant la Seconde Guerre mondiale.

<sup>152</sup> On retrouve aussi ce texte dans le journal de *l'Association des Mutilés et anciens combattants de la Grande Guerre de Nancy (AMC)*, « l'Ancien Combattant » bulletin de mai 1920, année 2, n°26, p3. On y apprend que Bellard est à l'initiative de la réunion du 7 mai 1920. L'AMC rappelle qu'elle restera « utile et agréable » à cette toute jeune association des *Malgré Nous*.



« *Malgré-Nous* » est donc une association mosellane qui siège à Metz. Elle souhaite se composer uniquement d'anciens combattants lorrains<sup>153</sup> ayant combattu durant la Première Guerre mondiale sous l'uniforme impérial. Elle considère l'Allemagne comme un débiteur, ce qui la rapproche plus particulièrement des associations d'anciens combattants françaises et rejette tout ce qui lui rappelle l'Annexion, ce qui se traduit surtout par le rejet de la langue allemande.

---

FIGURE 12 : LOGOTYPE DE LA PREMIERE ASSOCIATION DES « MALGRE-NOUS »

En effet, la plupart des quotidiens mosellans vont conserver une édition bilingue durant les premières années d'après guerre, alors que *Le Lorrain* sera exclusivement publié en français<sup>154</sup>. L'association « *Malgré-Nous* » veut trouver sa place dans le monde combattant et son patriotisme la pousse à montrer son engouement pour la France. Enfin, elle souhaite être un représentant au niveau national et pour cela il lui faut un patronage français.

Dans les faits, il existe cependant déjà une association représentant les mutilés de Moselle. Appelée « *Association des Invalides de guerre d'Alsace-Lorraine* », sa direction se trouve à Strasbourg. La naissance tardive de « *Malgré-Nous* » sera perçue comme une trahison et les journaux messins de langue allemande dénonceront cette création comme la volonté de diviser les mutilés. Pourtant, si on en croit l'article publié dans le n° 126 du journal *Le Lorrain*<sup>155</sup>, beaucoup

---

<sup>153</sup> Selon les articles du *Lorrain*, l'association semble plus ou moins ouverte, elle concerne en priorité les Lorrains mais accueille en réalité les anciens combattants de la Grande Guerre alsaciens et mosellans ayant combattu sous l'uniforme allemand.

<sup>154</sup> *Le Lorrain*, le *Messin* et le *Courrier de Metz* sont les trois seuls quotidiens à être publiés uniquement en langue française. Les journaux *Le Lorrain* et *Le Messin* sont édités tous deux au 16 rue des Clercs à Metz et ont le même rédacteur en chef. Rien ne nous permet cependant d'affirmer qu'ils ont le même directeur.

<sup>155</sup> *Le Lorrain*, n°126, 29/05/1920, article « *Malgré Nous* ». Signé H.P.

d'anciens refusent de participer aux réunions de l'*Association des Invalides de guerre d'Alsace-Lorraine* puisque celles-ci, ainsi que son bulletin, se font essentiellement en langue allemande. « *Malgré-Nous* » ne souhaitait pas une direction strasbourgeoise car, selon elle, cela limitait leur action aux trois départements annexés par l'Allemagne en 1871 et maintiendrait une différence de traitement et de considération entre les mutilés français, en donnant l'illusion d'un particularisme alsacien-mosellan : « Les mutilés des trois départements redevenus français doivent être considérés et traités comme leurs frères mutilés ayant servi sous le glorieux drapeau français ; nous avons tous le même débiteur : l'Allemagne, qui doit payer les pensions aux mutilés français ainsi qu'à ceux de la Lorraine et de l'Alsace »<sup>156</sup>. C'est pourquoi, les membres de « *Malgré-Nous* » se tournent volontairement vers la capitale française, Paris, en choisissant une affiliation à l'*Association des Mutilés et Anciens Combattants de Nancy (AMC)*<sup>157</sup>. L'important est désormais « de faire sa soudure au plus tôt avec les grandes fédérations de mutilés et anciens combattants de France qui sont agréés par le ministère de la guerre et arriver par là à faire bénéficier nos pauvres mutilés lorrains des mêmes droits que leurs frères poilus »<sup>158</sup>. Par ailleurs, l'*Association générale des Mutilés de Guerre* qui a son siège à Paris et dont le général Malleterre est le Président, a fait savoir « à ses frères messins qu'elle était disposée à les recevoir dans son sein ». Il semble donc qu'il n'y ait pas de rejet de la part de *Paris*. Les problèmes et mésententes viennent donc uniquement des zones plus sensibles comme les départements annexés et la zone frontière.

## **LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS SOUS LES YEUX DE LA PRESSE MOSELLANE : LES EDITIONS « LE LORRAIN », L'ORGANE DE DIFFUSION**

Lorsque l'on observe la presse régionale mosellane, on trouve globalement très peu d'annonces concernant les associations d'anciens combattants et les manifestations

---

<sup>156</sup> *Le Lorrain*, n°126, 29/05/1920 « *Malgré Nous* ».

<sup>157</sup> On pourra noter l'influence de l'AMC de Nancy en Moselle, qui avait préalablement organisé, le 7 mai 1920, une réunion à l'hôtel des arts, conférence présidée par M. Rogé, Président et fondateur de cette association. Cette réunion est organisée par André Bellard et M. Forget membres de la toute récente section de l'AMC de Metz. Voir le Bulletin de l'AMC Région Est, « L'Ancien Combattant » de Mai 1920, année 2, n° 26, p3.

<sup>158</sup> *Le Lorrain*, n°126, 29/05/1920 « *Malgré Nous* ».

patriotiques<sup>159</sup>. Pourtant, on y parle souvent de la guerre et de la mémoire puisqu'on entre notamment dans une phase d'érection des premiers monuments aux morts. En Moselle, et surtout à Metz, où se trouve la grande majorité des presses départementales, se côtoient à la fois des journaux de langue française et allemande<sup>160</sup>. Cette cohabitation montre l'existence de deux communautés bien distinctes et que la mixité humaine et culturelle est possible dans un espace restreint, même si l'on peut noter de nombreuses « attaques verbales » entre les quotidiens. Dans *Le Lorrain* on trouve cependant de longs articles consacrés à « *Malgré-Nous* ». Au regard du prix de la publication d'une simple annonce, il paraît évident que les actions de l'association sont fortement relayées par les *Editions Le Lorrain*. Alors que les autres journaux de la région font peu de références à l'association<sup>161</sup>. Cette situation se répètera après la Seconde Guerre mondiale puisque en 1946, le rédacteur et gérant est Charles Hubert<sup>162</sup> et le bulletin de l'association devenue *Association des Anciens Combattants, « Malgré-Nous » et Réfractaires (ACMNR)* est publié par les *Éditions Le Lorrain*, rue des Clercs à Metz. *Le Lorrain*<sup>163</sup> est un journal officiellement « sans étiquette »<sup>164</sup> dont Paul Durand<sup>165</sup> était déjà rédacteur en chef avant la Seconde Guerre mondiale, mais dont la plupart des membres sont issus du courant politique « divers droite ».

---

<sup>159</sup> En 1920, le journal *Le Lorrain* est dans sa 38<sup>ème</sup> année de parution. Le numéro coute alors 15 centimes et il faut compter 1 franc la ligne pour la publication d'une annonce. Le Directeur est le chanoine Henri-Dominique Collin et le rédacteur en chef, Nicolas Houpert.

<sup>160</sup> Ainsi que des journaux bilingues après guerre.

<sup>161</sup> Notamment *Le Thionvillois*, *Le Messin* et *Le Courrier de Metz*.

<sup>162</sup> Il a été membre puis le président de la section de l'*ACMNR* Basse-Yutz. Charles Hubert a été en charge de la rédaction et de la diffusion du bulletin de liaison.

<sup>163</sup> Il semblerait que les journaux locaux *Le Lorrain* et *Le Courrier de Metz* auraient appartenu à un seul et même homme au sujet duquel on a peu d'information, Aloys Béha. Le titre effectif et complet de *Le Lorrain* serait *Le Lorrain, Echo de Metz et d'Alsace Lorraine*. Cf. Benay Jeanne « Au cœur de Metz en 1900 – Palpitation d'une ville » p25 et suivante, in Benay Jeanne et alii, *Culture et histoire des spectacles en Alsace et en Lorraine, De l'annexion à la décentralisation 1871-1946*, Etudes Réunion, Convergences, Ed.Peter Lange, Berne, 2005.

<sup>164</sup> Chapitre « Politique et convictions religieuses » pages 49-53 in Paul Durand, *Le visage des nôtres, trente ans de petite histoire messine et lorraine (1920-1950)*, Editions le Lorrain, Metz, 1953, 182 pages.

<sup>165</sup> Paul Durand a combattu durant le premier conflit mondial et occupe le poste de président de l'*Association des anciens combattants « Malgré Nous » et Réfractaires* depuis 1934 (cf. Paul Durand, *Le visage des nôtres, Op.Cit.*). Pourtant, dans le bulletin de l'association « *Anciens combattants, « Malgré-Nous » et Réfractaires* » (ACMNR), il est expliqué que Paul Durand fait le lien après la Seconde Guerre mondiale et qu'il prend la présidence de l'association en 1945.

Ce quotidien a eu une grande importance dans la diffusion des idées et revendications de « *Malgré-Nous* ». *Le Lorrain* a remplacé *Le Vœu National*<sup>166</sup>, un journal royaliste et catholique en perte d'audience. Dès 1905, lui sont adjoints un hebdomadaire politique, *Le Patriote Lorrain*, ainsi qu'un supplément illustré, *La Croix de Lorraine*. C'est le Chanoine Jacques, fondateur du *Lorrain*, qui offrit la place de rédacteur en chef au Chanoine Henri-Dominique Collin<sup>167</sup>, le 1<sup>er</sup> octobre 1883. Il fut recruté alors qu'il était correspondant au journal strasbourgeois *l'Union d'Alsace Lorraine*. C'est lui qui fera de ce quotidien un journal catholique patriotique<sup>168</sup> sans attachement politique affiché. Le 1<sup>er</sup> janvier 1887, il en devient le directeur. Cet homme est aussi une figure politique en Lorraine en tant que membre actif du Groupe Lorrain<sup>169</sup>. Par ailleurs, il fut l'un des premiers avec Jean-Pierre Jean<sup>170</sup> à militer dans les rangs du *Souvenir Français*. Il participa notamment à

---

<sup>166</sup> *Le Vœu National* est édité du 1<sup>er</sup> juin 1848 au 29 juin 1883.

<sup>167</sup> Henri-Dominique Collin est né à Bourges le 27 juillet 1853. Il est issu d'une vieille famille de vignerons de Clouange (Moselle). Son père, après la fin de son service à Bourges, alla prendre un emploi auprès du général Comte de Roussel, où travaillait sa future épouse. Il passera son enfance entre Clouange et Moeuvres (Pas-de-Calais), domicile de ses grands parents maternels, village auquel il restera très attaché jusqu'à sa mort. Il fera ses études au petit puis grand séminaire de Montigny-lès-Metz. Pendant la Guerre de 1870 il s'illustrera aux ambulances de Metz. Il est ordonné prêtre le 15 juillet 1877 par Monseigneur Dupont des Loges. Au-delà d'être un homme d'Eglise, c'est un homme qui aime sa patrie et avant tout son village. Il offrira à Clouange, dépendant de la Paroisse de Vitry, une église provisoire de secours et son maître-autel le 26 décembre 1904, pour faire face à l'augmentation croissante de la population.

<sup>168</sup> Le Chanoine Collin a écrit « Le journal voulait être l'âme de la Lorraine, la représenter intégralement, la défendre à outrance contre un envahissement d'idées, de mœurs et de méthodes qui allaient le plus souvent l'encontre des nôtres », page 24. Abbé F. Erman (collectif), « *Le Chanoine H.-D. Collin* », Librairie de l'Evêché de Metz, 1924, 131 pages.

<sup>169</sup> Groupe politique divers droite et catholique qui fusionnera avec l'Union Républicaine de Lorraine (URL) pour devenir *l'Union Démocratique Lorraine* avant la seconde guerre.

<sup>170</sup> Jean Pierre Jean, né le 10 mai 1872 à Vallières (alors en Moselle annexée). Il est ouvrier lithographe-imprimeur. En 1901, il est le secrétaire de l'association d'anciens combattants de Vallières-Vantoux (*Kriegerverein*). Le *Souvenir Français* est fondé officiellement en 1887 à Paris par un Alsacien, Xavier Niessen. L'activité d'un comité mosellan fut établit par J.P. Jean à Vallières le 2 septembre 1906. Il souhaita rendre hommage aux combattants de la guerre de 1870 qui se trouvaient dans le petit cimetière communal. Son premier chantier fut l'érection et l'inauguration du monument aux morts de Servigny. En janvier 1907, il réunit les maires de treize communes se trouvant sur le champ de bataille et leur expose un projet monumental d'envergure qu'il souhaite national en mémoire des combattants de la guerre de 1870. Le projet, accepté par les autorités allemandes, fut fixé au lieu dit l'amitié, commune de Noisseville. Lors de l'inauguration le 4 octobre 1908, la foule présente fut estimée à 120 000 personnes. A l'approche de la guerre, l'autorité allemande voit de moins en moins en bien cette association jugée trop francophile à son goût. Elle sera donc dissoute en 1913 et son président condamné. Il passera en France et rejoindra l'armée française comme sous-lieutenant au 2<sup>ème</sup> bureau (officier de chiffre, renseignements/cryptologie). Lors de son retour à Metz en novembre 1918, il est capitaine et a reçu la distinction de chevalier de la légion d'honneur. Il s'engage par la suite dans la vie politique au coté de l'*Union*

l'inauguration du monument de Noisseville le 4 octobre 1908. Journaliste reconnu, il écrit aussi dans *Le Correspondant* et surtout dans *La Croix*. En 1898, il est élu Président de l'Académie de Metz. Avec l'Abbé Charles Ritz<sup>171</sup>, il crée et publie les *Couarails* entre le « Chan » et le « Cis », des causeries en patois tournant les Allemands en dérision. Mais, suite au déclenchement de la Grande Guerre, une vague d'arrestations est lancée à l'encontre des directeurs et rédacteurs des trois journaux mosellans publiés en langue française : *Le Lorrain*, *le Messin* et le *Courrier de Metz*. Seul le Chanoine Collin, prévenu à temps, parvient à fuir en France<sup>172</sup>. Les trois quotidiens sont bien sûr supprimés. Pendant la guerre, il prêcha pour les réfugiés d'Alsace-Lorraine, dans toutes les villes de France, au sein d'associations comme, par exemple, *Secours en Alsace-Lorraine* ou *Union Lorraine*. Après l'Armistice, la presse reprend ses droits et, jusqu'en décembre 1918, les trois quotidiens sont publiés sous un seul et même titre.

Les hommes du *Lorrain* ont aussi eu un rôle politique au niveau départemental voire national. Le Chanoine H.D. Collin est élu sénateur (URP) le 11 janvier 1920<sup>173</sup> et recevra la Légion d'Honneur le 30 novembre 1920. L'Abbé Ritz, rédacteur en chef du *Lorrain* depuis 1909, est quant à lui élu conseiller régional. Charles Ritz a été un élément fondateur de l'*Union Républicaine de Lorraine*. Ce groupement cherche à fédérer les nationaux de droite, ou du moins tout groupe politique anticommuniste. A sa mort, le 30 novembre 1921, c'est l'Abbé Hennequin qui reprendra la rédaction. Si l'on considère que « *Malgré Nous* » s'engage à ne pas diffuser d'opinion politique quelconque, il est étrange d'avoir choisi comme imprimeur-éditeur un organisme, spécialisé certes, mais dont on connaît ouvertement la mouvance à cette époque. En fait, la raison est double. Premièrement, ils se retrouvent personnellement dans ce patriotisme fort, perpétué par les directeurs successifs, et dans le comportement « anticonformiste » des journalistes du *Lorrain*.

---

*Républicaine Lorraine* et sera député de la Moselle avec l'étiquette de droite de l'entente républicaine démocratique du 16 novembre 1919 au 31 mai 1924. Il s'opposera avec virulence au maintien en Moselle de la législation allemande. Jugé trop radical, il sera remplacé par Robert Schuman. Il meurt à Pantin (Seine-Saint-Denis) le 16 février 1942.

<sup>171</sup> Ritz Charles (1880-Paris 1939), abbé. Il est originaire de la vallée de la Seille. Il entre comme journaliste au *Lorrain* en 1908. Il défend la francisation et le retour au régime départemental (séparation de Strasbourg).

<sup>172</sup> Nicolas Houpert est condamné à une résidence forcée à Francfort jusqu'à la fin de la guerre. Les autres journalistes sont enfermés à la forteresse d'*Ehrenbreitstein* à la confluence du Rhin et la Moselle (à proximité de Coblenche, Rhénanie-Palatinat) pendant sept mois puis sont exilés en Silésie. C'est le cas, par exemple, de Paul Pignon, rédacteur en chef du journal *Le Messin* ainsi que Elie Fleur, qui est à la tête du *Courrier de Metz*.

<sup>173</sup> Le Chanoine Collin travailla en commission sur des sujets aussi variés que le papier (1920), le régime légal des sociétés coopératives de reconstruction (1920) ou encore la scolarité obligatoire (1921). Site internet du Sénat, extrait



Ensuite, c'est peut être aussi cette facilité d'impression, qui leur a permis de conjuguer leur savoir faire et les moyens techniques « mis à leur disposition »<sup>174</sup>.

Même durant la Seconde Guerre mondiale, alors qu'il avait édité son dernier numéro à Riom le 14 juin 1940, *Le Lorrain* revit grâce à ses journalistes, sous diverses formes. André Bellard, réfugié à Pamiers en Ariège, édite *Menus propos-Petits Echos* alors qu'il occupe le poste complexe de contrôleur des réfugiés. L'abbé Jules Annéser, curé de Boulange créa, en compagnie de Paul Durand<sup>175</sup>, *Trait d'Union des Réfugiés Lorrains*, sous-titré « *Le Lorrain* », imprimé sous les presses de *La Montagne*, journal de Clermont-Ferrand.

Paul Durand écrit, en avril 1942, une lettre à Pierre Laval, dont voici un extrait :

« [...] Non, Monsieur le Président, nous ne sommes pas les enfants de parents qui ne s'accordent pas. Nous ne sommes pas les produits neutres d'un VATERland et d'une MERE-patrie. Dans la paix comme dans la guerre, tout au long de l'Histoire, nous avons donné trop de preuves pour qu'on puisse douter de nos sentiments. Actuellement encore, dans leurs misérables logis, nos expulsés supportent leur malheur avec foi et confiance. [...] Aucun sacrifice ne nous sera trop grand pour rester fidèles à la mémoire de nos morts, de prédécesseurs auxquels nous avons des comptes à rendre »<sup>176</sup>.

Le 23 septembre 1943, *Le Lorrain*<sup>177</sup> est supprimé sur l'ordre de Laval. A sa place sera publié *Entre Nous*, pour six mois seulement, toujours imprimé par le quotidien auvergnat (jusqu'au 8 février 1944) et entrainera cette fois l'arrestation de l'Abbé Annéser. Le 30 septembre 1944, *Le Lorrain* est à nouveau édité à Riom, avant de retrouver les presses de Metz en juin 1945. Jusqu'au 15 février 1945, *Le Lorrain* sera le seul journal français de Moselle<sup>178</sup>, unique trait d'union des adhérents de « *Malgré Nous* » : il est à la fois son mode d'expression, son guide spirituel et son

---

du *Dictionnaire des parlementaires français* de Jean Jolly.

<sup>174</sup> Nous n'avons toutefois trouvé aucune information nous permettant d'expliquer le mode de recrutement des membres de « *Malgré Nous* » au sein du journal *Le Lorrain*.

<sup>175</sup> Paul Durand avait accepté en 1942 de représenter les expulsés et les « *Malgré Nous* » de 1914-1918 dont il était le président depuis 1934 au comité local de la Légion des Combattants alors association sans encore de couleur politique. Avec Jules Annéser, ils sont membres du Comité Lorrain. in Paul Durand, *Le visage des nôtres*, *Op. Cit.*

<sup>176</sup> Durand Paul, *Le visage des nôtres*, 102 p.

<sup>177</sup> Publié sous le titre « Trait d'Union des Réfugiés Lorrains », *Le Lorrain*.

<sup>178</sup> Sur la presse d'annexion : Guillauma Yves, « Les quotidiens de la transition à la libération, Le temps des Médias », n°8, janvier 2007, pages 193-205. François Roth, «*La Presse de la Moselle/Lorraine (1800-1918)*. <http://www.univ-nancy2.fr/medial/pdf/textefroth.pdf> .

protecteur<sup>179</sup>. C'est sa disparition qui rendra nécessaire la publication d'un organe de presse interne à la désormais ACMNR.

## **« MALGRE-NOUS », UN CONCEPT TRES FRANÇAIS**

C'est à André Bellard que nous devons le nom de l'association, ainsi que la création et la rédaction de ses statuts. Cette paternité est bel et bien française, contrairement à ce que pensent de nombreuses personnes. André Bellard<sup>180</sup> est né le 10 mai 1890 à La Flèche dans la Sarthe : il n'a donc de lorrain que le cœur<sup>181</sup>. Il est le fils d'un instructeur militaire, aussi, il fait ses études secondaires au Prytanée militaire de Saint Cyr. Il est mobilisé en 1914 au 69<sup>ème</sup> régiment d'infanterie, dans la « Division de Fer » basée à Nancy où il finira caporal. Il a donc participé comme « poilu français » aux combats de Morhange<sup>182</sup> et autour de Nancy, avant d'être grièvement blessé à Vitrimont<sup>183</sup>. Le général Joffre lui a remis sur le front même la médaille

---

<sup>179</sup> Malgré tout, il ne résistera pas longtemps à la pression mosellane du *Républicain Lorrain* de Victor Demange (septembre 1936) et surtout face à *l'Est Républicain* de Nancy sous la direction de Léon Chadé, qui l'absorbera peu après 1945.

<sup>180</sup> Cet homme n'est pas un illustre inconnu. Il fut conservateur honoraire des musées de Metz où il fit toute sa carrière de 1945 (le 2 juillet, il est promu conservateur) jusqu'au 31 décembre 1965. Il a reçu le 6 janvier 1951 des mains de Raymond Mondon, alors député-maire de Metz, la croix de chevalier dans l'ordre de la légion d'honneur. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il fut expulsé par les nazis de Moselle et migra vers Foix (Ariège) où il se consacra sans compter au service des réfugiés. André Bellard était officier des palmes académiques et membre de l'Académie de Metz. Il a été président de diverses associations culturelles. Il a rédigé de nombreuses publications historique et préhistorique, sa véritable passion. André Bellard repose désormais en paix dans sa terre d'adoption à Novéant-sur-Moselle (57).

<sup>181</sup> La Lorraine a tout de même une importance dans sa vie : son grand père résidait à Novéant et c'est en rendant visite à ses cousins en 1912, lors de sa convocation au service militaire, qu'il rencontra l'homme qui l'introduit auprès de Maurice Barrès, Maurice de Brem. C'est aussi à Novéant qu'il choisit de vivre durant l'entre deux guerres.

<sup>182</sup> Bellard André, « *Morhange – Pourquoi, comment, conséquences ?* », 1964. Il était dans la 1<sup>ère</sup> escouade, 1<sup>ère</sup> compagnie, 69<sup>ème</sup> RI. A la suite des combats de Morhange, ils n'étaient plus que trois hommes dans sa section, le caporal André Bellard étant alors le plus gradé.

<sup>183</sup> Il perdit environ sept centimètres de fémur. Cette blessure est longuement relatée dans son ouvrage *De Nancy à Nancy via Morhange et Vitrimont*, 1929. Il gardera une canne le restant de sa vie. Il décède le 17 juillet 1969 à Corbie dans la Somme, dans la maison paternelle.

militaire ainsi que la croix de guerre<sup>184</sup>. Malgré les soins intenses reçus et une convalescence de plus de deux ans, il restera un « grand mutilé ». En 1919, André Bellard adhère à l'*Association des Mutilés et Anciens Combattants de la Grande Guerre (AMC)*<sup>185</sup> de Nancy que présidait alors son fondateur, Gaston Rogé<sup>186</sup>. Dans une lettre datée du mois d'octobre 1919, André Bellard suggère à ce dernier de fonder une section de l'AMC à Metz<sup>187</sup>. Durant l'hiver 1919-1920, une réunion y est organisée au numéro 1 de l'avenue Foch<sup>188</sup>, siège de la Chambre des Métiers, en présence de Messieurs Rogé, Simon et Beaurain<sup>189</sup>. La Chambre des Prud'hommes serait, selon André Bellard,

---

<sup>184</sup> Tableau d'honneur de la guerre 1914-1918.

<sup>185</sup> Gaston Rogé avec Maurice Didion fonde l'AMC en juillet 1916, après une première réunion au café de la Poste, rue des Dominicains à Nancy, en février. Son premier siège social fut rue Lafayette à Nancy. C'est la plus ancienne et la plus puissante association d'anciens combattants de la Meurthe-et-Moselle née de la Grande Guerre. Un premier bulletin est imprimé dès août 1916. Les premières sections sont Toul, Lunéville et les Vosges. En décembre 1916, elle compte 470 membres, pour 1200 en novembre 1917. Au 1<sup>er</sup> décembre 1918, l'AMC de Nancy compte 1313 adhérents dont 256 honoraires, sans tenir compte du groupe Vosges in Bulletin de l'AMC Région Est « L'Ancien Combattant », janvier 1919, année 1, n°1, Imprimerie coopérative des mutilés (ancien imprimeur maison Rigot et Compagnie). Pour exemple, en mars 1920, l'association se compose ainsi : 8489 membres dont 5039 mutilés, 3150 anciens combattants, 282 veuves et 18 ascendants. En 1935, elle compte plus de 50% des hommes du département détenant la carte du combattant soit plus de 25 000 adhérents. A partir de cette date, son recrutement diminue nettement. Il publie un bulletin bimensuel « L'Ancien Combattant ». L'AMC est membre de l'*Union Fédérale des associations françaises de mutilés, réformés, anciens combattants, veuves, orphelins et ascendants de la Grande Guerre*, présidée alternativement par G. Rogé, Gaston Vidal, Marcel Lehmann et Charles Valentino. L'*Union Fédérale* participe aux commissions réalisées en amont de la loi *Lugol* du 31 mars 1919 surtout grâce à la présence de Charles Valentino, alors à la direction du cabinet du Ministre des Pensions.

Pour lire le bulletin « L'Ancien Combattant », voir le site Gallica, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb345329309/date.r=L%27Ancien+combattant+Nancy.langFR>.

<sup>186</sup> Gaston Rogé est né en novembre 1886 à Nancy. Il est issu d'une famille de commerçants. Depuis août 1918, G. Rogé siège à l'office national des mutilés et réformés. Il est élu conseiller général en 1928 puis réélu en 1934. Il représente l'*Union Républicaine* (divers droite). Soutenu par le régime de Vichy au sein de Département et ayant tenu des propos en faveur des actions de Laval et surtout de la collaboration, il fut arrêté en 1944. Voir Colas Jean-François, « *Les droites nationales en Lorraine dans les années 1930 : acteurs, organisations, réseaux* », Thèse de doctorat, Université de Paris X-Nanterre, 2002.

<sup>187</sup> Après consultation du Bulletin de l'AMC de Nancy « L'Ancien Combattant », on retrouve cette section avec certitude en mai 1920.

<sup>188</sup> Maison qui fait l'angle avec la rue Gambetta. Ce bâtiment était aussi le siège d'autres corporations.

<sup>189</sup> Ces trois hommes sont membres de l'*Association des Mutilés et Anciens Combattants* de Nancy. Gaston Rogé en est le président, Pol Simon, de l'Université de Nancy, le Vice-président et René Beaurain, secrétaire général à la permanence de Nancy. C'est l'AMC qui fit les démarches pour la création de l'*Union Fédérale des Mutilés*, dont M. Rogé a été élu président en 1920. Elle dirige aussi au nom du gouvernement l'Office National des Mutilés pour la

le berceau de l'association. Le discours qui fut prononcé ce jour-là par Gaston Rogé fut une révélation : il n'avait de la considération que pour ceux qui avaient combattu du côté français. L'homme, amputé d'une jambe, assis à la droite d'André Bellard lui dit : « c'est très bien, tout cela, mais c'est bien ce que je craignais et il n'y a rien pour nous là-dedans. »<sup>190</sup> Il prit conscience, avec cet homme qui n'était autre qu'Henri Pincemaille, que le sort des Mosellans devait être pris en compte différemment, tout en restant tourné vers la France, où ils trouveraient la solution. Il écrira « La loi n'y entend rien, c'est une affaire de cœur »<sup>191</sup> ainsi que « c'est le même sang français qui animait les jeunes Lorrains et les jeunes Français d'un côté et de l'autre de la frontière : la frontière est tombée, il ne reste plus aux anciens combattants qu'à s'unir »<sup>192</sup>.

Ayant ainsi compris la situation complexe des Lorrains, André Bellard proposera cette définition particulière du Mosellan ayant combattu durant la Grand Guerre sous l'uniforme Feldgrau : le « *Malgré Nous* »<sup>193</sup>. Pour combler ce vide, André Bellard et Henri Pincemaille décident de fonder leur propre association. André Bellard négocie alors une affiliation à l'AMC<sup>194</sup>. L'association « *Malgré Nous* » vit donc le jour officiellement le 21 mai 1920. Le premier comité fut constitué par Henri Pincemaille, Président, Louis Thomas, Vice-président, Charles Porcin, secrétaire et Gaston Franck, trésorier. Le siège social est situé au numéro 34 de la place Saint-Louis à Metz<sup>195</sup>. Le constat à tenir est que, au regard de cette liste de noms, on ne retrouve que très peu de consonance germanique : ces hommes sont-ils réellement de longue lignée mosellane ? Cette analyse se confirme lorsque l'on connaît le nom du Président de la section de Thionville, Jean Marie Desvignes<sup>196</sup>, déjà présent au côté de Raymond Poincaré lors d'une commémoration en 1920 au monument aux morts provisoire de la ville.

---

région et compte environ 200 000 adhérents.

<sup>190</sup> Bulletin de l'association « *Anciens combattants, « Malgré-Nous » et Réfractaires* » (ACMNR), n°132, 4<sup>ème</sup> trimestre 1982, page 9. Dans l'article « *La genèse de Colette Baudoche* », André Bellard cite une autre phrase de Henri Pincemaille « Cela concerne ceux qui ont combattu du côté français et ceux-là seuls ; quant à nous autres... ».

<sup>191</sup> André Bellard, *De Nancy à Nancy via Morhange et Vitrimont*, Op. Cit., 1929.

<sup>192</sup> *Le Lorrain*, n°156, 3 juillet 1920.

<sup>193</sup> Nom qui devient public par le biais de la presse le 9 mai 1920.

<sup>194</sup> Les premiers statuts de l'association sont rédigés par André Bellard. L'association portera le nom de « *Malgré-Nous - Association des Mutilés et Soldats Lorrains* ». Elle est affiliée à l'AMC de Nancy. Cette affiliation a dû être effective dans la deuxième partie du mois de juin : citée dans l'article du *Lorrain* du 3 juillet 1920 relatant la réunion du 27 juin 1920 dans la salle des fêtes de *La Lorraine Sportive*, 3 rue de la Grande Armée à Metz.

<sup>195</sup> *Journal Le Lorrain*, n°131, 4 juin 1920.

<sup>196</sup> Jean Marie Desvignes est né le 15 mars 1891 et participera aux deux guerres mondiales. Il reçoit la croix de guerre

Le 27 juin 1920, se tint la première réunion publique de l'Association en présence des membres de l'AMC. Rapidement, des incompréhensions naissent entre les groupements départementaux de mutilés. Elles prennent même une forme injurieuse lors d'une réunion de l'AMC, tenue à Lunéville. Ce fut le début d'une rupture inavouée. A la mi-juin 1920, la naissance de « *Malgré Nous* » fait polémique lors d'une réunion initiée par la section Lorraine de l'*Association des Mutilés*, (association alsacienne). Cette rencontre qui devait évoquer la lenteur de l'administration, la liquidation des pensions et la mauvaise répartition des emplois réservés aux mutilés débouche sur la prise à partie de l'association « *Malgré-Nous* » accusée de sécessionnisme. On ne comprend pas les raisons de sa formation : alors que « *Malgré Nous* » revendique l'union, elle se fait indépendante. L'*Association des Mutilés* pense qu'elle dénigre le patriotisme des Alsaciens. « La langue n'est pas la condition unique du patriotisme ! Que les Alsaciens et Lorrains restent donc unis ! Jamais ils ne seront considérés par leurs camarades français comme entièrement égaux ! C'est lâche de désertir la cause de la solidarité alsacienne et lorraine ! Derrière ce mouvement il y a la politique, la politique de ceux qui veulent séparer l'Alsace de la Lorraine »<sup>197</sup>. Pourtant dans le même article, un « *Malgré-Nous* » explique qu'on ne fait pas de différence de langue dans l'association, que l'accueil est plus large puisque l'association ne prend pas uniquement en considération les mutilés et précise « nous ne regardons pas si les membres qui entrent dans nos rangs sont Français de toujours ou d'hier seulement comme nous »<sup>198</sup>. Il ne demande pas que l'on fasse de leur sort un particularisme.

L'association fut parrainée par Maurice Barrès qui occupera d'ailleurs la place de Président d'honneur pendant trois années. Son soutien à leur cause n'est lié qu'à l'initiative personnelle

---

en 14-18. Il fut président de la section de Thionville de fin 1920 à 1975. Il semble que la section portait le nom d'*Association des engagés, des anciens combattants et « Malgré-Nous » 14-18*, et qu'elle soit quant à elle rattachée à l'UNC. Il semble avoir joué un rôle important dans l'histoire de la ville durant le second conflit mondial au sein de la résistance et sera nommé maire de la commission municipale provisoire en 1944. Il est nommé officier de la légion d'honneur le 13 juin 1976 (Dossier inaccessible). Il est membre du *Mouvement Républicain Populaire* (centriste, démocrate chrétien).

<sup>197</sup> Extrait d'un article publié dans le n°141 du journal *Le Lorrain*, du 16 juin 1920. Le journaliste *Miles* interviewe ensuite un membre de « *Malgré Nous* ». Dans un article précédent (n°131, 4 juin 1920), il écrit « Il nous est permis à nous qui avons servis sous l'uniforme allemand malgré-nous... ». Il semble que le journaliste ne justifie ses propos qu'avec un seul témoignage montrant le rejet des *Malgré-Nous* par la branche alsacienne.

<sup>198</sup> Pourtant Charles Spitz expliquait que l'association « *Malgré Nous* » de la première guerre n'acceptait pas les naturalisés.

d'André Bellard. Il donne son agrément au mois de mai 1920, dans une dédicace de son livre *Au service de l'Allemagne*.

« A Monsieur André Bellard,

*Blessé au service de la France et pour la délivrance de la Lorraine, vous mettez votre main dans la main des Lorrains blessés « dans les plus cruelles conditions morales », au service de l'Allemagne. Votre œuvre est bonne. Je dis « oui » à votre appel.*

*Maurice Barrès. Mai 1920 »*<sup>199</sup>

La lettre de demande de soutien avait été transmise à Maurice Barrès par Maurice de Brem<sup>200</sup>, ami et voisin d'André Bellard. Outre ce patronage, Maurice Barrès envoya, en 1920, 1 000 francs<sup>201</sup> pour l'association naissante. On pourrait expliquer ce parrainage d'une autre manière : Maurice Barrès est déjà très présent en Moselle sur le plan littéraire mais aussi physiquement. On le trouve plusieurs fois cité dans les tables des Mémoires de l'Académie Nationale de Metz référencées par Elie Fleur. De plus, il était présent lors d'une cérémonie du *Souvenir Français* à Metz le 15 août 1911, où il vient clandestinement, alors que l'évènement fut pourtant largement diffusé dans les médias. C'est lors de cette cérémonie qu'il rencontrera le Chanoine Collin. Il fera d'ailleurs un récit de cette rencontre dans ses *Cahiers* (1914). Ils se fréquenteront souvent durant l'exil du Chanoine à Paris pendant la Première Guerre mondiale et en 1921, après de la mort ce

---

<sup>199</sup> Bulletin de l'association « *Anciens combattants, « Malgré-Nous » et Réfractaires* » (ACMNR), Nouvelle série n°1, janvier 1949, lettre du 14 décembre 1948 de André Bellard à Léon Machard ; n°132, 4<sup>ème</sup> trimestre 1982, page 10. Dédicace reproduite dans le bulletin du 3<sup>ème</sup> trimestre 1974.

Aussi dans : André Bellard, « *La genèse de Colette Baudoche* », bulletin de l'académie nationale de Metz 1962-1963. [http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/34067/ANM\\_1962\\_1963\\_194.pdf](http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/34067/ANM_1962_1963_194.pdf)

<sup>200</sup> Maurice de Brem, érudit Lorrain, résidait à Novéant-sur-Moselle et était un ami de Maurice Barrès. Il est né à Metz le 25 janvier 1863. Son père était général et mourut en 1881 lors de la campagne de Tunisie. Docteur en droit, il fut le directeur de cabinet du préfet de Saint-Lô à la fin des années 1880. A partir de 1890, il s'installe à Paris et milite au coté de Maurice Barrès et de Pierre Déroulède à la *Ligue des Patriotes* et à la *Patrie française*. En 1912, il vient s'installer à Novéant d'où il sera expulsé en 1914, pour se réfugier à Bourges. Après la grande guerre, il retrouvera Novéant-sur-Moselle.

<sup>201</sup> Ce patronage de Maurice Barrès est inscrit dans ses mémoires « *Mes Cahiers* », tome XIII (1920-1922) page 10 et page 272. Référence inscrite dans la note n°1 page 208 de l'article « *La genèse de Colette Baudoche* » d'André Bellard.

dernier, Maurice Barrès profitera d'une réunion locale de la *Ligue des Patriotes*, pour lui rendre hommage. Donc il est fort probable que cette recommandation de « *Malgré-Nous* » soit double. Malheureusement, les « *Malgré-Nous* » perdront trop tôt celui qui fut pour eux un véritable porte-parole et un allié fidèle devant la France entière. Maurice Barrès décède le 4 décembre 1923. C'est Paul Durand, successeur d'Henri Pincemaille à la Présidence de l'Association, qui sera ensuite le véritable trait d'union entre les deux générations de « *Malgré-Nous* ».

Ce n'est que le dimanche 3 septembre 1922, au pied de la statue du « Poilu libérateur »<sup>202</sup> sur l'esplanade de Metz, que le drapeau tricolore fut remis à l'Association, par le préfet de la Moselle. L'association régénérée recrutera de façon bien plus large que son aînée. Jusqu'alors les adhésions étaient limitées aux trois départements annexés et l'association n'acceptait pas les anciens combattants naturalisés. Aujourd'hui comme hier, l'association reste intraitable sur « l'attitude française de ses ressortissants ». En effet, le recrutement se fait dans les termes suivants. Selon les statuts « Ne seront admis comme membres que ceux :

- qui sont originaires des provinces ci-devant annexées, nés de père et de mère remplissant eux-mêmes cette condition ;
- qui ont subi l'incorporation sous les drapeaux allemands ;
- qui sont partisans de l'ordre social basé sur le respect de la patrie française et des conditions de sa conservation.»<sup>203</sup>

Paul Durand écrira que « *Malgré-Nous* » n'avait cherché la présidence d'honneur de Maurice Barrès que lorsqu'elle est devenue autonome, suite aux diverses disputes avec les associations de mutilés strasbourgeoise et nancéienne. Il indique cependant que ce soutien resta secret jusqu'à sa renaissance en 1945 pour que la toute jeune association n'ait pas à faire face aux autonomistes lors de sa création. De même, il est dit dans le numéro spécial de *La Charte* que la participation plus qu'importante d'André Bellard dans « *Malgré-Nous* » avait été cachée puisqu'il n'était ni Lorrain ni soldat dans l'armée allemande durant la Grande Guerre. De plus il est une chose étonnante dans la création de cette association : l'homme qui lui donna son nom et rédigea ses statuts ne figure ni dans le comité de direction, ni dans la liste des membres de ce groupement. L'explication serait en fait très simple. La paternité de l'association aurait été

---

<sup>202</sup> Cette statue a été détruite par les Allemands en 1940 mais reconstruite par la suite. Elle porte aujourd'hui le nom de « Statue du Poilu ».

<sup>203</sup> Publication d'une partie des statuts dans *Le Lorrain*, n°131, 4 juin 1920.

dissimulée jusqu'en 1948. Pourtant, alors que les membres de l'AMC sont présents, André Bellard prend la parole le 27 juin 1920 lors d'une assemblée où Maurice Barrès est déjà cité comme Président d'honneur.<sup>204</sup> De plus, une lettre de Henri Pincemaille envoyée à André Bellard le 9 décembre 1921, dont l'entête porte le nom de *Malgré-Nous, Association des Mutilés et Soldats Lorrains*, nous permet de rattacher « physiquement » André Bellard à l'association. Le soutien accordé est fort et composé d'hommes politiques français reconnus tels que le général François de Maud'huy, Robert Schuman ou encore M. Liaudois, Président du *Poilu de France*, membre d'honneur de « *Malgré-Nous* ». Ce mouvement est aussi largement favorisé et encouragé par l'ensemble des journaux messins de langue française.

Leur but est désormais atteint, ils ont su se faire un nom car, dans toutes les manifestations patriotiques d'avant guerre et lors des Congrès des anciens combattants, les « *Malgré-Nous* » étaient toujours au premier rang. Cette association fut créée par des soldats, principalement des mutilés, qui pensaient que la Grande Guerre serait la dernière. Jamais, ils n'auraient pu imaginer que d'autres Mosellans verraient aussi leur jeunesse brisée par une machine de guerre encore plus terrible. Selon Charles Spitz<sup>205</sup>, l'association avait surtout un caractère d'amicale nettement orientée vers « le culte de l'idée française et du souvenir des disparus ». En effet, l'objet même de l'Association est de « réunir dans une grande famille ces Français de toujours » et de « signifier par leur profession de foi [d'] être français et [de] prendre parti pour leur seule Patrie, la France ». Pour eux, cette profession de foi se résume dans l'appellation « *Malgré-Nous* ».

---

<sup>204</sup> « Malgré Nous – Dimanche avait lieu, en la salle de « *La Lorraine Sportive* », la première réunion de « *Malgré Nous* » que nous avons annoncée. La jeune société recevait deux délégués de la première association des anciens combattants et mutilés de la région de l'Est (A.M.C.). [...] M. Pincemaille, qui répète que cette association n'a que pour objet la défense des intérêts des mutilés ; c'est pour mieux l'assurer et par les moyens les plus efficaces que l'affiliation à l'AMC a été réalisée grâce à la délicatesse des anciens poilus. Il les remercie encore ainsi que le gouvernement français et les personnalités qui ont honoré « *Malgré Nous* » de leurs encouragements : M. Maurice Barrès, président d'honneur ; MM. François de Maud'huy et Schuman. Puis il donne la parole à M. Bellard, ancien combattant de l'armée française, grand blessé, fixé parmi nous au berceau de sa famille. » *Le Lorrain*, n°156, 3 juillet 1920.

<sup>205</sup> Président de la seconde association.



## CHAPITRE III : LE STATUT PARTICULIER DES « *MALGRE-NOUS* », INCORPORES DE FORCE

INTRODUCTION

SITUATION DES INCORPORES DE FORCE EN 1945 EN MOSELLE

L'HOMME QUI FIT LE LIEN ENTRE DEUX GENERATIONS : PAUL DURAND

LA COMPOSITION DE L'ASSOCIATION « ACMNR »

ANALYSE DES STATUTS DE L'ASSOCIATION « ACMNR »

## **INTRODUCTION**

Il nous paraît nécessaire ici de revenir sur les événements dont l'existence même accablait des jeunes hommes et femmes du nom d'« Incorporés de Force dans l'armée allemande ». Sans cette situation d'annexion de fait, nous n'aurions parlé que de guerre qui reste un fléau réel et suffisant pour toute une nation. Nous reviendrons donc dans un premier temps sur les événements qui ont touchés de plein fouet la Moselle et les Mosellans. Puis nous verrons que l'Allemagne ne fera pas qu'outrepasser ses droits territoriaux mais qu'elle transgressera toutes les règles de guerre ainsi que les droits des personnes. C'est cette situation propre à l'Alsace et la Moselle qui donnera naissance au statut de « *Malgré-Nous* » et donc à la création de l'association qui en porte désormais le nom.

## **SITUATION DES INCORPORES DE FORCE EN 1945 EN MOSELLE**

Nous abordons ici successivement la naissance de l'incorporation de force comme conséquence de l'annexion de fait de l'Alsace-Moselle puis l'élargissement des conditions conduisant à ce statut de « incorporé de force ». Nous consacrons ensuite notre propos au refus de ce statut par les Mosellanes et Mosellans concernés par l'incorporation de force. Nous terminerons ce chapitre par l'analyse des incorporés de force et donc de leur spécificités.

### **L'annexion de fait : la naissance de l'incorporation de force**

#### **Installation de la situation illégale de l'annexion de fait**

L'armistice entre l'Allemagne et la France est signé le 22 juin 1940. Cet accord temporaire reste silencieux quant au sort des territoires perdus par l'Allemagne en 1918, c'est-à-dire l'Alsace et la Moselle<sup>206</sup>. Mais étant donné l'ampleur de l'avancée de l'armée allemande dans le territoire

---

<sup>206</sup> Cette convention reste muette sur le devenir de l'Alsace-Lorraine car Hitler estime que les clauses territoriales n'ont pas leur place dans une convention d'armistice et qu'elles doivent être réservées à un futur traité de paix. L'Alsace et la Moselle restent des régions françaises occupées par l'armée allemande comme tant d'autres en France.

Article 2 de la convention d'armistice « pour assurer la sécurité des intérêts allemands, le territoire français se trouvant

français, Adolphe Hitler décide de s'accaparer les trois départements français<sup>207</sup>, administrativement et politiquement.

Cette usurpation fut facilitée par l'absence de la population, situation créée par l'évacuation d'un grand nombre de communes dès le 1<sup>er</sup> septembre 1939. L'éviction complète de la souveraineté française s'acheva le 7 août 1940 avec la désignation d'une autorité administrative civile allemande et de son responsable. Celui qui détiendra désormais le pouvoir décisionnel en Moselle sera Joseph Bürckel, nommé chef de la *Zivilverwaltung*<sup>208</sup>, alors qu'il porte déjà le titre de *Reichsstatthalter*<sup>209</sup> du *Gau* de Sarre-Palatinat. Le 30 novembre 1940, les deux territoires (Alsace et Moselle) sont réunis pour former le « *Gau Westmark* »<sup>210</sup>.

C'est donc à partir de l'armistice que s'installe en Moselle la situation illégale dénommée « Annexion de fait » créée, à l'encontre de tout principe, par l'Allemagne nazie.

Pourtant l'annexion de fait ne devait pas se résumer à un simple changement d'autorité et à l'accaparement de quelques terres. Les Mosellans ne devront pas changer que de langue mais vont alors devoir subir une sévère « mise au pas » et une nazification à outrance. Par exemple, à partir du 28 septembre 1940, les noms de famille et les prénoms seront systématiquement germanisés. Pire encore, les personnes qualifiées « d'indésirables » seront chassées de leur terre natale et seront déplacées vers la France de l'Intérieur ou vers l'intérieur du *Reich*. Pour briser l'opposition de la population, les Allemands déportent, au début de l'année 1943, 30 000 Mosellans vers l'Autriche et la Roumanie<sup>211</sup> et en envoient 3 000 autres dans des camps de déportation. De nombreux patriotes furent ainsi enfermés dans la prison de Metz-Queuleu et près de 200 procès politiques seront intentés.

Seuls quelques responsables locaux et plus particulièrement les députés alsaciens, ont tenté de faire entendre leur colère. Maître Richard Lux<sup>212</sup> relate ce que Michel Walter<sup>213</sup>, alors

---

au nord et à l'ouest d'une ligne prédéfinie est occupé par les troupes allemandes »

Article 3 de la convention « dans toutes les parties de la France occupée, l'Allemagne exercera tous les pouvoirs de puissance occupante [...] Toutes les assurances sont données à la France qu'il lui sera accordée toutes facilités en vue de lui permettre d'exécuter, depuis Paris, l'administration du territoire occupé et non occupé »

<sup>207</sup> Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle.

<sup>208</sup> Administration civile et politique.

<sup>209</sup> Préfet.

<sup>210</sup> Marche de l'Ouest.

<sup>211</sup> Plus exactement, la Bucovine (ou *Bukovine*)

<sup>212</sup> Maître Lux a assuré la défense des « *Malgré-Nous* » impliqués dans le procès de Bordeaux.

Président du conseil de surveillance de la Caisse d'Épargne à Périgueux<sup>214</sup>, lui raconta en août 1940. Les députés projetaient de faire une intervention<sup>215</sup>, comme l'avaient fait leurs prédécesseurs lors de la signature du Traité de paix, le 10 mai 1871 incluant l'annexion des trois départements de l'est de la France à la Prusse. Pierre Laval, ancien Président du conseil, Ministre et député, en avait eu connaissance et soutenu par des hauts fonctionnaires de l'état, affirma la désapprobation de Philippe Pétain quant à la réalisation d'une telle action. En effet, selon lui, si les autorités allemandes apprenaient l'existence d'un mouvement hostile, cela aurait des conséquences néfastes pour l'armistice : la ligne de démarcation serait rompue et cela aboutirait à l'annexion totale de la France métropolitaine. Ils seraient alors responsables de cette catastrophe. Ils durent en finalité renoncer à leur désir de protestation<sup>216</sup> par crainte d'un danger plus grand encore.

### *Accélération de la nazification de l'espace mosellan : la précipitation de l'encadrement*

Les choses s'enchaînèrent alors très vite. Dans un premier temps, les jeunesses hitlériennes sont introduites en Marche occidentale, le 25 janvier 1941, puis sont rendues obligatoires, le 4 août 1942. Il faudra ensuite appartenir à une organisation national-socialiste sous peine d'être considéré comme un opposant à l'ordre nouveau et se voir condamner à la prison. Le NSKK<sup>217</sup>, corps motorisé, reste l'entité la moins politisée. Pour les plus jeunes, l'adhésion se fait en général par intermédiaire du collège ou du lycée. De nombreux « *Malgré-Nous* » expliquent qu'ils ont même été inscrits d'office par leur lycée mais qu'ils n'ont jamais réellement assistés aux réunions de la *Hitlerjugend*.

Joseph Bürckel voulut aller encore plus loin que ses collègues nazis Simon et Wagner en procédant à de vastes campagnes de « purification de la Moselle », en expulsant toutes les

---

<sup>213</sup> Michel Wagner était député de Haguenau, avant l'annexion.

<sup>214</sup> Périgueux fut la ville refuge de nombreux Alsaciens.

<sup>215</sup> Mengus Nicolas (dir.), « Comprendre... l'incorporation de force. Les jeunes d'Alsace et de Moselle dans l'armée allemande », numéro hors série de L'Ami Hebdo, hiver 2005.

<sup>216</sup> Ce récit fut confirmé lors d'une conférence à la bibliothèque de Marlenheim, par le Maire, ayant eu connaissance de ces événements par l'ancien député de Molsheim, M. Meck.

<sup>217</sup> *Nationalsozialisches Kraftfahrerkorps* : corps motorisé national-socialiste.

personnes réputées douteuses à l'extérieur du *Reich* : on parle ainsi de « l'expulsion des 100 000 ». Bien qu'elle soit assidûment mise en œuvre, l'expulsion protégera au final ces milliers de Mosellans du destin que connaîtront leurs frères « *Malgré-Nous* ». La population mosellane passera alors de 696 246 habitants au cours de l'année 1936 à seulement 411 170 en mai 1943<sup>218</sup>. Les expulsés quittent leur maison avec quasiment rien. Leurs meubles sont vendus aux enchères. Les Lorrains restés sur place achetèrent une grande partie des biens mis en vente pour que ces objets restent en Moselle, et qu'à leur retour, leurs propriétaires soient heureux, même si pour beaucoup ils ne retrouvèrent pas leur maison, au moins ils conservaient une partie de leurs souvenirs. Mais le retour se fit de manière brutale. Les « anges gardiens » furent perçus comme des voleurs et cette idée pleine de bonnes intentions attisa l'animosité préexistante entre les « restés » et les « rapatriés ». Certains parmi ces derniers se targueront du titre de « résistants » et s'octroieront même pour certains le droit de faire des reproches à ceux qui ne sont pas partis alors que même les rapports allemands montrent l'absence réelle de choix entre celui de partir ou celui de rester.

Lorsque cette politique d'expulsion se met en place, les représentants du Gouvernement français de Vichy décident enfin de réagir : c'est le cas du général Paul Doyen et de Pierre Laval. Même le maréchal Pétain interviendra dans un discours officiel, le 30 novembre 1940. Cette contestation vaudra au général Paul Doyen, chef de la délégation française auprès de la commission d'armistice, d'être relevé de ses fonctions à la demande des Allemands, le 31 janvier 1941, pour avoir « trop parlé ». Cet épisode montre bien que le gouvernement de Vichy n'avait aucun impact sur la politique menée par Adolf Hitler et que la situation tout comme la peur aurait rendu silencieux bon nombre de gouvernements : la France n'était pas vraiment en position pour discuter de son propre sort.

## **Du « Reichsarbeitsdienst » à l'incorporation de force dans la « Wehrmacht »**

### **Le « RAD », service national du travail allemand**

---

<sup>218</sup> Le Marec Gérard et Bernard, *Les années noires. La Moselle annexée par Hitler*, Metz, Editions Serpenoise, 1990, 320p, page 112.

L'introduction du « *RAD* » fut la deuxième étape, après la *Hitlerjugend*, du processus visant à transformer ces hommes en parfait nationaux-socialistes. Le service national du travail allemand, *Reichsarbeitsdienst* (RAD) est introduit en Moselle, le 23 avril 1941. Cette institution est alors la principale organisation paramilitaire en Allemagne. Auparavant, en février 1941, avait été mis en place un appel au volontariat qui resta sans réponse de la part des Mosellans. Dorénavant « toute femme ou tout homme habitant en Lorraine et ayant entre 17 ans révolus et 25 ans révolus peut être appelé à servir au profit du *Reichsarbeitsdienst* ».

On y inculque le concept d'une possible régénérescence par le travail : cette théorie implique que toute la jeunesse doit donc passer par l'école « formatrice » du travail. Le RAD trouve son origine dans le service d'entraide patriotique, né en Allemagne, au cours de la première guerre mondiale.

Cette première étape, le travail, n'est pourtant qu'un prétexte et non pas une finalité en soit, contrairement au Service du Travail Obligatoire (STO), qui est une réquisition de la population de la zone occupée, pour participer à l'effort de guerre, au profit de la puissance occupante. Le STO est de pratique courante en cas de guerre. La seconde étape concerne l'embrigadement qui prévaut sur la formation paramilitaire, appelée *Drill*. Le RAD est une organisation qui ne dépend ni du ministère du travail, ni de l'armée, mais directement du NSDAP<sup>219</sup>. Initialement, il dépendait du ministère de l'Intérieur mais disposait déjà d'une administration et d'une hiérarchie propre que dirigeait Konstantin Hierl<sup>220</sup>. Lors de la mise en place du *Reichsarbeitsdienst*, le gouvernement français de Vichy se contentera de protester secrètement, le 27 octobre 1941. La jeunesse mosellane refusera d'accepter sans rien dire cette décision parfaitement contraire à ses idéaux : elle protestera et refusera de se soumettre au conseil de révision. Cependant, les jeunes devront pourtant rapidement s'incliner face à la force de persuasion de l'occupant : cette expérience va progressivement devenir le lot commun de la plupart des jeunes Mosellans.

Le RAD est créé en Allemagne, par le régime nazi en 1935. Il concerne les hommes et les femmes d'un âge compris entre 17 et 25 ans et de toutes origines sociales confondues. Il consiste officiellement à faire des tâches d'intérêt général. Par ce biais, Adolph Hitler entend lutter contre le chômage, mais surtout, embrigader la jeunesse et mieux la préparer à la guerre, grâce à la gymnastique et aux exercices paramilitaires. Ainsi, pour la Marche de l'Ouest en période de

---

<sup>219</sup> Nationalsozialisches Deutsche Arbeitpartei : Parti National-Socialiste

<sup>220</sup> Konstantin Hierl (1875-1955), représentant de la haute administration nationale-socialiste. Il dirige le *Reichsarbeitsdienst* de 1935 à 1945.

guerre, sont concernés les filles nées entre 1923 et 1926 et les garçons nés entre 1920 et 1927. Après un passage devant le conseil de révision militaire, ils seront incorporés dans des centres. Des jeunes Mosellans partiront pour le RAD entre octobre 1941 et juillet 1944<sup>221</sup>. Ces classes d'âge, pour la population masculine, étaient, en effet, les seules qui n'avaient pas servi auparavant dans une unité de l'armée française, puisqu'elles étaient alors constituées d'individus encore trop jeunes pour combattre.

Les mairies doivent dresser au préalable une liste des jeunes gens incorporables. Une lettre recommandée leur est ensuite envoyée pour leur préciser leur date de passage devant le conseil de révision. La première série de conseils de révision démarre durant l'été 1941. En Moselle, le premier ordre d'appel arrive le 26 mai 1941, adressé à tous ceux qui sont nés entre 1920 et 1921, leur annonçant qu'ils devront quitter leur famille le 6 octobre 1941<sup>222</sup>. Le 13 octobre 1942, seront convoqués devant les conseils de révision les classes 1922, 1923 et 1924. Par la suite, deux contingents partiront chaque année. En général, les citadins servent dans les champs en été et les ruraux, dans les villes, en hiver. Il était prévu que les anciens prisonniers de guerre français ne soient pas incorporés mais, finalement, ils feront aussi partie de la longue liste des incorporables. Les personnes incorporées ne sont pas forcément de type germanique, certains sont polonais ou italiens voire même issus de la zone non occupée. Ils devaient normalement faire leur temps en territoire annexé comme, par exemple, au Luxembourg. Mais le souhait de Robert Wagner et de Joseph Bürckel était en priorité d'immerger les annexés de fait dans l'*AltReich* pour accélérer leur germanisation. Les recrues seront donc aussi réparties aux quatre coins du *Reich*.

D'un point de vue technique, le RAD est organisé en 30 *Arbeitsgaue*, 182 groupes et en 1 260 divisions. Les jeunes gens sont envoyés partout où ils sont nécessaires pour aider la population allemande. Dans chaque section sont répartis 214 hommes dirigés par un *Obertruppenführer*. Au bout de quelques jours, les recrues subissent, dans le cas des Alsaciens-Mosellans, la remise de l'insigne durant une cérémonie appelée *Einkleidung*. Durant cette dernière, ils devront prêter serment au Führer : tous jugent sans valeur un serment prêté sous la contrainte. Mais chacun sait bien que celui qui refuse de prêter serment connaîtra la mort ou la

---

<sup>221</sup> René Thiriet dans « *Les incorporés de force Alsaciens et Mosellans, ces méconnus* », La Charte, Organe de la Fédération Nationale André Maginot, 1985, numéro spécial, août-septembre, pages 36 et 37.

<sup>222</sup> Le 7 octobre 1941, selon ONAC.

déportation. On peut aussi constater qu'on parle déjà de ces hommes et femmes en termes de « soldat ».

Le plus souvent, il est interdit de parler alémanique ou francique car les Allemands pensent que c'est le particularisme régional qui fut l'un des facteurs de non-assimilation entre les années 1870 et 1918. Cet enrôlement sera donc particulièrement difficile pour les recrues exclusivement francophones appelées *Welsches*.

On y porte un uniforme couleur moutarde (brun-jaune), un écusson en forme de pelle entourée de deux gerbes de blé et on tient à la manière d'une arme une bêche avec laquelle on doit rendre les honneurs. Le RAD fait office d'école d'instruction. On y inculque les principes de l'armée dont le maniement des armes, suivait un lourd programme de gymnastique et faisait des travaux d'intérêt général, comme du terrassement ou l'entretien des routes. Comme à l'armée, on lève les couleurs chaque matin. Les tâches exécutées dans le cadre du RAD, en dehors du centre, se composent la plupart du temps, de travaux agricoles chez l'habitant allemand ou d'emplois d'auxiliaires de la *Wehrmacht*. Ces derniers consistent à creuser des fossés antichars ou encore à travailler dans des usines de production de munitions. Jules Dauendorffer<sup>223</sup> raconte qu'il travaillait sur un chantier extérieur. Il creusait des tranchées entre Sainte-Barbe (Hanseberg) et Gisingen en vue d'y construire une adduction d'eau potable, sous la pluie battante. On y subit aussi l'endoctrinement nazi composé, d'une part, de cours sur l'Histoire de l'Allemagne et, d'autre part, des cours d'éducation politique. On y apprend entre autre la biographie du Führer, des chants patriotiques allemands,... la germanisation devant permettre de souder les liens entre deux peuples. Les nuits étaient courtes suite aux alertes aériennes quasi-quotidiennes ce qui rendait la période passée au RAD particulièrement dangereuse et plutôt insoutenable.

La durée du RAD est fixée initialement à six mois mais lorsque le manque d'hommes se fit sentir sur les fronts, la période ne dura plus que 90 jours. Ce fût d'ailleurs le cas pour René Thiriet, l'un des membres de l'association des « *Malgré-Nous* », qui, étant de la classe 45<sup>224</sup>, ne fera que trois mois au *Reichsarbeitsdienst*.

---

<sup>223</sup> Dauendorffer Jules, *J'étais un Malgré-Nous*, Boulay-Oberdorff, publication à compte d'auteur, 1980, 412p.

<sup>224</sup> Classes 40 à 47, correspondant aux natifs de 1920 à 1927.



Dans le cas des femmes, sont généralement dispensées, les femmes mariées, les étudiantes et les femmes enceintes. Elles doivent aussi passer par le *Musterung*<sup>225</sup>. Elles sont réparties dans des sections de 41, 54 ou 81 femmes.

Elles sont placées comme « bonne » chez des particuliers, ou travaillent dans des exploitations agricoles, dans les transports, dans les usines de fabrication d'armement ou de produits chimiques, et dans les services de communication. Parfois, on leur attribue des travaux d'intérêt général identiques à ceux des hommes : creuser des tranchées, entretenir les routes, réaliser des déneigements, etc. Elles sont aussi envoyées directement sur le terrain, par exemple dans la *Kriegsmarine*, où elles effectuent des travaux dits de défense passive ou bien elles travaillent dans des unités de sous-marins. Elles doivent également porter l'uniforme, épinglé d'une broche avec un double épi croisé sur une croix gammée.

### *Vers l'incorporation de force*

Après l'échec de l'opération Barbarossa, l'armée allemande a réellement besoin d'un nouveau contingent d'hommes à envoyer au front. Dans un premier temps, elle fera appel aux volontaires. Une circulaire sera diffusée le 28 août 1941 autorisant la publicité pour le recrutement ainsi qu'une campagne par voie de presse et d'affiches : elle lance un appel aux classes 1900 et suivantes, à l'exclusion des anciens de l'armée française. Cette campagne de recrutement fut un total échec en Moselle tout comme en Alsace.

Pendant longtemps Joseph Bürckel continuera à affirmer que l'introduction du service militaire ne serait pas envisagée en Moselle tant que l'Allemagne et la France n'auront pas signé de traité de paix. Il avouera même que l'Allemagne serait en bien mauvaise posture si elle devait mobiliser les Mosellans<sup>226</sup>. Or, en automne 1941, il apparaît de manière flagrante que le temps de la *Blitzkrieg* est révolu pour l'Allemagne. La méfiance de l'*Oberkommando der Wehrmacht* (OKW)<sup>227</sup> est si forte à l'égard des soldats Lorrains<sup>228</sup>, qu'il refuse tout net l'incorporation de traitres potentiels. Cependant, le 28 mai 1942, le maréchal Keitel<sup>229</sup>, commandant en chef de la

---

<sup>225</sup> Conseil de révision.

<sup>226</sup> Burg Joseph, « *Malgré Nous et autres oubliés* », page 128.

<sup>227</sup> Haut commandement de l'armée allemande.

<sup>228</sup> Les Mosellans sont considérés par les Allemands, tout comme les Alsaciens, comme des gens peu fiables parce qu'ils ont souvent déserté leur poste pendant la grande guerre.

<sup>229</sup> Wilhelm Keitel (1882-1946), commandant des forces armées allemandes (OKW)

*Wehrmacht*, demande que soit impérativement trouvée une solution au manque de soldats sous peine de voir l'Allemagne reculer devant l'ennemi russe. Le 8 ou 9 août 1942, une réunion se tient au quartier général même d'Adolf Hitler, à Winnitza, en Ukraine : il y sera décidé d'imposer le service militaire dans l'armée allemande aux hommes des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, nés entre 1920 et 1924, n'ayant pas servi dans l'armée française et ayant reçu la nationalité allemande. Les autorités se mettent, par ailleurs, d'accord pour régler par ordonnance, l'attribution de la citoyenneté allemande aux incorporables d'Alsace, de Moselle ainsi que ceux du Luxembourg et de la Belgique. L'ordonnance sur la citoyenneté en Moselle paraît au journal officiel<sup>230</sup> du III<sup>ème</sup> Reich le 23 août 1942. Cette ordonnance décisive pour le sort des Mosellans sera promulguée le 29 août 1942 en Moselle.

Or, l'Allemagne, dans les deux cas abordés ci-dessus, n'est pas dans son droit. En effet, la Convention de La Haye de 1907<sup>231</sup>, interdit l'incorporation de force dans un pays occupé et la Convention de Genève de 1929<sup>232</sup>, protège les anciens militaires et les prisonniers de guerre. L'incorporation de volontaires étrangers dans la *Wehrmacht* peut se faire avec l'autorisation de l'autorité, en l'occurrence, Adolf Hitler, ce qui leur donne effectivement le droit d'obtenir la nationalité allemande. Mais il n'est, par contre, pas possible de recruter des gens ayant déjà servi dans une autre armée. Donc, cela écarte d'office le recrutement d'officiers et de réservistes. Le problème se pose pour tous les hommes de troupe qui ont certes servi mais ne font pas partie de l'armée de métier. Pendant longtemps le Reich a hésité mais, c'est devant l'insistance personnelle de Wagner, que l'option d'une incorporation des hommes des zones annexées a été envisagée.

A partir de l'été 1942, le RAD devient l'antichambre de la *Wehrmacht*. Le conseil de révision devient alors commun au RAD et à l'incorporation dans la *Wehrmacht*. Cela entraîne la diminution du temps passé au RAD de 6 à 3 mois, car le besoin d'hommes augmente de plus en plus rapidement, ainsi que la réduction du temps de latence entre la fin du RAD et l'incorporation effective dans la *Wehrmacht*.

L'Allemagne légalise l'incorporation de force des Mosellans dans l'armée allemande par l'ordonnance du 25 août 1942. Le soir du 29 août 1942, le *Gauleiter* Joseph Bürckel annonça solennellement la conscription à l'Hôtel des Mines de Metz et, par la même occasion, que,

---

<sup>230</sup> L'ordonnance a été publiée dans le *Verordnungsblatt* de Lorraine (Journal Officiel).

<sup>231</sup> Convention de la Haye, 18 octobre 1907, signée par tous les belligérants, protège le droit des gens.

<sup>232</sup> Convention de Genève du 27 juillet 1929, aborde le traitement des prisonniers de guerre.

désormais, tous les Mosellans sont considérés comme « dignes » de faire partie de la *Deutsche Volksgemeinschaft*<sup>233</sup>. En conclusion, il est décidé que le premier contingent partirait le 18 octobre 1942 et concernera les classes 1922, 1923 et 1924. Le 15 janvier 1943, seront ensuite incorporées les classes 1920 et 1921.

En droit international, les Mosellans restent français. Comment peuvent-ils être incorporés dans une armée étrangère et, de plus, dans une armée ennemie ? L'Allemagne ne peut pas annuler par une annexion « officielle » le droit de nationalité en vigueur depuis le Traité de Versailles. Et pourtant, tout se passe en silence, sauf pour les individus concernés. On ne connaît qu'une seule protestation française contre cette ordonnance illégale, celle ayant eu lieu lors de la réunion de la commission d'armistice du 4 septembre 1942... mais elle ne trouva pas un semblant d'écho auprès des autorités allemandes.

Par la suite, les critères liés à l'incorporation de force vont rapidement être étendus. Le 1<sup>er</sup> décembre 1942, paraît une instruction interdisant aux incorporés de combattre en France, aux Pays-Bas ou en Belgique. Dès le 5 décembre 1942, le port préalable de l'uniforme français ne sera déjà plus un obstacle à l'incorporation. Le 16 février 1943, l'incorporation sera étendue « aux jeunes gens d'appartenance allemande des classes 1914 et suivantes ».

Le 19 mai 1943, le maréchal Keitel, précise que le pourcentage d'incorporés<sup>234</sup> Alsaciens, Mosellans ou Luxembourgeois doit se situer entre 8% et 15% au maximum par groupement et être limité à 5% par unité de combat. Selon lui, cette restriction doit empêcher toute « concentration subversive ». Enfin, le 25 juin 1943, l'enrôlement de force est étendu aux Mosellans qui avaient combattu dans l'armée française en 1939-1940.

L'OKW fut obligé de prendre six ordonnances spéciales concernant les procédures et les peines à appliquer aux Alsaciens, Mosellans, Luxembourgeois et aux Belges<sup>235</sup>. De telles décisions montrent bien l'ampleur des problèmes posés par l'insubordination des Alsaciens-Mosellans bien décidés à ne pas se laisser faire par l'ennemi. Mais, malheureusement, ils finissent souvent par être pris dans l'engrenage du *Drill*<sup>236</sup>.

---

<sup>233</sup> Communauté du peuple allemand.

<sup>234</sup> Le Marec Gérard et Bernard, *Les années noires. La Moselle annexée par Hitler*, Metz, Editions Serpenoise, 1990, 320p.

<sup>235</sup> Les villages d'Eupen-Malmédy et de Saint-Vith.

<sup>236</sup> Entraînement extrêmement sévère, utilisé en Prusse par Frédéric II qui consiste en la répétition acharnée d'exercices brutissants.

Selon Gérard et Bernard Le Marec<sup>237</sup>, il y eut 22 000 demandes de certificat d'incorporation de force, chiffre qui comprend aussi les demandes formulées par les ayants droit. 12 000 ne sont pas rentrés : le 1<sup>er</sup> mars 1948, on était encore dans l'ignorance concernant le sort de 3801 Mosellans<sup>238</sup>. Le 1<sup>er</sup> juin 1944, l'armée allemande était à la recherche de 3000 Mosellans et 1 075 avaient échoué dans leur tentative d'échapper à l'incorporation de force. Donc, ils évaluent le nombre de « *Malgré-Nous* » à 25 000, (22 000 demandes auxquelles s'ajoutent 3 000 femmes).

Selon ces auteurs, les Mosellans bénéficient d'une situation « privilégiée » par rapport à l'Alsace. En effet, seules 14 classes (celles de 1914 à 1928) ont été mobilisées en Moselle contre 20 en Alsace (1908 à 1928) entre le 19 octobre 1942 et la fin 1944. Environ 8,3% de la population mosellane a ainsi été incorporée. S'ils avaient été incorporés sur les mêmes critères que les Alsaciens, 60 000 Mosellans seraient alors partis combattre dans l'armée allemande (soit environ 14,5% de la population) contre 30 000, chiffre avancé aujourd'hui.

En Moselle, on parle moins le dialecte alémanique qu'en Alsace. On est donc moins proche du critère de « germanité » souhaité par les autorités allemandes, ce qui peut expliquer un plus grand nombre d'expulsions en Moselle. De plus, comme nous l'avons dit précédemment, Joseph Bürckel était plus enclin à expulser que Robert Wagner : « Il faut germaniser les futurs annexés et veiller que leur nombre ne dépasse pas le tiers du territoire dont ils feront partie »<sup>239</sup>. Enfin, la frontière avec la France est plus proche et plus facile d'accès alors que les Alsaciens pouvaient passer par les Vosges d'accès plus difficile, pour accéder à la Suisse ou au Territoire de Belfort.

La grande majorité des jeunes Mosellans est incorporée dans le *Wehrkreis I* de Prusse<sup>240</sup> soit la zone la plus proche du front russe<sup>241</sup>. L'armée allemande ne donne pas de permission aux enrôlés de force pour rejoindre leur famille. Cependant une permission de convalescence semble toutefois être plus facilement accordée. Le courrier mosellan ne subit pas une censure spéciale comme on peut s'en rendre compte dans cet extrait d'une lettre d'un « *Malgré-Nous* » du 27 mai

---

<sup>237</sup> Le Marec Gérard et Bernard, *Les années noires. La Moselle annexée par Hitler*, Metz, Editions Serpenoise, 1990, 320p.

<sup>238</sup> En effet, aujourd'hui, on trouve plutôt le chiffre de 8 000 absents.

<sup>239</sup> Annéser Jules, *Vautours sur la Lorraine*, Metz, Editions le Lorrain, 1948, 120 pages. « Plan de germanisation, lettre à Adolf Hitler datée du 15 juin 1940, Neustadt an der Weinstrasse, Palatinat ».

<sup>240</sup> 1<sup>ère</sup> région militaire allemande.

<sup>241</sup> On retrouve dans les manuels les chiffres de 80% à 90%.

1943 écrite en Russie : « Dire qu'il faut oublier son pays pour servir ces bandits »<sup>242</sup>. Il est certain que les allemands n'auraient pas laissé passer de tels propos.

Le 1<sup>er</sup> juin 1943, arrive l'ordre du ministère de l'Intérieur de remplacer dans la FLAK<sup>243</sup> les 120 000 jeunes hommes partis pour le front russe. Sont concernés les garçons des classes 1926, 1927 et 1928. On retrouve les *Luftwaffenhelfer*<sup>244</sup> souvent en Sarre ou dans le Palatinat et dans la défense de la Moselle, par exemple, au crassier de Rombas ou encore à l'usine d'Hagondange. Comme les militaires, ils doivent prêter serment bien qu'ils ne soient pas des soldats. Ils arborent le triangle noir de la HJ sur la poitrine mais dans le sens inverse pour y mettre l'aigle de la *Luftwaffe*. Ils participent avant tout à l'effort de guerre.

Le *Krieghilfsdienst* est la naissance du soldat au féminin. Il consiste à réaliser, après les six mois de RAD, six mois de service auxiliaire. Le 16 août 1942, 3000 Mosellanes sont affectées à une unité de la *Wehrmacht*, de la *Luftwaffe* ou de la *Kriegsmarine* mais également à des postes de travail dans des usines de munition ou encore à la défense antiaérienne (FLAK), aux transports, dans les hôpitaux, dans des services administratifs. Le 8 avril 1944, le gouvernement d'Adolph HITLER décide de porter le RAD – KHD<sup>245</sup> de 12 à 14 mois pour pallier les pertes allemandes importantes subies sur le front russe. « Les femmes sont partout où il manque de la main d'œuvre, partout où il manque les hommes partis au front, laissant vacants des postes de travail vitaux pour l'armée allemande »<sup>246</sup>. Marie-Thérèse Petitjean est engagée dans la FLAK, et prend place derrière les projecteurs comme nombre de ses camarades, alors que les hommes sont derrière les canons. La différence, c'est que les projecteurs sont bien en vue alors que les canons, eux, sont cachés dans la forêt.

---

<sup>242</sup> Le Marec Gérard et Bernard, *Les années noires*, *Op. Cit.*, page 190.

<sup>243</sup> *Flieger Abwehr Kanone* : DCA, défense antiaérienne.

<sup>244</sup> Communément appelé *Flakhelfer* : écoliers-soldats. Mis en place avec « le déploiement de la jeunesse pour soutenir l'effort de guerre au côté de l'armée de l'air ».

<sup>245</sup> *Krieghilfsdienst* : Service auxiliaire de guerre.

<sup>246</sup> Barbier Nina, *Malgré-Elles*, *Op. Cit.*, p49. Témoignage de Marie-Thérèse Petitjean.

## Le refus de l'incorporation de force

### *La décision de refuser l'incorporation de force*

Le discours de Joseph Bürckel, à l'Hôtel des Mines, à Metz, le 31 juillet 1941, fait le constat qu'un petit nombre de jeunes appelés ont passé la frontière. A cela, il ajoute que « si ces jeunes sont revenus pour le 15 août, le déplacement des parents vers l'intérieur du Reich n'aura pas lieu ». Il précise qu'« à la frontière ne peuvent habiter que des gens politiquement sûrs ; c'est pourquoi toute la famille de ces fugitifs sera dorénavant déplacée dans le *Reich* ». Dès le mois d'août 1941, des mesures draconiennes seront prises à l'encontre des insoumis et de leurs familles.

Mais lorsque Joseph Bürckel annonça le 29 août 1942<sup>247</sup> que le service militaire dans la *Wehrmacht* devenait obligatoire en Moselle. Il justifia cette décision ainsi : « Les mêmes devoirs pour les mêmes droits ». Au lendemain de cette annonce, la population demanda massivement à quitter le sol mosellan. Deux jours plus tard, leur demande était annulée par Berlin. Il ne leur restait que deux issues : la déportation de famille entière vers la Pologne, la Prusse Orientale ou la Silésie ou alors la soumission. Les journaux français tels que *le Petit Parisien* ou encore *le Matin*, vinrent immortaliser ce moment et ont titré abusivement leur article « Les lorrains se présentent pour signer leur soumission au Führer ». Ainsi la France pouvait prendre les Lorrains pour des poltrons ou pire pour des Allemands.

La loi du 1<sup>er</sup> octobre 1943 sur les obligations militaires indique dans son article 3 que « toute personne ayant connaissance d'un projet de désertion ou tendant à se dérober aux obligations militaires ou à celles du RAD, et qui n'en avise pas immédiatement les autorités politiques les plus proches, sera punie par le *Sondergericht*<sup>248</sup> d'emprisonnement ou de réclusion. ». Cela signifie que sont concernées les familles des appelés insoumis mais aussi les amis, les voisins,... et qu'ils seront déplacés, par exemple, dans les Sudètes ou en Pologne. Pour marquer les esprits, les Allemands n'hésitaient pas à faire des exemples en fusillant les évadés. Les journaux servaient de relais en relatant les pendaisons et les exécutions. Comment ne pas avoir peur, si ce n'est pour sa vie, pour celle des siens.

---

<sup>247</sup> Dans les ouvrages, on retrouve aussi la date du 31 août 1942.

<sup>248</sup> Tribunaux spéciaux.

Nous donnerons en exemple, ce qui est arrivé à Longeville-lès-Saint-Avold, le 3 juin 1943 où une compagnie de *Waffen SS* avait reçu l'ordre d'arrêter tous les maquisards réfractaires et les déserteurs de la *Wehrmacht* et qui, en cas de résistance, devait incendier toute l'agglomération. Une à une, les maisons furent fouillées : quelques maquisards furent trouvés dans leur cachette et ceux qui demeuraient introuvables furent remplacés par des membres de leur famille. Ainsi 90 familles furent déportées. Il y eut 7 exécutions et 110 arrestations suivies de déportations de personnes dont un grand nombre ne revint jamais.

Si les Mosellans doivent accepter leur sort, ils ne sont pas prêts à se soumettre de bonne grâce à l'enrôlement de force. La résistance sera essentiellement individuelle et se fait selon les circonstances et les opportunités. Les premières évasions ont lieu dès 1941. Le RAD n'est pas accepté facilement par les Mosellans. Par exemple, à Sarreguemines, le 26 juillet 1941, sur 169 appelés seul 21 se présentent le jour de la convocation. De même à Longeville-lès-Saint-Avold, pour les classes 1914 à 1927, on dénombre 202 incorporables : on recense 82 conscrits, 21 évadés, 45 insoumis et 54 personnes ayant passé la frontière pour la France de l'intérieur.<sup>249</sup>

On note, au fil des témoignages, la participation d'aide extérieure : un frère, un ami ou encore un voisin. Mais, dans certains cas, ce sont bien des résistants restés inconnus et dont le rôle fut toutefois prépondérant. Tout d'abord, il y a la complaisance de certains médecins soit lors du conseil de révision, soit lorsque le futur enrôlé fournit l'ordonnance affirmant une maladie quelconque permettant d'échapper à l'incorporation. Mais il y a aussi les médecins courageux, comme le Docteur Friederich, un chirurgien connu pour avoir pratiqué de nombreuses appendicectomies dites « bleu-blanc-rouge », qui permettaient si ce n'est d'éviter de partir, du moins, de retarder le départ. Pour ne pas partir, tout est bon. Toutes les « pratiques » permettaient d'éviter le RAD ou de ne pas partir au front mais ont marqué à vie celui qui en a fait l'expérience. Certaines de ces mutilations ont d'ailleurs entraîné de lourds handicaps.

Parmi les cas d'insoumissions, on retrouve aussi le refus de signature du certificat d'aryanité. Pour cela, on encourt un transfert au camp de Schirmeck jusqu'à signature. Il existe des communes en Moselle où des classes d'âge entières se volatilèrent. On s'évade soit seul, soit grâce à des filières. Pour la Moselle, on peut citer, par exemple, les passeurs de Sarrebourg-Saint-Quirin, du Reithal, de Lorquin ou encore de Rombas.

---

<sup>249</sup> *Bulletin de l'ACMNR*, n°77, 1994, p7.

Beaucoup d'entre eux, après leur évasion, s'engagèrent dans l'armée d'Armistice où la proportion d'Alsacien-Mosellans a atteint 35 à 40 %<sup>250</sup>. Après le débarquement en juin 1944, de nombreux appelés restent cachés chez leurs parents ou dans de petits maquis locaux.

Le 6 septembre 1944, est promulguée l'interdiction de toute permission à destination de la Moselle. Les autorités allemandes distribuent même des primes pour l'arrestation des déserteurs. Le point culminant des évasions est atteint en 1944 d'autant que d'intenses propagandes de « désertion » sont initiées par l'Armée Rouge. On voit souvent dans les rues de Moselle des manifestations de patriotisme français. Par exemple, le 25 mars 1943, les jeunes gens de Distroff, dirigés par les Allemands sur Thionville en vue de leur incorporation, chantèrent « la Marseillaise » tout le long du chemin ou bien encore, le 25 juin 1943, 1250 recrues provoquent de violentes bagarres à Sarreguemines. L'évènement le plus connu en Moselle reste celui du 18 février 1943. Le départ des Mosellans pour le RAD se transformera en une mutinerie : dans le train de Sarrebourg à Sarreguemines, ils détruiront ainsi plus de 60 fenêtres, les portes bagages et les sièges. Les 7 appelés considérés comme responsables seront confiés à la Gestapo.

Alors, René Thiriet<sup>251</sup> répond à ceux qui, aujourd'hui encore, disent « ils n'avaient qu'à s'évader », qu' « il fallait pouvoir s'évader,... ce qui n'était pas si simple ! ». L'incorporation de force est pour eux un cas de conscience : l'ordonnance provoque assurément une sensation de mal être psychologique mais affecte aussi leur apparence : « endosser un uniforme étranger pour combattre contre sa patrie est moralement inacceptable..., l'honneur sali par les vêtements allemands » explique Ochs Eugène<sup>252</sup>.

Certaines familles persuadaient leurs enfants de renoncer à leur projet d'évasion car s'ils se faisaient prendre les conséquences seraient alors bien trop dramatiques. Mais l'évasion est une obsession, c'est leur dernière chance de sauver leur honneur et leur vie. Passer dans le camp russe était la solution la moins envisagée parce que les Russes étaient perçus comme des gens peu instruits, au contraire des Américains ou des Anglais.

---

<sup>250</sup> Office National des Anciens Combattants (ONAC) de la Moselle, « *L'incorporation de force en Moselle. Les Malgré-Nous, une jeunesse sacrifiée* », Metz, Point d'impression de l'Armée de Terre de Metz, 2006.

<sup>251</sup> René Thiriet dans « *Les incorporés de force Alsaciens et Mosellans, ces méconnus* », La Charte, Organe de la Fédération Nationale André Maginot, 1985, numéro spécial, août-septembre, pages 36 et 37. Membre de l'ACMNR.

<sup>252</sup> Ochs Eugène, *Pardon sans oubli*, Éditions du DNA, 1968, p 48.



## *Le traitement des incorporés de force par les Alliés*

Les enrôlés de force seront, durant toute la guerre, traités en ennemi. En effet, « désertre » au front comportait moins de risques que de se rendre aux maquisards ou aux Américains. Chassés par les troupes du général Patton, puisque assimilés aux Allemands, ils seront enfermés aux camps de La Flèche et de Cherbourg et ne seront libérés qu'après mars 1945.

Mais, sur le front russe, les « *Malgré-Nous* » étaient souvent confondus avec les LVF<sup>253</sup>. De toute façon, Allemands, LVF ou incorporés de force, tous finiraient par être enfermés dans un camp. Les « *Malgré-Nous* » avaient peur qu'ils ne fassent pas la différence entre la situation des incorporés de force et les Allemands. Ce doute s'est révélé être fondé : ils ont le plus souvent été accueillis par des coups, des séjours prolongés dans des caves, dans un dépouillement complet. Arrivés à Tambov, ils se sont demandé s'ils n'avaient pas signé leur arrêt de mort. Les soviétiques avaient même imaginé faire d'eux une armée de prisonniers mais cela semblait trop dangereux car ils auraient pu repasser dans les lignes ennemies. Il semble logique, qu'après la guerre, l'idéologie marxiste soit bannie de l'Association.

Tambov, c'est là que, par décision de Moscou, on décida de regrouper les Français à partir de l'été 1943. On estime que, entre octobre 1943 et juillet 1945, 9 000 à 10 000 Français y ont laissé la vie. On parlait même de 100 décès par jour entre Noël et Nouvel An 1943<sup>254</sup>. On dénombre au moins 3 500 morts pendant l'hiver 1944-1945. On pense que 20 000 Alsaciens-Mosellans ont séjourné<sup>255</sup> à Tambov. Pour les « *Malgré-Nous* », ce camp est synonyme de trahison, d'incompréhension, de souffrance et de mort. Il est une conséquence directe du crime de guerre qu'est l'Incorporation de Force, alors qu'il était pourtant sous l'autorité de leurs Alliés.

Dès l'hiver 1943-1944, le ministère de l'intérieur réfléchissait déjà à un possible rapatriement des soldats de nationalité française. Il fallut attendre le 7 juillet 1944 et l'intervention du général Petit, pour obtenir la libération des 1 500 Alsaciens-Mosellans de Tambov, qui devront par la suite rejoindre l'Afrique du Nord. Après cette date, les Russes

---

<sup>253</sup> Légion des Volontaires Français contre le bolchévisme (LVF). Ils combattent du côté des allemands. On y trouve un certain nombre de collaborationnistes.

<sup>254</sup> Burg Joseph, « *Malgré Nous et autres oubliés* », page 153.

<sup>255</sup> Mengus Nicolas (dir.), *Comprendre ... l'incorporation de force. Les jeunes d'Alsace et de Moselle dans l'armée allemande*, numéro hors série de L'Ami Hebdo, hiver 2005.

refuseront de libérer d'autres prisonniers. Il faudra attendre le 31 mai 1945 pour voir partir le deuxième contingent de Russie. Puis, d'autres lui succéderont tout de même. Un accord franco-soviétique n'interviendra pourtant que le 29 juin 1945 où il sera noté que « tous les citoyens des parties contractantes sont sujets à rapatriement, y compris les criminels de guerre ». La France ne voulait pas discréditer son allié, l'URSS. Pendant longtemps, on ne voulut pas admettre l'existence de camps russes, cela n'était possible que chez les Allemands. Gérard Le Marec<sup>256</sup> évoque pourtant l'existence de 100 000 morts français enterrés dans les fosses communes des camps russes.

On dénombre entre octobre et novembre 1945, 13 655 rapatriés dont 12 050 de Russie, puis de décembre 1945 à février 1946, 1 772 dont 1 108 de Russie. Mais de nombreux « *Malgré-Nous* » restent enterrés dans les fosses communes russes.

Après la guerre, ils seront détenus dans bien d'autres camps, par exemple, à Butner aux États-Unis, en Yougoslavie ou en Italie, mais aussi à Boulay en Moselle. En décembre 1946, 15 Alsaciens-Mosellans se trouvent encore enfermés à Novosibirsk<sup>257</sup>.

### ***Le rapatriement des « non-rentrés »***

Le 21 février 1947, François Mitterrand, alors Ministre des Anciens Combattants, crée une commission du rapatriement tardif. Elle regroupe les organismes s'occupant de la question du rapatriement des Alsaciens-Mosellans. Y siègent de manière permanente les Présidents des diverses associations nouvellement créées, défendant les droits des Incorporés de force. En mars 1947, des listes de noms sont envoyées au gouvernement français, notamment le « répertoire Keller » établi en 1945 puis remises à jour en 1946 (et ensuite en 1949). Ces listes, établies par les maires des communes d'Alsace et de Moselle, furent, au préalable, emmenées à Moscou par le général Keller.

En juin 1947, les recherches seront facilitées par la mise en place d'un fichier national des « non-rentrés » et la diffusion d'annonces sur les radios étrangères, par exemple à Berlin ou encore à Moscou. On se sert des renseignements obtenus grâce aux derniers envois des cartes Croix-Rouge ou des derniers signalements donnés par les rapatriés.

---

<sup>256</sup> Le Marec Gérard et Bernard, *Les années noires. La Moselle annexée par Hitler*, Metz, Editions Serpenoise, 1990, 320p.

<sup>257</sup> Ville de Sibérie, actuellement, Fédération de Russie.

Les archives de recrutement de l'armée allemande n'existent plus pour la période, mais la WAST centralise à Berlin, depuis 1939, tous les renseignements concernant les militaires de l'armée allemande. On peut donc y trouver les informations sur les différentes affectations des « *Malgré-Nous* », ainsi que leur dernière position.

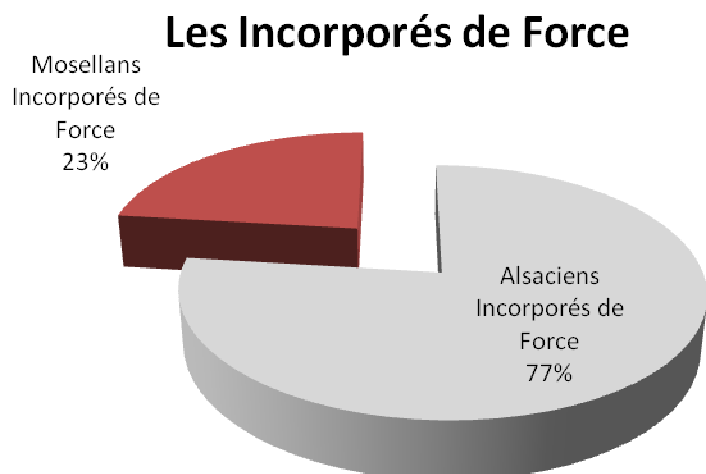
Après avoir été abandonnés aux mains des Allemands par leur gouvernement et avoir servi de chair à canon pour défendre leur propre ennemi, ils durent affronter l'ignorance de leurs alliés et l'incompréhension de leurs compatriotes. Que faire après cette guerre ? Comment faire comprendre au reste du monde qu'ils n'étaient pas volontaires pour combattre aux côtés des Allemands ? Comment les a-t-on considérés ?

### *La situation spécifique des Incorporés de Force.*

Il y a eu 14 classes d'incorporés en Moselle, celles des personnes nées de 1914 à 1928 et 20 classes en Alsace, celles nées entre 1908 et 1928. Au total, 130 000 jeunes ont été incorporés de force : 64 000 pour le Bas-Rhin, 36 000 pour le Haut-Rhin et 30 000 pour la Moselle. Mais ce sont aussi 30 000 à 40 000 morts aux combats, 12 000 disparus dans les camps soviétiques et 30 000 blessés ou invalides. Ces chiffres doivent être proches de la réalité si l'on s'en réfère à une note de l'ADEF en 1955<sup>258</sup> qui décompte 129 979 Français dont 38 221 Haut-rhinois, 61 758 Bas-rhinois et environ 30 000 Mosellans.

---

<sup>258</sup> Archives de l'ADEF du Bas-Rhin, dossier numéro 4 du rapatriement, datée de juillet 1955




---

**FIGURE 13 : ORIGINE TERRITORIALE DES INCORPORES DE FORCE**

COMMENTAIRE :

Parmi les 130 000 incorporés de force d'Alsace-Moselle, 30 000 environ sont d'origine mosellane.

Entre mai 1945 et mars 1946, le Ministre des anciens combattants estime dans son rapport de 1954<sup>259</sup> que « 92 500 Alsaciens et Mosellans sont rentrés dans leur foyers ». Les chiffres divergent suivant les sources utilisées et sont souvent un peu surévalués.

Pour les Incorporés de Force, le retour est considéré comme une grande période de joie. Ils ont en effet la conviction d'être restés français de cœur et d'âme. Les « *Malgré-Nous* » voudront rappeler sans cesse à la France entière combien les Incorporés de Force restaient attachés à leur patrie. Mais un certain sentiment de culpabilité, de démoralisation voire de honte d'avoir servi sous le drapeau allemand les hante. Tous voudraient pouvoir tout oublier : « chaque revenant qui promène son crâne tondu à travers le village paternel rouvre les blessures saignantes, qui ne peuvent cicatriser »<sup>260</sup>. Mais le « *Malgré-Nous* » souhaitait consoler une foule « de cœur en détresse » et « défilier derrière nos drapeaux, non pas pour manifester, mais pour témoigner de [leur]<sup>261</sup> existence ». Eugène Riedweg<sup>262</sup> insiste sur ce malaise et sur le besoin de devoir se faire

---

<sup>259</sup> Ministre des Anciens Combattants : André Mutter du 28/6/1953 au 19/6/1954

<sup>260</sup> Bulletin de l'association « Anciens combattants, « Malgré-Nous » et Réfractaires » (ACMNR), n°4, 1946.

<sup>261</sup> « Notre » dans le texte.

« une nouvelle place » dans leur propre pays. Ils auront d'ailleurs pendant très longtemps beaucoup de mal à évoquer cette période de leur vie. Nombre d'entre eux s'engageront après la Seconde Guerre mondiale dans une carrière militaire dans l'armée française comme pour « expier un péché mortel ».

### *L'après guerre, un climat insupportable*

Dans les années 50, prédomine un sentiment antigermanique, additionné d'une atmosphère qui ne célébrait que les héros et les résistants-patriotes. Madeleine Lemoine<sup>263</sup> écrira dans son témoignage « le climat du début de la libération était aussi pénible que le climat hitlérien ». Ils doivent faire face au manque de compréhension de cette France non-annexée. Ils vont souffrir « de n'être ni tout à fait français, ni tout à fait Allemand ». Ils subissent enfin, l'oubli et le désintéressement de la France.<sup>264</sup>

### *Une situation sans évidence*

La situation est nouvelle par rapport à ceux qui avaient été incorporés durant la Première Guerre mondiale : il y a en effet un problème de perception de leur histoire par eux-mêmes et par la société. Pendant la Grande Guerre, la France avait pour but de reprendre ce territoire perdu et se sentait « coupable » d'avoir laissé ses propres citoyens combattre dans l'armée du *Kaiser*. Dans le cas des « *Malgré-Nous* » incorporés de force, on leur demande de justifier leurs comportements face à une population qui n'a pas été émue par leur situation pendant la guerre.

Leur cas est unique et aucun point de comparaison n'est possible avec des faits similaires. Ils manquent totalement de repères : comment expliquer quelque chose qu'ils ont du mal à comprendre eux-mêmes ? Ce devait être au gouvernement français d'expliquer ce qui s'est passé. L'absence d'intervention du gouvernement pour protéger ces « *Malgré-Nous* » des insultes de leurs compatriotes a notoirement contribué à l'incompréhension de la majeure partie de la population, beaucoup les considérant comme des traîtres à la patrie.

---

<sup>262</sup> Riedweg Eugène, Les « Malgré-Nous », Histoire de l'incorporation de force des Alsaciens Mosellans dans l'armée allemande, Mulhouse, Editions du Rhin, 1995, 303p.

<sup>263</sup> Lemoine Madeleine, *Les obscurs de la drôle de guerre*, Paris, La pensée universelle, 1978, 129 p.

<sup>264</sup> Cf. l'étude de « *L'incorporé de force d'Alsace-Moselle* » de Wahl Alfred, Analyse de récits de guerre.

Les Alsaciens-Mosellans de la Première et de la Seconde Guerre mondiale ont en commun d'avoir été incorporés dans l'armée allemande. Mais ensuite la situation diverge complètement. Pendant la Grande Guerre, la Moselle était allemande : 380 000 Alsaciens et Mosellans ont été mobilisés, 50 000 tués, 150 000 blessés et 29 000 faits prisonniers<sup>265</sup>. En 1942, par contre, la Moselle était française.

Il faut alors faire la différence entre l'« incorporation de force » et l'« incorporation ». Aucune des clauses de l'armistice du 22 juin 1940 ne stipulait le rattachement de l'Alsace et de la Moselle au *Reich* d'où l'expression de « annexion de fait ». Cette annexion ne sera jamais annoncée officiellement par l'Allemagne, ni acceptée par le gouvernement français. Une proclamation officielle était prévue pour le 7 août 1940 lors de l'installation de l'administration civile allemande en Alsace. Mais Joseph Wagner se heurta au refus de l'administration centrale du *Reich* qui s'y opposa pour préserver les relations entre l'Allemagne et la France<sup>266</sup>.

Dans le cas des Alsaciens et des Mosellans de la Seconde Guerre mondiale, ces hommes sont français et c'est leur incorporation dans l'armée allemande qui leur donne « droit » à la nationalité allemande. En effet, elle « sera acquise de plein droit par ceux des Alsaciens, des « Lorrains » ou des Luxembourgeois, de souche allemande qui sont ou seront mobilisés dans la *Wehrmacht* ou les *Waffen SS* »<sup>267</sup>. Dans la réalité, l'armée allemande ne les a jamais considérés comme tels. Cette attribution de la nationalité allemande était une simple excuse pour pouvoir augmenter « légalement » son contingent militaire.

Par exemple, dans leur livret militaire individuel<sup>268</sup>, on ne lisait jamais dans la section nationalité « *Deutsch* » mais « *Volksdeutsche* »<sup>269</sup>, « *Volksdeutsche-Lothringer* » ou « *Beutedeutsche* »<sup>270</sup>.

Leurs sentiments sont mitigés au sortir de la guerre. Les Russes les ont traités comme des Allemands c'est-à-dire en criminel de guerre. Ils se sentent trahis par la France Libre et utilisés

---

<sup>265</sup> Chiffres annoncés par Eugène Riedweg, *Les Malgré-Nous, Op. Cit.*, page 12.

<sup>266</sup> Nonnenmacher Georges-Gilbert, *La Grande Honte*, Colmar, ADEIF du Haut-Rhin, 2<sup>ème</sup> Edition, 1966, page 50. Il n'est pas précisé si cette déclaration était aussi prévue en Moselle.

<sup>267</sup> Nonnenmacher Georges-Gilbert, *La Grande Honte, Op. Cit.*, page 61.

<sup>268</sup> Soldbuch.

<sup>269</sup> Personne d'origine ethnique allemande, « allemand par le peuple », ayant donc une connotation raciale et faisant référence au droit du sang.

<sup>270</sup> En allemand, « butin de guerre ».

comme monnaie d'échange dans les négociations diplomatiques. Certains Incorporés de Force diront même que l'intervention de dirigeants communistes français aurait sciemment conduit à retarder leur retour, tant le témoignage de leur expérience ternirait l'image de l'Union Soviétique.

Pourquoi avoir attendu si longtemps pour témoigner ? Certains craignaient, qu'un jour, ils ne subissent des représailles. Paul Durand raconte : « il n'y a eu que brimades et persécutions pour les « *Müss Preussen* » que nous étions ». Leurs expériences les ont conduits, pour la plupart, au pacifisme et à des convictions démocrates, chrétiennes ou gaullistes. Ils sont aussi très heureux de la réconciliation franco-allemande.

Pendant et après la guerre, ils ont été confrontés à la honte et au déshonneur. Jules Dauendorffer<sup>271</sup> raconte dans son ouvrage autobiographique que son supérieur, qui l'avait pris en amitié, lui avait proposé d'intégrer l'école d'officier allemande. Ainsi pour éviter une situation embarrassante, il lui répondit : « En tant que Lorrain, je suis incorporé de force dans l'armée allemande. Je me considère comme citoyen français. Et, en tant que français, je n'ai pas le droit, ni le désir surtout, de revêtir l'uniforme d'officier de la Wehrmacht ! » De même, à Tambov, ils se retrouveront mélangés avec leurs anciens supérieurs allemands. De plus, on leur fera signer une déclaration intitulée « *Prisoner of War* » et cette inscription sera aussi inscrite sur leurs vêtements<sup>272</sup> : cette situation est on ne peut plus claire et sans interprétation possible.

Après leur rapatriement, ils seront encore confrontés à des situations particulièrement difficiles. Nous pouvons citer ici le témoignage de Léon Betting, né le 30 avril 1923, à Kappelkingen (57). Après avoir dû combattre dans l'armée allemande et été incarcéré au camp de Tambov, il choisit de combattre sous l'uniforme américain. Le 7 octobre 1945, lors des douches au centre de rapatriement d'Altkirch, des personnes du centre en ont profité pour prendre sa tenue US. Au lieu de leur donner des vêtements civils, ils avaient décidé de les renvoyer chez eux dans un uniforme de la *Kriegsmarine*. Après les avoir laissé guérir leur cœur au côté des Alliés, on les oblige à rentrer chez eux sous l'uniforme « de la honte »<sup>273</sup>.

A leur retour, leurs sentiments seront partagés entre la joie, la tristesse et le dégoût. Nous ne pouvons cependant pas généraliser leur comportement face à la société. Pourtant, ils se

---

<sup>271</sup> Dauendorffer Jules, *J'étais un Malgré-Nous*, Boulay-Oberdorff, publication à compte d'auteur, 1980, 412p.

<sup>272</sup> Burg Joseph, « *Malgré-Nous et autres oubliés* », Cf. le témoignage de Raymond Bondé, page 229.

<sup>273</sup> Ibidem, page 160.

sentent détestés par les Français pour avoir porté l'uniforme allemand et détestés par les Allemands pour n'avoir pas combattu avec assez d'enthousiasme.

Les « *Malgré-Nous* » français se compareront sans cesse aux Incorporés de Force luxembourgeois dont la situation sera traitée comme une revendication nationale. La condition du Luxembourg était bien différente. Ce pays neutre fut envahi par l'armée allemande puis sa population au même titre que les polonais ou les yougoslaves a été soumise à la loi de conscription de l'occupant. L'Alsace et la Moselle ne sont bien géographiquement qu'une région et un département. Les « *Malgré-Nous* » aspireront, dès 1945, à ce que leur cas soit traité comme une cause nationale mais auront, jusque dans les années 1980, le sentiment d'être relégué au rang de « tracas local ». Pourtant, leur situation est bien considérée comme un enjeu diplomatique alors que la jeune Europe est en train de se construire : il faudra régler progressivement les volontés de chacun, de manière à satisfaire tout le monde, sans brusquer l'ego allemand et surtout, ne pas reproduire le choc du traité de Versailles. C'est ainsi que les « *Malgré-Nous* » ne seront indemnisés qu'à partir de 1984. Peut être que réclamer le statut d'intérêt national était ambitieux et impropre à la situation réelle. Mais, il est vraisemblable qu'en n'abandonnant pas face à ce très long processus d'indemnisation, ils ont fini par obtenir gain de cause.

### **Comment être reconnu ?**

L'épisode le plus étonnant de l'histoire de la conscription obligatoire a été le problème du droit à la réparation. Les « *Malgré-Nous* » s'attendaient à plus d'égards. L'incorporation de force de ressortissants étrangers par une puissance occupante constitue une violation des normes constantes du droit des gens et représente le crime de guerre par excellence. A cet effet, ils font valoir le bon sens, les lois de guerre et surtout l'équité en l'absence ou en cas d'imprécision du texte. En effet, la Convention de Genève du 27 juillet 1929 précise qu'« en état d'armistice, il y a interdiction formelle à une puissance occupante de lever des troupes à caractère militaire pour être impliquées dans l'armée de la puissance occupante ». Ils invoquent aussi la IV<sup>ème</sup> Convention de La Haye du 18 octobre 1907, qui régleme l'« *occupatio bellica* »<sup>274</sup> en interdisant aux armées

---

<sup>274</sup> Convention de la Haye, alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 52 du 18 octobre 1907 : « Des réquisitions en nature ou en service ne pourront être réclamées des communes ou des habitants que pour les besoins de l'armée d'occupation. Ils seront en rapport avec les ressources du pays et de telle nature qu'ils n'impliquent pas pour les populations l'obligation de prendre part aux opérations de la guerre contre leur patrie » et article 23 alinéa 2 : « Il est également interdit à un belligérant de forcer les nationaux de la partie adverse à prendre part aux opérations de guerre dirigées contre leur



occupantes de contraindre les populations occupées à participer aux opérations de guerre contre leur patrie. D'autre part, le jugement du tribunal international de Nuremberg a qualifié l'incorporation de force comme étant un crime de guerre. L'ordonnance introduisant l'incorporation de force est donc une violation explicite du droit international.

Le changement incessant de Ministre des anciens combattants entraîne l'exaspération des responsables des diverses associations : il faut sans cesse reprendre les démarches auprès du remplaçant et recommencer à expliquer le cas si différent et régional des « *Malgré-Nous* ». Dans les administrations, les « *Malgré-Nous* » vont être confrontés à l'ignorance et parfois même à la malveillance. Un parlementaire méridional dira même : « Les Alsaciens-Lorrains ? Quels braves gens ! Vous pouvez leur faire les pires vacheries, ils continueront à voter pour l'ordre, le sabre et le goupillon avec la même ferveur »<sup>275</sup>.

René Thiriet expliqua dans son article rédigé pour le numéro spécial de « La Charte » en août 1985<sup>276</sup> que, s'il a voulu faire part de son histoire au lecteur, c'est parce que, encore aujourd'hui, le sort des enrôlés de force du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de Moselle, est mal connu dans le reste de la France et même, comme il le précise, « souvent des services ministériels compétents ». Pendant longtemps, les « *Malgré-Nous* » auront l'impression qu'on leur refuse ce statut si particulier d'« Incorporé de Force ». Les Incorporés de Force au RAD ont été assimilés au statut des « personnes contraintes au travail en pays ennemi » (PCT), et les réfractaires du RAD et de la *Wehrmacht* au statut du réfractaire au STO<sup>277</sup>. C'est, selon R. Thiriet, « faire injure à nos ressortissants du Rhin et de la Moselle que de les confondre avec d'autres catégories de victimes de guerre, telle celle du STO ». Or, ces situations n'ont rien en commun. Le STO est mis en place en France le 16 février 1943 et devient une obligation ponctuelle à un vaincu, alors que le RAD entre dans le cadre global d'une assimilation. Les Allemands exigent par ailleurs des hommes et des femmes ayant intégré le RAD, une reconnaissance explicite de leur appartenance à l'Allemagne comme, par exemple, prêter serment au *Führer*. Le *Gauleiter* Bürckel n'explique-t-il pas

---

pays ».

<sup>275</sup> Mengus Nicolas (dir.), « Comprendre... l'incorporation de force. Les jeunes d'Alsace et de Moselle dans l'armée allemande », numéro hors série de L'Ami Hebdo, hiver 2005.

<sup>276</sup> René Thiriet dans « *Les incorporés de force Alsaciens et Mosellans, ces méconnus* », La Charte, Organe de la Fédération Nationale André Maginot, 1985, numéro spécial, août-septembre, pages 36 et 37.

<sup>277</sup> Service du Travail Obligatoire. Les travailleurs français ont été les seuls à avoir été requis par les lois de leur propre état, et non pas par une ordonnance allemande.

l'incorporation de force des Alsaciens-Mosellans comme ceci : « les mêmes devoirs pour les mêmes droits ».

Il est vrai aussi que ceux qui n'ont pas vécu dans ces départements pendant la guerre ne peuvent pas vraiment tout comprendre de l'histoire des enrôlés de force ni même, plus généralement, l'histoire de cette « région » frontière qu'est l'Alsace-Moselle. Après tout, les « *Malgré-Nous* » eux-mêmes avaient du mal à admettre et à comprendre ce qui s'était réellement passé. Ces jeunes hommes et femmes avaient peu de connaissance des faits, des lieux, trop peu d'expérience pour analyser les choses et un sens critique peu développé. Ils étaient sous-informés, chose normale dans un pays totalitaire qui combat contre d'autres pays totalitaires.

### ***Les femmes, incorporées de force***

Comment faire face au choc de l'incorporation de force et recouvrer une vie normale : est-ce que cela est vraiment possible ? Pour les femmes, les situations pendant la guerre sont très différentes : certaines sont bonnes d'enfants alors que d'autres servent dans l'armée. L'enrôlement de force est pour elles aussi la première expérience d'une vie en collectivité. Pendant la guerre, hommes et femmes ont été traités à l'identique. Pourtant, en temps de paix, ce ne sera plus le cas. On leur refuse le statut de combattant alors qu'elles ont aussi fait la guerre, sous le prétexte que leur tribut fut minime par rapport à celui des hommes. Elles n'obtiendront la reconnaissance du statut de combattant qu'en 1980. On oublie aussi que même si elles étaient moins nombreuses, la guerre et les autorités allemandes n'ont pas été pour autant plus clémentes avec elles. Par exemple, certaines ont eu un poste de sentinelle anti-feu. Il faut alors faire une ronde, en cas d'alerte, avec le casque et le masque à gaz et vérifier les points de bombardement : c'était un poste très risqué. C'est, pour elles, le premier contact avec la vie d'adulte hors du giron familial, hors du cocon protecteur.

Un second traumatisme est à mettre en évidence : la souffrance physique. Cette blessure ne vient pas que des combats mais provient surtout des réglementations militaires. Nous pourrions donner comme exemple « l'injection de bromure » faite dans le haut de la colonne vertébrale qui fait gonfler la femme, provoque un déséquilibre hormonal et perturbe le cycle menstruel en provoquant l'arrêt des règles<sup>278</sup>. Cette méthode doit préserver la « recrue » de toute

---

<sup>278</sup> Nina Barbier, *Malgré-Elles, Op. Cit.*, pp 45-46. Témoignage d'Odile Lidy, confirmé par Marie Thérèse Petitjean. Cependant aucune confirmation médicale n'existe sur l'utilisation de ce produit dans le cadre du contrôle hormonal.

grossesse accidentelle. Après la guerre, à cause de cette pratique, certaines de ces jeunes filles ne pourront pas avoir d'enfant. Voir sa jeunesse brisée, devenir adulte avant l'heure et ne jamais être mère : comment être une femme dans ces conditions.

Après la Libération, elles jettent leurs papiers, car à l'époque, elles avaient trop honte. C'est pourquoi la plupart d'entre elles n'ont jamais fait les démarches nécessaires. Certaines épouses devront jeter leurs papiers au feu devant l'insistance de leur époux qui ne souhaitent pas savoir ce qu'elles avaient bien pu faire pendant cette période car ils en ont honte ou parce qu'ils ne veulent plus les voir souffrir de cette expérience. Le conseil de révision sera vécu comme une première humiliation pour ces jeunes filles.

Les enrôlés de force n'avaient, pour la plupart, jamais quitté leur famille et ont très mal vécu cet éloignement contraint. On trouve très peu de récits de « *Malgré-Elles* ». Parmi celles qui témoignent dans le livre de Nina Barbier, seules deux sont Mosellanes<sup>279</sup>. Les femmes durent attendre 1957 pour obtenir le statut de « personne contrainte au travail en pays ennemi ». Certaines d'entre elles adhèrent aux différents groupements masculins existants, après cette date. Puis, après 1974, un grand nombre de ces « *Malgré-Elles* » choisissent d'intégrer l'UNC<sup>280</sup>, qui créa alors pour l'occasion une section dite « féminine ». Quelques-unes de ces 3 000 femmes enrôlées de force se trouvent réparties dans une multitude d'associations. La différence avec les hommes, c'est qu'elles ne pourront jamais se reconnaître dans ces associations trop masculines. Le journal « La Voix du Combattant » retrace les démarches des femmes enrôlées de force. Ainsi, la section féminine de l'UNC a été créée le 20 mai 1978 à Sarrebourg avec 162 cotisantes et 32 adhérentes<sup>281</sup>. Par exemple, le nombre d'adhésions à la section féminine de l'UNC passe de 245 membres en 1979 à 282 en 1980.

En 1979, Pierre Messmer<sup>282</sup>, alors député de la Moselle, René Jager, sénateur de la Moselle et Maurice Plantier, Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, déposent une demande en faveur des femmes et des hommes<sup>283</sup> ayant servi dans la FLAK<sup>284</sup>, pour qu'ils puissent obtenir la carte et le statut d'ancien combattant. La réponse du gouvernement du 31 juillet 1979 fut la suivante :

---

<sup>279</sup> Nina Barbier, *Ibidem*.

<sup>280</sup> Union Nationale des Combattants.

<sup>281</sup> Section féminine, « Voix du Combattant », avril 1979, n°1444

<sup>282</sup> Pierre Messmer, fut Premier Ministre de juillet 1972 à mai 1974, sous la Présidence de la République de Georges Pompidou.

<sup>283</sup> Ces hommes n'étaient à cette époque que des adolescents âgés de 16 ou 17 ans à peine.

- « Si les intéressés (hommes et femmes) peuvent apporter la preuve que les formations paramilitaires auxquelles ils ont appartenus ont été placées sous commandement militaire et qu'ils ont effectivement participé à des combats, ils peuvent demander à être reconnus comme anciens incorporés de force par référence à la jurisprudence de l'arrêt Kocher. » (Conseil d'état du 16 novembre 1973).

Or, un grand nombre d'entre eux faisaient effectivement partie d'une unité combattante mais il était moins évident de pouvoir prouver une action combattante.

En 1981, Ady Rivet, responsable de la section féminine de l'UNC, dépose une motion pour la reconnaissance du RAD comme service militaire car, pour que justice soit faite, il faut que le gouvernement français accepte de reconnaître les mêmes évènements que l'Allemagne.

### *Les Traumatismes de la guerre*

Les « *Malgré-Nous* » vont rentrer traumatisés et garderont des séquelles physiques et morales. Il y a celles que l'on retrouve dans toutes les guerres comme la peur des avions, la dépression, l'insomnie, l'ulcère,... mais on doit y ajouter celles que l'on trouve dans les camps de déportés allemands comme la tuberculose, le typhus, la diphtérie, la dysenterie chronique, la gale,... Enfin, s'y ajoutent les maladies liées à l'absence de conditions de travail normales comme la *Pulverkrätze*<sup>285</sup>, maladie des poumons, le scorbut, etc. Près de la moitié des dossiers d'Incorporés de Force contient une demande de carte d'invalidité, dont les deux-tiers sont datées du début des années 1950. Dans la liste de ces séquelles, on retrouve le plus souvent, l'impossibilité de stationner debout liée à une blessure, des maladies stomacales à diverses formes de cancers, l'insomnie, mais aussi la dépression nerveuse, l'agoraphobie jusqu'à la folie.

Le problème qui se pose aux « *Malgré-Nous* » est comment revenir à une vie « normale ». Ils doivent reprendre le cours de leur existence dans des familles disloquées : presque chaque famille a perdu dans cette guerre un fils, un cousin, un père,... Certains doivent retrouver leur famille déportée. D'autres n'ont plus de maison. Tout est à reconstruire. Nombre de femmes sont veuves. Elles intègrent le mouvement des « femmes chef de famille » car elles ont des enfants à

---

<sup>284</sup> Artillerie antiaérienne, DCA, appartenant à la Luftwaffe.

<sup>285</sup> « Gale de la poudre », empoisonnement et éruption cutanée qui brûle le corps et l'ensemble des voies respiratoires.

charge. Certaines « *Malgré-Elles* » se sont mariées avant ou pendant la guerre, leur enfant, parfois, ne connaîtra jamais leur père. Hommes et Femmes ont abandonné travail et études pour aller combattre contre leur gré. Il faut donc tout reprendre à zéro. Certes, ce n'est pas le travail qui manque, mais certains avaient choisi de faire des études poussées et, par obligation, reprendront la ferme ou le commerce familial.

Le fait d'avoir dû parler allemand pendant cinq ans entraîne des difficultés de réadaptation. Les administrations où les fonctionnaires allemands avaient été remplacés par des Français de l'intérieur, car plus sûrs, les rejettent. Au début des années 50, on verra naître dans les journaux des annonces pour des emplois réservés aux anciens combattants enrôlés de force. Le plus souvent se sont des emplois de cheminots, d'ouvriers mineur, de type manuel (mécanicien, charpentier,...) ou dans les bureaux (employé de banque, fonctionnariat,...).

Cette expérience n'apportera pas avec elle que du malheur : ils ont acquis une certaine maturité et une expérience de la vie à toutes épreuves. Ils y ont aussi créé de belles amitiés. Nombre d'entre eux affirment que c'est la camaraderie qui leur a permis d'échapper aux effets néfastes de l'embrigadement. Pendant la guerre, il y a des difficultés de communication (barrière de la langue) avec les Incorporés de Force d'autres nationalités mais tous sont dans la même « galère ». Selon leurs témoignages, il semble qu'ils aient peu rencontré de fanatiques nazis. Ils s'entraident et se lient d'amitié dans le même désir de paix.

L'incorporation de force était loin de ne toucher que la Moselle, l'Alsace ou le Luxembourg. Si cela avait été le cas, il serait facile de comprendre pourquoi cette cause est si mal connue et défendue. La Pologne, l'Autriche, la Yougoslavie,... ont connu ce problème, et les ressortissants de ces pays ont volontiers contribué au projet de sabotage et de fuite.

## **L'HOMME QUI FIT LE LIEN ENTRE DEUX GENERATIONS DE « MALGRE NOUS » : PAUL DURAND**

C'est un ancien qui prit l'initiative de la reconstitution de l'association après la Libération. Cet homme s'appelle Paul Durand. Expulsé pendant le conflit, il fait revivre à son retour l'association sur des bases nouvelles, prenant en compte la nouvelle conscription allemande de

1942. D'après Charles Spitz, c'est en mars 1945<sup>286</sup> que l'association put enfin renaître de ses cendres : Paul Durand avait alors convié à Metz, quartier Saint Vincent, une douzaine de personnes. C'est en insérant un article dans le journal *Le Lorrain* dont il est alors le rédacteur en chef<sup>287</sup> qu'il invita les anciens « *Malgré-Nous* » à leur première réunion, celle du renouveau. Dans ce texte publié, il fait également appel aux évadés de l'armée allemande de la Seconde Guerre mondiale déjà sur place puisque cachés jusqu'à la Libération. Les premiers objectifs qu'ils se sont fixés étaient de se faire connaître, d'engager des responsables pour chaque section et de défendre leurs revendications les plus urgentes telles que, à l'époque, le rapatriement des « non-rentrés », les vestiaires,...

A l'été 1945, de nombreuses sections ont déjà été créées. Les sections des vallées de la Fensch (ex - Hagondange) et de l'Orne (ex - Gandrange) ainsi que celle de Thionville furent les premières à se grouper et se constituèrent même en union.



L'association est rapidement passée d'une douzaine de membres à une centaine. La première assemblée générale se tient au mois d'août 1945. C'est lors de cette assemblée que le général Dody, gouverneur militaire de Metz, sera acclamé et succèdera à Maurice Barrès comme Président d'honneur de l'association. Dès lors, les actions et revendications se feraient avec leurs camarades alsaciens, largement soutenus par leurs personnalités locales.

Il fallut alors centraliser toutes ces créations locales pour arriver à créer une association départementale forte.

---

**FIGURE 14 : LOGOTYPE DE LA SECONDE ASSOCIATION DES « MALGRÉ-NOUS »**

---

<sup>286</sup> Charles Spitz, Article Constitution, *Bulletin de l'association* « Anciens combattants, « Malgré-Nous » et Réfractaires » (*ACMNR*), n°2, 10 septembre 1946, page 2.

<sup>287</sup> Il était déjà rédacteur du journal avant son exil dans le massif central.

Charles Spitz évoquera même un projet d'association interdépartementale en intégrant dans leurs rangs les Incorporés de Force des Bas et Haut-Rhin.

Le congrès départemental des délégués des sections eut lieu le 10 novembre 1945 à Metz et constitua le premier pas vers la centralisation. Lors de ce congrès, seront aussi décidés le premier remaniement des statuts, la constitution du comité directeur et la mise en place en place d'un secrétariat administratif. En 1945, le comité directeur se compose d'une majorité d'évadés de la *Wehrmacht*. Dès lors, les premières décisions furent prises : ils mettent en place un bureau provisoire dont Paul Durand serait le co-Président avec Charles Gloeckler et Charles Spitz serait le secrétaire général.

Fin 1946, Paul Durand choisit de se retirer pour une place « plus sage » de Président d'honneur. En 1948, Charles Gloeckler choisit de se retirer dans le Pas de Calais et conserve son titre de Président honoraire de l'association *ACMNR*. C'est Charles Spitz qui prendra un long relai de 48 années, jusqu'à son décès, en février 1995.

### **L'intégration de la première association « Malgré Nous »**

Une question symbolique se posa alors dans les rangs de l'association : que faire des anciens Mosellans qui ont combattu pendant la Première Guerre mondiale, donc des premiers « *Malgré-Nous* » ? Leur histoire n'est pas vraiment la même. Le premier numéro du bulletin de l'association répond à cette question. En effet, selon Charles Gloeckler, la question ne se pose pas en tant que telle, la réponse étant tellement évidente. Tout d'abord, ce sont ces « anciens » qui ont choisi le nom de « *Malgré-Nous* » et ont insufflé une vie à l'association du même nom. Ce sont eux qui lui ont donné un esprit, commun aux deux générations de « *Malgré-Nous* », cette volonté d'affirmer leur appartenance à une même patrie, la France. Les deux générations ont toutes deux combattu pour un pays, une nation que ces membres ne reconnaissaient pas comme la leur, sous un uniforme qu'ils détestaient, avec un cœur qui « battait toujours français ». Ils ont en commun ce culte du souvenir : celui de leurs chers camarades disparus mais aussi « la conservation de l'esprit de front », de l'esprit de camaraderie. Charles Gloeckler appelle souvent aux souvenirs des

combattants, les moments où ils se trouvaient au milieu des troupes allemandes et qu'ils avaient la chance, rare il est vrai, de se retrouver avec un « gars de chez [eux]<sup>288</sup>, un Lorrain, un Alsacien, un Luxembourgeois ». Alors « il était plus facile de supporter le fardeau et utile, lors de nos si fréquentes évasions des rangs allemands »<sup>289</sup>.

La première génération leur servira de guide et d'aide. Ils seront l'exemple et il faudra alors être digne d'eux. « La deuxième génération qui, dès la reconstitution de l'association en 1945, était de loin la plus nombreuse a vite pris le relais et elle tint à honorer le legs des Anciens si bien résumé dans l'article préliminaire de nos statuts. », paroles de Charles Spitz, Président des « *Malgré Nous* ». (Extrait de *La Charte*, numéro hors série de 1985).

Ils avaient en effet les mêmes missions que leurs anciens, mais aussi que toutes les associations d'anciens combattants. En premier lieu, ils devaient soutenir les familles des disparus : veuves, orphelins et parents. De plus, ils avaient pour objectif de défendre au mieux les intérêts de tous leurs anciens combattants. Mais ils souhaitaient avant tout défendre les intérêts de leurs ressortissants car ils sont avant tout Français et Lorrains.

Il leur faut surtout faire honneur à l'Esprit des Anciens Combattants qui prône le respect mutuel. Les « *Malgré Nous* » rappellent qu'il faut se soucier en priorité du plus grand bien de tous et qu'il ne sert à rien de se scinder en deux camps, car la guerre a séparé suffisamment de familles. Il faut « former une seule et même famille ».

Ils ont le même idéal « la grandeur du pays sous tous ces aspects ».

### *L'appel à l'union*

L'union est la base fondamentale de l'association. Ils doivent travailler ensemble pour que les jeunes générations n'aient pas à vivre les mêmes horreurs qu'eux. Ce devoir leur est dicté par toutes les victimes de la guerre. Puisqu'ils sont les plus favorisés du destin, ils doivent se battre ensemble pour ceux qui y sont morts, pour ceux qui sont encore prisonniers des alliés et pour ceux que la guerre a mutilés.

---

<sup>288</sup> « nous » dans le texte originel.

<sup>289</sup> Charles Gloeckler, *Bulletin de l'association « Anciens combattants, « Malgré-Nous » et Réfractaires » (ACMNR)*, n°2, 10 septembre 1946.



Charles Hubert<sup>290</sup>, rédacteur du bulletin, dira qu'ils leur en seront éternellement redevables « puisque d'autres en sacrifiant leur vie, nous ont assuré la nôtre et celle de notre patrie ». Mais il précisera aussi que pour accomplir leur tâche, « il faut d'abord une bonne entente de la part de tous, une entière compréhension de tous, de la bonne volonté, c'est-à-dire l'Union de tous. [...] Cette nouvelle génération s'est groupée avec les Anciens dans le sein de l'Association des « *Malgré-Nous* », conscients qu'ils sont tous, que ce ne sera que par l'union de tous que nous pourrons sauvegarder nos droits ». <sup>291</sup>

Deux symboles ressortent de cette union : le porte-drapeau de la première association, Henri Daum : il a caché le drapeau pendant toute la Seconde Guerre mondiale en racontant aux Allemands que Monsieur Paul Durand, Président de l'association, l'avait emmené avec lui dans son refuge au sud de la Loire. Le portrait de Maurice Barrès, ancien Président d'honneur de la première association, fut sauvé par Édouard Freindt<sup>292</sup>. Lors de la reconstitution de l'association, se sont les deux seuls biens qui restaient de la première association, le reste avait été pillé et spolié par l'occupant pendant la Seconde Guerre mondiale. Ces deux symboles furent longtemps en bonne place, sous verre, au siège de l'actuelle association des « *Malgré-Nous* ».

Cette communauté d'esprit est confirmée dès 1947 par le projet commun d'une Fédération nationale des victimes de la conscription allemande en France, entre les deux *ADEIF* (Bas et Haut-Rhin)<sup>293</sup>, la *Fédération des Insoumis* de Moselle et l'association *ACMNR*. Ce projet avait été adopté par l'association *ACMNR* en assemblée générale extraordinaire le dimanche 27 avril 1947<sup>294</sup>. Auparavant, s'était déjà réuni à Strasbourg un comité dit « de coordination ». L'assemblée générale constitutive de la fédération aura lieu le 15 mai 1947 à Strasbourg. La représentation de chaque association se fait de la manière suivante : un délégué pour 160 membres. Cette fédération ne doit pas supprimer les associations déjà existantes mais doit simplement permettre de prendre des décisions communes pour que leur action soit plus cohérente et unique.

---

<sup>290</sup> Hubert Charles, membre de l'association des *Malgré-Nous ACMNR*. Il fut nommé vice président lors de l'assemblée générale (re)constitutive des *Malgré-Nous* de Moselle le 20 novembre 1945. Il devient Président de la section de Basse-Yutz. Il était en charge de la rédaction et de la diffusion du bulletin de liaison.

<sup>291</sup> Charles Hubert, *Bulletin de l'association « Anciens combattants, « Malgré-Nous » et Réfractaires » (ACMNR)*.

<sup>292</sup> Edouard Freindt, première génération de *Malgré-Nous*, était assureur, rue des Parmentiers à Metz.

<sup>293</sup> Association des (Déserteurs), Évadés et Incorporés de Force (*ADEIF*).

<sup>294</sup> Le projet avait déjà été approuvé par le congrès départemental de Metz. La première assemblée constitutive de la Fédération a lieu le 15 mai 1947 à Strasbourg.

En 1963, est créée la *Fédération Internationale des victimes du nazisme enrôlées de force* représentée par Georges Bourgeois<sup>295</sup>. Sont concernés par cette fédération, les Mosellans, les Alsaciens, les Luxembourgeois et les Belges. Cette fédération, née de l'assemblée générale extraordinaire des 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 1961 à Luxembourg, part de la volonté commune des associations d'incorporés de force de lutter contre l'immobilisme et l'incompréhension générale de leur situation. Ce mouvement concrétise l'alliance des ADEIF des Haut et Bas Rhin, des enrôlés de force de Belgique, les anciens de Tambov du Luxembourg, du syndicat de l'est de la Belgique et de l'association ACMNR. Ce groupement international sera soutenu par la FEVAL<sup>296</sup>, la *Fédération Nationale André Maginot (FNAM)*<sup>297</sup> et l'Association de Paul Eberlin *Rhin et Danube*.

L'association connaissait déjà des problèmes dès sa création. En effet, les statuts envisagent une association regroupant tous les « *Malgré-Nous* » et leur famille sans distinction. Elle est élaborée comme un groupement de masse donc seule la structure générale est envisagée afin d'attirer un maximum d'adhérents. Dès 1945, des centaines de micro-sections fourmillent à travers la Moselle. Ainsi naissent les sections de Jouy aux Arches, Oeutrange, Hettange-Grande, Metzeresche,... Charles Spitz dit alors que « le nombre des sections est allé en augmentant et atteint [en 1947] un chiffre de plus de 200 sections groupant 10 000 membres »<sup>298</sup>. L'éparpillement des groupements rend la tâche de l'organe directeur bien plus difficile et le maintien en fonctionnement de petites sections est en fait néfaste pour la vie de l'Association. Ce phénomène contribue un peu plus à la confusion générale et rend inefficace les démarches individuelles que ces divers groupements engagent seuls.. Chaque département intervient de manière autonome et sans se concerter avec son voisin. Cela entraîne un manque de cohésion :

---

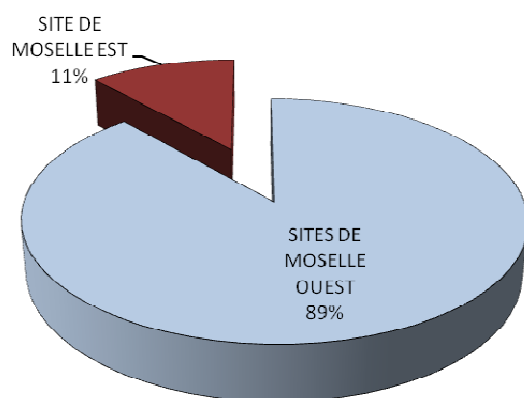
<sup>295</sup> Georges Bourgeois (1913-1978) est un homme politique mulhousien (Divers Droite - UDR-RPR). Il fut notamment à plusieurs reprises président du conseil général du Haut-Rhin, député (1951-1973) et sénateur (1948-1951) de ce même département. Président de l'ADEIF du Haut-Rhin, il devient en 1955, vice président de la Commission chargée de la recherche et du rapatriement des Français en URSS. Voir Oberlé Raymond, article « Georges Bourgeois » in *Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, volume 4 (Bl-Bo), Strasbourg, 1984, p322. Sur l'ADEIF, Bourgeois Georges, recueil du souvenir : *le culte du souvenir au sein de l'ADEIF*, 1955.

<sup>296</sup> *Fédération des Engagés Volontaires d'Alsace-Lorraine* : cet organisme a été créé à partir du groupe d'engagés volontaires de la première guerre mondiale constitué à Thann (68). Son président est Francis Bockel. En 2009, le groupe compte encore 22 membres dont sont alors 16 actifs.

<sup>297</sup> Voir annexe 02 – les acteurs du monde ancien combattant - FNAM

certaines dirigeants locaux auraient préféré un échec total, plutôt que la réussite d'une autre section<sup>299</sup>. Pourtant, lorsque l'on lit le bulletin de l'association ACMNR<sup>300</sup>, on a l'impression d'un travail en commun. Dans le discours de l'association, on prône l'entente et non pas la reconnaissance individuelle. Peut être que certains chefs de section ne se sont pas toujours montrés très justes envers les Alsaciens quant au drame d'Oradour-sur-Glane. Mais, d'après le travail sur *l'ADEF du Haut-Rhin* réalisé par Joël Arnold ou sur *l'ADEF du Bas-Rhin* par Sophie Doerr, rien ne permet d'affirmer un tel comportement entre incorporés de force.

Pour répondre à ces divers écueils, une assemblée générale extraordinaire est de nouveau provoquée afin d'établir une réelle organisation administrative, financière et territoriale, efficace et rationnelle... Cette séance sera ouverte par le Président Charles Gloeckler et réunira environ 80 délégués représentant une cinquantaine de sections. Cette réunion mettra en exergue ce problème de conception : en effet, il est évident que, par rapport au chiffre annoncé, beaucoup de sections ne sont pas présentes, parce que Metz n'est pas le centre de la Moselle et que les transports sont coûteux et de longue durée. Des ramassages sont organisés par la Direction pour les villes de Thionville, Hayange, Metz et sa banlieue... mais ce n'est pas le cas pour Sarreguemines, Sarrebourg ou encore Forbach. Ce côté de la Moselle est donc déjà délaissé en 1947.



---

**FIGURE 15 : REPARTION GEOGRAPHIQUE DES LIEUX DE CONGRES**

COMMENTAIRE :

---

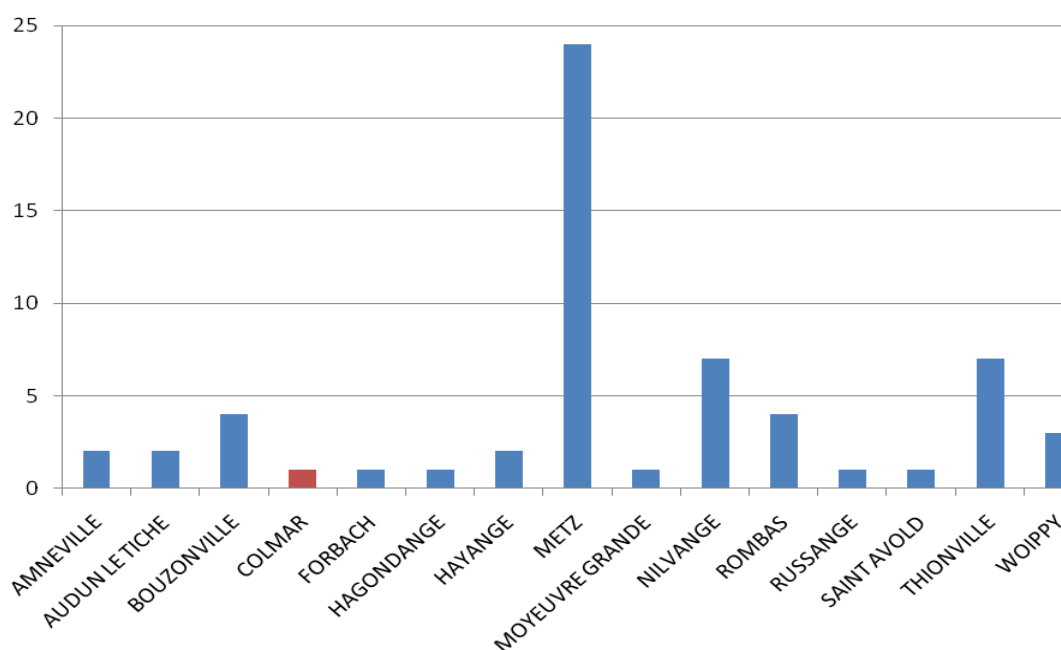
<sup>298</sup> Charles Spitz, Bulletin de l'ACMNR.

<sup>299</sup> Mengus Nicolas, « Comprendre ... l'incorporation de force », *L'Ami hebdo*. Extrait d'un article publié dans le journal de l'Union des Invalides en 1978, rédigé par le Docteur B. Schmidt, pages 66-67.

<sup>300</sup> « Anciens Combattants, « Malgré-Nous » et Réfractaires », véritable nom du bulletin de l'association.

Le sillon Metz-Thionville et les villes sidérurgiques (Fensch et Orne) sont les lieux privilégiés par l'association pour tenir ses congrès annuels.

Les assemblées générales annuelles sont rarement organisées par les sections de l'Est de la Moselle. Ainsi entre 1946 et 2009, le seul congrès organisé à l'Est est celui de Forbach en 1959. L'organisation de ces congrès éloigne de plus en plus la Direction de la composante même de l'association, sa base, ses adhérents. Ainsi Monsieur B. Louis, domicilié à V.<sup>301</sup> explique qu'il est adhérent depuis « le début, un peu après la guerre » mais qu'il n'assiste pas « à beaucoup de choses » car les réunions sont toujours à Metz ou à Hayange. Il a pourtant choisi de rester adhérent à l'Association et reçoit encore aujourd'hui le bulletin.



**FIGURE 16 : DETAILS DES LIEUX DE CONGRES ANNUELS DE L'ACMNR**

COMMENTAIRE :

Le chef-lieu de la Moselle est un site privilégié pour les congrès annuels de l'association ACMNR. Cela s'explique par sa situation (proximité d'un maximum des sections) et son accessibilité (train, voiture).

<sup>301</sup> Interview de Louis B. réalisée par Jean-Noël Grandhomme, transcrite par mes soins.

Enfin, le comportement de chacun peut nuire à l'association. En effet, si les représentants de l'association ont été parfois critiqués pour leur manque d'audace ou leur trop grande sérénité, certains membres ont quitté l'association pour des choses bien moins subtiles. Outre les différences de caractères et les incompatibilités d'humeur, certains affirment que ceux qui se trouvaient à Metz, du moins au siège, se seraient « servis les premiers ». Ainsi, Henri L. de T.<sup>302</sup>, explique qu'il a adhéré à l'association des « *Malgré-Nous* » dès 1946 et qu'il la quitta en 1948. Il affirme que certains camarades se comportent comme dans un club et que chacun essaye de « tirer la couverture sur soi ». Il se retire de l'association ACMNR parce qu'il y a « des gens qui ne lui plaisaient pas » et qui selon lui « prenaient d'abord les colis qui les intéressaient puis leur donnaient le reste, comme partout ». En dehors de quelques témoignages qui iraient dans le sens d'un comportement « pas tout à fait » irréprochable des membres de la Direction du siège ou des sections, comme ce fut le cas avéré pour certains membres du premier comité de Thionville, sur des questions financières. Nous ne pouvons tout de même pas nier que de telles rumeurs ont été, de toute façon, néfastes à ce désir de grande union des victimes de la conscription nazie.

Dans le Bulletin de février 1972, Charles Spitz revient sur ce désir d'union. Il en parle en ces termes : « il y est des vœux qui ne restent que des vœux pieux ». Il existe donc bien une union dans le discours mais nullement dans les faits. L'union ne relève que des dirigeants qu'il désigne comme étant un « syndicat permanent » qui ne représente qu'à moitié le choix de la base. Pourquoi cet état major n'est il pas plus représentatif ? Parce que les membres critiquent et reprochent beaucoup de choses aux dirigeants mais personne ne souhaite prendre leurs places. Les dirigeants des trois associations de l'Est de la France ne se préoccupent pas d'être remplacés, si les adhérents de l'association considèrent que leur action et discours sont devenus inefficaces et obsolètes. Seul leur importe de trouver une solution à leurs problèmes. Les membres mécontents choisissent la « politique de l'autruche » et préfèrent généralement quitter l'association plutôt que de proposer de nouvelles alternatives. Ils constatent que le monde combattant qui concerne pourtant plusieurs millions de personnes (anciens combattants, leurs veuves, leurs enfants,...) manque lui-même d'union de part sa complexité : les partis politiques, les syndicats professionnels, les associations, les fédérations,... Cette multiplicité fait que toute action unilatérale ne peut qu'affaiblir l'efficacité globale de la cause à défendre. Cette concurrence entre associations dont les discours souvent se chevauchent n'entraîne qu'une dispersion inutile des

---

<sup>302</sup> Interview d'Henri L. réalisée par Jean-Noël Grandhomme, transcrite par mes soins.

moyens en hommes et en matériel. Le monde des Anciens Combattants français peut être défini comme étant de forte constitution mais de faible discours. Ce manque d'union est dû aux conflits intergénérationnels mais surtout à la discrimination interne. Charles Spitz regrette de n'avoir pas choisi l'option, tout de suite après la guerre, de créer une seule association représentant les « *Malgré-Nous* » des trois départements pour ne former qu'une seule et même famille spirituelle. Les désaccords internes sont navrants, bien qu'en y réfléchissant, ils ont tous été les victimes d'une seule chose : la persécution nazie.

L'union est donc une utopie. Il est impossible de se consacrer aux désirs divergents propres à chaque membre lorsqu'on est, comme évoqué plus haut, une association comptant plusieurs milliers d'adhérents. Certes, chacun se retrouve dans la lutte pour l'obtention de la carte du combattant, la validation des années de service comptant pour le calcul de la retraite, l'indemnisation par l'Allemagne de ce crime de guerre qu'est l'incorporation de force,... Mais chacun se sentira à sa manière délaissé car l'être humain est ainsi fait, tel Narcisse, imaginant que son problème est prioritaire sur les problèmes du reste du monde. Personne n'a su faire ce compromis pendant soixante ans puisqu'une part d'individualisme finit toujours par ressortir. Comment faire face aux esprits impatientes ? Mais qui ne deviendrait pas affable après avoir attendu plus d'un demi-siècle de vie.

## **LA COMPOSITION DE L'ASSOCIATION**

### **Un comité directeur composé d'évadés**

A la tête de l'Association, on retrouve, surtout dans les premières années, des évadés. Le terme « évadé » inclut en réalité, du point de vue de l'Association, les déserteurs de la *Wehrmacht*, les *patriotes réfractaires à l'annexion de fait* (PRAF), les réfractaires au RAD et à l'incorporation de force. En effet, les « *Malgré-Nous* » parlent d'« évadé » ou d'« évasion » car ils considèrent qu'étant français<sup>303</sup>, ils ne peuvent pas être qualifiés de déserteur pour une incorporation dans une armée allemande qui n'était pas leur armée nationale.

---

<sup>303</sup> Certains disposent même d'un certificat de réintégration dans la nationalité française, établi à partir de 1919, lors du

Mais, si on s'en tient strictement aux faits, ils ont bien fuit l'armée dans laquelle ils combattaient, et ont été recherchés, condamnés par les tribunaux militaires allemands aux travaux forcés, voire exécutés, pour désertion. Mais, la situation des Incorporés de Force est ambiguë, d'une part, par la situation exceptionnelle qu'est l'annexion de fait de la Moselle et de l'Alsace, et d'autre part, parce que la nationalité allemande ne leur a été délivrée que lorsqu'ils ont été enrôlés dans l'armée allemande.

Les administrations qui s'occupent des anciens combattants<sup>304</sup> n'ont employé que rarement le mot « désertion »<sup>305</sup> sur les certificats établissant la reconnaissance des périodes du RAD et d'incorporation de force. En général, elles parlent plutôt d'« évasion » pour les hommes qui ont franchi les lignes alliées aussi bien que pour ceux qui, lors d'une permission, se sont cachés ou sont passés en *Zone Libre*. De même, l'octroi aux incorporés de force de la carte du combattant française, à partir de 1958 seulement, pour ces périodes de combats en uniforme allemand, devait empêcher automatiquement l'emploi du mot « désertion » d'une armée reconnue désormais, par l'attribution même de cette carte, comme étrangère, d'autant plus que leur incorporation n'est pas liée au volontariat.

Enfin, le terme « désertion » est perçu comme quelque chose de négatif, car il est défini comme le fait de quitter son poste sans permission, comme un abandon, un acte de lâcheté. De plus, la désertion est condamnée par les tribunaux militaires à de la prison et à une dégradation militaire. L'évasion au contraire est définie comme un acte courageux, fait au péril de sa vie face à une situation illégale, et conviendrait mieux d'un point de vue militaire et moral à ces hommes, à plus forte raison, car la plupart d'entre eux ont choisi volontairement, par la suite, d'intégrer l'Armée de Libération ou les armées alliées.

Mais, pourquoi avoir choisi des évadés plutôt que des incorporés de force comme représentants ? Tout d'abord, parce que l'association a été réactivée pendant les hostilités et donc que seuls des évadés pouvaient travailler sur place à la création d'une association. C'est aussi plus profitable pour l'association, car les évadés sont mieux perçus et compris par la population parce

---

retour de l'Alsace et de la Moselle dans la géographie du territoire français.

<sup>304</sup> Notamment l'Office National des Anciens Combattants (ONAC).

<sup>305</sup> On retrouve quelquefois ce terme dans les premiers certificats de reconnaissance du statut d'incorporé de force datant de 1959.

qu'ils ont fuit l'ennemi. En outre, la nouvelle association accepte les ayants-causes<sup>306</sup>. Les « *Malgré-Nous* » prennent le parti d'admettre les proches des camarades non rentrés pour s'assurer d'une meilleure représentation de cette catégorie militante de victimes de guerre. De plus, grâce aux ayants-causes, ils ont une assise plus large et plus ferme dans la société.

Nous pouvons citer comme exemple René Thiriet qui fera trois mois de RAD du 21 juin au 25 septembre 1943. Après sa période, il rentra comme bien d'autres chez ses parents. C'est à partir de ce moment qu'il décida avec la collaboration de sa famille de se cacher, pendant trois semaines, dans le grenier, sous des balles de paille. Le 15 octobre 1943, il put s'évader dans une charrette conduite par son grand-père, couché sous un amoncellement d'ordures, que celui-ci mena jusqu'à la frontière, à 10 km de la résidence familiale. C'est de nuit que René Thiriet, deux passeurs et dix sept de ses camarades d'infortune, passèrent la frontière sous les balles des armes allemandes. Après avoir été caché à Joeuf (54) par des âmes charitables, il alla par le train jusqu'à Nancy où deux gendarmes complices lui passèrent les menottes pour éviter le contrôle d'identité de la *Gestapo*. Il fut hébergé par l'un de ces gendarmes, qui put lui fournir de faux papiers établis grâce à la complicité des services du tribunal et de la préfecture de la Meurthe-et-Moselle. Il se rendit alors dans le Puy-de-Dôme où il put intégrer le groupement 42 des « Chantiers de Jeunesse » qui abritaient déjà, selon René Thiriet, de nombreux évadés lorrains. En février 1944, il fut rejoint par son frère qui essayait à son tour d'échapper à l'incorporation de force. En avril 1944, ils apprirent qu'en représailles leur père avait été déporté. Après la dissolution des « Chantiers de Jeunesse » au début de l'année 1944, René Thiriet rejoignit un groupe dans le maquis du Puy de Dôme. Il rentra en Moselle libérée en décembre 1944 où il put retrouver avec bonheur sa famille au grand complet.

## *La composition socio-professionnelle*

### *Lors de la guerre*

---

<sup>306</sup> Femme, veuve, parents, (ascendants ou collatéraux) et descendants.



La plupart des membres de l'association sont issus des cités minières telles que : Algrange, Hayange, Rombas ou encore de grandes villes telles que Metz et Thionville et des villes et villages alentours<sup>307</sup>.

Avant de partir combattre contre leur volonté dans l'armée allemande, la plupart de ces jeunes gens étaient apprenti, le plus souvent ajusteur. Ils sont employés dans une entreprise et font des travaux de type manuel. Les autres sont fils de cultivateurs et travaillent dans la ferme familiale. J'ai pu constater que peu d'entre eux sont engagés dans des études supérieures avant guerre, malgré les témoignages que l'on trouve souvent dans les ouvrages. Certes, ces témoins sont des « *Malgré-Nous* » mais ils ne sont finalement pas vraiment représentatifs de la majorité. Parmi les hommes ayant un niveau d'étude assez élevé, on retrouve le plus souvent des professeurs, des écoles à l'université, des avocats comme Georges Nonnenmacher<sup>308</sup>,... Nous pouvons citer l'exemple de René Torlotting<sup>309</sup>. Il est né le 2 avril 1924 à Metz et réside à Metz Sablon avant la guerre. Il est incorporé au RAD du 21 juin 1943 au 23 septembre 1943. Il bénéficiera d'un sursis car il est étudiant. Il est ensuite incorporé dans l'armée allemande où il intègre l'école de transmission de Berlin. Il est par la suite envoyé sur le front polonais, puis le front russe. Son dernier corps d'affectation est l'aviation allemande où il sera blessé par un éclat d'obus le 30 avril 1945. Hospitalisé en Allemagne, il sera fait prisonnier par les troupes américaines le 7 mai 1945. Après sa démobilisation le 23 juillet 1945, il intégrera l'Ecole Normale de Montigny-lès-Metz, puis enseignera jusqu'à sa retraite dans le groupe scolaire de Rombas-Villiers.

---

<sup>307</sup> Voir Figure 08, carte sur l'implantation sidérurgique en Moselle. Introduction, Chapitre I, La Moselle au cœur de notre propos.

<sup>308</sup> Georges-Gilbert Nonnenmacher, avocat au barreau de Colmar et membre de l'*ADEIF*.

<sup>309</sup> René Torlotting a intégré l'association ACMNR en 1946. Sa carte d'adhérent porte le numéro 780.

## Après la libération

Après guerre, un reclassement va s'opérer. La recherche d'un emploi se fait, soit de sa propre initiative, soit par l'intermédiaire de l'association. L'association va publier un grand nombre d'articles publicitaires proposant des emplois de type administratif, par exemple, à l'Office National des Anciens Combattants ou des emplois de bureau, le plus souvent dans des banques ou des assurances. Les entreprises sidérurgiques et métallurgiques du bassin lorrain proposent aussi des emplois manuels. L'état réserve également des places aux anciens combattants passant les concours de la fonction publique. Ces concours offrent la possibilité de devenir greffier d'huissier ou de tribunal, par exemple, mais aussi contrôleur des impôts. Ce sont des emplois relativement bien rémunérés, ne correspondant pas généralement à leur niveau d'étude. Seule la qualité d'ancien combattant leur donne la possibilité d'accéder à ces places réservées.

D'autres choisissent de porter l'uniforme, « le bon ». Après la libération, plus de 10% des « *Malgré-Nous* » optent pour une carrière militaire. Un petit nombre d'entre eux restent dans un régiment combattant où ils graviront assez rapidement les échelons pour atteindre en fin de carrière un poste de sous-officier ou mieux un grade d'officier. Nous pouvons citer l'exemple de Charles-Pierre Greff, droguiste, né le 11 octobre 1918 à Thédning. Il est domicilié à Metz. Avant la guerre, il habitait à Forbach. Il est appelé le 4 novembre 1938 et est incorporé au 8<sup>ème</sup> Régiment de Zouaves à Mourmelon comme soldat de 2<sup>e</sup> classe. Il sera nommé ensuite caporal au 37<sup>ème</sup> Régiment à compter du 1 juillet 1939. Puis il sera promu au grade de sergent de réserve à compter du 1<sup>er</sup> mai 1940. Engagé dans les combats, il est fait prisonnier à Dunkerque le 1<sup>er</sup> juin 1940. Libéré comme Alsacien-Mosellan, le 23 août 1940 alors qu'il était emprisonné à Kaisersteinbruch en Autriche au Stalag XVII A. Il est de retour sur le territoire français le 25 août 1940 et sera démobilisé par la gendarmerie de Nancy le 12 novembre 1940. Ensuite, il est incorporé de force dans l'armée allemande le 26 juin 1943 au 456<sup>ème</sup> bataillon d'infanterie de réserve à Chelm, en Pologne. Il sera blessé et subira une fracture ouverte des deux os de la jambe droite et une fracture fermée du bras gauche. Il est donc hospitalisé à Forbach le 22 novembre 1943. Il désertera le 1<sup>er</sup> août 1944. A partir du 1<sup>er</sup> septembre 1944, il servira dans les FFI Brigade de Forbach-Campagne jusqu'au 14 mars 1945. Il sera intégré dans l'armée française avec le grade de sergent-chef tout d'abord en date du 1<sup>er</sup> février 1945 jusqu'au 25 avril 1945. Il se réengage ensuite pour un an comme sergent le 26 octobre 1945. Il restera dans l'armée après la guerre, période au cours de laquelle il obtient le brevet élémentaire de secrétaire-comptable du service de santé lui permettant de servir jusqu'à 55 ans. Il sera détaché à l'hôpital Legouest de Metz, puis à l'hôpital du camp de Bitche.

## Le soutien extérieur et les membres d'honneur

De manière générale, l'association ACMNR est soutenue par les politiciens locaux, des maires aux députés. Ce soutien peut s'expliquer par deux choses : tout d'abord beaucoup de mosellans ont un ancien combattant dans leur famille et les anciennes familles plus généralement un grand-père « *Malgré-Nous* ». Ils sont donc directement « touchés » par leurs problèmes et leurs demandes. Ensuite, les « *Malgré-Nous* » et leurs familles, sont nombreux en Moselle, représentant à peu près 300 000 voix lors des élections. Ainsi, il faut donc savoir garder la confiance de ces précieux électeurs. Un certain nombre de « *Malgré-Nous* » sont eux-mêmes des élus, des conseillers municipaux voire des maires, et on compte même quelques députés et sénateurs.

Parmi les membres d'honneur nous pouvons citer, le Président d'honneur, le général André Dody<sup>310</sup>, ancien gouverneur de Metz, « venu à notre aide pour l'aboutissement de nos revendications ». Son nom se trouve toujours sur l'entête du Bulletin de liaison en 2014. En 1946, le préfet de la Moselle, M. Tuillon ainsi que le conseil général de la Moselle, mais aussi Gabriel Hocquard, conseiller de la république de Moselle<sup>311</sup> qui fera le déplacement chez le général Koenig à Berlin pour résoudre le problème de dépistage et de rapatriement des absents. On peut

---

<sup>310</sup> Dody André (général), (1887-1960). Saint-Cyrien (promotion 1907), il a participé au combat de la Première Guerre mondiale dans l'infanterie, d'où il en ressort chef de bataillon (104<sup>e</sup> RI) avec deux blessures, sept citations et la Légion d'honneur. Il enseigne à Saint-Cyr, lorsque en 1939, il prend le commandement de la 2<sup>e</sup> Division d'Infanterie Marocaine puis de la 8<sup>e</sup> Division d'Infanterie. Il participe aux campagnes d'Italie et d'Afrique. Il devient gouverneur de Metz en novembre 1944, les clés de la ville lui étant remises par le général Walker. Voir Le Goyet Pierre (colonel – ER), *La campagne d'Italie (1943-1945), une victoire quasi inutile*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1985, 302p. et Daillier Pierre (général), *Nous étions alors capitaines... à l'armée d'Afrique : recueil de témoignages (juin 1940 – mai 1943)*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1978, 348 p.

<sup>311</sup> Gabriel Hocquard est concerné par le sort des « *Malgré-Nous* ». Il est Mosellan et a combattu dans l'armée allemande dès la mobilisation, le 2 août 1914. Blessé en octobre 1914, il en profitera pour s'enfuir en France où il devient interprète à l'état major de la marine française. Il fut maire de la ville de Metz, avant l'occupation allemande puis conseiller de la République de la Moselle de 1946 à 1948. On lui doit notamment la création en juin 1946, de la « Voie de la Liberté », symbolisant la route des américains venus libérer la Moselle, d'Avranches à Metz. En août 1946, il profite d'un voyage à Berlin pour entrer en contact avec le général Koenig, et lui parler du cas des « *Malgré-Nous* ». Durant la guerre, il tentera souvent de prendre position pour défendre l'Alsace et la Moselle.

d'ailleurs lire sur lui, dans le bulletin de l'association, ces quelques mots : « il a déjà prouvé à maintes reprises combien le sort de nos « *Malgré-Nous* » le préoccupe au plus haut degré ». Le général Gilliot, ancien gouverneur militaire de Metz et commandant de la VIème région militaire ne manque pas de soutenir l'association. Puis, plus récemment, en 2006, l'association a su trouver un soutien, somme toute « politique », auprès de Michel Liebgott, député PS de Moselle, qui a pu, en son nom, poser une question au gouvernement<sup>312</sup> :

- *« Aussi les « Malgré-Nous » et leurs familles souhaitent-ils que notre pays pose un acte fort consistant à reconnaître officiellement les sacrifices endurés. Cet acte pourrait prendre la forme d'une déclaration solennelle des pouvoirs publics, au premier rang desquels le Président de la République, ainsi que le souhaite clairement l'Association des « Malgré-Nous de Moselle ». M. Liebgott demande donc au gouvernement quelles sont ses intentions en la matière et selon quelles modalités le Président de la République pourra être sensibilisé à cette requête ? ».*

Le Ministre des anciens combattants de l'époque, Hamlaoui Mekachera, a répondu à cette question en précisant que le Président de la république aurait déjà répondu aux attentes des « *Malgré-Nous* », et à maintes occasions. On peut se demander, dans ce cas, pourquoi en 2007, toutes les associations d'incorporés de force continuaient à demander cette reconnaissance du gouvernement français.

L'association des « *Malgré-Nous* » n'a jamais demandé aucune subvention à la ville de Metz, ni au département de Moselle ou au conseil régional de Lorraine. Jean-Marie Rausch qui fut maire de Metz de 1971 à 2008 et occupa de multiples postes dans la vie politique lorraine et nationale, n'a pas jugé bon de promouvoir la mémoire de ces soldats ni de participer d'une manière quelconque à la vie (ou la survie) de cette association purement mosellane. Pourtant cet homme est né en 1929, est finalement, à échapper de peu à la conscription allemande. Même dans le cadre d'une commémoration départementale, lors du dépôt d'une gerbe de fleurs sur le monument aux morts de Metz, la mairie n'a pas jugé cet évènement d'importance suffisante pour demander à la fanfare de Metz de venir jouer quelques morceaux de musique. Pourtant, lors de son élection, il avait invité la direction de l'ACMNR. Il semble que les stratégies politiques changent.

---

<sup>312</sup> Question n° 100 092 de Michel Liebgott, député PS de Moselle, publiée au Journal Officiel du 18 juillet 2006.

## **ANALYSE DES STATUTS DE L'ACMNR**

L'association porte en réalité le nom complet de : « Malgré-Nous, Association Nationale des Mutilés, Invalides, Anciens Combattants et Soldats alsaciens et lorrains qui, durant les deux guerres mondiales, ont dû servir à leur corps défendant sous les drapeaux de l'Allemagne, des Réfractaires à l'incorporation, ainsi que les ayants cause (Veuves, Orphelins et Ascendants) ». Par commodité, elle est ici nommée « l'association ACMNR ».

Cette association est régie par la loi locale d'Alsace-Moselle du 19 avril 1908 et fut fondée le 21 mai 1920. Elle est inscrite au Registre des Associations auprès du Tribunal de Grande Instance de Metz sous le volume VII numéro 10<sup>313</sup>.

On peut constater sur les derniers statuts modifiés en date du 20 mai 1990, que la seconde génération comme la première a considéré que l'association n'avait jamais fermé ses portes durant la guerre. Ils n'ont, en effet, pas souhaité choisir une nouvelle date de fondation, alors que de nouveaux statuts avaient pourtant été déposés après guerre, et ce pour bien marquer la continuité et l'union des « *Malgré-Nous* ». Les « *Malgré-Nous* » qui ont signé les derniers statuts actuellement en vigueur sont : Charles Spitz, Cyrille Zingerlé, Robert Ternig, Louis Harig, Léon Lehmann, Georges Iffli, Fernand Rouyer. Les premiers statuts rédigés par André Bellard sont, en dehors de quelques remaniements liés à la nouvelle génération de « *Malgré-Nous* », encore identiques en 1990<sup>314</sup>. En particulier, l'article préliminaire rédigé par A. Bellard, adapté bien sûr à la nouvelle situation issue de la seconde annexion a été maintenu. L'Association est affiliée depuis 1956 à la *Fédération Nationale André Maginot*. Elle concerne les trois départements recouverts par la France en 1918, c'est-à-dire : le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle. La durée de l'association est illimitée, tout comme le nombre de ses membres.

Pour les premiers « *Malgré-Nous* », du point de vue du droit international, l'enrôlement pouvait se justifier, les individus étant devenus des nationaux allemands par le traité de Francfort du 10 mai 1871. Mais tous resteront français de cœur, foncièrement français « par l'Histoire et la

---

<sup>313</sup> Voir annexe 04 – Les « *Malgré-Nous* » - les statuts

<sup>314</sup> L'association ACMNR vote une motion lors du Congrès annuel du 20 mai 1990 à Metz, réformant les statuts de leur association en se constituant en *association nationale*.

volonté ». La naissance de la seconde génération de « *Malgré-Nous* » est la conséquence directe de la promulgation du décret établissant le RAD en février 1941 et du décret du 19 août 1942 instaurant l'incorporation de force dans l'armée allemande. On se rappelle que « l'ennemi a mobilisé de force plusieurs classes de ressortissants français originaires des trois départements, et même quelques classes d'âge qui, deux années auparavant, combattaient encore sous le drapeau français, leur seul et vrai emblème sur lequel ils avaient d'ailleurs prêté serment. ». Le but premier de l'association, selon Charles Spitz est de « faire connaître le problème « *Malgré-Nous* » à de nouvelles couches de compatriotes ; c'est là, en définitive, notre seule ambition ».

Le Siège de l'Association se situera initialement au 10 rue des Trinitaires 57005 Metz Cedex 1. Ensuite, elle aura diverses adresses : au 4 rue François Curel à Metz, puis pendant longtemps, elle résidera dans la Caserne Féraudy, où se trouve la caserne des pompiers actuelle.

### **L'organisation administrative et le recrutement**

La structure de l'association ACMNR est pyramidale. Le siège social et administratif de l'association se trouve à Metz. L'Association couvre l'espace mosellan grâce à l'implantation, dans des secteurs clés, via une dizaine de sections importantes et particulièrement actives comme Thionville, Rombas et Audun-le-Tiche.

Le recrutement se fait sur des critères de nationalité c'est-à-dire que seuls les Incorporés de Force alsaciens et lorrains, soit des français, peuvent adhérer à l'association. Ceci excluant d'office les Luxembourgeois, les Belges, les Yougoslaves,... Ainsi, ne seront acceptés « que les originaires desdits trois départements, spécialement ceux ayant été réintégrés de plein droit en vertu du Traité de Versailles du 28 juin 1919 ».

Au critère de nationalité s'ajoute le patriotisme. C'est-à-dire que toute personne ayant failli à son devoir de bon français pendant la guerre s'est exclue d'elle-même. Il est évident que ce caractère reste une chose très personnelle et que seul l'honneur est en jeu. Donc, « pour garantir la pureté de l'association du point de vue national, nul ne pourra en faire partie s'il est jugé indigne de part son attitude pendant l'annexion, notamment tout membre actif au sein d'une

formation politique allemande à laquelle il aurait volontairement adhéré »<sup>315</sup>. Se sont donc expressément exclus de l'association « tout engagé volontaire dans l'armée allemande, dans le RAD ou la LVF » ou « tout membre d'une formation des partis politiques nazis (NSDAP, SS, SA, NSKK, NSFK) ainsi que tous ceux qui par leurs actes ou paroles ont eu une attitude antinationale, c'est-à-dire ceux qui ont collaboré, qui ont profité de la situation ouvertement et ceux qui ont dénoncé d'autres civils ».

L'article 1 définit bien la qualité de membre de l'Association. Seuls sont concernés ceux qui ont été victime de l'ordonnance instaurant l'incorporation de force dans le RAD-KHD et la *Wehrmacht*, ainsi que leur famille en ligne directe. Cet article restreint donc la qualité de membre actif aux français d'origine alsacienne ou mosellane, incorporés de force dans l'armée allemande ou le RAD, aux Réfractaires à l'incorporation ainsi qu'à leurs ayants-cause (veuves, orphelins et ascendants). Par ailleurs, l'appellation « *Malgré-Nous* » est théoriquement réservée aux seuls membres de l'association. Mais les incorporés de force tombés au champ d'honneur, les disparus ou ceux décédés à la suite de maladies contractées pendant le service militaire obligatoire, s'ils pouvaient répondre aux conditions normales d'admission sont considérés d'office comme méritant ce vocable de « *Malgré-Nous* ».

### ***Le comité directeur***

Les modalités de nomination des membres de la Direction et des comités de section sont fixées par les statuts dès la fondation de l'association : il y a toujours un seul Président, un ou deux Vice-présidents, un ou deux trésoriers (un titulaire et un adjoint) et un ou deux secrétaires. Chaque section dispose d'une voix pour cent membres. Les comités sont renouvelés tous les trois ans à moins d'un décès. Ces comités sont complétés par des membres dits « assesseurs ». Chaque année est organisée une assemblée générale ordinaire pouvant accueillir théoriquement, car cela ne s'est jamais vu, tous les membres de l'Association. Durant cette assemblée, est fait un bilan de l'année précédente, un point sur les revendications mais aussi un bilan financier. De nouvelles actions sont proposées puis votées. De cette assemblée est tirée un procès verbal et, le plus souvent, un document appelé « motion » qui sera soumis au Président de la république et aux divers ministères concernés, généralement celui des affaires étrangères et celui des anciens

---

<sup>315</sup> Annexe 04 - les « Malgré-Nous » - statuts de l'ACMNR.

combattants. L'assemblée est bien sûr orchestrée par le comité directeur mais sont aussi présents, à la table du comité, des hommes publics ou de la direction d'autres associations.

### ***Les sections locales***

Au niveau local, chaque section organise annuellement une assemblée générale qui, globalement, se déroule de la même manière que l'assemblée générale départementale mais à « plus petite échelle ». Un compte-rendu de cette assemblée est également tenu dans un cahier de séance qui est conservé au siège de la section. Le plus souvent ledit siège est fictif et c'est le secrétaire de la section concernée qui conserve en sa possession un cahier de notes puisque les réunions ont lieu, amicalement, quelquefois dans un café du village. Le cadre juridique et solennel n'en est pas moins respecté. Les sections ne sont pas obligées d'en référer au comité directeur en ce qui concerne leur participation à des événements locaux. Elles bénéficient en quelque sorte d'une certaine autonomie d'action.

### ***Les membres de l'Association***

Nous allons donc proposer une analyse faite d'après les fiches individuelles photographiées et conservées par ordinateur. Nous ne citerons aucun nom en dehors des personnes qui m'en ont donné expressément l'autorisation, ceux qui ont accepté d'être publiés dans un précédent ouvrage ou dans la presse ainsi que les personnes de notoriété publique. Pour faire cette analyse, nous nous sommes basés sur les fiches individuelles des membres encore adhérents au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Il est donc fort probable que le nombre d'adhérents ait changé depuis, très certainement à la baisse. Les informations contenues dans ces fiches ont pu être complétées grâce aux dossiers individuels se trouvant à l'ONAC. J'ai donc pu avoir un accès libre aux dossiers d'attribution de la carte du combattant, aux dossiers d'indemnisation des « personnes contraintes au travail en pays ennemi » (PCT) régie par la loi de 1951 et aux dossiers des Réfractaires. Le dossier d'indemnisation des PCT contient les documents prouvant et attestant la période de RAD effectuée par le « *Malgré-Nous* ». On y trouve des témoignages, le plus souvent, des photocopies du *Soldbuch* ou encore les attestations fournies par les mairies affirmant que la dite personne a bien été convoquée pour faire une période au RAD. On y trouve aussi une attestation sur l'honneur confirmant la non-adhésion du « *Malgré-Nous* » à une association national-socialiste. Cette information est très importante car c'est l'un des critères principaux pour pouvoir adhérer à



l'ACMNR. Par ailleurs, ceux qui avaient du, par exemple, adhérer aux unités des *Hitlerjugend*, doivent justifier dans ce dossier, qu'ils n'ont jamais participé à leurs actions.

Le dossier de la carte du combattant peut pallier l'absence du dossier attestant une incorporation de force. En effet, ces dossiers ont été versés aux archives départementales et tombent désormais sous le coup de la protection légale de la vie privée. Le dossier d'attribution de la carte du combattant contient le plus souvent un extrait du fichier WAST<sup>316</sup> qui nous renseigne sur le grade du « *Malgré-Nous* » ainsi que sur son parcours dans l'armée allemande<sup>317</sup>. On peut ainsi en extraire des informations concernant les fronts sur lesquels ils ont combattu ainsi que dans l'arme et unité dans lesquelles ils étaient enrôlés. Ce dossier contient au final une attestation donnant les dates d'incorporation de force, donc affirmant que la personne a bien combattu. On y apprend aussi si l'Incorporé de Force a été fait prisonnier, par qui ainsi que le camp et dans quel pays il a été retenu par les forces alliées. On peut y découvrir son parcours et sa date de retour ainsi que le nom du centre de rapatriement par lequel il est passé et enfin quand il a été démobilisé.

Le dossier de Réfractaire nous donne des informations sur les dates d'évasion. En effet, on peut ainsi savoir si le « *Malgré-Nous* » a pu s'enfuir lorsqu'il a reçu sa convocation au RAD, avant son incorporation dans l'armée allemande ou s'il a pu passer les lignes alliées en s'échappant sur le front. Cependant, nous pouvons toujours nous demander s'il existe un « réfractaire type » ayant adhéré à l'association ACMNR.

### **Le Bulletin**

Le bulletin est un élément vecteur de combat pour les Anciens Combattants et les Victimes de la Guerre. L'association ACMNR ne reste pas passive face aux évènements qui vont marquer la vie de ses adhérents.

---

<sup>316</sup> WAST : *Deutsche Dienststelle. Die Auskunftsstelle für Wehrmachtsnachweise*. C'est un fichier de renseignements militaires allemand pour l'information des proches parents de tués de l'ex-*Wehrmacht*. C'est aussi le service de renseignements de la *Wehrmacht* pour les pertes de guerre et les prisonniers de guerre. (*Ibidem* p29)

<sup>317</sup> On peut trouver aussi dans ce dossier la photocopie du *Soldbuch* déjà cité qui contient dans les grandes lignes les mêmes informations que celle se trouvant dans le fichier WAST. Malgré tout, le *Soldbuch* est plus complet car il est rempli sur le front et peut donc donner quelques détails plus précis sur la position des combats, sur la proximité d'une ville, sur les permissions, ...

## Le rôle du Bulletin

Pour préserver le lien de cœur qui existe entre chaque « *Malgré-Nous* », l'association mosellane prend le parti de créer un journal interne intitulé *Bulletin mensuel de l'association des « Malgré-Nous »*. Le premier bulletin paraît le 10 août 1946. En entête, sont reproduits les deux insignes départementaux de l'association : à gauche du titre, l'insigne de l'association créé après la Première Guerre mondiale<sup>318</sup>, à droite, celui de la nouvelle association<sup>319</sup>. La Direction nous rappelle que l'association est affiliée à *Union Française des Association de Combattants* (UFAC<sup>320</sup>). Cette dernière a pour objectif de rassembler les associations d'anciens combattants et victimes de guerre en vue de mettre en place des actions communes, pour défendre les droits de tous. Le choix de la qualification de *déporté militaire* fait par l'ADEF a créé un doute quand à leur possibilité d'intégrer le monde des anciens combattants. L'ADEF et l'ACMNR intègre l'UFAC dès 1946 et profitent des acquis et revendications de l'UFAC. La différence avec ADEF est que l'UFAC du Bas-Rhin et d'Alsace, est plus active que celle de Moselle, et Robert Baillard, Président de l'ADEF du Bas-Rhin devient rapidement secrétaire général de l'UDAC<sup>321</sup> du Bas-Rhin comme Charles Spitz pour la Moselle, ce qui leur confère une place importante sur le plan national ainsi que face au ministère des anciens combattants. Cette place de secrétaire général montre à la fois la force et la reconnaissance des associations d'incorporés de force, peu importe le département ou l'ancienneté. Il semble que l'ADEF du Haut-Rhin rencontre les mêmes problèmes que l'ACMNR face à l'UFAC au printemps 1947. M. Rinck de l'ADEF du Haut Rhin « informe le comité des difficultés rencontrées par notre groupement du Haut-Rhin pour son adhésion à l'UFAC départementale. Le comité déplore cet état de choses et espère que l'exclusion de l'ADEF de ce groupement est le résultat d'un fâcheux malentendu qui devra être dissipé ». Leur adhésion sera seulement acceptée le 30 juin 1948.<sup>322</sup>

D'après Joël Arnold, il y eut un conflit avec l'ADEF qui avait choisi comme titre pour son *Bulletin « Malgré-Nous »*. L'association mosellane aurait contesté à l'ADEF le droit d'utiliser ce

---

<sup>318</sup> Voir le logotype objet de la figure 12.

<sup>319</sup> Voir le logotype objet de la figure 14.

<sup>320</sup> Voir annexe 02 – les acteurs du monde ancien combattant - UFAC

<sup>321</sup> Section départementale de l'UFAC.

<sup>322</sup> Doerr Sophie, *Op. Cit.*, p36.

nom.<sup>323</sup> Finalement, l'ADEF du Haut-Rhin dut prendre contact avec le Président de l'association mosellane pour proposer la publication d'un bulletin unique pour les trois départements comme nous le verrons par la suite.

Dans son premier numéro, la Direction de l'association souhaite expliquer la façon dont ce bulletin a vu le jour, de quelle manière il sera présenté et le but qu'il doit atteindre. L'idée est venue de quelques « *Malgré-Nous* » qui se sont rendu compte, aux termes de ces quelques mois de vie de leur association, que nombre de leurs camarades se posaient toujours les mêmes questions et que ces questions restaient récurrentes parce que sans réponse claire et unique. De plus, d'autres associations avaient déjà tenté l'expérience fructueuse d'un bulletin intérieur. Ils se sont dits que « nous nous devons, les « *Malgré Nous* », une des plus grandes associations du département, d'en faire autant ».

Ils choisirent de mettre en place un organe d'information qui répondrait à toutes les questions que peut se poser un « *Malgré-Nous* ». Ce journal aura par ailleurs un but pratique : il permettra de décharger le secrétariat permanent en évitant les demandes de renseignements récurrentes, aussi bien verbales qu'écrites. L'information sera ainsi plus rapide, plus sûre et plus homogène, et l'association fera aussi des économies substantielles sur « les salaires, le papier et les frais d'affranchissement ». Mais ils ne souhaitaient pas faire un simple journal d'informations diverses et variées ne contenant qu'une succession de réponses, il voulait mettre en place un journal qui les concernait « eux, la grande famille des « *Malgré-Nous* » ».

Ce bulletin aura donc pour rôle de faire connaître aux adhérents l'activité des divers groupements ou sections, ainsi que leur rôle social. La Direction y développera les revendications formulées ainsi que celles qui auront abouti, ou pas encore. On pourra par ailleurs y trouver toutes les manifestations et commémorations organisées par l'association et ses sections locales mais aussi par d'autres associations, groupements, organismes publics et privés,...

La direction de l'association souhaitait faire de ce journal une sorte de circulaire adressée à la vaste « collectivité des « *Malgré-Nous* » ». Le bulletin supprime les notes d'informations spécifiques destinées aux sections<sup>324</sup>. Elle affirme que « le bulletin établira un lien régulier entre la direction de l'association, les différentes sections locales et en finalité chaque ressortissant « *Malgré-Nous* » ».

---

<sup>323</sup> Arnold Joël, L'ADEF du Haut-Rhin, de 1945 à 1955, mise en place institutionnelle et intervention dans le rapatriement des Alsaciens-Lorrains, Op. Cit. (cf. p102).

<sup>324</sup> La rubrique « *Ce que vous devez savoir* », page 4, édition du 10 août 1946

On y retrouve ainsi des communiqués de presse des membres du ministère des anciens combattants et victimes de guerre, une reproduction des textes officiels publiés au journal officiel, les interventions des députés, les lettres envoyées par la Direction,... Elle voulait aussi un bulletin vivant et propre à encourager le travail de non spécialistes. Pour ce faire, elle fait appel à la collaboration active de toutes les sections et de tous les ressortissants « *Malgré-Nous* » pour « qu'il soit votre bulletin au même titre que le nôtre ». Le bulletin devait renseigner tous les « *Malgré-Nous* » et leur famille sur les activités de l'association, sur leurs droits et aussi faire connaître davantage les buts du groupement. Il devait aussi servir de lieu d'expression, devenir la tribune d'expression de chacun des « *Malgré-Nous* ». Pour cela, il crée la rubrique littéraire mais permet aussi la publication d'anecdote, de tranche de vie, de témoignage personnel, d'extraits d'intervention publique...

Charles Spitz commentera la situation ainsi lors du trentième anniversaire du bulletin de l'association ACMNR<sup>325</sup> :

*« D'abord à parution mensuelle durant les premières années, notre publication, après maintes vicissitudes inhérentes à notre publication périodique, à pris sa vitesse de croisière avec une parution trimestrielle. Encore, cette dernière ne peut pas toujours être assurée, vu le coût élevé qui est le sien depuis ces dernières années. Mais chacun reconnaîtra la nécessité impérieuse de notre petite publication, et à la lecture des lettres de nos membres résidant souvent loin de la Lorraine, nous constatons combien ils tiennent à leur bulletin et aux renseignements souvent précieux qu'il contient.*

*Souhaitons donc longue vie à notre organe intérieur, tout en sachant qu'il n'atteindra pas sa soixantaine !... en tant que principal responsable du bulletin depuis sa création, l'auteur de ces lignes sait bien, par la force des choses, que le bail conclu avec son « enfant » a largement dépassé la mi-temps... C'est la destinée de tout œuvre humaine »*

En 1949, l'ADEF du Haut-Rhin ne peut plus du tout assumer seule l'impression et la diffusion de son bulletin.<sup>326</sup> En janvier 1949, l'édition commune, qui réunira au départ les deux ADEF et l'Association des « *Malgré-Nous* » de Moselle, prendra le nom de « *Malgré-Nous, le*

---

<sup>325</sup> Bulletin de l'association « *Anciens combattants, « Malgré-Nous » et Réfractaires* » (ACMNR), décembre 1976, n°113.

<sup>326</sup> Mais un projet de ce type avait déjà été évoqué en octobre 1947.

*journal des victimes de la conscription allemande* », sous-titré « Mutilés, Invalides, Combattants, Orphelins et Ascendants, organe d'information et de liaison des associations d'incorporés de force et réfractaires d'Alsace et de la Moselle, affiliées à l'UFAC ». Cette édition coécrite par les Présidents et membres des trois associations ne durera que l'espace de sept numéros. En effet, le bulletin commun est édité de janvier à juillet-août 1949, puis republié en avril 1950. La publication s'arrête au numéro 9 pour la Moselle et 8 pour l'Alsace. Outre les problèmes financiers cette décision avait été prise pour répondre à des besoins plus pratiques que financiers. En effet, les Présidents évoquent une similitude de revendication, la possibilité de proposer une meilleure présentation du bulletin, avec un rayon d'actions plus large de celui-ci et enfin une augmentation du tirage. Selon le calcul de Charles Spitz, au coût de 70 000 francs le numéro et de 12 numéros par an, le coût général de l'opération reviendrait à 840 000 francs par an, ce qui peut être en s'associant divisé par 3. La publicité rapporterait 120 000 francs par an. Le nombre d'abonnés au bulletin (Mosellans et Haut-rhinois confondus) était environ de 6 000 en 1948, à 120 francs l'abonnement, soit une recette de 720 000 francs potentiellement. Cela permettrait donc aux associations de publier en sus des tracts et d'assurer des envois d'exemplaires gratuits pour faire mieux connaître l'association. Mais, dès 1950, l'ADEF avait réglé ses problèmes de trésorerie.

Jamais ils n'avaient imaginé ce qui allait se produire car dans le Haut-Rhin comme en Moselle, on comptait initialement plus de 10 000 membres chacune. En 1949, il ne reste plus que 3 300 abonnés ce qui ne permet d'assurer la publication que de six bulletins, et un seul et tout dernier en 1950. Rien ne permet de dire si le bulletin fut publié ailleurs ou s'il n'y eut plus aucun bulletin jusqu'en 1959. Il est dit dans le bulletin de 1959 que les Mosellans auraient été déstabilisés par deux choses. Tout d'abord, par le fait que le bulletin soit publié à Colmar et qu'il ne contienne presque que des publicités concernant uniquement les Alsaciens, ensuite, parce qu'ils tenaient à leur numéro mosellan. La chute fut d'autant plus dure que rapidement le Bas-Rhin se dégagera de ses obligations financières.

En 1946, le rédacteur et gérant est Charles Hubert et le bulletin est publié par les *Éditions Le Lorrain*, rue des Clercs, Metz. *Le Lorrain*<sup>327</sup> est un journal de « divers droite » dont Paul Durand était déjà le rédacteur en chef avant la Seconde Guerre mondiale. Ce journal fut entre 1936 et 1939 l'un des organes politiques du Front Lorrain avec *le Messin*. C'est une confédération

---

<sup>327</sup> Voir page 106 et svt. – Les associations d'anciens combattants sous les yeux de la presse mosellane : les éditions « Le Lorrain », l'organe de diffusion.

départementale de la plupart des formations politiques hostiles au Front populaire en Moselle. L'un des initiateurs du mouvement est le directeur de ce quotidien messin catholique, le Chanoine Ritz. Ce groupement cherche à fédérer les nationaux de tendance droite, ou du moins tout groupe politique anticommuniste. Rapidement, le mouvement s'essouffle à cause de cette trop grande diversité mais surtout parce qu'il perd son chef. Paul Durand, reconnu, après la guerre, « qu'un chef manqua pour coordonner et galvaniser »<sup>328</sup> les efforts des nationaux mosellans.

### *Structure du bulletin*

Dans la majorité des numéros, on trouve un ou plusieurs articles de fond rédigés par le Président de l'association traitant d'un sujet général, ayant un rapport avec le monde des anciens combattants. Ces articles se trouvent le plus souvent en première et/ou deuxième page, ou les deux.

Une large part du journal est consacrée au secrétariat administratif qui, sous forme d'articles, répond aux questions intéressant les « *Malgré-Nous* », leur rappelle leurs droits et les textes adoptés en leur faveur. Il y exprime leurs attentes, leurs exigences, leurs revendications, leurs résultats et évoque les manifestations ayant eu lieu et celles à venir.

Une page au moins est consacrée aux différentes sections de l'association qui l'utiliseront pour parler de leurs travaux locaux.

Enfin, on y trouve une des thématiques que la Direction qualifie de « échos et potins » concernant les fêtes de famille, les mariages et les naissances, les petites annonces,... De la fin des années 40 au début des années 50, la dernière page sera consacrée aux avis de recherche des « non-rentrés ». Malheureusement, s'est ajouté la rubrique nécrologique devenue conséquente avec les années. Ces nécrologies sont importantes dans nos recherches, car elles nous permettent de compléter la liste de membres et sont souvent suivies d'une courte biographie. Par exemple, dans la nécrologie de Clément Kehrling, mort en 1976, nous apprenons que ce monsieur était le père de deux incorporés de force dont l'un n'est jamais rentré. Il avait été le co-fondateur de l'association « *Famille des non-rentrés* » qui fusionna avec l'*Association des « Malgré Nous »* en 1948. Cet homme fut membre du comité directeur de l'association *ACMNR* jusqu'en 1955 et s'occupait surtout des problèmes de rapatriement tardif.

---

<sup>328</sup> Durand Paul, *En passant par la Lorraine, gens et choses de chez nous, 1900-1945*, Metz, Edition Le Lorrain, 1945, p 100

La Direction ne manque pas de rappeler que c'est dans des conditions difficiles que va naître ce journal. En effet, après la guerre, la presse est marquée par une pénurie de papier journal. La Direction révèle à ses adhérents qu'elle connaît le plus grand mal à faire insérer dans les journaux locaux ses communiqués, « même réduit à leur plus simple expression ». Elle évoque aussi son manque de moyens financiers mais se refuse à publier dans le bulletin des annonces payées. Il est vraisemblable que cette affirmation, toujours valable aujourd'hui, soit en lien, d'une part, avec le souhait de l'association de ne se consacrer qu'aux « *Malgré-Nous* », d'autre part, au faible nombre de pages qui doit déjà contenir un grand nombre d'informations, et enfin, à la volonté de ne subir aucune influence financière et/ou politique extérieure.

Le premier numéro du bulletin sera édité à 5 000 exemplaires. La Direction spécifie bien dans son article de présentation du journal que c'est un tirage « limité à... ». On peut donc en déduire qu'elle envisage d'en faire imprimer un plus grand nombre pour les prochains numéros, «... à condition que les demandes d'abonnements soient en conséquence ». Or, le nombre d'adhérents en 1946 étant très inférieur à 5 000, il va de soi que ce premier numéro sert de campagne de promotion. Cette affirmation démontre en fait que seul, le bouche à oreille, n'a pas suffi. N'ayant pas trouvé une voix de diffusion auprès des journaux locaux, l'association a pourtant besoin de se faire connaître et, pour cela, elle entend rappeler aux « *Malgré Nous* » qu'ils ne furent pas les seuls à vivre ce destin tragique. Ainsi, l'association, optimiste à ses débuts, parle d'une diffusion mensuelle (le 10 de chaque mois) puis pense atteindre rapidement une diffusion bimensuelle (les 10 et 25 de chaque mois). La Direction demande aux sections de faire une campagne très active en faveur du journal. Elle imagine qu'en se mettant à leur disposition, tous les « *Malgré-Nous* » « auront à cœur de s'y abonner ».

Chaque numéro est envoyé aux diverses sections qui en assurent dans leur zone d'influence la diffusion par leurs propres moyens. La répartition aux sections se fit aux prorata du nombre de leurs membres inscrits. Elles devront conserver une collection complète du bulletin afin de permettre à tous et surtout « aux familles nécessiteuses » d'en prendre connaissance.

La Direction prévoit que le journal se fera sur 4 ou 8 pages, « selon la nécessité ». Il se trouve que certaines éditions seront diffusées en 12 pages. Le Président stipule que le bulletin ne sera livré qu'aux sections au bénéfice exclusif des abonnés : il ne pourra être vendu « ni dans les kiosques, ni à la criée ».

Avec l'édition commune de 1949, le nombre de page ne change pas, il évolue entre 6 et 8 pages. A partir de 1959, le journal ne dépassera les 4 pages que pour les numéros spéciaux et il

aura désormais une diffusion trimestrielle. Avec les années 2000, le bulletin existe toujours mais ne connaît plus que trois parutions par an.

La Direction propose initialement des abonnements de 12 numéros au prix de 50 francs. Le prix au numéro est fixé à 5 francs. Elle explique aux futurs abonnés que cette somme permet de couvrir les frais d'impression et de fonctionnement. Cette somme paraît conséquente en cette période de reconstruction mais il faut se souvenir que le journal n'est pas financé et qu'il ne contient aucune annonce rémunérée : ce niveau de prix est indispensable pour que l'association puisse vivre. En effet, les adhésions au journal constituent 75 % du revenu de l'association. La Direction ne manque pas de le rappeler : « nous ne vivons que pour vous et grâce à vous ». La vente d'abonnements et, au début, d'adhésion revient pour moitié à la section d'adhésion, l'autre moitié allant au siège. Dès 1948, l'abonnement ira de paire avec l'adhésion. Le prix évolue très peu dans le temps, la Direction faisant simplement une différence entre les membres, les isolés et les ayants-cause, les premiers payant le plus cher et les derniers payant moitié moins. Le calcul est fait pour que l'adhésion se fasse naturellement car un coût trop élevé leur aurait fait perdre des abonnés. Ils essaient de couvrir le coût des bulletins et les frais induits par l'assemblée générale, jamais plus. Le fonctionnement choisi en 1959 fut le plus judicieux et reste toujours d'actualité.

Il faut aussi et surtout faire lire le bulletin. Bien que le bulletin s'adresse directement et essentiellement aux « *Malgré-Nous* », il comporte des articles explicatifs destinés à leur entourage. Les rédacteurs du bulletin ont toujours envisagé le fait qu'il puisse et qu'il devait être lu par d'autres personnes que les Incorporés de Force. Dans cette optique ils y ont inséré des slogans tels que « lisez et faites lire le « *Malgré-Nous* »<sup>329</sup> ou « après avoir lu « *Malgré-Nous* » et s'il vous a plu ! Ne le jetez pas. Passez-le à une autre famille ou à un autre camarade qui n'a pas les moyens de s'y abonner ou oubliez-le fortuitement dans votre compartiment de chemin de fer, au café, au restaurant... c'est là aussi une bonne forme de propagande... et elle est totalement gratuite ! »<sup>330</sup>.

---

<sup>329</sup> Bulletin de l'association « Anciens combattants, « *Malgré-Nous* » et Réfractaires » (ACMNR), n°1, 1946.

<sup>330</sup> Bulletin de l'association « Anciens combattants, « *Malgré-Nous* » et Réfractaires » (ACMNR), n°1, nouvelle série, 1949.



## Analyse de la composition de l'Association

Il y a donc eu environ 9 313 adhérents. Les cartons d'adhésion remplis à la main ne sont pas toujours tenus de la même façon et avec la précision administrative attendue. Certains cartons sont donc bien plus complets que d'autres. Entre 1966 et 1968, de nouveaux numéros d'adhérents ont été attribués à certaines fiches déjà existantes sans aucune raison apparente. Ces numéros vont de 7 200 à 7 350. Parfois de nouveaux numéros sont attribués lorsque le « *Malgré-Nous* » décède et que sa veuve conserve cependant l'adhésion alors que d'autres veuves ont conservé le même numéro d'adhérent que celui de leur conjoint. On peut donc affirmer que sur les 25 000 « *Malgré-Nous* »<sup>331</sup>, 9 000 (environ) ont effectivement adhéré à l'association ACMNR.

Nous avons pu étudier 629 fiches d'adhérents<sup>332</sup>. Elles se composent de 581 hommes et 48 femmes. Il y a donc aujourd'hui 92 % d'hommes pour 8% de femmes. Nous nous sommes concentrés essentiellement sur les dossiers masculins, dans un souci d'efficacité. Parmi les 581 fiches masculines étudiées, 522 sont complètes<sup>333</sup> c'est-à-dire que nous avons pu remplir un tableau avec nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, numéro d'adhérent, section du groupement, domicile, et catégorie de « *Malgré-Nous* ». Nous avons dégagé quatre catégories : RAD, Incorporé de Force (IF), Réfractaire (REF), Ayant-cause. On compte ainsi : 171 RAD, 462 IF, 115 REF, 4 ACMN<sup>334</sup>. Parmi ces hommes, 89 ont fait le RAD et ensuite ont été incorporés de force dans les troupes allemandes, 62 ont du subir la période RAD, sont entrés dans la *Wehrmacht* et ont réussi à s'en évader. Enfin, 32 n'ont pas enduré les 90 jours de RAD et ont directement été intégrés dans les troupes allemandes dont ils se sont évadés. 2 seulement se sont enfuis après avoir « seulement » subi la période de RAD.

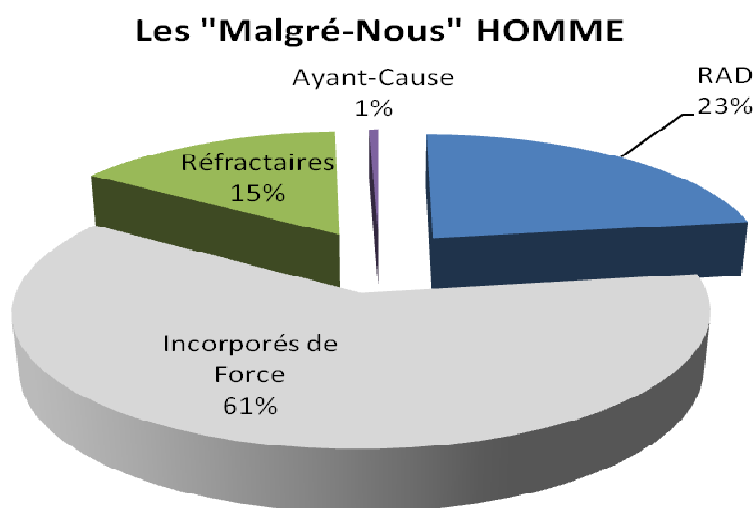
---

<sup>331</sup> Chiffre cité par Le Marec Gérard et Bernard, *Les années noires*, Op. Cit.

<sup>332</sup> Nous avons étudié en réalité 1 521 fiches dont 1 329 hommes et 192 femmes. Mais ces fiches ne sont pas toutes complètes. Nous avons donc estimé préférable de conserver notre première analyse sur les membres dont les fiches étaient encore classées parmi les « *Malgré-Nous* » vivants.

<sup>333</sup> Soit remplies entièrement par les responsables de l'association, soit complétées par des recherches aux archives de l'ONAC.

<sup>334</sup> Ayant cause de « *Malgré-Nous* ».



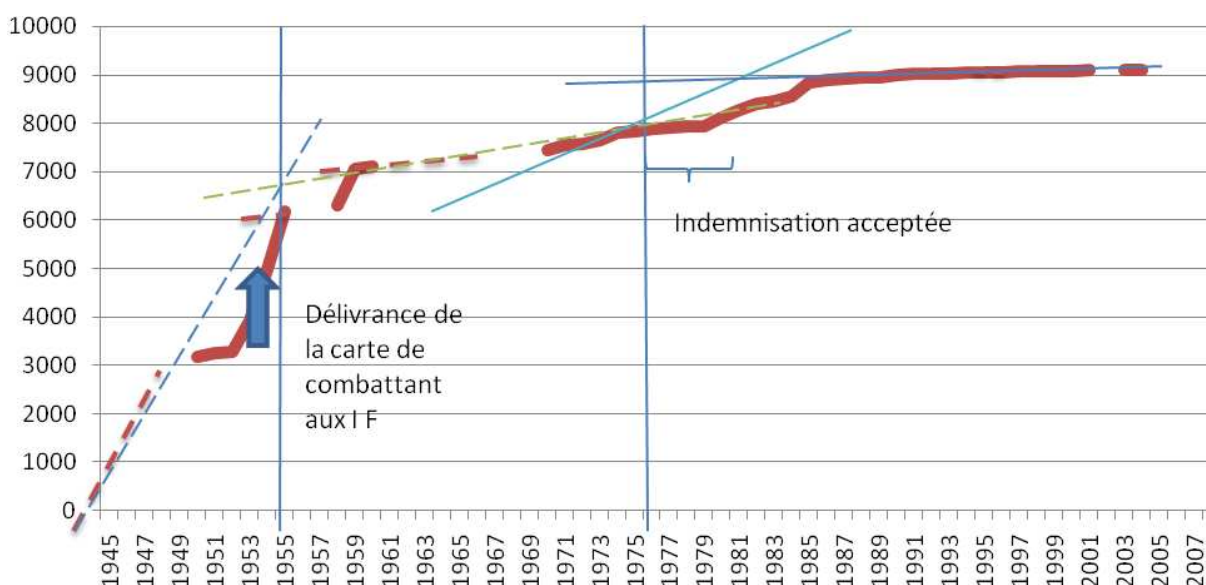

---

**FIGURE 17 : ORIGINE DES « MALGRES NOUS, HOMME » DE MOSELLE**

COMMENTAIRE :

Parmi les fiches étudiées, celles concernant des hommes (522 fiches complètes) sont relatives à des personnes incorporées de force (61 %).

Parmi les cartons d'adhésion étudiés, on trouve 116 « *Malgré-Nous* » ayant adhéré à l'association *ACMNR* avant l'année 1948. Lorsqu'on regarde les fiches d'un peu plus près, on s'aperçoit que, avant 1948, les numéros d'adhérent ne correspondent pas avec les dates d'adhésion effective. En effet, il semble que les responsables de l'association n'inscrivaient que rarement les dates réelles d'adhésion avant 1948. Ils les remplaçaient simplement par cette unique date de « 1948 ». Nous pouvons donc nous interroger sur le sens de cette pratique qui a pour effet de nuire à la précision de notre étude. En effet, on peut penser qu'avant 1948, les responsables n'avaient pas choisi d'établir de fiches individuelles car il n'y avait pas de réel besoin de réaliser un réel recensement. De plus, dans les premiers temps du moins, il n'y a pas une véritable proposition d'adhésion mais seulement l'offre de souscrire un abonnement au bulletin, par l'intermédiaire des sections. Nous pouvons imaginer qu'après deux années de fonctionnement positif, il était alors plus aisé de proposer directement une adhésion donnant le droit au bulletin. Ce qui expliquerait qu'on ne sache plus vraiment qui était présent en 1946, en 1947 ou en 1948. Le plus souvent, on retrouve tout de même sur les fiches d'adhésion la date de 1945 car ce sont en quelque sorte les précurseurs de l'association, ceux qui se sont impliqués dès la première heure.



**FIGURE 18 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ACMNR (Estimation)<sup>335</sup>**

COMMENTAIRE :

Dès la réactivation de l'association ACMNR, les adhésions sont enregistrées en grand nombre. L'obtention de la carte de combattant semble « satisfaisante » les incorporés de force qui ne s'inscrivent plus (environ un quart seulement a adhéré en 1955). A l'annonce de l'indemnisation par la FEFA, un léger sursaut dans les adhésions est notable. Le nombre total d'adhésion se tassera par la suite, sans atteindre la « barre » des 10 000 adhérents.

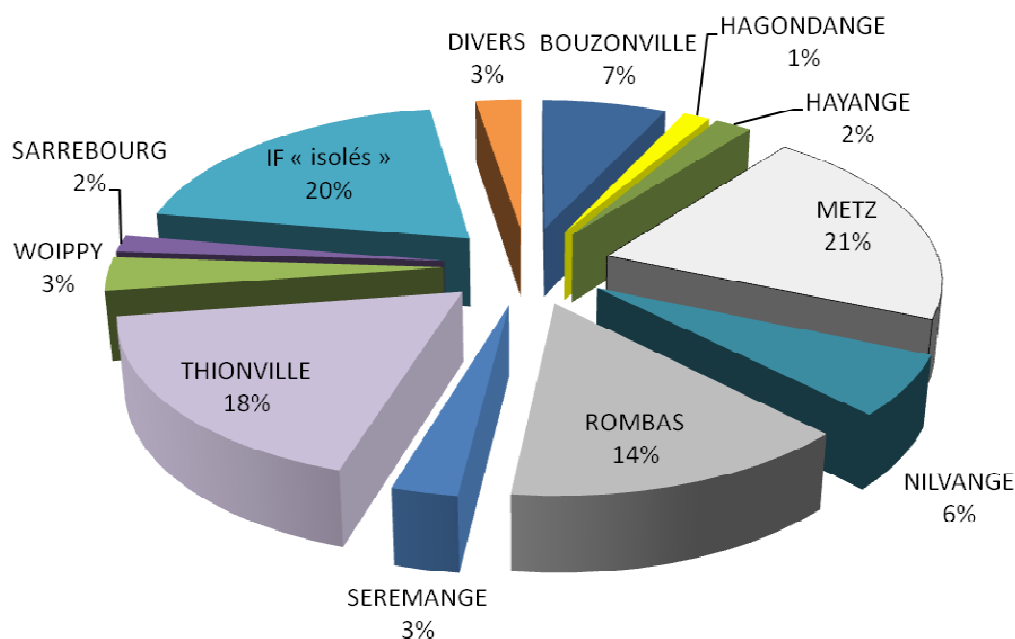
Compte tenu des numéros d'adhésion, nous pouvons estimer qu'il y avait déjà environ 3000 adhérents en 1948. Avant 1958, date à laquelle on a accordé les premières cartes du combattant aux incorporés de force mosellans et alsaciens, le nombre d'adhérents était passé à 6 220 (environ), soit une adhésion qui fait un peu plus que doubler. Jusqu'en 1981, on compte 8 265 adhésions. Après 1981, date de la création de la FEFA et à l'aube de la redistribution des sommes versées pour l'indemnisation par la RFA, on alors compte 1 048 adhérents supplémentaires. Le dernier adhérent recensé portait le numéro 9 313 et c'est un « *Malgré-Nous* »<sup>336</sup>.

Nous pouvons donc en conclure que les adhésions se sont faites surtout avant les premiers actes de reconnaissance prononcés en faveur du statut de « *Malgré-Nous* ». Cela confirme que les membres de l'association ont bien choisi d'adhérer dans le but de former un réel groupe de pression afin obtenir des résultats tangibles, et non pas choisi d'adhérer pour profiter de ce qui

<sup>335</sup> Cf. graphique précédent.

<sup>336</sup> Adhésion enregistrée en 2007.

avait déjà été engrangé. Certaines adhésions tardives s'expliquent aussi par le fait qu'il était peu aisé d'intégrer l'association avant l'attribution de la carte du combattant alors seule preuve officielle de leur incorporation de force. Comme il n'était pas facile de prouver son incorporation dans l'armée allemande, sa période de travail obligatoire ou son évasion aux autorités compétentes, il n'était pas non plus aisé de montrer « patte blanche » à l'Association. Il fallait généralement avoir combattu avec un autre « *Malgré-Nous* » sur le front, en avoir croisé un autre dans un camp de transit,... Dans le doute, les responsables de l'association attendaient des preuves attestées. Pour les autres cas, la déclaration sur l'honneur argumentée pouvait suffire.



**FIGURE 19 : REPARTITION DES ADHERENTS ACMNR PAR SECTION**

**COMMENTAIRE :**

La présente répartition (estimation) est basée sur l'étude de 1059 cas d'incorporés de force ayant adhéré à l'association ACMNR. On observe que les sections de Metz, Thionville et Rombas cumulent à elles trois, plus de 50 % des adhérents.

Nota : les données de détails, chiffrées, font l'objet du tableau n° 2 se trouvant page suivante.

<b>Tableau 1 : progression théorique du nombre d'adhérents (1945 à 2008) (analyse faite sur 1059 membres)</b>	
<b>Année</b>	<b>Nb d'adhésion (cumul)</b>
1945	0
1950	3 176
1951	3 259
1952	3 281
1953	3 927
1954	4 982
1955	6 167
1958	6 298
1959	7 070
1960	7 114
1970	7 453
1971	7 544
1972	7 573
1973	7 645
1974	7 813
1975	7 846
1976	7 887
1977	7 904
1978	7 937
1979	7 951
1980	8 131
1981	8 265
1982	8 399
1983	8 462
1984	8 552
1985	8 840
1986	8 903
1987	8 918
1988	8 948
1989	8 956
1990	9 004
1991	9 024
1992	9 030
1993	9 035
1994	9 042
1995	9 053
1996	9 059
1997	9 073
1998	9 076
1999	9 083
2000	9 092
2001	9 098
2003	9 101
2004	9 105
2006	9 239
2008	9 313
<b>FIGURE 20 : DONNEES SUR LA PROGRESSION DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION ACMNR</b>	

<b>Tableau 2 : répartition des membres par section</b>	
<b>Section</b>	<b>Nb adhérents</b>
AUDUN LE TICHE	5
BOUZONVILLE	74
FORBACH	8
HAGONDANGE	16
HAYANGE	22
METZ	221
NILVANGE	65
ROMBAS	152
SARREGUEMINES	5
SEREMANGE	29
THIONVILLE	190
WOIPPY	36
BOULAY	3
FONTOY	3
YUTZ	3
SARREBOURG	18
IF « isolés »	209
TOTAL	1059
<b>FIGURE 21 : NOMBRE D'ADHERENTS PAR SECTION ACMNR</b>	

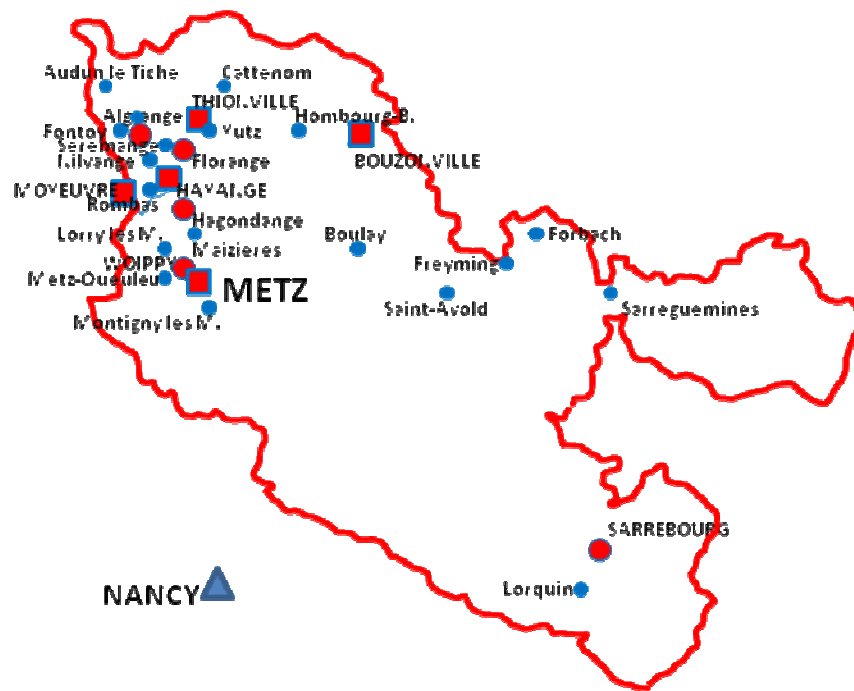


FIGURE 22 : IMPLANTATIONS DES SECTIONS DE L'ASSOCIATION ACMNR

LEGENDE :

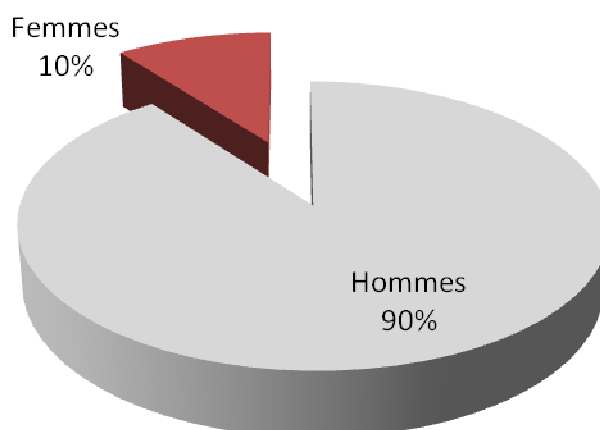
Sections importantes ■ Sections moyennes ● Sections locales ●

COMMENTAIRE :

L'association ACMNR disposait d'une forte représentation sur l'ensemble du territoire mosellan, en particulier aux environs des pôles urbains de METZ et de THIONVILLE, avec également une présence forte dans les vallées sidérurgiques de l'Orne et de la Fensch.

On dénombre 109 femmes dont 48 se sont inscrites seules. La répartition s'organise ainsi : 91 % de veuves de « *Malgré-Nous* » et 9 % d'autres femmes.

Parmi les 99 veuves de « *Malgré-Nous* », 35 ont un numéro d'adhésion qui leur est propre. Il y a cinq femmes qui ont fait le RAD et deux d'entre elles sont des femmes de « *Malgré-Nous* ». Sur les 182 hommes décédés, 61 épouses ont officiellement repris l'adhésion de leur époux. La première adhérente est une ayant-cause de « *Malgré-Nous* » et a rejoint l'association en 1948. La deuxième adhérente est entrée dans l'association en 1954 : Clémentine est née en 1925 et s'est enfuie après avoir dû subir le *Reichsarbeitsdienst*. La grande majorité des femmes ont adhéérées après 1981.




---

**FIGURE 23 : REPARTITION « HOMME – FEMME » AU SEIN DE L’ACMNR (Estimation)**

COMMENTAIRE :

Pour la plupart, les femmes sont des veuves de « *Malgré-Nous* ». Sinon, elles sont issues du RAD. C’est à partir de 1981 que les femmes se sont, pour la grande majorité, inscrites à l’ACMNR.

Sur les 581 fiches étudiées et concernant les adhérents masculins, nous avons pu réunir 516 dates de naissance. Les classes les plus représentées sont les années 1925 et 1927 en nombre. Les classes de 1921 à 1927 représentent 77% des adhérents. Il y a encore 4 adhérents nés en 1914 sur les 12 adhésions conservées. On notera également que 80% d’entre eux sont effectivement partis sur le front russe. Mais, on les retrouve aussi au Danemark, en Yougoslavie, en Autriche, en Allemagne,...

Les sections les plus importantes en août 2010 étaient celles de Metz, de Thionville, de Rombas, de Bouzonville et de Nilvange<sup>337</sup>. La section de Metz est née de la régression des autres sections. C'est-à-dire que, dans les statuts, le siège de l’association devait se trouver à Metz, mais il ne devait pas donner naissance à une section à part entière. Seuls les isolés y étaient rattachés. Le nombre des isolés, gérés par la section de Metz, est en constante augmentation et ce malgré les décès. En effet, comme la plupart des retraités, les *Malgré-Nous* choisissent de partir au soleil ou de rejoindre leur famille dans une autre région. Beaucoup de sections ont donc été regroupées

---

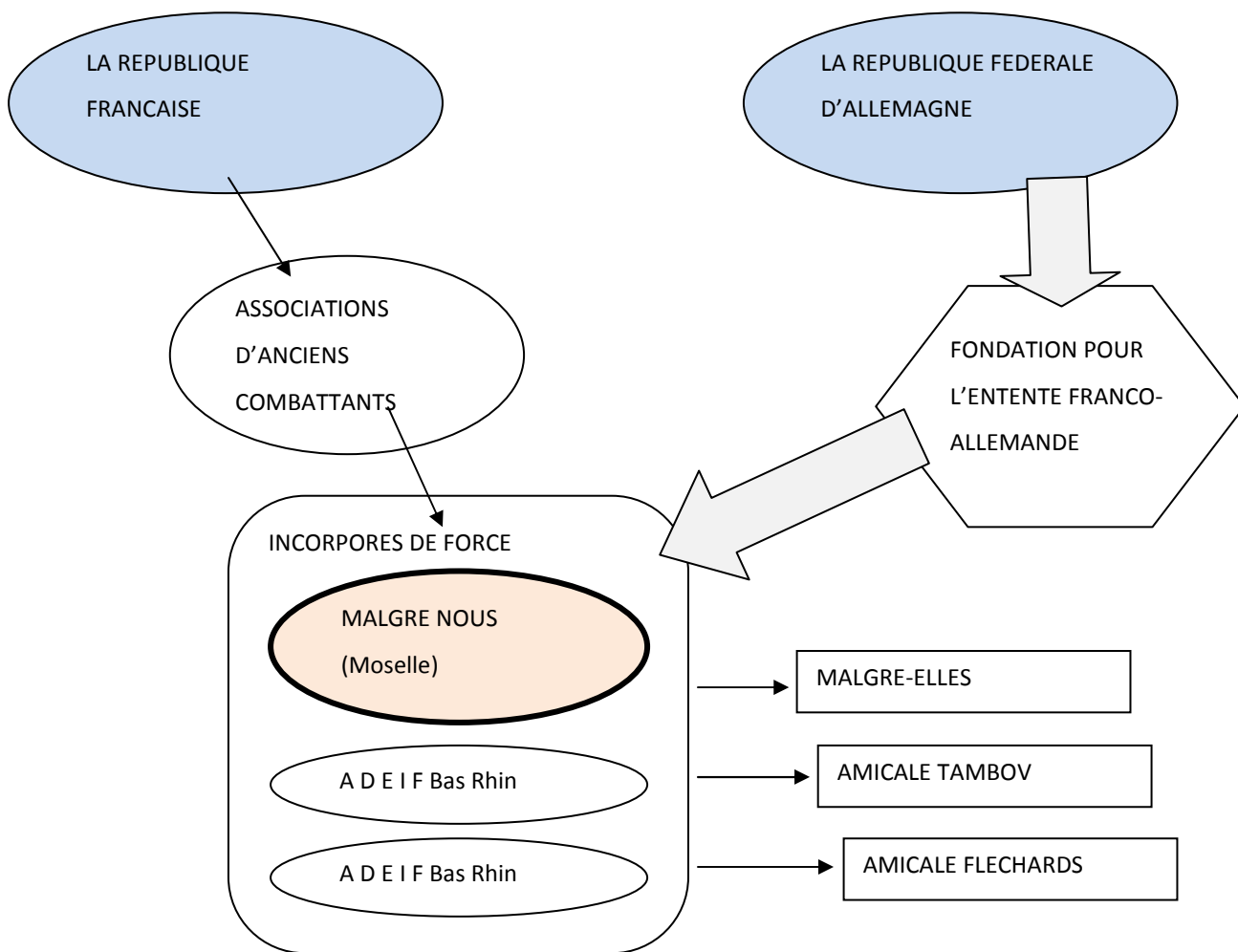
<sup>337</sup> Voir la figure 22 : carte intitulée « *Implantation des sections de l’ACMNR* ».

pour ne garder que des gros pôles, surtout pour la Moselle-Est. Seules les villes de Nilvange et de Bouzonville résistent encore au temps qui passe. A la refondation de l'association *ACMNR*, il existait en réalité près de 200 sections regroupant près de 20 000 membres, épouses comprises.

Parmi les fiches, il y a peu d'adhérents nés dans les secteurs de Sarrebourg, Sarreguemines ou Forbach. On peut se poser la question de savoir si ces frontaliers de l'Alsace n'auraient pas choisi d'adhérer à l'association alsacienne *ADEF* pour cause de proximité. En effet, Metz, centre administratif de l'association est loin de ce côté-ci du département de la Moselle et même si, chaque année, l'assemblée générale a lieu dans une autre ville (et tous les 3 ans, à Metz), il se peut qu'ils aient préféré la proximité géographique. En effet, ces personnes ont adhéré en premier lieu dans le but de se rassembler pour parler de leurs expériences et de chercher des réponses à leur problème de « *Malgré-Nous* ».

Nous allons donc étudier d'autres associations mosellanes spécifiques afin de comprendre si il existe des points communs et des divergences dans leurs actions, leurs démarches ou bien encore dans leurs modes de fonctionnement. Il nous a semblé logique de prendre comme base de comparaison, l'association des Anciens Combattants « *Malgré Nous* » et Réfractaires, puisque elle est vraiment représentative de l'histoire bouleversée de la Moselle.





**FIGURE 24 : SYNTHESE SUR LE MOUVEMENT DES INCORPORES DE FORCE EN ALSACE – MOSELLE**

**COMMENTAIRE :**

Ce schéma montre les relations entre les diverses associations essentiellement nées de la conscription allemande, incluant tout à la fois la « filiation » et la « spécificité », un peu comme un enfant et ses parents. Autrement dit, « on entretient des points communs mais on cultive sa différence ».

## **Partie III : D'autres associations, d'autres spécificités**

### CHAPITRE I :

UNE ASSOCIATION D'ARME : LES MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS ET LEUR FEDERATION (AMMAC)

### CHAPITRE II :

UNE ASSOCIATION DE CLASSE D'AGE : LA FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS DE MOINS DE VINGT ANS (1914-1918, 1939-1945 ET T.O.E.)

### CHAPITRE III :

ASSOCIATIONS DES ANCIENS COMBATTANTS ET MILITAIRES FRANÇAIS, SECTION FEDERALE ANDRE MAGINOT DE LA MOSELLE AFFILIEE A LA FEDERATION NATIONALE ANDRE MAGINOT G.R. 140.

CHAPITRE IV : L'AMICALE DES PIEDS NOIRS ET MOUVEMENT NATIONAL DES RAPATRIES D'OUTRE-MER - MUNICIPALITES ET SOUVENIR - SECTION MOSELLE

### CHAPITRE V :

LES ASSOCIATIONS D'OFFICIERS ET DE SOUS-OFFICIERS DE RESERVE DE MOSELLE

# CHAPITRE I : UNE ASSOCIATION D'ARME : LES MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS ET LEUR FEDERATION (AMMAC)

INTRODUCTION

LES FONDEMENTS HISTORIQUES : DES AMICALES EPARILLEES

LA FAMMAC : GENESE

LES PREMIERES ACTIONS SIGNIFICATIVES

LA FEDERATION MOSELLANE DES ASSOCIATIONS DE MARINS ET MARINS ANCIENS  
COMBATTANTS

## **INTRODUCTION**

Une étrangeté sur le territoire mosellan que l'existence d'amicales de marins, qui plus est suffisamment nombreuses, pour se regrouper sous la bannière d'une fédération départementale. En réalité, l'aspiration des Lorrains vers les choses de la Mer trouve des racines diverses. Héritage, d'une part, des fils de « migrants » des régions côtières, désireux de prendre le large de la même manière que leurs ancêtres, mais également volonté des fils du « terroir » attirés par les opportunités et le prestige que leur offraient à la fois la mer et la marine. Somme toute, il n'est pas nécessaire de croire aux réflexions généalogiques. Bien que la principale force de la marine soit sur ou sous la mer, elle compte également dans ses rangs des unités spécialisées pour tous les types et tous les terrains de combat, y compris donc à l'intérieur des terres et dans les airs. On peut par exemple citer la présence d'une batterie de DCA<sup>338</sup> marine à Basse Yutz entre le 20 janvier et le 10 mai 1940<sup>339</sup>. De même, de toute l'histoire de la marine, un seul navire, l'ex croiseur autrichien « Nouara », a porté le nom de « Thionville », en battant pavillon français de 1920 à 1941.

## **LES FONDEMENTS HISTORIQUES : DES AMICALES EPARPILLEES**

On ne saurait expliquer la naissance de la *Fédération des Associations de Marins et Marins Anciens Combattants* (FAMMAC) sans évoquer deux préalables. Logiquement, le besoin d'une fédération, laisse supposer de l'existence antérieure de différentes associations de marins. Ensuite, il faut souligner la place de la Première Guerre mondiale dans cette naissance car elle a été le dénominateur commun pour le développement d'unions de marins à l'échelle nationale.

La plus ancienne association d'anciens marins connue et organisée à l'échelle nationale semble avoir été *La Flotte*. Cette « association amicale et philanthropique des anciens marins et inscrits maritimes » est fondée en 1891 à Paris. Elle s'était rapidement développée sous forme de sections provinciales. La fin du XIXe siècle fut d'ailleurs propice aux développements

---

<sup>338</sup> Défense Contre Aéronefs.

<sup>339</sup> Pour l'histoire, cette position située à proximité de Thionville était commandée par le lieutenant de vaisseau Paul Minette, ancien président des *Marins de Longuyon*.

d'organisations ayant traits au monde de la Mer comme, par exemple, la *Société des Œuvres de Mer* (1894) ou la *Ligue Maritime Française* (1899). De même on trouve de nombreuses associations mutualistes chez les marins comme la *Société de secours mutuels de capitaines marins, officiers marinières, matelots et ouvriers des professions maritimes d'Antibes* (1861).

Mais comme nous l'avons déjà précisé, c'est la Première Guerre mondiale qui a été l'élément déclencheur de la multiplication des associations de marins. Tout d'abord, si le rôle et les opérations de la Marine étaient de moindre ampleur par rapport à ceux de l'Armée de Terre durant ce conflit, il emporta tout de même la vie de 14 000 marins dont 3 000 issus de la Marine Marchande<sup>340</sup>. Les opérations navales débutèrent dès novembre 1914 en Méditerranée. Dans un premier temps, elles consistent en la neutralisation des fortifications turques dans le détroit des Dardanelles, avec l'envoi de la division du contre-amiral Guépratte. La Marine française perdit dans ce secteur quatre sous-marins : le *Saphir*, le *Turquoise*, le *Joule* et le *Mariotte*. Elle s'illustra par la suite, en février 1915, grâce au croiseur *D'Entrecasteaux* et au garde-côte *Requin* qui repoussèrent l'attaque d'une division turque sur le Canal de Suez afin de préserver la route des Indes. Beaucoup d'opérations sont toutefois restées secrètes. C'est notamment le cas de la présence de sous-marins français dans la Mer Adriatique, afin de déjouer sa surveillance par la flotte autrichienne. Pour sa part, la Marine Marchande a, elle aussi, largement contribué à la défense du territoire lorsque, face à la pénurie de bâtiments, l'Armée réquisitionna environ 300 chalutiers qu'elle fit armer par l'Armement Militaire des Bâtiments du Commerce (AMBC). Enfin il ne faut pas oublier de tenir compte de l'Aéronautique composée de 1264 hydravions et 260 dirigeables en novembre 1918.

Les opérations terrestres furent quant à elles marquées par les nombreux exploits de la brigade de fusiliers marins commandée par l'Amiral Ronarc'h, à Ypres et à Dixmude notamment (1914-1915). On notera également la présence de fusiliers marins aux combats du Chemin des Dames de 1918. De plus, on rappellera la participation d'un régiment de canonnières-marins à la défense du camp retranché de Paris en août 1914, puis à la bataille de Verdun en février 1916 ou encore en avril 1917, aux offensives du Chemin des Dames à laquelle a participé le lieutenant de vaisseau Fourcauld<sup>341</sup>, futur Président fédéral.

---

<sup>340</sup> Pendant la Grande Guerre, la Marine se distingue soit sur mer, soit grâce à ses troupes débarquées. Cette précision est importante pour les différentes catégories d'associations d'anciens marins combattants qui se constituèrent après la guerre.

<sup>341</sup> Président fédéral de 1945 à 1958. Le commandant (Capitaine de Vaisseau de réserve depuis 1938) Alexandre de

Cette énumération a ceci d'important que les marins, qu'ils soient d'active ou non militaires, ne furent pas tous reconnus comme combattants au lendemain du premier conflit mondial. En effet, des distinctions furent opérées entre les militaires et les civils mobilisés et même entre spécialités. Ainsi certains bâtiments furent reconnus comme unité combattante alors que d'autres non. L'historique Giraud<sup>342</sup> cite ainsi le genre d'in vraisemblance auxquelles les marins doivent faire face. Lors d'une réunion des anciens combattants de Saint Malo en 1925, le délégué du ministère des anciens combattants affirma à un ancien marin du commerce blessé (et cité) au cours d'un combat avec un sous-marin allemand : « Vous ne pouvez en aucun cas obtenir la qualification d'ancien combattant ». En effet, la commission ministérielle n'accordait cette appellation qu'à certaines catégories du personnel composant les équipages. Ainsi, elle reconnaissait par exemple les torpilleurs ou les canonnières mais refusait les timoniers ou les mécaniciens. L'absence de notoriété de la Marine auprès de la population suite à des mutineries dans la Mer Noire, relatées par la presse et cette différence de traitement faite par les institutions publiques, encouragèrent les marins à défendre leurs prérogatives.

Après la guerre, les marins cherchent à répondre à de nombreux besoins psychologiques. En effet, ils ressentent une certaine désillusion après la guerre couplée à un sentiment d'injustice vis-à-vis des camarades de l'armée de terre. Ils se considèrent, eux aussi, comme délaissés par l'opinion et les pouvoirs publics. Ils ressentent alors le besoin de conserver des contacts et de maintenir une certaine solidarité après 52 mois de vie commune et de se réunir, face à l'incompréhension, face au retour à la vie civile. Ils recherchent avant tout un soutien moral ou matériel, comme, par exemple, faire valoir leurs droits aux pensions, aux retraites mais surtout faire reconnaître leur titre d'anciens combattants.

Entre 1919 et 1929, avec un aval légal ou non, des groupes de marins anciens combattants naissent sous des individualités différentes et se réunissant le plus souvent dans des cafés avec nostalgie, dans le but de narrer des exploits de guerre mais aussi de pallier un certain besoin de solidarité. Bien qu'il existe un lien plus ou moins soutenu entre ces groupes, il n'y avait pas de coordination réelle entre leurs mouvements.

---

Fourcauld est né à Paris le 9 décembre 1878. Nommé grand officier de la Légion d'honneur en 1956. Il participera aux combats des deux guerres mondiales et sera définitivement démobilisé en juillet 1940. Il fut le fondateur de l'AEAMMAC, société d'entraide de la FAMMAC. Il décède le 11 février 1959.

<sup>342</sup> Datant de 1965, cet historique a été édité à Paris par la FAMMAC.

Les premières démarches pour une unité d'action vinrent du « groupement des marins anciens combattants de la région parisienne » qui a été créé en 1922. Ses deux premières tentatives furent un échec. Elles consistèrent tout d'abord en des démarches auprès des pouvoirs publics comme le ministère de la marine et le ministère des anciens combattants puis, en proposant une fusion des trois anciennes associations *la Flotte*, *L'Albatros* et *l'Association des Mécaniciens et Chauffeurs de la Marine*. En dernier ressort, *l'Union Nationale des Combattants* (UNC) fut jugée la plus représentative, et ils s'y affilièrent comme une simple section de marins anciens combattants. Cette adhésion à *l'UNC* aurait pu marquer la fin des tentatives d'autonomie de la part des marins mais, paradoxalement, elle permit à Paris de jouer un rôle moteur vers une centralisation de tous les marins vétérans de la Première Guerre mondiale inscrits individuellement à *l'UNC*, ce qui assura un formidable gonflement des effectifs. De plus, en étant membre de *l'UNC*, l'amicale a pu participer activement aux travaux des commissions paritaires des offices des anciens combattants et devient membre permanent du *Comité de la Flamme*<sup>343</sup> dès 1923. C'est de cette adhésion que les marins associés en *AMMAC* tirèrent leur devise : en effet, la section des marins de Paris affiliée à *l'UNC* possédait de droit une carte de membre qui comportait, dans sa partie supérieure, un casque muni de la devise « unis comme au front ». Avec l'accord de *l'UNC* et afin de marquer leur particularisme aux yeux des autres sections, les marins anciens combattants obtinrent l'autorisation de donner plus de sens à cette union, qui évolua en « unis comme à bord » qui devint la devise de la future fédération<sup>344</sup>. C'est en 1927 qu'elle fusionna avec la toute jeune association menée par le capitaine de Frégate Le Page, la *Fédération des Marins Anciens Combattants* comportant essentiellement des fusiliers-marins, pour former *l'Union des Marins Combattants de Paris* (UMC)<sup>345</sup>. En 1928, c'est l'inspecteur général de la *Société de Sauvetage des Naufragés*, le capitaine de corvette Huon de Kermadec, qui en prendra la

---

<sup>343</sup> Comité en charge de la Flamme située sous l'Arc de Triomphe à Paris, dédiée au « soldat inconnu ».

<sup>344</sup> Historique Giraud, 1965.

<sup>345</sup> Les Statuts mentionnent que l'Union a pour buts :

Article 1<sup>er</sup>- « de perpétuer le souvenir des marins morts pour la France et de maintenir entre ses adhérents des liens de bonne camaraderie nés au front ou à bord pendant la guerre 1914-1918 »

Article 3- « peuvent être membres actifs tous les marins de l'Etat ou du Commerce ayant pris part effective aux opérations de la guerre 1914-1918, aux campagnes antérieures donnant droit à la carte du combattant ou aux combats sur les théâtres d'opérations extérieures depuis le 11 novembre 1918 et au même titre, un proche parent (veuve, ascendant, descendant, frère ou sœur) représentant un combattant « Mort pour la France ».

présidence. La cotisation annuelle est alors fixée à 8 francs. C'est avec le Président de l'ACORAM<sup>346</sup> qu'ils vont établir 25 000 dossiers pour l'obtention de la carte du combattant, ensuite envoyés au ministère dédié aux anciens combattants.

Désunies, les amicales éparpillées en métropole et Afrique du Nord réalisèrent qu'il fallait faire bloc afin d'obtenir satisfaction aux revendications jusque là refusées. Les différents historiques de la FAMMAC ne sont pas tout à fait d'accord sur les événements qui ont donné naissance à la fédération et les archives ne peuvent combler cette lacune. Selon toute vraisemblance, les différentes amicales françaises optèrent naturellement pour l'UMC considérée comme la plus apte à intervenir compte-tenu de ses précédents contacts avec les décideurs politiques.

## **LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS (FAMMAC) : GENESE**

La *Fédération des Associations de Marins et Martins Anciens Combattants*, plus connue sous son sigle de « FAMMAC » est un organisme privé reconnu d'utilité publique. Cette fédération est membre de la *Confédération maritime internationale* (CMI) dont elle est co-fondatrice, de plusieurs groupements d'anciens militaires et d'anciens combattants, de l'*Association de préfiguration de la Fondation Nationale pour le patrimoine culturel maritime et fluvial*, et représentée par ailleurs auprès de l'*Association pour la gestion des institutions sociales maritimes* (AGISM). Elle rassemble, sous sa devise « Unis comme à bord » environ 700 associations ou sections d'associations de marins et anciens marins de tous grades et de toutes provenances (marine nationale, marine de commerce pêche et plaisance) implantées en France métropolitaine, en outre-mer et à l'étranger, parfois regroupées en « union départementale ».

Elle a pour but premier la promotion de l'image maritime de la France et la protection de son patrimoine. Elle défend les intérêts de ses membres ainsi que ceux de leurs familles et assure une solidarité sous toutes ses formes, notamment grâce à l'AEAMMAC, association d'entraide de

---

<sup>346</sup> L'ACORAM (Association Centrale des Officiers de Réserve de l'Armée de Mer) Elle fut fondée le 9 juillet 1925, par le commandant Ducuing, vétéran de la Première Guerre mondiale, membre de l'*Union Nationale des Officiers de Réserve* (UNOR).



la fédération, avec l'aide précieuse de l'*Association pour le développement des œuvres sociales de la Marine* (ADOSM). Au-delà d'une pratique unique du culte du souvenir, elle prête assistance à la jeune génération pour faciliter leur admission dans la marine nationale ou de commerce.

## **COMPRENDRE SON HISTOIRE**

Des statuts provisoires furent présentés au siège de l'Amicale de Paris en 1929 et adressés ensuite aux amicales existantes pour approbation. La naissance de la Fédération s'effectua en plusieurs étapes. Les statuts furent élaborés de manière définitive le 6 octobre 1929. Une seconde rencontre fut fixée au 23 février 1930, date à laquelle la proposition du nom *Fédération des Associations de Marins Anciens Combattants* faite par le commandant Gamas fut entérinée. Se réunissait donc pour la première fois l'assemblée générale dite constitutive de la Fédération. Les amicales fondatrices sont donc l'UMC, l'ACORAM<sup>347</sup> et l'Amicale de Nantes et l'Association mutuelle des marins de Saint Nazaire. Le Président de *La Flotte* était également présent mais persistait dans son refus de s'affilier à cette Fédération. Le premier Président fut donc le capitaine de corvette Huon de Kermadec de l'UNC de Paris<sup>348</sup>. La FAMMAC ne comporte alors qu'un seul « M » car elle ne devait regrouper à cette époque que des anciens combattants. Toutefois, celle-ci constate rapidement que marins et marins anciens combattants sont mêlés au sein des huit associations et des 4 000 adhérents qui les composent. Sa première revendication sera l'octroi d'office de la carte du combattant aux marins du commerce ayant embarqués pendant trois mois sur des bâtiments réquisitionnés et pourvus d'équipages mixtes, afin d'assurer le transport de troupes dans les zones d'opérations ou ayant eu un engagement direct avec l'ennemi.

---

<sup>347</sup> ACORAM, Association des Officiers de Réserve de la Marine Nationale.

<sup>348</sup> Juridiquement la première déclaration fut faite le 2 octobre 1930 et enregistrée à la préfecture de police sous le numéro 168064. L'enregistrement définitif eut seulement lieu le 6 janvier 1931 et l'insertion légale dans le Journal Officiel parut dans le numéro 16 daté des 19 et 20 janvier 1931 page 663.

Les statuts précisent :

Article 1<sup>er</sup> : il est formé entre les associations d'anciens combattants et des victimes de guerre de la Marine n'ayant aucun caractère politique ou religieux, une Fédération dite Fédération des Associations de Marins Anciens Combattants.

[...]

Article 2 : cette Fédération a pour but de créer un lien plus étroit entre les Associations adhérentes, de coordonner leurs efforts tout en leur laissant pour leur organisation intérieure l'autonomie la plus entière sans contrôle financier, d'être leur intermédiaire près des Pouvoirs Publics et des administrations pour les questions intéressants les marins et la Marine, etc.

Elle parvient, malgré sa création toute récente, profitant d'une visite du Président de la république Gaston Doumergue, à faire remettre son drapeau à l'amicale de Saint-Nazaire, le 9 avril 1930. A cette occasion, Gaston Doumergue dira d'ailleurs : « La marine est une force nécessaire [...] et j'ai été heureux de prouver aux marins anciens combattants toute ma sympathie en leur remettant tout à l'heure un drapeau qu'ils ont à tant de titres si bien gagné et dont ils sauront toujours se montrer dignes ». <sup>349</sup> Cet acte fut considéré par la Fédération comme une première reconnaissance.

L'entre deux guerres marqua de son empreinte la Fédération, et ceci à plusieurs titres. Elle connaît tout d'abord un essor assez important et c'est durant ce laps de temps qu'elle bâtit nombre de ses infrastructures. La FAMAC enregistra un pic d'affluence dès 1930 et c'est à cette époque que s'affiliera le *Groupe Mosellan des Anciens de la Marine* constitué par le Docteur Wilhelm <sup>350</sup>. On y retrouve par ailleurs la *Fédération Nationale des Torpillés de Guerre*, la section des Marins de l'UNC des Côtes-du-Nord, la section algéroise de l'*Union des Marins Anciens Combattants d'Afrique du Nord* ainsi que l'*Association des Marins Anciens Combattants de l'Oranais et du Maroc occidental*. Les rejoignent aussi une association de grande envergure, l'ACOMAR, affiliation désirée par son Président-fondateur Roger Paul Courthéoux <sup>351</sup>. Mais, après une rapide augmentation des adhésions, la FAMAC connaît une stagnation : en 1932, elle atteignait 24 associations, en 1934 elle en comptait 35 <sup>352</sup> pour parvenir à 36 « membres » en 1936. Le problème ne résidait pas tant dans l'absence de nouveaux adhérents mais plutôt dans la radiation d'un grand nombre d'associations qui ne payaient pas leur cotisation fédérale <sup>353</sup> voir

---

<sup>349</sup> Historique Giraud, 1965.

<sup>350</sup> Procès verbal du 3 octobre 1930.

<sup>351</sup> ACOMAR (*Association Centrale des Officiers Mariniers et MARins de Réserve*) fondée à la fin de l'année 1931 (légalement le 9 février 1932), dirigée par le président Courthéoux, ancien canonier-marin, pilote d'hydravion, Officier de la Légion d'Honneur et Médaillé Militaire. Pour connaître l'historique de l'ACOMAR, nous pouvons nous reporter au bulletin de l'association de janvier 1957. C'est sous l'influence du Commandant Ducuing, Président de l'ACORAM, que née l'ACOMAR.

<sup>352</sup> Congrès de la FAMAC du 10 novembre 1935.

<sup>353</sup> En effet, selon l'article 16 des Statuts de la FAMAC, « les ressources de la Fédération se composent : des subventions et des contributions exceptionnelles à elle versées ; des redevances versées par les associations adhérentes, à raison de un franc par membre actif. Ces redevances doivent être versées au cours du premier trimestre de chaque année pour l'année en cours ». Il existe aussi des membres honoraires avec qualificatif de « Donateur » lorsqu'il verse une cotisation minimum de 100 francs ou de « Bienfaiteur » pour une cotisation minimum de 500 francs (Premiers statuts de 1930 et statuts modifiés du 15 mars 1936, enregistré le 25 avril 1936).

même la liquidation de certaines associations. Ainsi la *FAMAC* ne comptait toujours que 36 associations affiliées en 1939 mais bénéficie d'une forte poussée associative peu avant le début de la Seconde Guerre mondiale. En mai 1940, la Fédération comptait ainsi 44 « membres »<sup>354</sup>. La croissance de la *FAMAC* exigeait une refonte des statuts<sup>355</sup>. En effet, de nombreux groupements affiliés comprenaient dans leurs rangs de plus en plus d'anciens marins ayant accompli leur service militaire mais surtout des anciens marins du commerce et de la pêche. L'association grandissant, les rivalités ne tardèrent pas à se faire connaître quant au contrôle de la *FAMAC* ou au monopole de la représentation nationale des associations d'anciens marins. Ainsi, d'autres fédérations de marins voient le jour dont la *FEDAMAR*<sup>356</sup>, fondée à l'initiative du Président de *La Flotte*, qui comme nous l'avons vu plutôt avait refusé d'adhérer à la *FAMAC* à ses débuts. Dans cette lutte de pouvoirs, naquit l'idée d'une fusion des deux fédérations<sup>357</sup> en 1935. Une ébauche de statuts avait pourtant été trouvée mais lors du Congrès du 10 novembre 1935, le scrutin ne laissa aucune chance à cette fusion : 1 voix seulement pour l'affiliation à l'*UFMM* contre 6 abstentions. Ainsi fut décidé l'élargissement de la *FAMAC*.

De cet échec naquit une rancœur tenace jusqu'à la reprise des combats. Ces querelles allaient jusqu'à figurer à l'ordre du jour des assemblées du conseil d'administration. Ce que reprochait la *FAMAC* à Monsieur Masson, Président de *La Flotte* et de la *FEDAMAR*, c'est que celui-ci faisait de la politique. Ils règlent alors alternativement le conflit à coup de lettres ouvertes dans le bulletin de l'opposant. Ainsi, suite au Conseil Fédéral du 10 juillet 1939, on pouvait lire dans le journal « *La Flotte* », une lettre ouverte de la Présidence de la *FAMAC* : « La *FAMAC* a été fondée en 1930 et la *FEDAMAR* en 1935. Ce rapprochement de dates permet d'éviter tout commentaire faisant ressortir qui est à l'origine des droits imprescriptibles des marins. [...] Depuis 1936 et en raison des commentaires émanant uniquement de la *FEDAMAR* ou plus exactement de son Président, on a pu croire que les marins étaient divisés... en avril-mai 1939 alors que la France est

---

<sup>354</sup> Conseil fédéral du 4 mai 1940.

<sup>355</sup> Les statuts sont modifiés car la nature de ses adhérents s'élargit. Elle accueille désormais les marins de la marine marchande.

<sup>356</sup> *FEDAMAR*, *FEDÉration française des Associations amicales de Marins et marins Anciens Combattants*, née en 1935.

<sup>357</sup> Cette initiative semble revenir à la *FAMAC*. Cette fusion devait prendre dans un premier temps le nom de *Union Nationale des Anciens Marins* (*UNAM*) puis *Union des Fédérations Françaises de Marins* (*UFFM*), cette dernière devant permettre le regroupement de marins de toutes provenances. Elle répondait à la fois à un monde d'après guerre et de vie civile, de désirs de solidarité et d'élargissement du public concerné.

en état d'alerte, jamais un ancien combattant ne peut avoir une idée de division ». Pourtant la nouvelle décision de la Présidence, donnée en juillet 1939, fut de suspendre jusqu'à nouvel ordre toute relation avec la *FEDAMAR*.

S'en suivit la rédaction d'un règlement intérieur puis une réforme structurelle s'orientant vers une certaine décentralisation par le biais d'un découpage régional. Ainsi, découlant de la proposition du Président Huon de Kermadec faite dès 1936, furent créés des délégués et des délégations régionales<sup>358</sup>. Ces dernières sont délimitées en douze régions. Deux d'entre-elles sont divisées en deux sous-secteurs : la région nord-est sous la direction des Docteurs Charpentier et Wilhelm et la région Centre, entre le Docteur Le Droumaguet et le commandant Gamas.<sup>359</sup> Cette nouvelle répartition concerne également les protectorats et les colonies où résident de nombreux marins, une région étant consacrée respectivement à l'Algérie, La Tunisie ainsi qu'au Maroc. Dans un souci de proximité, les membres du conseil décident de délocaliser le congrès annuel, alors que l'assemblée générale se tiendrait toujours à Paris. Le premier congrès inaugurant cette alternance se tint à Bordeaux en 1937. Enfin, dans un souci de large diffusion des revendications et des actions des marins, le Président Huon de Kermadec proposa la délégation à deux représentants pour établir des relations actives et durables avec la presse et la radio (TSF).

L'élargissement de la *FAMAC* fut suivi d'une modification des statuts. Ainsi, on pouvait désormais lire « article 3 [...] Peuvent être membres adhérents : les associations d'anciens combattants et des victimes de la guerre de la Marine, pouvant comprendre parmi leurs membres des marins et anciens marins non combattants ». Un deuxième évènement allait donc modifier la structure de la Fédération, cette fois dans son appellation, conséquence directe de la modification des statuts. Le sigle de l'association se trouva rectifié au cours de l'assemblée générale du 19 mars

---

<sup>358</sup> Ils seront chargés d'assurer la liaison entre la Province et Paris. Ils doivent évidemment représenter la *FAMAC* aux manifestations régionales et locales, rechercher de nouveaux groupements susceptibles d'adhérer et bien sûr assurer une liaison avec les différents groupements composant la région.

<sup>359</sup> On ne saurait dire pourquoi ces deux régions sont divisées en deux secteurs cependant nous savons par exemple que le docteur Wilhelm est à l'origine d'un groupement des associations de la Moselle sous forme d'une union départementale. Cette union est assez bien représentée. Peut-on en conclure que ces divisions sont liées soit à une forte fréquentation qui nécessite de « séparer » les effectifs, soit à des délégations qui couvrent un espace géographique assez vaste. Cela pourrait aussi laisser à penser que cette répartition est simplement due à d'anciennes zones d'influence, les associations sur ces secteurs étant nées dans les premiers temps d'après guerre. Enfin, dès 1930, le commandant Gamas devient vice président de la fédération alors qu'en 1934 est créé un titre honorifique « président en exercice », poste renouvelé annuellement mais qui appelle à une charge considérable de travail c'est-à-dire, la représentation dans les

1939, la FAMAC devenant désormais la FA « M »MAC, c'est à dire la *Fédération des Associations de Marins et de Marins Anciens Combattants*. En parallèle, la Fédération qui préparait un dossier de reconnaissance d'utilité publique depuis 1937, voyait son projet s'éterniser suite à la souscription nationale mise en place pour obtenir la dotation suffisante de 10 000 francs, chose qui ne fut faite qu'en mars 1939. Forte d'une quarantaine d'association en 1939, la FAMMAC subit un ralentissement de son activité lorsque la France entre en guerre en septembre. La mobilisation, le rappel des éléments les plus jeunes des amicales et les difficultés de réunion inhérentes à la situation de conflit entravèrent le dynamisme des anciens marins. Ainsi, lors de l'assemblée générale du 17 mars 1940, n'étaient réunies que 27 associations. De nombreux dirigeants avaient été mobilisés parmi lesquels les commandants Huon de Kermadec et Ducuing<sup>360</sup>. En raison des circonstances, elle décida de supprimer le Congrès qui devait se dérouler à Marseille et réduisit la

---

amicales. Ce poste revient d'abord à M. Hoesz puis, à partir de 1936, au Docteur Wilhelm.

<sup>360</sup> Capitaine de Frégate (à titre posthume), Gabriel Ducuing, « Mort pour la France », est né le 25 décembre 1885 à Paris. Dès son baccalauréat en poche il embarque comme pilotin sur un trois-mâts. En 1907, il fait son service militaire comme matelot sur les cuirassiers Brennus et Bouvet. Il est nommé lieutenant en 1908 puis capitaine en 1911. A l'entrée en guerre, il s'engage dans les chasseurs à pied mais, trouvant la vie de tranchée trop statique, il est affecté à l'aviation maritime à Dunkerque. En 1917, il est fait chevalier de la Légion d'Honneur. Après guerre, il ne reprend pas la mer mais devient armateur. Le 9 juillet 1925, il répond à l'appel passé dans la presse par le délégué général de l'Union nationale des officiers de réserve (*UNOR*) et réunit quelques camarades pour former, au sein de cette union, la 5<sup>ème</sup> commission se réunissant à Belfort. C'est à l'issue de cette réunion que se tient l'assemblée générale constitutive de l'*ACORAM*, dont il est naturellement élu président, et qui adhère aussitôt à l'*UNOR*. La même année, le Lieutenant de Vaisseau Ducuing est élu Vice-président de l'*UNOR*. En 1929, il fait la connaissance du président de la jeune *Union des marins combattants de Paris*, celui-ci lui demande d'apporter son appui à la réunion des anciens marins. En avril 1932, il est promu capitaine de corvette. La *FAMMAC* ayant l'honneur de fournir pour la première fois, le 11 novembre 1933, le service d'ordre de la veillée sous l'Arc de Triomphe, le commandant Ducuing, l'organise de façon telle que le *Comité de la Flamme* le félicite chaleureusement et adopte, pour les années suivantes, le dispositif et le cérémonial qu'il a mis au point. Au début de septembre 1939, le commandant Ducuing prend le commandement de la redoute de la Croix Faron. Mais, à la fin de janvier 1940, l'amirauté française est amenée à le solliciter pour organiser un poste de défense à Gris-Nez pour assurer la surveillance du passage libre le long de la côte française du Pas-de-Calais. Lorsqu'il prend son poste, l'installation est peu avancée et l'équipement en armement est assez faible. A partir de mai 1940, les Allemands lancent une série d'offensives que Ducuing et ses hommes réussissent avec ingéniosité à repousser mais, le 24 mai, ils ne peuvent plus faire face à l'assaillant. L'officier demande alors aux hommes de se retrancher sur la falaise et de se débarrasser de l'armement. Il décide de ne pas se rendre et de tenir sa position avec une seule mitrailleuse. Il sera abattu par une rafale allemande le 25 mai 1940. La Marine faisant exception lui accorde le grade de capitaine de Frégate à titre posthume. Son œuvre et son courage furent perpétués par l'érection d'une stèle au cap Gris-Nez et par le baptême d'un aviso de son le « *commandant Ducuing* ».

publication de son bulletin officiel, le *Marin Français*, à une simple feuille. En vue de maintenir son rôle actif auprès des marins et de leurs familles, elle fit évoluer et diversifier son action. Elle créa par exemple un comité d'entraide pour les familles de marins mobilisés et s'associa symboliquement à l'effort de guerre en parrainant le torpilleur *Casque*. La guerre occasionna de nombreuses pertes au sein de la fédération et notamment celle du commandant Ducuing au cap Gris-Nez, alors qu'il défendait sa position d'artillerie.

La coupure de la France en deux compliqua la bonne marche de la FAMMAC. Dès l'armistice, le sort réservé aux associations d'anciens combattants différait selon la zone géographique.

### Les activités de service et de propagande

Il faut bien s'imaginer que toute action commence par un secrétariat disponible et 100% actif. Pour se faire entendre par les pouvoirs publics, pour garder le lien avec les sections et les délégations, il faut une abondante littérature et de bons rédacteurs. En 1938, on peut par exemple observer que le secrétariat envoya 1 900 lettres<sup>361</sup> et en reçut 850 en retour. Au vu des prix et de la rareté du papier pendant l'entre-deux-guerres, on peut affirmer que l'activité est assez remarquable. Mais le lien ne pouvait se maintenir sans un contact permanent : dès 1932, les premiers dirigeants fédéraux matérialisèrent leur politique de communication durable dans un bulletin devant faciliter la diffusion des renseignements utiles à tous les marins de France. Ce journal prit le nom de « *Marin Combattant* ». Il est gratuit pour l'ensemble des amicales adhérentes et payant à titre individuel. Il est dirigé par M. Bastide, qui est aussi le responsable régional du Massif Central. Le bulletin est de format classique et coûte environ 1 franc et 50 centimes à l'époque. Nous savons que son tirage était supérieur à 7000 exemplaires avant 1936 et que son édition est diminuée à environ 7000 exemplaires avant la Seconde Guerre mondiale<sup>362</sup>. Nous ignorons cependant le nombre exact de pages dans les années 1930, mais aujourd'hui il oscille entre 30 et 40 pages. Il inclut donc de la propagande interne, les décisions et votes du bureau et du conseil d'administration, les vœux adressés aux différents ministères ainsi que des

---

<sup>361</sup> Sans inclure les convocations, les circulaires, les envois de procès verbaux et les envois aux pouvoirs publics.

<sup>362</sup> Et qui n'est plus que de 3000 en 1989. Ce chiffre reste très important compte tenu de la désaffection des associations d'anciens combattants à partir des années 1970, suite aux guerres de décolonisation.

textes de lois susceptibles d'intéresser les anciens combattants. Il est aussi composé de rubriques plus populaires comme « la vie des sections » ou encore « le Sac du Vaguemestre » ainsi que l'organisation d'un concours littéraire<sup>363</sup>. Lors de l'élargissement de la Fédération, il fut évident pour les dirigeants que le mot « combattant » n'était désormais plus approprié à la situation de tous les adhérents, bien que l'idée de combat suggère la position de défense des droits de tous les marins choisie par l'ensemble des associations membres. Adopté à l'unanimité le 11 mai 1930, le bulletin prit le nom de « *Le Marin Français* » qui devait mieux correspondre à l'audience plus large de la Fédération.

Pour se faire connaître, il n'y a pas de meilleur moyen que d'être un bon « représentant de commerce ». Ainsi, les responsables n'hésitent pas à se déplacer et à contacter les anciens marins. Ils participent aux inaugurations, assistent aux remises de drapeaux et de décorations et viennent présider certaines réunions. Dès sa naissance la Fédération adhéra à « *La Flamme* ». Ce choix devait lui assurer promotion et notoriété dans le milieu ancien combattant de la Marine, en participant notamment aux cérémonies du souvenir de la Première Guerre mondiale. Il fallait se faire connaître pour se faire reconnaître comme organisation représentative. En 1934, a lieu la première manifestation orchestrée par la *FAMAC* au profit de l'*ACOMAR* sous la forme d'un concert donné salle Gaveau à Paris en présence du Ministre de la marine Piétri.

Mais ce qui rapproche le plus les anciens combattants, c'est le souvenir de leurs morts. La Fédération, comme de nombreuses autres associations, se lance dans une vaste politique d'entretien de la mémoire combattante. Sa première véritable démarche publique de souvenir fut sa participation, en juin 1930, à l'organisation d'une cérémonie à la mémoire des soldats tombés dans le détroit des Dardanelles à Seddul Bahr (Turquie). Une palme de la fédération ainsi qu'une gerbe furent déposées près de l'endroit où fut coulé le cuirassé *Bouvet*<sup>364</sup>.

---

<sup>363</sup> La conception du bulletin est assez classique et commune à beaucoup d'associations d'anciens combattants.

<sup>364</sup> Le cuirassé *Bouvet* est sous le commandement du contre-amiral Guépratte. Il est stationné depuis décembre 1914 dans le détroit des Dardanelles. Le 18 mars 1915 : 18 bâtiments de la flotte franco-britannique tentent de forcer ce détroit. Ils ont pour mission de détruire l'artillerie turque. L'opération est un échec. Au cours de cette attaque, le cuirassé *Bouvet* heurte une mine dérivante près de Canakkale. Eventré par la mine qui explose près d'une soute à poudre et qui met le feu aux munitions du navire, le *Bouvet* chavire et coule avec son commandant, le capitaine de vaisseau Rageot de la Touche. Sur les 670 hommes de l'équipage, 64 seulement purent être sauvés. Un monument a été élevé à leur mémoire à Güzelyali après guerre, démolé puis reconstruit à son emplacement originel en 2000.

La fédération participa aussi, avec la collaboration soutenue du *Souvenir Français*, à l'entretien de la chapelle du Bourget, désaffectée durant l'entre-deux guerres. Cette chapelle avait été édiflée en souvenir des marins tombés aux champs d'honneur lors des combats de 1870. Par la suite, la fédération perpétua ses activités de mémoire en entreprenant un pèlerinage, sous l'autorité officielle de la marine que représentait le vice-amiral Robert, à l'ossuaire de Douaumont. Ce dernier s'accompagna de l'installation d'une plaque commémorative en pierre portant ces quelques mots : « Pour ceux qui dorment au champ des morts sans croix »<sup>365</sup>, dans la crypte du monument.

Afin de perpétuer le souvenir de leurs camarades décédés lors des différents conflits, la fédération suivit largement des projets, le plus souvent nés dans les diverses amicales, proposant l'érection de monuments ou l'apposition de stèles dans différents lieux de mémoires et cimetières. On peut par exemple relater l'histoire de la stèle de Laffaux inaugurée le 18 novembre 1938 et dédiée au bataillon de fusiliers marins tués au combat du Moulin de Laffaux<sup>366</sup> pendant le premier conflit mondial. A cette inauguration fut présent le vice-amiral Ronac'h<sup>367</sup> qui commandait le bataillon jusqu'à sa dissolution en novembre 1915 et le commandant Huon de Kermadec. Ce projet débuta par la constitution d'un comité chargé de recueillir les fonds nécessaire à l'érection

---

<sup>365</sup> Procès verbal du conseil du 17 mars 1935, Paris. Ces quelques mots sont en fait le titre des mémoires de guerre d'un des administrateurs de la fédération.

<sup>366</sup> Ce projet est à l'initiative des anciens marins de l'Oise, sous l'impulsion de leur président d'honneur le commandant Feuillade. Le site, proche de la creute (grotte) de Fruty où était situé le poste de commandement du bataillon de fusiliers-marins, correspond au lieu où ce bataillon qui avait déjà participé à plusieurs combats importants en Belgique et dans le nord de la France (bataille du front de l'Yser : Dixmude, 1914 ; Yser, 1914-1915 ; Poesele et Saint Jansbeck, 1917, Hailles (Somme), 1918) a perdu les 75% de ses officiers et la moitié de ses effectifs. Le moulin de Laffaux est considéré comme la porte occidentale du Chemin des Dames. Le bataillon est conduit par le capitaine de frégate Martel et est rattaché au 1<sup>er</sup> Corps d'Armée. Le 15 août 1918, il reçoit l'ordre de partir au combat pour effectuer une percée à l'est de la ligne Hidenburg, dans le but de marcher en direction Laon. Le site du mont de Laffaux est constitué d'un important réseau de tranchées allemandes. Le 14 septembre 1918, accompagnés de plusieurs divisions, ils emportent rapidement cette position au prix de très lourdes pertes. Parmi les blessés graves, on relèvera les commandants Feuillade et Renon, deux importants responsables de la FAMAC. Le 15 octobre 1915, le général Pétain avait donc décerné une 6<sup>ème</sup> citation à ce bataillon « troupe d'élite d'un esprit magnifique qui sous les ordres du capitaine de frégate Martel s'est élancée avec enthousiasme à l'attaque de positions ennemies très fortement organisées et défendues. Les a traversées d'un seul élan en négligeant toutes les résistances locales et a maintenu l'occupation de tout le terrain conquis, capturant plus de 300 prisonniers, 2 canons et un important matériel de guerre ».

<sup>367</sup> La brigade avait été dissoute en novembre 1915, mais il fut décidé de conserver au front un bataillon de fusiliers-marins. Ce dernier resta longtemps stationné dans le secteur de Nieuport (Belgique).



du monument. Celui-ci consiste en une immense pièce de granite aux allures de menhir<sup>368</sup>. Chaque année depuis son inauguration, au mois de novembre, des représentants se rendent à la stèle pour une cérémonie du souvenir.

Enfin un dernier type d'actions de propagande employé par la fédération consiste à parrainer des bâtiments maritimes. Le premier parrainage fut celui offert au torpilleur *Bouclier* décidé en assemblée générale en 1933. Le 11 novembre 2012, une cérémonie de commémoration de l'armistice à Metz était organisée par l'*Association de Marins et Marins anciens Combattants* de Hayange et de la Vallée de la Fensch accompagnée d'une délégation de la frégate *Guépratte*. Cette frégate s'est alors vue décerner la Croix de la Valeur militaire pour sa récente participation à l'opération Harmattan au large des côtes libyennes. Elle a aussi participé à l'opération *Atalante* de lutte contre la piraterie dans le détroit de Bab El Mandeb, secteur clef, puisque ce détroit sépare la mer rouge du golfe d'Aden. Ce bâtiment de la marine française a notamment été parrainé par la Fédération des AMMAC de Moselle ainsi que par la ville de Metz. De même, depuis 1935, la FAMAC a obtenu de la marine qu'un « privilège soit accordé aux demandes émanant d'une association adhérente de la FAMAC pour les jeunes gens recrutés et désirant accomplir leur service dans la marine ». Ce privilège qui a toujours cours de nos jours, a permis depuis plus de quatre-vingt ans de constituer dans la tradition un vivier d'appelés du contingent et d'engagés pour la marine nationale. De nos jours, l'*association des Marins et Marins Anciens Combattants* d'Hayange et Val de Fensch a fêté dignement ses 80 ans ainsi que la remise de son 1<sup>er</sup> drapeau en 2012. Elle travaille en étroite collaboration avec les stagiaires de la préparation militaire marine du *Centre Jason de Metz* qui ont été présentés au fanion, le jour de la cérémonie du souvenir.

Depuis les années 1930, certaines manifestations sont devenues des traditions fédérales comme par exemple la Journée de la *FAMMAC*, célébré le troisième dimanche du mois de mars qui devait aussi devenir le jour de l'assemblée générale<sup>369</sup>. Le comité de *la Flamme* avait convoqué la FAMAC ce fameux troisième dimanche du mois de mars pour raviver la flamme sous l'Arc de Triomphe. Cet évènement est associé à la manifestation du souvenir des victimes de la marine marchande, d'une réunion statutaire et, bien sur, d'un repas conviant tous les participants. En outre, à la même période, on fixa la date et le lieu du congrès annuel. Celui-ci se déroulerait désormais au mois de novembre à Paris de 1933 à 1936 puis, à partir de 1937, dans une ville

---

<sup>368</sup> Le monument a été déplacé de l'autre côté de la route nationale en 2007.

<sup>369</sup> Cette superposition d'évènement a été décidée dès 1931.

différente selon les associations adhérentes. La première décentralisation a eu lieu à Bordeaux<sup>370</sup>. Nancy reçut le douzième congrès de 1950, Strasbourg le vingt-quatrième, en 1972, et Metz le cinquante-cinquième, en 2003. Malheureusement, le comité mis en place pour l'organisation, intitulé « Congrès Marines FAMMAC 2003 », fut perçu comme un groupe scissionniste après la création d'une *Union des Marins de Lorraine*. Ses membres ont été radiés des différentes associations et l'UML était, jusqu'à la présidence de l'amiral Blanc, considérée comme *persona non grata* à la FAMMAC. Tout est un problème d'interprétation des événements. D'un point de vue régional, si l'AMMAC de Nancy a rejeté les membres de l'UML, parmi lesquels Guy Donnet qui était pourtant l'ancien délégué régional, les AMMAC de Moselle travaillent largement avec l'Union, dont certains membres se trouvent être adhérents dans le département. Cette constitution en union se voulait fédératrice et souhaitait uniquement regrouper tous les marins de Lorraine.

## **LES PREMIERES ACTIONS SIGNIFICATIVES DE LA FEDERATION**

Les revendications en faveur des anciens marins combattants constituaient la plupart des ordres du jour. Elles concernent surtout l'aspect financier de leur traitement (demandes de pensions, maintien des taux de retraites, relèvements des allocations familiales des marins,...) ainsi que l'aspect honorifique et juridique (carte du combattant, demandes et appuis relatifs à des décorations...). En 1932, la Fédération s'attela par exemple à répondre aux vœux de ses adhérents concernant l'augmentation du « contingent spécial de médailles accordées aux marins anciens combattants »<sup>371</sup>. La Fédération prit donc non seulement en charge ces demandes de décorations mais également les propositions pour le Mérite Maritime auprès du ministère de la Marine Marchande. La Fédération réclame une priorité au reclassement des anciens combattants<sup>372</sup>. Elle

---

<sup>370</sup> La date du « mois de novembre » n'a pas été conservée jusqu'à nos jours puisque le Congrès de Metz fut, par exemple, organisé sur quatre jours, du 30 mai au 2 juin 2003.

<sup>371</sup> Compte rendu de l'Assemblée Générale du 8 mars 1932, Paris. Cette demande comprenait également le personnel des réserves, les marins réformés ou dégagés de leurs obligations militaires possédant des titres de guerre.

<sup>372</sup> Sans d'ailleurs faire de distinction entre la Marine, l'Aviation ou l'Armée de Terre. Dans la citation qui suit, on ne doit cependant pas interpréter ces propos comme une forme de xénophobie, bien que la situation liée à la crise de 1929 engendre un regain du nationalisme. Leur souhait est que soit réintégré à la vie civile une part de la population que cette

œuvra dès ses origines en faveur des familles de marins endeuillées ou en difficulté, en décidant de lancer des souscriptions. La première souscription fédérale fut faite en faveur des veuves et orphelins des pêcheurs qui avaient périés dans une tempête au large des cotes bretonnes, mission qui rapporta 24 000 francs aussitôt redistribués ; la seconde, nationale cette fois, eut lieu en 1933, suite au sinistre de la ville d'Etaples-sur-Mer<sup>373</sup>. Dès 1931, elle réclame également un « accord de préférence » pour les vétérans dans l'attribution des emplois : « que la préférence soit accordée aux anciens combattants, ensuite à la main d'œuvre nationale, les étrangers ne devant être employés qu'en cas d'insuffisance numérique de nos nationaux ». Désireuse de se constituer en groupe de pression, la Fédération réitéra chaque année sa demande d'audience auprès du ministère des pensions, dans le but de débloquent le problème de l'attribution de la carte du combattant. A force d'insistance elle parvient à faire entrer le commandant Ducuing au comité d'administration de l'*Office national du Combattant* qui, dès le 6 octobre 1931, obtint d'André Maginot qui présidait la séance, l'amélioration des conditions d'attribution de la carte du combattant pour la Marine Commerciale et la présence au comité de deux représentants consultatifs de la Marine (armée et marchande). La force de persuasion des anciens marins n'est plus à prouver lorsque, assaillis de demandes fédérales à la Chambre des Députés, les parlementaires finirent par déposer, une résolution invitant le Gouvernement à octroyer la carte du combattant à tous les marins y compris ceux du Commerce en 1935. Reprise sous cette forme l'année suivante, « la Chambre invite le gouvernement à faire attribuer la carte du combattant aux marins du commerce et aux marins pêcheurs ayant navigué au cours de la guerre ou ayant participé à des opérations pendant lesquelles ils se sont retrouvés au contact avec des bâtiments

---

Fédération représente et qu'elle considère comme trop souvent oubliée des pouvoirs publics.

<sup>373</sup> Etaples-sur-Mer est une ville du Pas de Calais, située sur la côte, à proximité de Boulogne-sur-Mer. Au-delà de cet incident climatique, la ville fut touchée par les deux guerres mondiales. Elle accueille notamment un centre de préparation de l'armée britannique et servait de base de réception de l'armement mobile tel que des mitrailleuses lors de la Première Guerre mondiale. Ces installations furent bombardées par les Allemands malgré la présence d'un hôpital militaire. La population fut par la suite lourdement touchée par la grippe espagnole. La ville reçut la Croix de Guerre en 1920. Bombardée à nouveau durant la seconde guerre mondiale, elle reçut une deuxième fois cette distinction en 1949. Le ministre de la guerre lira d'ailleurs le discours suivant : « Ce port de pêche a payé un lourd tribut pour la libération du territoire et a bien mérité de figurer parmi les cités les plus glorieusement meurtries. Le courage de sa population et particulièrement la ténacité de ses marins restera un exemple pour tous les artisans du relèvement national ». S'y trouve encore aujourd'hui le calvaire des marins ainsi qu'un cimetière militaire du Commonwealth.

de guerre ennemis »<sup>374</sup>. Enfin, en 1938, le Président Huon de Kermadec et le commandant Ducuing furent reçus par le Ministre des pensions pour demander le droit à la carte du combattant pour les marins embarqués à l'Armement Militaire des Bâtiments de Commerce (AMBC)<sup>375</sup> ainsi que pour les marins affectés sur des bâtiments des transports de munitions torpillés.

Durant les années de création de la FAMAC, la vie fédérale a largement été influencée par la politique française et surtout par les événements du 6 février 1934 qui touchèrent fortement le milieu ancien combattant, qui déversa alors sa rancœur dans la rue. Suite aux scandales qui ébranlèrent la Troisième République, nombre d'associations d'anciens combattants appelèrent leurs membres à manifester. C'est l'UNC, dont faisait notamment partie la FAMAC, qui lança cet appel à descendre dans la rue, car elle considérait que les associations ne devaient pas « être complices des marchands de bulletins ». Suite aux échauffourées qui firent 20 morts et 500 blessés, la Fédération ne put rester muette. Après ces événements, le 18 mars 1934, le Président Huon de Kermadec prononça ce discours lors de l'assemblée générale : « J'estime qu'ils ont fait leur devoir : anciens combattants nous avons tous peiné pour conserver une France grande, et il est de notre devoir de tout faire pour qu'elle reste digne de tous les respects ». Dans la continuité, la Présidence proposa le vote d'une adresse<sup>376</sup> destinée à Gaston Doumergue, qui à ses yeux avait su calmer la situation. Ce message de soutien au gouvernement créa débat au sein des adhérents et le texte jugé trop politique ne fut pas adopté.

Un autre événement toucha directement la FAMAC. En effet, celle-ci décida de se désengager de l'*Union Nationale des Combattants*<sup>377</sup>. Un historique explique ce départ par un problème de « compatibilité » lié à un choix « politisé » fait par l'UNC qui choisit comme beaucoup d'autres grandes associations, d'adhérer à la *Confédération Générale des Anciens Combattants et victimes de guerre* (CGAC). En réalité, il se trouve que le Président de cette confédération, Georges

---

<sup>374</sup> Congrès de la FAMAC, 15 novembre 1936, Paris.

<sup>375</sup> AMBC : ces marins faisaient partie du personnel de la marine et étaient chargés de l'artillerie embarquée pour leur défense par les navires marchands pendant la guerre. Les personnels de l'armement militaire des bâtiments de commerce embarquaient à la demande.

<sup>376</sup> Ce texte était composé ainsi : « La FAMAC adresse à M. le Président Doumergue l'hommage de son respectueux attachement et de sa reconnaissance pour l'action salutaire entreprise pour redonner au pays ses forces morales qui lui sont nécessaires dans les circonstances »

<sup>377</sup> Cependant on ne trouve pas de date précise pour de cette désaffection. On peut la situer à la fin de l'année 1934 ou en 1935.

Rivollet<sup>378</sup>, avait profité des difficultés du 6 février pour intégrer le gouvernement d'union nationale placé sous la présidence de Gaston Doumergue jusqu'en novembre 1934, puis intègre le cabinet Flandin<sup>379</sup> comme Ministre des pensions. On peut douter des réelles raisons de ce revirement de la part de la FAMAC et suspecter un simple problème de personnes. En effet, si le souci venait d'une possible politisation de l'UNC, la FAMAC n'aurait jamais adhéré à celle-ci. En effet, dans l'article 6 de ses statuts, on peut lire : « Il demeure entendu que les diverses associations affiliées ne doivent pas avoir un caractère politique ou religieux ». Ce qu'elle impose à ses adhérents doit probablement être valable pour la fédération. Or toute invitation à manifester est une forme de prise de position politique et si l'on considère simplement l'UNC dans son existence propre, celle-ci a tout de même pour fondateur Georges Clemenceau et le père Daniel Brottier. Ainsi, elle-même ne pouvait éviter d'aborder des situations politiques lorsqu'elle se référait à son incapacité à faire entendre ses revendications en raison de l'instabilité gouvernementale<sup>380</sup>.

## **LA FEDERATION MOSELLANE DES ASSOCIATIONS DE MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS**

Créée en septembre 1930, à l'initiative de quelques marins, parmi lesquels le docteur Théodore Wilhelm, l'objectif visé était le regroupement des amicales de Moselle existantes ou en voie de création. Cette fédération est en réalité une Union départementale régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, comparable à toutes celles affiliées à la *Fédération des Associations de Marins et Marins Anciens Combattants* et fut reconnue d'utilité publique par décret du 25 novembre 1950. Nous avons pu voir que chaque amicale décentralisée participait aux réflexions de la FAMMAC et bien sûr la région-est ne déroge pas à cette règle. Le secteur de la Vallée de la Fensch domine le discours de la FAMMAC de Moselle par sa représentation. Elle relaie activement les décisions parisiennes auprès des amicales et se charge de rédiger les vœux départementaux.

---

<sup>378</sup> Georges Rivollet est un ancien combattant de la Première Guerre mondiale. Sous l'occupation, il rejoint le parti collaborationniste de Marcel Déat.

<sup>379</sup> Pierre-Etienne Flandin (1889-1958), Docteur en droit, issu de la droite libérale. Il est Président du Conseil de novembre 1934 à mai 1935. Il participera par la suite au gouvernement de Vichy.

<sup>380</sup> Compte rendu moral de l'assemblée générale du 20 mars 1938.

Elle souhaite créer des liens entre les Amicales de Marins du département et assurer la coordination des efforts et de l'action de ces amicales dans des domaines divers, notamment dans un but commémoratif avec l'organisation de manifestations, congrès, remises de drapeaux, ou encore l'information sur l'évolution de la Marine. La Fédération Départementale assure donc un rôle d'intermédiaire auprès des autorités locales, aussi bien militaires que civiles, et centralise tous les renseignements susceptibles d'intéresser l'ensemble des Amicales. Enfin, elle propose un service d'entraide aussi bien morale que financière.

Les Amicales sont donc des membres de plein droit et sont représentées au niveau de la Fédération par leur Président. Née officiellement en juin 1931, la Fédération a rassemblé jusqu'à 21 amicales dont les deux premières adhérentes furent celles de Metz et d'Hayange, l'année même de sa constitution. Le temps et la mobilité du marin font qu'à ce jour, il ne reste plus qu'une dizaine d'amicales fidèles à la Fédération Mosellane. Celle-ci a connu cinq Présidents. Nous pouvons prendre en exemple quelques amicales situées de part et d'autre du département. Ce choix n'est pas anodin car l'Est et l'Ouest tout comme le Nord et le Sud ne subissent pas les mêmes influences et orientent les associations vers des voies différentes ou des rapprochements singuliers.

### *Les amicales*

La section d'Algrange est la plus ancienne du département et probablement la seconde de la région Lorraine<sup>381</sup> alors que la section de Thionville née le 22 novembre 1948 est probablement la plus forte des AMMAC du département, ayant regroupé jusqu'à 150 membres. Pourtant, les archives de la section de Forbach laissent apparaître que dès 1904, quelques nostalgiques de la mer se réunissaient déjà sous la présidence d'un certain Boucher. Les deux guerres mondiales ne laissent pas de traces officielles d'une activité. De plus, à l'issue du second conflit, plusieurs registres de comptes rendus avaient disparu et les rencontres entre marins étaient devenues quasiment nulles. On sait toutefois qu'une amicale est née à Forbach en 1935. Après une suspension temporaire durant la Seconde Guerre mondiale, une petite équipe soudée reprend le flambeau et effectue un travail de prospection dans les communes de la périphérie de l'agglomération de Forbach. Ces recherches ont permis la création d'une sous-section à Stiring-Wendel en 1948, qui deviendra en 1955, une amicale à part entière. L'amicale de Forbach a connu

---

<sup>381</sup> La plus ancienne étant Saint-Dié des Vosges créée le 7 février 1923.

sept Présidents dont Jean Litter et Alfred Herriot, co-auteurs en 1970 d'un jumelage avec la *Marinekameradschaft* de Puttlingen (Allemagne). Ce jumelage de marins franco-allemands est, en réalité, la concrétisation des travaux du docteur Wilhelm qui, lorsqu'il était Président de la *Fédération Mosellane des Associations de Marins*, a organisé, en 1961 à Strasbourg, le premier rassemblement de marins franco-allemands. Cette initiative donnera par la suite naissance à un rassemblement à l'échelle européenne en 1966 à Metz. Quant à l'amicale de Stiring-Wendel, née officiellement le 8 février 1955, elle reçoit son drapeau le 22 juillet 1956. Ce dernier a ceci d'original qu'il fut béni et surtout brodé par les sœurs du couvent de Peltre. Elle aussi opte pour un jumelage « personnel » avec la *Marinekameradschaft* Enseldorf-Hulzenweiler-Schwalbach avec laquelle est signée une charte le 3 décembre 1967.

La section d'Hayange vit le jour au mois d'avril 1931, par la réunion de ce qui pouvait déjà préfigurer à l'époque de la *Confédération Maritime Internationale*, de part les diverses origines de ses adhérents. Le département de la Moselle et ceux de l'Alsace ayant été annexés par l'empire allemand en 1870, la plupart des marins issus de ces territoires avaient servi dans *Kaiserliche Marine*<sup>382</sup>. Après la Première Guerre mondiale, la sidérurgie a repris ses activités, attirant de très nombreux marins arrivés au terme de leur carrière militaire. Cette main d'œuvre provenant de toutes les régions de France, s'installa dans la Vallée de la Fensch, leurs compétences étant particulièrement recherchées et appréciées par les industriels des sociétés du bassin lorrain. Parmi les membres fondateurs, on retrouve notamment Frédéric Jung et Gabriel De Andreas. Son premier drapeau lui fut remis par l'amiral Emile Guépratte, héros de la bataille des Dardanelles en 1915, et par le docteur Wilhelm. L'amicale fut dissoute par les forces d'occupation allemandes et ses biens confisqués durant l'occupation. De nombreux membres rejoignirent alors des postes de réservistes dans l'armée française et certains, même après l'armistice, s'engagèrent auprès des Forces Navales Françaises Libres (FNFL). A la Libération, c'est sous l'impulsion de Ferdinand Weber que l'association fut relancée en novembre 1945. Une des particularités d'Hayange est l'existence d'un lycée technique préparant des élèves se destinant à la marine en cycle post-BEP.

L'Amicale d'Hagondange est née le 24 avril 1950 sous le nom « *Les Anciens Cols Bleus* ». A son plus fort taux d'adhésion, l'association a compté environ 130 membres. Dernièrement, seuls 17 participants subsistaient. Au-delà de la mobilité des marins, Hagondange, comme beaucoup d'autres sections de la Moselle, se trouve en territoire sidérurgique. Depuis les années 1970, la

---

<sup>382</sup> Nom de la Marine allemande durant le premier conflit mondial, dénommé *Kriegsmarine a posteriori*.

fermeture successive de nombreux sites industriels entraîne logiquement de nombreuses suppressions d'emplois et le départ des anciens marins, dont le secteur secondaire était le principal employeur.

En définitive, pour illustrer notre analyse, nous avons choisi le texte, *C'est mon Drapeau*, de Serge Vincenot, Porte-drapeau de l'AMMAC<sup>383</sup> de Metz et Environs. Ce texte a été prononcé à l'occasion du baptême du nouveau drapeau de l'AMMAC de Metz en 2003.

### **C'est mon drapeau**

*Je suis né le 12 avril 1997 et j'ai été béni le même jour en l'Eglise Saint Martin aux champs de Metz.*

*Honneur à toutes les personnalités tant civiles que militaires, pour leur présence.*

*Un grand merci pour la prestation à l'office qui laisse une grande fierté dans notre cœur.*

*Mais aussi à toutes les personnes qui, par leur démarche et leur présence ont permis que cette cérémonie ait lieu. Chapeau Messieurs les Marins.*

*Mais, déjà, j'ai des aïeux, né en 1792, trois ans après la Révolution. Et plus récemment en 1930, premier drapeau de la lignée des MARINS de METZ.*

*Je suis fait de draps successifs qui ont tissé notre grande et noble histoire.*

*Je suis le gardien solitaire et silencieux de votre liberté,*

*Je suis le garant des citoyens.*

*Je suis l'emblème d'une grande Nation.*

*Je suis l'inspirateur de notre patrimoine national pour que vive une France éternelle.*

*Ma couleur bleue remémore l'Isle de France. Ma couleur blanche rappelle le Drapeau à fleurs de lys et fut dans les combats, le signe du ralliement. Ma couleur rouge symbolise le sang versé.*

*J'ai flotté durant paix et guerres, luttés et prospérité, mais toujours honoré.*

*Alors, honorez-moi, défendez-moi de toutes vos forces.*

*Maintenez le patriotisme. Défendez énergiquement la République Française.*

*Œuvrez toujours dans la droiture et je resterai toujours le rempart de la Paix et de la Liberté.*

*Image de la Patrie, emblème du Devoir, symbole de l'Honneur et du Respect, je suis votre Drapeau.*

*Mais devant le Monument aux Morts, où sont inscrits tant de noms de valeureux soldats tombés pour la France, les pensées du Porte-drapeau s'envolent vers ses braves.*

*Que ce soit, là-bas, dans la tranchée où le vieux poilu est mort dans la boue, là-bas, dans les rochers sauvages du Vercors où les partisans mouraient, là-bas, à Dien-Bien-Phu, défendant Isabelle, les*

---

<sup>383</sup> Association des Marins et Marins Anciens Combattants



*Paras et ceux de l'Infanterie de Marine et tous les autres qui sont morts en grand nombre et souvent dans l'indifférence, là-bas, sur le djebel, où de jeunes conscrits mourraient sans savoir pourquoi, là-bas, dans le désert aride d'As Salman où d'autres mourraient également.*

*Il pense à tous les morts de toutes les guerres, et aussi à ceux qui sont vivants, mais meurtris dans leurs chairs.*

*Mais comme je dois durer, c'est à travers les événements bons et moins bons que j'existe.*

*Heureusement, je connais de très grands moments, entouré par une mer de Drapeaux comme moi.*

*Viens le jour du grand Congrès FAMMAC en terre Lorraine avec :*

- *la Fédération des Associations de Marins et de Marins Anciens Combattants,*
- *la Confédération Maritime Internationale,*
- *Et la Confédération Nationale des Anciens de la Défense.*

*C'est pour moi l'honneur d'être au premier rang*

*Dans le chœur de l'Eglise, je suis face à ce parterre de personnalités militaires et civiles ;*

*Et pendant ces quelques jours, je suis comblé de bonheur,*

*Avec l'honneur du Drapeau, d'être Porte-drapeau en ce jour, je suis fier.*

Nous sommes ici en 2003 et les valeurs primaires et morales des associations d'anciens combattants de la Première Guerre mondiale sont toujours d'actualité. Tout d'abord, l'objet de ce texte est le drapeau, symbole même de l'association. Par ses trois couleurs -bleu, blanc et rouge - il rappelle celui de la France, leur patrie. Ces couleurs ont cependant un double sens : celui de la victoire et celui du ralliement ; c'est une bannière et une profession de foi. Par ailleurs, comme une icône religieuse, il est béni et peut prendre place « dans le cœur de l'église ». Y est aussi inscrit la devise des marins « Honneur et Patrie » et « Valeur et Discipline ». Sans se vouloir militaire, il en a toutes les caractéristiques, en commençant par son possesseur, le porte-drapeau, lui-même issu de la tradition militaire. La Patrie et la Nation sont les deux valeurs les plus présentes dans ce texte. Cet objet se veut être le défenseur des valeurs de la république : « Je resterai toujours le rempart de la Paix et de la Liberté » et défendrai «... énergiquement la république française ». Il encourage la préservation de valeurs qui sont à la fois citoyennes et militaires comme le devoir, l'honneur et le respect. Il est là, aussi, pour rappeler combien les morts sont nombreux et combien les vivants sont meurtris. Il souhaite que soit à jamais commémoré le souvenir des morts et des disparus en participant à la construction d'une mémoire combattante. Il devient le témoin matériel de notre histoire, sonnante comme un rappel à l'ordre, un souvenir, pour les générations

futures. Peu importeront les difficultés, il appelle à l'union et au rassemblement international, autour de lui, symbole d'une paix désirée.

## **CHAPITRE II : UNE ASSOCIATION DE CLASSE D'AGE : LA FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS DE MOINS DE VINGT ANS (1914-1918, 1939-1945 ET T.O.E.)**

INTRODUCTION

LE CAS DE LA GRANDE GUERRE

LE CAS DE LA SECONDE GUERRE

ACTUELLEMENT

## **INTRODUCTION**

Ce groupement au titre évocateur est créé en 1927, par l'initiative d'André Salban, grand invalide de guerre pensionné à 100%. Profondément marqué par le premier conflit mondial, cet ancien combattant, eut l'idée de créer une association nationale après avoir constaté que les plus jeunes acteurs des combats étaient trop souvent négligés par la législation combattante en vigueur. Il voulait ainsi faire reconnaître la part grandissante qu'avaient jouée, au fur et à mesure de leur arrivée sur le front, les jeunes et « nouvelles classes pétries de patriotisme et d'enthousiasme, en sacrifiant volontairement leur jeunesse pour la défense de la patrie en danger ». C'est ainsi que naquit un groupement dénommé *Combattants de Moins de Vingt Ans*, réunissant tous ceux qui avaient connu leur baptême du feu avant cet âge symbolique, et qui n'avaient jamais fait l'objet de la moindre récompense reconnaissant les services qu'ils ont rendus.

## **LE CAS DE LA GRANDE GUERRE**

La *Croix du Combattant Volontaire de la Guerre 1914-1918* n'existant pas encore à cette époque<sup>384</sup>, il fut décidé d'attribuer une décoration fédérale, agrémentée hâtivement par une broche venant pallier l'inexistence d'une décoration spécifique. Les premières réunions eurent lieu rue Blanche à Paris, au siège de l'*Association des Aveugles de Guerre*. Une fois lancé, le jeune mouvement se développe rapidement dans plusieurs régions et plus particulièrement dans le secteur de Bordeaux, où une antenne est formée dès 1934 sous l'impulsion de Max Girou<sup>385</sup>.

---

<sup>384</sup> Si, dans un premier temps, la *Médaille Commémorative de la Guerre 1914-1918* créée en 1920 est décernée aux engagés avec une agrafe spécifique portant la mention « Engagé Volontaire », les pressions des associations d'anciens combattants conduisent finalement à la création d'une décoration spécifique en 1935 : la *Croix du Combattant Volontaire de la Guerre 1914-1918*.

<sup>385</sup> Max Girou (docteur) est né à Bordeaux le 19 août 1897, il fait ses études à la faculté de médecine. Médecin assermenté de la Préfecture et des Administrations, il préside le comité médical départemental. Il participa aux deux conflits mondiaux. En 1945, le docteur Max Girou, sera élu président national. Il assumera cette charge pendant 44 ans, celle de président de la Fédération Nationale André Maginot pendant 22 ans ainsi que la présidence de l'UFAC de Gironde. Il est décédé en mars 1989. Thèse : Girou Max, *Contribution à l'histoire de la médecine à Bordeaux, l'hôpital Saint-André, la faculté de médecine et de pharmacie*, Université de médecine de Bordeaux, 1931.

## **LE CAS DE LA SECONDE GUERRE**

Toutefois, lorsque le second conflit mondial se déclenche, la plupart des moins de vingt ans sont remobilisés et après l'armistice de 1940, l'association est totalement dissoute par le gouvernement de Vichy. Au lendemain de la guerre, l'association connaît toutefois un souffle nouveau. En 1945, c'est au cours d'une réunion des responsables survivants des anciennes sections, et après des discussions autour du maintien ou non de l'appellation « combattants de Moins de Vingt ans » que fut décidée la création de l'actuelle *Fédération Nationale des Combattants de moins de Vingt Ans*. Sa présidence nationale revint alors à Max Girou qui est dans un premier temps secondé par Daniel Rémy et Serge Fabing<sup>386</sup>. Le docteur Girou a assuré la Présidence de la Fédération jusqu'à son décès, le 25 mars 1989. Parallèlement, il fut pendant vingt-deux ans le Président de la *Fédération Nationale André Maginot* (FNAM) à laquelle la *Fédération des moins de Vingt Ans* est affiliée. Peu de temps avant son décès, le premier Président de l'association choisit son remplaçant en la personne d'André Morel, qu'il nomme « Président délégué ». En 1989, le Conseil National d'administration choisit tout naturellement ce dernier comme successeur à la tête de la *Fédération Nationale des Combattants de moins de Vingt Ans*. En 2001, c'est au tour de Guy Lorin<sup>387</sup> d'être amené à prendre brièvement sa présidence avant qu'André Lincy<sup>388</sup> lui succède de fin 2001 à fin 2005. En décembre 2005, c'est Angel Luengas qui prend le relais puis, à partir de février 2009, Marc Boizot.

Tout au long de son histoire, la Fédération regroupe les plus jeunes combattants de tous les conflits et missions extérieurs, pouvant justifier avoir reçu le baptême du feu avant d'avoir atteint l'âge de 20 ans. La section se compose de membres titulaires remplissant cette condition mais également de leurs veuves, des membres associés ayant combattu après cet âge ainsi que des membres sympathisants qui ne possèdent pas de titre particulier.

---

<sup>386</sup> Serge Fabing est décédé en 1991.

<sup>387</sup> Guy Lorin est aussi président des Anciens Combattants Cheminots, de la Fédération Nationale des Combattants Volontaires de Seine Maritime et de l'Association des Combattants et Veuves d'Indochine, d'AFN et OPEX en Normandie.

<sup>388</sup> André Lincy fut Chevalier de la légion d'honneur, officier du mérite national et a obtenu le titre de reconnaissance de la Nation et la Croix du combattant volontaire. Il est décédé en octobre 2013. Il était président de l'UDAC des Landes et a participé au comité pour l'édification du Mémorial Landais pour les Morts pour la France en AFN, inauguré par Jean Pierre Masseret, alors secrétaire d'Etat à la défense, en mars 2000.

Sous l'impulsion de la Fédération, deux associations annexes virent le Jour : la Centurie des plus Jeunes Croix de Guerre et la Centurie des plus Jeunes Combattants de la Résistance.

Au niveau local, les choses évoluent plus lentement. C'est seulement lors du Congrès national de Metz organisé par Jean Marie Gutapfel entre le 18 et le 20 juin 1976, que Max Girou prit la décision de créer un « *Groupe Alsace-Lorraine* » ainsi qu'une « Section de la Moselle ». Cette naissance se fait avec l'approbation du conseil national d'administration et la participation active de six membres et adhérents formant un premier noyau dur. En septembre 1976 est établi un premier conseil provisoire chargé de gérer les entités nouvellement créées, qui fonctionnaient alors avec le même conseil d'administration. Petite particularité juridique, alors que la *Fédération Nationale des Combattants de Moins de Vingt Ans* est régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, la section de Moselle est régie par la loi locale du 19 avril 1908 et les articles 21 à 79 du Code Civil Local concernant uniquement les associations déclarées en Alsace et en Moselle.

Elles ont pour but, conformément à leurs statuts, de maintenir tout d'abord le lien « fraternel » qui a unis ses membres pendant les conflits auxquels ils ont participé. En 1978, sous la présidence de Jean Marie Gutapfel, le « *Groupe Alsace Lorraine* » devient, le « *Groupe Alsace Lorraine, Franche Comté, Luxembourg* » qui cessera toutefois son activité dès 1985. Ce dernier n'avait alors plus lieu d'être puisque les sections départementales étaient devenues indépendantes. Seules les Vosges et la Meurthe et Moselle étaient restées en friches. En Moselle, un comité provisoire est formé sous la présidence de Jean Jeunesse à partir du 2 décembre 1978, afin de s'octroyer une indépendance administrative vis-à-vis du « *Groupe Alsace Lorraine* ». Rapidement, la section locale organise son premier congrès le 22 avril 1979. Deux ans plus tard, elle compte déjà 213 membres titulaires mais le Président Jeunesse devait déjà quitter ses fonctions pour des raisons de santé. Il est remplacé par Louis Ganzenmuller (1982-1983), puis par Michel Durrmann (1984-1986) et Jean Gutapfel (1986-1989).

Lors de l'assemblée générale du 10 juin 1990, c'est ensuite Henri Péronne qui est appelé à la présidence de la section, fonction qu'il assumera jusqu'en novembre 2001. Depuis lors, c'est le secrétaire de l'association, Robert Schwing, qui assure les fonctions de Président. En 2008 il restait encore deux membres fondateurs au sein de la section, Marcel Cuiluiko<sup>389</sup> et Robert Schwing. Le

---

<sup>389</sup> Marcel Cuiluiko est né le 2 février 1928. Il a reçu la médaille militaire en décembre 1978. Il fut nommé chevalier « ancien combattant » de la légion d'honneur par décret du 30 avril 2007.

dernier survivant des « Combattant de moins de vingt ans », Charles Penin, membre de l'association ayant combattu pendant la Première Guerre mondiale, est finalement décédé à Vic-sur-Seille le 15 janvier 2001, à l'âge de 102 ans.

## **ACTUELLEMENT**

Aujourd'hui, la section de Moselle ne compte plus que 46 membres, le nombre de titulaires étant toujours supérieur à celui des membres associés. Elle se compose de peu d'officiers. On y retrouve deux tiers d'anciens de l'armée de Terre, le reste étant essentiellement composé de marins. Si les combattants de la Seconde Guerre mondiale et les résistants sont les plus représentés, une vingtaine de membres a vécu à la fois le second conflit mondial, les guerres d'Indochine et d'Algérie. Rare sont ceux qui ont combattu dans les conflits ultérieurs, le dernier conflit recensé étant celui de l'ex-Yougoslavie (3 membres). Enfin, si l'on étudie la pyramide des âges, elle confirme ce que l'on peut constater aussi chez les autres associations d'anciens combattants : aujourd'hui, on retrouve essentiellement des membres ayant entre 70 et 89 ans.

# **CHAPITRE III : ASSOCIATIONS DES ANCIENS COMBATTANTS ET MILITAIRES FRANÇAIS, SECTION FEDERALE ANDRE MAGINOT DE LA MOSELLE AFFILIEE A LA FEDERATION NATIONALE ANDRE MAGINOT G.R. 140**

INTRODUCTION

LE FONCTIONNEMENT GENERAL DU GROUPEMENT 140

SECTION ACMF/FNAM DE MAIZIERES LES METZ



## **INTRODUCTION**

La section fédérale André Maginot de la Moselle affiliée à la *Fédération Nationale André Maginot G.R. 140*<sup>390</sup> est inscrite au Registre des associations du tribunal d'instance de Metz n° CXX-71/92. Ainsi naissait la fédération départementale de Moselle dénommée : « *Section Fédérale André Maginot de la Moselle, Groupement 140* ». Cette fédération est régie par les articles 21 à 79 du Code civil local, maintenu en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle par la loi d'introduction de la législation civile française du 1er juin 1924 ainsi que par ses statuts. Son Président actuel est Alfred Schlick, chevalier de l'ordre national du mérite. Le siège social de l'association se tient au : 8, rue d'Alsace à Amnéville-les-Thermes (57).

Cette fédération a pour objet de coordonner, soutenir les actions menées par les associations adhérentes ou affiliées et de les représenter au niveau départemental et national. Elle se doit aussi de défendre les droits moraux et matériels des anciens combattants, des veuves des anciens combattants, des victimes de guerre et militaires français et apporter un soutien à leurs familles. Elle s'oblige à promouvoir le civisme, le patriotisme, l'amitié, la solidarité et l'entraide et à perpétuer le souvenir et le respect du monde combattant. Ainsi elle organise et participe aux cérémonies patriotiques, commémoratives et aux diverses activités locales, départementales et nationales et elle développe en parallèle des activités et manifestations de loisirs et de culture. Comme toute association d'anciens combattants, la fédération ne poursuit aucun but lucratif, politique ou religieux. Elle adhère bien sûr à la *Fédération Nationale André Maginot* dont elle respecte les statuts et le règlement intérieur.

---

<sup>390</sup> Groupement n° 140 de la Fédération Nationale André Maginot

## **LE FONCTIONNEMENT GENERAL DU GROUPEMENT 140**

### **Origine de l'association**

Il s'agissait de tout-jeunes « Anciens » de la guerre d'Algérie, qui s'étaient, pour la plupart d'entre eux, inscrits dans une association existante, *l'Union Nationale des Combattants, section UNCAFN, Groupe Lorraine*, vers 1970. *L'Union Nationale des Combattants* (UNC) est une structure pyramidale, et nombreux furent ceux qui firent sécession, devant ce que l'on appellera de l'autoritarisme. Les « séditieux » fondèrent des associations autonomes, avec des statuts identiques, toutes appelées *Association des Anciens Combattants et Militaires Français* (ACMF). C'était une initiative prémonitoire, puisqu'ainsi, outre les Anciens Combattants et Veuves, pouvaient s'inscrire tous ceux ayant porté l'uniforme français. Et pas seulement dans le but d'obtenir la carte du combattant, dont les modalités étaient très strictes au départ, mais aussi par amitié. Principalement située sur le bassin sidérurgique, cette dizaine d'associations s'était dotée d'une structure fédérative.

Jacques Langard était alors inscrit à la FNACA<sup>391</sup>, parce que ses collègues de travail « y étaient », mais il a quitté cette association car il était opposé au choix d'une célébration du 19 mars : « A mes yeux, cette mascarade de négociation, menée par des ectoplasmes, est une honte, même si je sais qu'il fallait sortir de ce guêpier où nous avaient fourvoyés un certain nombre de politiciens incapables. »

J. Langard prend la présidence de l'ACMF de Morhange. Il s'aperçoit que le nombre d'adhérents étaient en déclin et plus suffisant pour assurer un bon niveau de fonctionnement et de représentation<sup>392</sup>. Alors dans les années 1990, puisque les ACMF travaillent déjà à la manière d'une fédération, en toute amitié, il décide de contacter la *Fédération Nationale André Maginot* car une représentation nationale de l'ACMF serait plus profitable à ses membres. Il s'ensuit des contacts positifs. C'est en 1997 que l'ACFM rejoint la FNAM et adopte les statuts « Maginot »<sup>393</sup>. L'association devient alors *Section Fédérale André Maginot de la Moselle*, affiliée à la FNAM

---

<sup>391</sup> Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, en Tunisie et au Maroc. Voir annexe 02 – les acteurs du monde ancien combattant – la FNACA.

<sup>392</sup> Environ 1 200 adhérents.

<sup>393</sup> Ceux-ci seront présentés au greffe pour y être enregistrés le 11 mai 2000.

Groupement 140<sup>394</sup>, dont Jacques Langard<sup>395</sup> est le secrétaire général et le Président-adjoint. Ce groupement est alors composé de 16 associations et comporte environ 1600 adhérents<sup>396</sup> et sympathisants. Aujourd'hui elle en compte 20<sup>397</sup> (chiffre de 2011), dont les *ACMF* de Amnéville, d'Aumetz, de Château-Salins, de Clouange-Vitry, d'Ennery, de Forbach, de Gandrange, de Maizières, de Morhange, de Pierrevillers, de Saint Avold, *l'Association des marins et marins anciens combattants* (AMMAC), les ASF d'Amnéville et de Maizières, la *Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance* (FNDIR) de Maizières, *l'Association des Sous Officiers de Réserve* (ASOR) de Saint-Avoid, les anciens combattants de Tressange et *l'Union des Anciens Combattants et Victimes de Guerre* (UIACVG) de Faulquemont. L'association *Caisse Nationale des Retraités Militaires* (CNRM) a démissionné en 2009.

### Les buts de l'association

Ils sont définis par la fédération nationale et toutes les associations se sont engagées à les respecter. Elles jouissent cependant d'une complète autonomie, financière notamment. Par contre, c'est le but poursuivi par la Fédération qui prévaut car elle doit composer avec 330 groupements et seul le Président du groupement, avec ses Présidents-adjoints peuvent « communiquer avec Paris ».

Un vecteur très important de leur action est d'assurer la transmission du souvenir aux jeunes générations, en organisant des voyages de scolaires, en liaison avec leurs enseignants sur les lieux de mémoire, tout ce qui peut contribuer à entretenir la « flamme patriote ». Ils travaillent

---

<sup>394</sup> Il existe d'autres sections fédérales André Maginot en Moselle, dont les Groupements GR 123 et GR 159, médaillés militaires, retraités militaires, prolonges régimentaires (Anciens du 15/1), anciens de la ligne Maginot.

<sup>395</sup> Langard (Jacques, Jean, Charles), né en Moselle le 3 avril 1937, colonel, troupes de marine (décret du 13 mai 2009), Jacques Langard a vécu son enfance à Nancy. Après une carrière de cadre commercial il a longtemps dirigé une entreprise de BTP. Chevalier de la légion d'honneur à titre militaire, il a assuré les fonctions d'officier « opérations-instruction » puis de chef de corps dans le cadre de réserve. Il a notamment combattu en Algérie. Infos sur le Colonel J. Langard. Il a aussi participé à la réalisation d'un site internet avec M. Morel sur son expérience en école Cherchell.

<sup>396</sup> Dans un article du Républicain Lorrain, section Créhange du 15 février 2014, Alfred Schlick parle de 1600 membres. Le 25 octobre 2006, il donnait le chiffre de 1930 adhérents, au Congrès de Saint-Avoid (article du RL).

<sup>397</sup> Dans la documentation trouvée les responsables de l'association parlent toujours de 16 associations mais dans un tableau d'étude on en recense bien 20. Certaines se trouvant dans la même ville, seule cette information doit compter.

notamment en partenariat avec l'école de *Jeunes Porte-drapeaux de Saint-Avold*. L'ACMF de Saint-Avold a été créée en 2004 par André Gily, aujourd'hui Président d'honneur. Elles comptent encore 25 membres et s'impose une activité dirigée vers la jeune génération. C'est pourquoi ils ont participé à la création de l'école de Porte-drapeaux de Saint-Avold le 10 décembre 2006. Dans cet objectif, ils ont aussi réalisé un « mini-musée ». De même, le Groupement 140, pour l'année 2013, a transporté 727 scolaires grâce, en partie, aux subventions versées par la Fédération Maginot. Ils mettent l'accent sur la « Communication » pour faire connaître l'association et, peut être, pouvoir recruter de plus jeunes soldats des Opérations Extérieures.

Le suivi de réalisation des associations membres est assez complexe. Nous avons demandé à Jacques Langard, s'il pouvait nous parler des publications réalisées par les membres de la *Section de la Fédération Maginot de Moselle*. A notre question, il nous a répondu : « Il m'est difficile de vous donner la liste des parutions enregistrées, les Présidents ne me les envoient pas toujours, et je ne lis le *Républicain Lorrain* [édition de Metz] que deux ou trois fois par semaine ». Par contre, Jacques Langard a écrit un livre sur son expérience de combattants : « *Nous regardions la mort en Face, 1959-1960, Un sous-lieutenant appelé dans la guerre d'Algérie*, Books on Demand Editions, Paris, 2012, 168 pages. Angien Martinig, Président de la section d'Aumetz et Guy Protch ont réalisé un livre de souvenirs illustré : « *Que d'années perdues...Une fierté pour les Anciens combattants et Militaires français* ». A ceci, nous pouvons mentionner quelques plaquettes, dont celle proposée par Angelo Manza.

Cette section souhaite être un interlocuteur unique dans les démarches administratives de leurs adhérents auprès de l'ONAC et de la retraite mutualiste du combattant. La création d'une section fédérale devait leur permettre d'assurer une dynamique de groupe et de conjuguer les expériences et « recettes » des uns et des autres en maintenant des échanges réguliers. Il est vraisemblable que cette volonté est restée de l'ordre de l'utopie si l'on considère la réponse citée précédemment. Par contre, la section informe ses membres des réalisations de la FNAM et notamment, diffuse et encourage les membres à se rendre si besoin à la maison de repos, de retraite et médicalisée de Neuvy-sur-Barangeon, qui propose un tarif intéressant pour les membres. Elle procure aussi assistance aux membres en les aidants à obtenir l'aide sociale due aux veuves. Enfin faire partie de la FNAM c'est encourager la représentation nationale face aux autorités politiques et pouvoir demeurer en liaison avec les autres associations d'Anciens Combattants. Enfin ses membres s'engagent à promouvoir l'amitié surtout dans ces temps qui leur semblent difficiles

Alfred Schlick, Jean-Pierre Kahrs<sup>398</sup> et Jacques Langard, ont participé au Congrès National de la *FNAM* à Poitiers, les 14 et 15 septembre 2010. L'essentiel de ce qui en a été retenu, c'est le coup que porte l'Etat au financement de la *FNAM*, en augmentant le pourcentage de son prélèvement sur les revenus de la Française des Jeux. Il va leur falloir donc faire des coupes budgétaires pour assurer prioritairement le fonctionnement de Neuvy-sur-Barangeon<sup>399</sup>, maison médicalisée et de vacances. Alfred Schlick a pris contact avec le Vice-président national Michel Dremau, Président de la commission d'action civique. Celui-ci l'a informé que le nombre de voyages aidés de scolaires sera désormais de 3 au maximum par Groupement, le nombre d'adhérents ne jouant pas sur l'attribution de ces crédits.

Pour la *Charte*, l'organe d'information de la *FNAM*, les articles sont ramenés à une parution par an et par Groupement. Le Colonel Kauffer, Président d'honneur du groupement 140, déplore alors que dans la section du journal spécifique aux Anciens Combattants n'occupe qu'une faible place alors que des rubriques sans lien direct avec leurs préoccupations disposent de pages entières. Il semble que d'autres Présidents de groupement rejoignent ce constat critique. La *FNAM* envisage de n'organiser plus qu'une seule assemblée générale biennale et, cette proposition, sur demande du groupement 140, pourrait être aussi appliquée au niveau des groupements. Le groupement souhaiterait la réalisation d'un nouveau drapeau et M. Lecot, Secrétaire national, serait favorable au subventionnement de celui-ci, en partie, malgré les restrictions. Le groupement 140 s'est aussi attaché à s'équiper et développer un réseau ADSL qu'il voit comme l'avenir en terme de communication et de diffusion de leur actions et souvenirs qui doit couvrir toutes les associations, par lien direct avec les Présidents, ou par un correspondant chargé du rôle de secrétariat.

---

<sup>398</sup> Trésorier départemental. En 2014, JP Kahrs était adjoint au maire de Maizières.

<sup>399</sup> EHPAD André Maginot à Neuvy sur Barangeon (18 – Cher). C'est un établissement d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes sous la forme d'une structure médicalisée. Créé en 1999, il obtient l'agrément EHPAD en 2005. Cette résidence comprend 68 petits appartements équipés et meublés de 30m<sup>2</sup> environ. La *Fédération Nationale André Maginot* en est le promoteur. Établissement privé à but non lucratif, agréé à l'aide sociale, il travaille en collaboration avec Medirest pour adapter les régimes des résidents. L'œuvre d'action sociale de la *FNAM* a offert à la résidence un minibus permettant le transport des personnes à mobilité réduite. L'EHPAD André Maginot propose comme toutes les maisons de retraite beaucoup d'activités, mais elle veut surtout maintenir ses anciens dans un cadre d'autonomie et de bien-être. Elle dispose même d'une salle de bains bien-être avec une baignoire équipée de système d'aromathérapie et de luminothérapie ainsi que d'un salon de coiffure.

Le groupement s'attache à maintenir des relations entre les civils et l'armée ainsi le Président de l'ACMF d'Amnéville, Pascal Thiès<sup>400</sup> et le colonel Jean-François Lemasson<sup>401</sup> ont géré la visite des élèves du Collège de la Source au 1<sup>er</sup> R.I. de Sarrebourg. Le 1<sup>er</sup> RI leur fera la démonstration du *FELIN*<sup>402</sup>. Parmi leur action dans le cadre de leur travail avec les jeunes générations, nous pouvons citer le recrutement pour l'ACMF/FNAM de Saint-Avold d'un adolescent de 13 ans (en 2005) Jonathan S.<sup>403</sup> De même, le Colonel André Gily<sup>404</sup> anime une émission sur la Grande Guerre avec deux adolescents, portes drapeaux de l'association, pendant 1h chaque mois<sup>405</sup>. De plus, le Président de l'ACMF de Saint-Avold<sup>406</sup> le colonel André Gily avait annoncé le subventionnement de 3 concurrents de Saint-Avold participant au « Marathon des Sables » le 1<sup>er</sup> Avril 2011 au Maroc, à Ouarzazate. Après accord avec les autorités chérifiennes et françaises, une plaque sera déposée sur une stèle du trajet en mémoire des anciens combattants marocains. Il s'agit d'un très gros effort budgétaire et de « sponsoring ». Enfin, le Président Henry, qui, comme Angelo Manza est en même temps Président du *Souvenir Français* à Marly organise une cérémonie en mémoire des combattants russes avec participation des élèves des écoles.

En 2010, la section Moselle de la FNAM compte 1 559 de cotisants. D'après Jean-Pierre Kahrs, l'association est en déficit financier annuel depuis 2007. Les sommes concernées sont relativement modestes, (154,13 € en 2010). Les postes les plus lourds sont les frais supportés pour les congrès départementaux (2026 € pour l'AG du 4 septembre en 2010) et les frais de participation et d'inscription au congrès national (de l'ordre de 800 €). Lors de l'assemblée générale ayant eu lieu en mars 2011, Alfred Schlick explique combien le groupement 140 est actif : « Vous êtes seize associations locales, a-t-il dit, qui travaillez toutes et tous dans votre territoire,

---

<sup>400</sup> Pascal Thiès né le 9 mai 1962 à Amnéville est décédé en 15 février 2011 dans sa ville natale. Laurence Thiès reprend la présidence et est toujours en poste en 2013.

<sup>401</sup> Jean-François Lemasson Colonel (H), troupes de marine, né le 14 novembre 1942, ancien chef de corps du 146e RI. Nommé colonel par décret 21 juin 2011.

<sup>402</sup> Fantassin à Equipements et Liaisons Intégrées. Le 1<sup>er</sup> RI de Sarrebourg en fut équipé dès 2010. Il devait être utile lors du conflit en Afghanistan.

<sup>403</sup> *Initiatives Plus*, magazine d'information de la ville de Saint-Avold, avril-mai 2005, n°28, p 16.

<sup>404</sup> Colonel, officier au 61<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie. Aujourd'hui président d'honneur de l'ACMF/FNAM de Saint-Avold.

<sup>405</sup> Article du Républicain Lorrain du 26 avril 2014, région Saint-Avold (jusqu'au 3 décembre : 7 émissions). *Radio Saint-Nabor*.

<sup>406</sup> L'association compte 68 membres en 2005 dont le maire de Zimming Corinne Laurent et le maire de Bambiderstroff

avec le meilleur esprit de la mission que vous assumez. Le tableau des résultats obtenus par tous est éloquent, je me permets de vous en féliciter et de vous souhaiter d'œuvrer longtemps dans cette voie qui est la nôtre ».

Jean-Louis Rouyer<sup>407</sup>, Président-adjoint du *Groupement 140*, Président de l'ACMF Château-Salins et membre de la commission d'attribution de la carte d'ancien combattant, explique que la commission d'attribution des cartes n'a pu être maintenue au 2<sup>ème</sup> semestre 2010 du fait de demandes insuffisantes. Cette information confirme bien que faute d'ancien combattant les adhésions ne peuvent augmenter. Donc, au-delà de l'âge des adhérents, la baisse des adhésions s'explique aussi par l'absence de nouvelles recrues potentielles.

Comme dans toutes les associations, les membres de la section Moselle de la FNAM critique le taux du point attribué pour la retraite du Combattant. Guy Protch, délégué CARAC<sup>408</sup> dit : « ce fameux sur le point de retraite qui n'augmente que très peu »<sup>409</sup>. Il pense qu'une partie de la population se passerait bien de l'existence même des anciens combattants « qui, par leur seule existence, rappellent que la Nation a eu besoin d'eux ».

## **SECTION ACMF / FNAM DE MAIZIERES LES METZ, HAUCONCOURT ET ENVIRONS**

En 2009, la section d'*Anciens Combattants de Maizières-lès-Metz et Environs* fêtait son 80<sup>ème</sup> anniversaire. Elle comptabilisait 272 membres en septembre 2010<sup>410</sup>, toutes générations

---

Jean Luc François. *Initiatives Plus*, magazine d'information de la ville de Saint-Avold, avril-mai 2005, n°28, p 16.

<sup>407</sup> Jean Louis Rouyer est le Président de l'ACMF Château-Salins. Il est aussi le président départemental de Moselle de l'UNC. <http://uncsectiondebitch.e-monsite.com/pages/historique-de-la-section/photo-souvenir.html> depuis 1981 (au moins).

<sup>408</sup> La CARAC « Caisse autonome de retraite des anciens combattants » est une mutuelle de retraite et de prévoyance. Elle est créée en 1924 pour permettre aux anciens combattants et aux victimes de guerre de se constituer une retraite. Elle est à l'initiative de la retraite mutualiste du combattant (loi du 4 août 1923) qui est réservée aux anciens combattants de l'armée française (titulaires de la Carte du Combattant ou du Titre de Reconnaissance de la Nation) et aux victimes de guerre, sans limite d'âge, au titre du droit à réparation pour services rendus à la nation. Le législateur y a introduit une réelle notion de réparation et complète objectivement l'idée de secours mutuel.

<sup>409</sup> 1 point en 2010

<sup>410</sup> 310 membres en 2006, bulletin de la ville de Maizières les Metz, 2007.

confondues, « ... la plus importante et l'une des plus actives du groupement départemental ». Au regard des publications réalisées par la ville de Maizières, on dénombre dans le conseil municipal une forte représentation des membres de l'ACMF. Jean Pierre Kahrs était notamment l'adjoint au maire. Le Président Angélo Manza définit ainsi son rôle : « J'ai toujours dit qu'un Président d'association était forcément connu, surtout s'il était actif et qu'il faisait parler de son association. Mais, j'ai dit aussi que le rôle d'un Président, c'est de faire connaître les personnes qui l'entourent, qui travaillent à ses cotés et qui ne sont pas toujours au devant de la scène. ».

### Angélo Manza raconte la vie de l'association

Le Président de l'association a combattu en Algérie. Il est rentré en France le 6 juillet 1962 par la gare d'Hagondange. Lorsqu'il fut libérable, il reprit son travail et sa vie civile, et notamment sa place à l'harmonie municipale de Maizières-lès Metz. A l'occasion d'une répétition avant le 11 novembre 1962, M. Paul Banna, secrétaire de l'Association des Anciens Combattants (UNC), venu demander la musique pour les cérémonies à venir, et sachant qu'il rentrait d'Algérie, l'a sollicité une première fois pour adhérer à son association. Il explique alors « Je n'ai pas donné suite, parce que je ne me considérais pas comme un ancien combattant, étant donné que nous faisons du maintien de l'ordre ». En Mai 1967, se tient le congrès départemental de l'UNC à Maizières-lès-Metz. Ayant dirigé le défilé comme sous-chef de la batterie-fanfare, il fut cette fois contacté par M. Marcel Sidot, adjoint au chef de Corps des Sapeurs Pompiers de Rombas, pour former et encadrer les jeunes musiciens de son corps. Marcel Sidot était au comité des anciens combattants de Rombas et lui propose à son tour de rejoindre l'UNC. C'est en septembre 1969, qu'il rencontre fortuitement Marcel Driant, boulanger à Rosselange, qui l'apostrophe : « *t'as fait l'Algérie toi ? Oui, pourquoi ? Je rassemble des copains dans la vallée de l'Orne (11 communes) et je forme un comité provisoire des copains ayant servi en Afrique du Nord* ». Il s'est alors renseigné pour savoir s'il existait quelque chose de spécifique à l'AFN à Maizières. Ayant lu dans le journal l'annonce d'une réunion du comité des Anciens Combattants UNC à Maizières au café le Rallye, il s'y est rendu. A la fin de la réunion, il s'est alors adressé à Paul Banna, alors nouveau Président de la section, remplaçant Auguste Lentz, membre et Président fondateur depuis 1929. Connaissant plusieurs amis ayant servi comme lui en Algérie, ils ont décidé de se retrouver quelques jours plus tard dans le même établissement.

C'est ainsi qu'il a recruté : Bernard Behr, Claude et Robert Bragante, Jean-Pierre Kahrs, Henri Kiefer et Roland Robert. Certaines de ces personnes sollicitées étaient déjà membres de



*l'UNC*, soit inscrites par leur père, leur voisin ou leur contremaître. Ce qui fut notamment le cas de Jean-Pierre Kahrs et de Bernard Behr inscrits par Léon Haar et de Roger Thomas par M. Paul Banna. A l'issue de cette réunion, une commission AFN a été créée pour siéger au comité de *l'UNC*. Elle était composée de cinq personnes : le Président Roland Robert, le trésorier Angélo Manza, le responsable des cotisations Jean-Pierre Kahrs, le secrétaire Bernard Behr, l'assesseur Henri Kiefer, représentant départemental.

Suite à une réunion en comité élargi, les anciens de *l'UNC* cherchaient une force vive pour diriger les AFN. En 1971, Angélo Manza devint alors donc Président de *l'UNC-AFN* et Roland Robert le remplaça au poste de trésorier.

En moins d'un an, les effectifs AFN sont montés à 80 adhérents. A l'époque, ils faisaient leurs réunions dans les salles arrières des divers débits de boissons et particulièrement ceux tenus par des AFN tels que Roger Thomas au café de la Terrasse<sup>411</sup> ou chez Joseph Kuhn, lieu qui sans être le siège, leur servait de boîte aux lettres. Et c'est grâce aux membres de cette petite équipe que la section de *l'UNC-AFN* a vu le jour à Maizières-lès-Metz et a vite trouvé une place honorable au sein des sections de Moselle. Rapidement, Angelo Manza a rejoint le comité départemental qui était présidé par Maurice Parpant pour *l'UNC* et Jean-Louis Rouyer pour *l'UNC-AFN*. L'engagement permanent de l'équipe maiziéroise a porté ses fruits puisque le comité directeur départemental de *l'UNC-UNCAFN* a sollicité celle-ci pour organiser le congrès départemental à Maizières-lès-Metz, du 16 mai 1976.

L'assemblée générale du congrès a eu lieu dans la salle polyvalente du collège Paul Verlaine et, à l'issue des travaux, le cortège s'est formé et le défilé, ouvert par l'harmonie municipale, suivi de 80 porte-drapeaux, s'est dirigé vers la place du 4 septembre où un monument de circonstance fleuri avait été érigé devant le parvis de l'église, en remplacement du monument aux Morts de la ville situé à 800 m de distance dans le cimetière communal. Après les discours, eut lieu devant les autorités civiles et militaires et une nombreuse assistance, la remise du nouveau drapeau AFN. L'équipe AFN maiziéroise composée de Jean-Pierre Kahrs et Angelo Manza a participé activement à la création de certaines sections du secteur et à la renaissance d'autres en sommeil (Clouange, Ennery, Gandrange, Marange-Silvange, Mondelange, Talange, Vigy). Dans les années 80, le secteur de Metz-Nord comprenant 13 sections avait un effectif de 2000 membres environs.

---

<sup>411</sup> Ce café est devenu une banque.

C'était d'ailleurs le plus gros secteur mosellan sur les 9 secteurs existants de l'UNC et de l'UNC-UNCAFN.

Les années 1970 ont vu le démarrage des concours de belote et tarot (réputés dans la région), des arbres de Noël pour les enfants des membres (plus de 400 personnes dans l'ancienne salle des fêtes), le premier méchoui dans le bois des Écartés avec 4 moutons embrochés. A l'occasion de ce dernier, les personnels Info-Air du quartier Reymond de Montigny-lès-Metz sous la responsabilité du commandant Claudet ont monté des tentes et le « bus-info » a offert des baptêmes de l'air qui ont eu lieu à Doncourt-Conflans. Le 16 octobre 1977, un autocar affrété par l'UNC-AFN Moselle a conduit une cinquantaine de personnes au cimetière national de Notre-Dame de Lorette pour la translation des cendres du Soldat Inconnu d'AFN dans la crypte de la nécropole. Par la suite des soirées diapositives ont été organisées car en Afrique du Nord les diapos étaient en vogue. Plusieurs films furent visionnés lors de soirées spectacles dont « Le train sifflera trois fois » qui avait été projeté dans la salle arrière du café Chevreux (membre) à Hauconcourt.

En 1981, le Premier concours de pétanque eut lieu.<sup>412</sup> De 1987 à 1989 à l'initiative d'Eugène Desamais, Président de Marange-Silvange qui avait rencontré M. Michelin, membre du bureau du circuit des Mines, l'UNCAFN du secteur Metz-Nord, a participé à cette épreuve cycliste et récompensé le plus jeune coureur et à l'occasion de la fête de Hauconcourt, et ce depuis 1995, le comité des fêtes a confié la restauration à l'ACMF.

Depuis plusieurs décennies, l'ACMF-FNAM organise annuellement 3 à 5 voyages pédagogiques avec les élèves de CM1-CM2 des 4 groupes scolaires et les troisièmes du collège de Maizières-lès-Metz sur les hauts lieux de notre histoire et notamment à Verdun. Pour ces voyages, l'ACMF-FNAM travaille en partenariat avec la municipalité, le *Souvenir Français*<sup>413</sup> et la *FNDIRP-PRO* et le collège Paul Verlaine. Sur le compte rendu du Conseil municipal de la ville de Maizières-lès-Metz du 10 juin 2014<sup>414</sup>, nous pouvons lire que l'ACMF touche 1650 euros de subvention annuelle et 500 euros à titre exceptionnel. C'est le plus gros budget sur l'ensemble des associations patriotiques de la ville qui représente au total 6300 euros. Le *groupement FNAM* reçoit aussi à titre exceptionnel une subvention de 1300 euros pour organiser son voyage à

---

<sup>412</sup> 5000 F de lots variés. Le concours était toujours d'actualité en 2011, avec une valeur totale de lots de 800 €.

<sup>413</sup> Angelo Manza est aussi président du souvenir français de Maizières.

<sup>414</sup> Accessible sur internet.

Verdun. Pour comparer il n'y a pas d'autre association patriotique qui touche plus de 1000 euros et le *Souvenir Français* se voit allouer un budget municipal de 265 euros. Ce voyage représente en moyenne 250 élèves transportés chaque année. Cette sortie annuelle, organisée en période estivale à l'intention des membres, connaît depuis toujours un franc succès et permet de se rendre en des lieux divers comme : Paris, Le Bourget, Haudainville, Schirmeck, le Struthof, Versailles, Compiègne, Colombey-les-Deux-Églises et Sedan. Les membres de cette association mènent un travail de transmission de la mémoire combattante important d'un point de vue local. Leur travail est très souvent relayé par la presse locale et notamment le *Républicain Lorrain*. Ses membres sont très actifs au sein de la municipalité.

Il existe très peu d'archives pour cette section. Cependant nous savons qu'en 1975, l'association accueille l'association *Soldat de France* et en 1976, l'*Association d'Entraide des Veuves et Orphelins de Guerre* (AEVOG). En 1989, naissent des divergences de point de vue au sein de l'UNC-UNCAFN-SDF du groupe de Lorraine à Metz et les 15 Présidents du secteur de Metz-Nord représentant 2 000 adhérents sont menacés d'expulsion. En 1990, 8 sections décident alors de créer une nouvelle association. C'est ainsi que l'*Association des Anciens Combattants et Militaires Français* voit le jour avec la devise « Unis sous le même Drapeau »<sup>415</sup>. En 1991, l'ACMF se dote d'une structure départementale regroupant les Sections de plusieurs communes et devient ACMF/Moselle dont le siège social était à Maizières-lès-Metz. En 1997, les AMCF adhèrent à la *Fédération Nationale André Maginot*. Elle devient ainsi la *Section Fédérale André Maginot de la Moselle, GR140*. En 2010, elle compte à ce jour 1650 adhérents environs. Ainsi, Gérard Terrier, le député-maire de Maizières, a souligné l'étroite collaboration entre la municipalité et les associations patriotiques et salué l'activité « débordante » du Président Angelo Manza. Parmi les projets annoncés figure le déplacement à Bligny<sup>416</sup>, dans la Marne, où reposent de nombreux soldats italiens, voyage projeté en collaboration avec Alphonse Romano, Président de l'association France-Italie. Par ailleurs, un nouveau drapeau, conçu et parrainé par les associations patriotiques

---

<sup>415</sup> Rappelant la devise de l'UNC « Unis comme au front »

<sup>416</sup> Le cimetière de Bligny-Chambrécly (51-Marne) accueille depuis 1919, notamment les corps des soldats italiens du 4<sup>e</sup> régiment de marche de la Légion étrangère, tués au cours de l'hiver 1914-1915 et initialement enterrés dans l'ancien cimetière des Garibaldiens près de Lachalade (55-Meuse). Ce régiment combat en Argonne de novembre 1914 à janvier 1915. Ayant perdu la moitié de son effectif, le régiment est dissout en mars 1915. 590 Garibaldiens sont « Mort pour la France ». Un monument en leur mémoire avait été réalisé à Lachalade en 1932. Un monument a été réalisé dans le cimetière de Bligny en l'honneur de tous les soldats italiens morts sur le territoire français.

sera remis à un jeune Maiziérois qui en deviendra le porteur. Le Président explique : « Le jeune porte-drapeau est désigné en regard de sa volonté affichée de remplir cette fonction, sa réelle motivation et son implication, avec sa famille, dans les associations patriotiques ».

### *Les Présidents des 40 dernières années*

M. Auguste LENTZ	UNC avant 1969/1970
M. Paul BANNA	UNC 1970 / 1972
M. François FRIEDRICH	UNC 1972 / 1973
M. Maurice DEMANGE	UNC 1973 / 1981
M. Roland ROBERT	UNCAFN 1970 / 1971
M. Angelo MANZA	UNCAFN 1971 / 1981
M. Roger PFISTER	UNC/AFN et ACMF/FNAM ; 1981 / 2003
M. Angelo MANZA	ACMF/FNAM 2003 à ce jour

### *Le Comité (en 2010)*

Président	Angelo MANZA (V. P. départ. FNAM - Gr 140)
Président-adjoint et secrétaire	Jean-Paul BROQUARD
Vice-président	Maurice COQUE (Hauconcourt)
Vice-président	Gérard DUVAL (La Maxe)
Vice-président et secrétaire-adj.	Jean-Pierre CORET
Trésorier	Patrick RIPPLINGER
Trésorier adjoint	Jean-Marie SCHEIDER (Hauconcourt)
Assesseur	Jean-Pierre KAHRS (Action sociale & cotisations)
Assesseur	Bernard DUGAND (Devoir de mémoire)
Assesseur	Daniel ULLMANN (Matériel et photographie)
Assesseur	Marcel VETZEL (Porte drapeau FNDIRP-PRO)
Porte-drapeau	Jean-Michel BEZOT
Porte-drapeau	Thierry BILGER
Porte-drapeau	Robert BOUQUE (Hauconcourt)
Porte-drapeau	Jean-Marc BUR (La Maxe)
Porte-drapeau	André CHEVREUX (Hauconcourt)
Porte-drapeau	Yoland STEF (Hauconcourt)

Porte-drapeau	Germain STIEN
Président d'honneur	Maurice DEMANGE (39/45)
Président d'honneur	Roger PFISTER (AFN)
Président d'honneur	Gérard TERRIER (Maire et Conseiller Général)
Vice-président d'honneur	Joseph AUGUSTINIAK (39/45)
Membre d'honneur	Victor HJRTZ (AFN)
Membre d'honneur	Claude HOTTIER (AFN)
Réviseur aux comptes	Jean-Marc DARDARD (AFN)
Réviseur aux comptes	Jean KNAUS (MF)

Des distinctions sont remises en récompense de services rendus au sein des associations : la médaille d'or André Maginot à Jean-Pierre Kahrs, la médaille d'honneur à Bernard Dugand et à André Wermeister, le diplôme d'honneur à Guillaume Klinger. Enfin Angélo Manza se voit remettre la médaille de Rhénanie-Ruhr-Tyrol<sup>417</sup>, distinction instaurée en 1924 par le Président Raymond Poincaré.

---

<sup>417</sup> Cette médaille est remise par la *Fédération des Anciens des Forces Françaises en Allemagne et en Autriche*, anciennement *Fédération des Anciens de la Rhénanie et de la Ruhr*. Cette médaille en bronze est attribuée à ses adhérents qui peuvent justifier de six mois de présence dans les forces françaises d'occupation en Allemagne et en Autriche. Cette association remettait aussi jusqu'en 1995, une médaille appelée « Médaille du mérite ».

# **CHAPITRE IV : L'AMICALE DES PIEDS NOIRS ET MOUVEMENT NATIONAL DES RAPATRIES D'OUTRE-MER - MUNICIPALITES ET SOUVENIR - SECTION MOSELLE**

INTRODUCTION

HISTOIRE DE L'ASSOCIATION DES PIEDS NOIRS

LA CONSTITUTION EN ASSOCIATION

## **INTRODUCTION**

L'amicale est inscrite au registre des associations du Tribunal de Metz Section Moselle n°9, volume XLVIII du 31 janvier 1975. Son siège social est fixé au 17, rue Emile Obellianne à Metz Magny et Section MARLY n°2, volume LXII du 30 juin 1980 au siège sociale du 44, rue des Pervenches à Marly

## **HISTOIRE DE L'ASSOCIATION DES PIEDS NOIRS**

L'ancêtre de l'actuelle *Amicale des Pieds-Noirs de Moselle* est l'*Amicale des Français d'Afrique du Nord et Amis* (AFANA) créée par Emile Cuevas en 1969. Au cours de l'assemblée générale du 3 Janvier 1969, ayant eu lieu au local associatif, 1 rue de Bourgogne à Metz<sup>418</sup>, le Comité initial qui est ainsi composé :

Président Fondateur : Emile Cuevas

Vice-présidents : Lucien Girolami et Madeleine Guisbert-Martinez<sup>419</sup>

Trésorier : Rodolphe Sauviat

Secrétaires : Lucien Depena et Marie-Luce Gross

Auxquels viennent s'ajouter dix membres assesseurs.

Dès 1962 et l'arrivée sur Borny<sup>420</sup> d'un grand nombre de familles rapatriées d'Algérie, un groupe paroissial s'agrège autour de l'abbé Julien Henri, originaire de Mers-el-Kebir, et de sa sœur Gertrude Lucat. Ces compatriotes, désemparés lors de leur arrivée en Moselle, vont s'efforcer se regrouper pour accueillir et guider les nouveaux arrivants dans leur première installation, faciliter l'établissement et l'acheminement de leurs dossiers d'indemnisation et les assister dans leurs indispensables formalités administratives. Le commandant Marcel Courant<sup>421</sup> va se charger de ces incontournables et lourdes tâches.

---

<sup>418</sup> Haut de Blémont, quartier de Metz.

<sup>419</sup> Doyenne en 1996.

<sup>420</sup> Aujourd'hui, quartier rattaché à Metz.

<sup>421</sup> Marcel Courant, président de l'ANAI, Moselle, en 1980. Bulletin de l'*Association Nationale des Anciens d'Indochine, Anciens Combattants et Victimes de Guerre*. Bulletin national lié à l'AG du 14 mars 1981,

Les membres de l'association sont aussi investis dans divers mouvements associatifs nationaux : *Association Nationale des Français d'Afrique du Nord, d'Outre-mer et de leurs Amis* (ANFANOMA)<sup>422</sup>, *Front National des Rapatriés* (FNR)<sup>423</sup> et *Cercle Algérieniste*. Les activités mises sur pied par l'AFANA de Moselle, sont nombreuses et variées : un apéritif mensuel regroupe les compatriotes dispersés sur le territoire mosellan. De plus, des «rencontres prétextes» se multiplient pour intensifier la solidarité et rompre l'isolement.

Chaque mercredi, un goûter regroupe les dames et leurs enfants pour une longue après-midi au siège de l'amicale, 12 boulevard de Provence à Borny. Des activités solidaires sont ainsi organisées telles que le ramassage de vêtements et de chaussures pour les Harkis, dont l'acheminement est géré par Marcel et Odette Caparros. De même, pour les enfants, sont organisées de manière récurrente, une bourse aux jouets ainsi qu'une aide pédagogique pour les écoliers en difficulté. Toutes ces activités sociales sont coordonnées par la section féminine du FNR dont la déléguée à Metz est Madame Odette Caparros.

Cette association est composée de personnes de tous âges et de toutes origines sociales (médecins, commerçants, militaires, prêtres, cadres divers, ouvriers, etc...). Citons les familles : Castanier, Ameur, Manivit, Romette, Ivanier, Levy, Chiche, Monnet, Lopez, Pister, Vastel, Metzarus, Astor, Matt, Langard, Long, Mirette, Zahra, Rodriguez,... sans oublier les abbés Kartz, Scotto, Quiry, Quilici...

En 1974, M. et Mme Hélène Moutte prennent les rênes de l'association après les Présidents Cuevas, Soler, et L'Empereur. Ils y adjoignent en 1974 une section départementale du *Mouvement National des Rapatriés d'Outre-mer «Municipalités-Souvenir»*. Le sigle AFANA est alors abandonné - non sans regret par les fondateurs - pour l'actuel, intitulé « Amicale des Pieds Noirs et Municipalités Souvenir - Section Moselle ». Cette section «Municipalité-Souvenir», a pour but essentiel d'honorer et de perpétuer le souvenir des Français morts dans des territoires d'Outre-mer autrefois français, en faisant élever des Monuments aux Morts dans les cimetières de métropole, en scellant des plaques commémoratives en divers lieux et en organisant des

---

[http://www.anai-asso.org/NET/img/upload/1259\\_Bulletin19812.pdf](http://www.anai-asso.org/NET/img/upload/1259_Bulletin19812.pdf). Décédé avant 1996.

<sup>422</sup> L'Association Nationale des Français d'Afrique du Nord, d'Outre-Mer et de leurs Amis est créée en novembre 1956. A l'initiative du média *France-Horizon*. Le but était d'accueillir et d'aider les rapatriés d'Outre-Mer sur ceux de l'Algérie. Une partie des bulletins est disponible en ligne.

<sup>423</sup> Association présidée par le Général Jouhaud.



manifestations du Souvenir avec dépôts de gerbes, services religieux et cérémonies militaires en mémoire des Français d'Outre-mer morts pour la France, en liaison avec le *Souvenir Français*.

Au cours de son mandat, Hélène Moutte organisera une souscription qui permettra la réalisation d'un monument au cimetière de l'Est à Metz, sur un terrain octroyé par M. Jean-Marie Rausch, Sénateur-Maire de la ville. Cette stèle située à droite de l'entrée principale représente un palmier, symbolisant l'impossible oubli des leurs enterrés et abandonnés par obligation en «Outre-mer» et rappelle au passant « le souvenir de tous ceux qui ont œuvré bien loin pour le prestige et la grandeur de la France ». Désormais, par son action, une rue de Metz honore également les «Anciens Combattants d'A.F.N.» et non le 19 mars 1962.

Cette date du 19 mars est un large sujet de débat, tout comme les cimetières abandonnés et le souvenir des morts laissés sur place. Il faut rappeler que parmi les soldats coloniaux engagés durant les deux conflits mondiaux mais aussi en Indochine, des *Pieds-Noirs* ont été mobilisés, au même titre que les métropolitains. Les troupes coloniales faisaient alors partie de l'armée française et ne dépendaient d'aucune autorité étrangère. Ils se sentent proches des Alsaciens et Mosellans, qui comme eux ont perdu leurs repères « français ou pas, ou pas toujours ». Ils se sentent français et sont très proches des mouvements nationalistes. Leur souci le plus important est qu'ils ne peuvent pas vivre leur deuil car ils ne peuvent pas se recueillir sur la tombe de leurs morts. Ils ne peuvent pas oublier. Ils se sentent parfois comme des apatrides, souvent comme des laissés pour compte. Ils soutiennent généralement une vision positive de la colonisation européenne sur les territoires d'Afrique du Nord et déconsidèrent les régimes nés « d'une décolonisation raté ». Ils n'hésitent pas à tenir des discours nationalistes en public, discours d'ailleurs toujours présents chez leurs descendants. Mais s'ils se sentent « Français », ils propagent un discours plein de rancœurs envers cette France qui les a abandonnés et cette Algérie qui les a mal traités. Nous pouvons citer les allocutions d'Emile Juan et de Madame Danielle Pister-Lopez, Vice-présidente du *Cercle algérianiste*, section de Champagne-Grand Est, membre de l'Amicale, Maître de Conférences honoraire à l'Université de Lorraine<sup>424</sup>. Danielle Pister-Lopez explique « aucun d'entre (nous) n'imagina alors que moins de huit ans plus tard (1962), la France pactiserait

---

<sup>424</sup> Allocutions de Danielle Pister-Lopez des 1<sup>er</sup> novembre 2012 et 2014 : [http://nice.algerianiste.free.fr/pages/theoule1nov2012/metz\\_pfister/metz.html](http://nice.algerianiste.free.fr/pages/theoule1nov2012/metz_pfister/metz.html)  
[http://www.clan-r.org/portail/IMG/pdf/Discours\\_Danielle\\_Pister\\_Metz\\_1\\_novembre\\_2014.pdf](http://www.clan-r.org/portail/IMG/pdf/Discours_Danielle_Pister_Metz_1_novembre_2014.pdf)  
Les allocutions récentes se trouvent sur internet.

avec ces criminels, et abandonnerait ses propres ressortissants, européens et musulmans, à la haine la plus inextinguible du terrorisme le plus sauvage. » Lorsqu'ils sont arrivés en France, soit près d'un million de Pieds-Noirs, ils ont été malmenés par la population française qui les a traités de raciste. Elle pense comme d'autres *Pieds-Noirs* avoir un devoir de souvenir comme un *monument/rempart fictif humain* qui servirait à rappeler le « sacrifice de (nos) compatriotes tombés en métropole ou dans nos anciens départements et colonie d'outre-mer. Ils sont pourtant mort pour la France, ou à cause d'elle quand elle les a abandonnés »<sup>425</sup>.

En effet, en 1973, un *Cercle algérianiste* avait été créé en parallèle de l'association. Il s'agit là d'une association nationale ayant pour but essentiel de « riposter à la désinformation, aux attaques et aux dénigrement dont notre communauté fait l'objet » et de constituer pour leurs descendants une importante documentation témoignant de « l'action civilisatrice de la France en Afrique du Nord », mais aussi de créer un mouvement plus scientifique en nouant des liens avec les universités de Metz et de Nancy. Leur démarche consiste à « Rétablir la vérité » par tous les moyens, car il existe, selon eux une trop grande part de « non-histoire ». Sur Metz, la représentation du *Cercle algérianiste* est d'abord assurée par Marc Monnet.<sup>426</sup> Celui-ci, contraint de quitter la Lorraine pour des raisons de santé, choisit Odette Caparros pour le remplacer dans cette fonction pour la Région Lorraine. Aidée par Lucien et Marie-Rose Depena, ils font un travail conservatoire énorme sur Metz en regroupant des documents qu'ils acheminent sur les divers lieux de mémoire. Par ailleurs, le Docteur Michèle Manivit assure le lien avec le *Centre de Documentation et d'Histoire de l'Algérie* (CDHA).

## **LA CONSTITUTION EN ASSOCIATION**

Le 24 novembre 1974, les rapatriés d'outre-mer de Moselle se sont réunis sur l'invitation de Madame Hélène Moutte au local de l'*Amicale des Français d'Afrique du Nord et de leurs Amis* (AFANA), 12 boulevard de Provence à Metz-Borny, en vue de la constitution d'une section

---

<sup>425</sup> Allocution de D. Pister-Lopez, Ibidem

<sup>426</sup> Apparemment « éminent », peut être un professeur. Décédé.

mosellane du *Mouvement National des Rapatriés d'Outre-mer « Municipalités-Souvenir »*. Les statuts de l'association ont été votés et signés le même jour.

L'association constituée selon les termes de la Loi locale du 19 Avril 1908 est alors désignée sous le nom de « section de Moselle du *Mouvement National des Rapatriés d'Outre-mer municipalités et souvenir* ». Elle a pour but de permettre aux personnes rapatriées des territoires d'outre-mer de perpétuer, sur le plan local comme sur le plan national, le souvenir des leurs « morts pour la France » et de tous les morts de ces territoires, ce qu'elle considère comme étant indispensable à leur intégration dans la dignité. Le siège de l'association est situé : 13, Rue de Tignomont à Metz en 1974. Ses moyens d'action sont notamment la publication de bulletins et communiqués de presse ainsi que l'organisation de manifestations du souvenir. Ils doivent permettre, en accord avec le *Souvenir Français*, la mise en place dans les mairies ou sur les Monuments aux Morts des communes où résident des rapatriés, d'une plaque dédiée à la mémoire des Français d'Outre-mer morts pour la France. En 1974, l'association souhaite l'érection d'un monument national qui remplacera symboliquement sur le sol métropolitain tous les monuments aux morts laissés en outre-mer, ainsi que la mise en place, selon le désir des rapatriés, d'une stèle ou d'une plaque commémorative dans les cimetières locaux pour rappeler le souvenir de leurs morts reposant outre-mer.

L'association se compose de membres fondateurs, de donateurs, de bienfaiteurs, de souscripteurs, d'adhérents, de personnes morales légalement constituées telles que les établissements publics et d'associations déclarées conformément à l'article 5 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Toutes les associations d'élus pourront être invitées, adhérer à la présente association et déléguer un représentant au bureau. Pourront adhérer également les maires, les conseillers municipaux, les conseillers généraux.

L'association est administrée par un conseil de dix membres au plus, élus au scrutin secret pour trois ans par l'assemblée générale. Chaque membre est rééligible et le conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret un bureau composé d'un Président, de Vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un trésorier, de membres. Le bureau est élu pour deux ans. Le conseil se réunit au moins une fois par semestre et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur demande du quart de ses membres.

Hélène Moutte est à l'initiative de la création de cette section de l'*Amicale des Pieds noirs de Moselle* dont elle est la Présidente. Hélène Moutte née Palomares est agent de bureau à l'Inspection Académique de Metz. Elle est née le 2 Novembre 1919 à Oran (Algérie) de nationalité

française domiciliée 13, rue de Tignomont à Metz. Son mari, pied noir également, est membre de l'Association. Henri Moutte est retraité, né à Oran le 30 juin 1908. Les Vice-présidents sont Charles Long, représentant, né le 6 Janvier 1932 à Palikao (Algérie), de nationalité française, domicilié à Montigny les Metz, et François Soler, conducteur de Travaux à la mairie de Metz, né le 26 Juin 1920 à Ain-Temouchent (Algérie), de nationalité française, domicilié à Metz-Borny. La secrétaire est Marie Luce Gross née Lucas, professeure née le 20 Janvier 1942 à Mers-El-Kebir (Algérie), de nationalité française domiciliée à Metz-Borny, et le secrétaire adjoint Emile Juan, secrétaire général de la mairie de Marly, né le 9 Avril 1928 à Palat (Algérie), de nationalité française, domicilié à Marly. Enfin, le trésorier est Lucien De Pena, chef de service à la direction de l'équipement de Metz, né le 5 Novembre 1932 à Oran (Algérie), de nationalité française et résidant à Metz-Borny.

En 1983, Hélène Moutte, ayant décidé de ne plus représenter sa candidature à la présidence de l'association, transmet le flambeau à Gilles Reinmuth. Ce dernier assure la continuité des actions et animations. En 1989, G. Reinmuth démissionne pour des raisons professionnelles. C'est alors Emile Juan qui lui succède. Celui-ci complète les buts précités en se fixant comme objectifs complémentaires de « regrouper les rapatriés de Moselle désirant se connaître, se retrouver, se souvenir, préserver la culture et les coutumes «Pieds-Noirs» sans oublier. Mais il s'agit aussi de se faire connaître des Mosellans, ainsi que des associations patriotiques qui témoignent par leur présence à nos cérémonies du souvenir, leur attachement aux Français d'Afrique du Nord ». E. Juan souhaite aussi que l'association acquière un drapeau «Pieds-Noirs» afin d'être dûment représentée lors des cérémonies patriotiques.

Emile Juan est aujourd'hui Président honoraire de l'association mais reste un membre très actif. Lorsque nous le contactons pour la première fois fin 2010, il nous répondra cette phrase qui traduit une éternelle incompréhension, le 28 mars 2011, « Excusez mon retard à vous répondre, vu notre qualité de « Français d'Afrique du Nord », appelés "Pieds-Noirs", et que, le soutien à notre Communauté est une position suffisamment rare. Je vais tout de même essayer de vous fournir quelques renseignements sur notre association. Le but initial a été surtout social, ayant pour objet de regrouper une communauté de Français à qui, l'assurance des soi-disant "Accords d'Evian" qui devaient protéger "les biens et les personnes", n'ont eu d'autre choix que "La Valise ou le Cercueil", un peu comme pour les Mosellans "de Gré ou de Force" mais avec aucun espoir de retour. Notre arrivée en notre France bien-aimée que nous étions venus à plusieurs reprises

défendre, nous a réservé un accueil qui ne fut pas des plus chaleureux, d'où notre Diaspora dans toutes les régions de la métropole et du monde»<sup>427</sup>.

Ce discours est en fait très courant chez les Français né en Afrique du Nord et perdure depuis 1962. Sur le questionnaire administratif initial que j'utilise dans le cadre d'un premier contact, nous demandons si l'association fait l'objet de publications ou de témoignages. Emile Juan me répond ceci : « L'association réalise deux manifestations importantes pour elle chaque année en dehors de l'assemblée générale et quelques réunions festives à savoir le dimanche avant ou après le 19 mars 1962, « Cessez-le-feu » unilatéral de la France lors de la guerre d'Algérie, permettant à nos adversaires de commettre le plus grand génocide du XX<sup>e</sup> siècle et une pour nos morts laissés en Terres lointaines et livrés aux vandales ».

Enfin il attaque ouvertement des organisations telles que la FNACA. Ainsi, le dimanche précédant ou suivant le 19 mars, qu'ils appellent la « cérémonie du «Génocide dû aux accords d'Evian le 19 mars 1962» ils organisent leur propre cérémonie « afin de pallier autant que faire se peut, à la désinformation organisée d'une certaine association qui voudrait voir fêter les dits accords au plan national au même titre que le 11 novembre 1918 ou le 8 mai 1945 »<sup>428</sup>. Pour les membres de l'association et surtout M. Juan, fêter et célébrer le 19 mars 1962 est une insulte envers ceux qui accomplirent leur devoir de Français « humblement mais courageusement ». Pour eux la guerre d'Algérie n'a pas fini avec les Accords d'Evian puisqu'ils ont été obligés de fuir leur terre natale, sous les tirs des troupes françaises en retraite et des nouvelles autorités algériennes. C'est aussi ces morts incompréhensibles qu'ils pleurent, puisque pour eux, le gouvernement français aurait du prévoir leur « rapatriement » puisqu'ils étaient des compatriotes en danger de morts. Ils attendent de la « compassion » de la France pour compenser sa « trahison » : « Nous faisons partie des victimes de la trahison des principes de la République, alors qu'on nous impute la responsabilité des les avoir bafoués »<sup>429</sup>.

Nous pouvons aussi noter qu'Emile Juan fait référence aux associations d'anciens combattants en terme élogieux sauf pour celles qui fêtent le 19 mars. Ainsi nous pouvons lire : « Parmi ces ressortissants français d'Afrique du Nord, toutes ethnies confondues, nombreux sont des anciens combattants qui se sont affiliés à diverses associations patriotiques comme l'*Union Nationale des Anciens Combattants*, *La Médaille Militaire*, *Les Anciens d'Indochine* et d'autres qui

---

<sup>427</sup> Extrait de la lettre d'Emile Juan en retour à mon courrier de contact.

<sup>428</sup> Ladite association est la FNACA. Citation de Emile Juan.

<sup>429</sup> Allocution de D. Pister-Lopez, *Op. Cit.*

portent haut les couleurs et l'œuvre civilisatrice de la France et évitent de collaborer avec celles qui fêtent avec nos anciens ennemis les "abandons" de certaines provinces françaises avant la Savoie et Nice, dont la constitution les disait faisant partie d'une France "une et indivisible" » (Emile Juan)<sup>430</sup>

L'Amicale organise chaque année de nombreuses activités surtout à caractère social comme la fête des rois, le deuxième dimanche de Janvier à Marly, en juin, le 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> dimanche, ils organisent un méchoui devenu traditionnel et en octobre, le 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> dimanche un repas dansant. Si la rancœur domine son discours, cette association se veut avant tout trésorière d'une mémoire très souvent oubliée. On retrouve alors cette ressemblance avec les « *Malgré-Nous* », vivant dans le passé, dépendant d'une douleur ou d'une souffrance persistante car elle ne peut être partagée, puisque incomprise par la majorité.

---

<sup>430</sup> Officier Honoraire, Médaille Militaire, Chevalier des Palmes Académiques, délégué départemental aux Affaires Militaires de l'*Amicale des Pieds-Noirs* et du *Mouvement National des Rapatriés d'AFN et d'Outre-mer* Section Moselle.

# CHAPITRE V : LES ASSOCIATIONS D'OFFICIERS ET DE SOUS-OFFICIERS DE RESERVE DE MOSELLE

INTRODUCTION

RAPPEL HISTORIQUE

EN MOSELLE

## **INTRODUCTION**

La réserve repose sur l'existence du Service militaire et la participation volontaire du citoyen à la défense de son pays. L'abandon du service militaire entraîne une dislocation inéluctable des associations de réservistes. La conscription est le fondement de l'organisation militaire de la France depuis la loi Jourdan-Delbrel du 5 septembre 1798. Le statut d'officier de réserve est reconnu par la loi du 24 avril 1916 et le statut du sous-officier de réserve n'est créé qu'en 1976. Dans les années 1960, le statut d'officier de réserve confère un rang privilégié dans la société. On peut dénombrer plusieurs associations d'officiers et de sous-officiers de réserve dont la *Fédération des Officiers de Réserve Républicains (FORR)*, la *Fédération des Sous-officiers de Réserve Républicains (FSORR)*, la *Confédération des Officiers de Réserve de l'Armée Nouvelle (CORAN)*, l'*Union Nationale des Officiers de Réserve (UNOR)* et enfin la *Fédération Nationale des Amicales de Sous-officiers de Réserve (FNASOR)*<sup>431</sup>. Contrairement aux associations d'anciens combattants qui se veulent apolitique, les associations de réservistes appartiennent à un courant politique reconnu. Nous avons pu constater que les réservistes ne sont pas écartés des associations dits d'anciens combattants puisque l'on peut rappeler que le Commandant Ducuing est membre de l'*UNOR* puis de l'*ACORAM* et enfin de la *FAMMAC*. De même, nombreux sont les régiments de réserve allemands comme français qui combattent durant le premier conflit mondial.

L'*UNOR* et la *FNASOR* sont des associations civiles participant à l'instruction prémilitaire, suite à décision ministérielle du 1er août 1962, pour pallier la rupture née de la guerre d'Algérie. Après la guerre d'Algérie, l'Armée nécessite une reconstruction. On dénombre environ 26 000 Officiers de Réserve (OR) ayant combattu en Algérie avec des grades subalternes. En France s'étaient développées, de plus en plus, des campagnes de réprobation et d'indignation en métropole, contre la guerre en Algérie. Cette désaffection de l'armée entraîne une recrudescence des engagements dans la réserve. Ces associations vont alors proposer des séances d'instruction. Mais pour pouvoir donner des leçons paramilitaires, elles doivent être agréées par l'autorité militaire. Cette instruction consiste essentiellement à des entraînements physiques, l'exercice de tir, la course d'orientation et l'apprentissage de la topographie. Cette formation prémilitaire

---

<sup>431</sup> Mérot Christian, Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve en Moselle de 1962 à nos jours : montée en puissance, stratégie, image et perte d'audience, thèse de doctorat, sous la direction de François Cochet, Metz, Université Paul Verlaine de Metz, 2009, 377 pages (2 tomes, second tome annexes), page 80, ADM, 96J1, compte d'exploitation de la FNASOR, année 1977.



permet de préparer les cadres<sup>432</sup> dans le cas d'une potentielle mobilisation. Mais en 1979, l'autorité militaire crée des centres d'entraînements prémilitaires et des réserves (CEPR) qui seront désormais chargés de certains exercices jusqu'alors confiés aux associations de réservistes. De même, en date du 21 octobre 1980, l'Etat major de l'Armée de Terre décide d'organiser seul les rallyes militaires. Ces décisions se répercutent directement sur le recrutement et l'adhésion des associations de réservistes puisque leur intérêt véritable venait de prendre fin. A partir de 1981, l'*UNOR* et La *FNASOR* n'ont plus de hiérarchie propre et dépendent entièrement de l'autorité militaire. A partir de 1983, leurs effectifs s'effondrent. Le coup de grâce viendra de la suppression du service militaire en 1996. En effet, ces associations recrutent essentiellement au sortir du service militaire, au sein des casernes. Ainsi, on trouve des associations d'Officiers de Réserve (OR) et de Sous-officiers de Réserve (SOR) dans des villes possédant une garnison importante de Moselle comme Metz, Thionville, Phalsbourg, Sarrebourg, Saint-Avold, Bitche et Dieuze. Dans son étude sur les associations de réservistes en Moselle, Christian Mérot explique que, selon lui, «... Il existe un esprit patriotique plus fort en Moselle en rapport avec son histoire et l'affection que la population porte depuis longtemps à ses garnisons ».

## **RAPPEL HISTORIQUE**

Les principes gérant le dispositif de réserve sont issus de la loi du 27 juillet 1872, car la guerre de 1870 avait montré rapidement les limites de l'armée française où l'absence d'une véritable réserve équipée et instruite avait cruellement fait défaut. Cette décision permet de quintupler le nombre des officiers de réserves mobilisables durant la Première Guerre mondiale où l'on dénombrera 14 divisions de réserve.

En 1922, naît l'*UNOR*. Le pacifisme post-guerre crée une désaffection de l'armée d'active. L'*UNOR* est créée par Raymond Poincaré, lieutenant de réserve du 11e bataillon de chasseurs alpins<sup>433</sup>, rejoint en 1924 par l'ancien Ministre de la guerre André Lefèvre<sup>434</sup>. Ils souhaitent que des écoles soient mises en place pour former des cadres volontaires en théorie et surtout en pratique.

---

<sup>432</sup> Le mot « cadre » est ici synonyme de « réserviste ».

<sup>433</sup> Puis capitaine de réserve du 30<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied.

<sup>434</sup> André Lefèvre (1869-1929), ministre de la guerre en 1920. Il remplace R. Poincaré à la tête de l'*UNOR* de 1923 à 1929.

La loi du 10 janvier 1925 portant sur l'organisation des cadres de réserves de l'armée de terre engendre un statut pour l'officier de réserve équivalent à celui de l'officier d'active. Ensuite seulement, la FNASOR est créée, en 1932 par le général Henri Niessel<sup>435</sup>, dont il exercera la présidence nationale jusqu'en 1950.

Les associations densifient les relations sociales, servent de structure et enfin maintiennent les liens politiques et affectifs dans le temps. J.F. Colas<sup>436</sup> montre qu'il existe un lien étroit entre les droites nationalistes et les Officiers de Réserve. On les retrouve notamment dans les associations de réservistes et surtout chez les subalternes. Nous pouvons citer comme l'exemple, le Lieutenant Raymond Andrès, Président des *Croix de Feu*<sup>437</sup> de Moselle. La première association de réservistes est une fédération constituée par douze amicales d'Ecoles pour former la *Fédération des sous-officiers de réserve des amicales des Ecoles*, essentiellement parisiennes. Pour répondre à l'augmentation croissante du nombre d'écoles et d'amicales composées de sous-officiers de réserve, une assemblée constitutive donne naissance à l'UNSOR<sup>438</sup> en 1931. Pour éviter toute confusion avec l'UNOR, la dénomination FNASOR est alors adoptée le 14 février 1932. Elle sera pourtant présidée jusqu'en 1982 par un général. Nous ne trouvons que très peu d'information sur la FNASOR mais à son apogée, en 1939, elle réunit environ 70 000 adhérents. Pour les officiers, la revue de l'UNOR, *l'officier de réserve*, revendique 80 000 adhérents dès 1950 et 85 000 en 1952. L'UNOR palie les besoins de l'active durant les guerres d'indépendance, surtout au niveau de l'instruction et la préparation des appelés. En 1960, l'UNOR a une organisation complexe alors que la FNASOR a opté pour un modèle calqué sur l'organisation de l'armée d'active. Selon le Chef de bataillon Eyermann, cette organisation n'est valable que sur le papier et s'il existe des niveaux de compétence, National, Régional, Divisionnaire et Départemental, il n'existe pourtant pas de communication entre les échelons. Par ailleurs, les adhérents ne sont pas informés de la vie de l'association. Au contraire, la FNASOR organise des manifestations comme des Congrès aux différentes échelles vues précédemment. Ainsi, l'Association des OR de Metz a pris pour habitude

---

<sup>435</sup> Niessel Henri, général (1866-1955). Il assume la présidence de la FNASOR de 1932 à 1950. Aujourd'hui la FNASOR compte 250 associations et environ 10000 membres.

<sup>436</sup> Colas J.F., *Les droites nationales en Lorraine dans les années 1930 : acteurs, organisations, réseau*, thèse de doctorat, sous la direction de Gilles Le Béguec, Paris X, 2002, p160

<sup>437</sup> Voir aussi Kechichian Albert, *Les Croix-de-feu à l'âge des fascismes : travail, famille, Patrie*, Epoques Champ Vallon, 2006, 410 pages.

<sup>438</sup> *Union des Sous-officiers de Réserve et des Amicales de Perfectionnement*. Statut déposé à la Préfecture le 4 mai 1931. La Présidence est donc confiée au Général Niessel.

de gonfler ses effectifs pour garder une place intéressante au Conseil d'Administration des OR de Metz et parce qu'elle doit faire face à la rivalité de Nancy. La FNASOR fonctionne comme suit. Elle a à sa tête un Président fédéral, un Président régional pour la VI<sup>e</sup> Région militaire, qui précède un Président divisionnaire pour la 61<sup>e</sup> Division Territoriale, suit un Président départemental qui chapote les Présidents d'amicales de la Moselle se situant à Metz, Boulay, Dieuze, Forbach, Saint-Avold, Sarreguemines, Thionville et enfin Sarrebourg.

Elles dépendent de subvention du ministère de la Défense. Cela peut laisser à supposer qu'il existe une influence politique du gouvernement en place. En effet, pour obtenir une subvention, les associations d'OR et de SOR doivent obtenir un agrément de l'Etat, dont les conditions d'obtention sont fixées unilatéralement par celui-ci. Ainsi le ministère impose des statuts type et l'association doit soumettre la nomination de son comité directeur à la décision de l'Etat ainsi que sa comptabilité. En contrepartie, l'Etat accorde à ces associations, une mission de service public<sup>439</sup> sous la forme d'une délégation de pouvoir. De plus, il existe au sein de ces associations des «conseillers-réserve» qui remplissent des missions d'Etat allant parfois jusqu'au secret-défense. Ces hommes subissent une enquête de la sécurité militaire et des renseignements généraux et sont choisis en concertation avec le commandant régional. Il est alors évident que ces personnes ont un profil politique déterminé par la mouvance politique du gouvernement en place lors de leur nomination.

Donc, ces associations doivent travailler sous le contrôle de l'autorité militaire et gouvernementale. La FNASOR publie ses comptes d'exploitation mais pas l'UNOR, par contre, puisqu'ils gonflent souvent leurs effectifs, les chiffres sont donc à prendre avec précaution. Ainsi les subventions représentent plus de 50% du budget, les cotisations une dizaine de points, le journal pour un quart des finances et enfin le reste étant qualifié de « rentrées diverses ». On peut se demander si l'absence d'adhérents pourrait limiter les subventions compte tenu du faible apport des cotisations. Nous constatons donc aussi que sans agrément et donc sans subvention, ces associations n'auraient pas d'existence.

Les cotisations sont très basses quand on sait que pour les autres associations de «combattants» on note des sommes proches de cent francs pour la période étudiée contre un à trois francs annuels à la FNASOR, à une différence près, le bulletin d'information faisant partie de

---

<sup>439</sup> <http://www.fnasor.com/wp-content/uploads/2013/11/statut-2014.pdf>

l'adhésion. Selon C. Mérot<sup>440</sup>, la FNASOR n'hésitera pas « à forcer les nouveaux adhérents en associant le prix du journal et la cotisation pour en faire un ensemble indissociable »<sup>441</sup>. Parmi les rentrées diverses, on peut mentionner les médailles associatives qui connaissent beaucoup de succès chez les réservistes. Au sein de l'ASOR de Metz, on retrouve des membres exerçant des activités paramilitaires et qui participent régulièrement à des missions spéciales d'infiltration des milieux d'extrême gauche ou issus de l'immigration. Ce sont essentiellement des anciens parachutistes ayant participé à la guerre d'Algérie et qui font partie, sans exercer de prosélytisme, de mouvements rattachés à l'extrême droite. S'ils existent, ils ne représentent cependant pas la majorité des membres d'association de réservistes et restent cependant discret sur leur appartenance et leurs actions. Ce qui confirme que le gout prononcé pour la politique de certains membres ne permet pas de généraliser un comportement à l'ensemble d'une association, qui s'engage le plus souvent statutairement, par son apolitisme, à respecter les choix de chacun et à n'imposer aucune perception de la société à ses membres. Elles sont tout de même bien différentes des associations d'anciens combattants que nous avons étudiées jusqu'à présent.

Apparemment, le passage de témoin entre les générations se déroule sans problème particulier. De plus, les anciens servent de parrain aux nouveaux membres et les aident à se réadapter à la vie civile et à retrouver un emploi en se servant des réseaux de fraternité. L'année 1962 est une année de fort recrutement. La différence avec les associations d'anciens combattants est que les associations de réservistes reçoivent des cadres démobilisés alors que les Anciens Combattants accueillent des anciens soldats ou des soldats du contingent. C. Mérot considère que le milieu ancien combattant est parfaitement politisé et que les soldats choisissent leur association en fonction de leur bord politique. S'il est vrai que parmi les comités directeurs des grandes associations nationales, nous retrouvons des hommes ayant choisi de faire une carrière politique, il nous est impossible de tenir de telles conclusions. Au contraire, nous avons pu constater durant notre étude que les membres de ces associations appartenaient souvent à des bords politiques totalement opposés et que l'apolitisme des réunions préservait au final une bonne entente générale. Si des associations se sont créées après chaque conflit, les associations préexistantes ont très peu rejeté les nouveaux adhérents potentiels car, pour elles, le patriotisme et l'honneur

---

<sup>440</sup> Mérot Christian, Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve en Moselle de 1962 à nos jours : montée en puissance, stratégie, image et perte d'audience, thèse de doctorat, sous la direction de François Cochet, Metz, Université Paul Verlaine de Metz, 2009, 377 pages

<sup>441</sup> Mérot C., *Op. Cit.*, p 84

primaient souvent sur les considérations d'état. Mais il est vrai que pour adhérer à ce type d'association, il faut être reconnu comme ancien combattant ou être un de leurs ayant cause.

Le sergent-chef Rouff, boulanger-pâtissier à la retraite est le Président fondateur de l'ASOR de Thionville recrée en 1974 et sera Président divisionnaire en 1975. La FORR<sup>442</sup> et la FSOR sont très peu représentées en Moselle<sup>443</sup> tout comme la CORAN, fondée en 1974 par Charles Hernu<sup>444</sup> et Jean-Pierre Chevènement<sup>445</sup>. Ainsi pouvons-nous constater que la plupart de ces associations de réservistes ont été fondées par des personnalités politiques et/ou militaires.

Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve ont une participation permanente à la commission consultative notamment en ce qui concerne l'instruction militaire. Le grade a peu d'importance mais le niveau de compétence du réserviste présent aux réunions doit être suffisamment important afin qu'il puisse participer aux discussions parfois sensibles avec les hautes autorités militaires. Mais rapidement les associations sont rejetées des différentes commissions. C. Mérot explique ce phénomène par le manque d'implication des membres de la FNASOR, lors d'une réunion en 1972 réunissant des cadres importants de la commission consultative ainsi que les Présidents Régionaux et Divisionnaires de la FNASOR et de l'UNOR. Le Chef de Bataillon Eyermann<sup>446</sup> exprime alors qu'il est courant que les sous-officiers ne prennent plus au sérieux leurs rôles et que de tels comportements porteraient préjudice aux actions des associations de réserve. Dès 1972, il reproche aux associations leur manque de communication entre elles mais aussi au sein même de leur organisation. Enfin les associations de SOR et d'OR n'ont pas une réputation très sérieuse et l'approche militaire est finalement très peu abordée lors de leur Congrès. Un tel comportement a pu certainement influencer l'armée dans sa décision de

---

<sup>442</sup> La FORR s'engage plutôt dans la « peuplisation » de ses membres, en créant un comité d'honneur de personnalités plutôt conséquent. Elle lui adjoindra une association d'amis et de sympathisants. Il n'y a pas d'association locale ni régionale, tout étant centralisé à Paris.

<sup>443</sup> Selon l'entretien téléphonique réalisé par C. Mérot en 2006 avec le secrétariat du siège de la FORR, on peut dénombrer deux adhérents à la FORR et il précise aussi que l'on ne trouve que deux adhérents à la FSORR, à Thionville et à Metz.

<sup>444</sup> Charles Hernu (1923-1990), membre du parti socialiste. Ministre de la Défense sous la présidence de François Mitterrand.

<sup>445</sup> Jean Pierre Chevènement, né en 1939, mouvement républicain et citoyen, ministre de l'intérieur de 1997 à 2000, sous la Présidence de Jacques Chirac, et ministre de la Défense de 1988 à 1991 sous la Présidence de François Mitterrand.

<sup>446</sup> En 1972, J. Eyermann n'est encore qu'adjudant.

ne plus confier la formation prémilitaire, les concours de tirs et les rallyes militaires aux associations de réservistes ainsi que le placement de celles-ci sous une autorité de tutelle.

Pour pouvoir avoir une influence, ces associations souhaitent tenir des stands durant les manifestations civiles. Mais faut-il y voir des ateliers de recrutement ou bien comprendre que les associations de réservistes servent de relais pour une meilleure diffusion du discours de l'Armée. Parfois nous nous sommes demandé si ce n'était pas des unités de propagande. D'après C. Mérot, il semble que les associations doivent recruter des cadres réellement compétents au sein de la population, par tous les moyens, afin de constituer de véritable unité de réserve en cas de besoin ou de conflit mais aussi pour alimenter au mieux les organe de consultation<sup>447</sup>. Ainsi les associations sont présentes lors de la Libération des cadres du contingent tous les deux mois ainsi qu'à la fin du service national. Selon les comptes rendus de la commission consultative, la population rejette la défense nationale car la famille, l'école et la religion n'ont plus de rôle prédominant dans la formation des jeunes citoyens qui n'ont plus alors les mêmes valeurs morales et patriotiques que les générations précédentes et ainsi ces associations ne peuvent pas à elles seules remplacer le manque d'éducation civique et répondre aux problèmes de toute une nation. Les associations sont alors là pour faire perdurer les apprentissages nés du service militaire en encadrant ces jeunes lors de leur retour à la vie civile et surtout en les guidant et en les aidant dans la recherche d'un emploi. Ainsi elles préservent un certain « esprit de corps ». Pour les associations, ils seraient alors bon de créer des liens avec d'autres corps liés à la défense comme la Gendarmerie, les Pompiers ou encore la Protection civile, afin de tisser un réseau durable. Malheureusement, les Amicales régimentaires ont bien plus de chance de recruter que les unités de réserves. Ces dernières donnent donc plutôt une impression d'inutilité et les propositions des associations de réservistes sont donc restées lettre morte.

Les associations sont assimilées à des groupes paramilitaires et, depuis la crise algérienne, il existe en France un antimilitarisme puissant, relayé par les syndicats communistes très bien représentés dans les bassins sidérurgiques et miniers de Lorraine. Ainsi, le *Républicain Lorrain* (RL) refuse de publier les comptes rendus des associations d'officiers et de sous-officiers de réserve car ils ne concernent pas tous les lecteurs du RL, ce qui n'est probablement pas faux d'autant que ces comptes-rendus sont à publier mensuellement et qu'il y a de nombreuses associations en Moselle.

---

<sup>447</sup> Mérot C., Op. Cit., p96

C. Mérot pense que ce refus est lié au statut militaire de l'association. Puisque de nombreuses communes sont communistes, le RL ne souhaiterait pas perdre ses lecteurs en diffusant des informations «militaires». Nous pensons que si le *Républicain Lorrain* n'a effectivement pas accepté de publier d'informations venant des OR ou des SOR, il semble moins évident que le communisme soit la seule raison à cette non-diffusion. Si l'on feuillette ce quotidien, on s'aperçoit que les associations d'anciens combattants ne bénéficient que de quelques lignes pour annoncer une assemblée générale ou un concours, les comptes rendus n'étant pas publiés. Il leur accorde cependant une place prépondérante lorsqu'il s'agit d'entretien historique ou de commémorations. Les associations sociales et culturelles ont la part belle dans cette presse locale car ce sont ces informations qui intéressent les lecteurs, ce qui se passe chez eux. Or, le *Républicain Lorrain* n'est pas l'organe de diffusion des réservistes d'autant qu'ils n'ont qu'une faible représentativité au sein du département. Les actions des officiers et sous-officiers de réserves ne touchent donc probablement pas les lecteurs du RL. Cependant, la vie militaire d'active n'est pas oubliée car elle concerne de nombreux habitants et lecteurs compte tenu de la forte implantation de régiments militaires à Metz et dans ses environs.

## **EN MOSELLE**

On peut dénombrer, cinq associations d'officiers et huit de sous-officiers en Moselle, ce qui est important comparativement aux autres départements de Lorraine et d'autres régions. Il existe beaucoup d'associations en Moselle car ce département a un passé particulier et des instances militaires très présentes. La délégation de pouvoir public via l'agrément de compétences particulières aux associations de réservistes leur donne un attrait peu commun qui durera jusqu'au retrait de ce privilège par l'armée. A la différence des associations d'anciens combattants « classiques », elles ne cultivent pas le souvenir des morts ni même le patriotisme mais tentent de constituer une relève de volontaires souhaitant s'impliquer dans la défense de leur pays. Elles fonctionnent d'après les conventions du droit local. La plupart des associations d'OR et de SOR mosellanes sont reconnues d'utilité publique. Si la composition du comité directeur de l'AOR est sensiblement identique à n'importe quelle association, elle crée des commissions spécifiques s'occupant des relations extérieures, de l'administration et des affaires militaires. En cas de dissolution l'ASOR de Metz prend la décision de léguer ses biens à des œuvres sociales en faveur des sous-officiers et de leurs familles. Mais chaque association est libre dans la constitution de son

comité directeur et dans son organisation. Les officiers et les sous-officiers élisent différemment leur Président : les premiers pratiquent un vote indirect alors que les seconds votent directement lors de l'assemblée générale. Le vote des officiers est surveillé par le doyen d'âge. Il est de tradition que le Président de l'AOR de Metz soit un officier supérieur, mais chaque officier peu importe son grade peu se présenter. Ce choix est justifié par la représentation car le Président de l'association est invité à toutes les manifestations et surtout à celles organisées au palais du gouverneur de la VI<sup>ème</sup> Région militaire. Chez les sous-officiers, il s'agit d'un cadre non officier, honoraire ou dégage des obligations militaires. Il est élu pour un an à la majorité absolue, le vote s'effectuant à main levée. Les membres de ces associations n'ont pas forcément la carte d'ancien combattant, mais pour matérialiser leur identité il décide de créer une carte d'identité associative, comme de nombreuses associations, permettant d'accueillir le timbre de la cotisation annuelle. Comme toutes les associations prônant la défense de l'Etat français, elles se dotent d'un drapeau tricolore symbole de leur appartenance et de leur fidélité. Le drapeau de l'*Amicale des Sous-officiers de Thionville* a été soustrait puis préservé par le Président de l'amicale dès le début de la seconde guerre mondiale, caché dans sa maison durant trente-six ans. Sa femme l'a remis à la nouvelle association qui l'a confié comme un trésor au 25<sup>ème</sup> régiment d'artillerie<sup>448</sup>, régiment historique de la ville. Celui de l'ASOR de Metz « a résisté cinquante ans à l'occupant, aux caprices du temps et aux milliers de sorties effectuées entre 1936 et 1986 »<sup>449</sup>.

L'implantation est donc liée, à la présence militaire, aux prêts des cercles régimentaires pour l'organisation de réunion et manifestation, mais aussi due aux sites industriels et miniers qui canalisent une forte densité de population.

Si ces associations sont toutes différentes tant dans leur mode de recrutement que dans leur vision du monde associatif, certains aspects de leur fonctionnement semblent pourtant identiques.

---

<sup>448</sup> Mérot C., Op. Cit., page 122.

<sup>449</sup> Mérot C., Op. Cit., page 123.



# **Partie IV : Convergences et divergences des actions des associations d'anciens combattants de Moselle**

CHAPITRE I :

DEMARCHES ET MISSIONS DES ASSOCIATIONS MOSELLANES

CHAPITRE II :

SE SOUVENIR : UN DEVOIR ?

# CHAPITRE I : DEMARCHES ET MISSIONS DES ASSOCIATIONS MOSELLANES

UNE CERTAINE CONVERGENCE DES ACTIONS

LE DISCOURS PROPRE AUX « MALGRE NOUS »

## **UNE CERTAINE CONVERGENCE DES ACTIONS**

Lorsque ces associations se sont créées, elles souhaitent mettre en avant leurs différences. Mais après avoir étudié un certain panel d'associations mosellanes d'anciens combattants, nous pouvons conclure qu'elles ont vécu sur un modèle identique.

En effet, l'association mosellane de droit local est un groupement volontaire de personnes en vue de poursuivre un but commun. Son organisation est constituée d'une direction, un comité directeur, régi par des statuts, se réunissant en assemblée générale. Du lieu d'implantation du siège social dépendra le tribunal d'instance d'enregistrement des statuts au « registre des associations », à la différence du reste de la France dont les démarches administratives s'effectuent à la Préfecture ou la Sous-préfecture. Une fois inscrite, elle dispose d'une pleine capacité juridique, comme toute personne morale, et peut ainsi acquérir ou louer des biens meubles ou immeubles, sans limitation de leur droit. Comme toute inscription juridique, l'enregistrement d'une association nécessite une publication légale officielle. Normalement, tout changement de statut et/ou de comité directeur doit être déclaré au tribunal, mais cela n'a pas toujours été réalisé car cela entraîne des frais supplémentaires. En cas de dissolution, les statuts de l'association devrait prévoir des bénéficiaires (œuvres sociales, autres associations,...) et à défaut le Tribunal désignera des ayants-droits. Une association pour pouvoir s'inscrire doit compter au moins sept membres. Les statuts prévoient quant à eux l'organisation de l'association mais aussi les sanctions contre les membres qui commettent une faute grave ou de violation des statuts.

Si leur fonctionnement et leur structure sont communs à peu de chose près, leurs sentiments face à la nation sont aussi identiques. Nous retrouvons dans ces associations une mise en valeur de l'histoire et de la culture locales. Ces associations sont très attachées à leur département, la Moselle. Elles sont généralement fières de leurs racines. Ainsi l'on peut noter dans les valeurs des associations mosellanes, que l'union et la camaraderie sont des notions primordiales. De même, nous pouvons y ajouter, le patriotisme, la liberté et le sacrifice pour son pays. Malheureusement, un autre vecteur commun est à noter, puisque ces associations sont nées de la guerre, le souvenir de leurs morts participe au maintien de relation fraternelle. Les associations se rendent donc aux obsèques mais aussi aux commémorations et journées du souvenir ou de la mémoire patriotique. Elles souhaitent aussi toutes transmettre leurs mémoires et leurs savoirs aux jeunes générations, même si leurs façons de faire sont parfois bien différentes. Elles travaillent souvent en partenariat avec des écoles de formations militaires ou de porte-

drapeaux. Pour organiser au mieux l'action d'une association, il faut bien entendu l'appui des autorités publiques locales aussi bien pour faciliter l'obtention d'avantages matériels et de subventions que pour permettre l'organisation de rassemblements et de cérémonies commémoratives de grande ampleur. Donc, lors de la naissance d'un mouvement associatif, il faut que les autorités publiques telles que le préfet, le maire et/ou le gouverneur de région croient au potentiel de ces associations, que ce soit sur l'adoption d'un discours commun concernant la préservation du souvenir comme lien commun ou bien dans un jeu d'échanges et de calculs politiques.

Elles ont le plus souvent le même objectif c'est-à-dire obtenir des avantages pour leurs membres. Ainsi, on leur trouve comme points communs l'obtention de la carte du combattant, les combats pour la revalorisation des pensions, les demandes de reconnaissance honorifique, l'aide aux démarches administratives, l'assistanat social, etc. Ainsi, elles s'octroient souvent une mission d'information et de secours auprès des familles. Les associations participent à la réinsertion de leurs membres dans la vie sociale, les aident dans leurs démarches ou publient des annonces et les dates des concours de la fonction publique dans leurs bulletins d'information.

Elles organisent aussi des évènements devant créer une convivialité et un lien social entre les membres comme des tournois de football, des bals ou des concours de belote. Elles participent à la vie communautaire. Elles organisent aussi des sorties à plus ou moins grande distance. Elles insistent sur la nécessité d'une activité réelle et une représentation mobile et vigoureuse au niveau local, qui sans lien entre les sections et le comité, entrainerait la naissance de groupuscules autonomes sans raison d'être. Il faut donc fréquemment organiser des actions collectives pour maintenir l'unité, l'utilité et la vraisemblance d'une telle association d'anciens combattants, actions qui permettent de souder les acteurs. Une juste répartition des finances doit être assurée pour que même les sections locales puissent assurer leur travail de diffusion. Il faut enfin savoir prévenir le manque d'intérêt notoire et jouer sur le plan de l'amicale et de l'association, mais il faut aussi enrayer toute mauvaise publicité.

On notera aussi qu'elles pensent toutes être incomprises par la société et qu'elles vivent dans le passé toute en essayant de se tourner vers une nouvelle génération, soit vers l'avenir. Elles entretiennent la mémoire de la paix mais aussi de la guerre, réactivant le souvenir face aux stèles et aux monuments aux morts, accompagnées de ce drapeau et de cet uniforme qui rappellent sans cesse leur lien avec le militaire et l'armée. Ils font sans cesse part de leur sensation de souffrance, ce dolorisme permanent, qui rappelle l'état de ceux qui ont créés ces associations, les

mutilés. Ils sont finalement tous à leur manière des mutilés physiques ou psychiques, héros survivants d'une patrie désillusionnée, vivant dans une société qui ne sera plus jamais celle à laquelle ils ont appartenu avant la guerre.

Cependant, chacune préserve ses différences. Ainsi comme nous avons pu le voir, les associations de marins privilégient les actions spécifiques en rapport avec la marine, plutôt qu'avec l'armée en général. Si le principe d'apolitisme est de mise et qu'il est souvent respecté lors des assemblées et réunions, il est en fait peu respecté dans ces associations patriotiques. En effet, que ça soit chez les réservistes ou les « Pieds Noirs », nous avons pu noter un fort engagement politique, souvent de droite, à la limite de l'extrémisme. De nombreux membres de comité directeur ont opté pour une carrière politique comme Jean-Pierre Kahrs de l'ACMF de Maizières-les-Metz<sup>450</sup> ou Charles Valentino de l'AMC et si cette orientation n'influence pas directement leur comportement au sein des associations, elle participe généralement à la défense et à l'engagement de revendications, à différentes échelles. Rares sont ceux qui ne se sont pas servis de leur position pour faire avancer leurs demandes. Si l'évocation de sujets politiques au sein de l'association, durant les réunions essentiellement, est interdit, les statuts n'empêchent pas les membres d'avoir des convictions personnelles, mais les conduit de ne pas les exprimer. Il paraît évident qu'en revêtant une couleur politique à diverses échelles, durant des démarches publiques, on ne peut être objectif. D'après les éléments de notre étude, il semblerait que les hommes politisés membres de comités directeurs tendent vers la droite républicaine. L'objectif est probablement simplement de s'imposer dans le département et de choisir des hommes de pouvoir parmi ses alliés. Il faut une sorte de caution publique et reconnue. De même, si la politique n'a pas d'emprise sur leur fonctionnement et leurs discussions, elle modifie leur comportement. Ainsi les politiciens vont souvent leur faire des promesses qui vont influencer leurs décisions privées tout comme leur propre discours au sein de leurs associations. S'ils savent qu'ils ont un poids au sein de l'électorat et ils pensent pouvoir faire peser la balance en leur faveur, le plus souvent les politiciens se serviront de leurs besoins pour se jouer d'eux. Enfin si les membres recherchent avant tout la convivialité, retrouver des amis, créer des liens fraternels, ils souhaitent surtout à se rapprocher d'hommes et de femmes qui ont connu la même expérience qu'eux. Ainsi

---

<sup>450</sup> La plupart des associations nées de la Première Guerre mondiale sont issues de personnages politiques comme Maurice Barrès, Gabriel Mallette, Raymond Poincaré,...

la multiplicité des conflits engendre la multiplicité des associations d'anciens combattants. On peut dénombrer en France en 2014, 7 000 associations patriotiques. Si cela montre le besoin qu'ont les gens de se rejoindre autour d'une histoire ou de convictions, ce chiffre incroyablement élevé montre aussi la difficulté de créer un groupement qui convienne à tous. Il est fort probable que cette quantité élevée d'associations ait participé à l'incompréhension de leurs demandes et au manque d'écoute des pouvoirs publics. On peut citer par exemple la table ronde du 14 juin 1983, dans les locaux du ministère des anciens combattants, réunie par Jean Laurain, regroupant les représentants d'une bonne vingtaine d'associations d'Alsace-Moselle. Charles Spitz, alors Président de l'ACMNR et rédacteur de l'article qui relate cet évènement écrit « Il y avait donc beaucoup de monde, certains diront même sans doute un peu trop pour une bonne et utile discussion »<sup>451</sup>. Cela leur fait perdre leur crédibilité et au sein de la masse leur particularité est devenue invisible. Il en est de même, si l'on prend le cas des UNCAFN de Maizières-lès-Metz, qui ont choisi d'être rattachés à un groupement dont l'assise était nationale. Pour faire reconnaître leur spécificité, c'est-à-dire un groupement composé d'anciens combattants d'Algérie, et suite à des dissensions entre les membres, ils ont choisi de se séparer pour créer une nouvelle étiquette *l'Association des Anciens Combattants et Militaires Français*. Ce choix de nom n'est pourtant plus représentatif de leur mouvement particulier. Puis ils recherchent très peu de temps après à retrouver une présence nationale et finissent par devenir le Groupement 140, un groupe parmi tant d'autres.

Un autre point de convergence se situe dans la composition de ces associations. Si elles cherchent toutes à renouveler leurs adhérents parmi la 4<sup>e</sup> génération de conflit, c'est-à-dire les OPEX, mais aussi parmi les enfants et les petits enfants d'ancien combattant, toutes les associations sont désormais vieillissantes. Les combattants de la guerre de 1870 et du premier conflit mondial ont disparu. Les rangs des combattants de la seconde guerre se sont sérieusement amoindris. Ainsi ne restent que les hommes ayant connu les guerres d'indépendance, derniers à avoir souhaité se constituer en association. Ainsi si l'on prend comme référence la retraite du combattant au 1<sup>er</sup> janvier 2010, il nous sera facile de voir la diminution patente des effectifs des actuelles associations d'anciens combattants. Nous pourrions ainsi faire une comparaison avec les départements limitrophes. C'est en Moselle qu'il y a le plus de pensionnés au nombre de 21 305. Si la classe des « 75 ans et plus » est la plus représentée, on note surtout que le nombre de

---

<sup>451</sup> Spitz Charles, Bulletin de l'association « Anciens combattants, « Malgré-Nous » et Réfractaires » (ACMNR), n°135.

pensionnés diminue, et cela d'autant plus que nous montons dans la pyramide des âges. Le Général Bernard Jozs illustre bien ce propos : « nous ne sommes pas des anciens combattants mais plutôt des « combattants anciens » car il faut toujours continuer à se battre et à revendiquer ». <sup>452</sup>

---

<sup>452</sup> Propos de Bernard Jozs (gnl) recueilli par le *Républicain Lorrain* dans un article du 15 février 2014.

**ESTIMATION DU NOMBRE D'ANCIENS COMBATTANTS  
RETRAITES AU 01 JANVIER 2010**

POPULATION D'HOMMES (1)	Meurthe et Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine	France
de 65 à 69 ans	12 521	3 548	19 553	7 485	43 107	1 238 478
de 70 à 74 ans	12 222	3 667	18 988	7 729	42 606	1 108 491
de 75 ans ou plus	22 655	6 864	30 672	13 260	73 451	2 092 427
de 75 à 79 ans	10 840	3 218	15 630	6 255	35 943	955 971
de 80 à 84 ans	7 332	2 216	9 583	4 161	23 292	663 962
de 85 à 89 ans	3 654	1 159	4 585	2 192	11 590	370 056
de 90 à 94 ans	654	204	686	476	2 020	75 945
de 95 ans ou plus	175	67	188	176	606	26 493
Total des hommes (tous âges)	354 243	96 063	511 895	184 473	1 146 674	31 279 532
s/total plus de 65 ans	70 053	20 943	99 885	41 734	232 615	6 531 823
part des hommes de plus de 65 ans	19,78%	21,80%	19,51%	22,62%	20,29%	20,88%
retraites du combattant (*)	14 942	4 467	21 305	8 902	49 615	1 393 201
part des anciens combattants retraités						21,33%

(1) Population selon le sexe et l'âge au 1er janvier 2010 en nombre, source INSEE

(2) source Assemblée Nationale : question N° 86447 de Pierre MOREL-A-L'HUISSIER, sénateur de LOZERE, publiée au JO le 17/08/2010. Réponse JO du 26/04/2011.

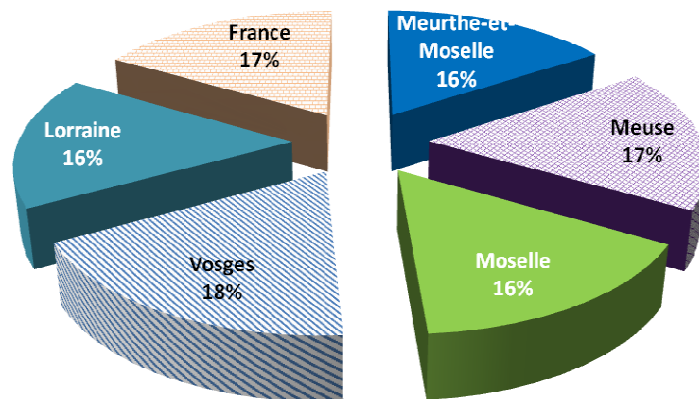
(\*) en appliquant le même ratio de 21,33% que celui au niveau national

**FIGURE 24 : ANALYSE QUANTITATIVE DES ANCIENS COMBATTANTS**

COMMENTAIRE :

Par extrapolation des chiffres nationaux concernant les personnes de plus de 65 ans qui possèdent la carte de combattant, on peut estimer à un peu plus de 21 000 le nombre de mosellans âgés de 65 ans et plus, qui seraient titulaires de la carte de combattant.

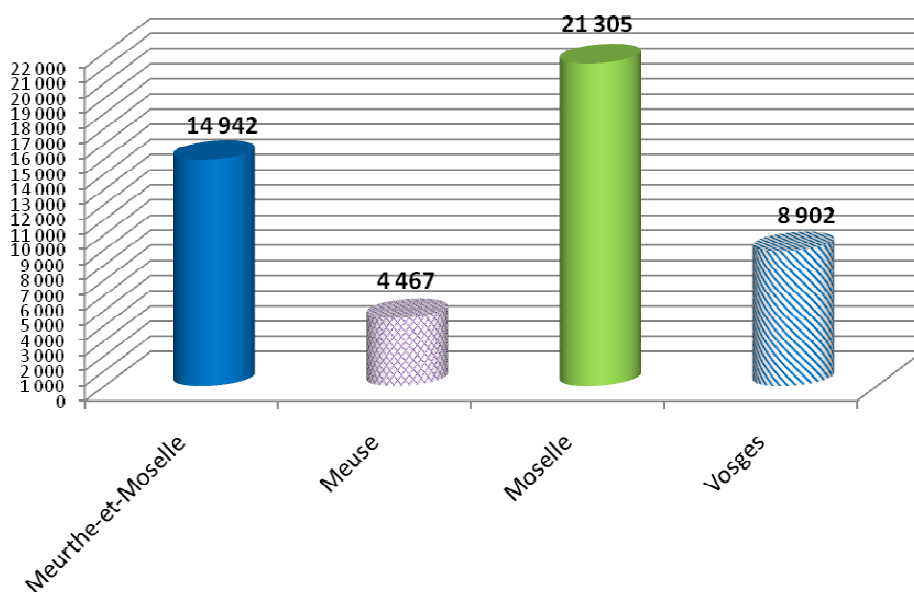




**FIGURE 25 : PART DES HOMMES DE PLUS DE 65 ANS ET TITULAIRE DE LA CARTE DE COMBATTANT (PAR ZONES)**

COMMENTAIRE :

Il s'agit d'une estimation faite à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 2010, sur la base d'informations disponibles sur le site du ministère/ONAC.



**FIGURE 26 : NOMBRE DE RETRAITES DU COMBATTANT**

COMMENTAIRE :

Le nombre des retraites versées (au 1<sup>er</sup> Janvier 2010) est estimé pour chacun des 4 départements lorrains, sur la base de référence nationale (taux d'attributaires pour la France égal à 21,33 %).

Finalement, nous pouvons dire que la plupart des associations mosellanes n'ont de particulier que leur fonctionnement basé sur le droit local, particularité qu'elles ont en commun avec celles des départements du Haut-Rhin et Bas-Rhin. La seule association ayant des bases bien spécifiques à la Moselle est l'association des « *Malgré-Nous* » dont la naissance a trait aux changements de nationalité et à l'incorporation de force dans l'armée allemande. Ainsi nous pouvons désormais voir quelles sont les démarches particulières à cette association typiquement mosellane.

## **LE DISCOURS PROPRE AUX « MALGRÉ-NOUS »**

### **L'indemnisation pour le préjudice subit suite à l'incorporation de force**

Cette question fût abordée, dès 1958, au cours d'une réunion interdépartementale des associations d'anciens combattants incorporés de force, à Strasbourg. Le 18 mai 1958, au Congrès de Hayange, le sujet de l'indemnisation des pertes de revenus est présenté par Louis Burgun, fonctionnaire des finances et aussi trésorier de l'Association. Le thème de l'indemnisation sera concomitant avec le commencement d'une véritable lutte au sein des différentes associations. Cette idée de se faire indemniser provient des lois adoptées par la RFA : cette initiative avait pour objectif de réparer certains préjudices causés par l'Allemagne nazie aux pays qu'elle avait occupés pendant la Seconde Guerre mondiale. Ils font aussi référence à la convention de La Haye à laquelle était lié le belligérant lui interdisant toute conscription à son profit dans les pays ou provinces occupés par lui. Ils envisagent en 1946 d'obtenir une indemnisation des pertes de revenus provoquées par « l'empêchement de l'exercice de la profession » en accord avec les lois sur le dommage de guerre<sup>453</sup>. De plus, après avoir lancé cet appel en 1958, l'association des « *Malgré-Nous* » a vu son secrétariat submergé par plus de 1 000 déclarations de pertes en six mois. Dans les années 70, ils abandonnent définitivement le projet car l'estimation des pertes de chacun fut pratiquement impossible à établir (spoliation de biens, manque à gagner,...).

Ils négocieront à chaque indemnisation de victime de guerre, pour obtenir leur classement dans l'une ou l'autre catégorie. Ainsi, les « *Malgré-Nous* » ne sont pas contents car les déportés

---

<sup>453</sup> Bulletin de l'association « *Anciens combattants, « Malgré-Nous » et Réfractaires* » (ACMNR), 2<sup>ème</sup> trimestre, 1958

politiques touchent 3 000 francs de plus. L'association affirme que les politiciens ont transformé le terme « déporté militaire » en « solde due aux incorporés de force » pour les priver du supplément. Les « 1 500 » n'ont touché que la prime de démobilisation alors qu'ils avaient risqué leur vie en franchissant les lignes russes, qu'ils ont séjourné dans les camps comme Tambov et ont rejoint l'armée française pour combattre l'envahisseur alors que les autres « *Malgré-Nous* » ont touché les 5 000 francs. Les rapatriés sont considérés comme des militaires français donc comme de simple démobilisés. Ils ne sont donc pas prioritaires dans la liste des hommes à vêtir. Ainsi se développe le sentiment d'injustice que l'on retrouve par ailleurs dans toutes les associations d'anciens combattants.

Il est évident à cette époque que « Tout citoyen doit faire son service militaire ». Mais dans leur cas, c'est une circonscription forcée : « le service militaire imposé par les occupants devient un asservissement doublé d'un avilissement », la justice est à la base de la revendication pour « rétablir une certaine égalité entre ceux qui ont pu échapper à cet enrôlement de force et les victimes de la circonscription nazie »<sup>454</sup>.

En 1996, les « *Malgré-Nous* » refusent que les RAD-KHD puissent toucher une indemnité versée par la FEFA. Ils considèrent que l'indemnisation devait avoir plus une importance morale que matérielle. Ce devait être « une reconnaissance par le parlement allemand, représentant de tout le peuple allemand, du crime de guerre commis par l'Allemagne hitlérienne autre que purement verbale ». Pour Georges Nonnenmacher, ce n'est pas « une affaire de fric », comme la demande des RAD-KHD. Il pense que cette demande serait un véritable détournement de la destination première de l'indemnité. De plus les RAD-KHD qui revendiquaient alors le statut de PCT, ont déjà bénéficié d'une indemnité de 11 000 francs, lorsque le STO a été indemnisé par la loi du 15 mai 1951. Ils font donc partie des victimes civiles de la guerre. En outre, l'arrêté ministériel du 2 mai 1984 leur donne le titre de « Incorporé de force dans les formations paramilitaires » qui ne leur ouvre pas droit à la carte du combattant. Tout le monde pendant la guerre «... a été contraint à quelque chose, dans ce cas le monde, a été un jour un *Malgré-Nous* ». La différence fondamentale, c'est qu'il n'était pas dans la *Wehrmacht* et que leur cas n'est pas reconnu comme étant un crime de guerre.

---

<sup>454</sup> Bulletin de l'association « Anciens combattants, « *Malgré-Nous* » et Réfractaires » (ACMNR), 1<sup>er</sup> semestre, 1969.

Les accords de Londres sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953 excluent la conclusion d'une paix séparée. Ces accords sont assortis d'un moratoire concernant l'endettement et la survie financière de l'Allemagne. Les alliés s'engageaient à attendre que l'économie allemande se relève de la guerre avant de réclamer une quelconque réparation. Mais pourquoi attendre les années 60, puisque l'Allemagne (RFA) se porte bien depuis longtemps. Les associations d'incorporés de force de France réunies sous la forme d'une fédération présidée par Georges Bourgeois, Président de l'ADEF du Haut-Rhin et député, font part au Ministre des affaires étrangères d'alors, Maurice Couve de Murville, de leur point de vue concernant le traité de Londres : pour eux, il est devenu totalement obsolète et ne correspond plus à la situation actuelle.

Les accords de Paris, accords interalliés sur les réparations, et notamment son article 2 qui envisage que « leurs parts respectives aux réparations devraient couvrir également toutes les réclamations de nature publique ou privée et provenant de la guerre formulées par leurs ressortissants à l'encontre de l'ancien gouvernement allemand et de ses services ».

En fait, les « *Malgré-Nous* » ne peuvent pas toucher d'argent sur la base de l'accord bilatéral du 15 juillet 1960 car le gouvernement français s'est engagé à ne plus formuler aucune demande supplémentaire sur cet accord pour « les victimes du nazisme ». Mais cela n'empêche pas que des démarches soient entreprises pour que les Incorporés de Force, les Résistants et les Patriotes réfractaires à l'occupation (PRO) soient reconnus comme victimes de la violation du droit des gens et des lois de guerre.

L'indemnisation a toujours fait l'objet d'une publication systématique dans le bulletin. En finalité, et selon l'association ACMNR, il y a eu « une bonne exécution de cette première partie de cette mission de la FEFA ».

Pour les « *Malgré-Nous* », bien qu'il la souhaite, la réconciliation franco-allemande semble incompatible avec la revendication de dommages de guerre. Ainsi Charles Spitz déclarera à ce propos : « des motifs de haute politique européenne (empêchaient) nos responsables politiques de soulever la question auprès des Allemands »<sup>455</sup>. Néanmoins, en décembre 1974, naît au sein du gouvernement français l'hypothèse d'une indemnisation : la France avancerait des fonds pour l'indemnisation et elle serait ensuite remboursée par l'Allemagne lors de la conclusion du traité de paix. Selon l'avis des « *Malgré-Nous* », ne pas leur rendre justice constitue un frein à la

---

<sup>455</sup> Bulletin de l'association « *Anciens combattants, « Malgré-Nous » et Réfractaires* » (ACMNR), 109, décembre 1974

construction européenne. Par exemple, au Congrès de Nilvange du 19 mai 1963, les responsables de l'Association s'étonnent qu'à « l'époque où on cherche à faire l'Europe, des injustices aussi flagrantes ne soient pas réparées au préalable afin de créer un climat favorable indispensable à une telle entreprise »<sup>456</sup>. En août 1980, Charles Spitz dit à propos de l'ambassade de France à Bonn : «... ce véritable abcès au centre de l'Europe »<sup>457</sup>. Ce type de discours est pourtant contraire au climat de réconciliation, voire d'amitié que prône publiquement et en continu l'association ACMNR. De plus, c'est ce genre de manifestations négatives qui a entraîné un ralentissement dans la détente des relations franco-allemandes.

Les « *Malgré-Nous* » sont conscients de leur puissance politique. Leur nombre leur donne souvent le courage de faire des démarches à la limite de la décence. Ainsi, les Présidents des trois associations d'incorporés de force, Georges Nonnenmacher (Haut-Rhin), Charles Spitz (Moselle) et Robert Bailliard (Bas-Rhin), iront jusqu'à signer et envoyer une lettre de menace aux parlementaires. Ils n'oublient pas de préciser qu'il n'est pas une seule famille qui ne soit pas touchée par le problème de l'incorporation de force : « Nous osons espérer que chacun de nos élus se fera un devoir de faire parvenir notre accord... ». En 1977, Charles Spitz écrit dans le bulletin de l'ACMNR : « Il y a une vieille vérité pour tout homme public : ne pas oublier que les citoyens ayant le sentiment d'être trahis ou incompris sont pour lui le commencement de la fin »<sup>458</sup>. Malgré tout, ils font souvent partie des indécis électoraux et donc encouragent la participation électorale ou pas. Le non règlement du problème de l'incorporation de force pourrait selon Charles Spitz, inciter « certains conscients qu'ils sont parmi les éternels laissés pour compte, à venir grossir les rangs de ceux qui constituent malheureusement souvent le premier parti de France : celui des abstentionnistes »<sup>459</sup>.

Mais, en fin de compte, ils se font le plus souvent bercer voire berné par les politiciens et l'élan patriotique finit toujours par l'emporter au moment où ils choisissent le camp le plus prometteur pour leur situation : en effet, l'indemnisation reparait mystérieusement lors des grandes élections Présidentielles de manière « à acheter » les suffrages des « *Malgré-Nous* ». Ils

---

<sup>456</sup> Bulletin de l'association « *Anciens combattants, « Malgré-Nous » et Réfractaires* » (ACMNR), 2<sup>e</sup> semestre, 1963

<sup>457</sup> Bulletin de l'association « *Anciens combattants, « Malgré-Nous » et Réfractaires* » (ACMNR), n° 109, décembre 1974

<sup>458</sup> Bulletin de l'association « *Anciens combattants, « Malgré-Nous » et Réfractaires* » (ACMNR), n° 115, juillet 1977.

<sup>459</sup> Bulletin de l'association « *Anciens combattants, « Malgré-Nous » et Réfractaires* » (ACMNR), août 1980.

finissent toujours par servir de force électorale d'appoint. On peut quand même insister sur le fait que leurs voix ont certes plus de poids aux niveaux départemental et régional qu'au niveau national. Après les élections, ils sont souvent déçus : le budget accordé aux anciens combattants augmente, mais, selon les « *Malgré-Nous* », toujours si peu. Pire, comme ils le disent : « l'Élysée ne répond plus ».

Les « *Malgré-Nous* » décrivent souvent le comportement du Gouvernement qui ne les écoute plus et en viennent à comparer l'incomparable. Ils vivent souvent figés sur leurs revendications, de moins en moins nombreuses. Les « *Malgré-Nous* » décrivent dans leur bulletin combien ils sont las des réponses stéréotypées du gouvernement français à leur égard. Charles Spitz rédige, dans le numéro du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 1960, un article sur l'accord passé entre le gouvernement de Bonn et le gouvernement luxembourgeois, qui consacre le principe d'indemnisation. Il pense aussi que « ce qui est national au Luxembourg devrait l'être aussi à Paris »<sup>460</sup>. Mais l'incorporation de force ne touche guère que, dans un cas, deux provinces contre, dans l'autre cas, un État tout entier, et qui plus est, le « problème » se situe loin de la capitale et du pouvoir politique. Pour les « *Malgré-Nous* », l'immobilisme du gouvernement français est d'autant plus flagrant que les gouvernements belges et luxembourgeois prennent des décisions en faveur de leurs Incorporés de force entre 1960 et 1965. Par exemple en 1963, les Luxembourgeois attribuent un statut spécial aux Incorporés de force dans lequel est pris en compte l'indemnisation des pertes de revenus. En Belgique, les 12 000 incorporés de force obtiennent de la RFA un crédit de 50 millions de DM. Pendant ce temps, le gouvernement français a bien d'autres affaires en cours et doit notamment se sortir de la crise algérienne.

C'est grâce à la démarche de l'ADEIF du Haut-Rhin, le 29 octobre 1971, auprès du Chancelier Willy Brandt au sujet de l'indemnisation, que les choses ont enfin pu avancer. Une lettre d'Antoine Hunderpfund, Vice-président de l'ADEIF du Haut-Rhin, destinée à féliciter le chancelier allemand Willy Brandt pour son prix Nobel de la Paix, relance les négociations. En effet, les remerciements contiennent pour la première fois « l'aveu des autorités allemandes que l'incorporation de force était contraire au droit des peuples »<sup>461</sup>. Si le Ministre des affaires

---

<sup>460</sup> Bulletin de l'association « Anciens combattants, « *Malgré-Nous* » et Réfractaires » (ACMNR), 3<sup>ème</sup> semestre, 1961.

<sup>461</sup> Bulletin de l'ACMNR, avril 1972.

étrangères de la République Fédérale d'Allemagne (RFA) reconnaît le 11 janvier 1972, de manière officielle, que l'incorporation de force était contraire au droit élémentaire des peuples mais il considère que l'indemnisation relève des réparations prévues par l'accord de Paris du 14 janvier 1946 et l'accord de Londres du 27 février 1953, relatif aux dettes extérieures allemandes.

Le 7 juin 1975, Carlo Schmid, ambassadeur extraordinaire de la RFA, déclare que « l'indemnisation est une dette d'honneur pour l'Allemagne ». Certains membres du gouvernement allemand ont essayé tout de même de mettre sur le même plan les divers problèmes de territoire et l'indemnisation due aux « *Malgré-Nous* », et ce pour retarder le versement de fonds. Finalement, l'indemnisation sera négociée sur le seul plan du crime de guerre. Fin 1975, une lettre officielle reconnaît que l'enrôlement de force des Alsaciens-Mosellans était contraire au droit des gens, reconnaît l'existence d'un contentieux et par conséquent, l'éventualité d'un règlement. Mais dans les années 70, le ras le bol, les paroles excessives et l'anti-germanisme font évoquer l'éventualité d'une indemnisation de la part de l'Allemagne comme le fait d'une réparation morale qui lui donnera bonne conscience.

Enfin, en 1978, l'Allemagne envisage d'examiner le dossier conjointement avec la France. Le 23 février 1979, est organisé le sommet franco-allemand de Paris, où se rencontrent Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt. Ils prirent la décision d'approuver le rapport Hoeffel-Moeller qui prévoit le règlement définitif de l'indemnisation des Incorporés de Force. Le 5 octobre 1979 a lieu la concertation de Strasbourg. Les « *Malgré-Nous* » accusent les Allemands de ralentir le processus d'indemnisation : « c'est presque à la victime de demander pardon et au bourreau de s'accuser ».

En février 1980, le montant est enfin connu : 250 millions de DM seront débloqués par la RFA. Les « *Malgré-Nous* » y verront une somme symbolique d'autant plus accentuée que son versement va s'échelonner sur trois budgets allemands. Une nouvelle élection étant prévue au Bundestag, les « *Malgré-Nous* » demandent au gouvernement français d'accélérer la signature. Est alors organisé le sommet de Blaesheim, 17 mars 1981, entre Helmut Schmidt et Valéry Giscard d'Estaing. Mais entre en jeu l'affaire de la forêt du Mundat<sup>462</sup> dont Charles Spitz parlera en ces

---

<sup>462</sup> Terrain forestier situé sur la frontière franco-allemande, à proximité de Wissembourg. Cette forêt était exploitée par la ville de Wissembourg en accord avec l'Allemagne. A la fin de la Second Guerre mondiale, la France souhaiterait le rétablissement de la frontière telle que prévue dans le traité de Paris, pour que ces terres lui reviennent. Voir l'article de

termes : « Le scandaleux maquignonnage que cette mise en parallèle des quelques arpents de terre avec... 40 000 morts, c'est une honte » et Georges Nonnenmacher d'ajouter : « Si jamais l'indemnisation doit être liée à une affaire de forêts, je préfère que cela ne se fasse pas... ». Mais « la modicité de la somme ne saurait avoir qu'un caractère symbolique et ne constitue en aucune façon une réparation des deuils et des souffrances engendrés par le crime ». Néanmoins pensant avant tout à leurs camarades les plus démunis, ils se réjouissent de l'entrée en vigueur trop longtemps différée de « l'accord susvisé »<sup>463</sup>.

La nomination de Jean Laurain au poste de Ministre des anciens combattants fait naître une grande confiance en l'avenir dans le cœur des « *Malgré-Nous* ». Le 10 juillet 1981, il recevra une délégation composée notamment de Charles Spitz, Louis Ternig, Louis Harig et Léon Lehmann. Mais, c'est une nouvelle déception pour le clan des « *Malgré-Nous* ». Charles Spitz dira au retour : « Le mépris est une arme à double tranchant qui se retourne contre ceux qui le pratiquent... Le courage de combattre décuple quand il y a trop d'injustice ». Mais il se refusera à utiliser la violence comme moyen de pression.

La RFA s'est engagée à mettre à la disposition de la Fondation dite « Entente Franco-allemande » (FEFA), créée en septembre 1981, une somme de 250 millions de Deutsche Marks, en vertu de l'accord franco-allemand du 31 mars 1981, pour contribuer au règlement des problèmes sociaux des anciens Incorporés de Force. Cette fondation est régie par le droit local. En effet, la loi du 1<sup>er</sup> juin 1924 introduisant la législation civile française en Alsace-Moselle avait expressément maintenu en vigueur des réglementations allemandes. C'est ainsi, par exemple, que les dispositions du code civil allemand concernant les Fondations font partie du droit local. Cette fondation aura également pour rôle de développer les relations entre la France et l'Allemagne. De plus, elle a entrepris la création d'un centre d'études et de documentations sur l'incorporation de force des Alsaciens et Mosellans durant la Seconde Guerre mondiale. Le Président François Mitterrand et le Chancelier Helmut Kohl se rencontrent à huis clos, à Dabo (57), en 1983 : la situation est enfin débloquée, les fonds vont pouvoir être octroyés. En juin 1984, est versée la première tranche de 100 millions de DM.

---

Myard Jacques, « l'accord du 10 mai 1984 sur le Mundat », *Annuaire français de droit international*, 1985, volume 31, p884-892. Article recensé sur *Persee* : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/afdi\\_0066-3085\\_1985\\_num\\_31\\_1\\_2698](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/afdi_0066-3085_1985_num_31_1_2698).

<sup>463</sup> *Bulletin de l'ACMNR*, 2<sup>ème</sup> semestre, 1984.



En octobre 1985, concernant l'Alsace et la Moselle, 45 000 dossiers déposés devant la FEFA sont réglés. 58 000 dossiers le seront avant la fin 1985. Et plus de 80 500 seront soldés à fin 1987 (soit 93 % environ des demandes constatées à début 2009)<sup>464</sup>.

En 1993, soit après 10 années de processus d'indemnisation, la FEFA aura dépensé 759 millions de francs sur les 771 millions de la dotation. Le 1<sup>er</sup> versement de 7 500 francs sera effectué à chaque enrôlé de force dans une unité combattante, à sa veuve ou à ses ayants-droit (ascendant ou descendant). A la date du 28 février 2009, elle fut allouée à 86 523 personnes. Le second versement de 1 600 francs a été payé à 82 810 bénéficiaires, fin février 2009. Il semble que toutes les personnes pourtant concernées n'ont pas déposé une demande.

En tout, 9 100 francs ont donc été versés à chaque incorporé de force qui aura donc fait la démarche. La Moselle a déposé à peu près 19 900 dossiers. Les « *Malgré-Nous* » de Moselle représentent donc environ 23 % des demandes.

Nous n'avons trouvé aucun document qui atteste du mécontentement des « *Malgré-Nous* » concernant le montant de cette somme. Il semble que pour eux l'essentiel soit vraiment la reconnaissance nationale et internationale en tant que groupe de combattants à part entière. La création d'une fondation chargée spécialement de les indemniser, remplit parfaitement ce rôle et atteste l'obtention d'un statut particulier. Cette somme ne concernera ni les plus jeunes d'entre eux, les *Luftwaffenhelfer*, ni les femmes puisqu'ils ne sont pas considérés comme des combattants. Il faudra attendre l'année 2008 pour que ces derniers soient enfin indemnisés. Après l'indemnisation, les « *Malgré-Nous* » retournent à l'oubli. A partir de 1987, nous n'enregistrons plus de grands combats menés par les associations d'Incorporés de Force.

Ils sont passés du sentiment d'être des « antihéros » à celui d'être des incompris. Eugène Riedweg l'expliquera : « L'accueil qu'ils vont recevoir est purement administratif, sans aucune chaleur humaine [...] Beaucoup d'entre eux vont se sentir mal à l'aise d'avoir dû malgré eux, porter l'uniforme de l'ennemi et combattre dans la Wehrmacht et ne peuvent oublier les brimades et les souffrances endurées durant leur passage dans l'armée allemande. La plupart d'entre eux refuseront ou auront beaucoup de mal à parler de cette période de leur vie »<sup>465</sup>. Abandonnés,

---

<sup>464</sup> Annexe 05 – Les autres associations d'Alsace-Moselle, FEFA et indemnisation.

<sup>465</sup> Riedweg Eugène, *Les Malgré-Nous*, 1995, page 282.

humiliés par des propos injurieux, ils n’y voient que la mauvaise volonté des deux parties. L’association se sent constamment mise à l’écart des grandes décisions et notamment, quand la commission interministérielle a élaboré les modalités de l’application de l’accord bilatéral franco-allemand du 15 juillet 1960, portant sur l’indemnisation en faveur des victimes de persécutions nazies<sup>466</sup>. Ils ne restent souvent que des spectateurs invités mais pas des intervenants. Pour eux, la solution se trouve chez les autres. En effet, le gouvernement est actif dès le départ chez les luxembourgeois alors, il faut « s’accrocher à la locomotive de nos voisins,... ». Maître Muller dira, lors de la grande manifestation de Colmar, que « Le drame des « *Malgré-Nous* est d’être une minorité dans la masse des autres Anciens Combattants »<sup>467</sup>, mais aussi une faible minorité dans le peuple français : « Il ne fait pas bon faire partie de ces parias minoritaires sur le plan national... la solidarité nationale, pourtant tellement à la mode, ne joue pas pour les « *Malgré-Nous* » »<sup>468</sup>

Pour eux, les solutions gouvernementales sont tardives et souvent inadaptées. Les « *Malgré-Nous* » devront, par exemple attendre l’année 1973 pour être pris en compte par les lois sociales dans une décision gouvernementale concernant des maladies pouvant être imputables à la période d’incorporation de force. Cette décision comporte, par ailleurs, des critères qui semblent « ridicules » : un rapport devait être fait après guerre pour que leurs maladies soient prises en compte : c’est une solution restrictive quand on connaît le climat d’hostilité et de suspicion qui régnait après guerre contre les « *Malgré-Nous* ». De plus certains maux ne sont devenus réellement visibles ou pris en compte que bien longtemps après la fin de la guerre. Enfin on leur demande des justificatifs près de 30 ans après les faits. Si le climat de construction européenne et la politique en générale expliquent le peu de réactivité quand à la prise en charge des blessures physiques et psychologiques, il semble pourtant assez net que la seule construction européenne ou la bonne entente ne soit pas responsable de ces retards. A l’échelle française, il existe de nombreux cas particuliers nés de la Seconde Guerre mondiale. Finalement, le cas des « *Malgré-Nous* » n’a pas de priorité. Ils sont aussi peu nombreux par rapport aux autres victimes de guerre. Mais si l’on se place en des termes humains, nous pouvons comprendre leur désarroi quant à leur traitement par le gouvernement français. Il nous aurait semblé normal de soulager les blessures avant de traiter les égos.

---

<sup>466</sup> Bulletin de l’association « *Anciens combattants, « Malgré-Nous » et Réfractaires* » (ACMNR), 3<sup>ème</sup> semestre 1961.

<sup>467</sup> Bulletin, édition spéciale, 1970

<sup>468</sup> Bulletin, 3<sup>ème</sup> semestre, 1982

### Rôle des « Malgré-Nous » dans le rapatriement

A la suite des incidents de Beauregard le 2 novembre 1947, l'administration française informe le gouvernement soviétique de sa décision de fermer le camp de Beauregard à partir du 31 décembre 1947<sup>469</sup>. Cette décision serait liée aux activités étrangères au rapatriement qu'auraient pratiqué certains membres de la mission soviétique. Les Russes constatent que la France a pris la décision unilatéralement de rompre l'accord du 29 juin 1945 et, pour cette raison, les Soviétiques décident de suspendre les missions de rapatriement des Alsaciens-Mosellans vers la France. La France ne peut plus envoyer de mission de recherche, ni militaire, ni civile. Tout espoir est abandonné en 1949. Les « Malgré-Nous » reprochent aux « quatre grands » de ne plus parler que de l'Europe et de l'Allemagne. Ils voudraient que leurs familles soient fixées sur le sort de leur proche. D'autres attendent malheureusement les pensions qu'on ne veut pas leur attribuer. Avant les incidents de Beauregard, les « Malgré-Nous » avaient déjà mis en garde les Ministres des anciens combattants et des affaires étrangères contre toute brusquerie et sur l'impact négatif qui résulterait de la mise en œuvre de son intention de mettre fin à la mission militaire de rapatriement à la date du 31 décembre 1947.

Concernant le rapatriement des corps en Moselle, nous pouvons évoquer, par exemple, le retour du corps le 31 mars 1949 du « Malgré-Nous » Alexandre Herfeld, né le 29 janvier 1921 à Guentrange. Fils unique, il fut incorporé de force dans l'armée allemande en janvier 1943. Il déserta en passant les lignes russes puis s'engagea volontairement dans les unités de l'armée française (son rapatriement s'effectua via la Perse, la Syrie, la Palestine, l'Italie puis l'Afrique du Nord). Et malheureusement, il meurt de maladie en novembre 1944.

### Les revendications propres à notre province

Nous essayerons ici de proposer une chronologie ou du moins une évolution du discours et des demandes de l'association des « Malgré-Nous » et Réfractaires faites par voie de motions

---

<sup>469</sup> Le camp russe de Beauregard se trouve à La-Celle-Saint-Cloud (Yvelines -78). Parmi ces russes, l'on retrouve de nombreux incorporés de force ukrainiens, géorgiens, cosaques, arméniens,... mais aussi de nombreux criminels de guerre. Le camp est fermé suite à une intervention du Président Ramadier, le 19 novembre 1947.

rédigées lors des assemblées générales, puis relayées par des élus locaux, envoyées au ministère concerné, voire au Président de la République.

A partir de février 1947, les « *Malgré-Nous* » souhaitent l'organisation du dépistage et du rapatriement des leurs restés sur les différents fronts. La direction de l'ACMNR envoie une « lettre ouverte au Président Vincent Auriol ». Elle lui demande que soit autorisée la délivrance d'acte de disparition pour régulariser provisoirement la situation d'un disparu français non rentré, civil ou militaire. En effet, le rapport établi lors de la mission du colonel Marquié, chargé de la détection et du rapatriement, a disparu probablement lors du changement de Ministre des anciens combattants entre MM. Casanova et Lejeune, en décembre 1946.

Les « *Malgré-Nous* » s'engagent à lutter pour la République et la démocratie. Ils n'ont pas de volonté de concurrence avec les autres associations : chacun son opinion, chacun son choix. Chacun adhère à l'association dont il se sent le plus proche. Les « *Malgré-Nous* » envisagent de fonder une fédération nationale de victimes de la conscription allemande et de mettre en place une exposition pour mars 1947 et recherche des photos. Pour cela, il leur faut obtenir des crédits pour réaliser l'exposition et les albums photos de disparus à l'instar des Luxembourgeois. Ils demandent aussi une meilleure prise en charge des blessés de guerre et de leurs handicaps.

L'Assemblée Extraordinaire du 27 avril 1947 décide une refonte de l'organisation administrative, financière et territoriale afin d'établir une gouvernance et un fonctionnement plus rationnels de la représentation locale. La direction de l'association ACMNR propose alors de réétudier les statuts de la *Fédération Nationale des Victimes de la conscription allemande en France*. Ainsi, ils veulent que leur soit attribuées des subventions sociales et administratives au même titre que d'autres groupements représentant les victimes de la guerre et de l'occupation. Pour être reconnu, il leur faut une place dans les centres de décision : ils revendiquent donc un siège à commission consultative de l'*Union Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre*.

A partir de 1959, les « *Malgré-Nous* » demandent que la réévaluation du statut des Réfractaires et des Personnes Contraintes au Travail (PCT) qui ne sont pas alors considérés comme victimes du nazisme mais comme des personnes ayant subi le STO ou comme les membres de familles transplantées. En 1958, sur 1 035 dossiers pour l'obtention du titre de Réfractaire examinés, 152 seulement ont été validés car ces dossiers doivent être soumis à la commission

nationale<sup>470</sup>. Dans les autres départements, c'est le préfet qui a qualité pour prendre ce type de décision. Donc, l'acceptation d'un dossier prend beaucoup plus de temps en Moselle que si elle transitait par le préfet. Dans une lettre du 10 octobre 1960, qui n'est en fait qu'une réponse à l'envoi annuel d'une motion rédigée lors de l'assemblée générale de l'association *ACMNR*, le Ministre des anciens combattants explique que cette mesure concerne toutes les personnes qui se sont soustraites à une mesure de travail mise en place par les lois allemandes dès le 11 septembre 1942, 16 février 1943 et 1<sup>er</sup> février 1944 et dont font aussi partie les victimes des rafles. Le Ministre précise également que les autres catégories soumises à la décision souveraine de la commission nationale ne se sont pas plaintes de cette procédure. Il souhaite conserver ce mode de validation des dossiers afin de maintenir une certaine unité de jurisprudence et ainsi éviter que les services départementaux portent la responsabilité de rejet. Il précise qu'une modification de la procédure en faveur d'une commission départementale impliquerait qu'il ne soit plus nécessaire d'avoir un représentant de l'est de la France à la commission nationale et donc de nouvelles protestations de la part de l'association.

Les « *Malgré-Nous* » souhaitent aussi que le RAD soit reconnu. En fait, le RAD n'est pas reconnu par l'administration s'il a duré moins de 90 jours. Les « *Malgré-Nous* » demandent donc que cette décision ne leur soit pas opposable si le RAD est suivi directement de l'incorporation de force dans l'armée allemande. Les « *Malgré-Nous* » obtiendront gain de cause car le temps de RAD leur sera bien reconnu mais cependant ne pourra compter dans le calcul de la retraite. L'administration est toujours très stricte en ce qui concerne le seuil des « 90 jours » : si un jour manque, l'attribution du statut de PCT leur est refusée. Le problème rencontré résulte le plus souvent de la période précédant l'intégration dans l'armée allemande. Les responsables des camps de travail accordaient une permission de dix jours qui n'est pas comptabilisée dans le temps de service alors que, lorsqu'un militaire rentre chez lui pour une permission, il reste toujours rattaché à son unité militaire d'emploi.

Les « *Malgré-Nous* » désirent aussi le rétablissement de la retraite du combattant qui a été supprimée en 1958 et que leur soit également reconnu « le bénéfice de campagne ». Ils s'élèvent

---

<sup>470</sup> Pour les statuts de Réfractaires et PCT il faut l'avis obligatoire des commissions nationales. Cf. : pour les réfractaires, article R363 et pour les PCT (RAD) article R380, du Code des Pensions militaires d'invalidité et Victime de Guerre.

alors contre la loi dite « sanction » du 7 août 1957 qui exclue les fonctionnaires incorporés de force du bénéfice de campagne.

Les « *Malgré-Nous* » souhaitent régler les problèmes de collecte des cotisations : en effet, le secrétariat général est obligé de faire d'incessants rappels. Par exemple pour 1959, il doit envoyer 2 200 lettres de relances concernant les cotisations. En 1960, les rappels représentent 7,70 % des dépenses de l'association, ce qui équivaut aux dépenses faites pour le congrès départemental de Forbach. Trop peu de membres sont présents aux assemblées locales et départementales. Les frais de timbres d'affranchissement des courriers de réclamation des sommes dues pour les abonnements sont exorbitants. La direction de l'association *ACMNR* finit par parler de « désintéressement unanime » : il y a pourtant plusieurs milliers de membres alors que seulement quelques centaines assistent aux assemblées, et ce sont toujours les mêmes. Pour qualifier l'intérêt des adhérents, la rédaction du bulletin parle de « graphique en dent de scie ». Charles Spitz dira même que « Quand les voisins luxembourgeois réunissent 4 000 personnes pour une simple manifestation, les « *Malgré-Nous* » réunissent à peine 2 à 300 personnes pour un rassemblement patriotique et pourtant ceux qui ne font rien sont les premiers à râler »<sup>471</sup>

Les « *Malgré-Nous* » obtiennent quelques « succès », en partenariat avec les autres associations d'incorporation de force : ils bénéficient de l'aide aux rapatriés et ils recevront des colis de Noël et de l'aide alimentaire surtout pour les mutilés. Leur seront aussi attribuées des primes, les pensions et la carte du combattant<sup>472</sup>. L'attribution de la carte du combattant suite au second conflit mondial procure dans la foulée des avantages non négligeables concernant essentiellement le domaine financier et la réinsertion professionnelle. En 1948, les Présidents de l'*ACMNR* et des *ADEIF* décident qu'il est important de participer à l'élaboration des lois s'ils souhaitent vraiment que la carte du combattant soit aussi attribuée aux anciens incorporés de force. Ainsi, les Présidents de l'*ACMNR*, Charles Spitz, et des deux *ADEIF*, deviennent membres de la Commission Nationale de la Carte du Combattant, intégrés à la Commission I chargée de déterminer les conditions d'attribution de celle-ci. Aucune autre association n'y est représentée, ni même invitée. Il faudra cependant attendre le décret du 23 décembre 1949 pour que la carte

---

<sup>471</sup> Bulletin de l'association « *Anciens combattants, « Malgré-Nous » et Réfractaires* (*ACMNR*) de 1961, n°1.

<sup>472</sup> Arrêté du 22 août 1952, fixe les conditions d'attribution de la carte du combattant aux Alsaciens et Mosellans qui ont été incorporés de force dans l'armée allemande durant la Seconde guerre mondiale. JORF du 28 août 1952, page 8567 (copie), complété par l'arrêté du 4 mars 1958.

d'ancien combattant soit ouverte aux Alsaciens et aux Mosellans, complété par l'arrêté du 22 août 1952<sup>473</sup> quant aux conditions d'attribution de la carte. Ainsi pour pouvoir prétendre à la carte du combattant, il faut avoir appartenu à une unité combattante durant 90 jours consécutifs et/ou avoir contracté une maladie ou reçue une blessure durant son service ou encore avoir été fait prisonnier. Par la suite, si une blessure de guerre est avérée, elle suffit à elle seule, sans conditions d'appartenance à une unité ou conditions de séjour, à justifier l'attribution de la carte. Enfin, la carte du combattant est aussi attribuée : «... s'ils justifient de leur insoumission effective aux ordres et aux mesures édictées par l'autorité occupante, relativement à la conscription » ou « s'être évadés d'une formation allemande ou alliée à celle-ci ». Il est plus difficile aux incorporés de force de prouver leur appartenance durant 90 jours consécutifs à une unité combattante que pour les anciens combattants français car les archives allemandes ont souvent été détruites et rendent les démarches avec l'ancienne autorité occupante plus ardues. Les pièces que les « *Malgré-Nous* » possédaient et justifiant de leur sort ont souvent été détruites par peur et sont, au final, rarement assez complètes pour attester d'une période sans interruption de trois mois. La lenteur de l'administration peut simplement s'expliquer par la difficulté d'établir le réel comportement français d'un homme ayant combattu pour l'Allemagne : si un écrit est un témoin cohérent, il est plus difficile d'établir la réalité d'un comportement patriote. Le ministère des anciens combattants doit appréhender toute erreur de délivrance car le sujet de l'incorporation de force reste une incompréhension pour beaucoup. La carte du combattant donne droit au titre de combattant français, à la pension de retraite du combattant à partir de l'âge de 65 ans, ainsi que l'ouverture de droit à la mutualité du combattant et à la caisse de retraite des cadres. Il bénéficie de l'aide administrative des offices nationaux et départementaux des anciens combattants et des victimes de guerre. L'avantage le plus conséquent est celui de la retraite du combattant s'élevant en 1958 à 13 700 francs par an. La retraite du combattant n'est pas une attribution qui va d'elle-même. En 1948, l'*Union Fédérale* s'est opposée au Ministre des anciens combattants, François Mitterrand, au sujet de la carte du combattant et de ses avantages. Le décret-loi Laniel de 1954 avait supprimé la retraite du combattant à 65 ans, celle-ci étant à la fois trop onéreuse pour l'Etat et jugée comme «... grossissant des portefeuilles parfois déjà trop bien garni ». L'ordonnance du

---

<sup>473</sup> Arrêté du 22 août 1952, fixe les conditions d'attribution de la carte du combattant aux Alsaciens et Mosellans qui ont été incorporés de force dans l'armée allemande durant la Seconde Guerre mondiale. JORF du 28 août 1952, page 8567, complété par l'arrêté du 4 mars 1958.

30 décembre 1958<sup>474</sup> propose même la suppression du ministère des anciens combattants<sup>475</sup> : le général de Gaulle jugeant qu'un tel ministère est inutile, les autres nations s'en passant d'ailleurs fort bien. Plusieurs milliers de manifestants descendirent dans les rues, choqués du peu de considération que l'on accorde à ceux qui ont combattu. Il faudra attendre 1960 pour que la retraite du combattant soit réactivée au profit de ceux de 14-18.

A partir de 1963, les demandes des « *Malgré-Nous* » concernent la reconnaissance de la « présomption d'origine » aux incorporés de force internés dans les camps de Tambov et assimilés car l'imputabilité est trop difficile à prouver et en 1966, l'association *ACMNR* demande en outre que soit validés les services accomplis par les Alsaciens-Mosellans incorporés de force dans une unité paramilitaire et qui ont participé aux campagnes. C'est une manière détournée pour faire reconnaître implicitement la qualité de combattant et donc la reconnaissance de leur agissement comme service militaire.

Est organisé, le grand rassemblement de Colmar, le 24 novembre 1963, regroupant les directions des associations. 14 000 personnes sont alors présentes.

Dès 1965, les « *Malgré-Nous* » contestent le statut du RAD assimilé au STO et le statut des Évadés/Insoumis aux Réfractaires au STO. En 1967, le RAD sera considéré comme du service civil du temps intérieur et la preuve du RAD sera plus simple : le *RADpass* ou un justificatif du maire suffira. Les seules contraintes seront le contrôle de classe d'âge et la justification des sursis éventuels. Le 25 juillet 1966, l'acceptation de toute preuve et l'aide des associations d'Anciens Combattants leur sont concédées pour établir leur dossier de demande de carte et de pension. Le 10 février 1967, ils obtiennent la validation du service militaire et du temps passé en captivité soit à l'hôpital soit en convalescence pour des maladies contractées entre le 8 mai 1945 et la libération de l'Incorporé de Force. Avant, n'étaient validés que les évènements ayant eu lieu avant le 8 mai 1945.

---

<sup>474</sup> La retraite du combattant a été supprimée par l'ordonnance du 30 décembre 1958 et a été rétablie par l'article 60 de la loi du 23 décembre 1960. Les anciens combattants de la Première Guerre mondiale la percevait à soixante-cinq ans sur un taux indexé. En 1964, elle correspondait à 214 francs (l'équivalent de 32 euros, si on ne tient pas compte du coup de la vie). Les hommes de conflits postérieurs doivent bénéficier du fonds de retraite national de solidarité ou d'une pension militaire d'invalidité pour obtenir le même taux indexé. Dans le cas contraire, il bénéficie seulement d'un taux forfaitaire à partir de l'âge de soixante-cinq ans (soit près de 85% de moins). Les conflits furent nombreux au sein de l'assemblée nationale autour de ce sujet. Il est assez évident que ces distinctions entre anciens combattants ont participé à l'incompréhension et aux mécontentements des associations.

<sup>475</sup> Voir annexe 02 – les acteurs du monde ancien combattant – le ministère des anciens combattants



En 1987, des difficultés surviennent dans l'application des décrets du 18 janvier 1973, du 20 septembre 1977 et du 6 avril 1981 fixant le cadre des pathologies de la captivité et les règles d'admission au bénéfice des pensions militaires d'invalidité. Ces difficultés sont inhérentes aux insuffisances de preuves induites soit du fait de l'appartenance aux camps, soit de l'imputabilité à la détention pour les maladies et affections, surtout pour celles déclarées tardivement. Alors les « *Malgré-Nous* » demandent que les termes de « camp de Tambov » et de « camps assimilés » soient remplacés par « camps de détention des incorporés de force sous contrôle de l'armée soviétique » et cela en supprimant l'arbitraire frontière, limite du territoire soviétique à la date du 22 juin 1941 qui est celle de l'invasion allemande en URSS, limite qui n'a rien à voir avec l'incorporation de force des Alsaciens-Lorrains, ni avec ses conséquences de cette incorporation. Ils souhaitent aussi l'assouplissement des preuves à apporter comme l'utilisation du témoignage sur l'honneur utilisée pour les Alsaciens-Mosellans mobilisés en 1914-1918 dans l'armée allemande. Ils veulent aussi la suppression de la date de forclusion fixée au 25 juillet 1966. Enfin, ils désirent une représentation « *Malgré-Nous* » dans la commission d'information historique pour la paix au niveau national.

A l'an 2000, les « *Malgré-Nous* » réclamaient encore que le Président de la république reconnaisse dans un message très largement diffusé au plan national, que l'Alsace et la Moselle ont été sacrifiées ; que l'Alsace et la Moselle ont été abandonnées, sans protestation publique ; l'Incorporation de force de 130 000 jeunes Alsaciens-Mosellans, ainsi que les 40 000 morts ou disparus a existé. Ensuite ils demandent que l'enseignement de l'Histoire des « *Malgré-Nous* » soit dorénavant inscrit dans les programmes d'histoire. Enfin, ils veulent que tous les Alsaciens et tous les Mosellans internés comme prisonniers de guerre dans les camps à l'ouest de la « ligne Curzon » bénéficient des mêmes mesures que celles appliquées aux prisonniers à l'est de cette ligne. L'ancien Président de la république Nicolas Sarkozy mettra un terme aux revendications particulières en reconnaissant les incorporés de force comme des victimes de guerre, lors de son discours de mai 2010<sup>476</sup>.

---

476 Le chef de l'État, Nicolas Sarkozy, lors de sa venue à Colmar, dans le cadre de son discours relatif au 65e anniversaire du 8 mai 1945 a dit « Les Malgré-Nous ne furent pas des traîtres [...] le destin de ces hommes fait partie de notre histoire nationale, de notre mémoire collective [...]. Leur douleur mérite la compréhension et le respect ». Bulletin de l'association ACMNR n°226, Louis Harig, « *Enfin, une merveilleuse surprise !* »

Les « *Malgré-Nous* » exigent la reconnaissance par l'État du statut particulier de réfractaires. Environ 800 personnes des secteurs de Metz et de Sarreguemines furent envoyées dans les camps de Cherbourg, de la Flèche, de Marseille,... pour une durée de 5 et 7 mois. Les « *Malgré-Nous* » obtiennent un accord en date du 17 juillet 2008 entre la FEFA et l'État, signé par Jean Marie Bockel secrétaire d'état à la défense et aux anciens combattants à Strasbourg. Ce sont 800 euros qui seront versés en une seule fois en tant qu'allocation de l'état aux personnes RAD et KHD. La FEFA a assuré sa mission d'indemnisation sur la base des fonds mis à disposition par la RFA et cette mission est désormais considérée comme soldée. Alors que va devenir la FEFA : elle participe aux actions sociales du monde des anciens combattants et victimes de guerre. Elle contribue également à l'équilibre financier de nombreuses associations.

Les « *Malgré-Nous* » demandent un monument pour les Mosellans. En Alsace, il y a les sites de Schirmeck, d'Obernai, du Schliebach, de Roterain,... Alors qu'en territoire mosellan, il n'y avait rien. Ils disposent désormais d'un mur virtuel des noms appelé « Colonne de la Mémoire »<sup>477</sup>, situé au nouveau musée de Gravelotte<sup>478</sup>, site dédié à la guerre de 1870 et à l'annexion qui a suivi.

Si nous évoquons le musée de Gravelotte, c'est parce qu'il est implanté en Moselle. Nous pouvons aussi parler du musée implanté en Alsace, à Schirmeck (Bas-Rhin) précisément. Ce musée est consacré à l'Histoire des territoires d'Alsace et de Moselle depuis la guerre de 1870 jusqu'à 1953, date du procès de Bordeaux. Il a été inauguré le 18 juin 2005. C'est une association, l'AMAM<sup>479</sup>, qui a pour but «... de promouvoir, de soutenir et d'animer le Mémorial de l'Alsace-Moselle »<sup>480</sup>.

Il existe des musées de Moselle de moindre notoriété<sup>481</sup> que nous pouvons bien sûr citer :

Concernant la guerre franco-prussienne de 1870-1871 : Bitche, Mars-la-Tour et Thionville-Guentrange.

---

<sup>477</sup> Sur le site internet du conseil général de Moselle (cg57.fr), il est possible de télécharger un document listant tous les combattants morts lors de la guerre de 1870-1871.

<sup>478</sup> Le musée de Gravelotte, dont la première pierre a été posée en mars 2012, est dénommé « Musée de la guerre de 1870 et de l'Annexion ». Il traite donc aussi des personnes et des territoires concernés par l'annexion Allemande pour la période 1871 à 1918. Il a ouvert ses portes au public le 18 avril 2014. Il a reçu le label « Musée de France ».

<sup>479</sup> AMAM : Association des amis du Musée d'Alsace-Moselle.

<sup>480</sup> Voir le site du Musée d'Alsace-Moselle : [http://www.memorial-alsace-moselle.com/f/amam\\_objectifs.html](http://www.memorial-alsace-moselle.com/f/amam_objectifs.html).

<sup>481</sup> Nombre de ces musées utilisent des locaux issus de forts (Séré de Rivière) ou d'ouvrages de la ligne Maginot, qui sont largement présents en Moselle

Concernant la Seconde Guerre mondiale : Bambiderstroff, Cattenom, Entringe, Hettange-Grande, Metz-Queuleu, Sarralbe, Thionville et Veckring  
Et le musée de Forbach dédié à la Légion Etrangère.

Le souci majeur pour l'association des « *Malgré-Nous* » était, dans un premier temps, de mettre en place un plan d'action pour remédier à l'inaction des politiciens. En effet, les « *Malgré-Nous* » dénoncent rapidement une certaine « démagogie » des politiciens qui « parlent mais ne font rien... » Ils interviennent avec le souci de faire des voix aux élections plutôt que de faire des propositions concrètes. Mais les familles des « *Malgré-Nous* », elles, attendent autre chose que des paroles. En ce qui concerne la situation financière, il nous paraît utile de citer le secrétaire général de l'association des « *Malgré-Nous* » (1946)<sup>482</sup> :

- « *Nous avons pu adoucir le sort de centaines de familles qui se trouvaient dans la plus grande misère, le total de nos secours aux veuves, orphelins et ascendants dépasse de loin le million, nos démarches pour aider le rapatriement de centaines et de centaines de camarades ont eu un succès entier* ». « *Beaucoup plus aurait été fait par nous, si les moyens financiers nous l'avaient permis* »

On peut aussi s'interroger sur le peu de soutien et le peu d'intérêt manifesté par certains médias locaux et « sponsors » moraux. Par exemple, l'association des « *Malgré-Nous* » n'a pas bénéficié de soutien pour réaliser l'exposition envisagée car elle n'a pas trouvé de relais auprès de la presse écrite locale. Pourtant des demandes ont été faites auprès des journaux afin qu'ils s'engagent un peu et « que l'on leur accorde une publicité au moins égale à celle d'un crime passionnel ou d'un concours de pêche ». Ils souhaitaient rassembler les photos des absents sur l'ensemble du département. Mais, en août 1946, seulement 3 000 photos avaient été recueillies sur les 8 000 présumés absents<sup>483</sup> (90% de « *Malgré-Nous* »). Ils auraient voulu faire comme les Luxembourgeois de la Ligue *Ons Jongen* qui ont tout fait pour y arriver... radio, presse, tracts.

---

<sup>482</sup> Bulletin de l'ACMNR, 1946.

<sup>483</sup> Dans une émission diffusée en février 2015 sur France 5 « *Malgré-Nous, les oubliés de l'Histoire* », on parlait encore de 10500 non-rentrés.

## TABLEAU DE SYNTHESE DES ROLES ET DES ATTRIBUTIONS DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS

DIFFERENTS TYPES de structures : association, amicale, union, office,...		
CREATION DE « REGROUPEMENT » D'ANCIENS COMBATTANTS	PRESERVER LE STATUT D'ANCIEN COMBATTANT	Agir auprès de l'Administration
	REPRESENTER SES MEMBRES	Faire obtenir le statut de « Ancien combattant »
		Elargir le spectre des ayant droit, des ayant cause
		Etendre le domaine, le périmètre d'application de l'attribution de la carte du combattant, de la retraite du combattant.
	AGIR EN TANT QUE GROUPE DE PRESSION	Peser électoralement
		Réclamer des reconnaissances
		Obtenir des avantages financiers
		Obtenir des avantages sociétaux
	SE FAIRE ENTENDRE DE TOUS	Communiquer vers l'extérieur (publications périodiques, journaux papier locaux, TV locales,...)
		Communiquer vers l'intérieur (gazette, clubs locaux, AG)
		Participer / organiser des commémorations
	ETRE « UNE FAMILLE D'ACCUEIL »	Se retrouver entre membres (réunions locales)
		Partager des moments collectifs (excursion, repas)
		Aider au reclassement, aux démarches,...
	INCARNER LE SOUVENIR	Perpétuer
		Informier / Eduquer
		Communiquer
	EXISTER EN TANT QU'ENTITE (maintenir le fonctionnement et les ressources)	Recruter de nouveaux membres, des adhérents
		Disposer de bénévoles
		Avoir des activités lucratives
Subvenir aux charges financières		

## DESIDERATA ET ATTENTES D'UN ANCIEN COMBATTANT

Statut de « combattant » (concept)	ETRE RECONNU A TITRE INDIVIDUEL	Obtenir un statut spécifique : Pour soi-même Pour ses ayant-droit Pour ses ayant-cause
ANCIEN COMBATTANT Modalités d'obtention du statut d'AC	OBTENIR LA CONTREPARTIE DE SON ENGAGEMENT (financière, morale)	Compensation financière : Indemnisation Pension Poste réservé Distinction, médaille
	PARTAGER UN PASSE, UN PRESENT, UN FUTUR COMMUNS, AVEC D'AUTRES AC	Devenir membre d'un groupe d'AC Refaire « sa guerre » Devenir militant
	SE RECONSTRUIRE EN TANT QU'INDIVIDU : Moralement Physiquement	Recouvrer sa dignité Assumer son handicap Etre assisté (suivi médical, soins, cures,...)
	RECOUVRER DES REPERES AU SEIN DE LA SOCIETE	Retrouver un guide, un projet,... Se repositionner socialement (vie affective, vie professionnelle)
	TEMOIGNER DE SON « EXPERIENCE PERSONNELLE » et PERPETUER LE SOUVENIR	Faire savoir Parler sur soi-même Sensibiliser les générations futures

## CHAPITRE II : SE SOUVENIR : UN DEVOIR ?

L'ENTRETIEN DU SOUVENIR : COMMEMORER POUR REPOUSSER L'OUBLI

RAPPELER LE DRAME DE LA MOSELLE ET INSTRUIRE LA JEUNESSE

UN RELAIS PUISSANT AU SEIN DES POUVOIRS PUBLIQUES

DU « DEVOIR DE MEMOIRE » AU « TOURISME DE MEMOIRE »

## **INTRODUCTION**

Nous observons que ce phénomène se classe dans un terme à la fois explicite et toutefois interpellateur de « devoir de mémoire », un peu comme s'il fallait décider dans l'intérêt général qu'il est nécessaire de se rappeler. Dans notre étude nous avons pu observer que les « plaques tectoniques » de la présence humaine des anciens combattants dont le nombre se restreint sans cesse et de la volonté politique de donner un réel écho à la « mémoire » s'opposent. Dans le contexte actuel et le centenaire de la Grande Guerre, il est prévisible que la flamme soit encore entretenue pendant les quatre années qui viennent via des événements de tous types, dont la médiatisation locale, nationale voire internationale sera effectivement entretenue. Dès 2019, il est certain que les survivants des anciens combattants de la seconde guerre, bientôt centenaires, se compteront sur « les doigts de la main » et que la vigueur de leur combat individuel et collectif ne sera vraisemblablement plus qu'une flammèche vacillante. Nous pensons présentement à nos anciens de l'association des « *Malgré-Nous* » de Moselle, dont les éditions 2014 du bulletin continuent d'alimenter la rubrique nécrologique. Ainsi le poids de la voix des anciens combattants risque-t-il de sérieusement fléchir et leur message de rester audible en si peu d'occasion que la préoccupation de la population, donc des enfants, des petits enfants,... de ces anciens combattants soit faite d'autre chose, et soit assurément dématérialisée, électronique, voire virtuelle.

## **L'ENTRETIEN DU SOUVENIR : COMMEMORER POUR REPOUSSER**

### **L'OUBLI**

Généralement, les premiers défilés ayant eu lieu après guerre sont ceux réalisés suite à la remise des drapeaux des sections. Quand on sait qu'à la naissance de l'association *ACMNR*, il y avait environ 200 sections, on peut imaginer le nombre de défilés existant entre 1945 et 1947. Les anciens combattants n'hésiteront jamais à participer à toutes les commémorations militaires, accompagnés de leur fidèle porte drapeau. Ils se rendront, par exemple, à Verdun, pendant de longues années, pour fêter l'armistice du 11 novembre 1918. De même, ils seront invités par le ministère des anciens combattants à Paris pour déposer une gerbe de fleurs en l'honneur du soldat inconnu lors des commémorations de la Première Guerre mondiale. Jamais ils ne

manqueront une seule occasion de rappeler leur soutien aux autres anciens combattants, même aux générations du feu postérieures comme celles des anciens combattants d'Afrique du Nord, d'Indochine,...

Dans le cas des « *Malgré-Nous* », les commémorations sont aussi des fêtes. L'assemblée générale est organisée chaque année entre la fin du mois d'avril et le début du mois de mai, date symbolique se trouvant entre le triste anniversaire de l'ordonnance promulguant l'incorporation de force et le doux anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945. Cette réunion est suivie d'un repas puis d'un défilé accompagné de musique militaire et de chansons locales menant aux monuments aux morts où s'organise le dépôt d'une gerbe florale accompagnée d'un discours du souvenir. Ces manifestations sont toujours des plus pacifistes où chacun oublie pendant quelques minutes les vieilles querelles et divergences d'opinion, pour laisser place au sentiment d'appartenance à une seule et même catégorie, celle des anciens combattants, ceux qui ont portés l'uniforme et le fusil, ceux qui ont parfois tué, ceux qui ont manqué d'être tué, et ceci en l'honneur de ceux qui n'ont pas eu la chance d'en revenir.

Enfin, les anciens combattants tiennent à être présents à chaque enterrement de l'un des leurs. Ceci signifie qu'ils se rendent, la plupart du temps en groupe toutefois restreint, aux mises en bière de leurs membres mais pas seulement. Par exemple, dans le cas des « *Malgré-Nous* », ils font partie du cortège suivant le cercueil de chaque incorporé de force dans le RAD, le KHD, les *Luftwaffenhelfer* et la *Wehrmacht*,... et souhaitent dans la mesure du possible leur rendre un dernier et fraternel honneur. Il est certain que leur participation à tous ces événements reste une forme de promotion de leur association mais il est aussi vrai qu'ils font tout cela pour ceux dont les corps sont restés sur le champ de bataille ou enterrés dans une fosse commune près d'un camp soviétique. Tant de personnes ont été oubliées par leur propre famille qu'ils se sentent eux-mêmes obligés de rendre cet hommage dû à tous ces infortunés Mosellans et Alsaciens.

Avec le centenaire de la Grande Guerre, de nombreuses familles font le déplacement dans les cimetières et les nécropoles nationales pour rendre un hommage à l'un de leurs ancêtres ou parfois simplement à tous ces morts, jeunes pour la grande majorité, français ou non, qu'ils n'ont pourtant jamais connu. Ils s'y rendent soit pour sensibiliser leurs enfants aux méfaits de la guerre et participent ainsi à l'entretien du souvenir de ceux qui sont morts pour la paix en France, soit tout simplement par curiosité patriotique. Le souvenir des morts est très présent dans nos départements de l'est et il est stigmatisé par la présence de nombreuses nécropoles comme nous



avons pu le voir durant notre étude. La Lorraine a vécu toutes les « grandes » guerres, celles qui ont fait des millions de morts, des millions de familles endeuillées<sup>484</sup>, des millions d'orphelins, de blessés, d'infirmes. Sa terre a englouti des cadavres de toutes les nationalités, des victimes militaires comme les victimes civiles, de tous les conflits : de 1870-1871, de 1914 à 1918 et de 1939 à 1945. Ses nécropoles militaires dont certaines ont le rang de « nécropole nationale » sont dispersées sur le territoire lorrain, en particulier en Meuse, mais aussi en Moselle. Le territoire lorrain accueille d'ailleurs à lui seul 35 %<sup>485</sup> des nécropoles nationales, stigmates de la folie meurtrière des dirigeants français et allemands, en 3 conflits majeurs et cela en à peine 75 ans, soit l'espérance de vie d'un Homme<sup>486</sup>.

De son côté, l'éducation nationale encourage aussi la créativité des enseignants. De nombreux efforts sont donc mis en œuvre pour réaliser des projets éducatifs sur les sujets tels que celui des « *Malgré-Nous* ». De même, des accords sont conclus entre l'Enseignement, la Direction de la Mémoire et les associations d'Anciens Combattants.

Par ailleurs, le conseil général du département de la Moselle a mis en place, depuis une dizaine d'années maintenant, un comité historique dépendant directement dudit conseil. Ce comité a pour mission de diffuser et de promouvoir l'histoire de la Moselle voire de la Lorraine. Mais si l'on y regarde un peu plus en profondeur, sur le « qui fait quoi », seules les archives départementales participent activement à la diffusion de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale en Moselle. Monsieur lung et son équipe ont conçu un projet triennal avec les conseils général et régional, comportant une série d'expositions sur la Seconde Guerre mondiale en Moselle dont le premier volet portait sur l'évacuation de la population résidant sur les potentielles zones de combats en 1939. Il fut suivi en 2010, d'une série incluant l'incorporation de force. Pour la réalisation de ces projets, les archives ont fait appel à la mémoire locale c'est-à-dire à ceux qui ont vécu ces événements. De nombreux « *Malgré-Nous* » y ont participé en envoyant photographies et témoignages. En effet, avant d'être incorporé de force dans l'armée allemande, un grand nombre d'entre eux avec leur famille avait fait partie des vagues successives d'évacuation vers la Vienne, la Garonne,... Curieusement, il semble pourtant que l'association *ACMNR* n'ait pas été directement sollicitée.

---

<sup>484</sup> Voir Annexe 07 - Tourisme de mémoire.

<sup>485</sup> Voir Annexe 06 - Les lieux de Mémoire.

Par ailleurs, on s'aperçoit que les anciens Incorporés de Force ont tendance, de plus en plus souvent, à faire dons de leurs archives personnelles à l'association ASCOMEMO et non pas aux archives départementales. Il se peut aussi que ce soit pour des raisons de proximité. Les dons ou ventes de biens ayant trait au RAD ou à l'incorporation de force sont maintenant des plus fréquents sur internet. Trois hypothèses sont à envisagées : tout d'abord, la plus vraisemblable, l'âge des propriétaires de ces souvenirs et des traces du passé. Ensuite, l'éloignement des enfants et/ou des petits-enfants encouragent le manque d'intérêt des jeunes générations et, enfin, pour une raison de confiance et pour ne pas que leur histoire se perde totalement, ils préfèrent faire un don utile à cette association de très bonne réputation tenue activement par une équipe jeune (et moins jeune), très dynamique et visiblement efficace. Il faut admettre que l'association des « *Malgré-Nous* » (ACMNR) ne dispose pas vraiment de la place suffisante pour stocker correctement autant d'archives personnelles si précieuses pour certains historiens. Et puis l'âge actuel des membres des associations d'anciens combattants de Moselle ne leur permet pas d'envisager une conservation supérieure à 15 ans. Enfin, la vente de ces archives privées est peut-être liée à un besoin d'argent. Il ne faut pas oublier que la retraite de certains même cumulée avec une pension militaire et/ou d'invalidité n'est pas vraiment une source avérée d'enrichissement.

## **RAPPELER LE DRAME DE LA MOSELLE ET INSTRUIRE LA JEUNESSE**

Bien que très peu de membres d'Association aient publié leurs mémoires, un grand nombre les ont pourtant rédigés. En effet, lorsqu'on prend le temps de se rendre chez eux, on s'aperçoit qu'un certain nombre d'entre eux ont créé dans leurs archives familiales un petit dossier sur leur parcours singulier contenant des photos, des récits, des cartes postales,... Certains ont même pris le temps, durant leur retraite, d'écrire un journal ou de faire taper leur récit par leurs enfants ou leurs petits-enfants. Parfois, ce sont même des travaux scolaires. Cependant, la plupart de ces rédactions datent des années 80 soit rédigés près de 40 ans après les faits.

De façon régulière, les membres des associations d'anciens combattants participent, lorsque cela leur est possible, aux conférences sur les sujets ayant trait à la situation de l'Alsace et de la Moselle pendant la Seconde Guerre mondiale, organisées par les différentes organismes

---

<sup>486</sup> Voir Annexe 01 - La Moselle « balottée ».

privés et publics. Ils participent plus rarement en tant qu'intervenant mais, en général, ne manque pas de se faire entendre au moment des questions. De plus, il participe aux interviews, plus fréquentes depuis une quinzaine d'années, organisées par les journaux régionaux comme le *Républicain Lorrain*, les *DNA*<sup>487</sup> ou *L'Alsace*<sup>488</sup>.

En Moselle, le sujet est bien souvent méconnu des enseignants eux-mêmes. En effet, de nombreux professeurs sont mutés quelquefois d'un bout à l'autre du territoire français et chacun est amené à découvrir les légendes et les histoires locales. Pourtant, l'incorporation de force est de plus en plus perçue comme une légende parce qu'elle tombe dans l'oubli. Nous n'avons tout de même pas atteint le point culminant d'inculture de certains jeunes anglais qui pensent que la Seconde Guerre mondiale est une histoire d'horreur, comme l'histoire de la Dame Blanche, inventée pour faire peur aux enfants<sup>489</sup>. En Moselle, un professeur, fille de « *Malgré-Nous* », a abordé ce sujet en classe, dans le cadre du concours national « Résistance et Déportation 2003 » réservé aux classes de troisième. C'est un des rares cas que l'on puisse citer alors que dire pour les autres départements de l'ancienne « France de l'intérieur ». Les enseignants sont globalement, surtout les professeurs des écoles, de bons relais en ce qui concerne l'histoire locale. Mais ce n'est pas parce que l'on est professeur d'histoire que l'on s'intéresse à toutes les formes d'histoires. L'incorporation de force fait presque plus partie d'une histoire orale que de l'histoire nationale. On peut s'en rendre compte quand on observe la diffusion des livres sur le sujet<sup>490</sup>. Les Alsaciens et Mosellans ont toujours aimés raconter ces histoires de pays pour qu'elles ne se perdent pas dans le temps et ne tombent dans l'oubli. Bien que les lieux les plus « en vogue » soient les camps d'extermination, un grand nombre de visites s'organise autour du camp de Schirmeck qui réunit dans son musée des informations très intéressantes sur l'histoire de l'Alsace et de la Moselle.

De plus, les adhérents interviennent dans les écoles pour raconter leur histoire personnelle et souvent celles de leurs camarades. En Moselle, l'association *ACMNR* est sollicitée par les écoles des environs de Metz et de Thionville essentiellement. En effet, à la fin de chaque année scolaire,

---

<sup>487</sup> DNA, Dernières Nouvelles d'Alsace, quotidien alsacien.

<sup>488</sup> L'Alsace, quotidien alsacien.

<sup>489</sup> Reportage diffusé sur la chaîne de télévision Arte. Il est vraisemblable que la télévision souhaite bien nous faire entendre ce qu'elle désire mais il est aussi fort probable que d'autres nationalités soient touchées par les légendes urbaines.

<sup>490</sup> Bien que ledit sujet soit de plus en plus abordé par des auteurs qui ne sont ni mosellans ni alsaciens, comme par exemple J. Gandebeuf, journaliste auvergnat.

les lieux d'enseignement intéressés, écoles primaires, collèges ou lycées, font parvenir un dossier récapitulatif leur programme scolaire pour l'année suivante. Ce programme est en général accompagné d'une demande d'intervention. Ce ne sont donc pas les anciens combattants qui font des démarches auprès des écoles mais les directeurs des écoles qui mettent en place un projet éducatif destiné à faire connaître à leurs élèves l'histoire de leur département. Puis, un dossier est envoyé aux « Malgré-Nous », avec le projet proposé par le professeur ainsi qu'une lettre rédigée par les élèves de la classe concernée, leur demandant leur participation. Chaque année, c'est bénévolement que les « *Malgré-Nous* » participent aux voyages scolaires le plus souvent des classes de CM1 ou de CM2, voire quelques classes de collèges. Il n'y a pas de site particulier attribué à l'incorporation de force en Moselle ou en Alsace puisque la plupart de leurs combats ont eu lieu sur le front de l'est. Pourtant, ces guides du troisième âge se font toujours un plaisir d'accompagner la jeune génération sur des sites historiques tels que les champs de batailles de Verdun, l'ossuaire de Douaumont, la ligne Maginot ou le fort du Hackenberg, le fort de Metz-Queuleu... Ainsi Georges Iffli, de la section des « *Malgré-Nous* » de Thionville, a accompagné les jeunes collégiens et lycéens du Collège et Lycée Notre Dame de La Providence de Thionville durant l'année 2008. De même, les membres de la section de Woippy ont servi de guides à des collégiens pour la visite du Struthof puis celle du Haut-Koenigsbourg. Ces sollicitations prouvent que l'association est toujours en vie et reste active aujourd'hui et qu'on entend encore parler d'eux dans la région. Malgré tout si les enfants leur posent des questions sur leur propre sort, les visites n'ont le plus souvent plus aucun lien direct avec le sort des anciens combattants et encore moins avec celui des « *Malgré-Nous* ». Ils constituent tout de même d'importants relais vivants de l'Histoire et de transmission de la mémoire.

## **UN RELAIS PUISSANT AU SEIN DES POUVOIRS PUBLICS**

La France a créé de nombreux sites mémoriaux illustrant des moments forts de la nation. Cela comprend des lieux à visiter : mémorial de Caen, de Meaux,... ou des lieux de recueillement : l'ossuaire de Douaumont, les nécropoles nationales,...

Le département de la Moselle, associé à la région Lorraine, a inauguré en Alsace avec les représentants locaux et régionaux, le musée de Schirmeck qui est dédié à l'histoire « dramatique » de l'Alsace et de la Moselle. En mars 2012, a été scellée la première pierre du musée de Gravelotte, installé dans le bourg éponyme, consacré à la guerre de 1870 et à l'annexion. Il a

ouvert ses portes au public le 18 avril 2014, avec une première exposition temporaire consacrée à la création du musée (*Kriegsmuseum*) en 1875, dans une Moselle devenue allemande.

Nous pouvons aussi observer que des ouvrages et constructions symboliques, moins imposants certes, s'ils existent, retiennent de moins en moins l'attention du public. En effet, les monuments aux morts sont présents en nombre dans toutes les communes de l'est de la France tout comme les carrés militaires dans les cimetières communaux mais l'intérêt qu'il suscite paraît bien faible et s'amenuise encore.

En résumé, nous observons que la période actuelle est une opportunité d'entretenir la mémoire mise à profit par nos élus locaux, départementaux, régionaux et nationaux et les divers représentants de l'Etat pour relancer auprès d'un large public la connaissance et la compréhension des moments essentiels de la vie de la Nation confrontée aux agressions de ses voisins ou autres coalitions hostiles. Cela induit que les personnes qui travaillent sur ces sujets à divers échelons de l'organisation politique de la France s'impliquent elles-mêmes de façon visible pour la population et optent pour des allocations de ressources directes ou indirectes visant à donner aux événements sélectionnés un retentissement médiatique remarqué.

Par exemple, le conseil général de Moselle organise un événement à caractère à la fois historique et mémoriel intitulé « Les journées de la mémoire patriotique mosellane », chaque année, au cours du quatrième trimestre<sup>491</sup>. La huitième édition de cet événement vient d'avoir lieu les 15 et 16 novembre à Thionville. Comme 70 ans auparavant, les troupes américaines mêlées aux soldats français ont défilé place de la Liberté, sur des engins rescapés des conflits. Parmi les nombreux anciens combattants présents la population thionvilloise a pu applaudir une délégation de vétérans américains.

Le service départemental d'archives de la Moselle (sis à Saint-Julien-les-Metz) a ouvert au public du 23 novembre 2012 au 31 juillet 2013 une exposition intitulée « Malgré-eux au service du *Reich* – L'incorporation de force en Moselle (1942-1945) ». Cet événement constituait en fait la troisième partie d'une manifestation consacrée à l'histoire singulière de la Moselle. Précédemment, une exposition nommée « Un exil intérieur : l'évacuation des Mosellans

---

<sup>491</sup> Cet événement est organisé par le conseil général de Moselle. En 2014, à l'occasion du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de la ville par les troupes alliées, a eu lieu à Thionville. En 2013, c'est Stiring-Wendel qui a accueilli ces journées. En 2012, l'événement a eu lieu à Sarrebourg. A noter qu'en 2015, c'est Bitche qui accueillera la manifestation et la cité commémorera pour l'occasion sa libération en 1945.

(septembre 1939 – octobre 1940) suivie d'une seconde exposition « De gré ou de force : l'expulsion des Mosellans (1940-1945) » avaient été organisées.

Nous pouvons aussi citer « Les journées historiques de Lorraine ». En 2014, elles se sont déroulées les 5 et 6 avril à Saint-Mihiel en Meuse. Ces événements font largement appel à des contributeurs divers que sont les survivants des conflits, leur ayant droit ou leur ayant cause. Ce sont souvent des membres actifs et militants des associations, dont celles des anciens combattants, mais aussi des bénévoles curieux d'histoire et des « historiens ».

La variété des événements (exposition, commémoration, cérémonie,...), leur densité géographique (plusieurs dizaines d'événements sont prévus en Lorraine en 2014 ce qui permet à chacun de choisir sans s'obliger à de longs déplacements), la notoriété publique des intervenants et autres personnes participantes dont les élus, suscitent auprès du public de tous âges un réel appétit à consommer de la mémoire ou tout au moins une certaine curiosité. On citera par exemple l'association GEVO « Les vieux métiers d'Azannes »<sup>492</sup> qui a, les 2 et 9 août 2014, ouvert son village pour consacrer un regard sur la Grande Guerre sur le thème « Le peuple et la Grande Guerre », l'occasion de montrer au public des soldats de la Première Guerre mondiale et d'organiser des scénettes sur la mobilisation dans un village.

## **DU « DEVOIR DE MEMOIRE » AU « TOURISME DE MEMOIRE »**

Nos observations nous conduisent à considérer que la survivance du passé, les anciens combattants, leur nature, leur rôle, leur évolution, leur avenir, pour ce qui nous préoccupe ici, dépend assurément de la nature, de la forme et de la vigueur de l'action qui vise à tenir allumée la flamme de la mémoire.

Si on se réfère à la fréquentation du public des lieux mémoriels, on peut constater que le tourisme de mémoire est bénéfique d'un point de vue pécuniaire. Il existe de nombreux musées qui sont des entités dédiées au tourisme avec une communication adaptée, des ressources fournies (humaines et matérielles). Il faut y ajouter aussi l'engouement des visiteurs pour des

---

<sup>492</sup> L'association GEVO, « Les vieux métiers d'Azannes », organisme depuis 1990, tout au long de l'année, dans son « village type meusien 1900, reconstitué » (prés de 100 métiers anciens en action), des journées ouvertes au public que la presse régionale relaie à grand renfort de pages complètes à l'occasion des « Dimanches de mai en Meuse » (38<sup>ème</sup> édition en 2014).

constructions (bâtiment et/ou génie civil) de taille importante telles que des fortifications, les aménagements militaires, qui alimentent les colonnes des sites internet des offices de tourisme régionaux, départementaux voire locaux, publics ou privés. En somme, l'intérêt manifesté par le public pour l'histoire et ses reliques locales (ex : les villages détruits de la Meuse, les casemates et ouvrages de la ligne Maginot,...) a engendré l'action de passionnés, qui conjuguée au souvenir d'anciens combattants, se sont « emparés » de certains lieux afin de les réhabiliter, les entretenir pour les préserver. Nos anciens combattants ont donc rejoint des associations qui trouvaient davantage à faire valoir « la chose historique » que le seul souvenir de la guerre et ses conséquences humaines.

Nous pouvons aussi évaluer le poids économique du tourisme « militarisé ». Que ce soit au niveau national, régional et départemental, les instances ont appréhendé le fait que le public manifestait un intérêt significatif pour des événements liés à la guerre. Comme évoqué précédemment, il existe des musées historiques qui sont dédiés à un événement spécifique (ex : musée de la guerre de 1870, à Gravelotte) ou des musées moins spécialisés qui consacrent une partie de leurs salles et/ou des expositions temporaires à des moments particulier de la guerre (préparation, évacuation, combats, retour au village,...). Il y a bien sûr des colloques fréquentés par certains initiés ou historiens en herbe ou confirmés, mais il y a surtout des lieux de visites qui se sont d'ailleurs professionnalisés au fil du temps pour communiquer sur leur offre, pour accueillir le public et commercer avec les visiteurs. Des spectacles grandioses ont été mis sur pied et attirent des centaines de personnes qui viennent à la fois se nourrir du souvenir et se nourrir tout simplement en groupe ou en famille. C'est par exemple le cas du spectacle de l'association *Des Flammes à la Lumières* de Meuse.

On voit ici la passerelle qui s'établit aisément entre les participants à la guerre ou leurs descendants (dont les anciens combattants) et ce public dont l'intérêt et l'étendue ne cessent de croître actuellement. D'ailleurs, a été introduit par Florian Hensel, le terme de « patrimonialisation » des lieux de mémoire<sup>493</sup>, terme qui traduit la démarche de mise en valeur d'un lieu, d'un ouvrage, d'un site,... afin d'en faire un lieu aménagé pouvant recevoir du public. C'est dans ces lieux que nous retrouvons souvent des anciens combattants (ou leurs proches,

---

<sup>493</sup> Hensel Florian, *Le Lingekopf de 1915 à nos jours, destruction-remise en état-revalorisation d'un champ de bataille alsacien de la Première Guerre mondiale*, Colmar, éditions Jérôme do Bentzinger, 2013, 274 pages, et *Le Linge, Un massif alsacien dans la Grande Guerre*, collection Hauts-Lieux d'Alsace, éditions Vent d'Est, 2014, 64 pages.

parents ou amis) qui font en tant que guide la visite et le commentaire, un peu comme un ancien salarié ferait visiter « son » usine fermée.

Nous pouvons aussi parler des effets du centenaire sur nos départements. Un certain nombre d'événements ont été planifiés sur le territoire national avec la participation de la présidence de la république française. La présence de François Hollande induit une attention accrue des médias locaux mais, c'est en fait une caisse de résonance nationale voire internationale. Si l'on rebondit sur cet événement récent puisqu'il date du 3 août 2014, il s'agit de la cérémonie de la pose de la première pierre de l'historial du Hartmannswillerkopf<sup>494</sup> qui a été précédée de l'accueil du Président de la république d'Allemagne, Joachim Gauck. Cette cérémonie a été présentée comme à la fois le moment fort du souvenir mais aussi celui de la réconciliation franco-allemande. Parmi les participants, on aura bien noté la présence de Ministres, de nombreux élus régionaux et locaux et autres personnalités. Mais ce qui a aussi été très remarqué, ce sont les drapeaux bleu-blanc-rouge *fièrement* portés par des femmes et des hommes, des anciens combattants et d'autres, les rangs garnis de spectateurs et l'audience significative sur les radios et les télévisions régionales dont France3 qui ont relayé l'événement lors de la journée. Cet ensemble vient apporter la preuve qu'au-delà de la curiosité incontournable de chacun, il y a aussi le besoin de participer et même de témoigner. Ainsi des jeunes, français et allemands, ont lu des textes qui parlent de grands parents ou grands-oncles, peut être les leurs, qui ont perdu leur vie sur le champ de bataille ou sont décédés des suites de la guerre.

Le but de cet événement, sa préparation, son déroulement, sa médiatisation, est visiblement de réunir toutes les parties intéressées autour d'un moment d'Histoire. Mais cela permet aussi de faire la promotion nationale de moments forts de la vie de la nation comme peut être une catastrophe humaine, ce qu'est toujours une guerre, et de susciter ce qui est devenu aujourd'hui un leitmotiv incontournable, le « devoir de mémoire » auprès des nouvelles générations voire des adolescents et des enfants. On célèbre donc souvent la mémoire de l'anonymat de la guerre à travers des noms retenus... C'est justement parce que la guerre fait se rencontrer dans les combats des « anonymes » que le devoir de mémoire doit « humaniser » les

---

<sup>494</sup> Il s'agit là du premier historial franco-allemand consacré à la première guerre mondiale. L'ouverture au public est programmée pour le printemps de 2017.



guerres en érigeant des murs des noms tel l'anneau inauguré à Notre-Dame-de-Lorette<sup>495</sup>, près d'Arras (62).

En Lorraine, l'instigateur de l'animation régionale est l'assemblée régionale dont le programme comporte une grande variété d'événements qui visent en divers lieux divers publics. Si on retient les « Journées Régionales de l'Histoire » (9<sup>ème</sup> édition) qui se sont déroulées les 5 et 6 avril 2014 à Saint-Mihiel en Meuse, elles avaient comme thème : « La Lorraine et la grande guerre ». Cette manifestation comprenait des animations, des expositions, des conférences ainsi que des spectacles. Ainsi une cinquantaine d'acteurs associatifs ont proposés des sujets sur la première guerre proprement dite et ses conséquences, lors des combats et ensuite.

Sans rentrer dans le détail du programme de ces deux journées, il est notable de constater qu'aucun des contributeurs (exposant, conférencier,...) ne faisait partie d'une association d'anciens combattants. En effet, les entités listées, souvent des associations, quelquefois des représentants locaux des services de l'Etat (archives départementales, conseil régional,...).

Ce constat est à double lecture. Quant on veut célébrer la Grande Guerre à Saint-Mihiel, les anciens combattants ne sont pas disponibles ce qui serait curieux mais compréhensible compte tenu de la nature des contributions demandées. La seconde façon de conclure serait que le relai est pris et que les 50 acteurs de cet événement sont dorénavant les interlocuteurs, représentant du souvenir de la Grande Guerre.

---

<sup>495</sup> Le 11 novembre 2014, le président François Hollande a inauguré le site de l'« Anneau de la Mémoire de Notre-Dame-de-Lorette ». Ce mur circulaire rappelle l'identité de 600 000 soldats de toutes nationalités tombés lors des batailles de Flandres et dans l'Artois. C'est également sur ce site de Notre-Dame-de-Lorette que se trouve la plus grande nécropole militaire française inaugurée en 1925. Plus de 40 000 soldats y sont inhumés.

## Conclusion

Ainsi, notre étude a pu démontrer que les associations d'anciens combattants mosellans se retrouvent sur de nombreux points bien que leurs situations soient nées de conflits différents. On retrouve donc des revendications communes à toutes les associations mosellanes d'anciens combattants mais aussi à d'autres associations françaises. Le particularisme de ces associations vient donc essentiellement de l'histoire singulière de ce département de la Moselle, donnant naissance à des associations de droit local<sup>496</sup>. Nous avons pu cependant constater qu'il existe dans notre département des groupements de toutes sortes et que leurs multiplicités sont souvent nées non pas des conflits ou d'une arme spécifique mais de désaccords entre les membres. Nous avons aussi pu voir des associations actives ayant dû tenir leurs revendications, souvent à bout de bras. Si elles ne sont pas si particulières au final, nous pouvons tout de même affirmer qu'elles sont riches d'Histoire et d'histoires et que les membres des associations d'anciens combattants mosellanes sont nombreux. Elles se sont toutes, sans exception, impliquées dans la vie de leur région, de leur contrée, mais aussi dans celle de leurs adhérents. Elles ont su créer une communauté dédiée à l'aide, au partage et à la fraternité. Finalement, la plus spécifique de nos associations reste celle des « *Malgré-Nous* » de Moselle. Nous nous doutions que peu d'associations seraient réellement spécifiques à notre département bien que leur combats procèdent à la fois du local et du national. Mais nous pensons que cette thèse propose une étude permettant de faire des travaux complémentaires dans d'autres régions<sup>497</sup> voire dans d'autres pays<sup>498</sup>, et pourrait alors servir de grille de lecture.

---

<sup>496</sup> En région Alsace et dans le département de la Moselle, s'applique ce qui est appelé le « droit local ». Cette notion est un droit composite à double titre. D'une part, il est constitué aussi bien de dispositions « françaises » maintenues en vigueur par l'autorité allemande (et parfois abrogées par les autorités françaises pendant la période de l'annexion, tel le concordat de 1801), que de dispositions allemandes applicables dans l'ensemble de l'Empire et que de dispositions propres à « l'Alsace-Lorraine ». Il concerne des domaines aussi variés que les cultes, la chasse, la justice, le régime d'assurance maladie, etc... et le droit du travail. Voir le site internet : [www.directe.gouv.fr](http://www.directe.gouv.fr).

<sup>497</sup> Par exemple : la province wallonne du Luxembourg (en partie : cantons de l'est), les Pays-Bas (en partie) et le Luxembourg en tant que pays constitué.

<sup>498</sup> Tels que la Pologne (Silésie, Poznanie, ...), la Slovénie et la Croatie (ex-Yougoslavie) et par certains aspects les pays scandinaves.

Les Alsaciens et les Mosellans, citoyens français, victimes du crime de guerre qu'est l'incorporation de force dans l'armée allemande en violation du droit international et véritables déportés militaires, ont dû lutter depuis 1946 pour obtenir une réparation morale et financière afin d'être « réhabilités symboliquement » dans leur honneur. Pendant près de soixante-dix ans, l'ACMNR<sup>499</sup> n'a jamais cessé de demander ce qui lui semblait être juste. Globalement, toutes leurs demandes ont été entendues, peut être pas toujours à la vitesse escomptée. Le comité directeur de l'association des « *Malgré-Nous* » et *Réfractaires* de Moselle fut le seul vivier créatif. Les sections locales ont eu, pour la plupart, une vie d'amicale se réunissant à la manière de vieux copains dans le café du village. Mais, sans la force de l'ADEF des Haut et Bas-Rhin, l'ACMNR n'aurait jamais vu aboutir ses revendications. C'est ce travail d'équipe, qui n'a pas toujours été simple, qui leur a permis de se faire entendre par les différents gouvernements. Aujourd'hui, leurs motions semblent ne plus avoir de raison d'être, les demandes les plus importantes leur sont désormais acquises. Mais une association n'est vivante que si elle revendique, même si ses demandes sont dénuées de sens profond.

Nous avons pu constater qu'il n'existe pas un type de « *Malgré-Nous* » mais une foule de souvenirs différents, trop complexes pour mettre en évidence d'autres traits communs que l'incorporation de force. Il existe donc des « *Malgré-Nous* ». Cependant, ils ont une volonté commune de faire connaître leur histoire. Encore aujourd'hui, ils affirment haut et fort qu'ils sont français et patriotes. Mais ils souhaitent le développement d'une Europe forte d'amitiés multiples. Une chose est sûre, c'est qu'ils ne veulent plus de guerre. L'initiative de créer deux fédérations, nationale puis internationale, fut un choix judicieux pour enfin obtenir une reconnaissance au sein du milieu associatif et notamment dans le monde des anciens combattants. Pourtant chaque association a souhaité conserver son « particularisme départemental ». En dehors de rares périodes comme les années 1963-1964 ou encore au début des années 1970, durant lesquelles les actions étaient prises d'un commun accord, tout en donnant l'impression d'union, chacun continuait à prendre seul des décisions importantes pour tous. Néanmoins, les Présidents et comités directeurs étaient prêts à faire toutes les concessions possibles. Cette indécision a joué en leur défaveur et il est certain que cela n'a été, en définitive, qu'une perte de temps. Il est vraisemblable que plus de 90% des français, de ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, ne connaissent pas le cas des « *Malgré-Nous* » et que ceux qui en ont entendu parler prennent encore les gens de l'est pour

---

<sup>499</sup> Pour mémoire, Association des Anciens Combattants, « *Malgré-Nous* » et *Réfractaires* (ACMNR).

des « boches ». Par ailleurs, les trois-quarts des associations messines sont « parqués » dans un seul bâtiment.

Les constats actuels dont nous venons de faire l'énumération commentée ci-dessus nous amènent à considérer que le nombre des premiers anciens combattants, tout comme pour le reste de la population combattante, se réduit du fait de l'avancée en âge des personnes concernées. Les représentants militaires et civils des conflits de 1870-1871 et de la Première Guerre mondiale ont disparu. Ne restent que le souvenir qui s'anime dans les têtes de leurs proches ou dans les représentations matérielles qui visent à témoigner de ces événements et surtout de leurs désastreuses conséquences humaines et sociétales. Si on se réfère à des événements plus récents comme la Seconde Guerre mondiale, les représentants sont toujours actifs bien que les années s'accumulent. La particularité, en regard de la précédente guerre mondiale, est que le nombre de militaires concernés par le statut d'ancien combattant est beaucoup plus faible. Mais les cas ayant fait l'objet d'une revendication du statut d'ancien combattant (incorporé de force, résistant,...) sont nombreux au point de représenter un effectif supérieur à celui des militaires de l'armée française ayant combattu en 1940. On observera que de nombreuses associations dont l'âge moyen des membres et du bureau dépassent les 80 ans lancent des « SOS » pour signaler que sans la reprise par des plus jeunes leur association va disparaître<sup>500</sup>. Pour les conflits plus récents ayant impliqués la République Française et ses anciennes colonies ou protectorats (Indochine, Algérie, Maroc, Tunisie), les anciens combattants qui représentent une certaine lecture de la guerre et de ses motivations (relations entre colonisateur et colonisé) restent actifs et vigilants sur l'évolution de la politique en général et des choix faits en matière de réconciliation voire de repentance. Enfin l'élargissement du statut d'ancien combattant aux participants aux OPEX sur les TOE, leur rôle exact, individuellement ou collectivement, n'est pas significatif au point d'être une donnée de notre réflexion sur l'analyse du monde des anciens combattants et de son devenir à court et moyen terme.

Les pouvoirs publics et les élus de la République multiplient les événements qui prennent des formes et des contenus diversifiés pour tenter de compenser ce déficit progressif et

---

<sup>500</sup> Dans le numéro 238 du bulletin des « *Malgré-Nous* », le titre de la première page donnait le ton : « Le président de l'association nationale « Malgré-Nous » annonce sa démission ». Nous apprendrons début décembre 2014 que

inéluçtable des effectifs des personnes impliquées lors des conflits et donc des anciens combattants. En corollaire, il est constaté une lente désaffection pour les événements passés, qu'ils soient civils ou militaires, cela ne résultant que du fait que le présent se préoccupe plus de l'avenir proche que du passé lointain. On peut être outré que, lorsque l'on parle de la construction de l'espace européen comme facteur de paix à un bachelier des années 2000, il ne voit pas de quoi l'on parle, mais ceux qui sont en âge de la retraite se souviennent-ils bien de l'incidence de la victoire française à Valmy (dans la Marne) sur le destin de la France, de la conséquence du siège de Vienne (Autriche) sur l'avenir des royaumes de l'ouest européen. Il est semble-t-il nécessaire de ralentir cette usure de la mémoire qui fait qu'un moment devient un souvenir qui va glisser vers l'oubli. Les personnalités politiques tentent donc de compenser cette lente désaffection collective par une multiplication des événements dont le retentissement est donné par les relais médiatiques (télévision, journaux,...) auxquels il faut ajouter une abondante offre littéraire due à des passionnés autodidactes et à des historiens, plus ou moins renommés et plus ou moins reconnus comme compétents.

Nous entrons donc dans une période de survie. Il est indéniable que les effectifs des anciens combattants fondent chaque jour. Les « nouveaux anciens combattants » ne compensent pas la diminution des effectifs : si ceux des guerres coloniales représentent encore un nombre significatif, ceux des OPEX sont quelques centaines par an. Cet effet sur les effectifs des anciens combattants conduit donc à l'extinction progressive de la mémoire portée par les acteurs, les participants, les témoins vivants de ces tragiques événements.

On peut cependant noter une vigueur de l'animation des événements, tant sur leur nombre que sur leur écho médiatique. D'une certaine manière, il est constaté que l'intensité de la mémoire saurait peut être compenser la perte progressive des survivants, des anciens combattants.

Bien sûr, les anciens combattants disparaissent mais parmi leur descendance se trouvent des personnes engagées dans le souvenir de leur père, grand père, oncle, grand oncle,... Ainsi on

retrouve dans la désignation des associations des intitulés introduisant les termes de « fils »<sup>501</sup>, « enfant »<sup>502</sup>,... On note toutefois que leur action si elle reste vigoureuse n'en est pas moins sensible à l'érosion due au temps. Ces personnes qui ne représentent qu'une fraction de leurs aïeux sont elles aussi gagnées par l'âge et leur contribution se résume davantage à une participation à des commémorations officielles, à des réunions d'anciens qui mêlent souvent des personnes d'autres catégories, des retraités, des clubs de quartier,... On note toutefois que les livres d'or des lieux de mémoire contiennent des témoignages de personnes qui sont, pour certains, des descendants de victimes de la guerre mais, pour d'autres, des touristes, dont l'histoire de leur pays invite à la curiosité. Ainsi début septembre 2014, les cérémonies de la bataille de Morhange étant déjà passées, des membres de la famille d'un soldat mort lors de ces violents et sanglants affrontements ont tous signés le livre de la nécropole nationale en guise de reconnaissance de la bravoure de leur aïeul. La page suivante, des visiteurs d'un jour, venus d'une autre région de France laissait une trace écrite de leur reconnaissance à ces jeunes et braves soldats cueillis dès les premiers jours dans ce que beaucoup considéraient alors comme une courte guerre. On peut penser que cette nouvelle catégorie de touristes qui fréquente les champs de bataille, visite les sites de guerre, découvre les forts et fortifications, participe aux colloques et autres expositions,... vient ainsi contribuer à entretenir le souvenir et reconforter les survivants et les anciens combattants qui voient dans cet intérêt pour les choses de la guerre, une façon de perpétuer leur combat pour la mémoire et la paix.

L'avènement du virtuel et de la dématérialisation a vraisemblablement quelques inconvénients mais il est indéniable que l'accès à l'information se trouve grandement facilité depuis la fin du siècle dernier. Si on y ajoute l'essor évident de la généalogie qui permet la réappropriation de ses propres racines, on devine quelle est la contribution apportée par ceux qui recherchent de l'information sur le « web ». Ainsi se sont multipliés les sites, personnels ou officiels, qui mettent en ligne des informations, des données, des illustrations, des photos voire des films sur les conflits de XX<sup>ème</sup> siècle. Autant de possibilités pour tout à chacun, curieux de ses origines, de dénicher un peu de son histoire au travers d'une coupure de journal, d'un témoignage

---

<sup>501</sup> Citons la Fédération Nationale « Des Fils des Tués » qui regroupe les orphelins de guerre et les pupilles de la nation. Voir le site internet : [www.orphelins-de-guerre.fr](http://www.orphelins-de-guerre.fr).

<sup>502</sup> Citons l'OPMNAM (Orphelins de Pères de Malgré-Nous d'Alsace-Moselle). Son président est domicilié à Handschuhheim (67).

écrit,... De même, la plupart des archives départementales ont numérisé les états civils et il existe aussi des sites officiels et structurés comme « Mémoires des hommes »... En fin de compte, les opportunités numériques de la mémoire sont nombreuses et permettent aux initiés (historiens, professeurs des écoles, collèges et lycées) mais aussi à des personnes anonymes mais curieuses de se documenter et d'assouvir à distance leur besoin personnel de mémoire.

A bien y regarder, je trouve d'ailleurs dans ma propre famille un peu de cette Histoire (avec un grand « H » qui est celle des peuples européens et donc un peu de mon histoire personnelle) :

Mon père, né en 1953 à Metz, de nationalité allemande, a été naturalisé à sa majorité (21 ans). Il a effectué son service national en France puis est devenu par la suite officier de réserve (chef de bataillon et ORSEM).

Mon grand-père paternel est né à coté de Tilsit en Prusse Orientale en 1906, exilé lors des événements russo-allemands. Il a servi dans la Wehrmacht lors du second conflit mondial. Ma grand mère paternelle est née en juillet 1922 à Gevelsberg en Allemagne et est élevée sous le III<sup>ème</sup> Reich allemand. Peut-être à telle connu le RAD ?

Ma mère née en 1957 à Nancy, en France de l'intérieur, française et passionnée de généalogie, descendante d'une longue lignée de Mosellans et d'Alsaciens, ayant quitté leurs villages pour chercher du travail de l'autre coté de la frontière.

Mon grand père maternel né français en 1913, mais en élevé pendant 5 ans en Moselle allemande, convoqué sous les drapeaux français en 1936, puis rappelé pour servir la France en 1939, est fait prisonnier et déporté au stalag V A de Ludwigsburg. Il était ancien combattant et invalide de guerre,...

Ma grand-mère maternelle est née à Champigneulles en 1923 et travaillera pendant la guerre en usine pour contribuer à l'effort de guerre demandé à l'Etat Français,

Mes parents, font partis de ces passionnés d'histoire. Ils sont abonnés à la revue Lorraine, à la gazette des poilus de Laneuvelotte et participent aux journées régionales d'histoire. Ils recensent et photographient les monuments aux morts et vont « visiter » les nécropoles. Ainsi ma famille n'est elle qu'une famille « normale » qui se trouve au croisement de son histoire en tant qu'individu, du souvenir que la vie procure, et l'avenir de sa descendance qui sera en charge de la perpétuation de la mémoire et de la réconciliation franco-allemande entreprise dès le sortir de la guerre puis scellée lors du traité de l'Elysée.

# Sources et Bibliographie

## I. SOURCES D'ARCHIVES

### 1. SOURCES MANUSCRITES

#### 1.1. Archives publiques

Absence de dépôt d'archives fait par l'Association des « Malgré-Nous ».

Par contre, il existe des lettres se trouvant dans le fond de l'Association des Evadés et Incorporés de Force du Haut Rhin (ADEIF) ayant trait à l'association des « Malgré-Nous » et à leur relation.

**261 J** : *Fonds de l'ADEF du Haut-Rhin*, notamment les cotes 20, 42, 272, 560, 567, Archives Départementales du Haut-Rhin, Colmar.

*Statuts* de la 1<sup>ère</sup> Association de « Malgré-Nous » créée après la Première Guerre Mondiale par Henry PINCEMAILLE et André BELLARD, Associations et Sociétés, Metz, Archives Départementales de la Moselle, cote 304 M 102.

Archives départementales de Moselle notamment les cotes concernant les dossiers individuels 1486W650 et suivant. La consultation des documents de la série W, sur la Seconde Guerre mondiale, sont à consulter après avoir obtenu une dérogation.

#### 1.2. Archives privées

ASCOMEMO (Association pour la Conservation de la Mémoire de la Moselle 1939-1945), Fonds documentaires et photographiques sur l'association des « Malgré-Nous », Hagondange.

[7 rue du docteur Viville 57330 Hagondange.

Tel : 03 87 72 08 65. E-mail : [ascomemo@wanadoo.fr](mailto:ascomemo@wanadoo.fr)]

*Fiches d'adhésion* des membres de l'association des « Malgré-Nous », siège : 57 rue Chambièrre, Metz.

*Statuts* établis lors que la réactivation de l'association

*Statuts* de l'Association « Malgré-Nous » ayant été approuvés le 20 mai 1990, Tribunal de Grande Instance de Metz, Volume VII numéro 10.



Trésorerie de l'Association des « Malgré-Nous ».

## **2. SOURCES ORALES**

Il s'agit essentiellement des entretiens réalisés d'après questionnaire avec les Présidents et membres des associations présentées.

Pour les « Malgré Nous » :

Le Président des Malgré Nous, M. Louis HARIG.

Membres de l'ACMNR, MM. Léon VIGNEURT, René HABAY,...

*Droit et Devoir de Mémoire*, Colloque de l'Université Robert Schuman du 14 septembre 2007, dirigé par Jean-Laurent VONAU, Strasbourg

HABAY René, L'odyssée d'un Malgré-Nous audunois, pendant la guerre de 1940-1945 sur le front de l'Est, ne sachant pas l'allemand. ACMNR

PEIFFER MARCEL, La tragédie des « Malgré-Nous » : 42000 morts suivi de l'Odyssée d'un « Malgré-Nous ». ACMNR, 2001

## **II. SOURCES IMPRIMEES**

### **1. DOCUMENTS OFFICIELS**

DAGORNE Dominique et alii, *Association d'Alsace Moselle, conseils pratiques*, Strasbourg, Publications de l'institut de droit local alsacien-mosellan, Imprimerie Eclair Reproduction, 2005,

INSEE, Résultats du recensement de 1946.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS, Les Anciens Combattants et Victimes de Guerre dans la Paix, 1965, 420 p

MINISTERE Des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, Répertoire des français originaires des départements Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle incorporés de force dans les formations militaires allemandes, mis à jour le 1<sup>er</sup> mars 1948, Paris, 1945-1948.

PETIT Claude, *Guide social des anciens combattants et victimes de guerre*, Paris, Edition Lavauzelle, 3<sup>e</sup> Edition, 1981, Préface du Président de L'UFAC Lucien BEGOUIN, 411p.

Rapport MUTTER (*Situation du rapatriement et moyens mis en œuvre*), avril 1954. Suite des rapports KELLER et MARQUIE.

## **2. MEMOIRES ET TEMOIGNAGES DE « MALGRE-NOUS »**

ANTONI Gaston, *Le train de la révolte 15755*, Sarrebourg, SHAL, 1993, 38p.

BERNHAUPT Joseph, *Nous n'avions pas vingt ans : le drame des « Malgré-Nous », raconté par ceux qui l'ont vécu*, Metz, Edition Serpenoise, 1991 (rééd. 1995), 159p.

BARBIER Nina, *Malgré-Elles : les Alsaciennes et Mosellanes incorporées de force dans la machine de guerre nazi*, Strasbourg, Editions du Rhin, 2000, 110p.

BURG Joseph, PIERRON Marcel, *Malgré-Nous et autres oubliés 1940-1945*, Sarreguemines, Edition Pierron, 1991, 550p.

BURG Joseph, *Malgré-Nous, à 18 ans en Russie*, Sarreguemines, Pierron, 1989, 216p.

COLLIN Charles, *Cachés dans l'ombre. Deux insoumis lorrains, 1943-1945*, Sarrebourg, SHAL, 1994, 87p.

DAUENDORFFER Jules, *J'étais un Malgré-Nous*, Boulay-Oberdorff, publication à compte d'auteur, 1980, 412p.

DAUENDORFFER Jules, *Le Destin d'André Malbourg*, Boulay, Imprimerie Léon Louis et Compagnie, 1991, 295p.

GANDEBEUF Jacques, *Le silence rompu : la Moselle racontée aux Français de l'intérieur*, Metz, 1996, 251p.

GASPARD Eugène, *Ceux que rien ne fait oublier*, Thionville, Gérard Klopp, 1984, 356p.

GRIMMER Robert, *Ecoliers-Soldats. Les plus jeunes Malgré-Nous de la Seconde Guerre Mondiale racontent...*, Sarreguemines, Pierron, 1989, 266p.

GROSS Joseph François, *Les Fléchards, malgré-nous et évadés*, Sarrebourg, Memo Lotharingiae, 1997, 124p

GROSS Joseph François, *Les Chantiers*, Imprimerie SCHEUER, 2000, 366p.

HEISER Eugène, *La tragédie lorraine*, Sarreguemines, Pierron, 3 tomes,  
Tome I : Sarreguemines, 342p  
Tome II : Ecartelés aux quatre vents 1939-1945, 416p  
Tome III : Les oubliés de Lorraine, décembre 1944-1945, 283p (le plus intéressant)

KAPPS René, *Entre l'Aigle et l'Ours. Mémoires de guerre d'un Malgré-Nous*, Paris, Serengeti Edition, 1995, 230p.

KIEFER Paul, *L'Album Souvenir, La mémoire Mosellane, 1939-1945*, presse du Tilleul, Florange, mai 2005, 43p.

KLEINHENTZ Laurent, *Malgré-Nous, qui êtes-vous? Histoires d'incorporés de force mosellans, guerre 39-45*, Faulquemont, Imprimerie Wilmouth, 3 volumes,  
Tome I, 1996, 427p  
Tome II, 1997, 448p  
Tome III 1999, 540p

*Nota : Ces volumes sont complexes à trouver car se sont des publications à compte d'auteur. Ils se trouvent tous dans la bibliothèque de l'ASCOMEMO. Il est possible de les emprunter pour un mois en devenant adhérent (cotisation modeste).*

MENGUS Nicolas et HUGEL André, *Entre deux fronts, les incorporés de force alsaciens dans la Waffen SS.*, Paris, Editions Pierron, volumes 1 et 2, 2007-2008 267p. et 581p.

NIESSEN Ernest, *Angevillers, 1931-1945, Chronique d'une enfance vécue sur la Ligne Maginot*, Editions Fensch Vallée, pp.239-247.

SCHARFF Patricia, *Guillaume Weber un malgré-nous*, Metz, Edition Serpenoise, 2002, 110p.

SCHOESER Bruno, *Notre captivité en Russie : camp 188, Tambov et camps assimilés*, Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, Section de Sarrebourg, 1996. (Archives départementales de Moselle)

WEISENHORN Pierre, *De la Wehrmacht à l'Assemblée Nationale (1939-1945). Souvenir de la période « non-dite » d'Alsace et de Moselle et des 50 années qui ont suivi*, Walheim, 1997, 152p.

### Autres associations

ARAC, *L'Algérie, nous y étions*, Paris, Edition du Réveil des combattants, 2001, 229p

UFAC (Union française des associations de combattants et de victimes de guerre), *60e anniversaire de la création de l'UFAC par ordonnance du général de Gaulle en date du 14 mai 1945, 1945-2005*. Actes du colloque qui s'est tenu le 29 septembre 2005, Hôtel de Ville de Paris, 2005, 31p.

*Les combattants avaient raison*, Montluçon, Editions de la Maison de combattant, sept 1940, 335p (recueil d'articles)

## 3. JOURNAUX ET REVUES

### LE BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION DES « MALGRÉ-NOUS »

Le bulletin d'information des « *Malgré Nous* » va changer plusieurs fois de noms, notamment en 1959. Il passera de mensuel à trimestriel en 1950. La quasi totalité des numéros se trouve au siège de l'association, 57 rue de Chambièrre, Metz.

On peut également trouver les premiers exemplaires, jusqu'à avril 1950 :

- à la BNF : FOL-JO-4609
- à la BNUS : M.400.248
- aux Archives départementales de la Moselle à Saint Julien Les Metz : 253 PRS (+ année demandée)

Les éditions postérieures à 1959 sont disponibles :

- à la BNF, à partir de 1959 : FOL-JO-11075
- à la Bibliothèque de l'Université Paul Verlaine de Metz, à partir de 1989 : ZP 170.

« *Malgré-Nous* », bulletin mensuel d'information de l'association des « *Malgré-Nous* », 1946-1950 (le journal des victimes de la conscription allemande, sous-titre ajouté en 1949), Metz, Edition « *Le Lorrain* », BNUS.

*Malgré-Nous et Réfractaires*, Organe d'information et de liaison des Anciens Combattants « Malgré-Nous », bulletin trimestriel, Metz, Caserne Féraudy, 1959 et suivant.

### LES AUTRES PERIODIQUES ET REVUES

Les incorporés de force alsaciens et mosellans, ces méconnus, *La Charte*, Organe de la Fédération Nationale André Maginot, 1985, numéro spécial, août-septembre, 46p.

ADEIF du Haut-Rhin, *Malgré-Nous 1942-1945, 1945-1947*, Plaquette, Edition spéciale du « Bulletin de liaison » pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de la création des groupements d'incorporés de force, Grand Rassemblement de Colmar, 27 septembre 1970, Colmar, 1970, 55p.

Office National des Anciens Combattants (ONAC) de la Moselle, *La Moselle annexée 1940-1945*, Metz, 2002.

Office National des Anciens Combattants (ONAC) de la Moselle, *L'incorporation de force en Moselle. Les Malgré-Nous, une jeunesse sacrifiée*, Metz, Point d'impression de l'Armée de Terre de Metz, 2006.

### LA PRESSE REGIONALE

*Le Messin*, de 1945 à 1947, Archives départementales de la Moselle, 51 PRS + année.

*Le Républicain Lorrain*, de 1946 à 1973, Archives départementales de la Moselle, 4 MI 147/ 16 à 182.

« Le dernier combat du monde patriotique », *Républicain Lorrain*, Société, samedi 25 octobre 2008.

« Patriotes réfractaires, un statut particulier », *Républicain Lorrain*, Société, dimanche 26 octobre 2008.

L'Est Républicain, l'Humanité d'Alsace et de Lorraine et La Croix de l'Est, de 1946 à aujourd'hui.

## III. BIBLIOGRAPHIE

### 1. OUVRAGES GENERAUX

ANNESER Jules, *Vautours sur la Lorraine*, Metz, Edition le Lorrain, 1948, 120p.

BESSEL Richard, *Germany after the first world war*, Oxford, Clarendon Press, 1993, 325p.

BESSEL Richard et Schumann Dirk, *Life after death : approaches to a cultural and social history of Europe during 1940s and 1950s*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, 363p.

BOSSIN André, *Droits des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre*, Paris, Librairie du Journal des notaires et des avocats, collection « comment faire », 1961, 385 p (1958, mise à jour).

BRASME Pierre, *Moselle 1918, le retour à la France : délivrance, bonheur, désenchantements*, Sarreguemines, Editions Pierron, 2008, 176p.

BURGER Léon, *En Moselle. Résistance et tragédies pendant la Seconde Guerre mondiale*, Metz, Imprimerie L. Hellentrand, 1976, 178p.

COCHET François, *Les exclus de la Victoire. Histoire des prisonniers de guerre, déportés et STO (1945-1985)*, Paris, Ed. SPM-KRONOS, 1992, 272p.

COCHET François et PORTE Rémy, *Dictionnaire de la Grande Guerre, 1914-1918*, Paris, Robert Laffont, 1200p.

COCHET François, *Etre soldat, De la Révolution à nos jours*, Armand Colin, 2013, 288p.

COCHET François et alii, *Expérience combattante, XIX-XXIe siècle, Les environnements du combattant, Tome 3*, Riveneuve Editions, 2013, 364p.

COCHET François, *La Grande Guerre, Fin d'un monde, début d'un siècle*, Paris, Perrin, 2014, 517p

COLAS J.F., *Les droites nationales en Lorraine dans les années 1930 : acteurs, organisations, réseau*, thèse de doctorat, sous la direction de Gilles Le Béguet, Paris X, 2002, p160

DENIS Pierre (Gnl), *La libération de la Lorraine*, Metz, Editions Serpenoise, 2008, 227p.

DESMARS B. et WAHL A. (org.), *Les associations en Lorraine annexée de 1874 à 1914*, Actes d'une table ronde à l'université Paul Verlaine de Metz en décembre 1998, Metz, Centre de Recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, 2000.

DURAND Paul, *En passant par la Lorraine, gens et choses de chez nous, 1900-1945*, Metz, Edition Le Lorrain, 1945, 192p.

DURAND Yves, *La Captivité. Histoire des Prisonniers de guerre français*, Paris, Ed. Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc – Commission d'Histoire de la Captivité, 1980, 541p.

EL GRAMMAL Jean (dir.) *Dictionnaire des parlementaires lorrains de la Troisième République*, avec le concours de François Roth et de Jean-Claude Delbreil, Editions Serpenoise, Metz, 2006, 422p. (BNUS M.148.077)

DIEUDONNE Emmanuel, *L'officier de réserve Français de l'armée de terre, 1949-1976*, thèse de doctorat, Paris X, sous la direction de René Rémond, 1982, 513p.

HORNE John, « Démobilisations culturelles après la Grande Guerre », *Revue 14-18. Aujourd'hui. Today*, Paris, Noesis, 2002, p45-53.

LE MAREC Gérard et Bernard, *Les années noires. La Moselle annexée par Hitler*, Metz, Editions Serpenoise, 1990, 320p.

MASSON Jean-Louis, *Le département de la Moselle, 200 ans d'histoire*, Metz, Editions Serpenoise, 520p.

MARQUE Paul, *Combattants des deux guerres*, Metz, Editions Serpenoise, 2010, 230p.

MIFSUD Michel, *L'officier de réserve de l'Armée de Terre, hier, aujourd'hui et demain*, 1988, Montpellier III, 436p.

MEROT Christian, *Les associations d'officiers et de sous officiers de réserve en Moselle de 1962 à nos jours : montée en puissance, stratégie, image et perte d'audience*, thèse de doctorat, sous la direction de François Cochet, Metz, Université Paul Verlaine de Metz, 2009, 377p (2 tomes, second tome annexes)

METZLER Lionel, *La politique de germanisation en Lorraine annexée (1870-1914), cultures et enjeux identitaires*, thèse de doctorat, sous la direction d'Alfred Wahl, Metz, Université Paul Verlaine de Metz, 2007

NAGYOS Christophe, *Guerre et paix en Alsace-Moselle. De l'annexion à la fin du nazisme. Histoire de trois départements de l'Est 1870-1945*, Strasbourg, La Nuée Bleue-DNA, 2005, 63p.

SALOMON Robert, *Les pensions militaires*, Paris, QSJ ?, PUF, 125p.

SCHAEFFER Eugène, *L'Alsace et la Lorraine (1940-1945). Leur occupation en droit et en fait*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1953, 156p.

SCHNEIDER Jean, *Histoire de la Lorraine*, Paris, QSJ ?, PUF, 125p.

SIRONI Françoise, « Les vétérans des guerres « perdues ». Contraintes à la métamorphose. » in *Communications*, n°70, Seuil, Passages, Paris, 2000, pp257-270.

WAHL Alfred *et alii*, *Mémoire de la Seconde Guerre mondiale*, Actes du Colloque de Metz d'6-8 octobre 1983, Publication du Centre de Recherches Relations Internationales de l'Université de Metz, 1984, 301p.

WOLFANGER Dieter, *Nazification de la Lorraine mosellane (1940-1945)*, Sarreguemines, Pierron, 1982, 229p.

### \* Le traumatisme de la guerre

BENOIT C., BOETSCH G., *et alii*, *Le sacrifice du soldat*, Paris, CNRS éditions, 2009, 271p.

CABANES Pierre, *Le retour à l'intime au sortir de la guerre*, Paris, Tallandier, 2009, 315p

COPP T. et HUMPHRIES M., *Combat stress in the 20th century*, Kingston (Canada), 2010, 595p

CROCQ Louis, *Les traumatismes psychiques de guerre*, Paris, Odile Jacob, 1999, 422p.

FOUCHARD Dominique, *Le poids de la guerre, les poilus et leur famille après 1918*, Mars 2013, Presse Universitaire de Rennes (pur), 287p

TATU Laurent et BOGOUSSLAVSKY Julien, *La folie au front : la grande bataille des névroses de guerre, 1914-1918*, Imago, Paris, 2012, 188p

VITRY Michèle, *L'écoute des blessures invisibles*, Paris, l'Harmattan, 2003, 320p.



### \* Les anciens combattants

BARBUSSE Henri, *Paroles d'un combattant*, Paris, Flammarion, 1920, 232p (recueil d'articles et discours du fondateur de l'ARAC)

BECKER Annette, *Oubliés de la Grande Guerre, humanitaire et culture de guerre, 1914-1918 : populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Noesis, Paris, 1998, 405p. (réédition : 2003 et 2012)

BUCAILLE Laetitia, *Le pardon et la rancœur : Algérie-France, Afrique du Sud : peut-on enterrer la guerre*, Paris, Payot, 2010, 411p

CONOIR Y. et VERNA G., *DDR, désarmer, démobiliser et réintégrer : défis humains, enjeux globaux*, Laval, PUL, 2006, 627p

DECLAIR C, « *La Lorraine Sportive* », *une association francophile en terre d'Empire (1908-1912)*, mémoire de Maîtrise sous la direction de Christian Baechler, Strasbourg, Université Marc Bloch de Strasbourg, 1999.

DELAPORTE Sophie, *Gueules Cassées, les blessés de la face de la Grande Guerre*, Noesis, Paris, 2001, 231p

DOUSSIN Georges , 1917-2007, l'ARAC, Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre, Paris, le temps des cerises, 2007, 799p.

FAGERBERG Elliott, *The « Anciens Combattants » and French foreign policy*, Genève, 1966, 353p.

FMAC, Fédération mondiale des Anciens Combattants, *Les Cahiers de la législation comparée des Anciens Combattants et Victimes de Guerre*, n°1, Paris, 1959, 30p.

FISHMAN Sarah, *Femmes de prisonniers de guerre, 1940-1945*, l'Harmattan, Paris, 1996, p 27 (280p), traduit en français, titre original : *We will wait, wives of French prisoners of war, 1940-1945*, Yale University Press, 1991, 253p.

GERVAIS André, *L'esprit combattant*, Paris, la revue des vivants, 1927, 84p.

GILLIS Bernard, *Mémoire et vérité des combattants de l'Afrique Française du Nord*, Paris, l'Harmattan, 2000, 172p.

LAJOIE-MAZENC Roger, *La guerre de là-bas : anciens combattants d'Algérie, un demi siècle de parcours du combattant*, 2009, 319p.

LOTROICQ Georges, *Du service de l'Etat au militantisme associatif*, 2007, 304p.

MALVAL François, *Histoire de l'UNC. Onze ans d'actions (1919-1930)*, Paris, Ed. De La Voix du combattant, 1930, 78p.

METZLER Lionel, « *Les Kriegervereine en Lorraine annexée (1874-1914)* » in Desmars B. et Wahl A. (org.), *Les associations en Lorraine annexée de 1874 à 1914*, Actes de la journée d'étude du 5 décembre 1998 à l'université Paul Verlaine de Metz en décembre 1998, Metz, Centre de Recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, 2000. P 19-37

METZLER Lionel, « *Les Kriegervereine en Lorraine annexée et à Saint-Avold (1874-1914)* » in *Cahier Lorrain*, n° 3, Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, 2004, page 234 à 249 Voir : [http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/43058/CL\\_2004\\_3\\_234.pdf?sequence=1](http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/43058/CL_2004_3_234.pdf?sequence=1)

MEYER J. V., *Le sang de la liberté, 1908-1944*, Paris, Ed. De l'Officine, 2004, 269p.

MICHEL Johann, *Gouverner les mémoires*, Paris, PUF, 2010, 207p.

MINEAR Larry, *Through veterans' eyes : the Iraq and Afghanistan experience*, Washington, 2010, 243p.

MONTES Jean François, *1915-1939, (Re)travailler ou le retour du mutilé*, Nantes, Association pour la réhabilitation professionnelle par le travail protégé, 1991, 440p.

OFFENSTADT Nicolas, *Les fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective (1914-1999)*, Odile Jacob, Paris, 1999, 264p (Nouvelle édition chez Odile Jacob en 2009, revue et augmentée, 284p)

PROST Antoine, *Les anciens combattants et la société française (1914-1939)*, Paris, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1977, 3 volumes (tomes : 1, Histoire, 237p ; 2, Sociologie 261p et 3, Mentalités et idéologies, 268p). (Thèse 1975)

REMOND René, « *Les anciens combattants et la politique* », *Revue française de science politique*, avril juin 1955, pp 267-290.

ROHRKRAMER Thomas, « Der militarismus des « kleinen Leute » - Die Kriegervereineim Deutschen Kaiserreich 1871-1914 », Oldenbourg, Munich, tome 29, des *Beitrage zur Militargeschichte*, publié par Militargeschichtlichen Forschungsamt.

SAUTREUIL Henri, Les invalides ou la mémoire vivante de la Seconde Guerre mondiale, Saint Cyr, A. Sutton, 2005, 192p.

SERRES R., Association des Anciens appelés en Algérie contre la guerre : origine, objectifs, témoignages, Albi, 2004, 28p.

VIALA Léon, Les relations internationales entre les associations de mutilés de guerre et d'anciens combattants, Paris, Edition de l'UF, 1929, 179p.

## **2. OUVRAGES SUR L'INCORPORATION DE FORCE ET SES CONSEQUENCES**

ALLAINMAT H. et TRUCK B., La Nuit des parias. La vérité sur les 130 000 Français incorporés de force dans la Wehrmacht et la Waffen SS, Paris, Presse de la Cité, 1974, 427p.

ARNOLD Joël, « L'ADEF du Haut-Rhin : mise en place institutionnelle et intervention dans le rapatriement des Alsaciens-Lorrains », *Chantiers historiques en Alsace*, 2003, n°6, p161-164.

ARNOLD Joël, L'ADEF du Haut-Rhin, de 1945 à 1955, mise en place institutionnelle et intervention dans le rapatriement des Alsaciens-Lorrains, 129p et annexes 70p, Mémoire de Maîtrise d'Histoire Contemporaine, sous la direction de Marie-Claire VITOUX, Université de Haute-Alsace, Mulhouse, Mai 2002.

EICHENLAUB J.-L., GRANDHOMME J.-N., *Août 1942. L'incorporation de force des Alsaciens et des Mosellans dans les armées allemandes*. Actes de la rencontre de l'Association des amis du Mémorial de l'Alsace et de la Moselle des 15, 16 et 17 octobre 2002. Colmar, Archives Départementales du Haut-Rhin, 2003, 257p.

GOMART Thomas, *Double détente : les relations franco-soviétiques de 1958 à 1964*, Chapitre XIV « Malgré eux », pp427-449, Paris, Publication de la Sorbonne, 2003, 494 p.

GRANDHOMME J.-N., *Des fantômes et des arbres : le calvaire des « Malgré-Nous » alsaciens et mosellans dans la forêt de Tambow*, Annales littéraires de Besançon, Besançon, Presse Universitaire de Franche Comté, 2005.

GRANDHOMME J.-N., *Un aspect méconnu de l'incorporation de force, les Alsaciens Lorrains dans la Kriegsmarine, 1942-1945*. Acte du colloque de Paris du 22 et 23 mars 1999 intitulé « La France et l'Allemagne en guerre (novembre 1942-automne 1944) : Occupation, Collaboration, Résistance », Paris, Edition, Bouvier, 2000, 793-818p.

GRANDHOMME J.-N., *La main d'œuvre exploitée par le IIIe Reich, les Alsaciens et Mosellans enrôlés de force dans le Reichsarbeitsdienst*. Acte du colloque international du 13 au 15 décembre 2001, Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, Mémorial de Caen, Caen, 2003, p331-349.

HENRION Lucien, *L'incorporation de force dans l'armée allemande et ses conséquences*, Sarrebourg, SHAL, 1994, 18p.

IUNG Eric (dir.) et alii, *Un exil intérieur : l'évacuation des Mosellans (septembre 1939-octobre 1940)*, catalogue d'exposition, Service départemental d'Archives de la Moselle/Lyon, éd. Libel, 2009, 144 p. (en collaboration avec Christine Guth et Benoit Charenton).

IUNG Eric (dir.) et alii, *De gré ou de force : l'expulsion des Mosellans (1940-1945)*, catalogue d'exposition, Service départemental d'Archives de la Moselle/Lyon, éd. Libel, 2010, 128 p. (en collaboration avec Benoit Charenton et Philippe Wilmouth).

KELLER P. (Général), *Au temps de Staline, à la recherche des prisonniers libérés en URSS*, Paris, Edition du Scorpion, 1960, 187p.

KLEIN-GOUSSEF Catherine, *Retours d'URSS, les prisonniers de guerre et internés français dans les archives soviétiques 1945-1991*, Paris, CNRS « Mondes russes », 2001, 428p.

LE MOIGNE F.-Y., « Moselle et Mosellans dans la Seconde Guerre Mondiale », *les cahiers lorrains*, numéro spécial, quatrième trimestre, Metz, Editions Serpenoise, 1983, 394p.

MIETHAUER M., *Les Malgré Nous d'Alsace-Lorraine*, thèse dactylographiée, Mayence, 1983 (non trouvée)

NONNENMACHER Georges-Gilbert, *La Grande Honte*, Colmar, ADEIF du Haut-Rhin, 2è Edition, 1966, 239p.

RIEDWEG Eugène, Les « Malgré-Nous », Histoire de l'incorporation de force des Alsaciens Mosellans dans l'armée allemande, Mulhouse, Editions du Rhin, 1995, 303p.

RIGOULOT Pierre, La tragédie des Malgré Nous, Tambov, le camp des français, Paris, Denoel, 1990, 285p.

STROH Frédéric, Les Malgré Nous de Torgau. Des insoumis alsaciens et mosellans face à la justice militaire nazie, Sarreguemines, l'Incongruiste, 2006, 341p.

WAHL Alfred, Retour difficile des incorporés de force alsaciens, mosellans et luxembourgeois (1944-1945), Leipzig, Leipziger Univ.-Verl., 1996, 74-78p.

### **3. JOURNAUX ET REVUES**

ADEIF du Bas-Rhin, plaquette du 53<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération André Maginot, Strasbourg, 1981

ADEIF du Haut-Rhin, « Malgré-Nous 1942-1945 » plaquette 25<sup>e</sup> anniversaire, Colmar, 1970.

Bourgeois Georges, Recueil du souvenir : le culte du souvenir au sein de l'ADEIF (plaquette), 1955.

*Bulletin de l'ADEIF*, « Charles Spitz, «leur Président depuis un demi siècle les a quittés » », 1995

CEZARD P., « L'annexion de fait de l'Alsace et de la Lorraine », *Revue d'histoire de la Seconde Guerre Mondiale*, n°5, 1952.

DREYFUS F. G., « Pour en finir avec une douloureuse question : l'affaire des Malgré-Nous », *Historama*, n°13, mars 1985.

FOESSEL Georges, Les « Malgré-Nous », *Historia magazine*, n°30, 1969.

MENGUS Nicolas (dir.), « Comprendre... l'incorporation de force. Les jeunes d'Alsace et de Moselle dans l'armée allemande », numéro hors série de *L'Ami Hebdo*, hiver 2005, 78p.

MOULLEC Gaël, « Alliés ou ennemis ? Le PUPVI-NKVD, Le Komintern et le Malgré-Nous, destin des prisonniers de guerre français en URSS (1942-1945) », Cahiers du Monde russe, avril-décembre 2001, pp667-678.

NONNENMACHER Georges-Gilbert, Les « Malgré-Nous », *Historama*, n°185, 1967, p26-33.

*Saisons d'Alsace*, ouvrage collectif :

« 1939 : L'évacuation », n° 105, 1989 ;

« 1940 : La débâcle », n° 109, 1990 ;

« 1941 : La mise au pas », n° 114, 1991 ;

« 1942 : L'incorporation de force », n°117, 1992 ;

« 1943 : La guerre totale », n°121, 1993 ;

« 1944 : Vers la Libération », n°124, 1994 ;

« 1945 : La délivrance », n°127, 1995.

## IV. SITES INTERNET

<http://www.pagesperso-orange.fr/mdmpb>.

Récit d'un fils de Malgré-Nous. Il raconte le récit d'Armand d'après ses souvenirs. Intéressant car il en vient à douter de son intégrité.

<http://www.malgre-nous.eu>.

Site complémentaire du numéro hors série de l'Ami-Hebdo. Intéressant car il contient des témoignages, des interviews, une bibliographie très complète,...

<http://www.fefa.fr>.

Ce site permet d'accéder aux statistiques concernant l'indemnisation des incorporés de force, à la liste des principaux textes applicables aux incorporés de force dans l'armée allemande ainsi qu'à la liste des livres détenus pas le CEDOC.

[http://www.malgre-nous.net/index.php?option=com\\_frontpage&Itemid=1](http://www.malgre-nous.net/index.php?option=com_frontpage&Itemid=1)

« Malgré-Nous, qui êtes vous ? ». Ce site fait de rapides rappels historiques et concentre un certain nombre de témoignages de « Malgré-Nous » ou des membres de leurs familles.

# ANNEXES

# LISTE DES ANNEXES

## **ANNEXE 00 : DEMARCHE & DONNEES DE L'ETUDE**

Liste des entités d'anciens combattants de la Moselle

Collecte de l'information comprenant :

Questionnaire administratif initial

Courrier d'envoi du questionnaire administratif initial

Supports d'entretien :

Personnes rencontrées

Renseignements concernant l'association

Etude des associations de Moselle (par critères)

## **ANNEXE 01 : LA MOSELLE « BALOTTEE »**

## **ANNEXE 02 : LES ACTEURS DU MONDE ANCIEN COMBATTANT**

Le ministère (ou secrétariat d'Etat) des Anciens Combattants

L'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)

L'institution Nationale des Invalides (INI)

Le Souvenir Français

La Fédération Nationale André Maginot (FNAM)

Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures-OPEX (FNAME)

La Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)

Fédération Nationale des Plus Grands Invalides de Guerre (FNPGIG)

L'Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT)

L'Union Fédérale des associations françaises d'anciens combattants, victimes de guerre et des jeunesses de l'union fédérale (UF)

L'Union Française des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (UFAC)

L'Union Nationale des Combattants (UNC)

L'ANOPEX



## **ANNEXE 03 : ANCIENS COMBATTANTS : DONNEES GENERALES**

Un peu d'histoire

Les associations d'anciens combattants

La carte de combattant

La carte d'invalidité

Le titre de reconnaissance de la nation

Les décorations

Les mentions & titres

Aspects budgétaires

Ressource du ministère AC-VG

Lien Armée / Nation

Reconnaissance & réparation des AC-VG

L'indemnisation des victimes de la Seconde Guerre mondiale

## **ANNEXE 04 : LES MALGRE-NOUS**

L'association de 1920

Statuts de l'association ACMNR

L'association des « Malgré-Nous », nouvelle génération

Les « Malgré-Nous » et les autres associations

Liste et lieux des congrès l'ACMNR

L'indemnisation des incorporés de force

## **ANNEXE 05 : LES AUTRES ASSOCIATIONS D'ALSACE - MOSELLE**

L'association des anciens de Tambov et autres camps

L'amicale des « Fléchards »

Les « Malgré-Elles »

La Fondation pour l'Entente Franco-allemande (FEFA)

Les A. D. E. I. F. (Alsace)

L'UIACAL

Bibliographie concernant l'incorporation de force

## **ANNEXE 06 : LES LIEUX DE MEMOIRE**

Les traces de combat

Les sépultures

Les nécropoles & cimetières

Les hauts lieux de mémoire

Les monuments aux morts

Les ossuaires

Les commémorations

Les sites mémoriels de Moselle

## **ANNEXE 07 : TOURISME DE MEMOIRE**

Le centenaire de la grande guerre

Les évènements en Lorraine

Les évènements en Moselle

Séquence émotion

Quelques citations

## LISTE DES FIGURES DANS LES ANNEXES

Numéro de la figure	Titre de la figure
FIGURE A01	REPARTITION DES ENTITES PATRIOTIQUES DE MOSELLE (PAR NATURE)
FIGURE A02	REPARTITION DES ENTITES PATRIOTIQUES DE MOSELLE (PAR PORTEE GEOGRAPHIQUE D'ACTION)
FIGURE A03	REPARTITION DES ENTITES PATRIOTIQUES DE MOSELLE (PAR NATURE DE LA THEMATIQUE D'ACTION)
FIGURE A04	REPARTITION DES ENTITES PATRIOTIQUES DE MOSELLE (PAR NATURE DE LA CONFESSION ANNONCEE)
FIGURE A05	EVOLUTION DU TERRITOIRE MOSELLAN (CONTOUR, LIMITES ET NATIONALITES)
FIGURE A06	ARBRE GENEALOGIQUE DES FAMILLES « WEBER » et « SCHMITT » (exemple fictif)
FIGURE A07	MONTANTS ALLOUES (BUDGET DES ANCIENS COMBATTANTS, 2015)
FIGURE A08	REPARTITION DU BUDGET 2015 DES ANCIENS COMBATTANTS (en %)
FIGURE A09	EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDES DE CARTE DU COMBATTANT
FIGURE A10	COMPARAISON DES VOCATIONS / BUTS / ACTIONS DES ASSOCIATIONS ANALYSEES
FIGURE A11	EVALUATION DES DEMANDES DE CARTE DE COMBATTANT
FIGURE A12	EVOLUTION DU BUDGET GLOBAL DES ANCIENS COMBATTANTS
FIGURE A13	RÉPARTITION DU BUDGET DEDIE AUX ANCIENS COMBATTANTS <sup>503</sup>
FIGURE A14 :	BUDGET DE LA MÉMOIRE
FIGURE A15	REPARTITION DES CARTES DE COMBATTANTS DEJA ATTRIBUEES
FIGURE A16	PROPORTION D'HOMMES DE 65 ANS ET PLUS, TITULAIRES DE LA CARTE DU COMBATTANT, PERCEVANT LA RETRAITE DU COMBATTANT
FIGURE A17	NOMBRE D'HOMMES DE 65 ANS ET PLUS, TITULAIRES DE LA CARTE DU COMBATTANT, PERCEVANT LA RETRAITE DU COMBATTANT
FIGURE A18	NOMBRE D'HOMMES DE 65 ANS ET PLUS, TITULAIRES DE LA CARTE DU COMBATTANT, PERCEVANT LA RETRAITE DU COMBATTANT
FIGURE A19	EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDES DE CARTE DE COMBATTANT AU TITRE DES OPEX / DEMANDEES ET ACCORDEES
FIGURE A20	DEPOT DES STATUTS
FIGURE A21	PREMIER COMITE DES « MALGRE-NOUS » LORS DE LA CREATION DE L'ASSOCIATION, LE 21 MAI 1920 A METZ
FIGURE A22	PHOTO DATANT DE 1925-1930 D'UNE SOIREE DANSANTE, SALLE GERARD A METZ, ORGANISEE PAR LES « MALGRE-NOUS »

Numéro de la figure	Titre de la figure
FIGURE A23	ELEMENTS DES STATUTS DE L'ASSOCIATION ACMNR (8 parties)
FIGURE A24	LES 3 PREMIERS PRESIDENTS
FIGURE A25	COMPOSITION DU PREMIER COMITE DIRECTEUR DE L'ACMNR, 1945
FIGURE A26	COMPOSITION DU PREMIER BUREAU DE LA SECTION DE METZ, 1946
FIGURE A27	COMITE DE 1948
FIGURE A28	COMITE DE 1950, RETRAITE DE M. FRACHE
FIGURE A29	COMITE DE 1950
FIGURE A30	COMITE DE 1962
FIGURE A31	EN 1981
FIGURE A32	CEREMONIE AU MONUMENT AUX MORTS DE STRASBOURG, 1985
FIGURE A33	COMITE (PARTIEL) DE 1986
FIGURE A34	COMITE DE 1962
FIGURE A35	DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION ACMNR, EN 1990
FIGURE A36	PREMIER COMITE DE L'UNION DEPARTEMENTALE DE L'UFACDE MOSELLE, EN 1946
FIGURE A37	COMITE DE LA FEDERATION ENTENTE FRANCO ALLEMANDE (FEFA)
FIGURE A38	LISTE DES CONGRES ANNUELS DE L'ACMNR (1945 A 2014)
FIGURE A39	LIEUX DE CONGRES ANNUELS DE L'ACMNR (1945 A 2014)
FIGURE A40	REPARTITION DES LIEUX DE CONGRES DE L'ACMNR
FIGURE A41	FEFA = INDEMNISATION N° 1 (EN NB)
FIGURE A42	FEFA = INDEMNISATION N° 1 (EN EUROS)
FIGURE A43	FEFA = INDEMNISATION N° 2 (EN NB)
FIGURE A44	FEFA = INDEMNISATION N° 2 (EN EUROS)
FIGURE A45	FEFA = INDEMNISATION TOTALE (EN NB)
FIGURE A46	FEFA = INDEMNISATION TOTALE (EN EUROS)
FIGURE A47	FEFA = INDEMNISATION RAD (EN NB)
FIGURE A48	FEFA = INDEMNISATION RAD (EN EUROS)
FIGURE A49	FEFA = SUBVENTIONS (EN NB)
FIGURE A50	FEFA = SUBVENTIONS (EN EUROS)
FIGURE A51	TOTAL VERSE PAR LA FEFA (EN EUROS)
FIGURE A52	COPIE D'UN JOURNAL REGIONAL
FIGURE A53	SITE DE MASSIGES (51)
FIGURE A54	UNE BORNE DE LA VOIE DE LA LIBERTE

Numéro de la figure	Titre de la figure
FIGURE A55	LA LIGNE MAGINOT (UNE CASEMATE)
FIGURE A56	NOMBRE TOTAL DE NÉCROPOLES NATIONALES
FIGURE A57	REPARTITION DES NÉCROPOLES NATIONALES EN LORRAINE
FIGURE A58	RÉPARTITION DES NÉCROPOLES NATIONALES
FIGURE A59	COMMÉMORATION DANS UNE COMMUNE MOSELLANE
FIGURE A60	MONUMENT DE LA NÉCROPOLE MILITAIRE DE THIONVILLE (4 parties)
FIGURE A61	JOURNEE DE LA MEMOIRE MOSELLANE 2011, A YUTZ (57)
FIGURE A62	JOURNEE DE LA MEMOIRE MOSELLANE 2014, A THIONVILLE (57) (2 parties)

# **ANNEXE 00 : DEMARCHE & DONNEES DE L'ETUDE**

Les documents présentés ci-après viennent en appui du logigramme<sup>504</sup> figurant dans le chapitre introductif consacré à l'historiographie et à la présentation de la phase initiale de collecte et d'analyse des données et des informations recueillies auprès des représentants des associations interviewés.

La présente annexe comprend :

## **UNE PARTIE CONSACREE A LA COLLECTE DE L'INFORMATION :**

La liste des associations de Moselle (version 2010)

Nota : Les coordonnées exactes de l'association et les adresses ont été retirées afin de ne pas communiquer sur ces renseignements « personnels »

Le questionnaire administratif initial (4 pages)

La lettre d'envoi du questionnaire administratif initial (1 page)

Le support d'entretien avec les personnes rencontrées (4 pages)

Le support de collecte d'information sur l'association (10 pages)

## **UNE PARTIE ANALYTIQUE RELATIVE A LA TYPOLOGIE DES ASSOCIATIONS**

### **MOSELLANES :**

Par type d'entité

Par portée géographique

Par thématique

Par « confession »

---

504 Voir le chapitre introductif « Chapitre 2 : Démarche et Données de l'Etude ».

## LISTE DES ENTITES D'ANCIENS COMBATTANTS DE LA MOSELLE

Cette liste est un récapitulatif datant de 2010, utilisée dès le début de notre étude.

C'est à partir de cette liste que les associations d'anciens combattants ont été sélectionnées (voir le chapitre II de la thèse, § Démarches é Enquêtes)

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	IMPLANTATION
LE SOUVENIR FRANÇAIS	
UNION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS DE COMBATTANTS	
UNION DES INVALIDES, ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE LA MOSELLE (UIACVG)	
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (U. N. C. - U. N. C. A. F. N.)	GROUPE DE LORRAINE
ASSOCIATION DES P.T.T - ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	SECTION DE LA MOSELLE
SECTION FEMININE DES INCORPOREES DE FORCE	SECTION DU GROUPE DE LORRAINE DE L'U. N. C.
ASSOCIATION NATIONALE DES MALGRE-NOUS	
ASSOCIATION DES DEPORTES, INTERNES, RESISTANTS ET PATRIOTES DE LA MOSELLE	
AMICALE DES ANCIENS DE TAMBOW ET CAMPS ASSIMILES	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
FEDERATION NATIONALE DES CHEMINOTS ANCIENS COMBATTANTS, PRISONNIERS, DEPORTES, RESISTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	
ASSOCIATION REPUBLICAINE ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (DES COMBATTANTS POUR L'AMITIE, LA SOLIDARITE, LA MEMOIRE, L'ANTIFASCISME ET LA PAIX)	
FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS DE MOINS DE VINGT ANS	SECTION MOSELLE
UNION DEPARTEMENTALE DES COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RESISTANCE	
SECTION FEDERALE ANDRE MAGINOT « LORRAINE-CHAMPAGNE-ARDENNE » - GROUPEMENT 33	
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE, MAROC ET TUNISIE	
UNION DEPARTEMENTALE DES SECTIONS DES MEDAILLES MILITAIRES DE LA MOSELLE	
230 ème SECTION DES MEDAILLES MILITAIRES	

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	IMPLANTATION
FEDERATION MOSELLANE DES DEPORTES, INTERNES ET FAMILLES DE DISPARUS	
FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE ET COMBATTANTS D'ALGERIE TUNISIE MAROC (A. C. P. G. – C. A. T. M.)	
ASSOCIATION NATIONALE DES PATRIOTES RESISTANTS A L'OCCUPATION, INCARCERES EN CAMPS SPECIAUX ET FAMILLES DE DEPORTES	
FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE MARINS ET DE MARINS ANCIENS COMBATTANTS	
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET MILITAIRES DE LA VALLEE DE L'ORNE	
ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA LIGNE MAGINOT 39/40	SECTION DE LA MOSELLE
FEDERATION NATIONALE ANDRE MAGINOT	SECTION FEDERALE – GROUPEMENT 123
AMICALE DES ANCIENS DEPORTES ET FAMILLE DU FORT DE QUEULEU	
ASSOCIATION DES CHEMINOTS COMBATTANTS ANCIENS PRISONNIERS	
FEDERATION NATIONALE DES BLESSES DU POUMON – COMBATTANTS	SECTION DEPARTEMENTALE DE LA MOSELLE
ASSOCIATION DES COMBATTANTS DE L'UNION FRANÇAISE – A. C. U. F.	SECTION MOSELLE
ASSOCIATION DES CHEMINOTS DEPORTES ET INTERNES ET FAMILLES DE DISPARUS	RESEAU DU NORD-EST
SIDI-BRAHIM DE METZ ET ENVIRONS	
ANCIENS COMBATTANTS ET MILITAIRES DE L'HOPITAL ET ENVIRONS	
ASSOCIATIONS DES EVADES DE GUERRE ET PASSEURS REGROUPEMENT LORRAINE ALSACE	
FEDERATION DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE	SECTION LORRAINE
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS RESISTANTS DU MINISTERE DE L'INTERIEUR	
ASSOCIATION « RHIN ET DANUBE » - ANCIENS DE LA PREMIERE ARMEE FRANÇAISE	
ASSOCIATION « RHIN ET DANUBE »	SECTION DE METZ
FEDERATION NATIONALE DES PORTE-DRAPEAU DE FRANCE	
GROUPEMENT DES PORTE-DRAPEAU DE MOSELLE, METZ ET ENVIRONS	
FEDERATION NATIONALE DES FILS DES MORTS POUR LA FRANCE « LES FILS DES TUES » de 1914-1918 – T.O.E – 1939-1945	ASSOCIATION DE MOSELLE
AMICALE DES ANCIENS DE LA BRIGADE ALSACE-LORRAINE	



DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	IMPLANTATION
ASSOCIATION DES MUTILES DES YEUX DE GUERRE	SECTION DE LA MOSELLE
FORCES FRANÇAISES DE L'INTERIEUR - ORGANISATION DE RESISTANCE ARMEE REGION C	GROUPEMENT DE LA MOSELLE
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ANCIENS COMBATTANTS FRANÇAIS EVADES DE FRANCE & INTERNES EN Espagne	
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DU CORPS EXPEDITIONNAIRE FRANÇAIS EN Italie	SECTION LORRAINE
ASSOCIATION REGIONALE DES AVEUGLES DE GUERRE DU BAS-RHIN, HAUT-RHIN ET MOSELLE	
AMICALE DES ANCIENS DE LA DIVISION LECLERC	
AMICALE DES ANCIENS DE LA LEGION ETRANGERE	SECTION DE LA MOSELLE
ASSOCIATION DES FRANÇAIS LIBRES	SECTION DE LA MOSELLE
ASSOCIATION NATIONALE DES MEDAILLES DE LA RESISTANCE FRANÇAISE	SECTION MOSELLE
ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE FLANDRES DUNKERQUE 1940	
FEDERATION DES ENGAGES VOLONTAIRES ALSACIENS ET LORRAINS AUX ARMEES FRANÇAISES (F. E. V. A. L.)	
ASSOCIATIONS DES DEPORTEES ET INTERNEES DE LA RESISTANCE	
U. N. C. - ASSOCIATION ET ENTR'AIDE DES VEUVES ET ORPHELINS DE GUERRE	
CONFEDERATION NATIONALE DES RETRAITES MILITAIRES ET DE LEURS VEUVES	ASSOCIATION DE LA MOSELLE
FEDERATION NATIONALE G. E. R. A. L. - P. R. A. F.	GROUPEMENT DE LA MOSELLE
FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS VOLONTAIRES DES GUERRES 1914/1918, 1939/1945-TOE ET DES FORCES DE LA RESISTANCE	
PROLONGE DES 39 <sup>EME</sup> ET 239 <sup>EME</sup> R.A.C	
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA 1 <sup>ERE</sup> DIVISION BLINDEE POLONAISE	REGION EST
SOCIETE D'ENTRAIDE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR	SECTION DE MOSELLE
ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS ET AMIS DE L'INDOCHINE ET DU SOUVENIR INDOCHINOIS	
SECTION FEDERALE ANDRE MAGINOT DE LA MOSELLE - GROUPEMENT 140	
UNION DES ANCIENS COMBATTANTS FRANÇAIS MUSULMANS DE LA MOSELLE	
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS DES MISSIONS EXTERIEURES DE MOSELLE	
ASSOCIATION NATIONALE NUNG EN FRANCE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	SECTION MOSELLE
FEDERATION DES AMICALES DES ANCIENS D'INDOCHINE DE L'EST	

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	IMPLANTATION
FEDERATION NATIONALE DES BLESSES MULTIPLES ET IMPOTENTS DE GUERRE	GROUPE EST – MEURTHE-ET-MOSELLE – MOSELLE – MEUSE – VOSGES
FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS REPUBLICAINS DE LA MOSELLE DE FONTOY ET ENVIRONS	
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET RESERVISTES DE COURCELLES-CHAUSSY-SILLY-SUR-NIED ET ENVIRONS	
UNION DEPARTEMENTALE DES HARKIS RAPATRIES - U. D. H. R.	
ASSOCIATION DES REFRACTAIRES ET MAQUISARDS DE France	
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS DES FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE - 199 <sup>ème</sup> section	
UNION DES INVALIDES, ANCIENS COMBATTANTS, VICTIMES DE GUERRE ET MEDAILLES DE FAULQUEMONT ET ENVIRONS	
GROUPEMENT DES PORTE-DRAPEAU DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES ET D'ANCIENS COMBATTANTS DE THIONVILLE ET ENVIRONS	
PORTE-DRAPEAU DE FRANCE - AMICALE DE METZ ET ENVIRONS	
ASSOCIATION DES RAPATRIES D'AFRIQUE DU NORD ET FRANÇAIS MUSULMANS - A. R. A. N. F. M.	
ASSOCIATION NATIONALE DES PUPILLES DE LA NATION, ORPHELINS DE GUERRE ET DU DEVOIR	
« VENNER »... Anciennement	
AMICALE PARACHUTISTE DE LORRAINE	
UNION NATIONALE DES ENFANTS DE HARKIS	
COMITE DE COORDINATION	
FEDERATION DES RAPATRIES ANCIENS COMBATTANTS EN ALLEMAGNE - F. R. A. N. C. A.	
ASSOCIATION DU MEMORIAL LORRAIN DU SOUVENIR DU HAUT SAIN-PIERRE	
L'ÉPAULETTE - ASSOCIATION NATIONALE DES ENFANTS DE TROUPE	
AMICALE DES DEPORTES DE SACHSENHAUSEN-ORANIENBURG	
A. C. M. G.	
UNION DES BLESSES DE LA FACE ET DE LA TÊTE - « LES GUEULES CASSEES »	
UNION NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS EN RETRAITE DE LA MOSELLE	
AS. CO. ME. MO	HAGONDANGE
UNION NATIONALE DU PERSONNEL EN RETRAITE DE LA GENDARMERIE (U.N.P.R.G)	CERCLE DE LA MOSELLE
ASSOCIATION NATIONALE DES OFFICIERS HONORAIRES (A.N.O.H.)	
ASSOCIATION NATIONALE DES OFFICIERS DE CARRIERE EN RETRAITE (A. N. O. C. R.)	GROUPEMENT MOSELLE
AMIS DE LA 95EME DI US	

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	IMPLANTATION
AMICALE DES ANCIENS DU 151EME R.I	SECTION DE L'EST
O. N. A. T.	
ASSOCIATION CENTRALE DES OFFICIERS MARINIERS DE RESERVE	
ASSOCIATION DU DIOCESE AUX ARMEES	
CERCLE JEAN MACE	
UNION NATIONALE DES PARACHUTISTES	SECTION DE MONTIGNY-LES-METZ
AMICALE DES SOUS-OFFICIERS DE THIONVILLE	
AMICALE MAROCAINE DE LA MOSELLE, PONT-A-MOUSSON ET MEUSE	
AMICALE 57 DES DEPORTES ET INTERNES RESISTANTS ET POLITIQUES	
ASSOCIATION NATIONALE DES MEDAILLES DE LA RECONNAISSANCE FRANÇAISE	
AMICALE INTERDEPARTEMENTALE DES ANCIENS DE TAMBOW ET CAMPS ASSIMILES	
ASSOCIATION NATIONALE DU TITRE DE RECONNAISSANCE DE LA NATION	
AMICALE DES FLECHARDS - GROUPEMENT DE MALGRE-NOUS, EVADES, INSOUIS, REFRACTAIRES, EMMENES PAR LES ALLIES EN CAPTIVITE	
VOLKSBUND DEUTSCHE - KRIEGSGRÄBERFÜRSORGE	
ASSOCIATION NATIONALE DU SOUVENIR DE LA BATAILLE DE VERDUN	
AMICALE DU 9 <sup>EME</sup> R.C.P	
ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS – SERVICE DE RENSEIGNEMENTS DE FRANCE ET DES PAYS ALLIES « EX-INVISIBLES »	
SITES ET MONUMENTS DE MOSELLE	
FEDERATION DES AMPUTES DE GUERRE DE FRANCE	SECTION MOSELLE
ASSOCIATION THANKS GI'S	
U. N. A. C. - ANCIENS COMBATTANTS - FRANCS TIREURS - CORPS FRANCS - F. F. I.	
MUSEE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION	
COMITE D'ENTENTE DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES DE LA REGION DE SARREBOURG	
ASSOCIATION DES SOUS-OFFICIERS DE RESERVE	SECTION DE LA MOSELLE
AMICALES DES ANCIENS DE LA LEGION ETRANGERE DE VILLERUPT ET ENVIRONS - PAYS HAUT ET ENVIRONS	
GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS MILITAIRES DE LA MOSELLE	
LA FRATERNELLE MILITAIRE	
AMICALE DES PIEDS-NOIRS ET MOUVEMENT NATIONAL DES RAPATRIES D'OUTRE-MER, MUNICIPALITES ET SOUVENIR	SECTION DE MOSELLE

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	IMPLANTATION
ASSOCIATION NATIONALE DES OFFICIERS DE RESERVE DE L'ARMEE DE L'AIR	SECTEUR MOSELLE
ASSOCIATION NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS DE RESERVE DE L'ARMEE DE L'AIR	
ASSOCIATION DES VETERANS DES ESSAIS NUCLEAIRES - A. V. E. N.	
CLUB DE L'EST DU VEHICULE MILITAIRE - C. E. V. M.	
CLUB LORRAIN DE VEHICULES MILITARIA ALLIES	
MOSELLE RIVER 1944	
LES FLOUES DU SERVICE MILITAIRE	
ASSOCIATION SOUTIEN A L'ARMEE FRANÇAISE	
ASSOCIATION DES ENFANTS DE TROUPE	
LORRAINE ETATS-UNIS	
ASSOCIATION NATIONALE DES AMIS DE FORCES FRANÇAISES DE L'ONU, DU BATAILLON ET DU REGIMENT DE COREE ET DU 156 <sup>EME</sup> REGIMENT D'INFANTERIE	
RENAISSANCE DU VIEUX METZ	
NÉS DE LA LIBÉRATION	SECTION DE LA MOSELLE
ASSOCIATION MÉMOIRE LORRAINE	
ORPHELINS DE PÈRES MALGRÉ-NOUS	
ASSOCIATION NATIONAL DES ANCIENS PARACHUTISTES DU 11 <sup>IEME</sup> CHOC „BAGHEERA“	
HOMMAGE AUX SOLDATS AMÉRICAINS DE LA WAR 2	ASSOCIATION ALSACE MOSELLE
COULEURS GAIES	CENTRE LGBT DE MOSELLE
ASSOCIATION « LES FRANCS-TIREURS LORRAINS »	METZ

# QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF INITIAL

Page 1 sur 4

**Pouvez-vous m'indiquer SVP :**

**LA DESIGNATION COMPLETE DE VOTRE ASSOCIATION :**

.....  
.....  
.....

Année de création : .....et / ou date de dépôt des statuts : .....

**L'ADRESSE ET COORDONNEES DE VOTRE SIEGE SOCIAL :**

Adresse courrier : .....  
.....

Téléphone : ..... E-mail : .....

**LES NOM / PRENOM & COORDONNEES DU PRESIDENT :**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse courrier : .....  
.....

Téléphone : ..... E-mail : .....

**LES NOM / PRENOM & COORDONNEES DU VICE-PRESIDENT :**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse courrier : .....  
.....

Téléphone : ..... E-mail : .....

**LES NOM / PRENOM & COORDONNEES DU SECRETAIRE :**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse courrier : .....  
.....

Téléphone : ..... E-mail : .....

**LES NOM / PRENOM & COORDONNEES DU TRESORIER :**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse courrier : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

**LES NOM / PRENOM & COORDONNEES D'UNE AUTRE PERSONNE A CONTACTER :**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse courrier : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

**LES NOM / PRENOM & COORDONNEES D'UNE AUTRE PERSONNE A CONTACTER :**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse courrier : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

**Disposez-vous de SECTIONS « LOCALES » (Si OUI, merci de compléter ci-après)**

**SECTION DE :**

**PERSONNE A CONTACTER :**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse courrier : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

**AUTRES INFORMATIONS :** .....

.....

.....

.....

*SECTION DE :*

*PERSONNE A CONTACTER :*

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse courrier : .....

.....

Téléphone : ..... E-mail : .....

AUTRES INFORMATIONS : .....

.....

.....

*SECTION DE :*

*PERSONNE A CONTACTER :*

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse courrier : .....

.....

Téléphone : ..... E-mail : .....

AUTRES INFORMATIONS : .....

.....

.....

*SECTION DE :*

*PERSONNE A CONTACTER :*

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse courrier : .....

.....

Téléphone : ..... E-mail : .....

AUTRES INFORMATIONS : .....

.....

.....

Disposez vous d'un BULLETIN / d'un JOURNAL / d'une GAZETTE... diffusé périodiquement à vos membres ? Si OUI, pouvez-vous me faire suivre le DERNIER EXEMPLAIRE PARU et pouvez vous nous raconter son Histoire :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Votre association a-t-elle fait l'objet de PUBLICATIONS, d'ARTICLES dans la presse écrite, de TEMOIGNAGES écrits par l'un des membres,... ou de tout autre texte retraçant un moment de la vie de votre association.

Si OUI, merci de me fournir les informations me permettant d'accéder à ces documents :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

MERCI D'AVOIR CONSACRE CES QUELQUES MINUTES POUR ME REpondre  
ET AINSI AJOUTER LA VALEUR NECESSAIRE A MON TRAVAIL

Merci de retourner ce document complété à :

Aurélie BLUDSZUS – XX rue XXXXXX – XXXXXXXX – XXXXX XXXXXXX



**BLUDSZUS Aurélie**  
27 XXX XXXXX – MXXXXXXX  
5XXXX EXXXXXXXXX  
Tel : 06-06-06-06-06  
Mail : xxxxxxxx @ xxxxx.fr

**ASSOCIATION DE.....**

**..... LA MOSELLE**

**Rue de Lorraine**

**57050 METZ**

Monsieur le Président,

Diplômée en Histoire à l'Université de Strasbourg, je suis désormais engagée dans un doctorat consacré à l'étude des associations d'anciens combattants de Moselle. Ma thèse sera axée sur le fonctionnement, le rôle social, ainsi que l'influence de tels groupements sur la société mosellane.

Afin de mener à bien mon mémoire, un recensement et une étude de toutes les associations d'anciens combattants, leurs actions, leurs contributions, leur influence sont nécessaires. Cependant, sans votre appui, sans vos expériences et vos opinions personnelles, mon travail n'aura pas de sens.

A ce titre, je rassemble des informations concernant la finalité et les objectifs, les structures, les règles de vie des associations, et souhaite connaître les actions déjà menées et restant à mener. En clair, il m'importe d'appréhender les motivations de vos membres et de comprendre ainsi les raisons de votre « combat ». Pour cela, il me faudrait aborder avec vous des questions aussi bien administratives que relatives à la défense du statut de combattant.

Vous comprenez bien sûr que la force de témoignages directs et personnels est une clé de mon travail. Aussi je souhaiterais vous rencontrer pour vous exposer de vive voix mon projet et recueillir auprès de vous les renseignements et informations qui font la vie de votre association. A cette occasion, nous pourrions ainsi envisager et définir avec vous les possibilités de collaboration.

Convaincue que vous réserverez à ma requête la meilleure suite, veuillez agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses et cordiales salutations.

BIEN QUE VOTRE ASSOCIATION SOIT AUJOURD'HUI INACTIVE OU DISSOUTE, TOUTS VOS TEMOIGNAGES RESTENT IMPORTANTS POUR MES TRAVAUX ET LA MEMOIRE COLLECTIVE DES ANCIENS COMBATTANTS.  
AUSI JE VOUS REMERCIE DE BIEN VOULOIR COMPLETER LE FORMULAIRE ET ME DIRE SI VOUS ETES D'ACCORD POUR UN ENTRETIEN.

MXXXXXXX, le 2 avril 2011



Aurélie BLUDSZUS

Ci-joint : FORMULAIRE à compléter, SVP et à me retourner.

# **SUPPORT D'ENTRETIEN : RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES RENCONTREES, MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

Page 1 sur 4

## **TRACABILITE DE L'ENTRETIEN**

DESIGNATION COMPLETE DE L'ASSOCIATION : .....

.....

Date de l'entretien : ..... Lieu de l'entretien : .....

PREMIER ENTRETIEN :  DEUXIEME ENTRETIEN :  TROISIEME ENTRETIEN :

## **RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE RENCONTREE**

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse courrier postal : .....

.....

Téléphone : ..... E-mail : .....

## **PARCOURS DE VIE DE LA PERSONNE RENCONTREE**

(Formation initiale, diplômes, parcours professionnels,...) :

.....

.....

.....

La personne rencontrée a-t-elle fait son « SERVICE MILITAIRE / SERVICE NATIONAL » ? :

NON :  OUI :  Si NON, pourquoi : .....

.....

.....

La personne rencontrée est-elle un « MILITAIRE ENGAGE » avant (ou lors) de son adhésion à l'association ? :

NON :  OUI :  Si OUI, date de son engagement : .....

Commentaires : .....

.....

.....

Quel est le PARCOURS MILITAIRE de la personne rencontrée (s'il y a lieu) :

PERIODE 1 (dates) : ..... Affectation : .....

Commentaires : .....  
.....  
.....

PERIODE 2 (dates) : ..... Affectation : .....

Commentaires : .....  
.....  
.....

PERIODE 3 (dates) : ..... Affectation : .....

Commentaires : .....  
.....  
.....

PERIODE 4 (dates) : ..... Affectation : .....

Commentaires : .....  
.....  
.....

*RELATION ENTRE LA PERSONNE INTERVIEWEE ET L'ASSOCIATION LOCALE*

A quelle date avez-vous adhéré à l'association ? .....

Pourquoi avoir adhéré à l'association ?.....  
.....  
.....

Pourquoi y tenir le rôle actuel ?.....  
.....  
.....

Quel est votre parcours au sein de l'association ? .....

Avez-vous facilité / incité / encouragé l'adhésion d'autres personnes au sein de l'association ?

NON :  OUI :

Si OUI, combien ? .....

Pourquoi ? .....

.....  
.....  
.....

Etes vous adhérent dans une autre (ou plusieurs autres) association(s) ? NON :  OUI :

Si OUI, laquelle (ou lesquelles) ? .....

Pourquoi ? .....

.....  
.....  
.....

**CONNAISSEZ-VOUS D'AUTRES PERSONNES QU'IL CONVIENDRAIT D'INTERVIEWER ?**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse courrier postal : .....

.....

Téléphone : ..... E-mail : .....

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse courrier postal : .....

.....

Téléphone : ..... E-mail : .....

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse courrier postal : .....

.....

Téléphone : ..... E-mail : .....

*AUTRES INFORMATIONS COLLECTEES :*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

*NOTES PERSONNELLES :*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**SUPPORT DE COLLECTE DE L'INFORMATION :**  
**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSOCIATION**

Page 1 sur 10

*DESIGNATION COMPLETE DE L'ASSOCIATION (EN LETTRES)*

.....  
.....

SIGLE officiel utilisé par l'association : .....

*AFFILIATION DE L'ASSOCIATION :*

Votre association est rattachée à une autre entité (affiliation, groupement, fédération,...) ?

Si OUI, précisez le rattachement : .....

.....

*TRACABILITE DE L'ENTRETIEN*

Personne rencontrée (NOM / Prénom) : .....

Fonction de la personne au sein de l'association : .....

Date de l'entretien : ..... Lieu de l'entretien : .....

PREMIER ENTRETIEN :       DEUXIEME ENTRETIEN :       TROISIEME ENTRETIEN :

*CONDITIONS / CONTEXTE DE LA CREATION DE L'ASSOCIATION*

*POURQUOI AVOIR CREE CETTE ASSOCIATION NATIONALE ?*

Quelles sont les motivations ? Dans quel(s) but(s) ? : .....

.....

**En résumé**, (selon l'interlocuteur rencontré), l'objet essentiel de l'Association est à but :

Mémoriel :  Reconnaissance :  Social :  Humain :  Financier :  Fraternel :

Argument majeur : .....

.....

.....

.....

**QUAND A-T-ON CREE CETTE ASSOCIATION NATIONALE ?**

Dans quelles conditions / Dans quel contexte... a-t-elle été créée ou réactivée ? : .....

.....

Commentaires éventuels : .....

.....

**OU A ETE CREEE L'ASSOCIATION ?**

Pays : .....

Région et/ou Territoire et/ou Département : .....

Commune : .....

Quel est le motif du choix de ce lieu : .....

.....

S'agit-il d'une association de Moselle uniquement :                      oui :                       non :

S'agit-il d'une association locale (Alsace et/ou Lorraine) :                      oui :                       non :

S'agit-il d'une association locale Régionale uniquement :                      oui :                       non :

S'agit-il d'une association NATIONALE avec une section locale :                      oui :                       non :

**QUI A CONTRIBUE A LA CREATION / A LA RECTIVATION DE L'ASSOCIATION NATIONALE ? QUI EST L'INSTIGATEUR DE LA CREATION DE L'ASSOCIATION ? / QUI L'A RELANCE ? :**

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Parcours professionnel : .....

.....

.....

Commentaires éventuels : .....

.....

.....

.....

Quel serait le lien qui expliquerait l'engagement individuel de cette personne : .....

.....

.....

.....

*QUELLES SONT AUTRES LA (LES) PERSONNE(S) AYANT (RE) LANCE L'ASSOCIATION ?*

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Parcours professionnel : .....

Commentaires éventuels : .....

Quel serait la raison / la motivation / le déclic qui expliquerait l'engagement individuel de cette personne : .....

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Parcours professionnel : .....

Commentaires éventuels : .....

Quel serait la raison / la motivation / le déclic qui expliquerait l'engagement individuel de cette personne : .....

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Parcours professionnel : .....

Commentaires éventuels : .....

Quel serait la raison / la motivation / le déclic qui expliquerait l'engagement individuel de cette personne : .....



**CONSTITUTION DU BUREAU / DU COMITE ACTUEL DE L'ASSOCIATION**

SI L'ASSOCIATION DISPOSE D'UN ORGANIGRAMME A JOUR, LUI DEMANDER UN EXEMPLAIRE

**PRESIDENT DE L'ASSOCIATION :**

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse courrier postal : .....

.....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Commentaires éventuels : .....

.....

.....

**VICE - PRESIDENT DE L'ASSOCIATION :**

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse courrier postal : .....

.....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Commentaires éventuels : .....

.....

.....

**SECRETAIRE DE L'ASSOCIATION :**

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse courrier postal : .....

.....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Commentaires éventuels : .....

.....

.....

*TRESORIER DE L'ASSOCIATION :*

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse courrier postal : .....

.....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Commentaires éventuels : .....

.....

.....

*AUTRE MEMBRE DU BUREAU / DU COMITE DE L'ASSOCIATION :*

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse courrier postal : .....

.....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Commentaires éventuels : .....

.....

.....

*AUTRE MEMBRE DU BUREAU / DU COMITE DE L'ASSOCIATION :*

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse courrier postal : .....

.....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Commentaires éventuels : .....

.....

.....

.....

**STATUTS DE L'ASSOCIATION :**

**FORMALITES ADMINISTRATIVES :**

Date du dépôt initial des statuts de l'ASSOCIATION : .....

Lieu d'enregistrement : .....

Numéro d'enregistrement : .....

Date des statuts actuels : .....

Commentaires : .....

.....

.....

**DATE(S) DE MODIFICATION DES STATUTS ET MOTIFS DE CES MODIFICATIONS :**

(Noter CHRONOLOGIQUEMENT les changements OFFICIELS concernant le but / l'objet / la finalité... de l'ASSOCIATION)

Date : ..... Motif : .....

.....

Date : ..... Motif : .....

.....

Commentaires complémentaires : .....

.....

.....

**HISTOIRE CHRONOLOGIQUE DE L'ASSOCIATION**

(Noter les évolutions / les modifications / les changements INTENTIONNELS concernant la raison d'être / le but / l'objet / la finalité... de l'ASSOCIATION)

**CHANGEMENTS AU SEIN DU BUREAU DE L'ASSOCIATION :**

Date : ..... Nature du changement : .....

.....

Effet escompté du changement : .....

.....

Effet constaté du changement : .....

.....

.....

Date : ..... Nature du changement : .....

Effet escompté du changement : .....

Effet constaté du changement : .....

Date : ..... Nature du changement : .....

Effet escompté du changement : .....

Effet constaté du changement : .....

*CHANGEMENTS CONSECUTIFS A L'EVOLUTION DU CONTEXTE GENERAL :*

Date : ..... Nature du changement : .....

Effet escompté du changement : .....

Effet constaté du changement : .....

Date : ..... Nature du changement : .....

Effet escompté du changement : .....

Effet constaté du changement : .....

**MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION**

Carte de membre : .....

Subventions : .....

Dons : .....

Vente (livres, magazines) : .....

Autres financements : .....

.....

.....

.....

**EVOLUTION DE LA COMPOSITION (NOMBRE, NATURE,... DES ADHERENTS) DE L'ASSOCIATION**

**EVOLUTION DES EFFECTIFS AU SEIN DE L'ASSOCIATION :**

NOMBRE DE SECTIONS		EFFECTIFS (TOTAL ADHERENTS)	
Année	Nombre	Année	Nombre

Commentaires : .....

.....

.....

.....

.....

**QUELS SONT LES FACTEURS AYANT INFLUENCE LE NIVEAU DES EFFECTIFS :**

**Ceux qui ont favorisés L'ACCROISSEMENT des effectifs :**

Nombre de personnes concernées par le statut d'ancien combattant : .....

Création d'un nouveau statut spécifique : .....

Elargissement du recrutement (ayant-droit / ayant cause,...): .....

AUTRES MOTIFS : .....

.....

.....

**Ceux qui ont favorisés LA DECROISSANCE des effectifs :**

Vieillessement des membres : .....

Perte de la Mémoire (au sein du public) : .....

Effritement de la notoriété de la cause : .....

AUTRES MOTIFS : .....

.....

.....

.....

**L'ASSOCIATION COMMUNIQUE AVEC LES INSTANCES OFFICIELLES**

*Se procurer les exemples de démarches entreprises (reconnaissance, indemnisation,...) auprès des pouvoirs publics*

.....

.....

.....

.....

**L'ASSOCIATION NATIONALE COMMUNIQUE AVEC LE PUBLIC**

*Se procurer les exemples de manifestations, cérémonies, conférences,... organisées auprès du public de tout âge*

.....

.....

.....

.....

**L'ASSOCIATION COMMUNIQUE AVEC SES MEMBRES**

*L'association dispose-t-elle d'outils de communication interne (bulletin, site intranet,...) et externe (site internet, magazine,...) ?*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**L'ASSOCIATION NATIONALE A-T-ELLE DES RELATIONS AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ?**

Lesquelles ? .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**NOTES COMPLEMENTAIRES**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## ETUDE DES ASSOCIATIONS DE MOSELLE

L'étude porte sur différents critères :

La nature de l'entité constituée en vue de représenter les anciens combattants ou d'assurer un rôle patriotique

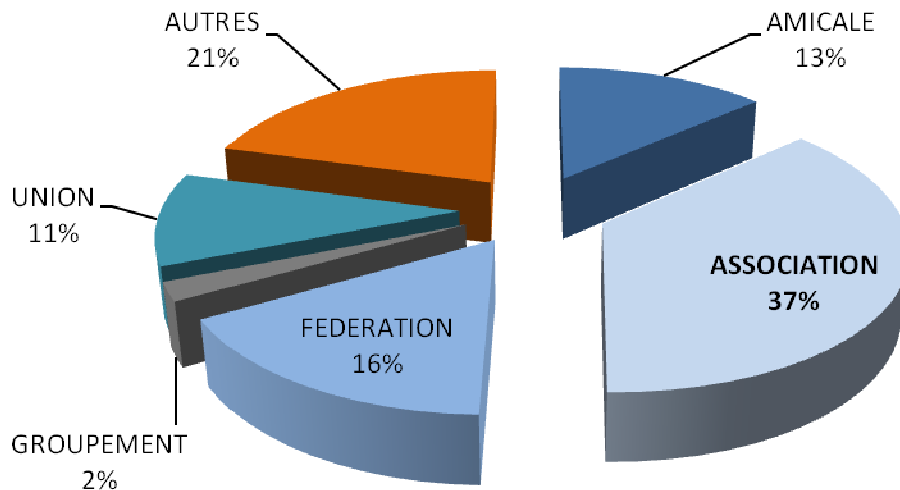
La portée géographique annoncée par l'entité quant à sa zone d'influence ou d'action (portée nationale,...)

La thématique de la représentation ou la nature du lien qui s'applique aux membres de l'entité (quel est leur dénominateur commun)

La confession exprimée au travers de la motivation de l'existence de l'entité (mémoire,...)

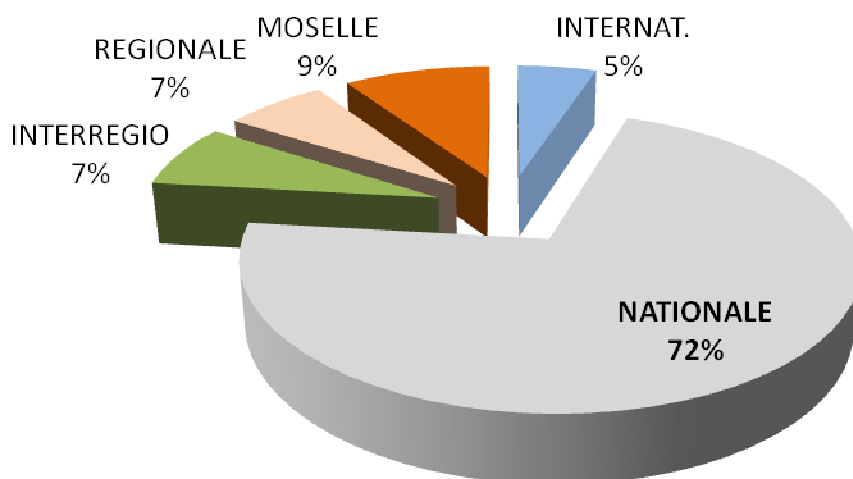


**CRITERE = NATURE DE L'ENTITE**



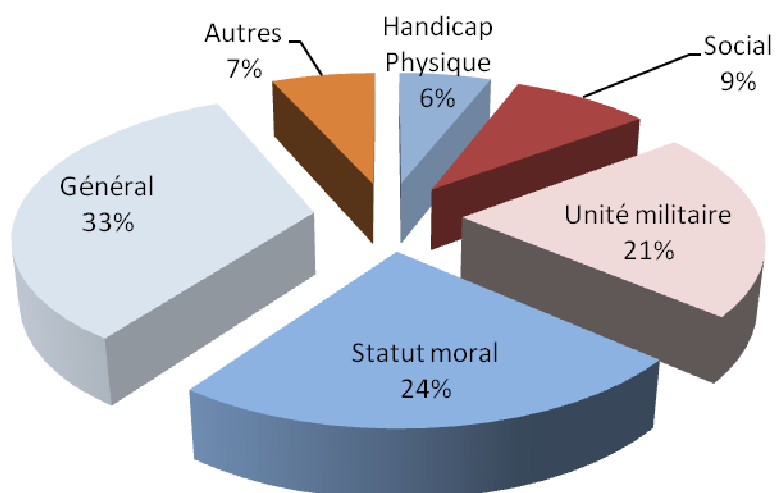
**FIGURE A01 : REPARTITION DES ENTITES PATRIOTIQUES DE MOSELLE (PAR NATURE)**

**CRITERE = PORTEE GEOGRAPHIQUE**



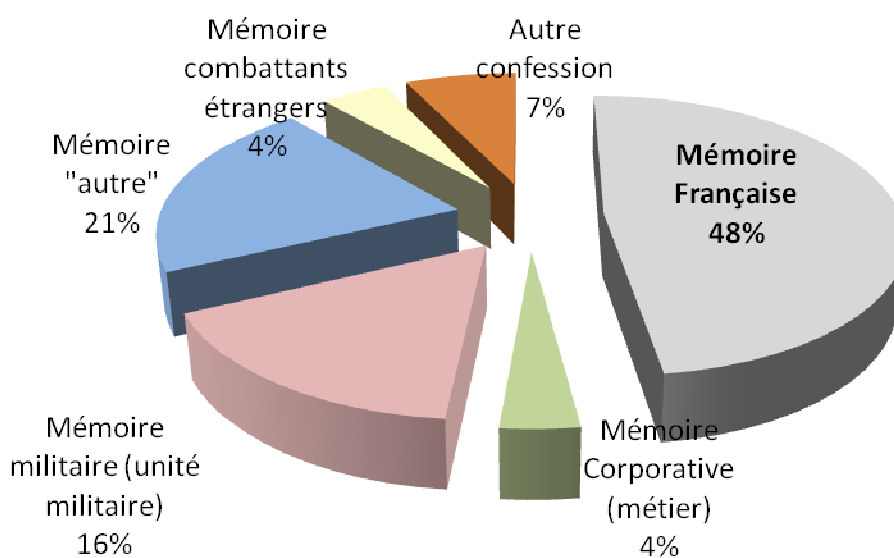
**FIGURE A02 : REPARTITION DES ENTITES PATRIOTIQUES DE MOSELLE (PAR PORTEE GEOGRAPHIQUE D'ACTION)**

**CRITERE = THEMATIQUE**



**FIGURE A03 : REPARTITION DES ENTITES PATRIOTIQUES DE MOSELLE  
(PAR NATURE DE LA THEMATIQUE D'ACTION)**

**CRITERE = « CONFESSION »**



**FIGURE A04 : REPARTITION DES ENTITES PATRIOTIQUES DE MOSELLE  
(PAR NATURE DE LA CONFESSION ANNONCEE)**

## **ANNEXE 01 : LA MOSELLE « BALOTTEE »**

Cette annexe comporte :

Une réflexion sur le « mouvement pendulaire » de la nationalité des alsaciens et des mosellans au cours de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et la première moitié du XX<sup>ème</sup> : entre « Etre français » et « Etre allemand », au gré des guerres et de leurs conséquences ;

Des cartes de la Lorraine illustrant ces changements de nationalité (et de contour) au gré des traités ou des décisions unilatérales des vainqueurs (fussent-ils éphémères) ;

Un arbre généalogique fictif d'une famille lorraine qui au fil de l'évolution de la nationalité attribuée aux résidents d'un même territoire ont changé de pays de résidence.

## ENTRE « ETRE FRANÇAIS » ET « ETRE ALLEMAND »

Entre 1870 et 1945, soit 75 ans (à peine la durée de vie d'un Homme !), le mosellan a changé 4 fois de nationalité :

Avant 1870, il est né français.

Il est devenu allemand suite au traité de Francfort et y restera pendant 48 ans

Le traité de Versailles lui restitue sa nationalité originelle

Mais le régime nazi s'empare de la France en 1939 et, sous l'occupation de la métropole, l'Alsace et la Moselle sont annexées de fait et subissent la « germanisation », une seconde fois

Après 5 années de souffrance et l'incorporation de force, le retour à la France est acté après l'effondrement du Reich et sa capitulation le 8 mai 1945.

Si on se réfère à notre famille<sup>505</sup> (fictive et jointe en annexe), on note que :

Ainsi, Henri WEBER est-il né à Yutz en 1869, terre de France et sera inhumé en 1946 à Hayange, territoire français. Entre temps, il aura étudié en allemand, aura épousé Charlotte STEINFELD née à Yutz aussi mais née allemande. Ensemble « nos » allemands auront deux enfants, Henriette et Christian, nés tous deux en Allemagne.

Le garçon Christian servira sous les couleurs allemandes et marié à Simone FREYER, il aura 2 fils tous deux morts au combats, l'un Daniel, né à Boulay en 1920 donc français avec l'uniforme français et l'autre né en 1917, donc allemand, puis naturalisé, ayant servi la France en 1939-40 puis incorporé de force et mort en « vert de gris » lors des massacres de Stalingrad.

---

505 L'arbre généalogique présenté ci-après est totalement fictif. Il vise à reconstituer des cas de figure qui ont pu (auraient pu) se produire au gré des parcours de vie des personnes citées. En suivant l'une ou l'autre des branches, il est possible de s'apercevoir qu'au final la famille mosellane est d'une particulière complexité généalogique et, ce qui est

La fille Henriette épouse Marcel ROTFELD avec lequel elle aura 2 enfants :

Anne ROTFELD née française à Metz en 1920

Serge ROTFELD né allemand à Metz en 1917

Leur descendance née après la Seconde Guerre mondiale en Moselle sera française. Mais ainsi va le destin, deux des arrière-petits-fils né français d'Henri WEBER (Karl et Paul) épouseront de jolies allemandes...

Comme nous le constatons, le parcours personnel d'un Mosellan « ordinaire » (on pourrait dire « normal ») est complexe et la vie faite d'alternance de nationalité a engendré des situations moralement et psychologiquement délicates, difficiles voire insoutenables pour des enfants et des parents de Moselle.

---

### **Mémoires d'un mineur lorrain, recueillies par Jean Hurstel.**

*« Mon grand-père français a été fait prisonnier par les Prussiens en 1870 ; mon père allemand a été fait prisonnier par les Français en 1918 ; moi, Français, j'ai été fait prisonnier par les Allemands en juin 1940, puis enrôlé de force dans la Wehrmacht en 1943, j'ai été fait prisonnier par les Russes en 1945. Voyez- vous, Monsieur, nous avons un sens de l'histoire très particulier. Nous sommes toujours du mauvais côté de l'histoire, systématiquement : les guerres, nous les avons toujours terminées dans l'uniforme du prisonnier, c'est notre seul uniforme permanent. ! »*

*Ce texte est issu d'un article de : Herberich-Marx Geneviève, Raphaël Freddy. Les incorporés de force alsaciens [Déni, convocation et provocation de la mémoire]. In: Vingtième Siècle. Revue d'histoire. N°6, avril-juin 1985. pp. 83-102.*

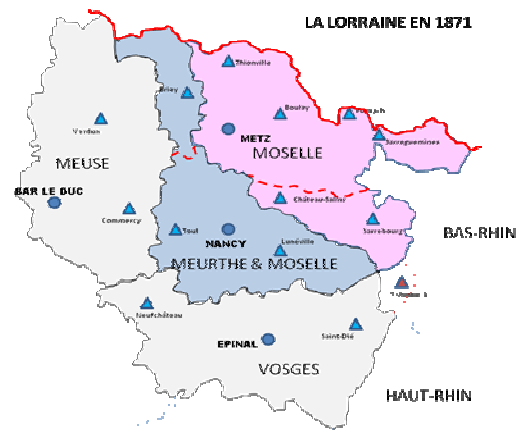
---

## **LA MOSELLE, ENTRE FRANCE ET ALLEMAGNE**

Voir la page suivante

---

sûr, « ballotée » dans son cœur et dans son esprit.



Le département de la Moselle (ancienne configuration de 1815) est alors français

Après le traité de Francfort, le département de la Moselle (dont le contour est modifié) est allemand



Après le traité de Versailles, le département de la Moselle (avec ses contours modifiés suite à l'annexion) redevient français

Le département de la Moselle est français. Ses limites (comme celles des 2 départements alsaciens) ont conservé leur pourtour et des droits locaux spécifiques



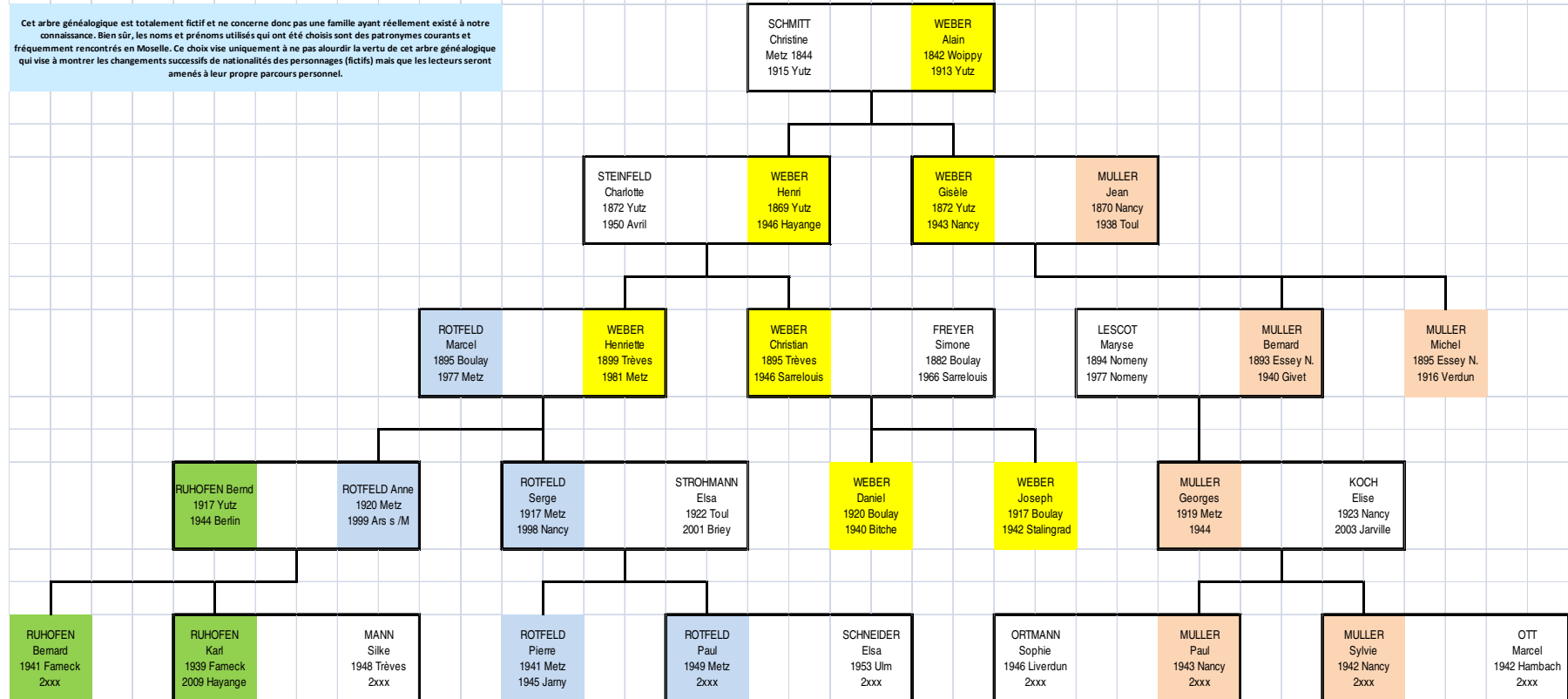
Annexé de fait par le III<sup>ème</sup> Reich, le département de la Moselle (avec l'Alsace) redevient allemand.

Les alliés et les forces françaises libèrent toute la France et le département de la Moselle redevient français.

**FIGURE A05 : EVOLUTION DU TERRITOIRE MOSELLAN  
(CONTOUR, LIMITES ET NATIONALITES)**

**ANNEXE 01 : LA FAMILLE WEBER - SCHMITT**  
Itinéraires de vies de Mosellans "ordinaires"

Cet arbre généalogique est totalement fictif et ne concerne donc pas une famille ayant réellement existé à notre connaissance. Bien sûr, les noms et prénoms utilisés qui ont été choisis sont des patronymes courants et fréquemment rencontrés en Moselle. Ce choix vise uniquement à ne pas alourdir la vertu de cet arbre généalogique qui vise à montrer les changements successifs de nationalités des personnages (fictifs) mais que les lecteurs seront amenés à leur propre parcours personnel.



**FIGURE A06 : ARBRE GENEALOGIQUE DES FAMILLES « WEBER » et « SCHMITT » (exemple fictif)**

# ANNEXE 02 : LES ACTEURS DU MONDE

## « ANCIEN COMBATTANT »

C'est en 1915<sup>506</sup> qu'apparaissent en France les premières "*associations de mutilés et réformés n°1* » accueillant aussi les veuves et même les ascendants.

Dans les pages qui suivent seront succinctement abordées les entités suivantes :

D'une part, les représentants de la nation française :

- Le ministère (ou secrétariat d'Etat) des Anciens Combattants ;
- L'ONAC-VG ;
- L'INI ;
- Le Souvenir Français.

D'autre part, les plus importantes des fédérations, unions et associations nationales des anciens combattants, notamment :

- La Fédération Nationale André Maginot (FNAM) ;
- La Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures-OPEX (FNAME-OPEX) ;
- La Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) ;
- La Fédération Nationale des Plus Grands Invalides de Guerre (FNP-GIG) ;
- L'Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT) ;
- L'Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens combattants, Victimes de guerre et des Jeunesses de l'Union Fédérale (UF) ;
- L'Union Française des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (UFAC) ;
- L'Union Nationale des Combattants (UNC).

---

506 Delaporte Sophie, « Le retour des mutilés à la vie civile », Les journaux de guerre, n° 25, février 2015.



Nous y avons ajouté une association créée récemment, à l'initiative de combattants de la quatrième génération du feu, à savoir l'Association Nationale des participants aux OPérations EXTérieures, l'ANOPEX.

Bien que non étudiées ici, nous pouvons citer<sup>507</sup> :

- Fédération Nationale des Combattants Volontaires (FNCV)<sup>508</sup> ;
- Association Nationale des Cheminots Anciens combattants (ANCAC)<sup>509</sup> ;
- Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre (ARAC)<sup>510</sup> ;
- Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (AFMD)<sup>511</sup> ;
- Compagnons de la Libération (Ordre de la libération) ;
- Fédération nationale des déportés et internés résistants (FNDIR)<sup>512</sup> ;
- Union nationale des associations de déportés internés et familles de disparus (UNADIF)<sup>513</sup> ;
- La Fondation de la Résistance<sup>514</sup> ;
- Mémoire et Espoirs de la Résistance (MER) ;
- Association pour des Études sur la Résistance intérieure(AERI) ;
- La confédération nationale des combattants volontaires de la résistance ;

Etc....

---

<sup>507</sup> Ces associations ont été « rencontrées » au gré des lectures et des recherches. Cette liste complémentaire n'est assurément exhaustive. Elle ne rappelle pas non plus toutes les associations patriotiques : rien que sur le département de la Moselle, on en dénombre plus de 400.

<sup>508</sup> Voir le site : [www.fncv.fr](http://www.fncv.fr)

<sup>509</sup> Voir le site : [www.ancac.net](http://www.ancac.net)

<sup>510</sup> Voir le site : [www.arac51.com](http://www.arac51.com)

<sup>511</sup> Voir le site : [www.afmd.asso.fr](http://www.afmd.asso.fr)

<sup>512</sup> Voir le site : [www.fndir.fr](http://www.fndir.fr)

<sup>513</sup> Voir le site : [ww.unadif.fr](http://ww.unadif.fr)

<sup>514</sup> Voir le site : [fondationresistance.org](http://fondationresistance.org)

## LE MINISTRE<sup>515</sup> DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (AC-VG)

La fonction de « Ministre » en charge des anciens combattants a été, pour la première fois confiée à André Maginot qui avait alors le portefeuille de « Ministre des Pensions »<sup>516</sup>

### **MINISTERE DE LA DEFENSE : UN RAPPEL HISTORIQUE**<sup>517</sup>

Le ministère de la Défense, gérant l'armée française, trouve son origine dans le « ministère de la Guerre », lui-même issu des services du « secrétariat d'État de la Guerre » de l'Ancien Régime. Il existait alors également un « ministère de la marine », héritier du « secrétariat d'Etat de la marine » et souvent lié au ministère des colonies. À partir de 1915, il est créé un sous-secrétariat d'état à l'aéronautique militaire, dont le titre évolue et dont les attributions s'étendent à l'aéronautique civile, et qui devient en 1928 le ministère de l'air.

En 1948, les ministères « de la Guerre », « de la Marine » et « de l'Air » sont regroupés au sein d'un ministère unique « de la Défense nationale » (appelé aussi « ministère de la Défense et des Forces armées »). Dans certains gouvernements, le Ministre est assisté de secrétaires d'État chargés de la Guerre, de la Marine et de l'Air. En 1958, ces secrétariats d'État disparaissent et le portefeuille prend le nom de « ministère des Armées » dès le début de la cinquième République. Sous le ministère de Michel Debré (22 juin 1969 - 4 avril 1973), il redevient « ministère de la Défense nationale » (désignation que ce ministère avait déjà eu par intermittence auparavant, en 1932 par exemple), mais reprend l'appellation de « ministère des Armées » dans le gouvernement

---

<sup>515</sup> A certains moments de l'histoire de France, il s'agit d'un « secrétariat aux AC-VG ».

<sup>516</sup> André Maginot est né le 17 février 1877 à Paris d'une vieille famille meusienne. Il a été député de la Meuse de 1910 à 1922. A compter du 9 décembre 1913, il a nommé sous-secrétaire d'état à la guerre puis a administré jusqu'à son décès en janvier 1932, divers ministères, dont celui de Ministre des pensions, du 20 janvier 1920 au 15 janvier 1922. Il cumulera cette fonction avec celle de Ministre de la guerre jusqu'au 14 juin 1924. Voir le site : [www.assemblee.nationale.fr](http://www.assemblee.nationale.fr) » qui reprend le « *Dictionnaire des parlementaires français de 1889 à 1940* » de Jean Jolly.

<sup>517</sup> Pour toute information : voir le site « [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr) » et les autres sites officiels associés.

suisant. Ce n'est qu'à partir du 28 mai 1974 (Jacques Soufflet) que le ministère prend son nom actuel.

Depuis le 16 mai 2012, Jean-Yves Le Drian est le Ministre de la Défense. Sous son autorité, Jean-Marc Todeschini<sup>518</sup> a été nommé le 21 novembre 2014, secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire (en remplacement à cette date de Kader Arif<sup>519</sup>, démissionnaire).

## **ATTRIBUTIONS LEGALES AU SEIN DU MINISTERE DE LA DEFENSE**

### **Ministre de la défense**<sup>520</sup>

Le Ministre de la défense met en œuvre la politique de défense (voir le livre blanc de la défense publié le 29 avril 2013). Pour mémoire, c'est le Président de la République qui est le chef des armées (cf. constitution de 1958, article XV).

### **Ministère de la Défense**

Le rôle du ministère de la Défense est la protection du territoire, de la population et des intérêts français. Il participe à la réalisation des missions entrant dans le cadre international (ONU, UE). Dans le cadre de ses missions, le Ministre est assisté : du Chef d'état-major des armées (qui commande les états-majors de la marine, de l'armée de terre et de l'armée de l'air), du délégué général de l'armement et secrétaire général de l'administration.

### **Le livre blanc de la Défense**

Le livre blanc<sup>521</sup> est un document cadre, périodiquement actualisé et approuvé par le Président de la république française. Il fixe la stratégie de défense et de sécurité nationale, en

---

<sup>518</sup> Jean-Marc Todeschini est né le 12 mars 1952. Réélu sénateur de la Moselle le 25 septembre 2011, il est aussi conseiller municipal de Talange. Voir le site : [www.senat.fr](http://www.senat.fr).

<sup>519</sup> Kader Arif a été investi comme Secrétaire d'Etat en charge des anciens combattants et de la mémoire le 16 mai 2012 au sein des gouvernements de Jean-Marc Ayrault puis de Manuel Valls, successivement, premiers Ministres de François Hollande.

<sup>520</sup> Se reporter au site : [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)

<sup>521</sup> Le document est disponible sur internet, voir : « [ladocumentationfrancaise.fr](http://ladocumentationfrancaise.fr) »

cohérence avec les options retenues au sein de l'Union européenne et tenant compte des choix faits au sein de l'OTAN. Le livre blanc détermine les moyens, méthodes et capacités requises pour mettre en œuvre la stratégie, pour une vue à quinze voire vingt ans.

L'actuel livre blanc a été approuvé et présenté par le Président de la République le 29 avril 2013, au cours d'une cérémonie spécifique. Le 13 juillet 2012, le Président de la République, François Hollande, avait décidé de revoir le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale depuis la parution en 2008 de la précédente version, pour tenir compte des changements majeurs intervenus au plan international (aspects économiques, sociétaux, géopolitiques,... ) au sein de l'Europe et du fait des politiques développées par les grands acteurs mondiaux (USA, Chine, Russie,...) et l'état des menaces telles que le terrorisme, les « cyber attaques », les risques sanitaires,... et la crise financière.

### **La loi de programmation militaire**

La loi de programmation militaire 2014-2019 a été promulguée le 18 décembre 2014. Elle définit les modalités de mise en œuvre du livre blanc pour la période de référence, incluant notamment le nouveau format à terme des armées et le renouvellement des armements à compter de 2017.

### **Le projet de loi de finances**

Le projet de loi de finances 2015 prévoit au budget de la défense nationale : 42,02 milliards d'euros (crédits de paiement) dont plus de la moitié est affecté aux moyens de défense et à la préparation des forces. La part annoncée qui revient à la mission « anciens combattants, mémoire et lien avec la nation » est de 2,64 milliards d'euros (hors les dépenses de personnel du ministère).

## **LE SECRETARIAT AUX ANCIENS COMBATTANTS**<sup>522</sup>

Le secrétariat aux anciens combattants trouve ses origines avec le ministère des pensions qui créé fut confié à Paul Painlevé.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, il est en tant que, secrétariat d'état ou ministère en tant que tel, rattaché ou pas au ministère de la Défense.

Cette entité, actuellement baptisée « Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire », est en charge de la mission : « anciens combattants, mémoire et liens avec la nation », avec un budget de 2,64 milliards d'euros dont l'essentiel (80 %) sert au règlement des pensions, retraites,... des anciens combattants et des victimes de guerre.

### **Lien Armée- Nation**

Les activités relevant du lien Armée-Nation consistent notamment en la « journée de la défense et de la citoyenneté » (750 000 jeunes accueillis chaque année). Mais cela inclut les activités de gestion : des musées des armées, des bibliothèques des cercles militaires, des archives militaires<sup>523</sup>, du site web « [www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr](http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr) » fréquenté par les généalogistes notamment, et de l'ECPAD<sup>524</sup>.

### **La politique de mémoire**

La politique de mémoire découle de la volonté de faire connaître afin de mieux les appréhender les moments décisifs que la vie de la Nation a connu et donc des conséquences que ces moments ont engendré. Etre citoyen, c'est aussi se souvenir.

---

<sup>522</sup> Les informations ainsi que les données chiffrées sont issues du document « Projet de loi de finances 2015 – Défense ».

<sup>523</sup> Le SHD (Service Historique de la Défense) gère les sites de Brest, Caen, Châtelleraut, Cherbourg, Fontainebleau, Le Blanc, Lorient, Pau, Rochefort, Toulon et Vincennes.

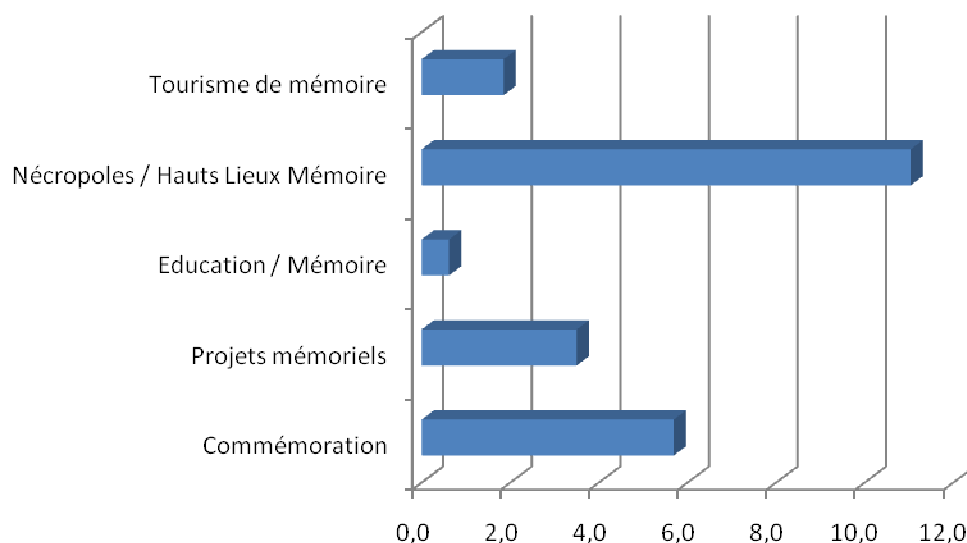
<sup>524</sup> Établissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense. Voir le site internet « [www.ecpad.fr](http://www.ecpad.fr) ».

La politique de mémoire repose sur :

- La gestion du patrimoine : haut-lieu de mémoire, nécropole, monument,... qui génère le tourisme de mémoire ;
- Les commémorations (dont celles inscrites au calendrier national) ;
- La réalisation d'actions pédagogiques (à destination des jeunes publics et des personnes n'ayant pas vécu les événements) ;
- La conduite d'actions médiatiques (dont l'actuel « Centenaire de la Première Guerre mondiale »).

2014 a été l'année de la commémoration conjointe du centenaire de la Première Guerre mondiale et du 70<sup>ème</sup> anniversaire des débarquements alliés (Normandie et Provence) puis de la libération progressive d'une grande partie de la métropole française.

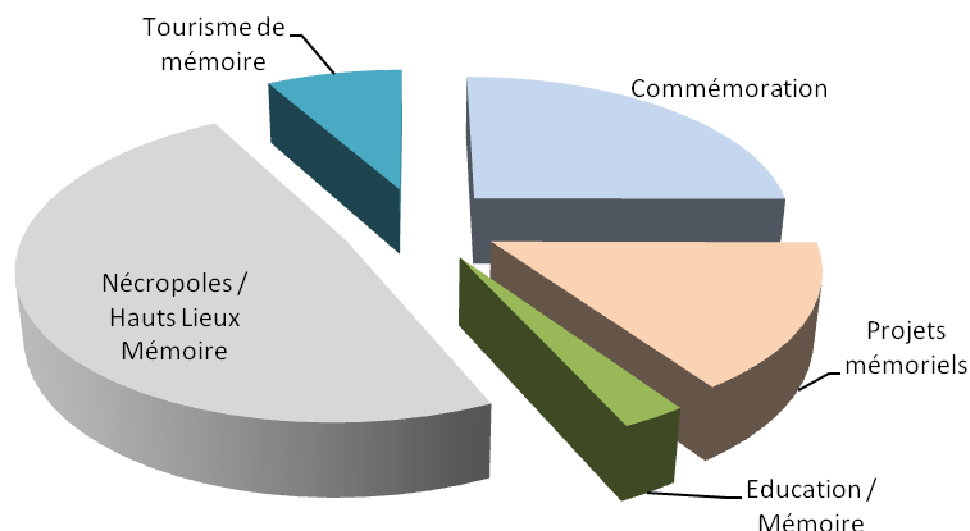
La politique de mémoire (disposant d'un budget de 22,7 millions d'euros pour 2015) se traduit par le financement d'actions, relayées par des médias locaux :



**FIGURE A07 : MONTANTS ALLOUES (BUDGET DES ANCIENS COMBATTANTS, 2015)**

COMMENTAIRE :

Il convient de rappeler que les chiffres évoqués ci-dessus sont des montants exprimés en millions d'euros (alors que le budget du ministère de la défense est calculé en milliards d'euros. Les sommes représentent donc le millième du budget global).



**FIGURE A08 : REPARTITION DU BUDGET 2015 DES ANCIENS COMBATTANTS**

**COMMENTAIRE :**

Ce graphique montre que la prise en charge de l'Etat de la maintenance des sites destinés au recueillement et à la préservation de la mémoire consomme à elle seule la moitié des ressources allouées. Le second poste de dépenses concerne les commémorations dont certaines sont inscrites au calendrier mémoriel national dont le contenu est arrêté pour tenir compte de la participation des autorités de la nation (Président de la république, premier Ministre,... ainsi que les représentants des pays invités le cas échéant.

### **Préservation et la mise en valeur du patrimoine mémoriel**

Pour 2015, une enveloppe de 11,04 millions d'euros est prévue pour son entretien, sa rénovation et sa valorisation culturelle et touristique.

#### ***Les sépultures de guerre***

Le ministère de la Défense entretient plus d'un million de sépultures perpétuelles, situées dans 265 cimetières militaires nationaux et 7 cimetières militaires étrangers en métropole, les cimetières concédés à l'étranger (un millier de lieux de sépultures répartis dans 78 pays, dont 234 cimetières importants) et plus de 2 000 carrés spéciaux des cimetières communaux.

#### ***Les hauts lieux de la mémoire nationale***

Les hauts lieux de la mémoire nationale sont placés sous la responsabilité du ministère de la Défense et sont gérés par l'ONAC-VG. La liste en a été fixée par arrêté du 20 mars 2014. Des

travaux de rénovation lourde ou d'aménagement de nouveaux locaux sont en cours : ancien camp de concentration de Natzwiller-Struthof<sup>525</sup> (67), mémorial de la prison de Montluc (69), mémorial des martyrs de la déportation de l'Île de la Cité à Paris, muséographie du mémorial du Mont Faron (83).

### **Favoriser le développement du tourisme de mémoire**

En 2013, plus de 7 millions de visiteurs ont fréquenté les lieux de mémoire en France, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2010, confirmant l'intérêt croissant du public. L'animation par la DMPA du réseau des musées et mémoriaux des conflits contemporains, regroupant aujourd'hui plus de 80 membres, est de contribuer à l'essor du tourisme de mémoire.

Le ministère de la Défense s'est engagé, au travers de conventions ou d'accords-cadres conclus avec les collectivités territoriales, à soutenir des projets structurants, inscrits dans des parcours de mémoire, en vue d'enrichir l'offre mémorielle et culturelle. Le financement inscrit pour la première fois à ce titre en loi de finances 2014 est accru de 10 % et porté à 1,65 millions d'euros en 2015, ce qui permettra à l'État de structurer le secteur du tourisme de mémoire et d'accompagner la croissance de la filière.

### **PETITE REVUE DE PRESSE**

Rappelons ici quelques situations, moments, événements,...

Extraits du bulletin de l'association ACMNR

---

Le 11 novembre, chaque année, la France se recueille devant ses monuments aux morts pour commémorer la Victoire de 1918. Victoire chèrement acquise au prix de : 1 400 000 morts,

---

<sup>525</sup> L'orthographe allemande de la commune est : Natzweiler. Il s'agit ici du camp de concentration « KL-Struthof » ouvert par les nazis en 1941. Dans ce cas plus de 50 000 déportés dont près de la moitié y décédèrent.



740 000 invalides, 3 000 000 de blessés<sup>526</sup>, des familles en deuil, des orphelins et pupilles de la Nation, et la France appauvrie et affaiblie.

---

C'est Jean LAURAIN (Ministre des ACVG) qui créa, en 1981, la 5<sup>ème</sup> Direction en charge de « Mieux faire connaître l'Histoire à la Jeunesse ».

---

La Commission de l'Information Historique pour la Paix a été mise en place le 4 février 1982. Elle est dotée d'un conseil scientifique (historiens et sociologues) et d'un conseil des associations du monde des AC-VG, d'associations de la Jeunesse et d'éducation populaire. Le CIHP sera donc une passerelle entre les AC-VG et les nouvelles générations. Sa première réunion s'est tenue le 22 juin 1982.

---

Ainsi 1983, sera l'année Jean Moulin, premier Président du Conseil National de la Résistance. Il est prévu des expositions sur la déportation (Queuleu et Thill), sur l'incorporation de force et un colloque universitaire mondial sur le rôle des associations d'AC-VG dans la société.<sup>527</sup>

## L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (ONAC-VG)

L'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (ONAC-VG) n'est pas à proprement parlé une association d'anciens combattants mais l'un des prolongements « opérationnels » du secrétariat d'état aux anciens combattants.

---

<sup>526</sup> Ces chiffres sont ceux figurant dans le manifeste de l'UFAC daté de 1983, diffusé pour lecture lors de la commémoration du 11 novembre.

<sup>527</sup> Voir le bulletin de l'association ACMNR n° 131.

## **UN PEU D'HISTOIRE**

Il a été créé en 1916 sous l'appellation de « Office National et Réformés de la Guerre ». L'année suivante, est créé l' « Office National des pupilles de la Nation ».

Le 31 mars 1919, la grande guerre finie et ses millions de morts, de blessés, de disparus,... est voté le « Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ».

En 1926 est créé l' « Office National du Combattant ».

En 1946, il est procédé à la fusion de l'Office National et Réformés de la Guerre, de l'Office National des pupilles de la Nation et de l'Office National du Combattant en une seule entité : l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG).

L'arrêté du 31 octobre 1991 décide de la gestion par l'ONAC-VG de la gestion de « l'Œuvre Nationale des Bleuets de France »<sup>528</sup>, œuvre caritative créée à l'issue de la Première Guerre mondiale et qui risque de disparaître.

## **ORGANISATION DE L'OFFICE**

Opérateur de la politique de reconnaissance, de réparation et de solidarité en faveur du monde combattant, l'ONAC-VG dispose structurellement de :

- 102 services départementaux (placés sous la tutelle des préfets) ;
- 2 services d'outre-mer (Polynésie et Nouvelle-Calédonie) et de
- 3 services implantés en Afrique du nord (Algérie, Maroc, Tunisie).

---

<sup>528</sup> L' « Œuvre Nationale des Bleuets de France » (ONBF) est une entité à but caritatif créée au sortir de la Grande Guerre par deux infirmières, Charlotte Malletterre et Suzanne Leenhardt, dans le but de venir en aide aux mutilés. L'idée originelle est de confectionner des fleurs (ce qui « occupe » les invalides) et, pour la première fois le 11 novembre 1934, de les vendre au public. C'est le bleuet qui est retenu pour incarner le lien entre la Nation et ses anciens combattants. Depuis, le 11 novembre sert chaque année d'occasion pour la vente des bleuets dans l'espace public, date à laquelle s'est ajouté ensuite (à compter de 1957) le 8 mai. Voir le site : [www.bleuetdefrance.fr](http://www.bleuetdefrance.fr).

## **BUDGET DE L'OFFICE**

Pour 2015, une subvention de 57,3 millions d'euros pour assurer ses attributions au sein du ministère de la défense. Ce montant est complété d'autres crédits fournis par le ministère.

## **ACTIONS DE L'OFFICE**

Actuellement, l'ONAC-VG (environ 600 personnes) assure les différentes missions confiées par l'Etat en faveur du monde combattant (près de 3 500 000 de bénéficiaires) :

- Réparation (guichet unique pour : pupille de la nation, orphelin de guerre)
- Reconnaissance (carte de combattant, d'invalidé,... carte TRN,...)
- Mémoire (avec comme interlocuteurs, les 7 000 associations patriotiques)
- Hébergement pour personnes âgées dépendantes (maisons spécialisées)
- Reconversion professionnelle (écoles et ateliers)

L'ONAC-VG diffuse chaque trimestre un journal d'information « ONAC info » faisant le point des actions et réalisations de l'Office, dans le cadre de ses attributions.

### **Réparation**

Les actions relatives à la « réparation » comprennent les actions visant à réduire les conséquences d'une infirmité, d'une mutilation, d'une séquelle,... physique et/ou morale et donc de minimiser les conséquences d'un handicap subi<sup>529</sup>.

### **Reconnaissance**

Plusieurs mesures participent de la reconnaissance du monde combattant :

La généralisation (au 1er octobre 2015) du critère de 4 mois de présence sur un théâtre d'opération pour l'attribution de la carte du combattant ou « carte Opex » ;

---

<sup>529</sup> Voir le texte ci-après consacré à l'Institution Nationale des Invalides (INI) et aux associations d'anciens combattants ayant pour objet cette revendication de réparation des corps et des esprits.

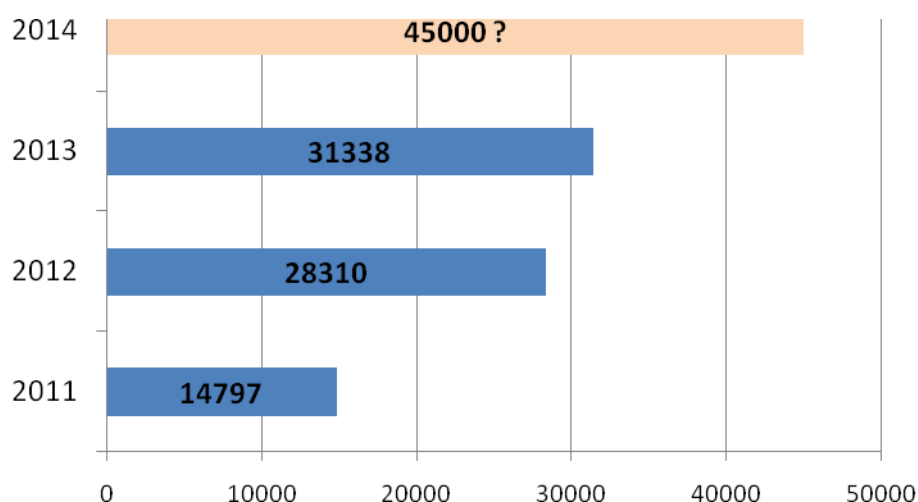
L'effort de l'action sociale permettant au montant des aides versées aux conjoints survivants d'atteindre le seuil de pauvreté ;

Le dispositif revalorisé en faveur des conjoints survivants de grands invalides de guerre et

La hausse de l'allocation de reconnaissance dans le cadre du plan d'action « Harkis ».

L'attribution des cartes du combattant et des titres de reconnaissance de la nation (TRN) relève de l'ONAC-VG depuis 2010.

L'ONAC-VG instruit toutes les demandes de cartes : de combattant, de la retraite du combattant, d'invalidité, de stationnement, de veuves... et de titre de reconnaissance de la nation (TRN).



**FIGURE A09 : EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDES DE CARTE DU COMBATTANT**

COMMENTAIRE :

Pour 2014, sont prises en compte les modifications législatives relatives aux personnes concernées par les événements d'Afrique du Nord (services effectués au delà du 2 juillet 1962, notion de carte « à cheval »).

L'ONAC-VG gère également les demandes et l'attribution de la mention « Mort pour la France » et de la mention « Mort en déportation ».

## Mémoire

Pour l'ONAC-VG, le devoir de mémoire s'exprime à travers trois objectifs que l'on peut résumer en trois mots : célébrer, partager et transmettre.

L'office crée et diffuse des plaquettes d'information à destination du public, version papier et téléchargeable. On citera pour l'exemple celle consacrée à la ligne Maginot, bien présente dans l'est de la France et en Moselle, et celle consacrée à « la Moselle annexée 1940-1945 », document de 24 pages illustrées.

Dans ce cadre des missions, l'ONAC-VG coopère localement aux manifestations mémorielles avec les acteurs locaux, élus et associations. Il est en relation avec les représentants de l'éducation pour des projets destinés à la diffusion de la connaissance auprès des jeunes publics. Depuis 2010, la gestion des nécropoles nationales et hauts-lieux de mémoire est assurée par l'ONAC-VG.

## Hébergement

Aujourd'hui, l'ONAC-VG dispose de 8 établissements (classés en EPHAD) ouverts à tout public avec un accès privilégié pour les anciens combattants et victimes de guerre, les ressortissants de l'Office.

## Reconversion professionnelle

L'ONAC-VG gère un ensemble de neuf écoles de reconversion professionnelle et un centre de pré-orientation qui accueillent des travailleurs handicapés. Ces écoles, héritières des « écoles des mutilés » (créées à partir de 1916) visent la réinsertion dans la vie civile des mutilés et handicapés.

## **PETITE REVUE DE PRESSE**

Rappelons ici quelques informations, observations, commentaires,...

---

C'est l'ONAC-VG qui est en charge des 9 hauts-lieux de mémoire, des 265 nécropoles militaires nationales et des carrés militaires installés dans les cimetières de certaines communes.

## **L'INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES (INI)**

L'Institution Nationale des Invalides (INI) est un établissement public à caractère administratif au service du monde combattant.

Symbole fort de l'attachement de la nation au devoir de réparation, elle est d'abord la «Maison des Invalides »<sup>530</sup>.

## **LES MISSIONS DE L'INSTITUTION**

L'INI a historiquement pour vocation :

- d'accueillir, à titre permanent ou temporaire, dans un centre des pensionnaires, les invalides bénéficiaires des dispositions du CPMIVG ;
- de dispenser, dans un centre médico-chirurgical, des soins en hospitalisation ou en consultation aux malades et aux blessés en vue de leur réadaptation fonctionnelle, professionnelle et sociale ;

---

<sup>530</sup> Formule reprise du document présentant le projet de loi de finances 2015 concernant le ministère de la défense et des anciens combattants.

- de participer aux études et à la recherche sur l'appareillage des handicapés. A ce titre, l'INI est un établissement médical de pointe spécialisé dans la prise en charge des blessés de guerre et du grand handicap.

## **ORGANISATION DE L'INI**

Aujourd'hui, l'Institution Nationale des Invalides (INI) est placée sous la tutelle du Ministre délégué auprès du Ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants.

L'INI s'appuie en local sur les délégations départementales de l'ONAC-VG (soit plus de 100 sites). Elle offre à son public :

- 1 centre de pré-orientation
- 8 établissements pour l'accueil des personnes âgées dépendantes
- 9 écoles de reconversion professionnelle

Elle dispose aussi de trois centres complémentaires : le centre des pensionnaires, le centre médico-chirurgical et le centre d'études et de recherche sur l'appareillage des handicapés (CERAH<sup>531</sup>).

Pour 2015, le montant prévu de la subvention pour charges de service public est identique à celui de 2014, soit 12,08 millions d'euros.

## **LE SOUVENIR FRANÇAIS**

*« A nous le Souvenir. A vous l'Immortalité ».*

Ainsi est la devise du Souvenir Français.

---

<sup>531</sup> Le CERAH est intégré à l'Institution nationale des Invalides depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Il est installé à Woippy (57) et démarra son activité le 2 janvier 1984. Ses prestations s'adressent à toutes les personnes handicapées. Lorsqu'il a été question de son transfert de Paris vers Metz, des protestations dûment exprimées dans le Journal des combattants du 13 novembre 1982. Ainsi cette éventualité d'alors ne faisait pas que des heureux.

La vocation de cette association est notoirement :

- La restauration et l'entretien des tombes des soldats, français ou autres, et
- La transition du souvenir aux générations futures

## **UN PEU D'HISTOIRE**

La guerre de 1870-1871 est terminée, la France est battue, l'Alsace-Lorraine<sup>532</sup> est annexée, les morts sont nombreux, Français, Allemands,... Les sépultures des uns et des autres sont réalisées hâtivement. Certains français du désormais espace « *Elsass-Lothringen* » s'exaspèrent des conditions dans lesquelles les soldats français sont enterrés. Ainsi dès 1872, François-Xavier Niessen<sup>533</sup> harcèle les autorités locales du Reich pour que l'entretien des tombes et des cimetières soit décent.

Conduit à l'exil, le jeune enseignant migre en région parisienne et obtient le soutien de la municipalité de Neuilly-sur-Seine pour créer en 1887, l'*Association Nationale du Souvenir Français*. Devenue association de type loi de 1901, elle est reconnue d'utilité publique dès 1906.

En 1907, l'association se déploie et quasi tous les départements restés français ont un relais local. En Alsace-Lorraine annexée, un comité se constitue sous la présidence de Jean-Pierre Jean<sup>534</sup>. Après d'âpres discussions et formalités, le Kaiser Guillaume II accorde finalement en 1908 l'autorisation de construire à Noiseville (en Moselle annexée donc) un monument dédié aux morts et victimes français. Lors de l'inauguration en octobre 2008 de ce monument, une foule

---

<sup>532</sup> Par analogie avec la désignation allemande qui parle du « *Reich Elsass-Lothringen* ».

<sup>533</sup> François-Xavier Niessen est né à Sarre-Union en 1846. Très vite orphelin de mère puis de père, élevé par son oncle, il fait des études qui le conduisent à devenir professeur. Ses convictions et son opinion sur le respect insuffisant des dépouilles des soldats français par l'occupant allemand le conduiront à devoir quitter son pays alsacien. Arrivé en région parisienne, il mènera à bien son projet de création d'un élan patriotique envers les morts du champ de bataille. Ainsi sera constituée l'association du *Souvenir Français*. F-X. Niessen décède le 29 décembre 1919.

<sup>534</sup> Jean-Pierre Jean fut la figure de proue de l'action alsaco-lorraine tournée vers les morts et leur dernière demeure. Cette cause reçut à l'époque un fort écho et les bénévoles affluèrent nombreux. J-P. Jean a écrit l'ouvrage « *Le Livre d'Or du Souvenir Français* », Metz, 1929, 577 p.



nombreuse se pressa pour assister à l'événement qui constitua une preuve de patriotisme lorrain<sup>535</sup>.

Dans la foulée de cet engouement populaire, l'association prend le nom de *Souvenir Français Lorrain* dont la notoriété grandissante conduira les autorités allemandes à interdire en 1913 cette association beaucoup trop francophile. Entre temps, à Wissembourg, un autre monument fut érigé avec un certain retentissement, le financement ayant été rapidement via une souscription.

La grande guerre entraîna de réelles difficultés de fonctionnement et certains comités durent cesser leur action. Mais cela était bien en deçà de l'immense tâche générée par la victoire qui apporta 1,7 millions de morts français et donc de sépultures à entretenir. En conséquence, par la loi du 31 juillet 1920, le Service National des Sépultures est créé au sein du ministère des pensions.

L'association essaima aussi pour s'occuper des victimes de l'empire colonial. De son côté, la Belgique créa une association sœur. Ensuite, le Souvenir Français pris en charge les corps inhumés des soldats britanniques, canadiens, australiens, néo-zélandais,...

La Seconde Guerre mondiale apportera aussi son lot de défunts et conduira le Souvenir Français à mener des recherches concernant les personnes portées disparues (suite à la déportation, notamment).

Ensuite, il y a eu d'autres guerres (celles de la décolonisation : Indochine, Afrique du Nord, Madagascar,...) et donc d'autres victimes dont le nombre progresse encore avec les victimes des OPEX qui auront (peut être) dans quelque temps un monument qui leur sera dédié...

---

<sup>535</sup> Voir l'article de François Roth, « Le souvenir français en lorraine annexée (1907-1914) »

## **LE SOUVENIR FRANCAIS, AUJOURD'HUI**

Le *Souvenir Français* compte 300 000 membres et dispose d'un budget de 4,2 millions d'euros provenant des cotisations, de collectes nationales (dont celle du 1<sup>er</sup> novembre), de dons et legs, et de quelques subventions<sup>536</sup>.

Son action repose sur le travail coordonné, au plus près, avec ses représentations départementales (près de 100 délégations) voire locales (1600 comités) distribuées sur le territoire national. Le Souvenir français est également implanté dans 68 pays.

## **LA FEDERATION NATIONALE ANDRE MAGINOT (FNAM)**

La « Fédération Nationale André Maginot » (FNAM) est une association à but non lucratif et reconnue d'utilité publique, sous son appellation de l'époque, par un décret du 23 mai 1933.

### **PETIT HISTORIQUE**

L'actuelle « FNAM » trouve ses racines dans une association marseillaise, « *Union Fraternelle des Militaires Blessés, Réformés N° 1* » créée en 1888 par des anciens combattants de la guerre de 1870-1871 et des campagnes extérieures (opérations dans les colonies françaises).

En 1911, le siège est transféré à Paris. En 1933, sa désignation devient « Fédération Nationale des Mutilés, Victimes de Guerre et Anciens Combattants » à laquelle fut ajoutée en 1953 la notion de « Fédération André Maginot ». C'est en 1953 qu'elle se nommera « Fédération Nationale André Maginot, Mutilés, Victimes de Guerre et Anciens Combattants ». La référence à André Maginot, tient au fait qu'entre le 6 octobre 1918 et le 7 janvier 1932 (date de son décès), il assura la présidence de l'association.

En 1961, est adoptée l'identité de « Fédération Nationale André Maginot ». Toutefois, est ajoutée par la suite à cette désignation la notion de « Anciens combattants et Victimes de guerre » ce qui illustre alors davantage les autres entités s'agréant à la fédération alors existante.

---

<sup>536</sup> Voir le site : [www.lesouvenirfrancais.fr](http://www.lesouvenirfrancais.fr)

C'est à André Maginot<sup>537</sup>, créateur du ministère des pensions, des offices nationaux et départementaux, de la carte de combattant, promoteur de la loi du 31 mars 1919 qui proclama le droit à réparation, auteur des textes définissant la qualité de combattant volontaire,... que les anciens combattants et victimes de guerre de toutes catégories et des différents conflits, guerres et théâtres d'opérations doivent les mesures essentielles dont ils bénéficient encore aujourd'hui.

Rappelons que c'est en 1956 que l'association ACMNR s'est affiliée à la FNAM et que des personnalités des « Malgré-Nous » ont siégé dans les instances de la fédération<sup>538</sup>.

Depuis cette date, les assises annuelles ou autres congrès de la FNAM sont périodiquement organisées à Metz (citons par exemple : 1989)

## **ACTIONS DE L'ASSOCIATION**

L'action de la FNAM est principalement orientée vers :

- Les œuvres sociales ;
- L'information ;
- L'assistance à ses membres de toutes les catégories ;
- Le culte du souvenir des aînés disparus et le rappel de leurs sacrifices ;
- Le maintien de l'amitié née dans les combats et
- L'appui fraternel aux jeunes cherchant leur voie.

---

<sup>537</sup> André Maginot est né le 17 février 1877 à Paris. Ses parents lorrains étaient originaires de Revigny-sur-Ornain (55). D'abord conseiller général de Revigny-sur-Ornain, il est élu député de Bar-le-Duc en 1910 et y sera réélu jusqu'à sa mort. En 1913, il devient Sous-secrétaire d'Etat à la guerre. Préoccupé par la situation des mutilés, il suit la création des premières associations de victimes de guerre. Il s'implique dans la finalisation de la loi du 31 mars 1919. Devenu Ministre de la guerre en 1929, il poursuit la construction de la ligne fortifiée le long des frontières de Dunkerque à Nice, la ligne Maginot. Il décède en janvier 1932.

Le monde combattant lui doit : la création de l'office national des mutilés (janvier 1918) ; la loi du 31 mars 1919 reconnaissant le droit à réparation de toutes les catégories d'anciens combattants et victimes de guerre ; la création de la carte du combattant (décembre 1926) ; la loi du 6 avril 1930 reconnaissant la qualité de combattant volontaire, ...  
Source : voir le site « [www.fnam.fr](http://www.fnam.fr) ».

<sup>538</sup> Le Président actuel de l'association ACMNR, Louis Harig, est aussi Vice-président de la FNAM.

## **LES PRESIDENTS DE LA FNAM**

Après leur illustre et premier Président de la « FNAM » (pour utiliser l'actuelle désignation de l'association), André Maginot, ont été élus à la présidence :..., Marcel Bidault, Camille Deletang, Fernand Supper, M. Gambert. L'actuel Président fédéral est Henri Lacaille.

## **« LA CHARTE », LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA FNAM**

En novembre 1918 le tout premier bulletin de la « Fédération Nationale des associations Françaises des Réformés n° 1 » paraît. En 1926, ce bulletin prendra le nom de « *La Charte* », toujours d'actualité.

« *La Charte* », éditée six fois par an, est distribuée à tous les adhérents et auprès de différents organismes publics et collectivités : mairies, préfectures, ministères,...

## **« LA GRANDE GARENNE », SITE D'ACCUEIL ET DE REPOS**

La FNAM possède également un domaine en Sologne, appelé « *La Grande Garenne* », qui comprend un centre de vacances de 90 chambres, un centre de jeunes de 87 lits pour accueillir les scolaires, un amphithéâtre et une maison de retraite EHPAD.

## **PRIX DE LA MEMOIRE ET DU CIVISME ANDRE MAGINOT**

Depuis 1995, la FNAM a mis en place les prix remis chaque année en Janvier à une sélection d'actions civiques conduites par des jeunes. Ainsi sont récompensées les écoles, collèges et élèves qui se sont distingués par leur comportement.

En 2007, l'école primaire de Semécourt (57) a été primée.

## **PETITE REVUE DE PRESSE**

Quelques extraits cités ci-après montrent le lien entre les Anciens combattants représentés au sein de la FNAM et les Alsaciens-Mosellans qui ont adhéré à l'ACMNR ou aux ADEIF.

---

La FNAM dispose d'une maison de repos, de vacances et de retraite à Neuvy-sur-Barangeon (Cher). Cette résidence de plus de 100 chambres s'est agrandie d'une maison médicalisée dont la première pierre a été posée le 20 octobre 1997 par Jean-Pierre Masseret, alors secrétaire d'état aux AC-VG, est destinée à l'accueil des personnes âgées du monde combattant.

---

Nous sommes en 1957 et les Présidents, d'une part, de la Fédération Nationale André Maginot, Camille Deletang<sup>539</sup>, et, d'autre part, de l'ACMNR, Charles Spitz, conviennent de rapprocher leurs mouvements patriotiques respectifs et ainsi mutualiser leurs ardeurs et convictions dans les combats revendicatifs. Après cette adhésion à la fédération, les échanges entre les hommes et les associations seront nombreux et le Président de la FNAM sera présent lors des congrès de l'ACMNR en Moselle.

*(Texte produit à partir d'un article du bulletin de l'ACMNR n° 217 de 2007).*

## **LA FNAM, ACTIONNAIRE DE LA FDJ**

En France, la réglementation sur les jeux a connu il y a peu la mise en œuvre d'une directive visant à ouvrir à la concurrence ce secteur. Cela a conduit la FNAM à devoir défendre ses positions avec les représentants des ministères (Finance, Economie,...) car elle détient depuis longtemps des actions de la FDJ.

---

<sup>539</sup> Camille Deletang a été Président de la FNAM de 1945 jusqu'à 1961. Il a combattu en août 1914 à Verdun puis, lors de combats ultérieurs fut blessé, ce qui lui valut d'être décoré de la croix de guerre et de la légion d'honneur. Entre les deux guerres, il a participé à la gestion de la fédération nationale des Mutilés. Pendant l'occupation, il est résistant et, en février 1944, arrêté par la Gestapo, déporté à Buchenwald puis Bergen-Belsen. A la libération, après de longs soins, il succède à Joseph Granier à la tête de la FNAM. Camille Deletang est mort le 23 décembre 1969, à l'âge de 84 ans.

Il faut remonter à 1970 et à la création du Loto pour comprendre la situation. La décision est prise par les émetteurs de billets de la Loterie Nationale (pour les anciens, rappelons les « dixièmes ») de créer un nouvel outil de jeu, le Loto, avec ses grilles à cocher. Avec un brin de clairvoyance voire de vision, un des Présidents de la FNAM investit ses propres deniers permettant ainsi à sa Fédération de devenir un actionnaire significatif de la nouvelle structure (4,2 % du capital).

Dès lors, chacun se rappelant le bon rendement du Loto qui deviendra ensuite la Française des Jeux (et maintenant FDJ), les rentrées financières annuelles permettront à la FNAM (qui assure la représentation de l'UBFT également actionnaire de la FDJ) de développer ses actions et de créer des structures d'accueil dont le site de la Grande-Garenne (18).

C'est un décret qui désormais entérine la participation financière de la FNAM et de l'UBFT au sein de la société FDJ

## FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS DES MISSIONS EXTERIEURES – OPEX (FNAME-OPEX)

La « Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures-OPEX » (FNAME-OPEX) a été créée en 1985.

Elle a pour vocation<sup>540</sup> de rassembler les militaires français ayant participé à des opérations extérieures (OPEX) effectuées dans différents pays en conflit<sup>541</sup> (Liban, Zaïre, Tchad, Cambodge, Somalie, Rwanda, Côte d'Ivoire, le Golfe, Ex-Yougoslavie, Bosnie, Croatie, Macédoine, le Darfour, République Centre-Africaine, Afghanistan, Libye, Mali,...)

La FNAME-OPEX est déployée en région et est implantée dans bon nombre de départements, y compris en DOM & TOM.

La FNAME-OPEX organise chaque année une « Opération Colis » destinée aux personnels en intervention dans des missions OPEX dans lesquelles la République Française est engagée.

---

<sup>540</sup> Voir le site : « [www.fname.fr](http://www.fname.fr) » et la plaquette disponible à partir du site.

<sup>541</sup> Une liste des OPEX, actualisée à fin 2014, est jointe en fin de l'annexe 03.

La FNAME-OPEX participe à la Journée Internationale des Casques Bleus (29 mai) et à l'hommage annuel rendu au 58 parachutistes du 1<sup>er</sup> RCP tués lors de l'attentat du Drakkar à Beyrouth en 1983.

Le 20 octobre 2013, la FNAME-OPEX Moselle a honoré les « Morts pour la France » en opération extérieure au monument aux morts de Bettborn<sup>542</sup> (57), en présence des autorités civiles et militaires.

Notons que fin 2014, les pouvoirs publics constataient que la demande initiée en 2011 de créer un lieu de mémoire dédié aux victimes des OPEX restaient en suspens. En effet les travaux du groupe de travail animé par Bernard Thorette sont à l'arrêt, les lieux potentiels ayant été sélectionnés et le budget (loi de finances 2013) étant alloué. Il semble que l'appel d'offre soit contesté retardant ainsi la réalisation.

## FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE, MAROC ET TUNISIE (FNACA)

Créée en pleine guerre d'Algérie, le 21 septembre 1958, la FNACA<sup>543</sup>, *Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie*, se veut être l'association spécifique des anciens combattants ayant servi en Afrique du Nord. Ces conflits ont engendrés 30 000 « Morts pour la France » en Afrique du Nord entre 1952 et 1962 parmi près de 2 millions de militaires et autres forces d'appui<sup>544</sup> alors engagés ou appelés sous les drapeaux.

Selon le site internet de la fédération, elle regroupe à ce jour plus de 300 000 adhérents rassemblés dans plus de 3 000 comités locaux ou cantonaux

---

<sup>542</sup> C'est à Bettborn que réside le Président de la FNAME Moselle, Jacques Holtz.

<sup>543</sup> Voir le site : « [www.fnaca.org](http://www.fnaca.org) ».

<sup>544</sup> Entre 1952 et 1962, 1 343 000 appelés ou rappelés et 407 000 militaires d'active (soit 1 750 000 militaires) ont été envoyés en Algérie. Près de 180 000 Musulmans algériens (réguliers et supplétifs) ont également combattu du côté français pendant la guerre d'Algérie. Source Wikipédia, d'après : Jacques Frémaux, *La France et l'Algérie en guerre : 1830-1870 – 1954-1962*, Institut de stratégie comparée (Sorbonne), Économica, 2002 (ISBN 2717845666), p. 139-140.

Le 5 décembre 2002, le Président de la république Jacques Chirac a inauguré le « Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie » qui rend hommage à toutes les victimes mortes pour la France entre 1952 et 1962 en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Ce monument permet de lister les noms des 22 319 combattants et ceux des 3 010 supplétifs recensés pour l'occasion de l'érection de ce monument.

## **BUTS DE LA FEDERATION**

La FNACA qui est membre de l'UFAC, s'est donné comme objectifs :

- Défendre les droits matériels et moraux de tous ceux ayant pris part à la guerre d'Algérie et aux combats du Maroc et de Tunisie (1952-1962)
- Agir en faveur de la Paix en commémorant la date du 19 mars 1962, cessez-le-feu ayant mis fin officiellement à la guerre d'Algérie.

Si le premier objectif reste permanent et se renouvelle au fil de l'eau des revendications successives, le second est atteint (ou presque). En effet, l'officialisation du 19 mars 1962 comme Journée Nationale du Souvenir et du Recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc (décret du 6 décembre 2012). Cette journée, ni fériée, ni chômée a été fixée au 19 mars, jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.

La première commémoration officielle a eu lieu le 19 mars 2013 *au* mémorial national du quai Branly, en présence de Kader Arif, alors secrétaire d'état aux anciens combattants. En 2014, la cérémonie a eu lieu mais il apparaît aux membres de la FNACA que le retentissement officiel donné sur l'ensemble du territoire par les autorités nationales, régionales et départementales est insuffisant, et assurément bien moindre que le 8 mai ou le 11 novembre. Sans tarder, le Président de la FNACA Guy Darmanin a obtenu un entretien avec le nouveau secrétaire d'Etat aux anciens combattants, Jean-Marc Todeschini.

Lors du 31e Congrès National de la FNACA à Caen du 17 au 19 octobre 2014, satisfaction a été donnée à deux mesures significatives :

Attribution de la Carte du Combattant aux militaires arrivés en Algérie au plus tard le 2 juillet 1962 et justifiant de 120 jours de présence,



Publication de la Loi du 6 décembre 2012 instituant le 19 Mars comme « Journée Nationale du Souvenir et de Recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

## **LA FNACA, AUJOURD'HUI**

D'autres « combats » restent d'actualité :

- Développer encore la reconnaissance de la Nation et ses témoignages concrets : cérémonies dédiées, monuments et plaques commémoratifs, noms de rue (plus de 4000 selon la FNACA),...
- Faire attribuer la mention « Mort pour la France » à tous les militaires et supplétifs tombés en Afrique du Nord
- Faire respecter la vocation initiale du mémorial national quai Branly<sup>545</sup> destiné aux militaires et supplétifs morts en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

« *L'Ancien d'Algérie* » est l'organe de presse officiel de la FNACA et, à ce titre, le porte-parole de la fédération. Mensuel dont le premier numéro est paru en décembre 1958, son tirage s'élève, aujourd'hui, à 400 000 exemplaires en moyenne. Les derniers numéros en sont accès libre à partir du site internet de la fédération.

---

<sup>545</sup> Le mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie implanté sur la promenade du quai Branly à Paris est l'un des 9 hauts-lieux de mémoire (cf. décret du 20 mars 2014).

## **REVUE DE PRESSE**

Quelques informations collectées au fil de l'eau de lectures...

---

Dans le cadre de la mémoire et du travail avec les jeunes et des enseignants, la FNACA a contribué à la rédaction d'un livre intitulé « Une mémoire meurtrie, paroles d'appelés du contingent de la guerre d'Algérie »<sup>546</sup>.

---

Le Club Vacances Loisirs (CVL) de la FNACA est une association déclarée, ouverte à tous les membres de la FNACA et leur famille. Il gère les sites d'Ascain (64) et de Flumet (73).

---

Il existe un Club Philatélique de la FNACA, ouvert à tous, qui regroupe des membres dans la France entière.

---

Les coordonnées de l'antenne de la FNACA de Moselle sont : 71 rue du Faubourg, 57000 METZ.

---

## **FEDERATION NATIONALE DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE (FNPGIG)**

Conformément à son intitulé, la Fédération accueille sélectivement ceux dont les blessures sont les plus lourdes<sup>547</sup>, quelles que soient leur nature et leur localisation

---

<sup>546</sup> Ce livre a été rédigé par le club Histoire du lycée Buffon, 16 rue Pasteur à Paris.

<sup>547</sup> Cette vocation a été traduite intentionnellement lors du changement de statut d'association en fédération qui a été

## **UN PEU D'HISTOIRE**

Le 5 octobre 1922, est créée, à l'initiative de Jacques Simon<sup>548</sup> l'Association nationale des Grands invalides de guerre. Dès sa création, un journal « *La Voix du mutilé* » est édité.

En raison du développement de l'association, un conseil d'administration, tenu en février 1923, décidait de la transformer en Fédération. Elle devient la « *Fédération Nationale des Plus Grands Invalides de Guerre* ». L'assemblée générale du 21 octobre 1923 ratifia à l'unanimité cette nouvelle raison sociale.

En décembre 1924, « *Le Grand Invalide* » remplace « *La Voix du mutilé* ».

La Fédération des Plus Grands Invalides de Guerre est reconnue d'utilité publique par décret du Président de la République, Gaston Doumergue, du 23 juillet 1927.

Un match de football opposant Arsenal (Londres) et le Racing Club de Paris s'est déroulé à Paris au profit de la Fédération des P.G.I.G. le 11 novembre 1930. Cet événement sportif, hors la période de la Seconde Guerre mondiale, se déroulera jusqu'en 1958.

Le 8 juillet 1931, le Président de la République en exercice, Paul Doumer, qui a perdu quatre fils à la guerre, reçoit officiellement une délégation des Plus Grands Invalides de Guerre.

En 1937, un Comité d'Entente des Grands invalides de guerre<sup>549</sup> est créé regroupant les Aveugles, les Plus grands invalides, les Amputés, les Gueules cassées, les Trépanés, les Blessés multiples. La revendication collective est centrée sur le niveau des pensions.

La Seconde Guerre mondiale apporte ses mutilés et invalides, qui seront légalement traités de la même façon que leurs prédécesseurs de la grande guerre. La première admission à la fédération d'un grand mutilé de la « nouvelle » guerre est prononcée le 2 mars 1940<sup>550</sup>.

---

donc nommée « ... des PLUS grands invalides ... ».

<sup>548</sup> Jacques Simon est un grand invalide paralysé des deux jambes, militant déjà chevronné d'un important groupement national d'anciens combattants

<sup>549</sup> En 2014, ce comité d'entente regroupe : la fédération des amputés de guerre de France, l'union des aveugles de guerre, l'union des blessés de la face et de la tête "gueules cassées", la fédération nationale des blessés multiples et impotents de guerre, l'association des mutilés des yeux de guerre, la fédération nationale des plus grands invalides de guerre et la voix des blessés médullaires titulaires de l'article L115.

<sup>550</sup> Il s'agit de Jean Courdy, 32 ans, adjudant-chef au 28<sup>ème</sup> régiment de tirailleurs tunisiens. Blessé le 25 novembre 1939 au cours d'une patrouille, il est amputé des deux bras et énucléé d'un œil.

Le journal « *Le Grand Invalide* » renaît avec le numéro de janvier 1945. Pour la première fois depuis cinq ans, la Fédération tient son congrès les 14 et 15 avril 1945.

Une maison de repos est inaugurée le 6 mars 1953 en présence de M. Bergasse, Ministre des Anciens Combattants : elle a été acquise grâce à une émission de timbres avec surtaxe.

Les grands mutilés des guerres d'Indochine et d'Algérie sont venus grossir les rangs de la Fédération des Plus Grands Invalides.

Depuis 1988, chaque 14 juillet, la fédération assure avec la contribution de jeunes lycéens, le ravivage de la flamme du souvenir, celle du soldat inconnu gisant sous l'arc de triomphe à Paris.

Au cours de ses 90 ans d'existence, l'association a servi environ 30 000 membres. Ceux-ci sont originaires de toutes les générations de feu, depuis la guerre 14/18, jusqu'aux derniers conflits et opérations (OPEX) dans lesquels des militaires français ont été engagés (Ex-Yougoslavie, Somalie, Rwanda, etc.).

## **UN JOURNAL, DES MESSAGES**

Le premier numéro de « *La Voix du mutilé* » est distribué pour la première fois en janvier 1923.

Au mois de décembre 1924, le « *Grand Invalide* » devient l'organe de communication de la F.N.P.G.I.G. Dès le mois de février 1925, le journal, mensuel, prend figure de « grand » journal, il double son format. Actuellement, le journal est bimestriel.

Dès la création de l'association puis de la fédération, une des revendications essentielles y est constamment rappelée : le montant des pensions de guerre ne suit pas les hausses du coût de la vie, idée qui ne verra sa concrétisation qu'en 1948.

Un autre cheval de bataille est la révision (périodiquement revendiquée) des conditions d'obtention du statut d'invalides / de mutilés et les modalités de calcul des indemnités en relation avec le niveau des handicaps subis.

Des actions sont menées également pour améliorer l'appareillage des mutilés (voir le texte consacré à l'Institution Nationale des Invalides).

## **LA FONDATION**

Constatant le vieillissement inéluctable de ses effectifs (1550 PGIG et 750 veuves) et leur disparition progressive, la *Fédération Nationale des Plus Grands Invalides de Guerre* (FNPGIG) cherche toutefois à pérenniser son action auprès des grands blessés militaires par la création d'une fondation, la *Fondation des Mutilés et des Invalides de Guerre* (FMIG) dont les statuts ont été déposés devant le Conseil d'État.

Les deux fondements sur lesquels reposent les actions de la *FMIG*, la solidarité et le devoir de Mémoire, déterminent ses deux grands domaines d'intervention :

- le monde du handicap à travers, d'une part, l'aide à la recherche médicale et, d'autre part, le développement de l'autonomie (appareillages, aides techniques, accessibilités).

Cela s'accompagne d'actions visant au développement de l'accessibilité des bâtiments et espaces publics. La fondation veille au maintien des avantages acquis et poursuit son soutien à ses membres et leurs conjoints

- la jeunesse à travers des actions centrées sur la transmission de la mémoire et l'épanouissement de l'être.

La FMIG est désormais une fondation reconnue d'utilité publique par un décret ministériel du 8 décembre 2010.

## **UNION DES BLESSES DE LA FACE ET DE LA TETE (UBFT)**

### **UN PEU D'HISTOIRE**

Bienaimé Jourdain et Albert Jugon, deux anciens blessés fondèrent le 21 juin 1921 une association, l'*Union des Blessés de la Face et de la tête, entité en charge des « Gueules Cassées »*. La présidence est confiée au colonel Yves Picot. Le 25 février 1927, l'UBFT devient une association reconnue d'utilité publique.

Cette association a lancé en lien avec les autres associations de victimes de guerre (les *Amputés de Guerre*, les *Aveugles de Guerre*, les *Mutilés des yeux*, les *Plus Grands Invalides*, etc.) une souscription nationale assortie d'une tombola (appelée « la dette ») entre 1931 et 1933. A

partir de 1935, elle fut financée par la « *Loterie Nationale* » (qui sera créée par l'État devant le succès remporté par cette association). Devenue en 1976 la « *Française des jeux* », cette société est détenue à moins de 10 % par l'Union des Blessés de la Face et de la tête (et à 72 % par l'Etat Français).

## **UN REPRESENTANT UNIQUE DU MONDE DES INVALIDES**

La réflexion sur cette question n'était pas nouvelle: dès le printemps 1990, le préfet Blanc, directeur de l'ONAC-VG, se prononçait en faveur d'un regroupement des associations du comité d'entente des invalides de guerre. L'idée était judicieuse, mais les consciences n'étaient pas prêtes. Il fallait attendre 1993 pour observer les premières volontés d'évolution: l'une des composantes du comité d'entente, l'Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT), décidait d'étudier la création d'une fondation à laquelle la FNP GIG exprimait, dès 1995, l'intention de participer. Cependant, la vocation de cette entité, spécialisée dans les infirmités touchant plus particulièrement la tête, s'avérait trop éloignée des préoccupations des grands mutilés<sup>551</sup>. Dès lors, aucun consensus décisif ne se dégagait et l'UBFT achevait seule son projet qui aboutissait, le 11 avril 2001, à la naissance de la « *Fondation des Gueules cassées* ».

## **LA FONDATION, AUJOURD'HUI**

La fondation a pour but le soutien aux institutions de toute nature s'intéressant en priorité aux traumatismes de la face et de la tête et à des pathologies affectant le fonctionnement cérébral.

---

<sup>551</sup> Le principal argument a tourné dans le fait de considérer que la tête constituait une réelle spécificité en tant qu'endroit du corps mutilé. De part et d'autre, les associations y ont vu une telle « différence » que la constitution d'une seule et même fondation pour servir les personnes atteintes physiquement et/ou psychiquement n'était donc pas une solution appropriée.

Les statuts approuvés par arrêté du 26 juillet 2005, prévoient désormais 3 collèges dont la composition est la suivante :

- 5 membres pour le collège des fondateurs, représentants de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT) ;
- 3 membres pour le collège des représentants de l'Etat, Membres de droit (Ministres de l'intérieur, du budget et des Anciens Combattants) ;
- 4 membres pour le collège des personnalités :

La fondation est conseillée par un comité scientifique composé d'éminents médecins. Elle accorde des bourses d'étude et des aides financières à des équipes de chercheurs. Depuis sa création, la fondation a soutenu 300 projets de recherche pour un montant de mécénat supérieur à 8,5 M€<sup>552</sup>.

La fondation publie un bulletin d'information trimestriel, intitulée « Les Gueules cassées, sourire quand même ».

La fondation est représentée au « Comité d'entente des grands invalides de guerre » qui regroupe 7 entités, cosignataire d'une étude intitulée : « *Blessés pour la France, Blessés par la France. Au service de la France, Grandeur et Misère de nos Blessés : 30 propositions* », transmise directement au Président de la république début 2014.

Les 17 et 18 octobre 2014, la fondation a organisé un colloque « Gueules cassées, un nouveau visage », labellisé « Centenaire de la Première Guerre » et dont le programme et les abstracts sont disponibles<sup>553</sup>.

A la suite de ce colloque, un recueil des débats a été édité.

Il existe en outre un film de près de 20 mn, intitulé également « Gueules cassées, un autre visage ».

La fondation a acquis la maison de Moussy (Seine-et-Marne) et celle du Coudon (Var) destinées à la convalescence et la réadaptation des blessés.

---

<sup>552</sup> Selon le bulletin de la fondation des Gueules Cassées, n° 331 d'octobre 2014.

<sup>553</sup> Voir le site internet : [Gueulescassées.asso.org](http://Gueulescassées.asso.org)

# UNION FEDERALE DES ASSOCIATIONS FRANÇAISES D'ANCIENS COMBATTANTS, DE VICTIMES DE GUERRE ET DES JEUNESSES DE L'UNION FEDERALE (UF)

Le sigle « court » UF signifie en développé complet : « Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens Combattants, de Victimes de Guerre et des Jeunesses de l'Union Fédérale ».

Considéré comme la plus ancienne fédération du monde combattant français, l'Union fédérale a tenu son premier congrès national à Paris, le 11 novembre 1917. L'U.F. a été reconnue d'utilité publique par décret en date du 25 juin 1952.

Actuellement, l'UF compte un peu moins de 100 000 adhérents qui sont issus de toutes les guerres et tous les conflits (dont la quatrième génération du feu) : 1914-1918 (et ses ayants-droit), 1939-1945, Indochine, Corée, Afrique du Nord, et maintenant des OPEX. Elle est composée de 83 fédérations ou groupements.

En Lorraine, l'UF est implanté, en Meurthe & Moselle, en Meuse et dans les Vosges

## **COURT HISTORIQUE**

Nous sommes en 1917, la Première Guerre bat son plein. Les combats des batailles des frontières (dont celles de Morhange et de Sarrebourg en Moselle annexée et du grand Couronné à l'Est de Nancy), les grandes offensives en Picardie et dans la Marne, la bataille de Verdun,... ont livré leurs lots de morts et de blessés par centaines de milliers.

Ancien Président de l'Union fédérale, René Cassin (1887 – 1976), Prix Nobel de la Paix en 1958, contribue à l'élaboration du texte de loi sur le droit à réparation que le député Georges Lugol fera adopter le 31 mars 1919.

René Cassin était l'un des membres de la délégation française qui a rédigé la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.



## **L'UNION FEDERALE, AUJOURD'HUI<sup>554</sup>**

Cette association revendique aujourd'hui un peu moins de 100 000 adhérents

Créé en 1982 (après d'autres revues), le "*Journal de l'Union Fédérale*" est le support de communication actuel de l'organisme.

## **UNION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS DE COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (UFAC)**

### **RAPPEL HISTORIQUE**

Un comité d'anciens combattants résistants se constitue en vue de former une union nationale des associations d'anciens combattants et victimes de guerre. Le bureau original est composé de : René Cassin, Président d'honneur ; Etienne Nouveau, Président actif ; M. Barral et M. Boé, Vice-présidents ; M. Delporte, secrétaire ; M. Volvey, trésorier ; M. Engrand, Jourdan, Laffite, assesseurs.

Les statuts de l'Union Française des Anciens Combattants<sup>555</sup> sont préparés et déposés. L'U.F.A.C. a été créée par un décret du 14 mai 1945 signé du Général de Gaulle, alors chef du gouvernement provisoire de la République. Elle est reconnue d'utilité publique.

Le conseil d'administration est composé des représentants des associations nationales adhérentes, au prorata de leur effectif.

Le fonctionnement « opérationnel » de l'UFAC s'appuie sur six commissions nationales permanentes :

- Commission de la reconnaissance et de la défense des droits,
- Commission de l'action générale et sociale,
- Commission des affaires internationales,

---

<sup>554</sup> Voir le site internet : [www.union.federale.com](http://www.union.federale.com)

<sup>555</sup> Lu dans le bulletin de l'association de l'ACMNR n° 125 : le sigle « UFAC » se décline en « Union Française des Associations de Combattants, Combattants de la Libération et Victimes des deux guerres ». C'est bien l'ancienne désignation de l'UFAC.

- Commission du civisme et de la mémoire,
- Commission des affaires intérieures et d'organisation,
- Commission de la communication

La loi du 21 juin 1952<sup>556</sup> abroge l'ordonnance du 14 mai 1945 qui donnait à l'UFAC «... des prérogatives exclusives en vue de la représentation des anciens combattants et victimes de guerre ».

En 1965, l'UFAC regroupe 36 associations patriotiques diverses dont les groupements alsaciens de l'ADEF.

## **LES PRESIDENTS DE L'UFAC**

Rappelons : René Cassin<sup>557</sup> (1945 – 1976) puis les Présidents Viala, Engrand, Pierret-Gérard, Manet, Begoin, et plus récemment André Bord.

## **L'UFAC, AUJOURD'HUI**

En 2013, l'UFAC annonce qu'elle regroupe 42 associations nationales représentant 1 200 000 membres.

---

<sup>556</sup> Loi n° 52 – 713 qui fait suite à un rapport de M. Deveny, au titre de la commission des pensions. Cette loi entérine de fait que les subventions de l'état et des collectivités locales ne seront plus destinées à l'UFAC.

<sup>557</sup> René Cassin (né le 5 octobre 1887 à Bayonne, mort le 20 février 1976, sa dépouille repose au Panthéon) a reçu le Prix Nobel de la Paix en 1968. Il a été le Président fondateur de l'UFAC, dont la création a fait l'objet d'un décret signé du Général de Gaulle en tant que Président du GPRF.

## UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (UNC)

L'association « *Union Nationale des Combattants* » (UNC) est une association dont les fondateurs comptent : Georges Clémenceau<sup>558</sup> et le père Daniel Brottier<sup>559</sup>.

Fin novembre 1918 est créée l'Union nationale des combattants, citée dans le Journal Officiel du 11 décembre 1918. Elle est reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920.

L'*Union Nationale des Combattants* a vocation à accueillir les anciens combattants mais aussi les veuves et orphelins de guerre.

L'UNC participe et contribue à<sup>560</sup> :

Rassembler les hommes et les femmes qui ont porté l'uniforme pour la défense de la France pendant les conflits ou au titre du service national, les veuves d'anciens combattants et les veuves et orphelins de guerre,

Maintenir et développer les liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité qui existent entre tous ceux qui ont participé à la défense de la patrie,

Agir pour la défense les intérêts du monde combattant,

Perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France,

Contribuer au devoir de mémoire et à la formation civique des jeunes générations,

Participer à l'esprit de défense par son témoignage et ses réflexions.

L'UNC édite et diffusion un journal « *La Voix du combattant* » accessible sur abonnement.

---

<sup>558</sup> Georges Benjamin Clemenceau, né le 28 septembre 1841, décédé à 24 novembre 1929), est une personnalité illustre français. Dans le cadre de la présente étude, rappelons seulement qu'il a été Président du conseil d'octobre 1906 à juillet 1909, puis du 16 novembre 1917 au 17 janvier 1920. Il a porté les surnoms de « Tigre » et surtout de « Père la victoire ».

<sup>559</sup> Daniel Brottier est né à La Ferté-Saint-Cyr en Loir-et-Cher le 7 septembre 1876. Il décédera à Paris le 28 février 1936. C'est un missionnaire spiritain français. Il s'engage comme aumônier militaire dès le déclenchement de la grande guerre au cours de laquelle il sera cité 5 fois. Il recevra la légion d'Honneur. A compter de 1923, il a assuré la direction de l'œuvre des orphelins apprentis d'Auteuil. Le père Brottier sera béatifié par Jean-Paul II le 25 novembre 1984.

<sup>560</sup> Voir le site: [www.UNC.fr](http://www.UNC.fr)

## ANOPEX

L'Association Nationale des participants aux OPERations EXTerieures (ANOPEX)<sup>561</sup>, association de type loi de 1901 créée le 20 janvier 2011 et enregistrée à Paris.

L'ANOPEX est affiliée à la fédération nationale André Maginot (FNAM) et constitue le groupement 34.

Les objectifs de l'association sont de :

- défendre droits moraux & matériels des OPEX ;
- sauvegarder le patrimoine moral, matériel. Perpétuer la mémoire des OPEX ;
- promouvoir le maintien de la paix, la liberté, la justice, la démocratie ;
- assurer la représentation des OPEX auprès organismes publics ou privés
- aider les plus démunis dans leurs démarches

L'organisation repose sur un siège à Paris et un représentant par département. Son conseil d'administration se compose de 15 membres, dont la présidence est assurée par André Soubirou<sup>562</sup>.

L'un des « combats » de l'ANOPEX consiste en l'élargissement des conditions d'octroi de la carte de combattant (et donc des droits et avantages associés) : la modification du code des pensions militaires d'invalidité étant le but de leur revendication<sup>563</sup>.





































Rappelons ici (voir précédemment le texte concernant l'association FNAME-OPEX) que le dossier concernant l'installation d'un monument destiné aux victimes des OPEX reste à l'arrêt à fin 2014.

---

<sup>561</sup> Voir le site internet : [www.anopex.org](http://www.anopex.org)

<sup>562</sup> André Soubirou est général de corps d'armée (CR), ancien de la promotion 1963 de l'école militaire de Saint-Cyr. Il est aussi administrateur de l'ONAC-VG.

<sup>563</sup> La loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 introduit une évolution souhaitée (durée de participation à un conflit) : sa mise en œuvre est prévue pour le 1<sup>er</sup> octobre 2015, inscrite dans la loi de finances 2015.

	DROIT DU COMBATTANT (carte, retraite, réparation... avec les ayants-droit)	RECONNAISSANCE (Lien avec les autorités et institutions françaises)	COMMUNICATION (commémoration, site internet, journal,...)	MEMOIRE (entretien, transmission)
Fédération Nationale André Maginot				
Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures – OPEX				
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie				
Fédération nationale des Plus Grands Invalides de Guerre				
Union des Blessés de la Face et de la Tête				
Union Fédérale (UF)				
Union Française des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre				
Union Nationale des Combattants (UNC)				
ANOPEX				

**FIGURE A10 : COMPARAISON DES VOCATIONS / BUTS / ACTIONS DES ASSOCIATIONS ANALYSEES**

CONCLUSION : Ce tableau (synthétique certes) montre que les actions des principales associations d'anciens combattants à portée nationale (voir au-delà) s'inscrivent toutes dans des actions identiques. Seules leur Histoire propre (dont les cautions d'hommes célèbres) et leur cible en terme de public (ex : OPEX, ex : mutilés) créent dans les faits leur réelle spécificité.

# ANNEXE 03 : ANCIENS COMBATTANTS :

## DONNEES GENERALES

Georges CLEMENCEAU, parlant des victimes militaires et civiles de la Première Guerre mondiale :

Ils ont acquis des droits sur nous :

- Droit à la reconnaissance de la Nation
- Droit à la considération de la Nation
- Droit à la fidélité de notre souvenir.

## UN PEU D'HISTOIRE<sup>564</sup>

### **LA PRISE EN CHARGE DES COMBATTANTS**

Sans remonter aux temps préhistoriques et à la « Première Guerre » (on citera le site archéologique de Sahaba, au sud de l'Égypte où ont été trouvés des restes humains d'êtres morts de façon violentes). Sur tous les continents, en tout temps, des hommes se sont entretués. Les campagnes napoléoniennes (1 million de morts), la guerre de sécession aux États-Unis d'Amérique (1 million de morts, militaires et civils), les guerres de XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle (des millions de morts),...

On observe que la prise en compte des victimes des conflits armés a évolué. Au fil du temps, des actions montrant une certaine préoccupation existent. Par exemple, les monastères accueillent des blessés, certains souverains (ex : Henri II, Henri IV) ordonne la création de « maisons de soins ». Mais jusqu'à Louis XIV, rien n'est réellement ni fait ni durable. A l'initiative de Louvois, est créée l'institution « Hôtel des Invalides » qui s'avère être la première concrète attention tournée vers les victimes de la guerre.

---

<sup>564</sup> Texte basé sur « *Les pensions militaires* », Robert Salomon, Collection Que sais-je, Presses universitaires de France, 1962

La notion de « réparation », même si des faits isolés sont observables, trouve sa concrétisation au lendemain de la révolution française : sous l'impulsion de Saint-Just, un « budget » est constitué afin de verser aux victimes un dédommagement financier, sorte de « pension du combattant » en quelque sorte.

Jusqu'en 1831, rien ne se passe réellement, y compris sous le premier empire. En effet, c'est à cette date que l'on vote les premières lois basées sur le principe d'indemnisation des victimes de guerre ou leurs ayants-cause, dès lors que ce statut de victime est reconnu au demandeur. En outre, est mise sur pied (en 1887) une grille de classement de l'infirmité subie sur laquelle est indexée l'éventuelle pension.

La Première Guerre va chambouler le système existant. D'une part, la conscription massive a pris le pas sur l'armée de métier et le nombre de victimes (de morts sur le champ de bataille) dépasse tout ce qui a été enregistré jusqu'alors<sup>565</sup>.

Sous la pression de certains élus (dont un certain Maurice Barrés, ami des « Malgré-Nous »), une nouvelle législation est requise. Ainsi est née la loi du 31 mars 1919 dont l'article premier dit :

« La République, reconnaissante envers ceux qui ont assuré le salut de la Patrie, proclame et détermine, conformément aux dispositions de la présente loi, le droit à réparation due :

- Aux militaires des armées de terre et de mer affectés d'infirmités résultant de la guerre ;
- Aux veuves, aux orphelins et aux ascendants de ceux qui sont morts pour la France. »

A l'initiative de Paul Painlevé, une loi du 19 décembre 1926 crée la carte de combattant qui devient la matérialisation de la reconnaissance de la Nation envers ceux qui ont fait le sacrifice de leur corps voire de leur vie lors de la grande guerre. Dans la foulée, est institué l'Office National des Anciens Combattants qui reçoit la mission de mettre en œuvre la politique de dédommagement voulue par la représentation nationale.

---

<sup>565</sup> Les estimations pour la guerre de 1870-1871 sont de l'ordre de 140 000 morts. Pour la Première Guerre mondiale, les chiffres avancés font état de 1 400 000 morts, soit 10 fois plus. De même, le nombre des blessés de la guerre franco-

Par la suite, cette législation va évoluer du fait :

- Des nouveaux conflits dans lesquels la France s'est trouvée engagée
- De l'élargissement des conditions d'octroi de la carte de combattant et de l'attribution d'une pension
- De la spécificité de certaines personnes : résistants, incorporés des force,... et le cas des personnes engagées dans des opérations de maintien de la paix.

A la suite de la grande guerre, on y retrouve les premiers Malgré-Nous, c'est-à-dire les jeunes gens nés Alsaciens ou Mosellans qui ont servi, du fait de l'annexion liée au traité de Francfort, sous l'uniforme allemand.

Entre la Première Guerre et la seconde, sont pris en compte les militaires ayant servi sur les TOE, Théâtres d'Opérations Extérieures (citons : la Syrie, la Palestine, Constantinople, le Maroc, en Afrique...). Ce groupe de combattants, comprenant les « poilus » et les TOE, est dénommé la « première génération du feu ».

Les combattants de la Seconde Guerre mondiale deviendront la deuxième génération du feu. Y seront ajoutés les militaires ayant servi à Madagascar, en Corée, en Indochine (loi du 18 juillet 1952).

La troisième génération du feu sera constituée des personnels impliqués dans les conflits d'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie et Maroc) selon la loi du 9 décembre 1974 (soit 12 années après l'acte d'indépendance de l'Algérie).

Dans une période récente (loi du 4 janvier 1993), il est reconnu aux personnes engagées dans les OPEX<sup>566</sup> le statut de combattant et, de ce fait, de pouvoir recevoir la carte de combattant, en qualité de « quatrième génération du feu ».

---

prussienne est d'environ 150 000, alors que la grande guerre a engendré 3 000 000 de blessés, soit donc 20 fois plus.

<sup>566</sup> Voir la liste des OPEX, actualisée en 2014, ajoutée à la fin de ce texte.



Des évolutions des conditions d'octroi de la carte de combattant vont jalonnés le parcours législatif sur ce sujet : cas des résistants, des déportés, des victimes civiles, des incorporés de force alsaciens-mosellans, des réfractaires,... avec en outre des changements de la période de combat prise en référence : cas de la guerre d'Algérie allant au-delà de la date de l'indépendance.

La dernière mouture de « Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre » est la version consolidée au 30 mai 2014<sup>567</sup>.

Actuellement est discutée à l'assemblée Nationale et au Sénat, l'indemnisation des victimes de la barbarie nazie (orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites, victimes d'actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale).

## **LA PRISE EN CHARGE DES MORTS**

Il est tout à fait récent que les nations belligérantes conçoivent de s'occuper des corps de leurs soldats tombés sur le champ de bataille. Si le principe du « droit » à une sépulture individuelle est partagé, c'est en fait un usage réservé à une certaine élite dirigeante. Le recours à des fosses communes est plutôt la règle (cas des campagnes napoléoniennes, par exemple).

Après le conflit de 1870-1871, les français et les allemands et prussiens consentent de s'occuper de leurs morts en créant des lieux de sépultures organisés (par unité combattante, en distinguant la religion). La loi allemande de 1872 et une loi française de 1873 garantissent leur entretien.

C'est lors de la grande guerre que s'est posé la lourde question de l'inhumation du demi-million de morts sur le front ouest en 1914, en 5 mois (dont 150 000 allemands, 300 000 français). Le commandement français autorise les tombes collectives. Dans un premier temps, il est autorisé de regrouper au plus près des zones de combat cent corps. Ensuite, il sera procédé au mieux pour enterrer au plus vite tous les nouveaux morts. Et les obus d'artillerie qui pleuvent vont souvent tout remettre en désordre en détruisant les tombes fraîchement creusées.

---

<sup>567</sup> Le projet de loi de finances 2015 introduit des éléments budgétaires qui sont les conséquences de l'évolution prévue du code des pensions militaires (attribution de la carte du combattant aux militaires ayant servi quatre mois en opérations extérieures).

Toutefois, cette pratique jugée trop sommaire et peu respectueuse, incita le pouvoir français à légiférer : la loi de décembre 1915 entérina le principe d'une sépulture individuelle et permanente dont l'entretien sera confié à l'État à perpétuité. Ce que les différents belligérants entreprirent de faire dès que les canons se turent. Sont ainsi créées de nombreuses nécropoles comportant un maximum de tombes individuelles mais aussi des ossuaires pour toutes les personnes non identifiables bien que fut institué le port d'une plaque d'identité par chaque combattant.

## **LA PRISE EN CHARGE DES SURVIVANTS**

Il s'agit là des personnes, militaires et civiles, dont le conflit armé (où l'opération concernée est assimilée à une période de guerre) a entamé leur intégrité physique : mutilé, invalide, infirme, handicapé,...

Nous avons vu précédemment que dès le moyen âge un système d'accueil dans les monastères avait mis en place, mais c'est à l'initiative de Louis XIV que revient la décision de la création de la première structure d'hébergement d'estropiés. Le 15 avril 1670 est promulguée l'ordonnance qui nomme « hôtel royal des invalides » cet établissement qui a la capacité de 1500 personnes puis rapidement de 4000 invalides. Devant l'afflux de potentiels de pensionnaires, des annexes seront créées (Versailles, Arras, Avignon, Nice...). Pour encourager les « mieux portants » à quitter l'institution, sera octroyée une pension d'invalidité (ordonnance de 1764) permettant aux invalides de rechercher un autre lieu d'hébergement.

Aujourd'hui, le budget prévoit le versement d'une pension militaire d'invalidité à toute personne infirme (blessé, malade, du fait de la guerre ou faits considérés équivalents). Cette pension est indexée sur le degré d'invalidité. Lorsque les ayants droits disparaissent, une pension de réversion à la veuve peut être effectuée.

C'est l'INI (Institut National des Invalides) qui depuis quelques années a pris la suite des attributions précédemment confiées à l'hôtel national des invalides.

## **LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS**

Comme nous l'avons vu, les premières créations de groupement d'anciens combattants (ceux qui ont considéré avoir un passé commun à partager, la guerre, et ont choisi de partager de ce fait un avenir commun, la revendication du statut de combattant et de celui de victime de la guerre) s'opèrent dans le prolongement de la guerre franco-prussienne de 1870-1871<sup>568</sup>.

C'est lors de la Première Guerre mondiale que le réel déclic s'opère<sup>569</sup>, d'autant que le nombre de victimes va sans cesse croissant et dépasse déjà fin 1914, en quelques mois de conflits entre France et Allemagne les données de la guerre précédente<sup>570</sup>. Parmi les entités d'anciens combattants analysées ici (voir l'annexe 02), on note que la plupart d'entre elles ont toutefois assis leur existence au lendemain de la grande guerre : UNC en 1918, UBFT en 1921, ANGIG en 1922. On observe donc que la motivation immédiate des anciens combattants est de faire reconnaître collectivement leurs blessures propres, revendication qui s'accompagne immédiatement de la prise en compte des morts aux combats.

Les actions revendicatives entreprises par les associations d'anciens combattants convergent vers le nouveau ministère de tutelle créé le 20 janvier 1920 et confié à Paul Painlevé, à savoir le « ministère des pensions ». La nature même des revendications qui trouve auprès du public un soutien immense (chaque famille française a connu un deuil, a un mutilé ou blessé) et le nombre même des personnes concernées (la grande guerre a mobilisé au total plus de 8 millions de personnes, dont essentiellement des hommes désormais d'âge adulte) conduisent la force publique à devoir traiter dans les meilleures conditions ce lourd dossier. D'autant que le monde des anciens combattants accouche en peu de temps d'une kyrielle d'associations regroupant environ 3 millions d'individus dont le réseau actif structuré court jusque dans les campagnes françaises qui constituent le réservoir des bulletins de vote de certains courants de pensée politique.

La Seconde Guerre amènera une nouvelle génération d'anciens combattants (au sens légal), la campagne de France de 1940 n'ayant pas généré un tel dégât humain. Mais elle comptera ses trop nombreuses victimes sur d'autres territoires que celui de la métropole (sur les terres de l'empire colonial et dans les zones de combats des armées alliées avec lesquelles des

---

<sup>568</sup> Voir le texte consacré à la Fédération Nationale André Maginot (FNAM) et à son histoire.

<sup>569</sup> Voir le texte consacré à l'Union Fédérale (UF) et à son histoire.

<sup>570</sup> Dans son ouvrage « *Les anciens combattants 1914-1940* », Paris, Editions Gallimard-Julliard, « Archives », 1977, 247 pages, Antoine Prost cite « *l'Association Générale des Mutilés* » fondée en août 1915.

unités françaises se sont retrouvées engagées<sup>571</sup>), auxquelles viendront s'ajouter les morts et les blessés de la libération, sans omettre les morts, les déportés, les fusillés,... et les survivants civils et militaires, de toute confession ou obédience. Dans ce cadre, on peut mentionner une des associations que nous avons étudiée, à savoir l'UFAC<sup>572</sup>.

En sus des associations d'action nationale, on peut aussi citer celles plus spécifiques comme l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance et de la Fédération Nationale des Déportés, Internés Résistants et Patriotes<sup>573</sup>. D'ailleurs, en 2013, l'adoption de la date du 27 mai comme journée nationale de la résistance<sup>574</sup> est en quelque sorte une reconnaissance par la nation de leurs engagements. Il est observé que les commémorations officielles actuelles laissent une large part au second conflit mondial, ses tenants et aboutissants.

Outre le 8 mai (victoire), on note la journée nationale de :

- Dernier dimanche d'avril : victimes et héros de la déportation ;
- Le 27 mai (voir ci-dessus) ;
- Le 18 juin : appel du général De Gaulle ;
- Le 16 juillet : victimes des crimes racistes et antisémites et hommage aux « justes » de France.

Les guerres de décolonisation (dont celles bien connues du public du fait du retentissement donné à certains faits) apporteront elles aussi leurs morts, leurs blessés et leurs survivants traumatisés, demandant réparation et reconnaissance. La FNACA (étudiée dans notre travail) est toujours active et, au-delà des revendications déjà satisfaites, poursuit son travail (voir annexe 2). Cette génération du feu (la troisième) représente actuellement le « gros » des effectifs des titulaires de la carte et de la retraite du combattant.

---

<sup>571</sup> Mentionnons ici les forces commandées par les (futurs) maréchaux de France : Marie-Pierre Kœnig, Jean de Lattre de Tassigny, Philippe François Marie de Hauteclocque, dit Leclerc.

<sup>572</sup> Union Française des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre.

<sup>573</sup> Jérémie Libot, La « flamme à transmettre », Combats et valeurs humanistes des associations d'anciens combattants et déportés de la résistance, 1970-2007, Mémoire de Master 1, Mention Histoire et Histoire de l'Art, Spécialité Relations et Échanges Culturels Internationaux, dirigé par Olivier Forlin.

<sup>574</sup> Loi n° 182 du 23 juillet 2013 concernant l'instauration du 27 mai comme journée nationale de la résistance (journée non fériée, non chômée). La date du 27 mai correspond au jour de la création du Conseil National de la Résistance (CNR) soit le 27 mai 1943, rue du Four à Paris.

La quatrième génération du feu (celle des OPEX) alimente désormais, au-delà des extensions des conditions d'octroi de la carte de combattant, les effectifs des associations d'anciens combattants. Nous avons mentionné dans notre étude une association « ancienne », la FNAME-OPEX (créée en 1985) et une association nouvelle (de 2010), l'ANOPEX qui recueille bien sûr ses adhérents dans les jeunes mais aussi parmi des anciens d'autres conflits.

Comme le montre ce court résumé sur les associations d'anciens combattants, les effectifs des « anciens » anciens combattants fondent certes mais les conditions d'octroi de la carte de combattant ou d'autres formes de reconnaissance (voir ci-après) et l'élargissement au fil de l'eau des modalités d'octroi de ces reconnaissances, participent à maintenir un nombre significatif de personnes concernées, nombre que le pouvoir politique ne peut ignorer.

## LA CARTE DE COMBATTANT

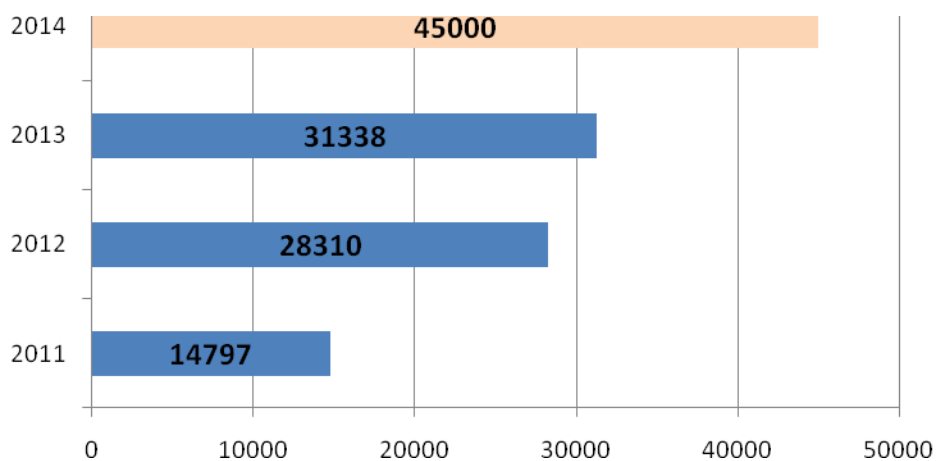
La carte du combattant a été créée par la loi du 19 décembre 1926 pour témoigner la reconnaissance de la Nation à l'égard des poilus de la Grande Guerre. C'est en 1930 que la qualité d'ancien combattant est officiellement reconnue par le gouvernement : l'insigne de la croix du combattant est créé par la loi du 28 juin 1930.

Un décret du 29 janvier 1948 a étendu son bénéfice aux combattants de la Seconde Guerre mondiale, créant ainsi ce que l'on a appelé la « deuxième génération du feu ».

La troisième « génération du feu » fut plus longue à se constituer. Si, dès 1952, les combattants d'Indochine et de Corée se virent reconnaître la qualité de combattant, c'est la loi du 9 décembre 1974 qui entérine que les anciens militaires (engagés et appelés) en Afrique du Nord sont des anciens combattants.

La loi de 1993 introduit la notion de quatrième « génération du feu », celle des opérations extérieures (OPEX). L'arrêté interministériel du 12 janvier 1994 a fixé les territoires et périodes à prendre en considération. Il est actualisé périodiquement pour prendre en compte les nouveaux théâtres d'opérations.

La carte de combattant est attribuée aux personnes répondant aux critères prédéterminés<sup>575</sup>. Les récentes modifications des conditions d'attribution de la carte de combattant concernent essentiellement les durées de séjour en opérations et les périodes prises en compte pour appliquer la durée requise<sup>576 577 578</sup>. C'est l'ONAC-VG qui traite les demandes de carte, dont le délai de réponse au demandeur fait l'objet d'un objectif de performance.



**FIGURE A11 : EVALUATION DES DEMANDES DE CARTE DE COMBATTANT**

COMMENTAIRE :

Le changement des conditions d'octroi de la carte de combattant (combattant en AFN, en OPEX) a engendré un flux supplémentaire de demande auprès des services de l'ONAC-VG.

<sup>575</sup> C'est l'article R. 224 du CPMIVG qui précise les typologies de combattant, en fonction des conflits : première ou Seconde Guerre mondiale, l'entre-deux guerres, les guerres de décolonisation, ... et les OPEX. Les conditions à remplir font désormais l'objet de décrets : exemple, le décret n° 2013-420 du 23 mai 2013, article 38.

<sup>576</sup> Au 1<sup>er</sup> octobre 2015, la généralisation du critère de « » permettra une large extension des conditions d'attribution de la carte du combattant aux anciens d'OPEX. Source : Secrétariat d'État aux anciens combattants et à la mémoire.

<sup>577</sup> L'attribution de la carte du combattant « à cheval », c'est-à-dire aux soldats ayant passé au moins quatre mois en Algérie et dont le déploiement dans ce pays a débuté avant le 2 juillet 1962 et s'est achevé après cette date.

<sup>578</sup> « Faire des 120 jours de présence sur un théâtre d'opération un critère d'attribution commun aux troisième et quatrième générations du feu prises dans leur intégralité constitue un signal fort de l'actualité du devoir de reconnaissance de la Nation envers celles et ceux *qui l'ont servie au combat* » : extrait du rapport n° 135 du sénateur Marc Laménie, présenté pour la commission des affaires sociales et enregistré le 13 novembre 2013.

Cette carte de combattant donne accès à la retraite du combattant dès lors que les conditions d'âge sont remplies. En 2013, près de 16 500 cartes de combattant ont été attribuées (en 2012, 8 900)<sup>579</sup>

Elle procure aussi un avantage fiscal (demi-part supplémentaire, sous conditions).

## LA CARTE D'INVALIDITE

La carte d'invalidité a pour but d'attester que son détenteur est handicapé.

La carte d'invalidité est délivrée, sur demande, à toute personne répondant aux critères suivants<sup>580</sup> :

Faire état d'un taux d'incapacité permanente d'au moins de 80 %, ou

Etre le bénéficiaire d'une pension d'invalidité classée en 3ème catégorie par la sécurité sociale.

Cette carte permet de bénéficier de la pension militaire d'invalidité, et dans certains cas, de droits spécifiques, notamment concernant les appareillages médicaux, les transports, l'assurance sociale,...

## LE TITRE DE RECONNAISSANCE DE LA NATION

C'est la loi 67-1114 du 21 décembre 1967 qui a créé le titre de reconnaissance de la nation (TRN) pour permettre à toute personne ayant servi en Afrique du Nord pendant au moins 90 jours<sup>581</sup> (consécutifs ou non) d'être ressortissant de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG) bien que n'étant pas détenteur de la carte du combattant.

---

<sup>579</sup> Voir l'annexe 02, pour la partie consacrée à l'ONAC-VG.

<sup>580</sup> Les critères actuels pour l'attribution de la carte nationale d'invalidité (les dossiers sont instruits par l'ONAC-VG) sont définis dans le code de pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG).

<sup>581</sup> Les modalités pour calculer le critère des 90 jours sont précisées dans la loi et continuent de faire l'objet de discussions entre les demandeurs (les anciens combattants, et leurs représentants les associations) et l'état français qui

Les titulaires de la carte du combattant peuvent tout à fait demander à recevoir le titre de reconnaissance de la nation, sans autres conditions.

Le TRN permet le port de la médaille de reconnaissance de la Nation (décret 2002-511 du 12/04/2002).

## LES MENTIONS & TITRES

### **LA MENTION « MORT POUR LA FRANCE »**

Cette mention a été instituée par la loi du 2 juillet 1915 et modifiée par la loi du 22 février 1922 au lendemain de la Première Guerre mondiale. Pour l'obtention de cette mention (par exemple, sur un acte de décès), la preuve que la cause du décès est la conséquence directe d'un fait de guerre doit être apportée.

### **LA MENTION « MORT EN DEPORTATION »**

La loi n° 85-528 du 15 mai 1985 a institué la mention honorifique « Mort en déportation » qui est portée sur l'acte de décès de toute personne décédée ayant fait l'objet d'un transfert dans un lieu reconnu comme lieu de déportation.

## LES DECORATIONS

Institutionnalisée par la réglementation, l'attribution de décorations récompense les personnes qui, par leur action, leur travail, leur dévouement ou leur sacrifice, ont rendu un service à la nation. C'est une distinction honorifique.

Seules les décorations officielles peuvent être portées en public.

---

gère les conséquences financières de l'élargissement éventuel des attributions supplémentaires.



## **CATEGORIES DE DECORATIONS**

Pour la France, il convient de distinguer plusieurs groupes de récompenses :

### **Les croix :**

- Croix de guerre 1914/1918
- Croix de guerre 1939/1945
- Croix de T.O.E.
- Croix de la valeur militaire
- Croix du combattant volontaire
- Croix du combattant

### **Les ordres**

#### ***Les ordres nationaux :***

- Légion d'Honneur
- Médaille Militaire
- Ordre National du Mérite
- Ordre de la Libération

#### ***Les ordres des ministères :***

- Ordre des Palmes Académiques
- Ordre du Mérite Agricole
- Ordre du Mérite Maritime
- Ordre des Arts et Lettres

### **Les médailles**

Le port des décorations qui répond à un ordre particulier, est défini comme suit, pour les anciens combattants :

- Légion d'honneur ;
- Croix de la libération ;

- Médaille Militaire ;
- Ordre National du Mérite ;
- Médailles de l'ordre National du Mérite ;
- Croix de la valeur militaire ;
- Médaille des évadés ;
- Croix du combattant ;
- Médaille de la reconnaissance de la nation ;
- Médaille commémorative ;
- Médaille d'Afrique du nord

Etc....

## ASPECTS BUDGETAIRES

### **RESSOURCE DU MINISTERE (SECRETARIAT) DES AG-VG**

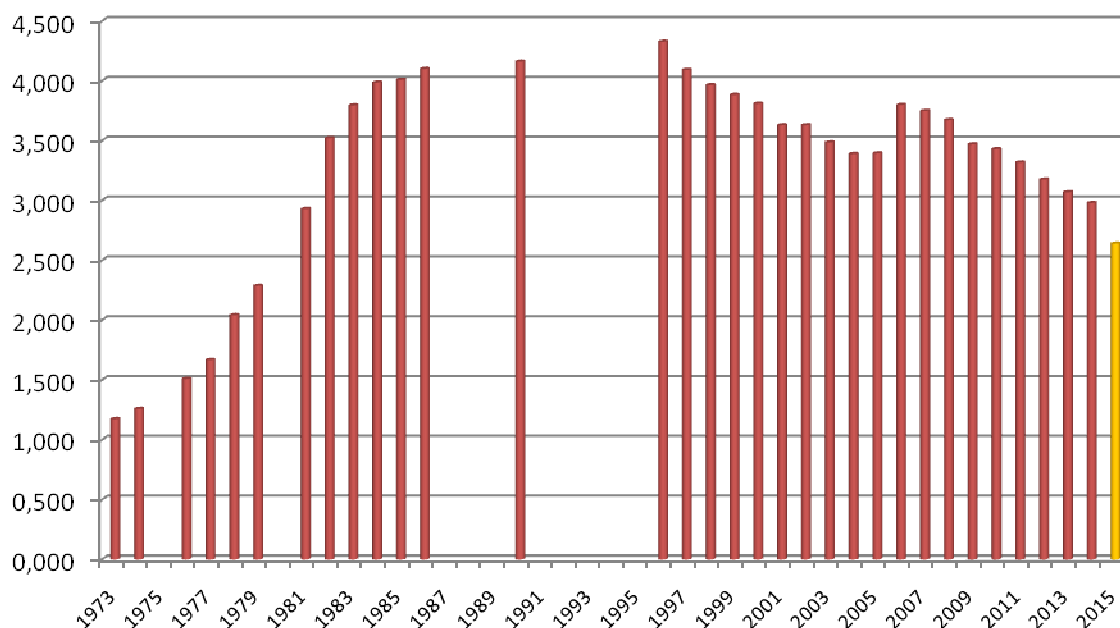
Le montant global de la ressource financière destinée à financer les actions à destination des anciens combattants et victimes de guerre représente environ (base années 2010 / 2015) 6 à 7 %<sup>582</sup>. Cette part, comme l'illustre le graphique ci-après, diminue quant à elle au fil du temps, le nombre de bénéficiaire des différentes catégories concernées allant à la baisse : de moins 2,8 % en 2014 (comparativement à 2013) et de moins 7,7 % prévu par la loi de finances 2015.

En 2014, le nombre de titulaires d'une pension militaire d'invalidité devrait baisser de 5,2 % et le nombre de retraites du combattant versées de 4 %<sup>583</sup>. On voit donc que, malgré les revalorisations obtenues par le monde des anciens combattants, la ressource budgétaire requise est en régression.

---

<sup>582</sup> Pour 2014, les sommes prises en compte sont un budget de 2,79 milliards d'euros pour financer la mission «Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation» à comparer au budget global du ministère de la défense, à savoir 42,24 milliards d'euros. Source : projet de loi de finances 2015, ministère de la défense.

<sup>583</sup> Le constat arithmétique est là : le vieillissement de ses bénéficiaires (en 2014, l'âge moyen des anciens d'Algérie est supérieur à 75 ans) et son corolaire, la diminution de leur nombre du fait des décès.



**FIGURE A12 : EVOLUTION DU BUDGET GLOBAL DES ANCIENS COMBATTANTS**  
**(les montants sont tous exprimés en milliards d’euros, les anciens francs ayant été convertis)**

**COMMENTAIRE :**

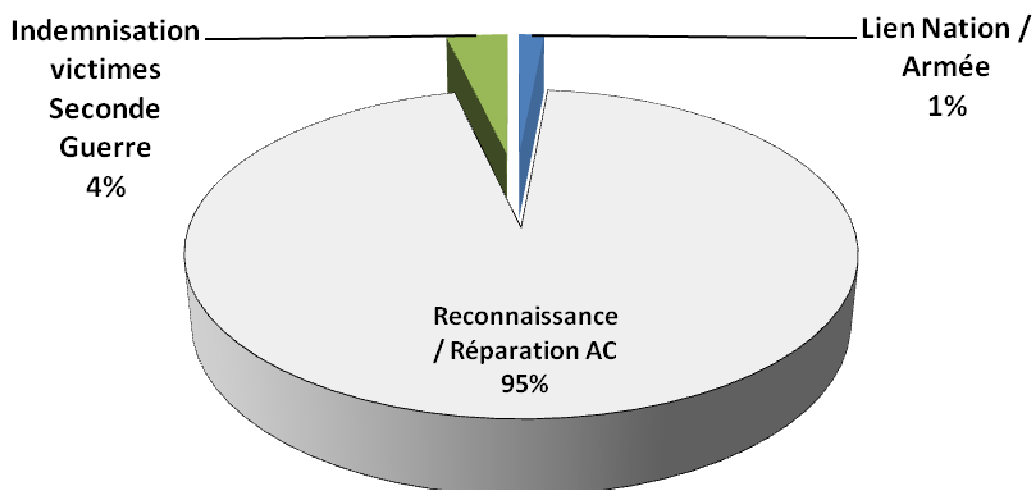
Les budgets sont actuellement en baisse (depuis la fin des années 1990), cela étant la conséquence de la diminution irréversible des ayants-droit du fait de leur âge (les principaux bénéficiaires des dispositions financières relatives aux anciens combattants sont des combattants des guerres d’Afrique du Nord : la quasi-totalité des AC a atteint l’âge de 70 ans... pour les plus jeunes).

On observe toutefois une hausse du budget en 2007. Cela résulte des prévisions d’augmentation des bénéficiaires du fait, d’une part, de l’assouplissement des conditions d’obtention de la carte du combattant et, d’autre part, de l’arrivée à l’âge de 65 ans des appelés du dernier contingent ayant servi en Algérie.

Pour mémoire, le poste budgétaire dédié aux actions combattants, à la mémoire et au lien armée / nation se décompose comme suit :

- Lien Nation / Armée :
  - Journée Défense et Citoyenneté ;
  - Politique de mémoire ;
- Reconnaissance / Réparation AC dont :
  - Gestion de la dette viagère (retraite du combattant,...) ;
  - Droits liés aux pensions militaires d’invalidité (remboursement SS,...) ;
  - Solidarité (rente mutualiste) ;

- Actions vers les rapatriés ;
- Indemnisation victimes Seconde Guerre dont :
  - Orphelins de la déportation ;
  - Victimes de spoliations et
  - Victimes d'actes de barbarie.



**FIGURE A 13 : RÉPARTITION DU BUDGET DEDIE AUX ANCIENS COMBATTANTS<sup>584</sup>**

COMMENTAIRE :

La part essentielle du budget (2,6 milliards d'euros) reste celle consacrée au versement aux anciens combattants de la retraite du combattant et pour ceux concernés de la pension militaire d'invalidité.

## **LE LIEN ENTRE L'ARMEE ET LA NATION**

Cette politique publique comprend :

La journée « Défense et Citoyenneté »<sup>585</sup> qui concerne chaque année près de 800 000 jeunes<sup>586</sup> de 16 à 25 ans vise à ancrer auprès de cette population l'esprit de défense ;

<sup>584</sup> Selon les chiffres fournis par la loi de finances 2015

<sup>585</sup> Rappelons qu'en outre il existe un service civique qui permet à près de 50 000 volontaires, fille ou garçon, de participer à des actions d'intérêt général (aides aux personnes, ...).

<sup>586</sup> Les actuelles prévisions conduisent au chiffre de 800 000 jeunes accueillis en 2018, du fait des évolutions

La transmission de la mémoire des engagements militaires du vingtième siècle : cette politique est définie et mise en œuvre par les services du ministère de la défense.

### **LA JOURNEE « DEFENSE & CITOYENNETE »**

La « journée défense & citoyenneté » (JDC) doit être effectuée par l'ensemble d'une classe d'âge, entre seize ans et vingt-cinq ans. Cela concerne donc environ 800 000 jeunes chaque année.

En 2014, 763 482 personnes ont effectuées cette JDC mais environ 33 500 ne l'ont pas suivie. Cette journée JDC a requis un budget de 95 millions d'euros (259 sites sont activés, 1 160 agents civils et militaires mobilisés et 7 630 animateurs employés).

### **LA POLITIQUE MEMORIELLE**

#### ***Aspects budgétaires***

En progression depuis 2012 (date de la décision de la mise en place du programme spécifique lié à la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale de 1914-1918), la loi de finances 2015 prévoit un montant en retrait de 3,7 %.

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que les chiffres du graphique qui suit sont « en millions » d'euros, alors que les chiffres précédemment évoqués pour les actions du secrétariat AC-VG est « en milliards » d'euros.



**FIGURE A 14 : BUDGET DE LA MÉMOIRE (en millions d'euros)**

**COMMENTAIRE :**

Dans le cadre de la préparation du centenaire de la grande guerre, une ligne budgétaire a été créée pour provisionner le financement des actions liées à la mémoire (dont l'entretien et la rénovation des lieux de mémoire). Avant 2012, les sommes effectivement utilisées pour les actions mémorielles devaient être ponctionnées dans les autres postes de dépenses.

### *Valorisation du patrimoine mémoriel*

Selon le projet de loi de finance 2015<sup>587</sup>, l'enveloppe destinée plus spécifiquement au tourisme de mémoire sera en hausse de 10 %. Par tourisme de mémoire, il faut comprendre (selon le propos de Kader Arif) : le « volet économique de la politique mémorielle ». Cela passe par : l'entretien, la rénovation et la valorisation culturelle et touristique des nécropoles nationales et des hauts lieux de la mémoire nationale.

### *Le calendrier commémoratif*

Pour l'année 2014, il s'est agi de financer deux des événements liés aux anniversaires des deux derniers conflits mondiaux (c'est-à-dire : le centenaire de la guerre de 1914-1918 et le soixante-dixième anniversaire des débarquements de Normandie et de Provence, ainsi que les

---

<sup>587</sup> Voir l'éditorial de Kader Arif (Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire) rédigé dans le cadre du projet de loi de finances 2015 concernant : défense, mémoire, culture et liens avec la Nation et anciens combattants.

onze journées<sup>588</sup> commémoratives nationales, dont les dates sont fixées par des textes législatifs ou réglementaires et qui ponctuent désormais le calendrier, deux d'entre elles (19 mars et 27 mai), ayant été créées récemment.

Au cours de l'année 2014, en présence du Président de la République :

- La cérémonie du 21 février au Mont-Valérien dédiée aux résistants fusillés, dits « de l'affiche rouge » ;
- L'anniversaire du débarquement en Normandie : le 6 juin, notamment la cérémonie internationale à Ouistreham à laquelle assistaient, au côté de François Hollande 19 chefs d'État ou de gouvernement ;
- Le 9 juin, la cérémonie commémorant les 99 pendus de Tulle ;
- Le 6 juillet, se déroulait une cérémonie commémorant les combats des maquisards du Mont-Mouchet ;
- Le 15 août, a eu lieu, dans le Var, une cérémonie internationale, en présence du Président de la République et de 28 délégations étrangères, célébrant l'anniversaire du débarquement de Provence ;
- Le 23 novembre, les cérémonies marquant l'anniversaire de la libération de la ville de Strasbourg ;

Le premier Ministre Manuel Valls présidait de son côté :

---

<sup>588</sup> Les dates officielles sont consignées dans le calendrier commémoratif national. En 2015 : - le 19 mars : journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc (loi du 6 décembre 2012) ; - le dernier dimanche d'avril : journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation (loi du 14 avril 1954) ; - le 8 mai : commémoration de la victoire de 1945 (loi du 2 octobre 1981) ; - le deuxième dimanche de mai : fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme (loi du 10 juillet 1920) ; - le 27 mai : journée nationale de la Résistance (loi du 19 juillet 2013) ; - le 8 juin : journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » en Indochine (décret du 26 mai 2005) ; - le 18 juin : journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi (décret du 10 mars 2006) ; - le dimanche suivant le 16 juillet : journée nationale d'hommage à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France (loi du 10 juillet 2000) ; - le 25 septembre : journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives (décret du 31 mars 2003) ; - le 11 novembre : commémoration de l'armistice de 1918 et hommage à tous les morts pour la France (lois du 22 octobre 1922 et du 28 février 2012) ; - le 5 décembre : journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie (décret du 26 septembre 2003).

- Le 10 juin, une cérémonie marquant le 70e anniversaire du massacre d’Oradour-sur-Glane ;
- Le 21 juillet, une cérémonie commémorant les combats des maquisards du Vercors.

### Autres actions pour la mémoire

#### *Concours national de la résistance et de la déportation*

Depuis 1961, chaque année, la Fondation pour la mémoire de la résistance coordonne un concours dont le sujet est défini par l’Education nationale.

En 2014-2015, le thème est : La libération des camps nazis, le retour des déportés et la découverte de l’univers concentrationnaire ».

Il y a six catégories de prix (travail individuel, collectif, audiovisuel,...).

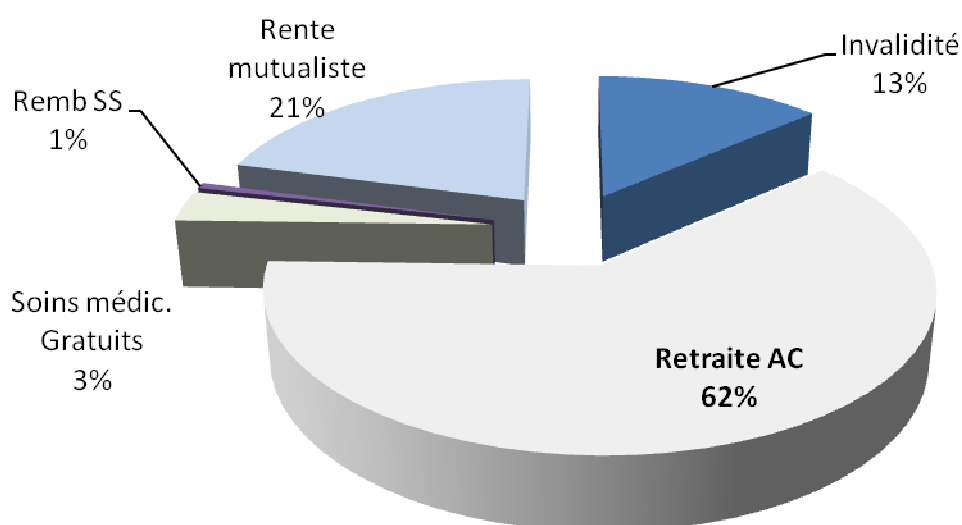
### **RECONNAISSANCE & REPARATION DES ANCIENS COMBATTANTS**

Cette ligne budgétaire comprend essentiellement (96 %) :

Les sommes versées au titre de la retraite du combattant,

Les indemnisations de la gêne fonctionnelle consécutive à une blessure ou maladie reconnue imputable au service ou à un fait de guerre (PMI)

Les sommes visant à assurer la gratuité ou le remboursement de prestations liées à l’invalidité (dispositifs et soins médicaux, notamment)



**FIGURE A15 : AFFECTATIONS DU BUDGET “REPARATION & RECONNAISSANCE”**



COMMENTAIRE :

Près des deux tiers des sommes sont consacrées au versement de la retraite du combattant (titulaire de la carte de combattant et âgé de 65 ans, conditions générales d'octroi actuelles).

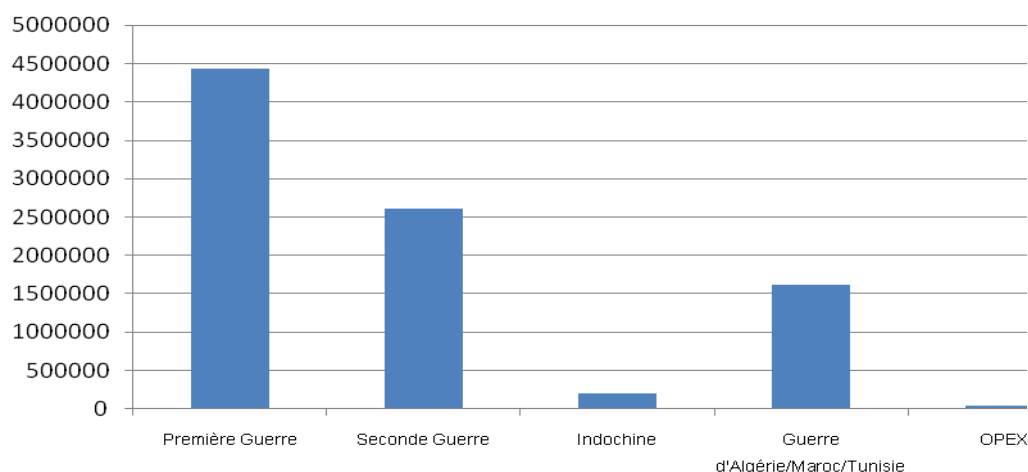
Comme indiqué ci-dessus, la part importante de cette ligne budgétaire est consacrée à la retraite du combattant qui n'est versée qu'au titulaire de la carte de combattant. Il en résulte que l'accès à cette carte soit le « sésame<sup>589</sup> » de la demande de retraite, lorsque l'âge d'octroi sera atteint.

### PETIT RETOUR HISTORIQUE

Depuis sa création, la carte de combattant a été attribuée à près de 9 millions d'anciens combattants.

Le plus gros contingent des attributaires est constitué des combattants de la Première Guerre mondiale (près de la moitié des cartes).

Du fait de la complète disparition des « poilus », ce sont actuellement les personnes impliquées dans les guerres de décolonisation (AFN,...) qui constituent la part importante des titulaires de la carte combattant et pensionnées.



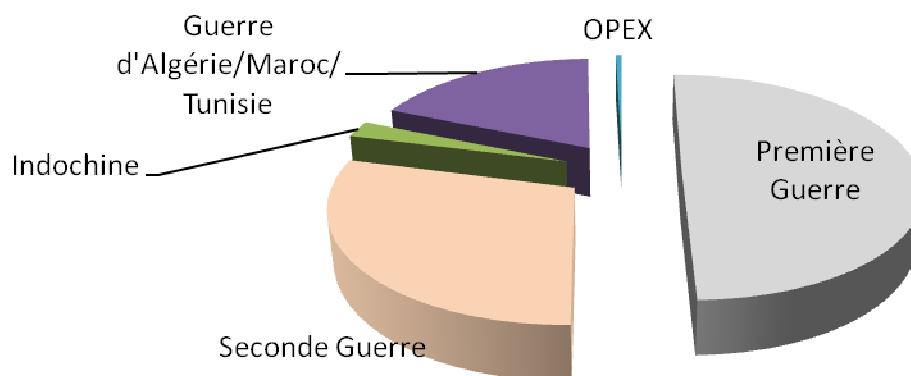
**FIGURE A16 : NOMBRE DE CARTES DE COMBATTANTS DEJA ATTRIBUEES**

<sup>589</sup> Cela explicite les dernières modifications législatives concernant : la carte « à cheval » (personne ayant servi pendant le conflit algérien », conditions concernant les OPEX, ...) qui répondent aux attentes renouvelées des générations du feu concernées.

COMMENTAIRE :

Les deux grands conflits mondiaux ont conduit à l'attribution de plus de 7 millions de cartes du combattant. Ces ayants-droit sont disparus. Les bénéficiaires actuels sont issus pour la grande partie des guerres d'Afrique du Nord.

La répartition des cartes attribuées jusqu'à ce jour se décompose comme suit.



**FIGURE A17 : REPARTITION DES CARTES DE COMBATTANTS DEJA ATTRIBUEES**

COMMENTAIRE :

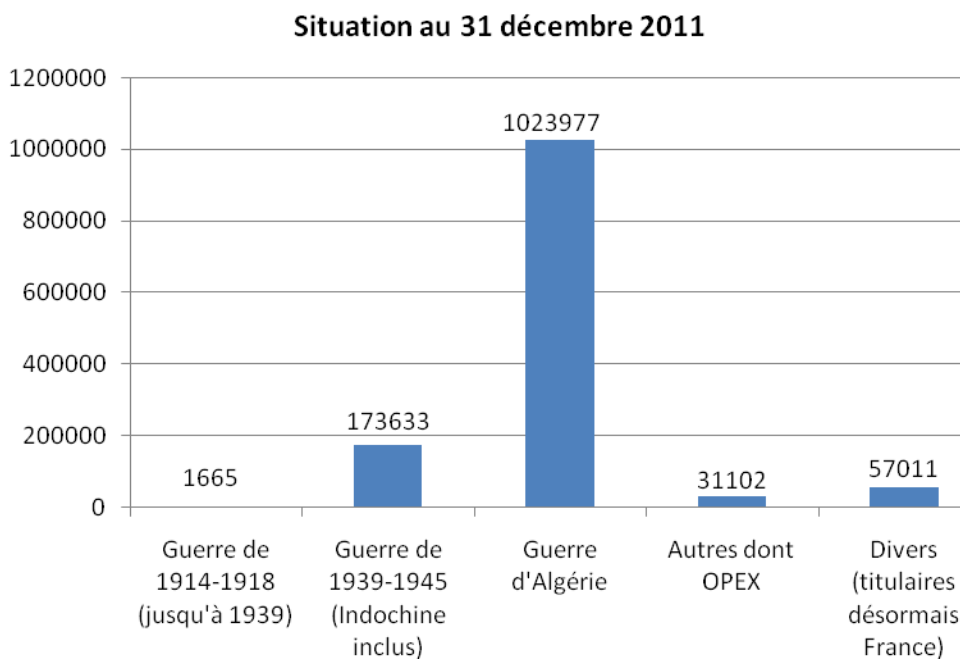
A elle seule, la Première Guerre mondiale qui a mobilisé 9 millions de personnes a généré la moitié des cartes d'anciens combattants. C'est aujourd'hui les conflits d'Afrique du Nord qui constituent le plus réservoir de combattants titulaires de la carte.

### SITUATION ACTUELLE

Selon le rapport<sup>590</sup> du député Christophe Guilloteaux<sup>591</sup>, sur la base d'informations fournies par le ministère des anciens combattants, 80 % des retraités titulaires de la carte de combattant sont issus du conflit dit désormais « guerre d'Algérie ».

<sup>590</sup> Rapport fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, sur la proposition de loi n° 267, visant à élargir les conditions d'attribution de la carte du combattant aux anciens combattants de l'armée française totalisant au moins quatre mois de présence en Algérie avant le 1er juillet 1964 ou en opérations extérieures.

<sup>591</sup> Christophe Guilloteaux est député UMP du Rhône, Vice-président de la commission de la défense nationale et des forces armées.



**FIGURE A18 : NOMBRE D'HOMMES DE 65 ANS ET PLUS, TITULAIRES DE LA CARTE DU COMBATTANT, PERCEVANT LA RETRAITE DU COMBATTANT**

COMMENTAIRE :

La situation montrée ci-dessus est à actualiser du fait de la modification récente des conditions d'octroi de la carte de combattant (voir les suites positives données à la proposition de loi du député Christophe Guilloteaux) et, fatalement, la disparition au fil du temps de certains des titulaires.

### **CAS DES OPEX**

Est qualifié d'opération extérieure (OPEX)<sup>592</sup> tout emploi des forces armées hors du territoire national (qu'elles soient déployées sur le théâtre ou opèrent à partir du sol français), dans un contexte caractérisé par l'existence de menaces ou de risques susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique des militaires. »

La quatrième génération du feu est constituée des personnes ayant servi dans différents pays, dans divers cadres, pour des raisons diverses, mais auquel la France a souscrit quant à sa participation armée.

---

<sup>592</sup> « Définition » issue du rapport du groupe de travail « Monument aux morts en opérations extérieures », piloté par le général d'armée Bernard Thorette.

Au 31 décembre 2012, 79 440 cartes du combattant au titre des OPEX avaient été attribuées<sup>593</sup>. Un peu plus de 30 000 retraites du combattant sont actuellement versées.

A ce jour, près de 700 morts sont à dénombrer au sein des unités en OPEX.

---

L'arrêté interministériel du 12 janvier 1994 modifié en dernier lieu le 28 juin 2012 a fixé les territoires et les périodes à prendre en considération :

AFGHANISTAN : Pays et eaux avoisinants, opérations Héraclès, Pamir et Epidote du 03/10/01 au 02/10/13 ;

BOSNIE-HERZEGOVINE : mission de police de l'union européenne (MPUE) du 01/01/03 au 31/12/2009 ;

CAMBODGE : Pays limitrophes et leurs approches maritimes et aériennes du 01/11/91 au 31/10/94 ;

CAMEROUN : Régions de Wouri, Mungo, N’Kam, Bamiléké, Kribi, N’tem, Sanaga maritime, Nyong et Kélié, Nyong et Sanaga, Djà et Lobo (1ère période : du 17/12/56 au 31/12/58 ; 2ème période : du 01/06/59 au 28/03/63) ;

CONGO : Territoire du Congo et pays limitrophes du 19/03/97 au 18/03/00 ;

COTE D'IVOIRE et ses approches maritimes, opération Licorne et opération Onuci, du 19/09/02 au 17/09/12 ;

GABON du 02/06/03 au 01/06/11 ;

Région du golfe persique et golfe d’Oman : opérations maritimes & opérations militaires du 30/07/87 au 29/07/03 et du 30/07/90 au 29/07/03 ;

IRAK : Frontières irano-irakienne (opération Ramure) et turko-irakienne (opération Libage) du 01/04/91 au 20/07/91 ;

KOSOVO : Mission des nations unies au Kosovo (MINUK) 10/06/99 au 09/06/09 ;

LIBAN du 22/03/78 au 22/03/07 ;

REPUBLIQUE DU LIBAN ET ISRAËL et leurs eaux avoisinantes : opérations Daman (FINUL) et Baliste du 02/09/06 au 31/08/12 ;

MADAGASCAR du 30/03/47 au 01/10/49 ;

---

<sup>593</sup> Environ 15000 cartes de combattant ont été attribuées à des personnels ayant servi en Afghanistan, chiffre voisin pour les personnels ayant intervenu dans le cadre du conflit en ex-Yougoslovie.

MAURITANIE 1ère période : du 01/01/57 au 31/12/59 et 2ème période du 01/11/77 au 30/10/80 ;

OUGANDA du 02/06/03 au 01/06/11 ;

MEDITERRANEE ORIENTALE (Suez) du 30/10/56 au 31/12/56 ;

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE :

- Opération Boali : 1ère période du 20/09/79 au 19/09/82 ; 2ème période : du 18/05/96 au 17/05/99 et 3ème période : du 03/12/02 au 02/12/12 ;
- Dans le cadre de l'opération menée au titre de la police des Nations unies (Minurcat) : 1<sup>ère</sup> période du 25/09/07 au 24/09/08 et 2<sup>ème</sup> période du 15/03/09 au 14/03/11 ;
- Dans le cadre de l'opération Eufor Tchad/RCA sur le territoire du Tchad, de la République centrafricaine et pays avoisinants : du 28/01/09 au 27/01/11 ;

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO :

- Opérations Mamba et Monuc du 02/06/03 au 01/06/11 ;
- Opération Monusco du 02/06/2011 au 01/06/2013 ;

RWANDA : Territoire du Rwanda et ses pays limitrophes du 15/06/94 au 14/06/97 ;

SOMALIE : Somalie et ses approches maritimes et aériennes :

- du 03/12/92 au 02/12/95 ;
- et dans le cadre de « African Mission in Somalia » du 23/09/08 au 22/09/12 ;

TCHAD et pays avoisinants, notamment le Cameroun : du 15/03/69 au 31/12/12 :

- Dans le cadre de l'opération menée au titre de la police des nations unies (Minurcat) : 1<sup>ère</sup> période du 25/09/07 au 24/09/08 et 2<sup>ème</sup> période du 15/03/09 au 14/03/11 ;
- Dans le cadre de l'opération Eufor Tchad/RCA sur le territoire du Tchad, de la République centrafricaine et pays avoisinants : du 28/01/09 au 27/01/10 ;

TIMOR ORIENTAL du 16/09/99 au 15/09/01

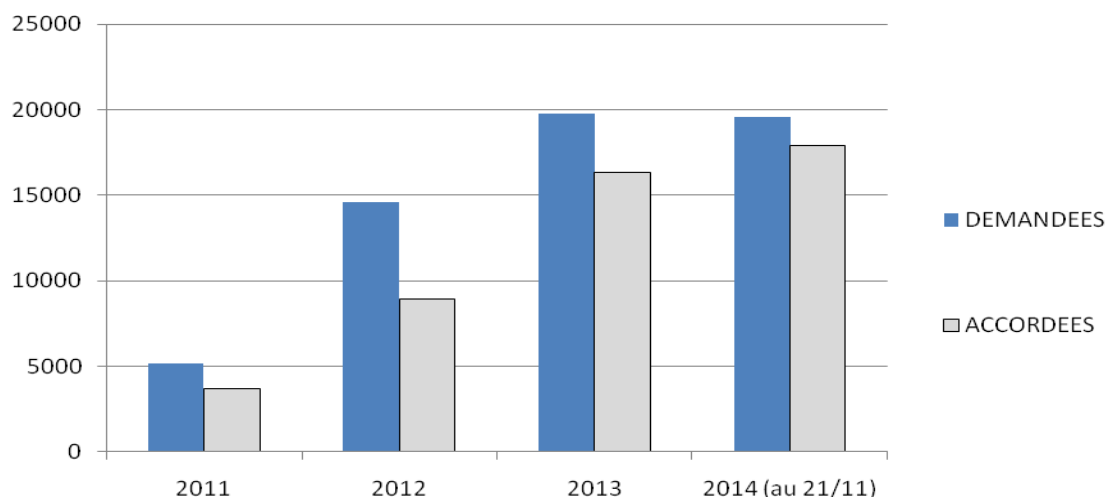
EX-YOUGOSLAVIE :

- Ex-Yougoslavie, Slovénie, Croatie, pays limitrophes et eaux avoisinantes : du 01/01/92 au 31/12/94 ;
- Forces multinationales en Ex-Yougoslavie, pays limitrophes et eaux avoisinantes et Opérations Trident du 01/01/95 au 31/12/11, Astrée et Proxima du 01/01/95 au 31/12/09 ;

ZAÏRE (ex Congo Belge) du 13/05/78 au 12/05/81 ;

HAÏTI dans le cadre de l'opération Minustah du 19.02/04 au 18/02/12 ;

LIBERIA dans le cadre de l'opération Minul du 01/05/11 au 30/04/13.



**FIGURE A19 : EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDES DE CARTE DE COMBATTANT AU TITRE DES OPEX / DEMANDEES ET ACCORDEES**

COMMENTAIRE :

L'accroissement constaté de la demande est soutenu par l'évolution récente des conditions d'octroi de la carte de combattant au titre des OPEX.

## **INDEMNISATION VICTIMES DE LA SECONDE GUERRE**

Ce troisième poste du budget du ministère des anciens combattants visent l'indemnisation des publics suivants :

- Les orphelins de la déportation ;
- Les victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation ;
- Les victimes d'actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale.

La somme allouée pour permettre toutes les indemnisations mentionnées ci-dessus est de 104 millions d'euros en 2014 (et sera en baisse de 3,3 % selon la loi de finances 2015).

## **ANNEXE 04 : LES MALGRE-NOUS<sup>594</sup>**

LA PREMIERE ASSOCIATION DES « MALGRE-NOUS » DE 1920

LES STATUTS DE L'ASSOCIATION ACMNR (réactivée en 1945)

ASSOCIATION DES « MALGRE-NOUS », NOUVELLE GENERATION

LES « MALGRE-NOUS » ET LES AUTRES ASSOCIATIONS

EXTRAITS DU BULLETIN DE L'ACMMNR

LISTE & LIEUX DES CONGRES ANNUELS DE L'ACMNR (1945 A 2014)

L'INDEMNISATION DES INCORPORES DE FORCE

RAPPELS DE QUELQUES DATES

INDEMNISATION FEFA : POINT AU 31 décembre 2013

---

<sup>594</sup> Les photos et leurs commentaires présentés dans la présente annexe sont issus des bulletins de d'information publiés par l'association ACMNR. Leur reproduction dans le cadre de cette thèse a été rendue possible grâce à l'aimable autorisation de son Président actuel, Monsieur Louis Harig.

## PREMIERE ASSOCIATION DES « MALGRE-NOUS » (1920)

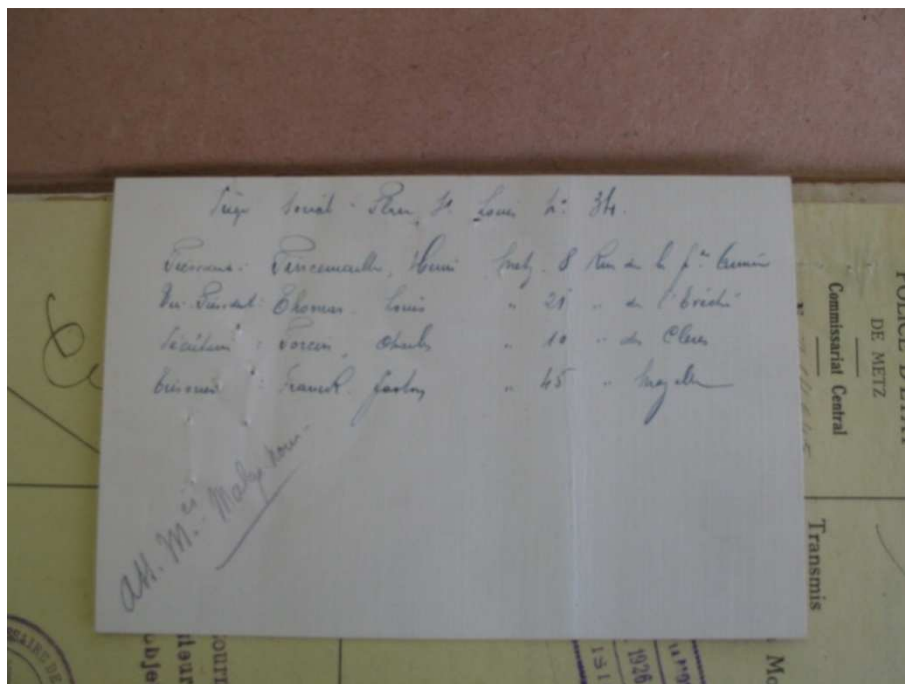


FIGURE A20 : DEPOT DES STATUTS



FIGURE A21 : PREMIER COMITE DES « MALGRE-NOUS » LORS DE LA CREATION DE L'ASSOCIATION, LE 21 MAI 1920 A METZ





---

**FIGURE A22 : PHOTO DATANT DE 1925- 1930 D'UNE SOIREE DANSANTE, SALLE GERARD  
A METZ, ORGANISEE PAR LES « MALGRE-NOUS ».**

# LES STATUTS DE L'ASSOCIATION ACMNR

(REACTIVEE EN 1945)

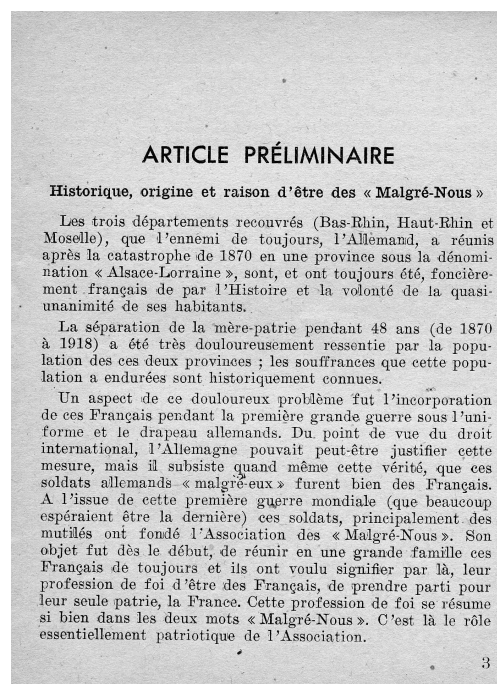
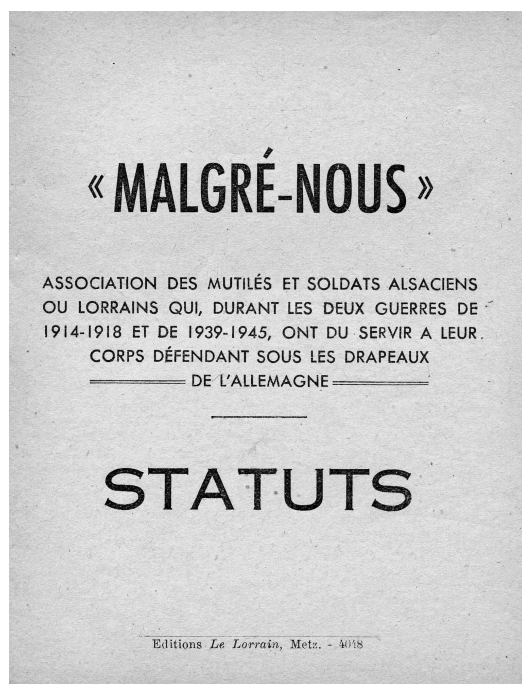


FIGURE A23 : ELEMENTS DES STATUTS DE L'ASSOCIATION ACMNR (1 SUR 8)

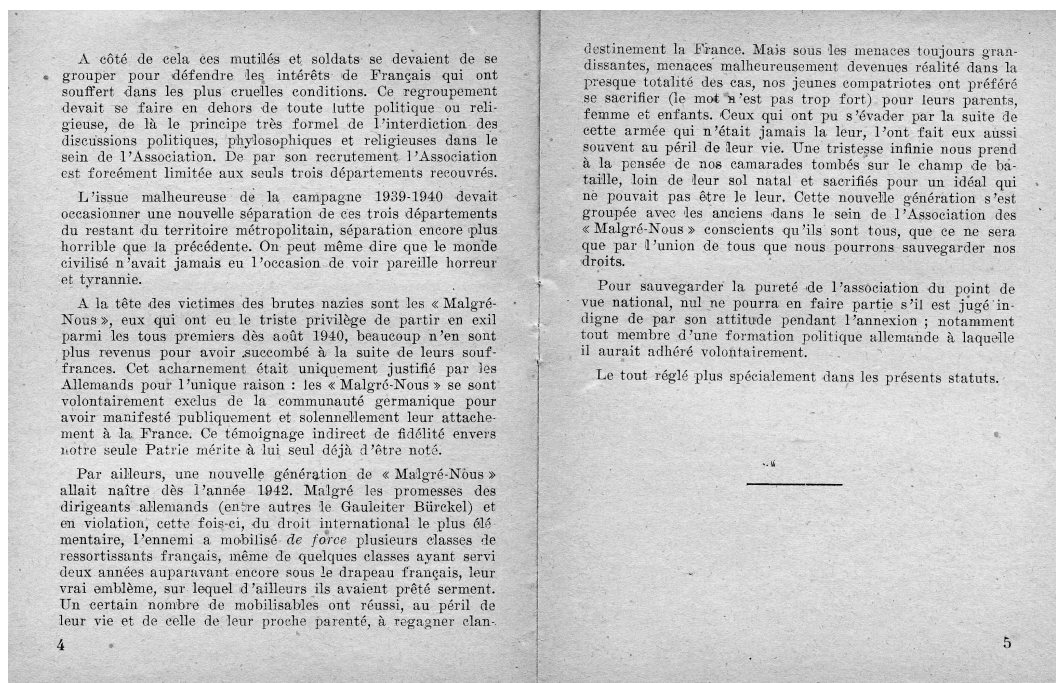


FIGURE A23 : ELEMENTS DES STATUTS DE L'ASSOCIATION ACMNR (2 SUR 8)

# STATUTS

## Nature, Dénomination, Siège, Durée, Admission des membres

*Article premier.* — Il est formé entre les personnes qui adhèrent aux présents statuts, une Association.

Cette Association prend le nom de « Malgré-Nous », Association des Muftis et Soldats qui durant les deux guerres de 1914-1918 et de 1940-1945 ont dû servir à leur corps défendant sous les drapeaux de l'Allemagne.

Ne peuvent devenir membres actifs que les Français, incorporés de force dans l'armée allemande ou le R. A. D. (service allemand du travail obligatoire) et n'ayant pas démérité au point de vue national.

*Article 2.* — Le but de l'Association est :

- 1° De maintenir l'idée française parmi les membres de l'Association et à la propagation de cette idée par tous les moyens, en commun avec toutes les autres associations patriotiques existantes ;
- 2° de créer et de maintenir entre ses membres un lien permanent de relations et d'amicale assistance ;
- 3° de se consacrer à l'étude de toutes questions d'ordre pratique ; de préparer et de soutenir toutes instances en vue d'améliorer le sort de membres éprouvés par les

7

FIGURE A23 : ELEMENTS DES STATUTS DE L'ASSOCIATION ACMNR (3 SUR 8)

conséquences morales ou matérielles de la guerre, ainsi que leurs veuves ou orphelins ;

- 4° de les assister par ses conseils, ses renseignements, ses démarches et, d'une façon générale, par tous moyens, spécialement s'agissant de faciliter leur placement ou de postuler l'obtention de pensions, gratifications ou secours.

*Article 3.* — Le Siège central de l'Association est fixé à Metz, 4 bis, rue François-de-Curel. Ce siège pourra être transféré à tout autre lieu par un vote de l'assemblée générale représentant plus que la moitié des adhérents.

*Article 4.* — La durée de l'Association est illimitée.

*Article 5.* — L'Association se compose de :

1° *Membres d'honneur :*

Les membres d'honneur sont nommés par l'Assemblée générale, sur la proposition du Comité-Directeur.

2° *Membres honoraires :*

Sont membres honoraires, les personnes payant une cotisation annuelle d'au moins 500,— fr. Cette cotisation est due pour l'année entière et peut être rachetée par un versement de 5.000,— fr.

3° *Membres actifs :*

Les membres actifs versent une cotisation annuelle de 100,— fr.

Cette cotisation peut être rachetée par un versement unique de la somme de 2.000,— fr.

L'Assemblée générale pourra, sur la proposition du Comité, fixer, en outre, un droit d'entrée pour les nouveaux membres ; il ne pourra excéder la somme de 50,— fr.

8

*Article 6.* — Le nombre des membres de l'Association est illimité.

Le Comité local statue sur l'admission des membres honoraires et membres actifs.

Ne pourront être admis comme membres actifs que ceux :

- 1° ayant subi l'incorporation sous les drapeaux allemands ;
- 2° étant partisans de l'ordre social basé sur le respect de la patrie française et des conditions de sa conservation ;
- 3° n'ayant pas démérité au point de vue national.

Sont donc expressément exclus de l'Association :

- 1° Tout engagé volontaire dans l'armée allemande ou la L. V. F.
- 2° Tout membre d'une formation des partis politiques nazis (N. S. D. A. P. — S. S. — S. A. — N. S. K. K. N. S. F. K.).
- 3° Ceux qui par leurs actes ou paroles ont eu une attitude antinationale.

Toutes ces catégories de personnes ne peuvent se prévaloir de l'appellation « Malgré-Nous » seule réservée aux membres de l'Association. Les camarades tombés au champ d'honneur ou ceux décédés à la suite de blessures ou maladies contractées pendant le service militaire obligatoire pourront bénéficier de l'appellation « Malgré-Nous » à titre posthume, à condition toutefois qu'ils remplissent les conditions d'admission exigées des membres actifs.

Tout associé est libre de se retirer à toute époque de l'Association.

Toute demande d'admission implique adhésion aux statuts, ainsi qu'aux modifications qui peuvent y être apportées par l'Assemblée générale et aux décisions du Comité-Directeur.

9

FIGURE A23: ELEMENTS DES STATUTS DE L'ASSOCIATION ACMNR (4 SUR 8)

*Article 7.* — La demande d'admission de membre actif ne peut être admise, que sur présentation de documents ou le parrainage de sa section.

Le Comité statue, au vote secret, sur la demande d'admission à la simple majorité.

Le Comité-Directeur statue souverainement sur tout litige concernant l'admission des membres.

*Article 8.* — La qualité de membre de l'Association se perd :

1° par la démission ;

2° par la radiation prononcée pour motif grave, notamment pour défaut de paiement de la cotisation, par le Comité local (le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications) et sauf recours au Comité-Directeur.

Tout membre radié ne pourra plus être admis ultérieurement dans la société.

Tout membre démissionnaire ou exclu doit le montant de sa cotisation pour l'année en cours ; il ne peut prétendre à aucune part de l'actif social.

Le montant des cotisations rachetées reste intégralement acquis à l'Association.

#### Administration — Fonctionnement

*Article 9.* — L'Association est administrée à l'échelon central par un Comité-Directeur élu par les délégués des sections locales à la majorité absolue, renouvelable tous les 3 ans. Chaque Section locale aura droit à 1 voix par cent membres actifs inscrits à la Section, avec un minimum d'une voix. Si la fraction finale est supérieure à 50, elle donnera

10

également droit à une voix. Le Comité-Directeur forme son bureau composé de :

2 présidents,

2 vice-présidents,

1 secrétaire général,

1 secrétaire général adjoint,

1 trésorier général,

1 trésorier général adjoint,

des membres assesseurs (1 par arrondissement).

Les membres sortants sont rééligibles.

Toutes les fonctions de comité-directeur sont gratuites.

En cas de décès, démission ou exclusion de l'un de ses membres, le comité peut pourvoir à son remplacement s'il le juge utile, sauf ratification par la plus prochaine assemblée générale des délégués. La durée des fonctions de ce nouveau membre prend fin à l'époque d'attestation normale de celui qu'il remplace.

*Article 10.* — Le bureau se réunit aussi souvent que les besoins de l'Association l'exigent.

Il prépare les travaux et propositions à soumettre au Comité et à l'Assemblée générale des délégués.

Le Comité-Directeur délègue tous pouvoirs qu'il juge convenables au bureau pour assurer la marche des opérations dans l'intervalle des conseils. Le Comité-Directeur pourra nommer un Secrétaire administratif rétribué, pris parmi les membres de l'Association, lequel aura la charge d'assurer les travaux administratifs de l'Association, sans pouvoir cependant engager l'Association.

*Article 11.* — Chaque section assure au moyen d'un règlement intérieur son administration, ainsi que son activité dans

11

### FIGURE A23 : ELEMENTS DES STATUTS DE L'ASSOCIATION ACMNR (5 SUR 8)

le cadre des présents statuts, des directives du Comité-Directeur et verse au trésorier de l'Association 50 % sur les cotisations qu'elle encaisse et 15 % du produit des ses ressources directives (subvention, ventes, etc.).

*Article 12.* — Les Sections s'administrent par un comité composé de :

1 Président,

1 Vice-Président,

1 Secrétaire,

1 Trésorier,

des membres assesseurs,

des délégués

élus par les membres de la section intéressée. Le Comité-Directeur aura le droit de réuser tout membre du Comité local.

*Article 13.* — Les Sections doivent faire parvenir au Secrétaire administratif un compte rendu de leurs séances et éventuellement un rapport sur l'activité de la section.

Elles doivent faire agréer par le Comité-Directeur leurs participations aux manifestations publiques et leurs présentations de vœux et protestations.

*Article 14.* — Le Comité-Directeur peut constituer une ou plusieurs commissions prises ou non en totalité ou en partie parmi le Comité-Directeur à qui il confère les pouvoirs et délégations qu'il juge convenables, en vue d'étudier plus particulièrement certaines questions spéciales intéressant l'Association ou de s'occuper de l'un de ses principaux services (Bulletins, Placement, Contentieux).

Il en détermine la composition, les attributions et les pouvoirs. Il établit leurs règlements.

Le Comité-Directeur détermine aussi les conditions dans

12

lesquelles l'Association pourra accorder son patronage ou son concours à des sociétés poursuivant le même but ou un but similaire au sien.

*Article 15.* — Le Comité-Directeur se réunit toutes les fois qu'il est utile et au moins une fois par trimestre sur la convocation du Président, d'un des Vice-Présidents ou sur la demande de trois de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

Tout membre du Comité, qui sans excuse valable, n'aura pas assisté à quatre réunions consécutives, sera considéré de plein droit comme démissionnaire et remplacé s'il y a lieu.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président de la séance et le Secrétaire. Les copies ou extraits sont certifiés par le Président ou le Vice-Président.

*Article 16.* — Le Comité-Directeur a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les biens et affaires de l'Association.

Il prend souverainement toutes décisions relatives à l'union de l'Association avec toutes autres associations ayant un objet analogue au de nature à faciliter son œuvre.

Il achète, vend et échange les biens, meubles et immeubles de l'Association, emprunte, plaide, compromet, transige, passe et résilie tous baux, confère toutes hypothèques et autres garanties ou retire les fonds, consent toutes mainlevées avec renonciations à tous droits, privilèges, hypothèques, avec ou sans paiement, en un mot, fait tous actes d'administration ou de disposition ; l'énumération qui précède n'ayant rien de limitatif.

Le Comité-Directeur peut déléguer tous pouvoirs qu'il juge convenables, soit à l'un de ses membres, soit à toute personne même non-associée, avec faculté de substituer.

Les dépenses sont ordonnancées par 2 membres du bureau.

13

### FIGURE A26 : ELEMENTS DES STATUTS DE L'ASSOCIATION ACMNR (6 SUR 8)

### Assemblées générales des Délégués

*Article 17.* — L'assemblée générale des délégués se compose des délégués de toutes les sections.

Elle se réunit une fois par an et en outre chaque fois que le Comité-Directeur en reconnaît l'utilité.

La convocation a lieu au moyen d'une lettre-circulaire à chacune des sections de l'Association, quinze jours au moins à l'avance.

L'ordre du jour est réglé par le Comité-Directeur. Le bureau est celui du Comité-Directeur.

*Article 18.* — L'Assemblée générale des délégués entend le rapport du Comité-Directeur ; elle pourvoit au renouvellement de ses membres ; elle vote l'approbation des comptes et de la gestion de l'exercice clos ; elle prend un ou plusieurs commissaires étrangers au Comité-Directeur pour contrôler les comptes.

Elle nomme les membres d'honneur de l'Association.

L'état détaillé des comptes et le rapport du Comité-Directeur doivent être mis, quinze jours au moins avant la séance de l'Assemblée générale des délégués, à la disposition des délégués qui peuvent en prendre communication et copie au siège de l'Association aux jours fixés.

L'Assemblée décide en outre souverainement sur tous intérêts de l'Association et confère au Comité-Directeur tous pouvoirs pour les cas non prévus.

*Article 19.* — L'Assemblée générale des délégués ne peut être tenue de délibérer que sur les questions mises à l'ordre du jour ou sur des questions présentées par un groupe représentant au moins le dixième des membres de l'Association et communiquées au bureau huit jours avant la réunion, à moins que ces questions soient d'extrême urgence, ce que décidera l'Assemblée générale des délégués.

14

*Article 20.* — L'Assemblée peut délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

L'Assemblée vote à mains levées ; le scrutin secret est de droit lorsqu'il est demandé par le bureau.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Il est tenu procès-verbal des séances, signé par le président de la séance et le secrétaire.

*Article 21.* — Les copies ou extraits des procès-verbaux des réunions à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou à défaut par le vice-président.

*Article 22.* — Le patrimoine de l'Association répond seul des engagements contractés par elle. Aucun des membres de l'Association, même ceux qui participent à son administration, n'en est tenu personnellement responsable.

*Article 23.* — L'Assemblée générale des délégués peut, sur la proposition du Comité-Directeur et du dixième au moins des membres de l'Association soumise au bureau un mois avant la séance, apporter aux présents statuts les modifications dont l'expérience pourrait faire reconnaître l'utilité.

La dissolution de l'Association, l'abandon de tout ou partie de son actif, qui ne pourrait être remis qu'à une œuvre des victimes de la guerre.

Dans ce cas, l'Assemblée ne pourra délibérer valablement que si les délégués présents réunissent ensemble au moins le quart des membres.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

*Article 24.* — L'Assemblée qui prononce la dissolution désigne un ou plusieurs liquidateurs.

1

FIGURE A23 : ELEMENTS DES STATUTS DE L'ASSOCIATION ACMNR (7 SUR 8)

*Article 25.* — L'Association pourra être reconnue d'utilité publique afin de pouvoir, le cas échéant, recevoir des dons et legs dans les conditions prévues par l'article 910 du Code civil et l'article 5 de la loi du 4 février 1908.

*Article 26.* — Un règlement intérieur, approuvé par l'Assemblée générale des délégués, assurera l'exécution des présents statuts et déterminera les conditions d'administration intérieure.

L'Assemblée générale ordinaire a plein pouvoirs pour apporter à ce règlement toutes modifications qu'elle jugera utiles.

*Article 27.* — Les présents statuts seront déposés à l'appui de la déclaration.

A cet effet, tous pouvoirs sont donnés à l'un quelconque des membres du Bureau-Directeur.

#### Fonds de roulement

Le fonds de roulement est fixé à la moitié des recettes prévues.

Le surplus sera déposé à une banque de la place ou au C. C. postal.

16

FIGURE A23 : ELEMENTS DES STATUTS DE L'ASSOCIATION ACMNR (8 SUR 8)

# L'ASSOCIATION DES « MALGRE-NOUS », NOUVELLE GENERATION



FIGURE A24 : LES TROIS PREMIERS PRESIDENTS



FIGURE A25 : COMPOSITION DU PREMIER COMITE DIRECTEUR DE L'ACMNR, 1945

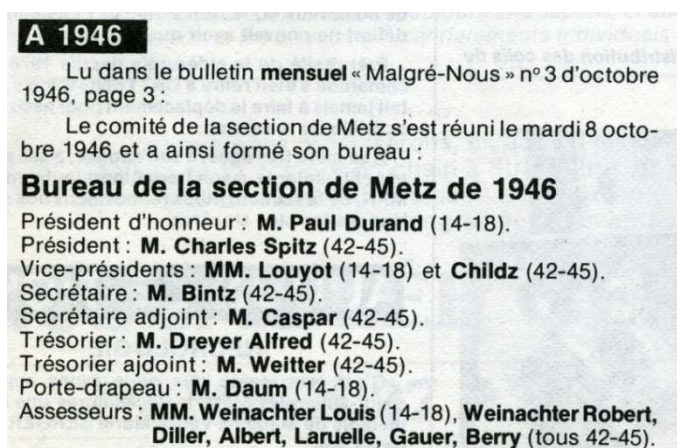


FIGURE A26 : COMPOSITION DU PREMIER BUREAU DE LA SECTION DE METZ, 1946

Paru dans notre bulletin  
N° 1 (nouvelle série), daté de janvier 1949 :

### Comité-Directeur des M.N. élu lors de l'A.G. du 31.10.1948

**Bureau :**

Président : Spitz (Metz) ; Vice-présidents : Hubert (Basse-Yutz) et Speckt (Knutange) ; secrétaire général : Peltzer (Montigny) ; trésorier général : Larbalétrier (Devant-les-Ponts) ; secrétaires-adjoints : Fetter (Devant-les-Ponts) et Kehrling (Serémange) ; trésorier-adjoint : Dreyer (Metz) ; Assesseur : Provalt (Nilvange).

**Comité :**

En plus des membres sortants ayant reposé leur candidature, le comité com-

prend les présidents et secrétaires d'arrondissements.

**Note D.L.R. :**

De ce bureau de 1948, un seul rescapé dans le bureau actuel : notre président. Du comité élargi (plus de 30 membres alors) devraient encore subsister l'un ou l'autre membre dans l'actuel comité de 1980. A l'époque, en dehors des quelque 200 sections locales, nous avions des comités d'arrondissements, sans compter un secrétariat administratif avec plusieurs employés. Qui s'en souvient encore, trente années après ?

FIGURE A27 : COMITE DE 1948



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES "MALGRÉ-NOUS" LE 31-10-48

FIGURE A28 : COMITE DE 1950, RETRAITE DE M. FRACHE



**FIGURE A29 : COMITE DE 1950**



**FIGURE A30 : COMITE DE 1962**



**FIGURE A31 : EN 1981**





---

**FIGURE A32 : CEREMONIE AU MONUMENT AUX MORTS DE STRASBOURG, 1985**

COMMENTAIRE : J. LAURAIN, au premier plan, suivi des quatre Présidents (de g. à d.) : G. NONNENMACHER, P. MINGES, C. SPITZ et R. KOEHREN



Sur cette photo prise à l'issue de la cérémonie de remise de la Croix du Mérite à Léon LEHMANN sont réunis les membres du bureau de l'association, à savoir : au centre, le président SPITZ (Chevalier de la Légion d'Honneur) entouré des quatre Chevaliers de l'Ordre National du Mérite, de gauche à droite : Robert TERNIG, René THIRIET, Léon LEHMANN et Louis HARIG.

---

**FIGURE A33 : COMITE (PARTIEL) DE 1986**



**FIGURE A34 : COMITE DE 1962**

COMMENTAIRE : Le Président et les deux vice-présidents : Charles Spitz au centre, et René Thiriet (à gauche) et (à droite) Robert Ternig.

## **Le nouveau comité des « Malgré-Nous »**



*De gauche à droite : Albert Fritsch, Emile Scheid, Louis Harig, Julien Albrecht, René Thiriet, légèrement masqués : Georges Iffli et Pierre Bucher, Robert Ternig, René Houll, Léon Lehmann, Charles Spitz, Cyrille Zingerlé, André Leroy, Fernand Rouyer et Charles Colmar. Manque sur la photo Jean Wolff de Bouzonville.*

**FIGURE A35 : DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION ACMNR, EN 1990**

# LES « MALGRE-NOUS » ET LES AUTRES ASSOCIATIONS

## QUELQUES EXEMPLES...

**Et si nous remontions de quelque 30 années en arrière ?...**

Paru dans notre bulletin n° 3, daté d'octobre 1946:

**U.F.A.C.**  
Union Française des Associations de Combattants, Combattants de la Libération et Victimes des deux guerres.

**Constitution définitive de l'Union Départementale de la Moselle**

Les associations d'anciens combattants, combattants de la Libération et victimes des deux guerres, adhérentes à l'U.F.A.C. se sont réunies dernièrement en Assemblée générale constitutive aux fins de procéder à la constitution définitive de l'U.D. de la Moselle. Au cours de la séance, le comité a élu son bureau, qui est constitué comme suit:

Président: M. Wagner (U.I.V.); 1<sup>er</sup> vice-président: M. le Dr Poirot (Poilus d'Orient); 2<sup>e</sup> vice-président: M. Bageot (A.D.V.A.L.); secrétaire général: M. Spitz (M.N.); secrétaire-adjoint: M. Harry (A.R.A.C.); trésorier général: M. This (A.D.V.A.L.); trésorier adjoint: M. Weber (F.N.C.R.); archiviste: M. Greff (U.I.V.).

En attendant l'installation d'un secrétariat définitif, toute correspondance est à adresser au secrétaire général, M. Spitz 18, rue Antoine-Louis à Metz.

**Note D.L.R.:** L'A.D.V.A.L., c'est l'ancienne dénomination de l'actuelle F.E.V.A.L. De ce bureau initial, il ne doit subsister vivant à ce jour que deux membres, dont notre actuel président, M. Spitz. Ce dernier, avec le regretté Paul Durand, alors président de notre association, avait assumé, dès 1945, l'échelon provisoire de l'U.F.A.C.

**FIGURE A36 : PREMIER COMITE DE L'UNION DEPARTEMENTALE DE L'UFAC DE MOSELLE, EN1946**

**LE COMITÉ DE DIRECTION DE LA FONDATION**



De g. à dr.: MM. SCHERR, KOEHREN, BORD, KRANTZ, MINGES, CÉNAC, UTTENWEILER, MARCHANDEAU, NONNENMACHER, SPITZ et LAZARUS (manque le 12<sup>e</sup> membre du Comité à désigner par le Préfet du Bas-Rhin).

**FIGURE A37 : COMITE DE LA FEDERATION ENTENTE FRANCO ALLEMANDE (FEFA)**

## **LIEN DE L'ASSOCIATION ACMNR AVEC LE LUXEMBOURG**

Lors de l'assemblée générale de l'association ACMNR, furent invités à Woippy, les représentants luxembourgeois des enrôlés de force et victimes du nazisme, MM. SCHOLER et FRISCH, et les représentants de la ville de Luxembourg. Ils déposèrent une gerbe à côté de celles des associations françaises, dont les ADEIF et des Anciens de Tambov.

## **RASSEMBLEMENT DES « MALGRE-NOUS »**

Le 13 octobre 1985, à Strasbourg, se sont réunies les associations d'incorporés de force c'est-à-dire :

- L'association nationale ACMNR du Président Charles Spitz ;
- L'ADEIF du Bas-Rhin, conduite par le Président Paul Mingès ;
- L'ADEIF du Haut-Rhin et son Président Georges Nonnenmacher ; et
- Les Anciens de Tambov et leur Président Lucien Zenglein.

Ce rassemblement (1200 convives) s'est tenu en présence de Jean Laurain, alors secrétaire d'état aux anciens combattants.

Il ne s'agit pas du premier rendez-vous commun du monde combattant partageant l'incorporation de force dans les armées du Reich lors de la Seconde Guerre mondiale, mais l'un des « rares » moments de fraternité.

Citons aussi d'autres manifestations communes : celle du 17 août 1979 à Sélestat, celle du 7 juillet 1973 à Ammerschwahr,...

## QUELQUES EXTRAITS DU BULLETIN DE L'ACMNR

### *LE MOT DU PRESIDENT (bulletin n° 204 de 2003)*

*Notre association « Malgré-Nous » est actuellement nonagénaire puisque fondée après la grande guerre 1914-1918, par nos pères.*

*Des anciens combattants de cette époque, il n'en reste quasiment plus, sauf un en Moselle qui réside à Thionville. Il a célébré ses 108 ans au début de février 2003 (né en 1896). Quant au dernier « Malgré-Nous » issu du dernier conflit de 1939-1945, en réalité 1942-1945, lui aura 76 ans (né en 1927). Au fil des ans les rangs de notre association s'éclaircissent. Combien subsisteront dans 5, voire 10 ans. Plus guère et encore capable d'administrer le groupement ou encore capable d'assister à des réunions.*

*...*

*Le seul plaisir qui nous retient, par les temps qui courent, ce sont nos rencontres annuelles et traditionnelles, mais... pendant combien de temps encore ?*

Cyrille Zingerlé

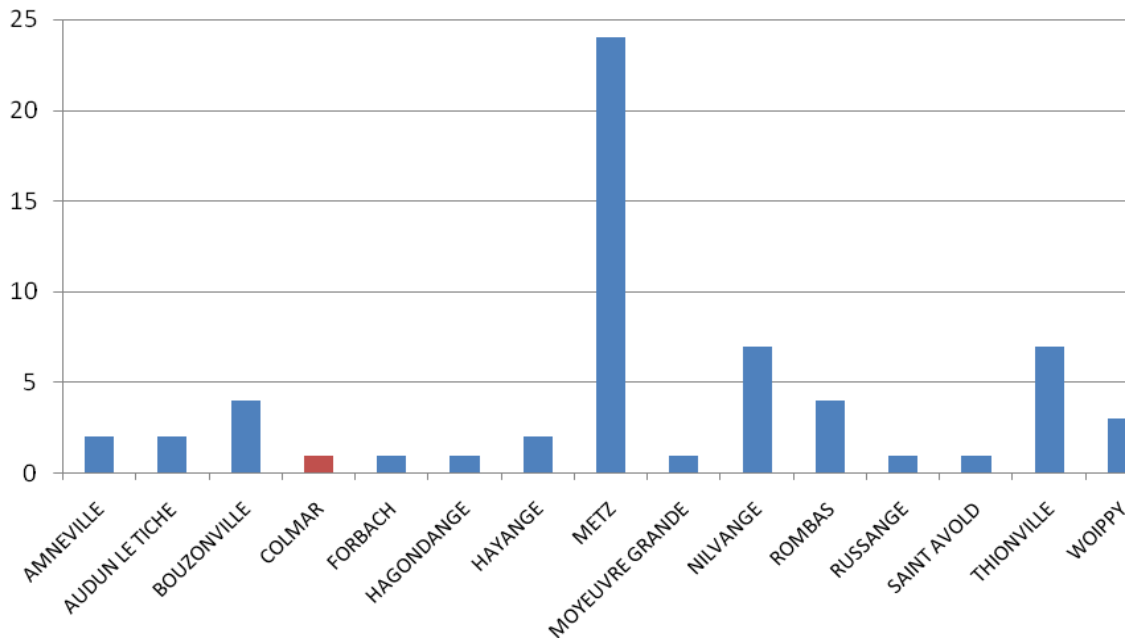
## LIEUX DE CONGRES DE L'ASSOCIATION ACMNR

CONGRES	DATE	CONGRES	DATE
1946	THIONVILLE	1985	METZ
1947	METZ	1986	AMNEVILLE
1948	METZ	1987	SAINT AVOLD
1949	THIONVILLE	1988	BOUZONVILLE
1950	METZ	1989	THIONVILLE
1958	HAYANGE	1990	METZ
1959	FORBACH	1991	AUDUN LE TICHE
1960	METZ	1992	MOYEUVRE GRANDE
1961	ROMBAS	1993	METZ
1962	HAGONDANGE	1994	NILVANGE
1963	NILVANGE	1995	METZ
1964	METZ	1996	BOUZONVILLE
1965	COLMAR	1997	AMNEVILLE
1966	HAYANGE	1998	METZ
1967	THIONVILLE	1999	WOIPPY
1968	METZ	2000	NILVANGE
1969	NILVANGE	2001	THIONVILLE
1970	METZ	2002	ROMBAS
1971	AUDUN LE TICHE	2003	BOUZONVILLE
1972	BOUZONVILLE	2004	METZ
1973	METZ	2005	NILVANGE
1974	ROMBAS	2006	METZ
1975	METZ	2007	THIONVILLE
1976	WOIPPY	2008	METZ
1977	RUSSANGE	2009	METZ
1978	METZ	2010	METZ
1980	ROMBAS	2011	METZ
1981	METZ	2012	THIONVILLE
1982	NILVANGE	2013	METZ
1983	WOIPPY	2014	NILVANGE
1984	METZ		

**FIGURE A38 : LISTE DES CONGRES ANNUELS DE L'ACMNR (1945 A 2014)**

**COMMENTAIRE :**

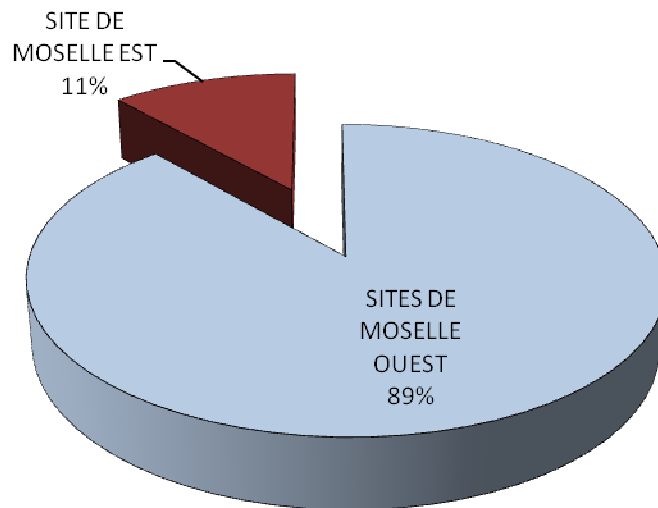
Lors d'un comité directeur de l'association ; le 1er avril 2014, le Président de l'association ACMNR, Louis Harig, a lancé un appel solennel à candidature pour reprendre les rênes de l'ACMNR et donc organiser la prochaine assemblée annuelle.



**FIGURE A39 : LIEUX DE CONGRES ANNUELS DE L'ACMNR (1945 A 2014)**

COMMENTAIRE :

La capitale régionale et départementale, siège de l'association ACMNR a souvent été retenue pour la tenue de l'assemblée générale annuelle.



**FIGURE A40 : REPARTITION DES LIEUX DE CONGRES DE L'ACMNR**

COMMENTAIRE :

Les assemblées générales de l'association ACMNR se sont tenues majoritairement à l'ouest, dans la partie du département présentant la plus forte densité de sections.

## L'INDEMNISATION DES INCORPORES DE FORCE

Ci-après le rappel de quelques dates et des événements clé de ce périple.

Rappelons que « *entre 1945 et 1984, soit 40 ans, il ne s'est rien passé* », ainsi se résume le point de vue des associations d'incorporés de force !

18 mai 1958	Pour la première fois, la question de l'indemnisation des « Malgré Nous » est abordée au congrès départemental de l'association ACMNR de Moselle tenu à Hayange. Rapporteur : M. BURGUN, trésorier.
16 septembre 1978	Le Président français Valéry Giscard d'Estaing et le Chancelier de la république fédérale d'Allemagne Helmut Schmidt aborde lors d'une entrevue à Aix-la-Chapelle (RFA) l'indemnisation des incorporés de force d'Alsace et de Moselle.
14 novembre 1979	Une nouvelle fois le « problème » de l'indemnisation des « Malgré-Nous » par la République Fédérale d'Allemagne est évoqué à l'Assemblée Nationale. Cette fois, c'est Pierre Weisenhorm, député du Haut-Rhin, qui interpelle le Ministre des AC-VG, Maurice Plantier.
31 mars 1981	Accord franco-allemand (dit "Accord MOELLER-HOEFFEL" du nom des deux chargés de mission allemand et français, respectivement, l'ancien Ministre fédéral des finances Alex MOELLER représentant le Chancelier Helmut SCHMIDT et le sénateur du Bas-Rhin Daniel HOEFFEL représentant le Président Valéry GISCARD D'ESTAING) sur l'indemnisation des incorporés de force alsaciens-mosellans.
16 juillet 1984	Publication du communiqué de la Fondation dite "Entente franco-allemande" concernant le début (à compter de septembre vraisemblablement) de l'indemnisation des incorporés de force alsaciens et mosellans. La République Fédérale d'Allemagne vient d'accorder <sup>595</sup> (le 12 juin 1984) une première somme de 100 millions de DM (sur les 250 millions convenus).
1 <sup>er</sup> octobre 1984	Sous la présidence de Jean LAURAIN, Ministre des Anciens Combattants, séance d'installation à la préfecture de Strasbourg du comité de direction

---

<sup>595</sup> La République Fédérale d'Allemagne, au travers d'une décision du Bundestag de 1980, a accordé une nouvelle somme de 440 millions de Deutsch Marks (soit en euros, environ : 160 millions) visant l'indemnisation des juifs victimes du nazisme. Ce montant s'ajoute aux versements déjà effectués à compter de 1960. Cela aiguïait la revendication des incorporés de force et autres « Malgré-Nous ».



	de l'association de droit local Fondation dite "Entente franco-allemande". Statuts déposés le 10 juillet, approuvés par le Conseil d'État.
octobre 1984	Début de l'indemnisation des Incorporés de Force d'Alsace- Moselle (et donc des Malgré-Nous de Moselle) : dans la pratique, ont été traités en priorité les cas des ayants-droit (dans cet ordre : veuves, ascendants, descendants, veuves remariées). Les estimations (de la FEFA) du nombre de demandes de dossier d'indemnisation conduisent au chiffre de 100 000.

L'indemnisation des incorporés de force par la Fondation dite "Entente franco-allemande" (FEFA) a effectivement débuté fin 1984, soit 26 ans après la première requête des « Malgré-Nous » et, d'une façon plus générale, la revendication forte pendant plus deux décennies des incorporés de force.

Au 31 décembre 1984, 2 720 dossiers avaient été traités. A cette date, il y a déjà eu 70 000 dossiers déposés à la FEFA.

Juin 1985	Seconde somme de 100 millions de DM versée par RFA sur le compte de la FEFA
-----------	---

En 1985, la FEFA a traité 58361 dossiers et procédé au versement correspondant aux bénéficiaires concernés (ou ascendant, veuve, descendant). Aspect positif, cette indemnité (dommages-intérêts) n'est pas imposable.

Juin 1986	Troisième et dernière somme de 50 millions de DM versée par RFA sur le compte de la FEFA
-----------	--

En 1986, la FEFA a réglé le cas de 16889 dossiers ce qui fait un total de 75250 demandes traitées et versements exécutés.

En 1987, 5343 nouveaux dossiers sont traités (total porté à 80593)

Fin 1987	Est abordé le principe d'une seconde indemnisation (versement complémentaire) des incorporés de force
----------	---

1989	Le principe du versement complémentaire de l'indemnisation allemande est acté (30 avril 1989). L'actualisation des dossiers déjà traités (lors du premier versement de 7 500 FF) démarre en Janvier.
31 mai 1989	Le comité directeur de la fondation "Entente Franco-allemande" fixe à 1600 FF le complément d'indemnisation des incorporés de force dans l'armée allemande déjà indemnisés une première fois.
Juin 1989	Il est procédé au premier versement complémentaire. A la fin du mois, 8000 dossiers ont abouti à un versement.

Au 31 décembre 1989, l'indemnisation FEFA a concerné :

- premier versement (7500 FF) : 83085 dossiers
- versement complémentaire (1600 FF) : 35969 dossiers.

1993	Le 16 novembre, le Président de la FEFA remet le premier Grand Prix de la Fondation « Entente Franco-allemande »
------	--

Au 31 décembre 1995, l'indemnisation FEFA a concerné :

- Premier versement : 84501 dossiers
- Versement complémentaire: 80710 dossiers.

Au 31 décembre 1999, l'indemnisation FEFA a concerné :

- Premier versement : 85412 dossiers
- Versement complémentaire: 81573 dossiers.

2004	La FEFA fête son vingtième anniversaire.
------	--

Au 31 décembre 2005, l'indemnisation FEFA a concerné :

- Premier versement : 86510 dossiers
- Versement complémentaire: 82793 dossiers.

Juillet 2008	Le Président de la FEFA (André Bord) et le Ministre des anciens combattants (Jean-Marie Bockel) signe l'accord prévoyant le versement unique de 800 euros aux enrôlé(e)s de force du RAD/KHD. Au 31 décembre, 3298 dossiers seront traités.
--------------	---

Au 31 décembre 2013, les versements de la FEFA auront concerné :

- Premier versement : 86555 incorporés de force ou ayants-droit
- Versement complémentaire : 82848 IF ou ayants-droits
- Allocation RAD / KHD : 5083 personnes

Au total, la FEFA aura reversé (subventions incluses) 138 millions d'euros.

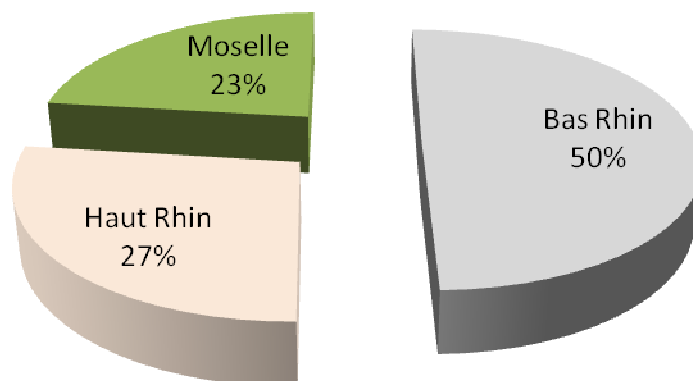
## **L'INDEMNISATION DES INCORPORES DE FORCE**

### **AU 31 DECEMBRE 2013**

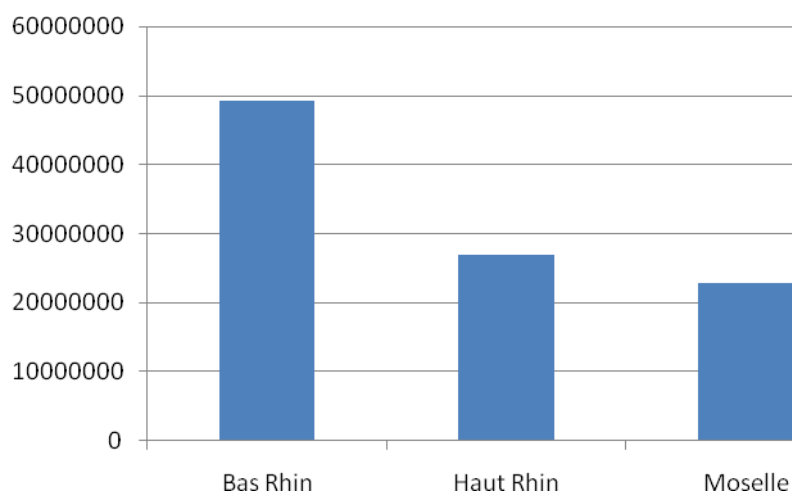
- Les tableaux et graphiques des pages qui suivent sont relatifs à :
- L'indemnisation n° 1 des incorporés de force (7500 francs)
- L'indemnisation n° 2 des incorporés de force (1600 francs)
- La consolidation des indemnités 1 et 2 des IF
- L'indemnisation RAD
- Les subventions accordées FEFA
- Les sommes versées par la FEFA (toutes indemnités, subventions,...)

## **INDEMNISATION 1**

Nombre de personnes	
Moselle	19977
Bas-Rhin	43023
Haut-Rhin	23555
TOTAL	86555



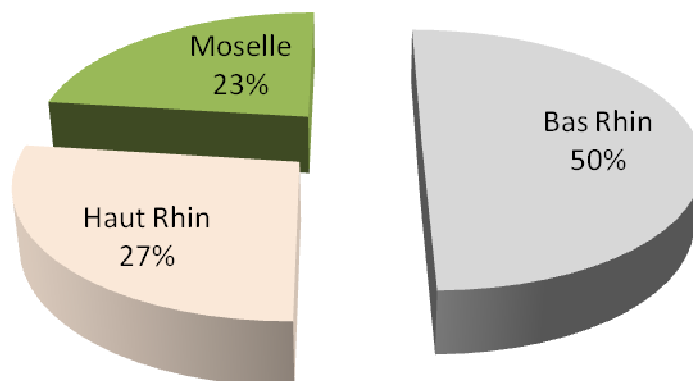
**FIGURE A41 : FEFA = INDEMNISATION N° 1 (EN NB)**



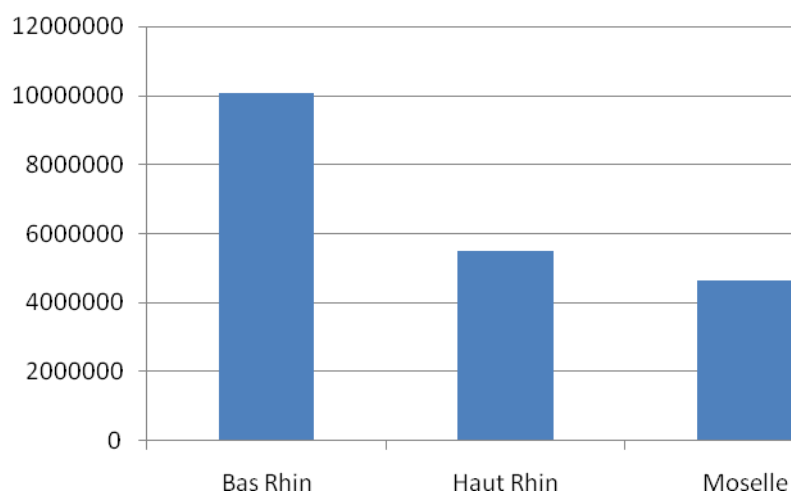
**FIGURE A42 : FEFA = INDEMNISATION N° 1 (EN EUROS)**

## **INDEMNISATION 2**

Nombre de personnes	
Moselle	19042
Bas-Rhin	41292
Haut-Rhin	22514
TOTAL	82848



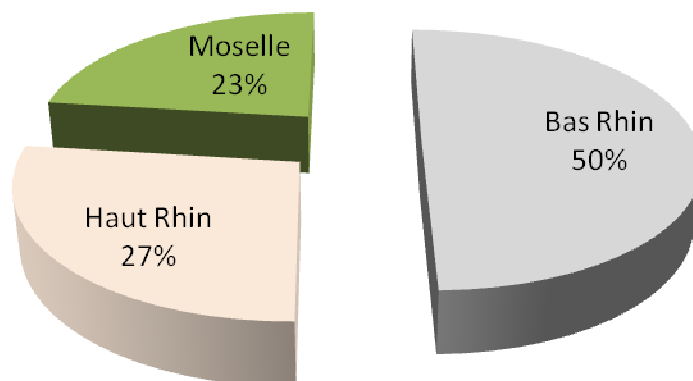
**FIGURE A43 : FEFA = INDEMNISATION N° 2 (EN NB)**



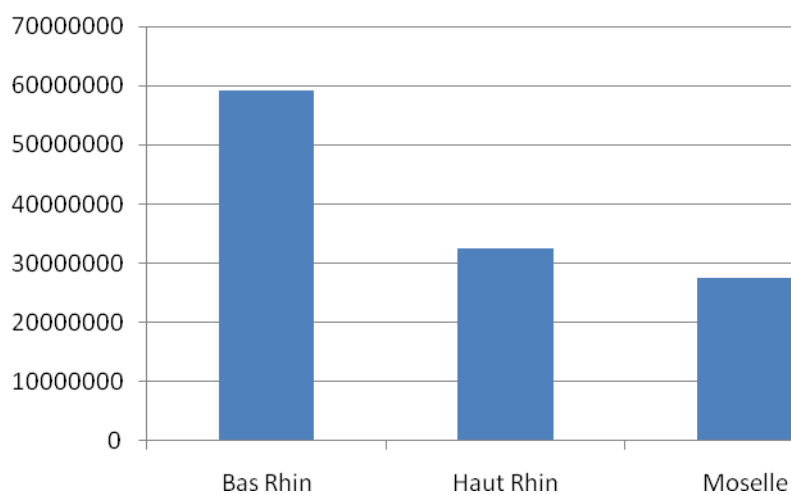
**FIGURE A44 : FEFA = INDEMNISATION N° 2 (EN EUROS)**

## **INDEMNISATION TOTALE**

Nombre de dossiers traités (indemnisations 1 et 2)	
Moselle	39019
Bas-Rhin	84315
Haut-Rhin	46069
TOTAL	169403



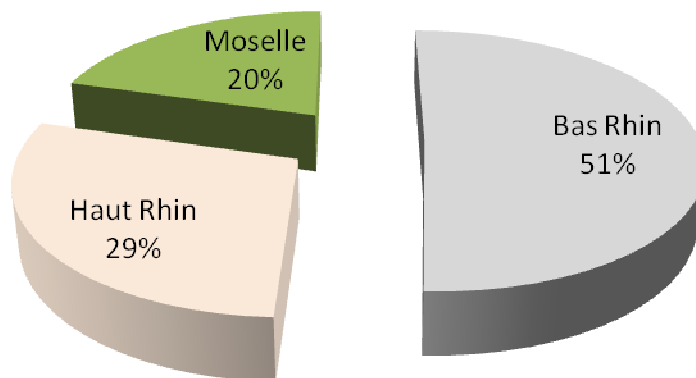
**FIGURE A45 : FEFA = INDEMNISATION TOTALE (EN NB)**



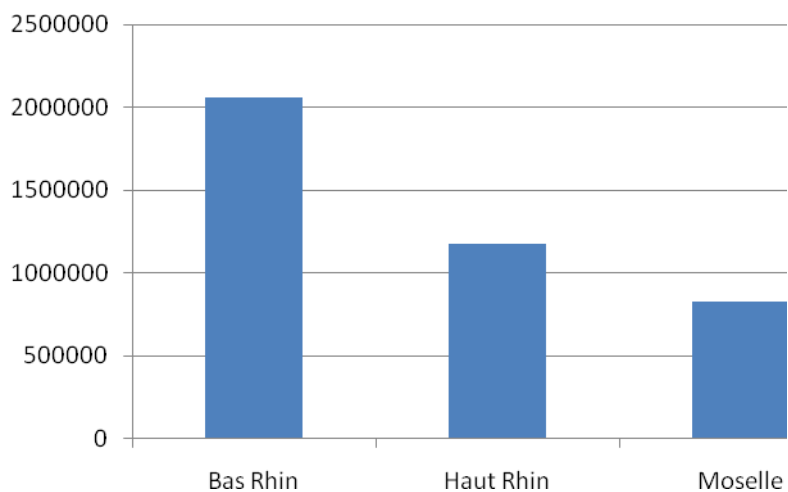
**FIGURE A46 : FEFA = INDEMNISATION TOTALE (EN EUROS)**

## **ALLOCATION RAD**

Nombre de personnes	
Moselle	1040
Bas-Rhin	2575
Haut-Rhin	1468
TOTAL	5083



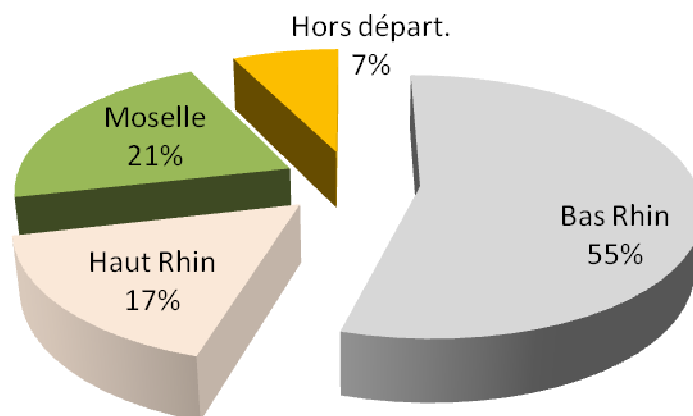
**FIGURE A47 : FEFA = INDEMNISATION RAD (EN NB)**



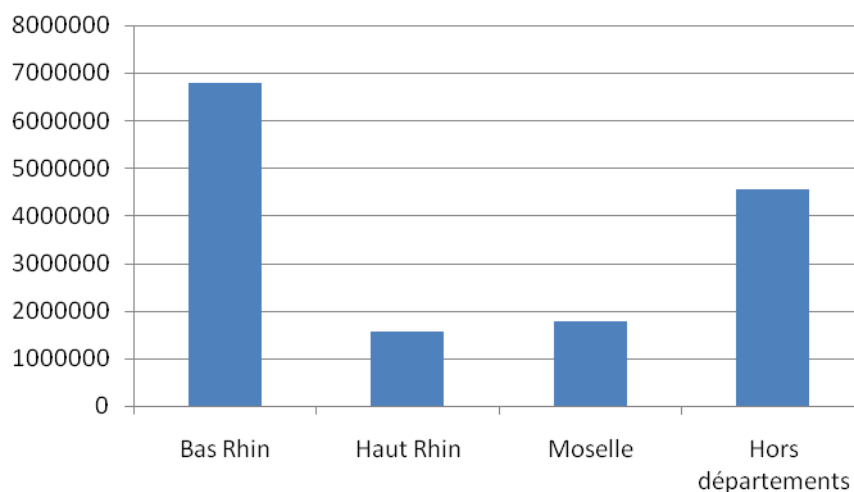
**FIGURE A48 : FEFA = INDEMNISATION RAD (EN EUROS)**

## **SUBVENTIONS**

Nombre de personnes	
Moselle	875
Bas-Rhin	2247
Haut-Rhin	693
Hors départements (Alsace- Moselle)	304
<b>TOTAL</b>	<b>4119</b>



**FIGURE A49 : FEFA = SUBVENTIONS (EN NB)**

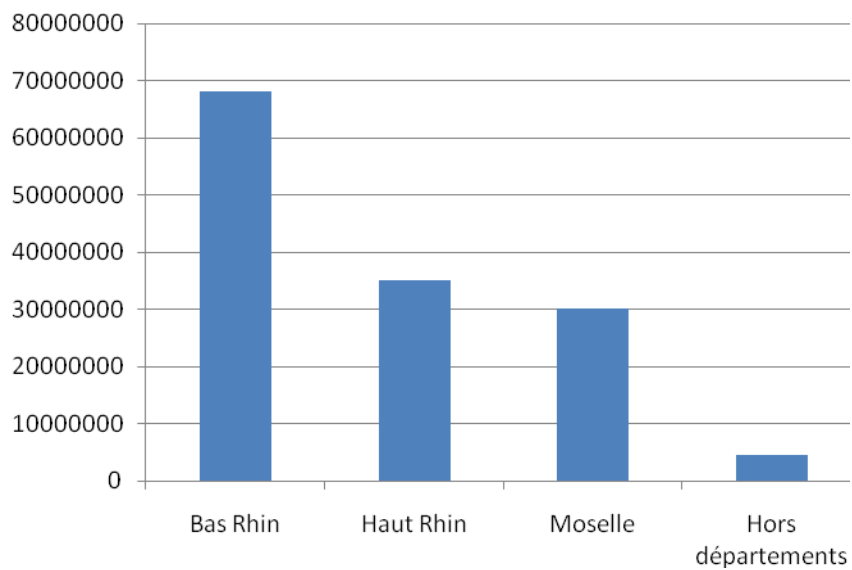


**FIGURE A50 : FEFA = SUBVENTIONS (EN EUROS)**



## **TOTAL DES MONTANTS VERSES PAR LA FEFA**

Chiffres en euros	
Moselle	30 102 909
Bas-Rhin	68 120 770
Haut-Rhin	35 166 736
Hors départements (Alsace- Moselle)	4 550 181
<b>TOTAL VERSE</b>	<b>137 940 596</b>



**FIGURE A51 : TOTAL VERSE PAR LA FEFA (EN EUROS)**

## **ANNEXE 05 : LES AUTRES ASSOCIATIONS D'ALSACE - MOSELLE**

ASSOCIATION DES ANCIENS DE TAMBOV ET AUTRES CAMPS

L'AMICALE DES « FLECHARDS »

LES « MALGRE-ELLES »

LA FONDATION POUR L'ENTENTE FRANCO-ALLEMANDE (FEFA)

Les « A. D. E. I. F. »

L'UIACAL

BIBLIOGRAPHIE SUR L'INCORPORATION DE FORCE

## ASSOCIATION DES ANCIENS DE TAMBOV ET AUTRES CAMPS

Les incorporés de force (notion retenue officiellement par les autorités françaises) et les « Malgré-Nous » (terme préféré des Mosellans) ont été en grande partie envoyés sur les zones de combat de l'est du Reich, c'est-à-dire que les forces d'en-face étaient soviétiques. Il en résultera pour les survivants d'être tôt au tard prisonnier de guerre en tant qu'allemand dans un camp soviétique. Celui de Tambov, dit « camp des français » a généré en Alsace-Moselle des associations départementales<sup>596</sup> et une association interdépartementale.

### **PETIT RAPPEL HISTORIQUE**

Tambov est une ville de la fédération de Russie, à mi-chemin de Moscou et de Volgograd (plus connue sous le nom de Stalingrad). Le destin de ce lieu aurait pu être différent et servir de destination de loisirs.

Mais, pour les incorporés de force, Tambov se résume au « camp 188 » installé en forêt de Rada, là où sont passés et trépassés des milliers de jeunes dont des français<sup>597</sup> qui n'avaient que pour spécificité d'être né en Alsace-Moselle, territoire annexé par les nazis. Ce camp n'existe plus et de la fosse commune où ont été entassés tant de corps ne reste qu'un invisible vestige de l'horreur pourtant vécue il y a 70 ans. A ce propos, Philippe Richert, alors Président du conseil général d'Alsace, écrit<sup>598</sup> :

---

<sup>596</sup> Dans les années 1950, M. Steinmetz, l'abbé Hoffarth et des incorporés de force ont mis sur pied l'amicale des Anciens de Tambov du Bas-Rhin.

<sup>597</sup> Selon le site « Nihart », et son article publié sous le titre : « *Les incorporés de force d'Alsace et de Moselle* », il semble qu'au début, les prisonniers Français, comme les Allemands ont été envoyés dans une centaine de camps répartis en Biélorussie, en Sibérie, en Prusse de l'Est et autres camps d'Asie Centrale. Un certain regroupement s'est fait ultérieurement sur Tambov.

<sup>598</sup> Extrait de l'allocation de Philippe Richert le 25 août 2012 à l'occasion du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la promulgation du décret instituant l'incorporation de force en Alsace annexée de fait, cérémonie de commémoration se déroulant au Mont National à Obernai (67).

*« Je suis allé à Tambov<sup>599</sup>. Cela fait partie des souvenirs les plus marquants de ma vie. Non pas à cause du froid. Il est terrible. Non pas à cause de ce qu'on y voyait. Il n'y a plus rien à voir. C'est parce qu'il n'y a rien à voir que cela est terrible. »*

Ce mouvoir soviétique, dit aussi « camp des Français », a vu passer, estime-t-on, 20 000 prisonniers d'origine française<sup>600</sup>. Lors de l'hiver 1944-1945, près de 3500 hommes décèdent dans l'agonie la plus horrible. En août 1945, restent plus de 6 000 français, environ 10 000 sont déjà morts.

C'est l'oubli, l'oubli presque total, l'oubli loin des yeux, l'oubli dans la profusion des événements médiatisés de la guerre. Ainsi peut on se demander comme le rédacteur du bulletin des « *Malgré-Nous* » n° 107 de Janvier 1974 « *...les morts oubliés ne sont-ils pas doublement morts ?* ».

Dès la fin des combats de la Seconde Guerre mondiale, après de difficiles tractations, seront organisés des convois de rapatriement des survivants Alsaciens et des Mosellans du camp 188 : le 2 août 1945 vers Chalon sur Saône, le 6 septembre 1945 vers Strasbourg puis 4 convois entre le 8 et le 12 septembre 1945.

Un premier convoi avait été mis sur pied le 7 juillet 1944 (dit « convoi des 1500 »<sup>601</sup>) à destination de Téhéran puis d'Alger où certains vont dans la foulée signer un engagement dans les unités combattantes françaises. Le 4 juillet, une délégation française s'était rendue dans le camp afin d'élaborer la liste des Alsaciens-Mosellans « autorisés » à partir<sup>602</sup>.

---

<sup>599</sup> Philippe Richert (alors Président de la région Alsace) s'est rendu en forêt de Rada, sur les lieux de l'ancien camp de prisonniers dit « camp des français » du 25 au 27 février 2008 à la tête d'une délégation alsacienne. Le Président des Anciens de Tambov, Jean Benoit, est également présent. A l'occasion de la cérémonie fut lu un message confié par Nicolas Sarkozy, Président de la république française.

<sup>600</sup> Un autre chiffre (de 17 000 soldats français et incorporés de force) est souvent cité. Le chiffre avancé concernant toutes les nationalités dont des soldats ont transité par le camp de Tambov-Rada serait de 60 à 70 000 dont 38 000 seraient morts et ensevelis dans les fosses communes.

<sup>601</sup> Ce premier convoi est le fruit d'une négociation entre autorités soviétiques et les français dont la délégation était conduite par le général Petit.

<sup>602</sup> Le 6 juillet 1944, le général Petrov (directeur général des camps de prisonniers de guerre en URSS) et le général Petit (représentant des autorités françaises de la France Libre) signent le procès-verbal de remise des 1500 Alsaciens-Mosellans. Ces derniers ont individuellement signé une déclaration comme quoi ils ne déclarent aucune plainte ni de réclamation concernant leur séjour au camp.

Après les premiers retours de 1945, l'inquiétude gagnait les familles des « non rentrés », ne sachant si les personnes concernées étaient encore en vie.

Le dernier rapatrié sera Jean-Jacques Remetter rentré le 16 avril 1955, il avait été condamné à 15 ans d'enfermement.

En 1975, Strasbourg accueille les dépouilles mortelles de 41 « *Malgré-Nous* » tombés en Roumanie. Le 7 février, le corps de Jean Bederstorfer, tombé le 1<sup>er</sup> septembre 1944 à l'âge de 20 ans à Csikszereda (Hongrie), est inhumé à Veymerange (57).

## **AMICALE DES ANCIENS DE TAMBOV DE METZ**

Au retour des camps soviétiques, 4 incorporés de force<sup>603</sup> qui en avaient fait le secret serment ont entrepris de fonder à Metz une amicale des « Anciens de Tambov ».

Ainsi dès 1946, cette amicale se met en place et, en 1950, s'affilie à l'association ACMNR. Dès 1952, elle se dote d'un drapeau béni par le curé Haegeli de l'église Saint-Eucaire de Metz, lui-même ancien prisonnier à Tambov.

Après quelques années de fonctionnement et un déclin qui s'amorce, l'amicale de Metz rejoint en 1970 les camarades de l'association départementale des « Anciens de Tambov ».

## **GENESE DE L'ASSOCIATION « ANCIENS DE TAMBOV »**

A la suite de la manifestation importante à Obernai le 12 septembre 1965 où se retrouvent les représentants de l'UFAC et son Président d'alors, André Bord, il est décidé de créer dans un premier temps à Mulhouse (28 octobre 1965) puis à Strasbourg (26 janvier 1966) l'association des Anciens de Tambov et autres camps.

En 1970, au sein du rassemblement revendicatif du 27 septembre organisé par le monde combattant des incorporés de force, on observe l'existence de l'association des Anciens de Tambov qui a essaimé en sections régionales, locales,... ce qui ajouta à la perplexité du

---

<sup>603</sup> Il s'agit de : René Dutt (Président), Philippe Osterroth, Raymond Bardot et Camille Daniel, tous 4 membres fondateurs de l'amicale en 1946. Le Président d'honneur est l'abbé Munier.

représentant de l'Administration qui argua... « *de ne pouvoir trouver un seul interlocuteur valable* ».

Ensuite, la détermination des membres de l'association et de leurs représentants, la coopération avec les autres composantes de l'incorporation de force sur le sujet de l'indemnisation contribueront à l'existence différenciée de l'association en tant que telle.

## **OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION**

Faire reconnaître la spécificité des hommes ayant été incorporés de force dans l'armée allemande, capturés en uniforme allemand par les forces soviétiques et placés en camp de prisonniers, en Russie et autres pays du bloc soviétique.

## **HISTOIRE DE L'ASSOCIATION ET FAITS MARQUANTS**

L'association ADEIF est créée en 1965 (Mulhouse, le 28 octobre) et 1966 (Strasbourg, le 26 janvier) : on y voit le souci de représenter tous les Alsaciens. Sa première réunion se tient à Mulhouse en 1967.

En 1965, à l'initiative de Jean Thuet<sup>604</sup>, quelques incorporés de force ayant transité par le camp de Tambov se regroupent pour faire entendre leurs voix auprès des autorités. C'est la mise sur pied de la « FAT », Fédération des Anciens de Tambov.

Le 18 janvier 1973 : le principe d'une indemnisation des incorporés de Force est acté dans un décret (information d'André Bord, alsacien, devenu le nouveau Ministre des anciens combattants le 6 juillet 1972).

Le 21 septembre 1975, 2000 membres de l'Association se retrouvent pour une manifestation revendicative loin d'être satisfaite, l'indemnisation. Mais la cause semble alors perdue...

---

<sup>604</sup> Jean Thuet est un ancien « Malgré-Nous » qui a connu la captivité en tant que prisonnier de guerre dans le camp de Tambov. Dès 1965, il entreprend de constituer un groupement d'anciens de Tambov. Il est à l'origine du monument installé à Tambov dédié aux victimes du camp soviétique. En 2009, il a reçu l'ordre national du mérite de Jean-Marie Bockel, ancien maire de Mulhouse et alors secrétaire d'état aux AC-VG.

Le décret n° 77-1088 du 20 septembre 1977 « améliore » les conditions de pensions pour invalidités, infirmités et maladies... pour les personnes en captivité dans les camps du front « Est ».

Dans un journal alsacien (le « Nouvel Alsacien » du 4 janvier 1978), il est émis l'idée d'ériger un monument à Tambov.

Dans le courant de 1978, le Président Giscard d'Estaing et le Chancelier Schmidt décide de nommer une commission franco-allemande en charge du « problème » des « Malgré-Nous ». En 1981, le protocole d'accord Daniel Hoeffel / Alex Moeller devient définitif : les incorporés de force seront indemnisés par la RFA<sup>605</sup>. Reste à savoir : Quand ? Et Combien ?

Après une entrevue entre François Mitterrand et Helmut Kohl à Dabo, le processus d'indemnisation est enclenché. La RFA débloquera 250 millions de DM<sup>606</sup>. En juin 1984, la première tranche de 100 millions est versée<sup>607</sup>.

L'arrivée de Mikhaïl Gorbatchev à la tête de l'URSS<sup>608</sup> change tout. Le 1<sup>er</sup> novembre 1990, une délégation d'Alsaciens-Mosellans se rend sur les camps de Tambov et de Kirsanov, villes interdites aux étrangers jusqu'alors. A l'issue de ce séjour, les recherches sur les disparus démarrent et une première liste de 1 100 noms est constituée.

Le 8 août 1998, une délégation française<sup>609</sup> s'est rendue officiellement en forêt de Rada, pour inaugurer le monument à la mémoire des alsaciens-mosellans morts en captivité dans le camp soviétique. Sur l'une des deux stèles composant cet édifice, est gravée la représentation figurée des trois départements français annexés et, sur l'autre, la mention « *Aux français d'Alsace et de Moselle incorporés de force au mépris du droit dans l'armée allemande de 1942 à 1945 qui*

---

<sup>605</sup> République Fédérale d'Allemagne (ou Allemagne de l'Ouest pour la distinguer de l'Allemagne de l'Est, République Démocratique d'Allemagne ou RDA).

<sup>606</sup> « Deutsch Mark », monnaie de la RFA (avant l'adoption de la monnaie européenne unique, l'Euro)

<sup>607</sup> Voir le dossier constituant une partie de l'annexe 4 « *Indemnisation des incorporés de force au 31 décembre 2013* » de la présente thèse.

<sup>608</sup> En 1991, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS, créée en 1922) se disloque et conduit à l'indépendance de nombreux pays du « bloc soviétique ». Mikhaïl Gorbatchev est élu en 1988, Président du Présidium et en mars 1990, Président de l'URSS. Il devra quitter ses fonctions sous la pression le 25 décembre 1991 : le drapeau russe flotte désormais sur le Kremlin.

<sup>609</sup> Cette délégation était conduite par Jean-Pierre Masseret, secrétaire d'état aux AC-VG, Roland Ries, maire de Strasbourg, Gérard Longuet, Président du conseil régional de Lorraine, Adrien Zeller, Président du conseil régional d'Alsace. De nombreux parlementaires et bien d'autres personnalités ont complété cette nombreuse délégation (35 personnes).

*périssent par milliers à Tambov-Rada au camp 188 dit de rassemblement des français alors qu'ils espéraient rejoindre les forces alliées* ». Ce monument comporte également 19 urnes dans lesquelles la terre de chacun des 19 arrondissements d'Alsace-Moselle avait préalablement été prélevée puis confiée à la délégation.

En 2001, la première manifestation de retrouvailles des « 1500 » (premier convoi partant de Tambov vers Alger) se déroule à La Wantzenau le 21 octobre.

En 2002, le 6 mai, l'inauguration d'une plaque du souvenir gravée dans la voule de l'ossuaire de Douaumont a eu lieu en présence de nombreux acteurs du monde combattants dont les incorporés de force (ACMNR, notamment).

Depuis, peu à peu, l'histoire des incorporés de force ayant transité par les camps soviétiques se précise, au fur et à mesure que les témoins humains eux disparaissent. Lors de la visite d'une délégation conduite par le conseil général de Moselle fin août 2009, des nouveaux noms ont été recueillis, alimentant la liste des incorporés de force disparus qui devait constituer le futur « mur des noms » de Gravelotte<sup>610</sup>.

A Sélestat, à l'initiative de la société d'histoire de Riquewhir, est organisée une conférence intitulée « L'annexion et les « *Malgré-Nous* » »

En 2013, est installée au sein de la ville de Tambov dans un quartier d'immeubles collectifs appelé par les locaux le « quartier français », a été installée officiellement une statue dédiée aux « *Malgré-Nous* »<sup>611</sup>, à ceux de Tambov en particulier, à tous les incorporés de force assurément.

A subsisté longtemps un problème lié à la position de la frontière soviétique d'avant le 2 septembre 1939 (dite « ligne Curzon<sup>612</sup> »). La date retenue, le 22 juin 1941, qui induit la limite-

---

<sup>610</sup> Ce mur des noms est devenu une liste électronique consultable par le public depuis une borne.

<sup>611</sup> Cette statue est l'œuvre de Paul Flickinger, alsacien d'origine, mosellan d'adoption. Son père a été incorporé de force et est peut-être décédé au camp 188.

<sup>612</sup> Lord Curzon, Foreign Office (Ministre britannique des affaires étrangères), avait proposé en 1920 de positionner la frontière entre les russes et les polonais sur cette ligne d'armistice possible. Dans les faits, cette proposition n'a pas été retenue par les autorités diplomatiques influentes dans le conflit russo-polonais (Grande-Bretagne, Russie, France, Pologne, notamment). C'est le traité de Riga signé en 1921 qui fixa la frontière plus à l'Est-ce qui augmenta le territoire polonais. Cependant, dans un discours de 1944, Staline a repris à son compte le découpage Curzon d'autant qu'à l'époque les nations de l'Europe centrale étaient des territoires « à partager ». Rappelons que les accords de 1939 entre le représentant du Reich nazi (Ribbentrop) et les soviétiques (Molotov) s'inspirèrent de cette ligne pour leur partage de



frontière telle qu'elle existait lors de l'invasion allemande de l'URSS (opération Barbarossa), est en fait toujours contestée<sup>613</sup>. Mais un décret récent<sup>614</sup> a étendu le bénéfice des indemnités en raison d'infirmités et maladies à toutes personnes ayant séjourné dans un des camps de prisonniers de guerre contrôlés par l'armée soviétique.

## **LES PRESIDENTS DE LA FEDERATION**

A la tête de cette fédération des « Anciens de Tambov et camps assimilés », ont succédé à Jean Thuet : M. Steinmetz, Georges Klein<sup>615</sup>, Lucien Zenglein, Roger Koehren

## **AVENIR DE L'ASSOCIATION**

Il existe à Riedisheim, depuis 2001, un mémorial commémorant le destin des incorporés de force dont plus de 17 000 périrent dans les camps russes. A l'entrée gauche du Mémorial, on peut lire « Fédération des anciens de Tambov et internés en Russie ».

D'autres monuments sont actuellement installés dans le reste de l'Alsace<sup>616</sup> ou en Moselle (Farébersviller, par exemple)

Les anciens de Tambov, comme tous les incorporés de force sont très âgés et nombreux sont ceux qui sont passés de vie à trépas. En 2010, un encart était reproduit dans le bulletin de l'ACMNR qui citait un texte en forme d'appel au secours du Président de l'association des Anciens de Tambov :

---

l'Europe.

<sup>613</sup> Cette ligne dite « Curzon » excluait de fait les camps de Roumanie, Hongrie, Finlande, Pologne, Allemagne, ... puisque ces territoires sont à l'ouest de ladite ligne choisie comme référence.

<sup>614</sup> Décret n° 2013-105 du 29 janvier 2013 modifiant le décret 73-74 du 18 janvier 1973 déterminant les règles et barèmes pour la classification et l'évaluation des invalidités résultant des infirmités et maladies contractées par des militaires ou assimilés au cours de la captivité subie dans certains camps ou lieux de détention.

<sup>615</sup> Georges Klein a été aussi député du Bas-Rhin (élu en 1978) et conseiller général (élu en 1979). Né à Sélestat en 1924 et fut incorporé de force, fait prisonnier et transféré au camp de Tambov. Il est décédé tragiquement sur la route en 1980.

<sup>616</sup> On peut ainsi citer les monuments commémoratifs à : Altkirch, Cernay, Cronembourg, Haguenau, Mulhouse, Riedisheim, Ribeauvillé, Sélestat, ... ou les exvotos de : Trois-Epis, Katzenthal, Dusenbach, Marienthal, ...

« Nous sommes arrivés sur la dernière ligne droite et nos inquiétudes sont profondes. A ce jour, il ne reste plus que 45 membres sur la section Amnéville-Vallée de l'Orne et 19 sur celle de Sarrebourg. Beaucoup de sections ont été dissoutes. Aujourd'hui, 65 après le retour des camps de prisonniers, il reste le devoir de mémoire à entretenir par le biais du musée d'histoire et de Tambov<sup>617</sup> ».

La disparition en juillet 2014 de Jean-Raymond Klein, ancien Président de l'amicale des anciens de Tambov de la vallée de l'Orne, risque fort d'affecter le sort du musée des Anciens de Tambov dont il était le responsable et le principal animateur.

Sur le sol de Moselle, certaines communes abritent des monuments dédiés aux incorporés de force (Amnéville<sup>618</sup>, Sarreguemines, Dannelbourg, par exemple), aux « Malgré-Nous (stèle du cimetière de l'Est à Metz-Chambière, cimetière de Thionville,...) ou ont ajouté des plaques commémoratives à l'occasion d'un triste anniversaire (notoirement les décrets nazis d'août 1942 pour l'incorporation de force des jeunes alsaciens et mosellans).

## **MUSEE D'HISTOIRE ET DE TAMBOV**

Il est installé depuis le 17 novembre 1987 à Amnéville les Thermes, dans le département de la Moselle, au nord de Metz.

A proximité immédiate se trouve la stèle dédiée aux « Malgré-Nous » d'Alsace et de Moselle qui fut inaugurée le 25 octobre 1998.

## **UN CELEBRE ARTISTE**

Rappelons aussi qu'un incorporé de force, fait prisonnier en Lituanie et transféré au camp 188 début 1945 a contribué à la connaissance du grand public des conditions d'internement des prisonniers incorporés de force alsaciens-mosellans. Il s'agit d'Albert Thiam<sup>619</sup>, sculpteur et

---

<sup>617</sup> Ce musée se trouve dans les locaux de la médiathèque Jean Morette d'Amnéville-les-Thermes (57).

<sup>618</sup> Située dans le parc d'Amnéville, une stèle destinée à la mémoire des « Malgré-Nous » a été dévoilée le 25 octobre 1998 par Jean Kiffer, maire d'Amnéville. Cette concrétisation résulte du travail de la section de la vallée de l'Orne de l'amicale des anciens de Tambov.

<sup>619</sup> Albert Thiam (1921-1998) est né à Hampont (vers Château-Salins, 57), fils d'ébéniste a été victime de

ébéniste qui a laissé une œuvre de sa vision du camp de Tambov, vu de l'intérieur au travers de scènes de vie quotidienne.

## **LE LUXEMBOURG ET SES ENROLES DE FORCE**

Mentionnons enfin qu'il existe au Luxembourg une association « Anciens de Tambov »<sup>620</sup>, hébergée avec bien d'autres associations patriotiques sur le site internet de la « Fédération Des Enrôlés De Force » (FEDDEF). Ce site peut aisément basculer vers une nouvelle application « [www.ons-jongen-a-meedercher.lu](http://www.ons-jongen-a-meedercher.lu) » fonctionnelle depuis mai 2013.

La FEDDEF dispose d'un Centre de Documentation et de Recherche l'Enrôlement Forcé (CDREF) qui publie de l'information sur l'incorporation de force.

## **BIBLIOGRAPHIE**

Site internet : « [www.tambow.com](http://www.tambow.com) »

Numéro Hors Série de l'Ami Hebdo Hiver 2005, « Les jeunes d'Alsace et de Moselle dans l'armée allemande »

Paul Fischer<sup>621</sup>, « Tambov, camp 188 - le temps de la persuasion », 1952

---

l'incorporation de force, et a transité par les camps soviétiques. Il a créé des œuvres sur bois que différentes expositions ont permis d'apprécier et à contribué à l'illustration de certains livres sur les incorporés de force.

<sup>620</sup> Un des Présidents charismatiques de cette association luxembourgeoise fut Joseph Weirich, élu député en 1979 tout comme Jean Gremling également ancien de Tambov. Lors de cette élection à la proportionnelle, il a manqué quelques voix à Metti Scholer.

<sup>621</sup> Paul Fischer est décédé le 28 mai 1991. Né le 17 septembre 1923, incorporé de force, il a été interné à Tambov, séjour qui l'a beaucoup amoindri. Il était l'un des membres des « Anciens de Tambov » et, depuis 1946, adhérent de l'association ACMNR.

## L'AMICALE DES « FLECHARDS »

### **SPECIFICITES**

Des "Malgré Nous"<sup>622</sup> ont également été faits prisonniers par les Américains, Anglais et Français des Forces Françaises Libres. Certains ont été prisonniers au Camp de La Flèche dans la Sarthe, dans des conditions difficiles mais qui n'avaient rien à voir avec les camps Soviétiques.

### **GENESE DE L'ASSOCIATION**

Il existe une catégorie d'incorporés de force dont la spécificité réside dans leur désertion de l'armée allemande alors qu'ils y étaient enrôlés. Ces « réfractaires »<sup>623</sup> ont du vivre dans la clandestinité jusqu'au moment du D-Day où un bon nombre fut fait prisonnier par les Alliés, c'est-à-dire les forces américaines, anglaises, canadiennes,... qui ont débarqué en Normandie puis en Provence : ils étaient tout simplement des déserteurs allemands, statut peu glorieux pour les militaires de la libération de la France.

Ces réfractaires devenus déserteurs ont été regroupés dans des camps<sup>624</sup> et y ont séjourné pendant plusieurs mois. Ainsi les « Malgré-Nous » lorrains se sont retrouvés à Thorée-les-Pins près de La Flèche (dans la Sarthe),... d'où ce pseudo de « Fléchard ».

---

<sup>622</sup> Rappelons que les incorporés de force Alsaciens-Mosellans portaient l'uniforme vert de gris, et ont donc été considérés comme des militaires allemands.

<sup>623</sup> La décision de désertir l'armée allemande n'était pas sans conséquences pour les proches du réfractaire (parents notamment) et pour eux-mêmes lorsqu'ils furent repris par la Wehrmacht.

<sup>624</sup> Les camps ouverts par les forces alliées pour isoler les prisonniers de guerre allemands (ou considérés comme tels) sont nombreux. Pour ce qui concerne, les incorporés de force, on peut citer : Marseille-Blancarde, Saint-Vaast-la-Hougue (près de Cherbourg), ...

## **OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION**

Dans une proposition de loi<sup>625</sup>, deux députés mosellans demandent que soit adopté le « statut du réfractaire ». Sans réponse, l'amicale des Fléchards via son Président Joseph-François Gross demande à être reçu avec une délégation par le Ministre des AC-VG de l'époque, Hamlaoui Mekachera. Il sera en fait reçu le 25 mai 2004 par le cabinet du premier Ministre, Jean-Pierre Raffarin.

## **HISTOIRE ET FAITS MARQUANTS**

En 1945, 225 soldats alsaciens-mosellans, déserteurs de l'armée allemande, insoumis et réfractaires sont libérés du camp de La Flèche où ils ont été internés, considérés comme prisonniers allemands.

L'ONAC a recensé 20293 « réfractaires et insoumis alsaciens-mosellans » dont :

- Moselle : 6273
- Bas-Rhin : 7952
- Haut-Rhin : 6068

## **BIBLIOGRAPHIE**

Gross Joseph François, « Les *Fléchards*, « *Malgré-Nous* » et *évadés* », Sarrebourg, 1997.

---

<sup>625</sup> Les députés Céleste Lett (maire de Sarreguemines) et Alain Marty (maire de Sarrebourg) dépose une proposition de loi n° 356 le 15 novembre 2002 visant à reformuler le statut de « internés et déportés de la résistance » défini par une loi du 6 août 1948 et le décret du 25 mars 1949. Une proposition de loi n° 3411 rédigée par les députés Aloyse Warhouver et François Loos avait déjà été déposée le 10 décembre 2001.

## LES « MALGRE-ELLES »

### QUELQUES RAPPELS

En Moselle et en Alsace annexées, dès la parution de l'ordonnance du 8 mai 1941 du gauleiter Wagner, les jeunes filles et garçons sont obligés de s'engager dans le *Reichsarbeitsdienst* (RAD). Pour les hommes, ce sera ensuite l'incorporation de force. Pour les femmes, d'autres connaîtront le *Kriegshilfdienst* (KHD) et serviront de force d'appoint à l'effort de guerre nazi en occupant des postes divers,... dont le travail dans les usines d'armement voire servant dans l'armée allemande comme auxiliaires de guerre.

---

FIGURE A52 : COPIE D'UN JOURNAL REGIONAL (NC – diffusion)

### ALLOCATION RAD – KHD

Après la guerre, les personnes ayant été enrôlées dans le RAD ou le KHD présentent des demandes de réparation. Au final, leurs exigences seront repoussées y compris lorsque la FEFA sera créée puisque l'indemnisation est réservée aux personnes incorporées de force et ayant servi sous commandement militaire.

Il faudra que le code des pensions militaires d'invalidité soit revu à maintes reprises (1953, 1973,...) afin de prendre en compte les femmes « Malgré-Elles » et ainsi leur ouvrir l'accès à la carte de combattant.

Début 1976, les femmes incorporées de force (on a alors recensé 3000 alsaciennes et mosellanes) se regroupent en association. L'accueil de cette nouvelle par l'élite parisienne du journalisme se traduit par le terme de « souris grise ».

---

*Les femmes « Malgré-Nous » (classes 1923, 1924, 1925 et 1926) seraient au nombre de 40 à 50 000 pour les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle*

*Elles aussi, comme leurs camarades masculins, ont endossé l'uniforme et effectué des manèges d'armes. Elles étaient concernées par le RAD et recevaient une solde militaire allemande. Elles veulent se faire reconnaître « incorporées de force » comme le sont les hommes.*

Extrait d'une fiche élaborée par le Ministère des Anciens combattants, 1981.

---

En 1987, l'association reprend de la vigueur du fait des accords franco-allemands quant à l'indemnisation des incorporés de force alsaciens et mosellans (les premiers dossiers sont traités par la FEFA en 1984).

En 1995, une indemnisation est proposée aux RAD – KHD... qui la refuse<sup>626</sup>.

En 1998, le Président de la FEFA, Jean Laurain<sup>627</sup>, confirme que la fondation assurera le versement d'une indemnité à toute personne ayant subi le RAD (sans pour autant avoir servi dans l'armée allemande : selon une règle de non-cumul). Cette indemnité sera versée uniquement aux ayants-droit survivants (alors estimés à 5000).

Le 17 juillet 2008, un accord est trouvé entre les personnes dites « RAD – KHD », les autorités françaises et la FEFA et l'indemnisation des ayants-droit survivants peut être enclenchée.

## **BIBLIOGRAPHIE**

BARBIER Nina, « Malgré-Elles, les Alsaciennes et Mosellanes incorporées de force dans la machine de guerre nazie », Strasbourg, 2000.

---

<sup>626</sup> Le motif est que cette indemnisation de 4500 FF est jugée « indigne ».

<sup>627</sup> Laurain Jean, né à Metz-Grigy en 1921, fut conseiller général (canton de Metz), député de la Moselle et Ministre des AC-VG (1981-1986). Il a été nommé Président de la FEFA le 8 janvier 1998 et démissionnera le 22 octobre 2002. Il est chevalier de la Légion d'honneur. Il décède le 7 mars 2008.

## LA FONDATION POUR L'ENTENTE FRANCO-ALLEMANDE (FEFA)

C'est Jean Laurain, alors Ministre des anciens combattants et victimes de guerre, qui a tenu à présider en personne, ce lundi 16 novembre 1981 à la préfecture de Strasbourg, la séance d'installation du comité de direction de la fondation de droit local dite « Entente Franco-allemande » dont le siège est fixé à Strasbourg.

Les statuts de la fondation, élaborés par le ministère des anciens combattants ont été déposés le 10 juillet 1981 à la préfecture du Bas-Rhin et ensuite ont été soumis pour approbation au Conseil d'Etat. Un décret du 28 septembre 1981 signé du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation a entériné l'approbation de la fondation, le tout conformément à la législation locale en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Les statuts de la FEFA prévoient :

- L'indemnisation des incorporés de force (ou « Malgré-Nous ») ;
- Développer des projets de coopération franco-allemande. Le comité de Direction de la FEFA comprend 12 membres répartis comme suit :

### SERVICES PUBLICS

M. Marcel Uttenweiler<sup>628</sup>, désigné par le Ministre des Anciens Combattants ;

MM. Fimbel, Koenig et Besse, directeurs départementaux de l'ONAC-VG, respectivement : Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle ;

MM. Dessalas et Marnac, directeurs interdépartementaux du ministère des ACVG ;

### ASSOCIATIONS

M. Georges Nonnenmacher, ADEIF Haut Rhin ;

M. Robert Bailliard, ADEIF Bas Rhin ;

M. Charles Spitz, ACMNR de Moselle ;

M. Roger Koehren, Anciens de Tambov ;

M. Albert Lazarus, UIACAL ;

M. André Bord, désigné par UFAC.

---

<sup>628</sup> Marcel Uttenweiler fut le premier Président de la FEFA, de 1981 à 1997. Il a conduit, sous la tutelle des gouvernements français et allemands, le dossier de l'indemnisation des incorporés de force.



## **OBJECTIFS DE LA FONDATION**

### **INDEMNISATION DES INCORPORES DE FORCE**

L'indemnisation a démarré en octobre 1984 et chacun des plus de 86 500 ayants-droit a reçu en deux versements 9 100 FF (soit à peine 1 400 de nos actuels euros).

En juillet 2008, le principe de l'indemnisation est étendu à toutes les personnes contraintes à faire le RAD ou le KHD. Elles recevront 800 euros.

On rappelle que la FEFA (alors mandatée par le Ministre des AC-VG) a joué un rôle dans l'accord donné par les pouvoirs russes quant à l'accès autorisé aux archives soviétiques. Cet accord signé le 2 octobre 1995 reconnaissait donc aux incorporés de force et à leurs familles le droit de savoir.

La FEFA assure un rôle social en parallèle : secours financier apporté à des personnes en situation de détresse, aide à l'hébergement des personnes âgées,

La fondation soutient des projets : colloques, centres documentaires, production de livres de témoignage,... et a mis en place une bibliothèque consacrée notamment à l'incorporation de force et un fond d'archives, accessibles et consultables par tous.

### **COOPERATION FRANCO-ALLEMANDE**

Dans ce cadre, la FEFA a créé un Grand Prix visant à honorer une action collective ou individuelle impliquée dans la coopération entre français et allemand.

Pour sa première attribution en 1993, c'est l'Office Franco-allemand de la Jeunesse (OFAJ) qui a été primé, récompensant son travail d'échanges culturels entre les deux pays.

## **LES PRESIDENTS DE LA FEFA**

Successivement,

- Marcel Uttenweiller
- Jean Laurain

- André Bord
- Jean-Georges Mandon

## **L'INDEMINISATION DES INCORPORES DE FORCE**

Au 31 décembre 2013<sup>629</sup>, la FEFA, dans le cadre de ses statuts, aura versé : 137 940 595,23 euros sous la forme d'indemnités, d'allocations et de subventions.

A cette même date, 169 403 personnes ont été indemnisées, 5 083 personnes ont reçu l'allocation au titre du RAD et 4 119 ont bénéficié d'une subvention.

## **SITUATION ACTUELLE DE LA FEFA**

Par un décret du 23 décembre 2009, des nouveaux statuts de la fondation ont été approuvés. Le 17 février 2010, s'est installé le nouveau conseil d'administration qui reste présidé par André Bord.

Désormais, le but essentiel est de développer la coopération franco-allemande sur les territoires de l'Est de la France (Alsace et Moselle), ceux de l'ouest de l'Allemagne (Bade-Wurtemberg, Sarre, Rhénanie-Palatinat) et le nord de la Suisse, pour faire de ce territoire une zone « concrètement européenne ».

Dans cette optique, la coopération transfrontalière sera renforcée (transport, bilinguisme, marché du travail,...). Le soutien pécuniaire à des projets sélectionnés reste bien un moyen d'action. La communication sur les réalisations, avec le concours de partenaires de différents horizons (des associations), se fera via le site « Eurojournal.net ».

Le 22 janvier 2013, cinquantième anniversaire du traité de l'Elysée<sup>630</sup>, à Berlin, cérémonie co-présidée par la chancelière allemande Angela Merkel et le Président français François Hollande, la FEFA était représentée.

---

<sup>629</sup> Données figurant dans le bulletin de l'association ACMNR n° 237 de début 2014.

<sup>630</sup> Le traité de l'Elysée qui entérine la réconciliation entre allemands et français a été signé le 22 janvier 1963 par Konrad Adenauer et Charles de Gaulle.

Depuis le 18 juin 2014, la présidence de la FEFA a été confiée à Jean-Georges Mandon<sup>631</sup>. Ses intentions sont, maintenant que les principaux objectifs initiaux de la FEFA ont été respectés, de donner une nouvelle orientation à la fondation : développer la coopération franco-allemande (par les jeunes, via l'art et la culture, favoriser le bilinguisme,...) et poursuivre la mission originelle c'est à dire : faire connaître l'incorporation de force et maintenir haute et forte la mémoire de ses victimes<sup>632</sup>.

## LES « A. D. E. I. F. »

Les « *Association des Déserteurs, Evadés et Incorporés de Force* » (ADEIF) se consacrent aux incorporés de force, ressortissants du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Il s'agit de deux associations différentes, bien qu'ayant, une dénomination voisine. Elles se distinguent également de l'association ACMNR de Moselle.

### **BREF HISTORIQUE**

Durant l'annexion de fait, les autorités allemandes ont décidé l'incorporation de force de 130 000 jeunes des classes (1908 à 1928) dont :

- 64 000 Bas-rhinois ;
- 36 000 Haut-rhinois et
- 30 000 Mosellans.

---

<sup>631</sup> Mandon Jean-Georges est un ancien diplomate dans diverses ambassades. Il assurait depuis quelques années la fonction de trésorier. Il succède à André Bord décédé.

<sup>632</sup> Dans un courrier adressé le 13 mars 2013, la députée de Moselle Anne Grommerch avait alerté le Ministre de l'Education Nationale d'alors, Vincent Peillon, de l'absence dans les manuels scolaires destinés aux lycéens de l'histoire spécifique des Alsaciens et des Mosellans lors de la Seconde Guerre mondiale. Ce à quoi le Ministre avait, entre autres éléments, rappelé qu'il n'était pas en charge des choix éditoriaux. Le vide reste donc à combler.

Dès la fin de la guerre<sup>633</sup>, se dessine le besoin de créer une association alsacienne ce qui sera fait sous la désignation de « ADEIF ». L'impossibilité d'union entre les 2 départements a conduit à la création de 2 associations distinctes.

En 1956, est érigé à Obernai le symbole des « *Malgré-Nous* » d'Alsace et de Moselle

La revendication pour la solennelle reconnaissance du statut d'incorporé de force n'a pas donné uniquement des motions finement écrites et envoyées à divers élus et autres autorités de la république française. Il y eu aussi de sérieuses manifestations<sup>634</sup> de rues regroupant un millier de personnes voire davantage.

Le 25 août 2007, c'est le 65<sup>ème</sup> anniversaire de la promulgation du décret du Gauleiter Wagner instituant l'incorporation de force dans l'armée allemande des jeunes alsaciens. A cette occasion l'ADEIF a organisé une cérémonie à Obernai. Parmi les 350 personnes présentes, les représentants de l'ACMNR et leur drapeau ont représenté les Mosellans.

Le 25 août 2012, organisée par le conseil régional d'Alsace, une commémoration rassemblant (en grand nombre) les représentants de l'incorporation de force d'Alsace et de Moselle s'est déroulée sur le site du Monument National à Obernai. Cette date est le 70<sup>ème</sup> anniversaire du décret du 25 août 1942<sup>635</sup> par le Gauleiter Robert Wagner instaurant l'incorporation de force des jeunes alsaciens dans les formations militaires allemandes. Outre les personnalités locales et régionales et le Ministre des AC-VG, Kader Arif, les Présidents des ADEIF, le général Jean-Paul Bailliard (Bas-Rhin) et M. Yves Muller (Haut-Rhin) ont déposé une gerbe tout comme Louis Harig (Président de l'ACMNR) et Patrick Weiten (Président du conseil général de Moselle).

## **ADEIF DU BAS-RHIN : SES PRESIDENTS**

- Robert Bailliard<sup>636</sup>
- 

<sup>633</sup> Avec le soutien du gouverneur militaire de Strasbourg (Général Touzet du Vigier), Robert Bailliard lance la création de l'ADEIF en septembre 1945.

<sup>634</sup> Citons le blocage du pont de Neuf-Brisach en 1983.

<sup>635</sup> En Moselle, le décret équivalant du Gauleiter Joseph Bürckel, a été promulgué le 28 août 1942 (Verordnungsblatt du 29 août 1942, n° 34, page 385).

<sup>636</sup> Robert Bailliard est né en février 1915. Il a servi dans l'armée française entre septembre 1936 et juillet 1940.

- Paul Minges
- Jean-Paul Bailliard (depuis

## **ADEIF DU HAUT-RHIN : SES PRESIDENTS**

- Robert Haas (1945 – 1949)
- Georges Bourgeois (1949 – 1<sup>er</sup> août 1978)
- Antoine Hundertpfund (août 1978 – 21 octobre 1980)
- Georges Nonnenmacher (1980 – décédé 19 novembre 1993)
- Jean Koenig (1993 – 2007)
- Yves Muller (depuis 2007)

## **UNION INVALIDES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE D'ALSACE LORRAINE (UIACAL)**

Comme indiqué dans son appellation, cette entité regroupe des anciens combattants « originaires » de l'Alsace ou de Lorraine (en fait la Moselle).

Son implantation est d'ailleurs dédoublée, le Président du groupement étant installé en Moselle alors que le Président délégué est lui en Alsace (dans Bas-Rhin).

L'UIACAL est affiliée à Union Fédérale (UF) et reprend ses valeurs et relaie ses revendications.

Chacun des 3 départements d'Alsace-Moselle constituant la zone d'action de l'UIACAL dispose d'un Président départemental.

L'implantation des sections au sein des départements vise à occuper les territoires au travers des localités importantes.

---

Incorporé de force le 22 août 1943, il s'évade de son unité allemande le 15 août 1944 et se réfugie dans le secteur de Mutzig là où il ralliera les troupes alliées de la libération de l'Alsace.

En Moselle, on citera : Boulay, Creutzwald, Forbach<sup>637</sup>, Hayange, Hettange-Grande, L'Hôpital, Metz, Sarrebourg, Sarreguemines, Stiring-Wendel, Saint-Avold et Thionville

Dans le Bas-Rhin, l'UIACAL a une représentation à : Erstein, Haguenau<sup>638</sup>, Saverne, Strasbourg<sup>639</sup> et Sélestat.

Dans le Haut-Rhin, les sections suivantes sont implantées : Mulhouse<sup>640</sup>, Colmar, Ribeauvillé, Thann et Guebwiller.

## BIBLIOGRAPHIE <sup>641</sup>CONCERNANT L'INCORPORATION DE FORCE

« Recueil photographique des disparus du Bas-Rhin », œuvre du comité directeur de l'ADEF du Bas-Rhin, avril 1948.

« Après les souffrances, le grand espoir de l'Alsace », document historique par l'ADEF du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Plaquette réalisée à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'ADEF en 1955. Imprimerie Alsatia ; Colmar (Haut-Rhin).

Jacob Marcel, *Les clés du jardin*, version française de Albert Thumann, 1953, Librairie Plon, Paris.

Degen Gustave, « *Malgré-Nous* », de la *Wehrmacht à Tambov*, 1951, Editions Alsatia, Paris.

---

<sup>637</sup> En fait à Forbach, il y a 2 sections, l'une intitulée « Forbach-ville' et l'autre « Forbach-arrondissement ».

<sup>638</sup> Cette section couvre les territoires de Haguenau et de Wissembourg.

<sup>639</sup> Molsheim est pris en compte dans la section de Strasbourg.

<sup>640</sup> Le nom complet de cette section est « Mulhouse-Altkirch »

<sup>641</sup> Voir le bulletin de l'association des « Malgré Nous », n° 126 de 1<sup>er</sup> trimestre 1981, d'après une liste (non exhaustive) des publications sur le problème des « Malgré-Nous » établie par l'ADEF du Bas-Rhin, Association des Evadés et Incorporés de Force, 2 place du Marché-aux-Poissons, Strasbourg.

Nonnenmacher Georges-Gilbert, *La grande honte, de l'incorporation de force des Alsaciens-Lorrains, Eupenois-Malmédiens et Luxembourgeois dans l'armée allemande au cours de la deuxième guerre mondiale*, ADEIF du Haut-Rhin, 1965, Imprimerie Alsatia, Colmar.

« *Schirmeck, histoire d'un camp de concentration* », 1968, Editions es Dernières Nouvelles d'Alsace de Strasbourg.

Ochs Eugène, *Pardon sans oubli*, 1969, Editions des Dernières Nouvelles d'Alsace de Strasbourg.

Zahner Armand, *Survivre à Tambov*, 1970, Editions Salvator, Mulhouse.

Plaquette publiée par l'ADEIF du Haut-Rhin, Colmar, en septembre 1970, à l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire de la création des Groupements d'Incorporés de Force des départements de l'Est de la France et du grand rassemblement des « Malgré-Nous » à Colmar le 27 septembre 1970, Alsatia, Colmar.

« *Saisons d'Alsace* », n° 39 / 40, été /automne 1971, Istra, Colmar.

Allainmat Henry et Truck Betty, « La nuit des parias, la vérité sur les 130 000 « Malgré-Nous » français, enrôlés de force par les nazis », Presses de la cité, Paris.

## **AUTRES PUBLICATIONS ET OUVRAGES**

Dauendorfer Jules, *J'étais un « Malgré-Nous »*, Prix Erckmann-Chatrion, 1982

Philips Robert, « *Malgré-Nous* », Malgré tout

Bernault Joseph, *Nous n'avions pas vingt ans*, Editions Martèle et Editions Serpenoise

Rod Germain, *Cinq uniformes pour gagner une guerre – De l'Oural à la France libre, Rhin-Volga-Duna*, 1985, Strasbourg. Réédition de 1989, La Pensée Universelle, 4 rue Charlemagne, 75004 Paris. Nouvelle réédition en 1998.

# ANNEXE 06 : LES LIEUX DE LA MEMOIRE

LES TRACES DE COMBAT

LES SEPULTURES

LES NECROPOLES & CIMETIERES

LES HAUTS LIEUX DE MEMOIRE

LES MONUMENTS AUX MORTS

LES OSSUAIRES

LES COMMEMORATIONS

LES SITES MEMORIELS DE MOSELLE

SE SOUVENIR ET TRANSMETTRE



Les conflits mondiaux du XIXème et du XXème siècle ont laissé des traces physiques et psychologiques indéniables et la mission du centenaire dont le lancement officiel est intervenu fin 2013 est la pour raviver ce type de souvenir de ces périodes, dont la grande guerre.

## LES TRACES DE COMBAT

Des champs de bataille, il ne subsiste plus aujourd’hui de secteurs significatifs de la guerre de position ; les travaux de requalification de la Reconstruction et le temps ont eu raison des zones de tranchées et des champs de cratères. Certaines associations s’emploient pour préserver un « morceau », une « bribe » de ces lieux imbibés de sang.



FIGURE A53 : SITE DE MASSIGES (51)

Certains secteurs (nord de la France) conservent des souterrains et des carrières souterraines (Arras, Vimy, Loos, Formelles, par exemple).

Des lieux de commandement sont maintenus en état (les quartiers généraux, par exemple) ou des endroits à haute valeur symbolique (wagon de Rethondes).

Les combats de Verdun de 1916 sont devenus le symbole de l’effroyable effusion de chair et de sang de la Grande Guerre. Le champ de bataille était alors alimenté par un flot continu d’hommes et de matériels grâce à la seule route de Bar-le-Duc à Verdun qui fut baptisée du nom de Voie Sacrée par l’écrivain Maurice Barrès. Le 21 août 1922 à Bar-le-Duc, Poincaré inaugure la première des 56 bornes kilométriques jalonnant la voie jusqu’à Verdun et le 30 décembre 1923 cette dernière devient route nationale.



La Moselle est quant à elle traversée par la « Voie de la liberté », route empruntée par les forces alliées pour libérer le territoire en 1944 et 1945.

Photo de l'une des bornes posées sur la D53 vers Roussy le Village (57)

---

**FIGURE A54 : UNE BORNE DE LA VOIE DE LA LIBERTE**

Sur une grande partie de la France, de Dunkerque à Menton (il y aussi des casemates en Corse), des vestiges de la préparation de la dernière guerre subsistent, entretenus, vendus au public pour certains,... ou délaissés. Il s'agit des ouvrages plus ou moins monumentaux (gros ouvrages,... ou casemates, abris) de la ligne Maginot. Sur le territoire lorrain, des constructions de diverses tailles et de configurations appropriées ont été édifiées. En Moselle, on compte 14 gros ouvrages dont certains sont devenus des hauts lieux touristiques régionaux (on citera l'ouvrage du Hackenberg à Viking qui est géré par l'association Ami fort dont le travail a permis l'ouverture au public en 1975). Depuis la fin de la Seconde Guerre, des personnes passionnées se sont réunis au travers d'associations (exemple, l'Amicale des anciens combattants de la forêt de Warndt 1939-1940).



Casemate de Mélange, élément du gros ouvrage éponyme, secteur fortifié de Thionville, Région fortifiée de Metz

---

**FIGURE A55 : LA LIGNE MAGINOT (UNE CASEMATE)**

## LES SEPULTURES

Des centaines de cimetières militaires parsèment le territoire, en particulier, dans les régions de l'Est et du Nord de la France métropolitaine.

Certains ont été créés pendant le conflit, à proximité du front. D'autres sont liés aux établissements sanitaires de l'arrière. Nombreux ceux sont qui ont été constitués après-le conflit par regroupement de petits cimetières de la zone de front.

L'article 16 du Traité de Francfort (1871) prévoit que « les gouvernements français et allemand s'engagement réciproquement à faire respecter et à entretenir les tombes des soldats ensevelis sur leur territoires respectifs ». C'est ainsi qu'à proximité des principaux champs de bataille, on trouve des ossuaires abritant les restes mortels des soldats tombés au combat.

En Moselle, on peut citer les ossuaires de : Chambière<sup>642</sup>, Gravelotte, Malory (français et allemand), Rozérieulles, Vionville,... (il y en 18 ... et pour bon nombre d'entre eux, le nombre de corps qui s'y trouve n'est pas strictement connu). Les ossuaires sont en fait le prolongement des fosses communes où furent inhumés « à la hâte, des soldats non-identifiés sur le champ de bataille ».

C'est pendant la Première Guerre mondiale que s'impose, en Europe, le principe de l'inhumation individuelle des soldats tués au combat, alors que celle-ci était jusqu'alors réservée aux seuls chefs. La loi française du 29 décembre 1915 donne le droit à une sépulture perpétuelle sur le sol national aux soldats français et alliés décédés.

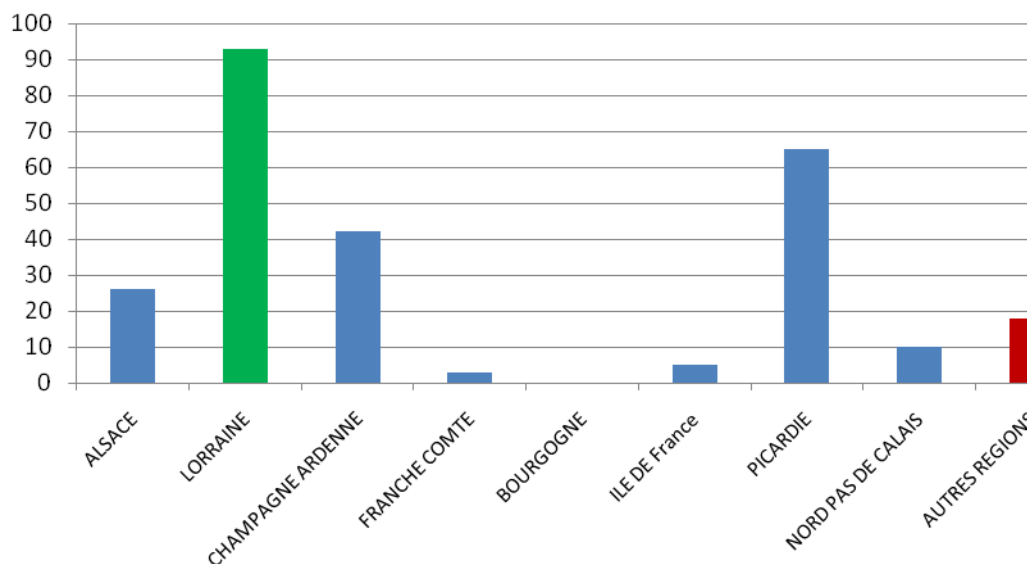
Un grand nombre de cimetières temporaires ont été conservés mais d'autres ont été supprimés et les tombes qu'ils contenaient regroupées dans de nouvelles nécropoles.

---

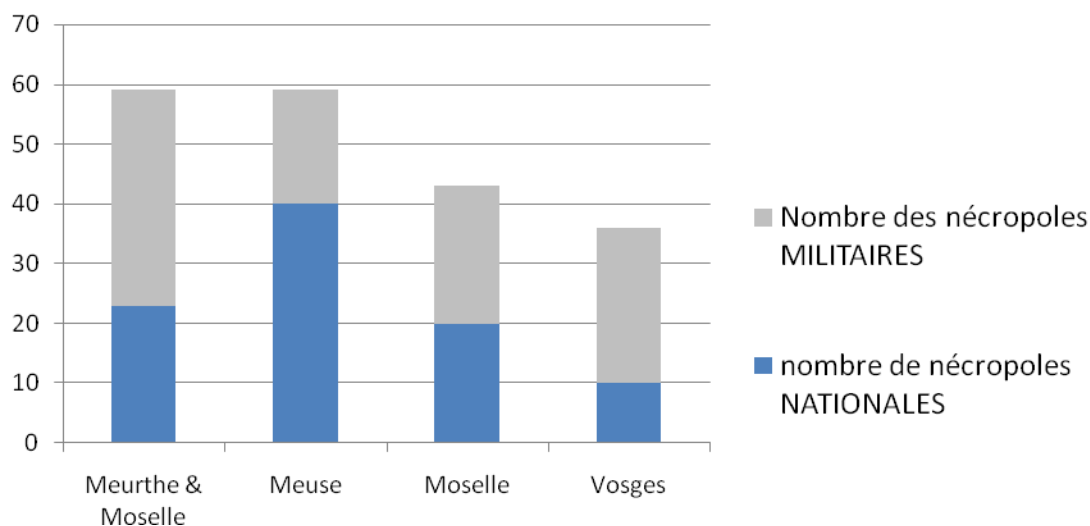
<sup>642</sup> La nécropole militaire de Metz-Chambière, à l'origine un cimetière créé en 1870, est devenu au fil des conflits une terre d'accueil pour des soldats et victimes de guerre de multiples nationalités : français et allemand mais aussi belge, britannique, italien, soviétique, portugais, ...

## LES NECROPOLES & CIMETIERES

On compte en France 265 nécropoles nationales où reposent 740 000 corps et près de 2000 carrés militaires communaux. Les cimetières français à l'étranger, au nombre de 2 000 également, sont répartis dans 78 pays.



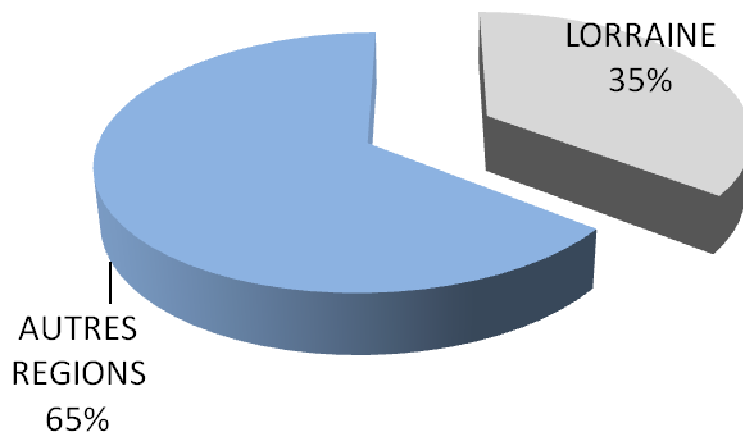
**FIGURE A56 : NOMBRE TOTAL DE NÉCROPOLES NATIONALES**



**FIGURE A57 : REPARTITION DES NÉCROPOLES NATIONALES EN LORRAINE**

La Lorraine a vécu les « grandes » guerres, celles qui ont fait des millions de morts, des millions de familles endeuillées, des millions d'orphelins, de blessés, d'infirmes,...

Sa terre a englouti des cadavres de toutes les nationalités, victimes militaires et civiles des conflits de 1870-1871, de 1914 à 1918 et 1939 à 1945. Ses nécropoles militaires dont certaines ont le rang de « nécropole nationale » sont dispersées sur le territoire lorrain, en particulier en Meuse.



**FIGURE A58 : RÉPARTITION DES NÉCROPOLES NATIONALES**

Le territoire lorrain accueille à lui seul 35 % des nécropoles nationales, stigmates de la folie meurtrière des dirigeants français et allemands, en trois conflits majeurs en à peine 75 ans.

## LES HAUTS LIEUX DE MEMOIRE

L'arrêté du 20 mars 2014 portant définition et fixant la liste des hauts lieux de la mémoire nationale du ministère de la défense :

*Art. 1er. – Parmi les nombreux lieux de mémoire du territoire français, les hauts lieux de la mémoire nationale du ministère de la défense sont des biens du domaine public immobilier de l'Etat, relevant du ministère de la défense, qui répondent aux critères cumulatifs suivants : – ils sont liés à la mémoire des conflits contemporains depuis 1870 ; – ils ont un caractère national et emblématique d'un aspect des conflits contemporains ; – ils sont entretenus par le ministère de la défense ou sous sa responsabilité, afin de perpétuer la mémoire des conflits contemporains et de maintenir le lien armée-nation.*

*Art. 2. – Les hauts lieux de la mémoire nationale du ministère de la défense, ..., sont :*

- *le cimetière national de Notre-Dame-de-Lorette, à Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais), au titre des militaires morts pour la France aux côtés de leurs frères d'armes alliés (1914-1918) ;*
- *l'ensemble constitué par le cimetière national de Fleury-devant-Douaumont et la tranchée des baïonnettes (Meuse), au titre du sacrifice des soldats français de la Grande Guerre à Verdun (1914-1918) ;*
- *l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof (Natzwiller, Bas-Rhin), au titre du système concentrationnaire nazi et de la Résistance européenne (1933-1945) ;*
- *le Mont-Valérien (Suresnes, Hauts-de-Seine), au titre de la répression exercée par les autorités allemandes pendant l'Occupation (1940-1944) et de la France combattante ;*
- *le mémorial des martyrs de la Déportation, dans l'île de la Cité (Paris), au titre de la mémoire des déportés ;*
- *le mémorial de la prison de Montluc, à Lyon (Rhône), au titre de l'internement par le régime de Vichy et les autorités allemandes pendant l'Occupation (1940-1944) ;*
- *le mémorial du débarquement de Provence, au Mont-Faron (Toulon, Var), au titre du débarquement des 15 et 16 août 1944 et de l'armée de la Libération ;*
- *le mémorial des guerres en Indochine (Fréjus, Var), au titre de la Seconde Guerre mondiale en Indochine (1940-1945) et de la guerre d'Indochine (1946-1954) ;*
- *le mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, sur la promenade du quai Branly, à Paris.*

## LES MONUMENTS AUX MORTS

La France comporte environ 40 000 monuments aux morts<sup>643</sup>. Dans l'Est de la France, chaque commune a le sien<sup>644</sup>, situé près du cimetière, de la mairie,... mais pas toujours très visible pour le touriste de passage.

On s'y recueille les 8 mai et 11 novembre, et dans la commune mosellane de mes parents, les maires successifs font la lecture du message du Ministre des anciens combattants en exercice. Ce moment est ponctué de recueillement marqué par une sonnerie aux morts et le chant des quelques élèves de l'école primaire.



Cérémonie commémorative du 8 mai 1945 dans la petite commune mosellane d'XXXXXXXXXX (photo du 8 mai 2007)

---

**FIGURE A59 : COMMÉMORATION DANS UNE COMMUNE MOSELLANE**

---

<sup>643</sup> Sur ce type d'architecture et le sens donné lors de leur implantation, on peut lire une thèse d'université rédigée par Monique Luirard intitulée « *La France et ses morts. Les monuments commémoratifs dans la Loire* ». Le Puy-en-Velay, Editions de l'université de Saint-Etienne, 1977, 150 pages et 50 pages de photographies en annexe.

<sup>644</sup> Mentionnons le monument des « Dames de Metz » érigé par les femmes de Metz en 1871 qui porte la mention « *A la mémoire de 7203 soldats français morts dans les ambulances de Metz* ».



---

FIGURE A60 : MONUMENT DE LA NÉCROPOLE MILITAIRE DE THIONVILLE (1 SUR 4)



---

FIGURE A60 : MONUMENT DE LA NÉCROPOLE MILITAIRE DE THIONVILLE (2 SUR 4)

Dans la nécropole militaire nationale de Thionville est érigé un monument aux morts. Chacune de ses 4 faces, est dédiée à l'un des épisodes majeurs des conflits armés dans lesquels furent engagés des militaires français. Plus récemment, un monument fût installé et il est un hommage aux « *Malgré-Nous* ».





FIGURE A60 : MONUMENT DE LA NÉCROPOLE MILITAIRE DE THIONVILLE (3 SUR 4)



FIGURE A60 : MONUMENT DE LA NÉCROPOLE MILITAIRE DE THIONVILLE (4 SUR 4)

Dans la nécropole militaire de Thionville reposent : 1562 militaires français, soviétiques, allemands, belges et britanniques, soit dans des tombes individuelles, soit dans l'ossuaire de la guerre de 1914-1918.

## LES OSSUAIRES

Comme dit précédemment, la création des ossuaires date de la guerre franco-prussienne de 1870-1871. Mais sous l'influence du Maréchal Pétain, de grandes nécropoles symboliques ont été créées, comme à Notre-Dame-de-Lorette ou à Douaumont.

### **L'OSSUAIRE DE DOUAUMONT**

L'ossuaire de Douaumont est monument national de la Grande Guerre situé à Fleury-devant-Douaumont (55). La première pierre a été posée le 22 août 1920 par le maréchal Pétain, Président d'honneur du Comité de l'Ossuaire. L'inauguration présidée par Albert Lebrun s'est déroulée le 7 août 1932.

Le 22 septembre 1984, François Mitterrand et Helmut Kohl rendent hommage aux victimes de la Grande Guerre, se tenant la main pendant le recueillement de la minute de silence.

Le 6 mai 2002, une plaque gravée à l'initiative des « *Malgré-Nous* » est mise en place dans la voute de l'ossuaire de Douaumont.

Le 11 novembre 2008, pour la première fois, Nicolas Sarkozy préside une cérémonie de l'armistice du 11 novembre 1918 depuis l'Ossuaire.

## LES COMMÉMORATIONS

La pratique des commémorations est très répandue et c'est l'occasion à des personnes et autres personnalités de se rencontrer, de se revoir, de se voir et sûrement pour certains de se faire voir.

Avant la commémoration se voulait « joyeuse » : la fin de la guerre, l'abolition de l'esclavage, la révolution... Désormais, tout événement peut faire l'objet d'une commémoration, y compris un malheur : une défaite (Trafalgar car les Anglais nous invite), des fusillés,... des moments de grande tristesse.

## **LA FLAMME**

Dans le patrimoine national, les moins jeunes français connaissent le soldat inconnu<sup>645</sup>, celui qui repose sous l'Arc de Triomphe à Paris. Rappelons-nous que cette flamme que l'on rallume solennellement chaque année le 11 novembre constitue une cérémonie nationale qui date de 1923. L'idée est de Gabriel Boissy, un poilu de la Grande Guerre : cette idée fut de créer un symbole surmontant un autre symbole, les restes d'un soldat français choisi par un désormais illustre Auguste Thin parmi les 8 cercueils déposés à Verdun.

## **COMMEMORATIONS EN MOSELLE**

Depuis 2007, le conseil général de la Moselle, à l'initiative de son Président Philippe Leroy<sup>646</sup>, organise les « Journées départementales de la mémoire mosellane ». Cet événement à caractère patriotique vise à rassembler tous les représentants du monde des anciens combattants de Moselle en mettant en avant un fait historique marquant ayant eu lieu sur le territoire départemental.

Lors de la première journée du 22 juin 2007, a été mise en place la convention départementale des porte-drapeaux de Moselle. Cela s'est accompagné de la fourniture par le conseil général d'un uniforme destiné à être porté lors des cérémonies officielles. Ainsi, pour l'ACMNR, c'est Richard Sallas qui reçut la belle tenue de porte-drapeau.

### ***LISTE DES SITES DE LA JOURNEE « MEMOIRE DE LA MOSELLE »***

20 octobre 2007	MONTIGNY LES METZ
25 octobre 2008	SAINT-AVOLD
31 octobre 2009	SARREGUEMINES
16 octobre 2010	CHATEAU-SALINS

---

<sup>645</sup> Cette phrase a un côté curieux : on connaît un inconnu. Peut être que cela explique que beaucoup des plus jeunes n'en savent rien.

<sup>646</sup> Philippe Leroy, conseiller général de Vic-sur-Seille puis Président du conseil général de la Moselle de 1992 à 2011. Il est sénateur de Moselle depuis le 23 septembre 2001.

15 octobre 2011	YUTZ
13 octobre 2012	SARREBOURG
26 octobre 2013	STIRING-WENDEL
16 novembre 2014	THONVILLE
Xxxxx xxxxxx 2015	BITCHE



**FIGURE A61 : JOURNEE DE LA MEMOIRE MOSELLANE 2011, A YUTZ (57)**

La journée du 13 octobre 2012 s'est déroulée à Sarrebourg. Elle avait pour thème les incorporés de force (« Malgré-Nous »).



**FIGURE A62 : JOURNEE DE LA MEMOIRE MOSELLANE 2014, A THIONVILLE (57) (1 SUR 2)**



FIGURE A62 : JOURNEE DE LA MEMOIRE MOSELLANE 2014, A THIONVILLE (57)

(2 SUR 2)

## **CEREMONIE DU VIEIL-ARMAND**

Le 3 août 2014, au Vieil-Armand (Hartmannswillerkopf<sup>647</sup>), les Présidents allemand, Joachim Gauck, et français, François Hollande, ont conjointement posé la première pierre du futur historial franco-allemand de la grande guerre dont l'ouverture est prévue en 1917.

Ce musée se veut être « l'emblème de l'amitié entre la France et l'Allemagne et le symbole de leur mémoire réconciliée ».

## **DISCOURS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Nicolas Sarkozy, alors Président de la république, se rend à Colmar le 8 mai 2010. C'est la date anniversaire de l'armistice de la Seconde Guerre mondiale, le III<sup>ème</sup> Reich est liquidé et ses

---

<sup>647</sup> Le Hartmannswillerkopf (HWK), en français, le Vieil-Armand, est une zone de sanglants combats de la grande guerre dans le massif des Vosges alsaciennes. Les attaques de janvier, mars, avril et fin décembre 1915 ont fait près de vingt-cinq mille morts dont une majorité de français

exactions terminées. Mais là n'est pas le principal motif de la venue de l'autorité nationale. C'est ce jour là que (enfin !... dirons les intéressés) que la France reconnaît officiellement et publiquement le drame de l'incorporation de force et au cœur de l'Alsace le sort réservé à des jeunes alsaciens ou mosellans.

Le Président avait pourtant cité le nom de « Malgré-Nous » (voir un extrait ci-après<sup>648</sup>) dans son allocution du 11 novembre 2009 en présence de la chancelière Angela Merkel sous l'Arc de Triomphe à Paris, ce qui avait été dument observé par le monde des incorporés de force, dont les membres de l'ACMNR :

« On ne mesure pas ce que cette guerre avait d'absurde et de suicidaire en songeant aux fils et aux mères qui ont tant pleuré de part et d'autre du Rhin, aux garçons de vingt ans fauchés dans tout l'éclat de leur jeunesse, aux fusillés pour l'exemple qui attendent encore qu'on leur rende justice, aux « Malgré-Nous », alsaciens et lorrains, placés par les vicissitudes de l'Histoire entre deux patries et qui se battaient avec un uniforme allemand et un cœur français, et dont le drame restera à jamais l'un des plus poignants de notre histoire commune ».

## LES SITES MEMORIELS DE MOSELLE

La position géographique du département de la Moselle, élément de l'actuelle région Lorraine (qui fut précédemment duché de Lorraine) est une « marche », un terrain d'entre-deux entre la France et son voisin de l'Est (Saint Empire Germanique,... Prusse, Reich allemand). De ce fait, les gouvernants successifs ont renforcés les défenses naturelles par des ouvrages défensifs pouvant permettre, à partir de lieux militairement confortés, de mieux défendre et/ou de mieux attaquer.

---

<sup>648</sup> Voir le bulletin de l'association ACMNR n° 224 de novembre 2009.

## **AVANT LA GUERRE DE 1870-1871**

Napoléon Ier est vaincu, est envoyé à Sainte-Hélène et la royauté se réinstalle pour gouverner la France. Les conflits ouverts par Napoléon ne sont pas sans conséquences, humaines, financières, territoriales et militaires.

Mentionnons que la fortification de Sarrelouis se retrouva chez l'ennemi.

## **L'ALSACE-MOSELLE ANNEXÉE**

La guerre franco-allemande de 1870-1871 est marquée par les sièges de Strasbourg, de Bitche, de Metz, de Montmédy, de Verdun, de Belfort et de Paris, avec la conclusion que l'on sait : la ligne de défense change du fait de l'annexion de l'« Alsace-Lorraine », Strasbourg et Metz sont sous gouvernance du Reich allemand. Il faut renforcer les villes restées françaises qui deviennent vulnérables. Se met en place ce qui est pourrait être appelé le « système fortifié Séré de Rivières » qui va concerner pour la Lorraine non annexée : Verdun, Toul et Épinal, et dans la région grand est, Langres, Dijon, Besançon, Belfort et Pontarlier.

## **L'ENTRE DEUX GUERRES**

L'armistice du 11 novembre 1918 est signé, certes, mais la grande de guerre qui vient de se terminer laisse d'amers souvenirs, y compris pour les chefs des armées. Des stratégies s'opposent mais au final, la décision est d'établir une ligne de défense en dur bien adaptée pour mieux résister, la ligne dite « Maginot »<sup>649</sup>.

Ainsi sont créées dans l'Est, face à l'Allemagne, ennemi désigné :

- La région fortifiée de Metz, allant de Longuyon (54) à Saint-Avold (57) ;
- La région fortifiée de la Lauter allant de Rohrbach (57) aux rives du Rhin ; et
- La région fortifiée de Haute-Alsace (zone de Belfort)

---

<sup>649</sup> La ligne dite Maginot va de la Mer du Nord (Dunkerque) jusqu'à la Méditerranée (Nice) en longeant les frontières de Belgique, du Luxembourg, d'Allemagne, de Suisse et d'Italie, avec des dispositifs et des ouvrages, de diverses natures. La ligne Maginot a même été déployée en Corse (casemates).

Cette ligne de béton (gros et petits ouvrages, de zones inondables (bassin de la Sarre), de casemates, d'abris,... avec ses armements diversifiés mais toujours modernes et réputés efficaces,... n'a pas empêché les armées du Reich d'avancer en territoire français en mai et juin 1940, avec pour conclusion l'occupation qui en résulta en métropole et l'annexion de fait pour les territoires alsaciens-mosellans.

## **LES SEQUELLES DES GUERRES**

Comme cela a été vu précédemment, la Lorraine (et l'Alsace) conservent maintenant que la paix se maintient sur ces contrées des stigmates des ces guerres, de leur préparation et de leurs conséquences.

On peut même faire la visite des villages détruits, en Meuse, et donc voir des lieux de vie qui n'existent qu'au travers de panneaux d'information plantés là.

## **SE SOUVENIR ET TRANSMETTRE**

Le Grand Est de la France abrite un certain nombre de lieux de mémoire spécifiques en lien avec son histoire.

## **LE CENTRE EUROPEEN DU RESISTANT DEPORTE**

Inauguré le 3 novembre 2005 par le Président de la république française Jacques Chirac, le centre européen du résistant déporté est installé à Natzwiller (67) dans le camp du de concentration du Struthof.

Ce centre jouxte le mémorial du camp créé en 1960 et qui reçoit encore chaque année des dizaines de milliers de visiteurs.



## **LE MEMORIAL D'ALSACE-MOSELLE DE SCHIRMECK**

Ce mémorial a été inauguré en 2005. Bien que situé en territoire alsacien, il retrace l'annexion de l'Alsace et de la Moselle suite à la défaite de 1871. Ses salles et espaces sont consacrés au retour à la France en 1918, à la Seconde Guerre mondiale (évacuation, expulsion), à l'annexion de fait entre 1940 et 1945 sous le joug nazi, puis la libération. Une place est donnée à la réconciliation franco-allemande et à la construction européenne.

## **LE MUSEE DE GRAVELOTTE**

Le 10 mai 2012, le Ministre de la Défense, Gérard Longuet, a posé la première pierre du musée départemental qui sera dédié à la guerre de 1870-1871 et à l'annexion de la Moselle par le Reich allemand.

Le choix de la commune de Gravelotte est qu'elle héberge depuis 1905 la « Halle du souvenir », lieu de mémoire inaugurée par Guillaume II en reconnaissance des combats meurtriers qui se sont déroulés autour de Metz et en particulier sur les territoires de Mars-la-Tour, Vionville, Rezonville, Gravelotte et Saint-Privat<sup>650</sup>.

Le musée de Gravelotte a ouvert ses portes au public le 17 avril 2014.

## **LE FORT DE METZ-QUEULEU**

Le fort de Metz-Queuleu constitue à l'origine un élément important de la ceinture fortifiée de Metz qui comporte quatre ouvrages. Cette ceinture commencée en 1868 par les français fut terminée par Hans Alexis von Biehler, ingénieur militaire et général d'infanterie prussien qui a d'ailleurs donné son nom à une nouvelle génération de fortifications, les forts détachés.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le département annexé de la Moselle a conduit l'occupant à trouver à cette structure une autre utilisation, d'autant que sa structure et son architecture s'y prêtaient. Le 12 octobre 1943, les nazis font d'une partie de ce fort un lieu de détention qui fut nommé « *S.S. Sonderlager Feste Goeben* ».

---

<sup>650</sup> Il s'agit des combats du 16 août 1870 (qui opposent Frédéric-Charles et Achille Bazaine) et du 18 août 1870 (von Moltke face à Bazaine).

Les anciens prisonniers du Fort de Queuleu<sup>651</sup> ont entrepris de reconstituer dans la partie inférieure de la casemate « A » le cadre et l'atmosphère de ce lieu de détention, devenu lieu d'interrogatoire voire de torture<sup>652</sup>.

Dans le fort, un mémorial de la résistance et de la déportation<sup>653</sup> ou se retrouvent les anciens combattants lors de cérémonies patriotiques.

Dès le 29 juin 1994, un projet d'installer sur ce site un lieu de mémoire dédié aux « Malgré-Nous de Moselle » est lancé. Ce projet qui ne peut voir le jour sans l'accord des autorités locales, départementales, régionales voire nationale fut « anéanti » lorsque la ville de Schirmeck (67) informait les autorités de ses intentions de créer « un mémorial du souvenir 1939-1945,... pour l'Alsace et la Lorraine ».

Comme on le sait aujourd'hui, le mémorial de Schirmeck fonctionne et le fort de Metz-Queuleu est à l'abandon.

## **LES EXPOSITIONS**

Le conseil général de la Moselle a organisé du 23 novembre 2012 au 31 août 2013 dans les locaux du service départemental des archives de Moselle de Saint-Julien-les-Metz une exposition consacrée à l'incorporation de force des Mosellans de 1942 à 1945<sup>654</sup>. Cette exposition comporte un volet spécifique dédiée aux Mosellans emprisonnés à Tambov.

---

<sup>651</sup> L'amicale des déportés, des familles de disparus et amis du fort de Queuleu travaille sur ce lieu historique et tente de maintenir le site dans un état autorisant l'accès au public et assurant ainsi la transmission de la mémoire locale.

<sup>652</sup> On se reportera à l'article d'Aurélié Bludszus « le Fort de Metz-Queuleu » présenté lors des journées d'histoire à Strasbourg (67).

<sup>653</sup> Ce monument a été inauguré le 20 novembre 1977 par le secrétaire d'état aux AC-VG de l'époque, à savoir Jean-Jacques Beucler. Ce dernier est né à Trèves en 1923. Il a servi comme militaire pendant 13 années dont le débarquement de Provence et la libération de la France puis lors des combats en Asie du sud-est. A compter de 1954, il entreprend une carrière de chef d'une entreprise métallurgique en Haute-Saône à Corbenay. Il en deviendra le maire (1966), puis le conseiller général local. Il sera ensuite élu député (1968 à 1981) et tiendra quelques mois le poste de secrétaire d'état aux AC-VG (septembre 1977 à avril 1978).

<sup>654</sup> Cette exposition a été organisée en collaboration avec l'association ASCOMEMO basée à Hagondange. Un livre a été édité pour retracer les éléments marquants de cette exposition (Editions Libel) : *Malgré-Eux dans l'armée allemande – L'incorporation de force des Mosellans 1942-1945*.

Le 11 mai 2005, au sein de la grande poste de Metz, a été inaugurée l'exposition « Année 1945, le rapatriement des Mosellans ». La documentation utilisée a permis au public de prendre connaissance de toutes les catégories de victimes du III<sup>ème</sup> Reich : les « Malgré-Nous », les patriotes réfractaires à l'annexion, les patriotes résistants à l'occupation, les expulsés,...

## **ASCOMEMO**

A peine créée, l'« ASSociation pour la CONservation de la MEMoire MOsellane 1940-1945 » (en abrégé « ASCOMEMO »<sup>655</sup>) a organisé du 26 mai au 9 juin 1989 une exposition consacrée à l'annexion de fait par les nazis de l'Alsace-Moselle en 1940. Cette manifestation s'est déroulée au musée régional de la résistance et de la déportation de Thionville situé face à la gare SNCF.

Depuis cette première exposition, ASCOMEMO en a organisé bien d'autres :

- « Libération du pays messin » (à Montoy-Flanville) ;
- « La communauté juive mosellane dans la tourmente » (aux archives départementales de la Moselle) ;
- « Malgré-Eux dans l'armée allemande » (aux archives de la Moselle)

...

ASCOMEMO 1940-45 a publié de nombreux ouvrages sur l'histoire de la Moselle et des mosellans.

L'association a reçu en 2014 le label « Tourisme de Mémoire, Moselle, 1870-1945 » et cela est visible via le panneau fièrement arboré à l'entrée des locaux d'Hagondange.

---

<sup>655</sup> ASCOMEMO 1940-45, association dont le Président est Philippe WILMOUTH, est installée à Hagondange (57). Elle y dispose d'un espace-mémoire et d'un stock impressionnant par la quantité et la qualité des pièces (documents, journaux, objets, ...) données, récupérées ou achetées.

# ANNEXE 07 : TOURISME DE MEMOIRE

LA MISSION DU « CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE »

LES EVENEMENTS EN LORRAINE

LES AUTRES EVENEMENTS

QUELQUES CITATIONS

## LA MISSION DU « CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE »

La « Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale » est un GIP<sup>656</sup> créé en 2012 par 16 membres fondateurs : 7 ministères et 9 institutions, établissements, associations.

La Mission dispose d'un Conseil d'administration, d'une équipe permanente et s'appuie sur des organes consultatifs et des personnes qualifiées. Des membres (dont la ville de Verdun) est adhérent au GIP, comme les départements lorrains de la Meuse et des Vosges.

Pour 2014, 5 événements majeurs ont ponctué le calendrier international :

- Du 22 au 28 juin 2014 : Sarajevo, cœur de l'Europe
- Le 14 juillet : lancement international du centenaire
- Du 1<sup>er</sup> au 3 août : Mobilisation et entrée en guerre
- Le 12 septembre : Bataille de la Marne
- Du 8 au 11 novembre : Hommage aux combattants

Pour ce centenaire, la Mission pourra compter sur les programmes et les retransmissions de France Télévisions (films, documentaires, émissions dédiées,... et même une étape Sur le Tour de France cycliste). Les ondes du groupe Radio-France apporteront leur contribution. La presse nationale et régionale, en sus de la presse spécialisée va mettre à profit cette année (et les suivantes assurément) pour faire l'écho des événements, des commémorations et autres actions à destination du grand public.

Les régions, les départements, les collectivités locales, les communes, les associations, les passionnés et autres historiens ont déjà alimenté l'espace médiatique. Les musées et autres espaces mémoriels revivent une « nouvelle jeunesse ».

Les projets<sup>657</sup> (commémoration, cérémonie, action culturelle ou sportive, ..) ne manqueront pas : chaque territoire de l'Est et du Nord de la France, du fait même de l'étendue

---

<sup>656</sup> Groupement d'Intérêt Public.

<sup>657</sup> La mission centenaire de la Première Guerre mondiale a créé un label dit du « Centenaire » qui est attribué après analyse du projet présenté par le conseil scientifique du GIP. Ce label permet d'obtenir des aides financières. Pour 2014,

des combats et de leurs conséquences humaines trouvera l'occasion à l'initiative d'un élu et/ou d'une association d'en organiser, lui donnant ou pas un cadre, un contenu, une approche... originale.

Si le motif ou la motivation d'une telle commémoration n'est pas strictement perçu par tout un chacun, tout le monde connaît et honore ce moment de recueillement qu'est la sonnerie aux morts<sup>658</sup>. Ce moment de solennité et d'émotion est en effet un incontournable dès lors que l'on veut se souvenir des morts.

## **EVENEMENTS EN LORRAINE**

Dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale, nous pouvons citer :

### **EN MEURTHE & MOSELLE**

Eté 14 dans le Lunévillois (avec des jeunes élèves)

Eté 14, Nancy et la Lorraine dans la guerre (exposition)

Le fort de Frouard et la batterie de l'Eperon (site démilitarisé)

La grande guerre au cœur du grand couronné (conférences)

### **EN MEUSE**

- Des flammes à la lumière (son et lumière)
- L'atelier du centenaire Etain, 1914-2014 (avec des jeunes)

---

plus de 650 projets ont été labellisés « Centenaire ».

<sup>658</sup> Celle-ci ne fut sonner pour la première fois que le 14 juillet 1931 sous l'Arc de Triomphe, en présence d'André Maginot, alors Ministre de la guerre. Cette sonnerie a été composée par le commandant Dupont, chef de la musique de la Garde républicaine. Depuis, la sonnerie aux morts constitue indéniablement un élément du patrimoine commémoratif national.

- Voie sacrée – transfert de la flamme sacrée de Paris à Verdun (cérémonies sur le parcours pédestre)
- Périple de Maurice Genevoix dans la grande guerre (exposition itinérante)

## **EN MOSELLE**

- Souffrance... Délivrance (exposition)
- Les objets de 14-18 (exposition)
- Centenaire de la bataille de Morhange (cérémonie)
- La bataille de Lagarde (spectacle)

## **DANS LES VOSGES**

- La guerre de montagne dans le massif des Vosges (manifestation scientifique)
- La vie encore,... galerie de destins (exposition)
- 45 secondes dans la vie d'un poilu (création audiovisuelle)

## **AUTRES EVENEMENTS**

### **JOURNEES D'HISTOIRE REGIONALE**

Chaque année, à Saint-Mihiel (55), se tiennent les journées d'histoire régionale organisées par les associations meusiennes. En 2014, elles se sont déroulées les 5 et 6 avril. Au menu, une exposition, des livres avec leurs auteurs, des conférences,... sur un sujet d'actualité « La Lorraine et la Grande Guerre ».

### **SALONS DU LIVRE**

De nombreuses bourses sont organisées, avec des livres neufs, d'occasion,... de quoi faire des découvertes et des rencontres.

## **JOURNEES DU PATRIMOINE**

Elles sont organisées en septembre de chaque année et constitue une occasion de découvrir des lieux pas loin de chez soi, et gratuitement.

## **QUELQUES CITATIONS**

De Louis Harig, Président de l'association ACMNR :

« L'effectif de notre association, une des plus anciennes du monde « anciens combattants » diminue sans cesse. Avant que le dernier d'entre nous disparaisse, je souhaiterais que nos enfants transmettent à nos petits-enfants l'histoire de notre association, que malheureusement de nombreux compatriotes ne connaissent ».

*Tiré du bulletin de l'ACMNR n° 231 d'avril 2013.*

---

« La première loi de l'histoire est de ne rien dire de faux » ;

« La seconde loi est d'oser dire ce qui est vrai ».

*Cicéron*

---

« Une nation forte, c'est une nation qui sait se souvenir »

*Clemenceau*

---

« Dans les siècles passés, les guerres se succédaient, laissaient certes leur cortège de morts, de famine, de déprédation. Mais l'Histoire (avec H majuscule) recouvre tout cela d'une fine poussière dorée : celle de la gloire.

D'abord se battre « avec gloire ». Et puis mourir « pour la gloire ». C'était elle qui faisait tout supporter et qui berçait encore le soldat après sa mort. « La gloire est le soleil des morts », disait Balzac. »



*Extrait de l'allocution de Julien Albrecht (Président de la section ACMNR de Sérémange) du 2 novembre 1991 devant le monument aux morts. Cf. bulletin de l'association ACMNR n° 169 de 1992.*

# Aurélie BLUDSZUS

## Les associations d'anciens combattants de Moselle de la fin de la Seconde Guerre mondiale à nos jours : organisation, buts et influence

### Résumé

La diversité des affrontements qui ont touchés la Moselle et la singularité historique de ce département y ont rendu difficile la construction d'une mémoire collective des conflits. Les associations mosellanes d'anciens combattants sont aujourd'hui à un tournant de leur histoire. Leur étude permet d'établir leurs rôles et permet de voir comment a évolué leur force, non seulement au sein du milieu militaire, mais aussi dans le monde civil.

Nous avons abordé l'évolution de la place et du pouvoir de ces associations, envisagées dans leur grande diversité et nous nous sommes demandé quelles sont la ou les organisations spatiales et hiérarchiques, ainsi que le contenu de leur discours. Ces travaux s'articulent donc autour de l'histoire militaire, sociale et orale.

L'analyse de plusieurs associations spécifiques et notamment la plus connue d'entre elles, celle des *Malgré-Nous et Réfractaires*, permet d'établir une typologie générale de ces structures.

Si cette thèse établit des conclusions sur les associations de Moselle, elle apporte surtout une grille de lecture pour des travaux similaires appliqués à d'autres départements.

**Mots clés : mémoire, ancien combattant, association, patriotisme, incorporation, deuxième guerre mondiale, conflit contemporain, Moselle**

### Résumé en anglais

The diversity of the conflicts that affected the Moselle region and the historical uniqueness of this département made difficult to form a collective memory on modern conflicts. Moselle's War veterans organisations are now at a turning point in their history.

The study of these associations provides us insight into the role they have played hitherto and how they have evolved within the military environment and the civilian world.

We have addressed the evolution of the place and the influence of these associations, seen in their great diversity and we investigated the different spatial and hierarchical organizations, as well as the contents of their speeches. This work therefore revolve around the military, social and oral history.

This analysis of several specific associations, including the most known of them, *Malgré-Nous et Réfractaires*, allows to establish a general typology of these structures. If this thesis establishes conclusions regarding the associations of Moselle, it mainly provides an analytical framework for similar works applied to other départements.

**Mots clés : veteran, World War II, conflict.**